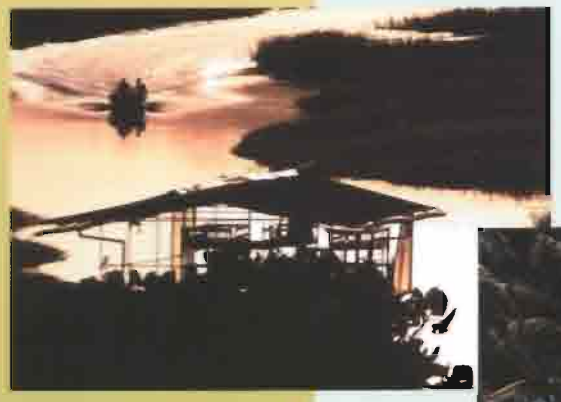
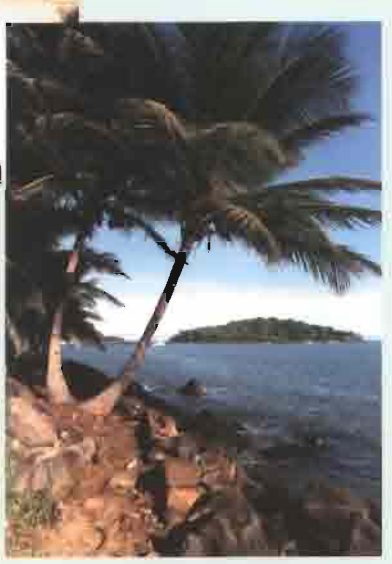
















Atlas illustré de la GUYANE







Sous la direction de Jacques BARRET

010003397

Centre National d'Études Spatiales

Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane

Institut de recherche pour le développement

ISBN : 2-7099-1471-9

Création maquette : Jacques BARRET
Réalisation technique : Myriam VENDÉ

Illustrations de couverture

Paysages

1 Crépuscule sur les marais de Kaw (Thierry Montford)
2 Îles du Salut (ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG)

Flore

3 *Passiflora garckei* (Jean-Jacques de Granville)
4 *Caesalpinia pulcherrima* (Jacques Barret)
5 *Passiflora coccinea* (Jacques Barret)
6 Orchidée (Thierry Montford)

Faune

7 *Panthera onca* (ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG)
8 *Iguana iguana* (ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG)
9 *Jacana jacana* (Thierry Montford)
10 *Bradypus tridactylus* ou aï (Thierry Montford)

Espace

11 Sphère terrestre : sculpture à l'entrée du Centre Spatial Guyanais de Kourou (Thierry Montford)

Illustrations de quatrième de couverture

Nature et scènes de vie (Antoine Cercueil)

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L.335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L.122-5, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

Achevé d'imprimer en septembre 2001 sur les presses de Centre Impression, 8, rue Léon Serpollet, 87021 Limoges Cedex 9.
Dépot légal : 3ème trimestre 2001.



Atlas illustré de la GUYANE

Sous la direction de Jacques BARRET

Laboratoire de Cartographie de la Guyane

Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane

Préface

On a rarement vu un livre rassembler sur notre région des connaissances aussi nombreuses. C'est pourtant ce pari que l'Atlas de la Guyane a réussi à tenir, en présentant un ensemble de données qui portent sur pratiquement tous les domaines du savoir.

Outil approprié pour bien connaître notre pays, l'Atlas qui comble un vide certain, a aussi le mérite de privilégier une présentation synthétique. Ce qui en fait un ouvrage à la portée du plus grand nombre.

Méthodiquement, c'est à un véritable voyage initiatique que nous convient les auteurs à travers une découverte circonstanciée de notre patrimoine. Ainsi le livre se transforme en microscope. L'œil surpris y repère des détails qui conduisent à l'essentiel.

*Ce sont les premières sensations que procure la lecture de l'**Atlas illustré de la Guyane** qui constitue à lui seul une véritable encyclopédie. Sa valeur didactique se prête parfaitement aux besoins de formation mais aussi d'épanouissement de notre jeunesse qui y trouvera un support susceptible de changer sans doute son rapport à la Guyane. À bien des égards, nos jeunes ont en effet besoin de prendre conscience des potentialités immenses de notre environnement, afin d'y inscrire des stratégies d'intégration personnelles et collectives. C'est un environnement riche, façonné par la biodiversité amazonienne qui profite de notre localisation en Amérique du Sud, et en tire son originalité voire sa spécificité. Tel que l'Atlas le présente, j'y vois personnellement une invitation à l'apprivoiser pour en maîtriser les paramètres et les réinvestir dans un projet global de transformation de notre société.*

Notre connaissance de la Guyane ne doit pas simplement être intuitive. Cela justifie largement la publication de ce grand livre. Les enjeux liés à la maîtrise de l'environnement, à la valorisation des milieux et ressources naturelles, à la sauvegarde de notre patrimoine, y compris dans son aspect touristique, et à l'histoire des groupes humains sont suffisamment importants, vitaux dans certains cas, pour que la compréhension de ces différentes questions éclaire les citoyens dans leur vie quotidienne. C'est le meilleur service que cet ouvrage pouvait rendre à tous ceux qui veulent s'informer mais aussi à tous ceux qui souhaitent harmoniser rationalité et passion dans notre société. C'est en effet par la connaissance des choses que chacun peut structurer son action, et la placer dans une dynamique de réussite au sens large du terme. Localement, les chercheurs participant, au sein de leurs disciplines respectives, à l'avancée des sciences grâce aux richesses de notre territoire, devraient voir leurs travaux transparaître davantage dans les connaissances de nos concitoyens. Ce transfert de savoir me semblerait équitable.

Le programme auquel invite l'Atlas est universel. Il s'adresse aux acteurs économiques sociaux et politiques à qui il fournit une bonne lisibilité sur la situation globale de la Guyane. Il s'adresse aussi à tous les citoyens, aux étudiants et aux scolaires, de qui demain dépend pour une large part.

Ensemble, nous avons tous la même responsabilité : construire notre région sur des bases solides à partir de l'existant. La conjonction entre connaissance du terrain et détermination de l'action est donc nécessaire vis à vis du devoir que nous avons de participer à l'épanouissement et à l'émergence internationale de notre pays.

*Pour toutes ces raisons, l'**Atlas illustré de la Guyane** se pose en outil de médiation indispensable.*

Antoine KARAM
Président de la Région Guyane

ATLAS DE GUYANE

Direction et conception générale
Jacques BARRET
Docteur en géographie de l'Université de Montpellier
Ingénieur cartographe à l'Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane

Réalisation technique
Myriam VENDÉ
Maître es géographie de l'Université de Tours

AUTEURS

AGAPIT Alex
Chef de la Division Sauvegarde et Environnement du CSG - Kourou

AUBURTIN Rémi
Directeur du CAUE - Cayenne

BARRET Ghislaine
Docteur en géographie - Professeur certifiée au Lycée Léon-Gontran Damas - Rémire-Montjoly

BARRET Jacques

BLANCANEAUX Philippe
Pédologue - Directeur de recherche - IRD - Paris

BLONDET-GONTE Gilbert
Adjoint au directeur du CSG
Chargé de l'inspection et de la stratégie technique - Kourou

CAILLÉ Olivier
Ingénieur en télédétection - IRD - Cayenne

CHARRON Christophe
Responsable du Centre de Ressources Informatiques - IRD - Cayenne

CHARUAU Anatole
Délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - Cayenne

COMTE Jean-Pierre
Directeur du Service Géologique Régional - BRGM - Cayenne

COURTIADE Pierre
Responsable du pôle énergie - ADEME Guyane - Cayenne

DAUBELCOUR Philippe
Professeur d'Histoire-Géorgaphie au Lycée J.M. Michotte - Cayenne

DEJEAN Yves
Conseiller du CSG - Kourou

DUPRAT Denis
Proviseur Vie Scolaire - Rectorat de la Guyane - Cayenne

DUTERTRE Daniel
Directeur de la Société Guyanaise des Eaux - Cayenne

GARDEL Antoine
Docteur en géographie - IRD - Cayenne

GASSIES Eric
Responsable de la carte archéologique - Service régional de l'archéologie de la Guyane - Cayenne

GAUCHEREL Cédric
Post doctorant en hydrologie - IRD - Cayenne

GIROU Denis
Délégué Régional à la Recherche et la Technologie - Cayenne

GRANGER Stéphane
Professeur certifié au Lycée Léon-Gontran Damas - Rémire-Montjoly

GRANVILLE de Jean-Jacques
Directeur de recherche - IRD - Cayenne
Conservateur de l'Herbier de Guyane

GRENAND Françoise
Chargée de recherche au CNRS, HDR - Orléans

GRENAND Pierre
Directeur de recherche - IRD - Orléans

GROUSSIN Jacques
Responsable du service climatologique de Guyane - Météo-France - Cayenne

GUILLEMET Michel
Chef du service régional de l'INSEE - Cayenne

GUIRAL Daniel
Responsable du laboratoire d'écologie littorale - IRD - Cayenne

HODEBAR Laurent
Maître es géographie
Directeur adjoint du Comité du Tourisme de la Guyane

HALGAND Roger
Chef de l'arrondissement routes - DDE - Cayenne

INGRASSIA Florent
Responsable du Service d'Aménagement Forestier - ONF - Cayenne

JANVION Jocelyne
Documentaliste - CCIG - Cayenne

JOUGLET Dominique
Chef du service des statistiques - DAF - Cayenne

KELLE Laurent
Chargé du programme tortues marines - WWF - Awala-Yalimapo

KEITH Philippe
Chargé des inventaires à l'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité - Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris

LE ROUX Yannick
Docteur en Histoire - Professeur agrégé au lycée Félix Éboué - Cayenne

LINGUET Laurent
Directeur de l'Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane - Cayenne

LOINTIER Marc
Chargé de recherche hydrologie et télédétection - responsable du pôle - IRD - Montpellier

MALATRE Xavier
Médecin Inspecteur de Santé Publique - Cayenne

MAM-LAM FOUCK Serge
Maître de Conférences - Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane - Cayenne

MARIE-MAGDELAINE André
Responsable du Service d'Animation Économique - Chambre de Métiers de la Guyane - Cayenne

MARTEAU Pascal
Service Géologique Régional - BRGM - Cayenne

MAZARS Francis
Chargé de mission - DRIRE - Cayenne

MERONA de Bernard
Directeur de recherche - Responsable du laboratoire d'hydrobiologie - IRD - Cayenne

MEUNIER François J.
Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris
Directeur du Laboratoire d'Ichtyologie Générale et Appliquée

MIGNOT Michel
Directeur au CNES - Chef de la Mission Guyane - Cayenne

ORRU Jean-François
Docteur en géographie - Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine - Paris

POLIDORI Laurent
Professeur Associé des Universités
Responsable du Laboratoire Régional de Télédétection - IRD - Cayenne

PROST Maria Thereza
Géographe - Museu Paraense E. Goeldi - Belém - Brasil

SALOMÉ Martine
Inspecteur d'Académie en charge du Premier Degré
Rectorat de la Guyane - Cayenne

SLAKMON David
Chargé de communication - CCIG - Cayenne

STARACE Fausto
DEA de géographie - Professeur au Collège Albert Londres - Saint-Laurent-du-Maroni

TALVY Grégory
Chargé du programme tortues marines - Association Kwata - Cayenne

VAZQUEZ-LOPEZ Rafael
Activités minières - Service Minier Régional - BRGM - Cayenne

VISIGALLI Giovanni - Roberto
Directeur de Guyane Technopole - Cayenne

et les Mairies de :
APATOU, AWALA-YALIMAPO, CAMOPI, CAYENNE, GRAND SANTI, IRACOUBO, KOUROU, MACOURIA, MANA, MARIPASOULA, MATOURY, MONTSINÉRY-TONNEGRANDE, OUANARY, PAPAÏCHTON, RÉMIRE-MONTJOLY, RÉGINA, ROURA, SAINT-ÉLIE, SAINT-GEORGES, SAINT-LAURENT-DU-MARONI, SAÜL, SINNAMARY.

ont également contribué. . .

ANDRÉ Simon, ANDRIEU Pierre-Yves, ATTICOT Maurice, BALTZINGER Marie, BARTHELEMI Guylène, BERNARD Jérôme-Zacharie, BORDES Bruno, BRUNAUX Olivier, CARISTAN Ghislaine, CAZALA Serge, CHANDELY Auriette, COULPIER Daniel, CRASTRE Valérie, DAGOIS Jean-René, DEWYNTER Maël, DUTRÊVE Bruno, FACUNDES da SILVA Francinete, FAMARO Fabienne, FARRUGIA Frédéric, FOWEL Myrtho, GILBERT Alain, HAUTERVILLE Nadia, JACOB Jean-Paul, JOSEPH Bernard, JOUBERT Pierre, KAYAMARÉ Sandra, KING Doris, LACAISSE Patrick, LEMÉNAGER Bruno, LOCHON Sylvia, MAILLARD Jean-François, MALLÉ Marie-Pascale, MARIN Philippe-Xavier, MENGIN LECREULX Patrice, MESMIN Michel, MICHEL Jacques, MOLLET Jean-Luc, MONCY Steeve, MONTÉLÉONE Marianne, MOREAU Jean-Michel, OSSARD Marie-Alice, PAGET Dominique, POIZAT Jean-Michel, PRIMEROSE Yves, RABELO Benedito Vitor, REYNAUD Christophe, RICHARD André, RIPPERT Ricardo, ROBINSON Alain-Patrick, ROSÉ Joël, ROSSI Philippe, SMITH Christian, TCHUNG MING Viviane, THEGAT Dominique, THOMAS José, YAGO Jean-Robert, YING PING Christelle.

ORGANISMES PARTICIPANTS

ADEME :	*Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie*
ARUAG :	*Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane*
BRGM :	*Bureau de Recherches Géologiques et Minières*
CAUE :	*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*
CCIG :	*Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane*
CIRAD :	*Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement*
CMG :	*Chambre de Métiers de la Guyane*
CNES :	*Centre National d'Études Spatiales*
CSG :	*Centre Spatial Guyanais*
CTG :	*Comité du Tourisme Guyanais*
DAF :	*Direction de l'Agriculture et de la Forêt*
DDASS :	*Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales*
DDE :	*Direction Départementale de l'Équipement*
DRAC :	*Direction Régionale des Affaires Culturelles*
DRIRE :	*Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement*
EDF :	*Électricité De France*
ENGREF :	*École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts*
EPAG :	*Établissement Public d'Aménagement en Guyane*
IESG :	*Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane*
IFREMER :	*Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER*
IGN :	*Institut Géographique National*
INSEE :	*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*
IRD :	*Institut de Recherche pour le Développement*
MÉTÉO-FRANCE	
MNHNP :	*Museum National d'Histoire Naturelle de Paris*
ONF :	*Office National des Forêts*
RECTORAT	*de la Guyane*
SIMKO :	*Société Immobilière de Kourou*
SGDE :	*Société Guyanaise Des Eaux*
UAG :	*Université des Antilles et de la Guyane*

Depuis l'édition, en 1978, de l'Atlas de la Guyane réalisé sous l'égide du **CNRS** (Centre National de la Recherche Scientifique) par le **CEGET** (Centre d'Études de Géographie Tropicale) de Bordeaux et l'**ORSTOM** (Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer) de Cayenne, sous la direction du Professeur Guy LASSERRE, plus de vingt années se sont écoulées et la Guyane a beaucoup évolué.

Il est apparu nécessaire de profiter de la création, au sein de l'Institut d'Enseignement Supérieur de Guyane, du Laboratoire de Cartographie pour actualiser l'ensemble des données figurant dans l'Atlas de 1978.

L'entreprise a parfois nécessité des options d'études différentes ; des rubriques nouvelles ont été abordées, la plus significative étant la présentation de l'ensemble des communes du département sans que cette présentation puisse être assimilée à une suite de monographies.

Des questions délicates ont dû être résolues :

- **la topographie**, notamment le tracé des rivières, a souffert du manque de données aériennes récentes donc précises.
- **la toponymie** : les toponymes officiels de l'IGN et de l'INSEE ont été adoptés - villes, villages, lieux-dits, rivières, massifs montagneux…
- **les noms de groupes ethniques** : nous avons privilégié l'orthographe adoptée par les spécialistes reconnus, exemples : businenge (Serge MAM-LAM FOUCK), kali'na (Pierre GRENAND et Françoise GRENAND).

Par ailleurs, en l'absence d'une administration spécifique et donc d'un enregistrement national, officiel et actualisé, les armoiries reproduites ont été communiquées par l'Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.

L'iconographie (plus de 300 clichés ou illustrations) et des planches uniquement composées de photographies ont transformé ce qui était un Atlas thématique classique en Atlas illustré partant de l'idée que "bonne carte ou excellente photographie vaut mieux qu'un long discours". L'Atlas et la Guyane y gagnent ainsi en lisibilité.

Le format a également changé. Aux lourds et encombrants Atlas Régionaux d'antan on a voulu substituer une "Atlas-livre" qui trouvera naturellement sa place dans les bibliothèques familiales. Le sérieux des sources d'information en fait un document indispensable à ceux qui voudront mieux connaître la Guyane mais aussi à ceux qui y exercent des responsabilités. Il apparaît alors souhaitable que les données rassemblées puissent servir d'éléments de réflexion pour l'aménagement du territoire guyanais.
C'est le souhait des auteurs et de l'ensemble des divers collaborateurs.

Les administrations, organismes et services divers qui ont mis spontanément leur documentation à disposition et le Centre National d'Études Spatiales partenaire financier dans le cadre de son Annexe au Contrat de Plan État / Région, ont permis à cet **Atlas illustré** de voir le jour.

Qu'ils en soient infiniment remerciés.

Jacques BARRET

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Préface
Auteurs
Présentation
Sommaire 11
Planche n°1 *Le monde et la Guyane* 13

I - LA GUYANE

Les départements et territoires d'Outre-mer 14
Planche n°2 *La France et les DOM-TOM* 15
Planche n°3 *Limites administratives* 17
Liste des toponymes 18
Planche n°4 *Toponymie* 19

II - L'HISTOIRE ET LES HOMMES

Archéologie 20
Planche n°5 *Sites archéologiques recensés* 21
Planche n°6 *Île de Cayenne : archéologie* 23
Espaces et sociétés : des aménagements amérindiens au port spatial de l'Europe 26
Planche n°7 *Histoire* 27
Les groupes humains 30
Planche n°8 *Les groupes humains* 31

III - LES MILIEUX NATURELS

Relief et hydrographie 34
Planche n°9 *Relief et hydrographie* 35
Hydrologie 37
Planche n°10 *Hydrologie* 39
Géologie 40
Planche n°11 *Géologie* 41
Île de Cayenne : lithologie 42
Planche n°12 *Île de Cayenne : lithologie* 43
Minéralogie 44
Planche n°13 *Minéralogie* 45
Le climat guyanais 46
Planche n°14 *Climatologie* 47
Pédologie 50
Planche n°15 *Pédologie* 51
Végétation 52
Planche n°16 *Paysages et végétation* 53
Planche n°17 *Végétation illustrée* 55
Le système de dispersion amazonien 58
Planche n°18 *Dynamique côtière régionale* 59
Planche n°19 *Dynamique côtière locale* 61

IV - LES RESSOURCES

Faune 62
Planche n°20 *Faune* 63
Planche n°21 *Faune illustrée* 65
Les poissons d'eau douce de Guyane 68
Planche n°22 *Les poissons d'eau douce* 69
Le secteur de la pêche en mer 72
Planche n°23 *Pêche* 73
Agriculture et élevage 78
Planche n°24 *Agriculture* 79
Planche n°25 *Exploitations et élevage* 81
La gestion forestière en Guyane 84
Planche n°26 *Gestion des espaces naturels* 85
Planche n°27 *ZNIEFF* 87
Mines et carrières 90
Planche n°28 *Mines et carrières* 91
Commerce extérieur 94
Planche n°29 *Commerce extérieur* 95
Artisanat et Industries 96
Commerce 97
Coopération régionale 98

V - LES ÉQUIPEMENTS

Équipement routier et flux 100
Planche n°30 *Équipement routier et flux* 101
Activités aériennes et portuaires 102
Planche n°31 *Équipements aériens et portuaires* 103
L'eau potable 106
Planche n°32 *Équipement en eau potable* 107
Les sources d'énergie 109
Planche n°33 *Énergie* 111
La santé 112
Planche n°34 *Équipements médico-hospitaliers* 113
L'éducation 116
Planche n°35 *Équipements scolaires* 117

VI - LES ACTIVITÉS SPATIALES

Le Centre Spatial Guyanais 120
Planche n°36 *Le Centre Spatial Guyanais* 121
Le CSG illustré 123
Planche n°37 *Les lanceurs* 125
Planche n°38 *Les Îles du Salut* 129

VII - PATRIMOINE ET TOURISME

Les arts plastiques 130
Planche n°39 *Art et artisanat* 131
Architecture 132
Planche n°40 *Arts et architecture illustrés* 133
Tourisme 135
Planche n°41 *Tourisme* 137
Planche n°42 *Tourisme illustré* 139

VIII - POPULATION

Historique de la population 140
Planche n°43 *Historique de la population* 141
La population 143
Planche n°44 *Population* 145
Évolution de l'urbanisation sur l'Île de Cayenne 146
Planche n°45 *Île de Cayenne : urbanisation* 147
Les paysages urbains de l'Île de Cayenne 148
Planche n°46 *Paysages urbains de l'Île de Cayenne* 149

IX - LES COMMUNES

Légende commune des villes 150
Cayenne 151
Planche n°47 *Centre-ville de Cayenne : Activités et équipements* 153
Planche n°48 *Cayenne : Évolution* 155
Saint-Laurent-du-Maroni 158
Planche n°49 *Saint-Laurent-du-Maroni : Activités et équipements* 159
Kourou 162
Planche n°50 *Kourou : Activités et équipements* 163
Matoury 166
Planche n°51 *Matoury : Activités et équipements* 167
Rémire-Montjoly 170
Planche n°52 *Rémire-Montjoly : Activités et équipements* 171
Mana 174
Planche n°53 *Mana*
Macouria 176
Planche n°54 *Macouria*
Maripasoula 178
Planche n°55 *Maripasoula*
Apatou 180
Planche n°56 *Apatou*
Grand Santi 182
Planche n°57 *Grand Santi*
Sinnamary 184
Planche n°58 *Sinnamary*
Saint-Georges 186
Planche n°59 *Saint-Georges*
Roura 188
Planche n°60 *Roura*
Papaïchton 190
Planche n°61 *Papaïchton*
Iracoubo 192
Planche n°62 *Iracoubo*
Montsinéry-Tonnegrande 194
Planche n°63 *Montsinéry-Tonnegrande*
Camopi 196
Planche n°64 *Camopi*
Awala-Yalimapo 198
Planche n°65 *Awala-Yalimapo*
Régina 200
Planche n°66 *Régina*
Saint-Élie 202
Planche n°67 *Saint-Élie*
Saül 204
Planche n°68 *Saül*
Ouanary 206
Planche n°69 *Ouanary*

CONCLUSION

Vers un projet d'organisation territoriale 208
Planche n°70 *Prospective* 209
Lexique 213
Bibliographie 214



Pour une vision globale de notre Terre...

LE SATELLITE...

Pour le satellite...



LA GUYANE !



Source : *Image satellite - synthèse décadaire Végétation - CNES - 1999*

LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les DOM-TOM (1) constituent une originalité qui assure à la France une présence planétaire. Poussière d'empire comme l'on dirait poussière d'étoiles, s'ils font parfois sourire, ils excitent aussi bien des convoitises inavouées. La longue tradition jacobine de la France n'a pas toujours favorisé le développement et l'identité de ces différentes régions. L'hésitation encore perceptible entre économie coloniale, égalité juridique et politique d'assimilation ou divers degrés d'autonomie, traduit l'absence d'une vision claire des problèmes et des buts poursuivis.

UNE ORIGINALITÉ FRANÇAISE

Bon nombre de DOM-TOM sont français depuis plus longtemps que certaines provinces métropolitaines : Saint-Pierre-et-Miquelon (1535) et la Guyane (1605) avant le Limousin (1607) ; Guadeloupe, Martinique et Réunion (1635) bien avant l'Artois, le Roussillon, le Nivernais (1659) et même deux siècles et demi avant la Savoie et le comté de Nice (1860). Les îles et archipels, tout comme les Terres Australes, remontent au XIX° siècle.

En mars 1946, à l'unanimité, l'Assemblée Nationale, vote la loi dite d'Assimilation accordant aux territoires-colonies depuis le XVII° siècle, le statut de département. Régie par les mêmes lois que la France métropolitaine et gérée dans les mêmes structures, cette départementalisation réclamée par les populations comme par les élus allait permettre à ces français du lointain de bénéficier des mêmes mesures sociales que l'hexagone. Cependant, l'égalité totale ne fut réellement réalisée qu'en 1995, avec la parité du SMIC et du RMI (2).

De la décolonisation précipitée des années 1950-60 ne subsistent que la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna dotées du statut de TOM assurant une beaucoup plus large autonomie, notamment financière, que les DOM.

Depuis 1998, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier lui accordant une très large autonomie évoluant vers une éventuelle indépendance décidée par voie référendaire en 2018. Enfin, exemple a contrario des volontés d'indépendance des années 1960-70, l'île de Mayotte choisit en 1976 de rester française à l'inverse des autres îles de l'archipel des Comores. C'est aujourd'hui une collectivité territoriale.

L'unité de cette France lointaine n'existe que par la volonté de la métropole qui les réunit. L'extrême dispersion de tous ces territoires interdit presque tous liens entre eux sauf quelques cas particuliers et maintient la quasi exclusivité des relations entre chacun et la métropole.

Ainsi l'ensemble des îles de la Polynésie française s'étendrait de Brest à Istanbul et de Hambourg à Séville. Clipperton perdu dans le Pacifique très au large du Panama n'a que 4 km² mais les Antilles forment un archipel aux îles parfois très proches. L'image stéréotypée de paradis tropical cache une très grande diversité de paysages et de climats car les DOM-TOM se répartissent sous toutes les latitudes : de la Terre Adélie (Antarctique) à la Guyane presque sur l'équateur. Saint-Pierre et Miquelon connaît un climat froid et humide tout comme les Kerguelen alors que les Antilles et la Réunion jouissent d'un climat typiquement tropical, cyclones compris.

Si la géographie des DOM-TOM est très variée, les caractères humains leur sont souvent communs. Outre le kaléidoscope ethnique qu'ils présentent dans la zone intertropicale (noirs, créoles, métis d'indiens et de noirs, chinois, indonésiens, amérindiens, kanaks) ils ont tous des populations jeunes (de 35 à 40 % de moins de vingt ans), une natalité élevée que l'hexagone pourrait leur envier (17 à 31 ‰) malgré un ralentissement sensible, mais aussi une proportion de Rmistes et de chômeurs plus de deux fois supérieure à la métropole. Les signes du mal développement sont flagrants : urbanisation rapide et anarchique, chômage élevé que ne compense pas le tertiaire hypertrophié d'une administration pléthorique et souvent inefficace (1/4 des actifs sont fonctionnaires), dépendance alimentaire, industrie balbutiante ou inexistante. Les déséquilibres du commerce extérieur sont criants, à peine 12 % de taux de couverture, encore la plupart des exportations n'existent-elles que par leur accès privilégié à l'Europe, exception faite du nickel de Nouvelle-Calédonie.

Un des atouts les plus sûrs demeure le tourisme : près d'un million de visiteurs aux Antilles dont 80 % viennent d'Europe. Néanmoins, c'est un secteur fragile, onéreux par rapport à son voisinage, compte tenu des lois sociales, quand les explosions de violences sporadiques ne font pas fuir les touristes.

Bien qu'ils fassent figure d'îlots de prospérité dans leur environnement régional ***(voir schéma page n°16)*** et attirent de nombreux immigrants qui ajoutent encore aux problèmes existants, les DOM-TOM ont un niveau de vie bien inférieur à celui de la métropole.

UN ANACHRONISME JUSTIFIÉ ?

Dans ces conditions pourquoi garder des territoires qui coûtent cher à la France ?

En effet, les DOM-TOM vivent essentiellement des transferts métropolitains et européens : 70 % des PIB viennent des fonds publics. Il est juste de parler de périphéries assistées. Ces transferts de fonds publics engendrent une prospérité factice qui génère toute une série de blocages internes. Ces difficultés économiques exacerbent les réflexes identitaires qui dégénèrent au moindre prétexte en explosions sociales parfois violentes.

Malgré les progrès des communications, l'éloignement renchérit les échanges avec la France. Un avion met vingt heures pour rallier Papeete à Paris et un cargo plusieurs semaines pour couvrir les 20 000 km qui séparent le Havre de Nouméa.

Il ne manque donc pas de voix pour s'élever contre cette survivance et la vieille formule de Raymond Cartier de resurgir... "plutôt la Corrèze que le Zambèze".

Outre le caractère symbolique, déjà mentionné, d'une présence française sur trois océans, les DOM-TOM confèrent à la France certains avantages.

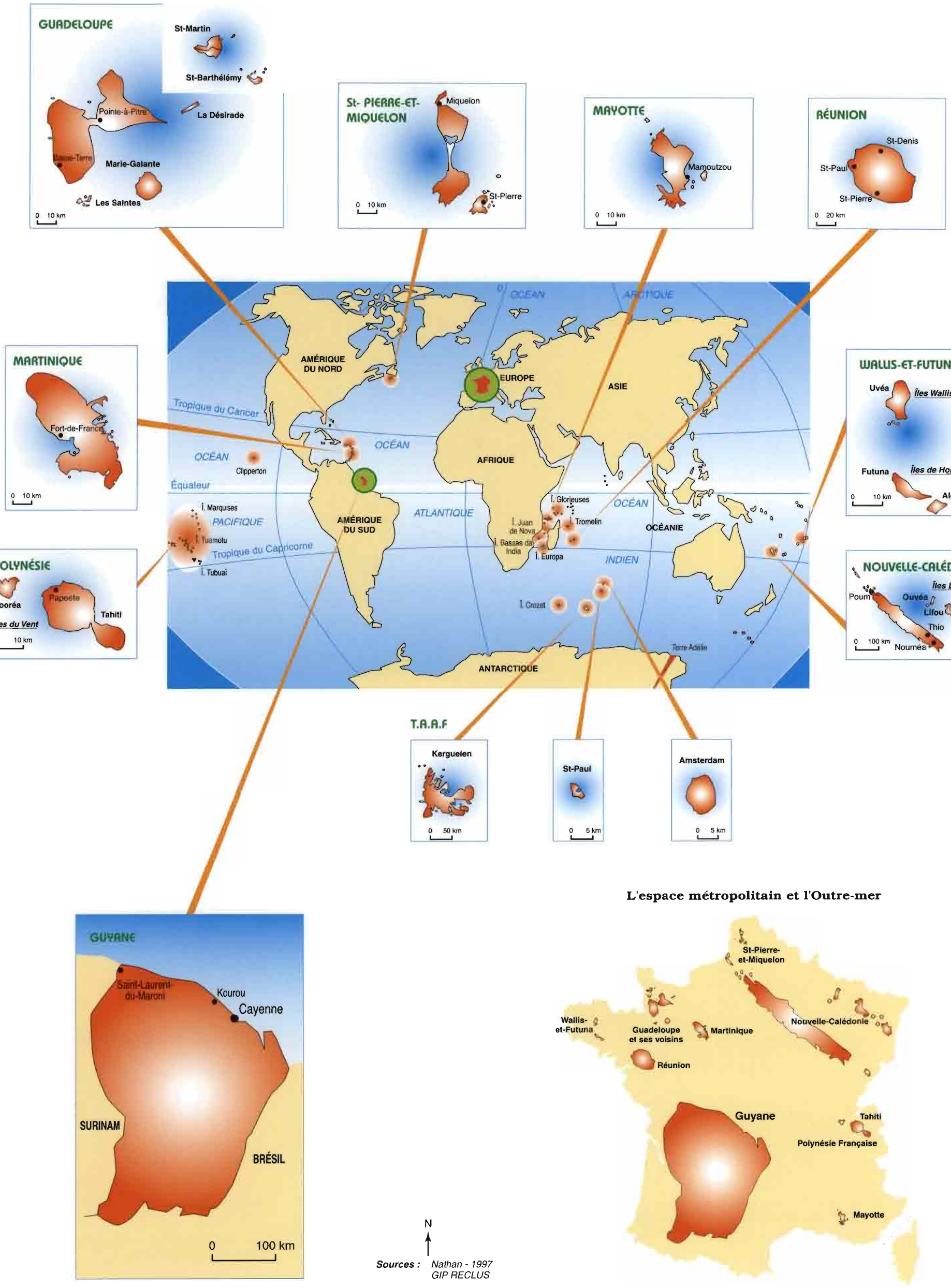
En premier lieu la défense directe d'intérêts nationaux justifie une présence militaire objective. Près de 30 000 hommes sont ainsi prépositionnés et assurent la sécurité aussi bien de la base de Kourou que de la Martinique qui appartient au réseau maillé de

Outre-mer	Statut	Superficie émergée *en km²*	Nombre d'îles	Superficie de la ZEE *en km²*	Population en 1999	Ville principale	Taux de natalité *en ‰*	Taux de mortalité *en ‰*	Moins de 20 ans *en %*	60 ans et plus *en %*
Guadeloupe	DOM	1 787	8	100 000	422 496	Pointe-à-Pitre (171 773 hab)	18	5,8	35,9	11,7
Martinique	DOM	1 080	1	71 000	381 427	Fort-de-France (134 727 hab)	16	6	33	14
Guyane	DOM	84 000		130 140	157 213	Cayenne (50 594 hab)	29,2	4,1	42,7	5,9
Réunion	DOM	2 512	1	313 360	706 300	Saint-Denis (158 139 hab)	21	5	40	8,6
Polynésie française	TOM	4 000	118	4 867 370	211 000	Papeete (103 000 hab)	23,5	4,9	44,4	5,7
Nouvelle-Calédonie	TOM	16 890	16	2 105 090	179 000	Nouméa (75 000 hab)	24	5,3	41,2	7,7
Wallis-et-Futuna	TOM	255	5	271 050	15 000	Mata-Utu (1 000 hab)				
TAAF dont îles australes	TOM	439 800 7 800	4	1 863 690 1 751 690	150 environ					
St-Pierre-et-Miquelon	Collectivité territoriale	242	2	54 900	6 850	Saint-Pierre (5 800 hab)				
Mayotte	Collectivité territoriale	375	1	431 320	99 000	Mamoudzou (49 000 hab)				
Clipperton, îles éparses	Domaine privé de l'État	1 2 500	1 5	425 220 276 290						

← TAAF : Terres Australes et Antarctiques Françaises

ZEE : Zone Économique Exclusive

LA FRANCE ET LES DOM-TOM



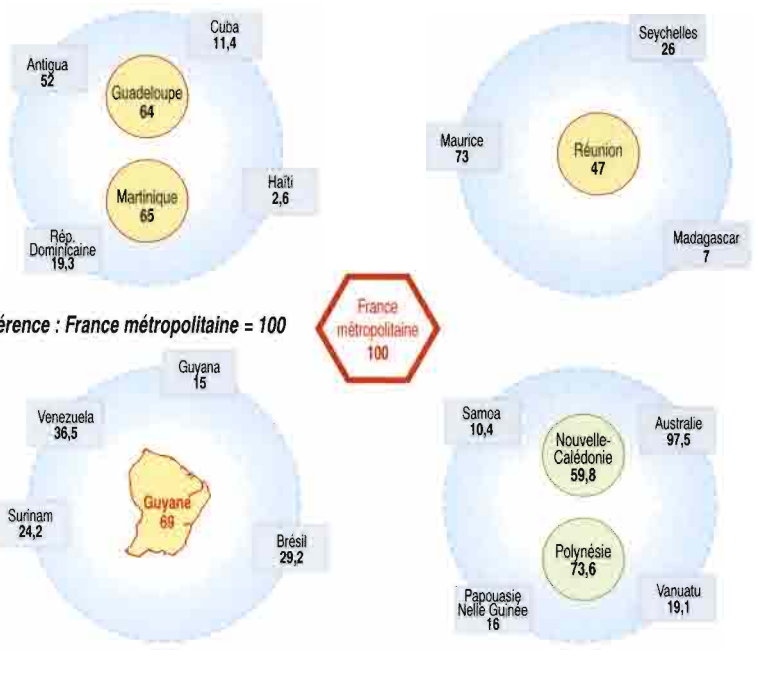
N

Sources : *Nathan - 1997*
GIP RECLUS

L'espace métropolitain et l'Outre-mer

l'Organisation Militaire Internationale des Transmissions, tout comme ils veillent à la sécurité des voies maritimes vitales.
Les intérêts indirects touchent davantage une présence subjective en matière de rayonnement international et de francophonie. Les Antilles permettent à la France d'être présente dans la mer des Caraïbes que les USA transforment peu à peu en lac américain. Dans le Pacifique, les États riverains après la fin des essais nucléaires unanimement condamnés, continuent de considérer la présence française comme une intrusion dans leur zone d'influence, d'autant que la différence de niveau de vie s'établit presque toujours en faveur des TOM. Une fois la démilitarisation engagée, la vocation presque exclusivement scientifique des TAAF a mis fin à la compétition qui s'était exacerbée après la guerre mais permet à la France de bénéficier de positions stratégiques sur l'échiquier mondial.
Ses nombreux domaines insulaires lui permettent de se réserver l'exploitation des ressources de la mer de la troisième ZEE *(Zone Économique Exclusive)* du monde avec 9 millions de km².
La base de Kourou en Guyane, constitue à l'heure actuelle le meilleur site de lancement de satellites du monde, permettant à l'Europe de contrôler 60 % de ce marché ***(voir page n°125)***.

Influence de la Métropole sur le niveau de vie des DOM-TOM dans leur aire géographique
(en fonction du PIB/PPA)



Indice de référence : France métropolitaine = 100

$$indice = \frac{PIB/PPA \times 100}{PIB/PPA\ France}$$

PIB = Produit Intérieur Brut
PPA = Parité de Pouvoir d'Achat

QUEL AVENIR ?

Les DOM-TOM sont-ils condamnés à rester des régions en voie de développement ?
Un rapide bilan de la situation n'est pas rassurant. Presque tous souffrent des mêmes handicaps : insularité et éloignement, aléas climatiques, relief difficile, étroitesse des marchés locaux, faiblesse des ressources naturelles. Les agricultures ne survivent qu'au prix d'injections permanentes de nouveaux subsides. Les tissus industriels sont étiques, les entreprises manquent de dynamisme et attendent trop souvent le soutien de l'État. L'économie coloniale qui a prévalu pendant deux siècles explique les dysfonctionnements de la société. Un intense besoin de reconnaissance culturelle se manifeste parfois violemment comme l'exorcisme d'une histoire subie et humiliante.
Il semble que les effets de la départementalisation patinent aujourd'hui et soient même parfois nocifs : démobilisation des populations attendant les aides sociales, revendications incohérentes, grèves répétées. Ces conséquences perverses d'une idée a priori généreuse alimentent aussi des réflexes identitaires et passionnels plus que raisonnés. À l'instar d'une fraction de l'opinion publique métropolitaine, des groupes minoritaires mais agissants pensent que le développement passe par une évolution du statut. À l'heure actuelle les partis indépendantistes sont presque unanimement partisans d'un changement dans le cadre de la République, et il semble qu'il soit possible de choisir raisonnablement entre l'assimilation totale et la séparation définitive.
Ainsi que l'écrit fort justement George-Aristide Louisor : "Certes, les inconvénients de l'assimilation peuvent paraître, à juste titre importants. Mais si les schémas institutionnels proposés par les indépendantistes sont clairs, par contre, dans le domaine de l'indépendance économique, c'est le flou et l'incertitude les plus totaux ; en tous les cas, le prix de l'autonomie apparaît exorbitant. D'autre part, le danger que constituerait un éventuel statut indépendantiste pour le maintien du niveau de vie et la sauvegarde des libertés suscite des craintes largement partagées".
Il semble évident qu'à l'heure des regroupements internationaux, la multiplication de petites entités non viables économiquement n'est pas souhaitable mais l'évolution vers des statuts plus autonomes et plus responsables l'est.
Les lois de décentralisation faisant des DOM des Régions à part entière, avec un exécutif élu au suffrage universel leur donnent les moyens d'influer sur leur avenir. À l'inverse, la petitesse de ces régions et la faiblesse de leur budget ne leur permettent pas d'impulser le développement nécessaire au rattrapage indispensable pour porter le niveau de vie des populations à hauteur de celui de la métropole. C'est à l'État, donc à la solidarité nationale, qu'il appartient de faire les efforts financiers indispensables, sous condition que les populations ultramarines prennent leur avenir en main et sachent par un travail assidu construire leur "pays".
L'appartenance à l'Europe donne aux DOM l'accès aux fonds structurels qui représentent une part importante de leur PIB, tout en favorisant la commercialisation de leur production par le biais de la préférence communautaire. Elle leur offre, sans doute, l'espoir d'une plus grande autonomie, la possibilité d'être mieux entendus et aidés dans leur effort de développement. Jean Crusol écrivait "qu'il n'y a pas d'alternative à l'intégration européenne, qu'il n'y a pas de solution dans le repli sur soi et qu'il faut affronter le défi d'être compétitif dans la communauté européenne".
Ces régions ultrapériphériques sont aussi une chance pour l'Europe qui dispose ainsi, aux quatre coins du monde d'interfaces possibles tant avec l'Amérique latine et le Mercosur par l'intermédiaire de la Guyane, qu'avec le monde Caribéen aux Antilles ou le Pacifique Sud grâce à la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie. Cela suppose que la République accorde à ces régions lointaines la possibilité de passer des accords régionaux dans le respect des traités internationaux signés par la France et sous réserve que cela n'entrave pas ses intérêts vitaux. C'est ce que prévoit la Loi d'orientation pour les exécutifs locaux tout comme la possibilité de siéger en tant que représentant de la France dans les organismes régionaux.

L'évolution institutionnelle est réclamée par la quasi totalité des acteurs politiques des DOM-TOM. La Loi d'orientation pour l'Outre-mer l'envisage par le biais d'un Congrès groupant le Conseil Général et le Conseil Régional, présentant au gouvernement les propositions propres à chaque DOM, ratifiées si nécessaire par la population.
Les TOM bénéficient déjà d'une large autonomie, (assemblée territoriale ayant des pouvoirs législatifs, responsabilité financière) mais sont en revanche exclus de beaucoup d'aides européennes.
Le modèle offert par la Nouvelle-Calédonie, qui depuis les accords de Nouméa en 1998, bénéficie d'une autonomie plus grande encore devant se renforcer au cours des années à venir et déboucher sur l'indépendance, si le référendum de 2018 le décide, pourrait devenir un exemple. Mais les relations entre les DOM et la métropole sont beaucoup plus étroites et la proximité de la puissance hégémonique des États-Unis n'est pas le gage d'une quelconque indépendance pour de si petites entités.
La décentralisation peut être considérée comme l'école des responsabilités. Il est légitime alors de considérer qu'elle n'a pas donné tous les résultats que l'on pouvait escompter. Cependant, elle favorise l'apprentissage de l'exercice et des contraintes du pouvoir.
Enfin, pour être réaliste, il faut se rappeler cet adage : "qui paie décide". L'État n'a pas transféré aux collectivités territoriales les recettes afférentes aux nouvelles compétences qui leur étaient dévolues, mais par une fiscalité très favorable, par l'ensemble des transferts sociaux, les DOM-TOM restent des bénéficiaires nets de la solidarité nationale et il est normal que la République contrôle les fonds qu'elle distribue sans que les acteurs politiques s'en offusquent.

Rien ne sera possible dans les DOM-TOM sans un important effort de formation et de responsabilisation de la jeunesse. En la matière, le retard sur la métropole est grand et un plan de rattrapage d'urgence s'impose. Rien ne se fera sans l'effort des intéressés eux-mêmes. C'est aux parents, aux hommes politiques, à toutes les forces vives de ces régions qu'il incombe de donner l'exemple, d'ouvrir les jeunes esprits au progrès, par une réappropriation raisonnée de leur histoire et une acceptation hardie des défis qui s'offrent à eux.

L'avenir est toujours un défi, la jeunesse toujours une promesse. À ce titre les DOM-TOM sont riches de futur s'il parviennent à offrir à leurs enfants le grand projet d'une construction communautaire du développement de ces régions si diverses.

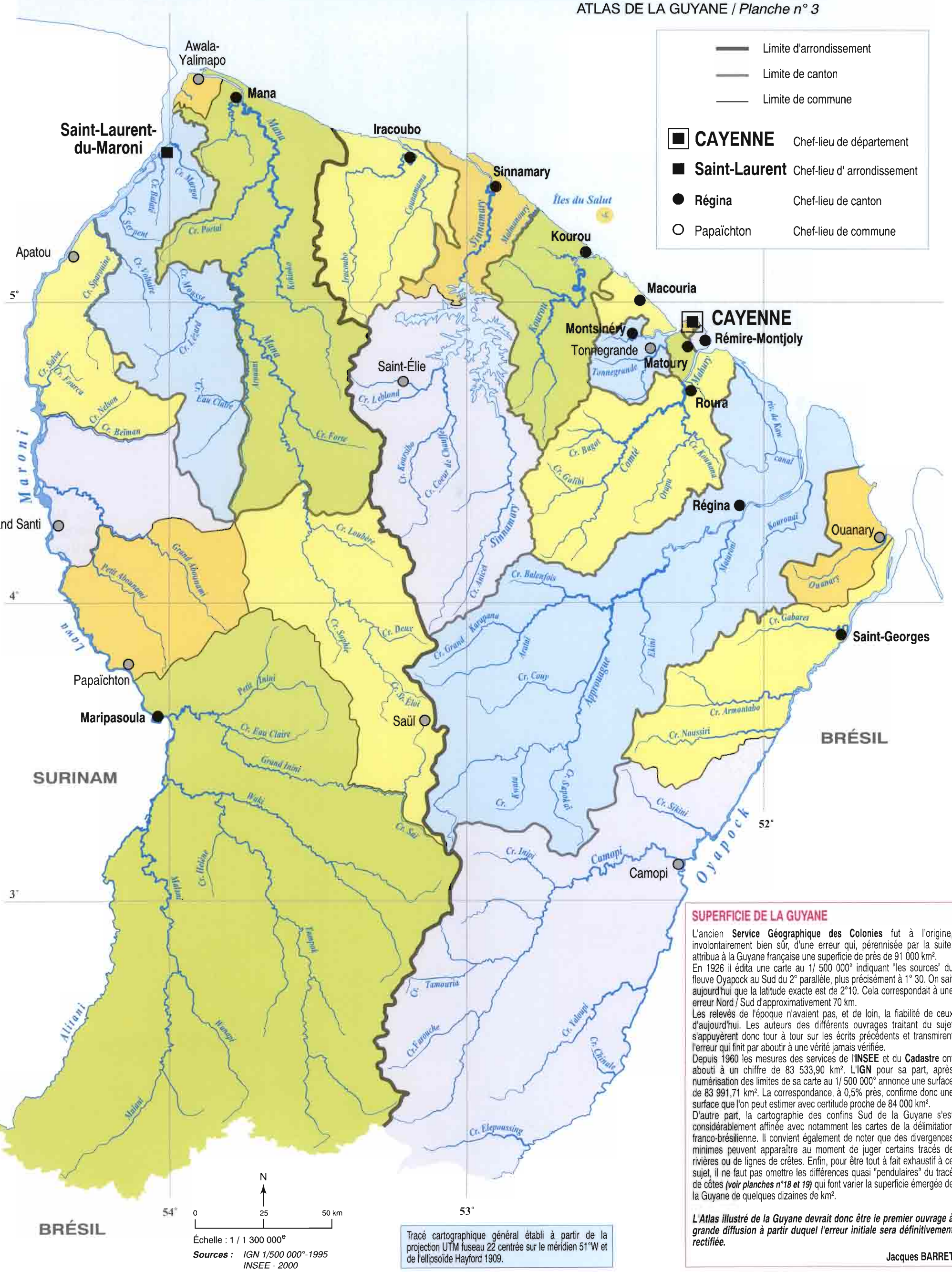
Ghislaine BARRET

(1) DOM : Département d'Outre-mer
TOM : Territoire d'Outre-mer

(2) SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
RMI : Revenu Minimum d'Insertion

LIMITES ADMINISTRATIVES

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 3*



Échelle : 1 / 1 300 000e

Sources : *IGN 1/500 000°-1995*
INSEE - 2000

Tracé cartographique général établi à partir de la projection UTM fuseau 22 centrée sur le méridien 51°W et de l'ellipsoïde Hayford 1909.

SUPERFICIE DE LA GUYANE

L'ancien **Service Géographique des Colonies** fut à l'origine, involontairement bien sûr, d'une erreur qui, pérennisée par la suite, attribua à la Guyane française une superficie de près de 91 000 km².
En 1926 il édita une carte au 1/ 500 000° indiquant "les sources" du fleuve Oyapock au Sud du 2° parallèle, plus précisément à 1° 30. On sait aujourd'hui que la latitude exacte est de 2°10. Cela correspondait à une erreur Nord / Sud d'approximativement 70 km.
Les relevés de l'époque n'avaient pas, et de loin, la fiabilité de ceux d'aujourd'hui. Les auteurs des différents ouvrages traitant du sujet s'appuyèrent donc tour à tour sur les écrits précédents et transmirent l'erreur qui finit par aboutir à une vérité jamais vérifiée.
Depuis 1960 les mesures des services de l'**INSEE** et du **Cadastre** ont abouti à un chiffre de 83 533,90 km². L'**IGN** pour sa part, après numérisation des limites de sa carte au 1/ 500 000° annonce une surface de 83 991,71 km². La correspondance, à 0,5% près, confirme donc une surface que l'on peut estimer avec certitude proche de 84 000 km².
D'autre part, la cartographie des confins Sud de la Guyane s'est considérablement affinée avec notamment les cartes de la délimitation franco-brésilienne. Il convient également de noter que des divergences minimes peuvent apparaître au moment de juger certains tracés de rivières ou de lignes de crêtes. Enfin, pour être tout à fait exhaustif à ce sujet, il ne faut pas omettre les différences quasi "pendulaires" du tracé de côtes ***(voir planches n°18 et 19)*** qui font varier la superficie émergée de la Guyane de quelques dizaines de km².

L'Atlas illustré de la Guyane devrait donc être le premier ouvrage à grande diffusion à partir duquel l'erreur initiale sera définitivement rectifiée.

Jacques BARRET

LISTE DES TOPONYMES

A

Abouna Sounga D1
Abounami Grand D2
Abounami Petit D1
Acarouany A2
Adala E1
Aéroplane Kondé D1
Agami E3
Akodo B1
Akouménaï F5
Akouti D1
Alikéné F5
Alikoto F5
Alitani G1
Alliés les B2
Aloïké E2
Ana Kondé D1
Ancien Papaïchton E1
Angoulême B2
Anicet D3
Ankel B1
Antécume Pata F1
Anton A3
Apatou B1
Approuague E4
Ara Roche D5
Arataï E4
Arataï D4
Armontabo E5
Arouani C2
Assissi E1
Aubry B2
Avenir C2
Awala-Yalimapo A2
Ayawandé A2

B

Bagdad E3
Bagot C4
Bagot C5
Balata, dégrad B4
Balaté B2
Balaté A2
Balenfois D4
Bamboula E3
Banane C5
Bardo, roche B2
Barkarel E2
Barthélémy D5
Bas-Espoir E2
Batardeau D4
Baticane A2
Bauge D5
Beau Rivage C2
Beïman C1
Bélizon D4
Bellevue A3
Bellevue E1
Bénéfice C3
Bernardin E2
Bicade F3
Bicade E2
Bienvenue F4
Bistouri C4
Bita D5
Blanc, dégrad E3
Blanches Roche A3
Blicade F2
Bœuf mort C2
Bœuf mort F4
Bois Blanc, dégrad E2
Bois Couronné C2
Boniville (Agodé) E1
Bonne Entente B2
Bossou B1
Boue, dégrad la B3
Boue la D5
Boulanger C5
Boussoussa E2
Bravo, roche B4
Brigandin B4
Brigandin, roche B4
Brigitte, dégrad D4
Brûlé, dégrad F4
Buja-le-Haut F4

C

Cabrit, roche C2
Cacao C5
Cacao H3
Café E2
Caïman, camp C5
Cambrouze E2
Cambrouze E3
Cambrouze B3
Cambrouze, roche B3
Camopi F4
Camopi F5
Camopi, dégrad F4
Canard, dégrad A2
Canari Zozo, roche E6
Cannes, dégrad des C5
Capon E6
Carapa C5
Cariacou B2
Caussade B4
Cayenne C5
Cent-Sous E3
Certitude E3
Césarée la B4
Changement C5
Chantal D1
Chapeau, roche F3
Chapelle Saramaka E4
Charenton D4
Charvein A2
Chinale G4
Chinois Village D4
Chire A3
Citron C2
Citron C3
Claude C3
Claude, dégrad G3
Clémancin, dégrad B1
Clément F5
Clerc, dégrad B4
Cochon Brûlé E3
Coco D5
Cœur de Chauffe C3
Combi B4
Combi, pointe B4
Comté C5
Conie la D4
Coralie C5
Corossony B4
Corrèze, dégrad C5
Coswine A2
Couasse C3
Coulor B2
Counamama B3
Couriège C3
Couy E4
Couy D4

D

Dadanki D1
Dagobert D3
Dardanelles E4
Décision B2
Découverte D4
Délices C2
Dépôt Lézard B2
Deux E3
Deux Branches B3
Deux Fromagers B2
Deux Jours B3
Devez C5
Dieudonné C3
Dieu-Merci C4
Dimanche, dégrad B3
Domrémy D4
Doré, dégrad F4
Dorlin E2
Dosmond C4
Douane la B4
Dragues B3
Dubol D5

E

Eau Blanche B3
Eau Claire C2
Eau Claire E2
Eau Claire E2
Eau Claire E3
Edmond C5
Edouard F2
Ekini E5
Elaé E2
Elepoussing H4
Elysée C1
Emerillon F3
Enéné Patatpe H1
Enfant Perdu l' E1
Eskol C5
Espérance B2
Espérance C1
Espérance E3
Espoir B3
Espoir E3
Etats-Unis F3
Etienne C5

F

Farnous C5
Farouche G3
Fendé la, roche D4
Flèche A3
Florian, dégrad B3
Florida C2
Florida E3
Forestière la B1
Forte C3
Fourca C1
Fourgassié C5
Fourmi, dégrad E3
Fourmi Rouge, dégrad F2
Francis, dégrad E2
Fromager, dégrad B4

G

Gaa Kaba C1
Gabaret D6
Gaillot B2
Galibi D4
Galoupa, dégrad H4
Gaulettes, carbet E3
Génipa, dégrad B3
Génipa, roche C4
Gervais C2
Goélette F4
Grand Bassin C5
Grande Usine F4
Grand-Pont E3
Grand Santi D1
Grand-Siton D1
Grand-Village A2
Gravier D4
Grève la E2
Grigel F2
Gros Roche C4
Grosse Roche A2
Grosse Roche B3
Guadeloupe C2
Guatemala B4
Guillaume D5
Guisan Bourg D6

H

Hattes les A2
Haut Camopi, dégrad A3
Hélène F2
Henri, dégrad B3
Hervo, camp D5
Hirondelle, roche A3
Hocco, carbet E4

I

Ilakana Patatpe G1
Impératrice D5
Inini Grand E2
Inini Petit E2
Inini Port C5
Inipi F4
Ipoussing D4
Iracoubo B3
Iracoubo A3
Irène D4
Isnard et Priane C4

J

Jacques, crique A2
Jalbot, dégrad D4
Janson, dégrad B4
Javouhey A2
Jean-Jean Rémission D6
Jojo B4

K

Karapana Grand D4
Kariakou C2
Kariakou C3
Kaw C5
Kaw C6
Kawann, roche B3
Kayodé F2
Kérenroch B3
Kofi Kamiza D1
Kokioko B2
Kokioko C3
Kokoï D1
Kormontibo E1
Kotioko F4
Kouachi A2
Kouachinana A2
Kouman-Kouman D6
Kounana C5
Kourou B4
Kourou B4
Kourouaï D5
Koursibo C3
Koutou F4
Kwassié B1
Kwata E4
Kwata, dégrad F4

L

Larivot le C5
Laurens, dégrad F4
Laussat, scierie A2
Lavaud F1
Lawa D1
Leblond C3
Léodate, roche C4
Léonce E2
Léonce, camp C5
Lézard C2
Lézard îlet B2
Limarola, dégrad D5
Limousin, dégrad C5
Lioni D1
Lipo Lipo F1
Lissa D1
Loka E1
Loubère D3
Loulette A2
Lysis C5

M

Macaque Bois B4
Macoua A3
Macouria B5
Mahury C5
Maïpouri F5
Maïpouri, camp B2
Maïs, carbet E3
Malaïtawa Patatpe F1
Malani F2 - H1
Malmaison B5
Malmanoury B4
Maman Koumarou D5
Maman Pian, roche B4
Maman Piraye, dégrad B3
Maman Valentin B2
Mamaribo A3
Mana A2 - C2
Mana A2
Mana, carrefour A2
Mandé, savane F5
Maniga B3
Manuel, savane B4
Maraudeur, dégrad E2
Margot B2
Marignan C5
Mario F5
Maripa E6
Maripasoula E2
Maroni C1
Marquis E2
Martin Bois B1
Mataroni D5
Matiti B4
Matoury C5
Mayman B1
Médeyre A2
Ménado, dégrad C5
Mitan, carbet C3
Mitan, carbet E2
Mitan, carbet E3
Mitan, carbet F4
Mofina D1
Mogès C5
Mondésir D4
Mon Père, roche F5
Montjoly C5
Montsinéry C5
Morpio A3
Morpion B2
Moucaya A3
Moufflet, dégrad C5
Mousse B2

N

Nancibo C5
Nasson C1
Nationale C4
Nelson C1
Neuf, dégrad C2
Neuf, dégrad C4
Nicole, dégrad E2
Noussiri E5
Nouvelle Alliance D6
Nuit, carbet la E3

O

Observatoire l' C2
Opoya F1
Orapu D5
Organabo A3
Oscar G5
Ouanary D6
Ouanary D6
Ouragan E4
Oyapock E6

P

Paillé D1
Palassissi F1
Palimino Pata F1
Panne, carbet la D4
Papaïchton (Pompidou) E1
Papa Jean Dégrad C3
Papa Moumou A2
Parcours Noir F5
Pascal D1
Pascal, dégrad B3
Patagaï, dégrad B3
Patate B2
Patawa C5
Patience B1
Patience E3
Patience F4
Paul Isnard C2
Pays Indien D6
Péléa F1
Perdu Temps B3
Perdu temps, dégrad B3
Petit Fouet C1
Petit Laussat A2
Petit Paradis E3
Petit Saut B2
Picard D5
Pierre Hoho F4
Pierrette D4
Pikinn Tabiki F1
Pilikaputpe Patatpe G1
Pilima Pata F1
Pilipi Wono F1
Piliwa A2
Pimpin, dégrad B1
Pina H4
Plaque, roche B3
Polémie B2
Polydor F5
Ponta B1
Popote E3
Portal B2
Portal B1
Providence C1

Q

Quesnel C5

R

Rallye le D4
Régina D5
Reinald, dégrad G3
Rémire C5
Repentir E3
Réveil B2
Risquetout C5
Roche, dégrad F2
Roche Tablon C5
Roche Tado B3
Rocoucoua A3
Roncevaux D4
Roura C5
Rubis D4

S

Sabbat Saut B2
Sable, montagne A2
Saï F3
Saï F3
Saint-Antoine A2
Saint-Bernard B4
Sainte-Anne C3
Saint-Elie C3
Saint-Elie Fermes de B4
Saint-Eloi E3
Saint-Eloi E3
Saint-Eloi, dégrad E3
Saint-Esprit D5
Saint-Georges E6
Saint-Jean B1
Saint-Jean D1
Saint-Joseph C3
Saint-Joseph F5
Saint-Laurent-du Maroni A2
Saint-Léon, dégrad E3
Saint-Lucien D5
Saint-Maurice A2
Saint-Paul C3
Saint-Pierre F4
Saint-Pierre, dégrad F4
Salva C1
Samson, dégrad D3
Sania B1
Santonia C1
Sapajou D4
Sapokaï F4
Sapokaï E4
Sapotille B2
Saramaka, dégrad B4
Saramaka, village A2
Sardine, dégrad E3
Saül E3
Saulnier B4
Savane, dégrad A3
Scierie B2
Scierie B2
Scierie B4
Serpent B1
Serpent, roche C3
Sikini F5
Sikini F5
Siminiout G4
Simon C4
Simon, dégrad B1
Singes Rouges, roche B4
Sinnamary D4
Sinnamary B4
Sivirine B3
Sokoumou B4
Sonnelle E2
Sophie E3
Sophie D3
Sparouine B1
Sparouine B1
Sport C2
Stoupan C5

T

Tamanoir, dégrad B3
Tamouria G3
Tampak D6
Tampak F5
Tampok G3
Tampok F2
Terre Rouge A2
Terre Rouge A2
T.H.R., dégrad E3
Tibourou, placers C5
Timon D5
Titine D5
Tonkin, carbet C3
Tonnegrande C4
Tonnegrande C5
Tortue D5
Tortue îlet B4
Toussine C2
Trésor, placer C5
Trois Palétuviers D6
Trois Rois B5
Trois Sauts H4
Trou Ara B3
Trou Caïmans A3
Trou Poissons B3
Twenké F1

V

Valentin B2
Valide E3
Venise D4
Vénus B4
Vichy D4
Vierge des Trois Tonneaux C3
Vieux Grand Santi D1
Villaflore D5
Vitalo, dégrad F2
Voltaire B1
Voltaire, camp B1

W

Wakapou E1
Waki F2
Wanapi G2
Wempi F2
Wilfried E1
Winiwé E2

Y

Yalou Patatpe G1
Yaloupi G4
Yawapa H4
Yaya, dégrad C1
Yofé B2
Yolande D4

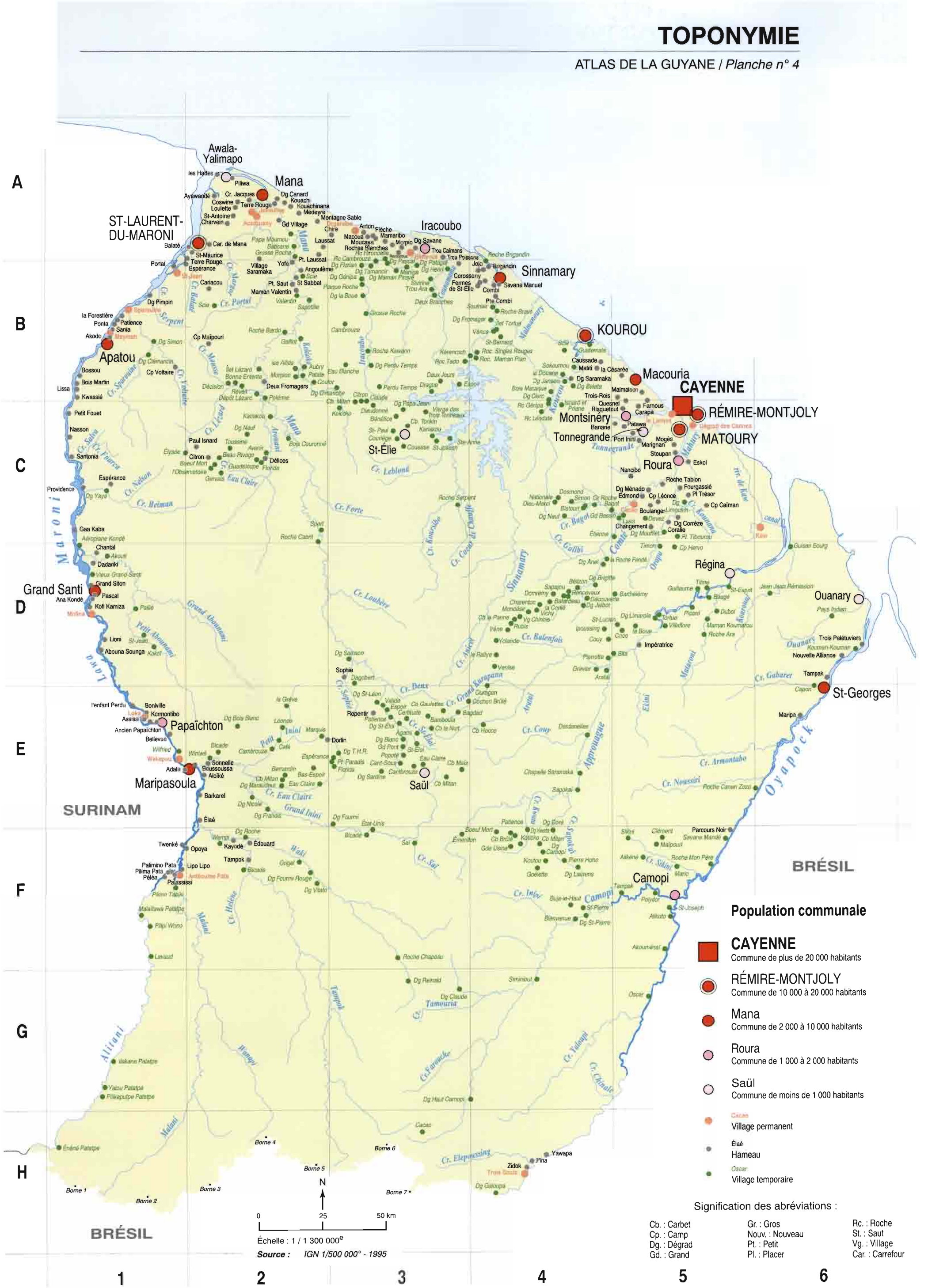
Z

Zidok H4

Les noms italiques et bleus sont des noms de rivières.

TOPONYMIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 4*



Population communale

CAYENNE
Commune de plus de 20 000 habitants

RÉMIRE-MONTJOLY
Commune de 10 000 à 20 000 habitants

Mana
Commune de 2 000 à 10 000 habitants

Roura
Commune de 1 000 à 2 000 habitants

Saül
Commune de moins de 1 000 habitants

Cacao
Village permanent

Élaé
Hameau

Oscar
Village temporaire

Signification des abréviations :

Cb. : Carbet
Cp. : Camp
Dg. : Dégrad
Gd. : Grand
Gr. : Gros
Nouv. : Nouveau
Pt. : Petit
Pl. : Placer
Rc. : Roche
St. : Saut
Vg. : Village
Car. : Carrefour

ARCHÉOLOGIE

La recherche archéologique a pour but d'analyser les traces laissées dans le sol et l'environnement par les sociétés passées, afin d'écrire (ou de compléter) leur histoire et celle de leur adaptation au milieu naturel. L'archéologie démontre aussi que les frontières politiques et administratives de l'histoire contemporaine ne sont pas signifiantes quand on travaille sur la durée des siècles et des millénaires. Si on veut comprendre les sociétés qui se sont succédées sur le sol guyanais, retrouver leurs origines géographiques et retracer leurs déplacements et leurs contacts avec d'autres sociétés, c'est l'ensemble du territoire compris entre l'Amazone, l'Orénoque et la côte Atlantique qu'il faut prendre en compte, pour les périodes les plus anciennes. À l'orée du XVI° siècle, qui voit le débarquement des premiers Européens, l'écheveau de l'Histoire forcera, de manière conflictuelle parfois et souvent dans la douleur, la cohabitation de groupes humains issus des continents américain, européen et africain qui échangeront biens, savoir-faire et cultures, créant de nouveaux métissages se surimposant à des métissages plus anciens.

Au cours des siècles, des pans de territoire vont se vider progressivement de leur population (en raison des maladies importées), tandis que d'autres seront occupés par de nouveaux groupes constitués (Noirs marrons du Maroni). La ruée aurifère du milieu du XIX° siècle repousse vers le Sud les limites de la colonisation, bouleversant les sols et laissant une empreinte durable que l'on mesure à l'aune des très nombreux toponymes donnés par les orpailleurs à chacun des sites remarquables de la forêt. Malgré les difficultés d'accès sur le terrain, les hypothèses hasardeuses, les connaissances s'organisent. Mais il faut aller vite, car la croissance démographique rapide et les aménagements qui en résultent bouleversent les terrains de recherche et détruisent le patrimoine archéologique.

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES SUR LE PLATEAU DES GUYANES

La période pré-céramique

Les premières manifestations humaines reconnues sur le plateau des Guyanes sont à rattacher à la présence de groupes dits "pré-céramiques", caractérisés par une économie de subsistance fondée sur la chasse, la cueillette et la pêche, ainsi que par l'absence de production céramique. Les vestiges les plus anciens, découverts au Venezuela, remonteraient à 12 000 -10 000 ans avant notre ère (complexe EL JOBO). À cette époque, vit une faune, appartenant à des genres ou espèces aujourd'hui disparus, que l'on regroupe sous le terme de "mégafaune". En Amérique du Sud, cette mégafaune se compose essentiellement d'équidés, de camélidés, d'édentés géants (sortes de tatous ou de paresseux de la taille d'un éléphant), de félidés ou encore de grands primates. Les restes osseux d'animaux de ce type, mis au jour au Venezuela et présentant des traces de découpe, montrent clairement qu'ils constituaient une partie conséquente du menu des hommes de cette époque. Au Sud du Surinam, dans les savanes de Sipaliwini, des traces de ces chasseurs de mégafaune, vivant autour de 8 000 ans avant notre ère, ont été retrouvées : 29 sites ont livré, en surface uniquement, du matériel lithique (nucléus, percuteurs..., et de superbes pointes de flèches) correspondant à d'importants ateliers de débitage. Cette faune pléistocène s'éteint progressivement entre 9 000 et 7 000 ans avant notre ère, en raison du réchauffement climatique Postglaciaire et des modifications du milieu naturel qui en ont découlé.

La période céramique

Les données archéologiques actuelles sur la période qui suit le Pléistocène, permettent de distinguer deux voies distinctes de développement des populations alors en présence. On voit apparaître d'une part des groupes de nomades chasseurs-cueilleurs qui concentrent leurs activités sur la prédation de ressources terrestres, et d'autre part des groupes de pêcheurs-collecteurs, disséminés le long de la côte caribo - vénézuélienne.

Les vestiges les plus remarquables des populations de pêcheurs-collecteurs sont représentés par les grands amas coquilliers (sambaquis ou concheros) visibles sur les côtes du Brésil central et méridional (sites de Garopaba media, Macedo...) ainsi que sur le littoral Nord-Est du Venezuela (sites de Ño Carlos, Guayana...). Ces accumulations de coquilles, qui mesurent en moyenne entre 50 et 70 mètres de long, pour une dizaine de mètres de haut ont été datées dans une fourchette chronologique de 4 000 à 3 000 ans avant J.C. Ce type de vestige est absent du littoral des Guyanes, sans doute à cause de la force du courant qui déplace sans cesse le trait de côte. Au cours de cette période, des phénomènes nouveaux apparaissent parmi lesquels la mise en place d'une économie d'autosuffisance, basée sur l'horticulture et non plus seulement sur la prédation (premières manipulations d'espèces végétales vers - 5 000). D'une manière générale, on estime que l'apparition de la céramique intervient en Amérique du Sud autour de 3 500 - 3 300 avant J.C.. Les vestiges céramiques retrouvés sur la côte Sud de l'Équateur ainsi que sur le littoral caraïbe de la Colombie semblent indiquer que l'acquisition de la technique de la terre cuite fut d'abord effective dans les régions littorales du Nord du sous-continent, avant d'être diffusée vers l'arrière-pays et dans le reste de l'Amérique du Sud. Hypothèse remise en cause par de récentes découvertes en Basse Amazonie brésilienne (5 000 avant J.C.).

En Guyane, les datations hautes (entre 2 000 et 1 000 avant J.C.) obtenues sur trois sites (la Trinité sur le Haut Sinnamary, Pointe Gravier dans l'île de Cayenne et Topu sur le Moyen Sinnamary) ne semblent pas devoir être retenues, pour des raisons diverses, telles que les conditions particulières de prélèvement, la faible quantité de matériel analysé ou encore le risque de contamination dû à des paléo-incendies ***(cf. barrage de Petit Saut, infra)***. Le premier complexe culturel identifié dans le département est le complexe ARISTÉ, défini en 1957 sur le littoral central et septentrional d'Amapá, et reconnu dans la baie d'Oyapock par Hugues Petitjean-Roget en 1980. Les âges obtenus sur les différents sites permettent de distinguer une phase dite ARISTÉ ANCIEN débutant autour de 350 de notre ère, une phase ARISTÉ MOYEN (entre 700 et 1 400) et une phase ARISTÉ RECENT (1 000 - 1 750).

Sur la côte Ouest de la Guyane, autour de Mana, le site de Crique Jacques présente de la céramique appartenant à un autre complexe culturel, défini au Surinam en 1977 et daté autour de 1 000 de notre ère : le complexe BARBAKOEBA.

HISTOIRE DE LA RECHERCHE

Premières découvertes-premières études

La plus ancienne mention d'une découverte archéologique en Guyane remonte à 1821. Une pirogue en cèdre noir intacte contenant plusieurs pagaies et des céramiques fut mise au jour alors que l'on creusait le canal Torcy, dans les savanes de Kaw sur la rive droite du Mahury. À la fin du XIX° siècle, les explorateurs Jules Crevaux et Henri Coudreau décrivaient des pétroglyphes et des sites à polissoirs, découverts lors de leurs expéditions sur le Maroni et l'Oyapock. Une description du pétroglyphe de la Montagne d'Argent, objet de litiges frontaliers au XVIII° siècle, est réalisée par le naturaliste Charles Hartt, en 1895. Les premières reconnaissances archéologiques sont réalisées de 1899 à 1902 par le naturaliste François Geay, alors mandaté par le Museum d'Histoire Naturelle de Paris. Il découvrit d'abord des grottes funéraires en baie d'Oyapock (grottes de Ouanary) d'où il rapporta des tessons, des outils en pierre polie et des urnes funéraires, destinés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro (Musée de l'Homme) et qui semblent avoir disparu.



Urne funéraire issue d'une grotte de la Montagne de l'Observatoire - Ouanary (cliché A. Gilbert - DRAC)

Sur le territoire de Rémire, en 1902, il révèle la présence du site d'habitat amérindien de Pascaud, des **pétroglyphes*** de la Crique Pavé et du Serpent de Pascaud, ainsi que plusieurs sites à polissoirs du littoral. Il faut ensuite attendre la fin de la Seconde Guerre Mondiale pour voir publier la première étude archéologique concernant la Guyane. En 1946, Henry et Paule Reichlen présentent à la société des Américanistes leur travail sur "les documents archéologiques d'origine guyanaise qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer dans les collections américaines du Musée de l'Homme". Ils y décrivent, d'après des photos de Geay, les pétroglyphes du Mahury ainsi que des rochers à polissoirs, proposent une typologie de l'outillage lithique et soulignent l'importance du potentiel archéologique guyanais pour l'étude des populations amérindiennes du Nord de l'Amérique du Sud. Huit ans plus tard, Emile Abonnenc réalise une carte répertoriant 120 sites plus ou moins précisément. Plus tard, en 1963, Jean Hurault et Pierre Frenay réalisent des relevés précis et publient l'étude des **géoglyphes*** qu'ils viennent de découvrir dans le massif du Mitaraka.

Organisée par la loi du 27/09/1941 appliquable dans les DOM à partir de 1965, la recherche archéologique est rattachée à la DRAC en 1992. Les prospections

SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 5*


Awala-Yalimapo
Mana
Javouhey
St-Laurent-du-Maroni
St-Jean
Iracoubo
Sinnamary
Îles du Salut
Île du Diable
Île Royale
Île Saint-Joseph
Kourou
Apatou
Barrage de Petit Saut
Cayenne
(planche n°6)
Macouria
Montagnes Plombs
Rémire-Montjoly
Montsinéry
Matoury
Tonnegrande
St-Élie
271
182
Montagnes des Trois Roros
406 m
18 m
Roura
Montagnes de la Sparouine
Massif Lucifer
Massif Découd-Découd
Eau Claire
Montagnes de la Trinité
Cr. Lehlond
Cr. Forte
Cr. Nelson
Cr. Beïman
Montagnes Françaises
552 m
Cacao
Montagnes de Kawi
364 m
Régina
Grand Santi
Montagnes Tortues
Ouanary
341 m
Montagne des Trois Pitons
Cr. Loubère
Monts Barruol
Montagnes Balenfois
Cr. Balenfois
Montagne Kotika
Montagne Ananas
Montagne Massialine
Papaïchton
Montagne Continart
St-Georges
Cr. Gabaret
Saül
206 m
Maripasoula
Monts Belvédère
Mont Galbao
Cr. Armontabo
Cr. Noussiri
SURINAM
BRÉSIL
584 m
Monts Atachi Baka
Antecume Pata
Massif des Emérillons
Mont Bacra
711 m
Camopi
60 m
Mont Itoupé
830 m
Roche Koutou
560 m
Tamouria
151 m
Mont Belvédère
295 m
Montagne Cacao
Trois Sauts
690 m
Massif du Mitaraka
Cr. Elepoussing
Maroni
Lawa
Tampok
Waki
Cr. Sal
Cr. Inipi
Cr. Yaloupi
Cr. Chinale
Cr. Sikini
Cr. Kourouai
Cr. Gabaret
Cr. Ouanary
Cr. Deux
Cr. Grand Karapaya
Cr. Coux
Cr. St-Eloi
Cr. Eau Claire
Grand Inini
Petit Inini
Cr. Sophie
Cr. Amiet
Cr. Galibi
Cr. Bagot
Cr. Kounana
Cr. Lézard
Cr. Sparouine
Cr. Voltaire
Cr. Monnie
Cr. Portal
Cr. Serpent
Cr. Balaté
Cr. Margot
Cr. Fouréa
Cr. Salva
Kokioko
Iracoubo
Sinnamary
Mahury
Tonnegrande
Comté
Oyapock
Camopi
Maroni
Lawa
Petit-Abounami
Grand Abounami
Waki
Malani
Alitani
Wanapi
Cr. Faroupche
Cr. Yaloupi
Cr. Chinale
Cr. Elepoussing
Cr. Armontabo
Cr. Noussiri
Cr. Sikini
Cr. Kourouai
Cr. Gabaret
Cr. Ouanary
Cr. Balenfois

systématiques ne sont lancées sur l'ensemble du territoire qu'en 1986 par des archéoloques professionnels : Sud de la montagne du Mahury, hauteurs de Ouanary, Oyapock, Sinnamary, régions de Mana, Awala, Papaïchton. Parallèlement, l'extension rapide de Cayenne met au jour et détruit un certain nombre de sites. Les données acquises sur l'occupation amérindienne sont synthétisées par S. Rostain (thèse, 1994), tout comme l'inventaire du patrimoine colonial par Y. Leroux (thèse, 1994).

Études récentes

À partir de 1989, les fouilles préventives à la construction du barrage de Petit Saut débouchent sur la reconnaissance de 320 sites. Le décapage, sur 13 000 m², à l'aide d'engins mécaniques, permet l'étude pédologique précise et la réalisation de 134 datations au carbone 14 de matériel céramique tout en mettant en évidence l'existence de paléo-incendies antérieurs à la présence humaine faussant les datations.
Les fouilles sur l'île de Cayenne (Grand Matoury) révèlent des complexes céramiques allant de 665 à 1790. Celles de la Montagne Favard à Kaw livrent un abondant matériel plus ancien (170-398). Les prospections se multiplient alors sur l'ensemble du territoire. Un programme d'inventaire systématique des polissoirs du littoral a été initié en 1994.
Les fouilles visant l'époque historique favorisent naturellement la mise au jour de nombreuses habitations. La plus importante est l'habitation Loyola étudiée en collaboration avec l'Université québecoise de Laval. D'autres prospections sont actuellement menées sur les habitations jésuites de la Comté, Maripa et Saint-Régis.

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE

Objectifs et méthodes

Depuis 1976 une carte archéologique nationale informatisée inventorie systématiquement l'ensemble de tous les sites, de toutes les régions et de toutes les périodes. Les informations sont collationnées dans une banque de données nationales donnant accès à tout moment au fichier du potentiel archéologique du territoire. Il est possible d'en prévenir les destructions éventuelles dues aux aménagements.
Commencé avec 20 ans de retard sur la métropole l'établissement de la carte archéologique de Guyane a pour but d'alimenter la banque de données nationales. Des fiches de chaque site doivent être réalisées. En amont, le recensement de toutes les sources dispersées dans les régions s'impose. Les fiches de sites s'appuient également sur les travaux historiques et archéologiques, et les rapports de fouille. La seconde étape consiste à relever tous les indices d'occupation humaine visibles au sol par prospection pédestre. Celle-ci a prouvé son efficacité en milieu forestier dense, même si elle n'est pas toujours exhaustive.

Les sites recensés

La carte archéologique de la Guyane comprend actuellement un peu plus de 1 300 sites recensés, toutes périodes confondues. La représentation cartographique ***(voir planche n°5)*** montre la localisation de ces sites ***(voir planche n°6)***. Ce type de document appelle néanmoins quelques remarques préliminaires. Ainsi faut-il considérer cette carte comme un état de la recherche à un moment donné, donc susceptible de modifications à tout moment.
Le vide flagrant constaté sur la carte dans la région du Massif Central et de la pénéplaine méridionale traduit seulement les limites de la recherche, plus aisée le long des fleuves qui, en conséquence livrent davantage d'indications tout en révélant qu'aucun type d'unité géographique n'est potentiellement exempt de sites archéologiques.
Pour catégoriser ces sites, deux vocables discriminants sont en usage (malgré leurs limites) : site amérindien et site colonial. Ce dernier étant un site postérieur à l'arrivée des Européens sur le continent et antérieur à la départementalisation, sur lequel, le plus souvent, existe une documentation écrite. Le site amérindien pouvant être plus précisément divisé en site amérindien pré-contact et site amérindien post-contact. La présence ou l'absence de matériel d'importation (métal, verre...) mêlé à du mobilier amérindien, autorise ce type de chronologie relative, mais il faut souligner qu'en l'absence de mobilier européen, la datation est difficile. Parmi les sites amérindiens recensés, 7 types différents ont été définis. Les sites coloniaux, les sites militaires et les sites pénitentiaires ont été individualisés parce que bien documentés ; les sites d'habitations-missions religieuses-d'orpaillage-production ont été regroupés sur la carte.
Géographiquement, trois zones principales peuvent être distinguées.
- **La zone littorale**, qui concentre la presque totalité des types de sites recensés actuellement et les traces des premières installations européennes.
- **Les berges et bords de fleuve**, où les vestiges d'occupation amérindienne ancienne sont nombreux, mais qui contiennent aussi les vestiges d'anciennes **habitations*** et des témoignages de la recherche aurifère.
- **Les zones interfluviales ou forêt de terre ferme**, où se trouvent de nombreuses traces d'occupations amérindiennes, fortifiées ou non, des polissoirs sur les petites **criques*** ainsi que des roches gravées.

LES SITES AMÉRINDIENS

Les sites de plein air

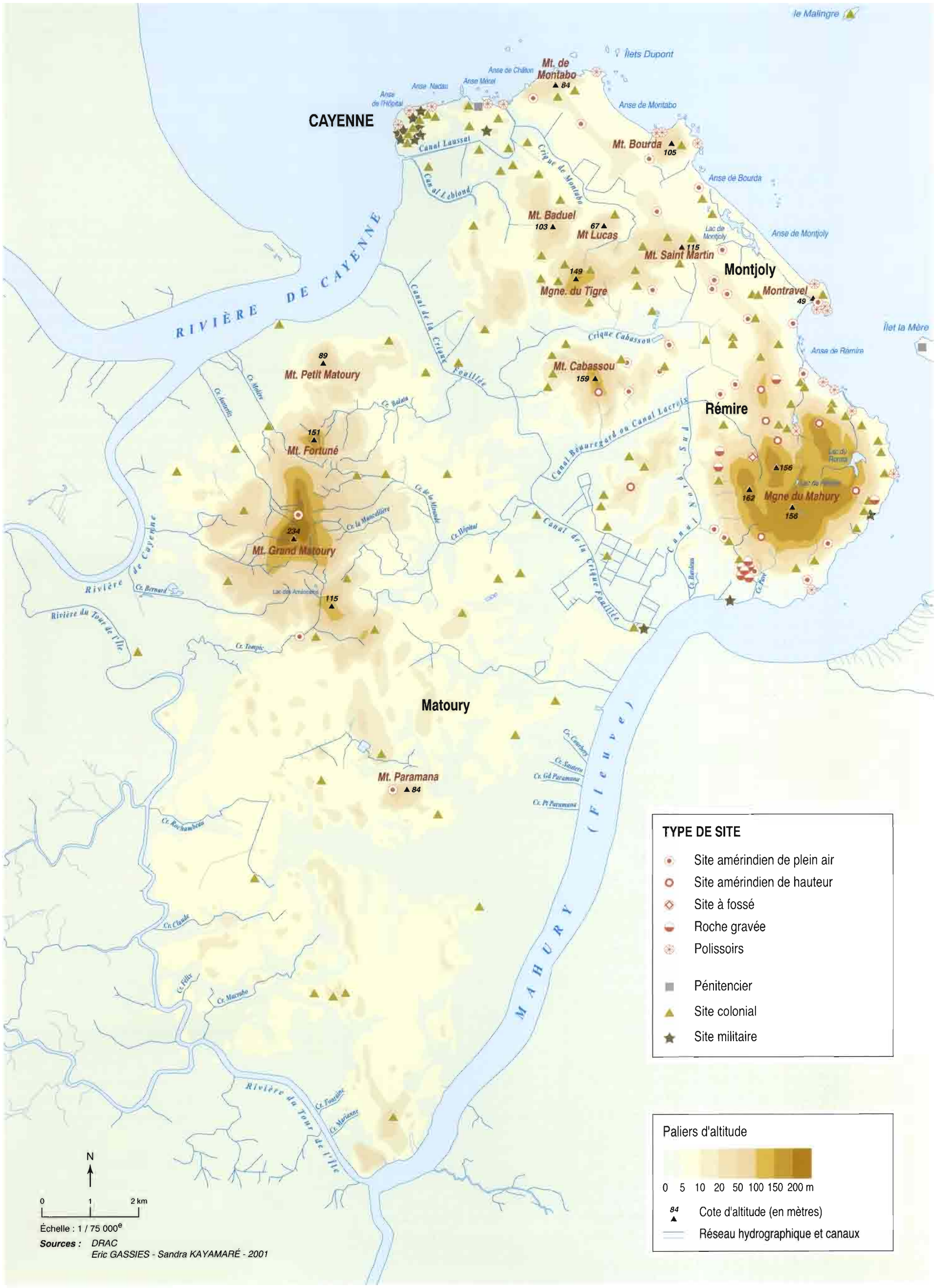
Disséminés sur l'ensemble du territoire, leurs vestiges apparents consistent en concentrations de tessons de céramiques parfois associés à des restes de charbon de bois et/ou à de l'outillage lithique. Parmi les pièces les plus remarquables de l'outillage en pierre, figurent les haches polies. On distingue schématiquement les formes de lame simple (type pétaloïde par exemple) des formes à encoches et de celles dites à oreilles. La grande majorité du matériel céramique est constituée de fragments de poterie non décorée. Lorsque le décor est présent, les techniques employées peuvent être très variées : incisions, ponctuations, **engobes***, peintures, appliqués anthropomorphes ou zoomorphes.... Sur la bande côtière, les installations s'opèrent de manière privilégiée le long des barres prélittorales et des cheniers qui dominent les savanes inondables en saison humide. D'innombrables "champs surélevés", attribués à la préhistoire amérindienne ont été identifiés dans les savanes de Kourou ces dernières années, mais non datés faute de sondages archéologiques (Rostain, 1994). Ce choix d'implantation paraît être particulièrement adapté si l'on juge de la pérennité de sites tels que celui du village de Yalimapo, par exemple, où une urne funéraire fut découverte en 1997. Les datations effectuées à partir du carbone organique brûlé contenu dans l'urne ont permis de la situer sur l'échelle du temps entre les XI° et XIII° siècles après J.C. Par ailleurs, les prospections et enquêtes orales réalisées sur place en 1998, ont révélé la présence sur le sol du village de matériel céramique ancien (antérieur à la création du village actuel qui date de 1953) ainsi que l'existence d'une zone funéraire installée sur le cordon dunaire qui borde le littoral (une dizaine d'urnes ont été découvertes en 1958-59, du fait de l'érosion marine, particulièrement active à cette époque). Yalimapo constitue un exemple remarquable d'occupation récurrente d'un site côtier.
Les zones de bord de fleuve ont de tout temps attiré les populations amérindiennes. Les berges hautes des fleuves ou des rivières offrent un refuge à l'abri des zones humides et à proximité immédiate d'un point d'eau. Sur la ***planche n°5***, on constate que ce type de site est représenté sur l'ensemble du territoire. Toutes les prospections fluviales (cf. l'Iracoubo), y compris celles menées, loin dans l'arrière-pays, sur les rivières Tampok, au Sud-Ouest, Camopi et Yaloupi au Sud-Est, ont révélé la présence de sites amérindiens installés en berge. Seules quelques-unes de ces occupations ont fait l'objet de campagnes de sondages, notamment celles menées sur l'Approuague et le Mataroni en 1989 et 1990 (S.Rostain, Y. Wack), sur les sites de Dubol, Mapaou ou Tourépé. D'autres installations en berge ont été fouillées au cours de la campagne archéologique qui a précédé la construction du barrage de Petit Saut. La fouille du site 223 notamment, installé sur un méandre externe, a révélé la présence de trous de poteaux, de fosses et de mobilier céramique en place. L'érosion naturelle de la berge s'est avérée insignifiante durant le dernier millénaire, et sans incidence sur l'état de conservation du site.
Les occupations situées en zones interfluviales apparaissent nettement moins sur la carte que les précédentes. Il faut naturellement y voir les conséquences d'un accès au terrain rendu difficile par l'éloignement et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. La représentation cartographique des données actuelles fausse ainsi considérablement la réalité de l'occupation humaine ancienne en forêt de terre ferme. *(Il n'est qu'à citer les campagnes de prospection menées depuis 1994 sur le futur axe routier Régina / Saint-Georges, qui ont montré une densité d'occupation de l'ordre de 1 site au km²).* De la même manière, chaque opération archéologique menée sur un secteur donné, depuis quelques années, révèle une occupation conséquente de ces zones forestières, *(par exemple à Saül où 31 nouveaux sites ont été découverts dans la grande périphérie du bourg, lors de la campagne de 1999 - Briand et al.)*. La même année, une prospection-inventaire a été effectuée au Nord de la crique Grand Inini et a permis de repérer 8 sites amérindiens de plein air, sur une surface prospectée d'environ 6 km² ; tous implantés sur le sommet des reliefs, leur superficie variait entre quelques centaines et quelques milliers de m².

Les abris sous roche

Simples cavités ouvertes dans la paroi rocheuse, les abris sous roche de Guyane se trouvent dans plusieurs régions du département (abris de l'inselberg de la Trinité et des Montagnes Balenfois dans le massif central, Monts Galbao dans la chaîne Inipi-Camopi, Roche Koutou dans la pénéplaine méridionale ou encore les nombreux abris des montagnes à cuirasse latéritique autour de Ouanary). Les premières découvertes remontent aux années 1980, époque au cours de laquelle plusieurs sites sont explorés autour de Ouanary, (parmi lesquels Trou Biche, Trou Reliquaire ou encore Jarre Indien... et en 1991, Trou Delft). Ces cavités, de par leurs faibles dimensions, ont été utilisées comme refuges provisoires pour de petits groupes d'individus ou bien ont servi de lieu de dépôt funéraire. Le mobilier funéraire (urnes avec couvercles, jarres...) est de style ARISTÉ, souvent associé à des objets de traite européens (perles de verre, objets métallique, faïence...) ; ce qui place chronologiquement ces sites après 1 500 de notre ère. L'abri granitique de la Roche Koutou (commune de Maripasoula) présente deux salles principales, dont l'une abrite un sol

ÎLE DE CAYENNE : SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 6*



anthropisé avec de la céramique et un foyer qui a été daté au radiocarbone entre 1 190 et 1 315 après J. C., l'autre étant composé d'un atelier de polissage (46 polissoirs) à proximité d'un ruisselet.

Les sites à fossé

Ce sont des sites de hauteur ceints par un ou plusieurs fossés, circulaires ou rectilignes. L'appellation de "montagnes couronnées" s'applique plus particulièrement aux sites présentant un ou plusieurs fossés circulaires en périphérie. Selon la tradition orale Wayampi, les "montagnes couronnées" correspondaient à des sites défensifs construits par les anciens Karane (Grenand, 1982). Il est fait mention à plusieurs reprises, dans les textes des chroniqueurs, de palissades, simples ou doubles, placées entre le ou les fossés, ayant pour fonction d'arrêter les flèches ennemies (Hans Staden en 1557, Jesse de Forest en 1623 ou encore Biet en 1664). On peut considérer que les sites à fossé sont répartis sur l'ensemble du terriroire guyanais, dès lors que le relief l'autorise. Au Nord, les sites les plus connus sont ceux de la Pointe Maripa I et II sur l'Oyak, et de Favard, sur la Montagne de Kaw. Au Sud, beaucoup moins prospecté pour les raisons déjà évoquées, un site est recensé sur le Tampok. Mais c'est surtout la chaîne Inipi-Camopi qui rassemble le plus grand nombre de sites de ce type. Bien qu'ils aient été signalés dès 1952 par E. Abonnenc, les sites à fossé n'ont été jusqu'alors que très peu étudiés sur le plateau des Guyanes. Au Surinam, Pondokreek, l'unique site répertorié, a été fouillé en 1991 par A. Versteeg, qui au regard du peu de matériel retrouvé, avançait l'hypothèse d'un site à caractère cérémoniel.

En Guyane, c'est un site découvert par le BRGM près de Maripasoula : Yaou, qui a retenu l'attention des archéologues, en raison de son développement. Sa superficie est de plus de 3 ha, la circonférence du fossé est de 780 m pour une largeur moyenne de 16 m. Les travaux menés en 1992-93 par Marlène et Guy Mazière ont confirmé l'existence d'entrées et mis en évidence deux périodes d'occupation. Contrairement à Pondokreek, la grande richesse du matériel céramique présent sur le site semble confirmer dans ce cas sa vocation d'habitat fortifié. Près de Roura, une tranchée creusée sur le site de la Pointe Maripa I, a confirmé l'existence d'un double fossé, mais a surtout mis en évidence des indices qui laissent supposer la présence entre les deux canaux de deux rangées de pieux, disposés à la manière des structures décrites par les chroniqueurs, et dont l'existence n'a, pour l'heure, jamais pu être vérifiée archéologiquement.

Les roches gravées

L'art rupestre des populations amérindiennes de Guyane s'inscrit naturellement dans un processus de manifestation culturelle universelle qui a débuté il y a presque 40 000 ans. 16 sites à pétroglyphes sont actuellement recensés, tous situés en plein air et qui se répartissent sur presque tout le territoire, avec toutefois un hiatus notable dans les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest (la seule roche gravée connue près de Saint-Laurent-du-Maroni, la roche Timhéri à Bigi Stone, se trouvant sur la rive Surinamaise du fleuve Maroni). Les premiers à signaler des gravures sur roche sont les Portugais à la Montagne d'Argent (en 1728, cf. Pereira, 2000) ou encore l'arpenteur du roi en 1743 sur la Montagne Anglaise. Les travaux des explorateurs des XIX° et XX° siècles (J. Creveaux, F. Geay...) viendront progressivement compléter un inventaire qui est encore loin d'être exhaustif, puisque l'année 2000 a vu la découverte de 21 nouvelles roches gravées sur le massif du Mahury, après celles réalisées sur l'île de Saint-Joseph en 1998. Nous citerons au Sud le site de la Malani et celui de roche Crabe sur la crique Alikéné, au Nord, les sites de la Carapa à Kourou.



Pétroglyphe anthropomorphe du site de la Carapa - Kourou. Les deux bras se terminent par des mains à trois doigts fermées en triangle pour représenter des têtes. La tête semble surmontée d'une coiffe alors que le visage est recouvert soit d'un masque, soit de peintures corporelles. (cliché A. Gilbert - DRAC)

On observe qu'il n'y a pas de règles apparentes déterminant la présence ou l'absence de roches gravées dans un secteur donné. La roche Crabe est située dans le cours même de la rivière, tandis que celle de Favard est proche du méplat sommital de la montagne ; les orientations variées des faces gravées n'apportent guère plus d'éléments de compréhension. D'autre part, aucune technique de mesure du temps n'est applicable à ces gravures qui subissent également l'outrage des siècles, sans que ce phénomène d'altération naturelle puisse être lui-même utilisé à des fins de datation. Les populations qui ont gravé ces roches ont utilisé toute la gamme des techniques disponibles, à savoir le piquetage, le raclage, le polissage et l'incision, des combinaisons de ces techniques étant d'ailleurs fréquentes : roche piquetée-polie ou piquetée-raclée.... Si la gravure par piquetage semble être la technique la plus répandue en Guyane, celle de l'incision, qui nécessite une maîtrise de la fabrication de l'outillage lithique, est probablement la plus récente. Quelques gravures s'apparentent à de la sculpture en ce sens qu'il s'agit de figures qui apparaissent en relief, selon une technique proche du haut relief. Il n'entre pas dans le cadre de cet exposé d'avancer la moindre hypothèse quant à la signification des gravures représentées. Le registre iconographique montre de nombreux signes géométriques (étoiles, points...) mais il reste essentiellement constitué de figures anthropomorphes ou zoomorphes (le jaguar, le serpent, la grenouille entre autres semblent avoir joué un rôle symbolique très important) qui devaient probablement participer du Panthéon des populations qui les ont réalisées. La position bras levés, jambes écartées, qu'adoptent les personnages du site de la Carapa n'est pas sans rappeler les positions adoptées par les chamanes Yanomami du Venezuela par exemple, au cours de certaines cérémonies.

Peinture rupestre



Peinture rupestre de l'inselberg Susky - Maripasoula. Cette figure anthropozoomorphe est souvent considérée comme un lézard, mais les conventions de représentation font qu'il s'agit d'un homme au sexe démesuré. (cliché A. Gilbert - DRAC)

Le seul site de peinture rupestre jamais découvert en Guyane se trouve à mi-pente d'un inselberg granitique signalé au service régional de l'archéologie par François Susky en 1995. Plus de 120 figurations ont été peintes sur la paroi d'un abri sous roche d'une quinzaine de mètres de long. *L'étude de ce site exceptionnel est en cours mais un premier décompte relève la présence de 22 anthropomorphes ou anthropozoomorphes, 5 serpentiformes, 16 croix simples, 7 croix en étoile, 6 tau, 6 points isolés, 6 séries de points en vrac, 4 séries de points organisées, 5 figures géométriques (losanges, carrés), 31 traits, 3 séries de traits organisées, 1 spirale et 7 signes indéterminables. (Mazière, 1997).*

Les Géoglyphes

Seuls deux sites de ce type sont reconnus actuellement, dont l'un (Mitaraka) est situé sur le territoire brésilien, au niveau de la borne frontière n°1. Le site guyanais de la roche Touatou, situé au sommet d'un inselberg au Sud de Camopi, montre des alignements de pierres sans assemblage particulier. En revanche, le site du Mitaraka, découvert par Jean Hurault et Pierre Frenay lors de la mission de délimitation de la frontière Guyane française/Brésil de 1956-57, révèle des assemblages d'éclats de pierre de trois à quatre mètres de diamètre reproduisant des figures d'hommes et d'animaux, parmi lesquels on reconnait des lézards, des serpents et une grande tortue (Hurault, 1957). Une enceinte ovoïde est également mise en évidence et relevée au cours de la mission.

Les Polissoirs



Polissoirs sur la crique Nouvelle France - Saül. On distingue une série de polissoirs en fuseaux et un polissoir en coque de bateau (cliché A. Gilbert - DRAC)

Il s'agit de " *blocs de roche abrasive utilisés pour le polissage des objets... en pierre. À côté des polissoirs mobiles de dimensions variées, on trouve aussi des roches en place, parfois fort volumineuses qui portent les traces laissées par le frottement des pièces lithiques travaillées.* " *(Leclerc, Tarrête, Dictionnaire de la Préhistoire, 1988)*. La forme de la cuvette qui résulte du polissage détermine l'appellation du polissoir. On distingue ainsi le polissoir circulaire, ovalaire, en fuseau, en rainure ou rayure (rectiligne et très étroit), à protubérance centrale (également appelé ombiliqué) qui est un polissoir circulaire ou ovalaire dont la protubérance, plus ou moins centrée, est polie. Enfin deux formes sont un peu à part : la surface abrasée qui correspond à une zone polie sans forme particulière et la coque de bateau qui est un polissoir alliant l'ovale et le fuseau. Les polissoirs sont les traces humaines anciennes les plus répandues (près de 1 500 polissoirs recensés sur le seul littoral de l'île de Cayenne). On les trouve sur l'ensemble du territoire, quel que soit le milieu, dès lors qu'il y a un cours d'eau à proximité immédiate (l'eau est utilisée avec le sable pour faciliter l'abrasion). Excessivement fréquents dans les sauts, leur localisation n'est pas toujours aisée en fonction du niveau des eaux.

LES SITES COLONIAUX

Les sites d'habitations, de missions religieuses, d'orpaillage, de production

Il s'agit de vestiges qui touchent à l'histoire de la Guyane de l'arrivée des Européens jusqu'au XX° siècle consacrant la fin officielle des *"Colonies françaises"*. La répartition géographique de ces sites suit, de manière schématique, un mouvement de conquête du territoire qui se développe en fonction des besoins et surtout des opportunités. Les habitations qui tentent, dès le XVII° siècle, une production agricole destinée à l'exportation sont cantonnées au Nord et sur les berges des fleuves d'importance (Oyapock, Approuague, Sinnamary...) essentiels au transport de la production, tandis que les régions de l'intérieur seront surtout colonisées par les exploitations aurifères du XIX° siècle. Au Sud d'un axe Saint-Laurent-du-Maroni / Saint-Georges, tous les sites figurés sur la carte correspondent à une activité liée à l'orpaillage ou, dans quelques rares cas, à l'exploitation du bois de rose. Une exception toutefois, celle de la mission jésuite de Sainte-Foy de Camopi, la plus au Sud du territoire. Au Nord, la plupart des habitations sont installées en bordure des fleuves et rivières et notamment de l'Oyapock qui fut l'un des tout premiers cours d'eau remonté par les Européens. Les vestiges retrouvés des débuts de la colonisation sont rares, pour ne pas dire inexistants. Le mode de construction et surtout les matériaux périssables employés n'ont guère laissé de traces. En dehors de l'île de Cayenne, seuls deux établissements ont fait l'objet de recherches archéologiques ainsi que d'une étude d'archives sous la direction d'Eglé Barone-Visigalli ; les établissements jésuites de Maripa et de Saint-Régis sur la commune de Roura. La quasi totalité des autres habitations recensées l'ont été à partir de cartes anciennes suffisamment précises pour pouvoir être replacées sur un fond cartographique actuel.

Les sites militaires

Il s'agit essentiellement des forts et batteries établis, dès le XVII° siècle, le long des berges des fleuves ou près des embouchures afin de garantir la libre circulation des biens et des personnes et de prévenir toute attaque d'une puissance ennemie. La plupart de ces constructions sont aujourd'hui ramenées à de simples vestiges de murs plus ou moins en élévation (fort Saint-Louis sur l'Oyapock), voire réduits à l'état d'arasement. Seule, l'île de Cayenne conserve des vestiges représentatifs, quoique souvent plus tardifs, de ce type de site.

Les sites pénitentiaires

Les sites pénitentiaires appartiennent à l'histoire récente de la Guyane (XIX°-XX° siècles). Les bâtiments de cette période se situent à la frontière entre patrimoine vivant et vestige archéologique. Le recensement de ces établissements a néanmoins été pris en compte, dans la mesure où les archéologues ont eu à intervenir, soit pour des opérations de surveillance archéologique de travaux (Camp de la Transportation de Saint-Laurent-du-Maroni) soit pour en réaliser l'inventaire sur le terrain (Îles du Salut). Signalons qu'une étude a débuté sur le site du bagne de Saint-Augustin, situé à proximité du bourg de Cacao.

LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ÎLE DE CAYENNE (planche n°6)

L'ensemble géographique que constitue l'île de Cayenne est l'un des rares endroits du littoral où le bouclier précambrien affleure jusqu'à la mer et vient rompre la monotonie des côtes des Guyanes qui s'étendent sur 1 600 kilomètres entre l'Amazone et l'Orénoque, constituant ainsi l'un des plus vastes ensembles mondiaux de côtes basses et argileuses équatoriales. Le "promontoire" de l'île de Cayenne, formé de grosses collines, présente donc une rupture de relief tout à fait remarquable, qui a dû jouer un rôle non négligeable dans le choix d'implantation des premières populations, servant notamment d'**amer*** aux premiers navigateurs européens. La carte de localisation des sites archéologiques recensés ***(voir planche n°6)*** atteste la richesse du patrimoine historique et archéologique de la presqu'île. En effet, à l'exception des géoglyphes et des peintures pariétales (un seul site en Guyane), tous les types de sites sont représentés : roches gravées, polissoirs, sites d'habitat amérindiens de plaine, de hauteur, à fossé, habitations coloniales et vestiges des industries en faveur à l'époque, dont la plus ancienne poterie jamais fouillée sur le plateau guyanais (poterie Bergrave).



Pots de raffineurs et formes à sucre provenant de l'atelier de poterie Bergrave (cliché A. Gilbert - DRAC)

- **Les sites pénitentiaires** ainsi que **les sites militaires** (fort du Cépérou, fort Diamant ou Trio...) ne seront pas abordés ici, car bien que recensés, ils ne font l'objet pour l'heure d'aucune étude spécifique. Les sites à polissoirs, disséminés sur tout le littoral (un seul site sur cours d'eau) ne seront également pas détaillés.
- **Les sites amérindiens**, leur répartition géographique montre qu'ils sont toujours situés soit sur ou à proximité d'une hauteur, soit sur une barre prélittorale, toujours en zone émergée, à l'exception du gisement de la Pointe Gravier, près de Dégrad des Cannes, situé sur la berge du fleuve Mahury et aujourd'hui disparu. On différencie en particulier deux types de sites : ceux installés sur les barres prélittorales et les sites de hauteur. Les premiers ont été découverts suite à l'érosion marine (par exemple site de l'Anse de Rémire sur la route des Plages), ou à l'occasion de travaux publics ou privés. La proximité de ces sites entre eux, tous situés sur la même barre prélittorale, a pu intriguer des chercheurs comme A. Cornette, qui a émis l'hypothèse d'un seul et même village, installé en continu sur le cordon sableux, à la manière de ce qu'il avait pu observer sur les sites Carib de la Mana. Malgré la rareté des parcelles épargnées par l'extension immobilière, des traces d'occupation sont encore visibles aujourd'hui, sous la forme de petites concentrations de tessons de céramique, sur l'ensemble du cordon dunaire, entre l'Est du massif du Mahury et le Mont Montabo. Les résultats d'analyse radiocarbone semblent attester une occupation tardive de cette zone littorale, avec un terminus ante quem autour du début du XV° siècle de notre ère (Rostain, 1994). On ne connait pas grand chose des sites de hauteur de l'île de Cayenne, à l'exception du site du Mont Grand Matoury ***(cf. supra)***. De petits îlots de forêt comme celui, disparu, de "l'îlet Matthieu" ou "Chemin de Vidal" ainsi que certains reliefs remarquables comme le Mont Cabassou ou le Mont Paramana ont livré des traces d'occupation indéniables. La prospection partielle du Mahury en 1998 a permis la découverte du premier site à fossé (de type "éperon barré") de Rémire-Montjoly. D'une superficie estimée à 9 000 m², il est à demi-clos à l'Est par un large fossé d'environ 5 m dont la dépression se distingue bien dans le relief. À l'Ouest, le site est "protégé" par un profond **talweg*** dans lequel s'écoule une crique. Au Nord, le versant dominant la plaine littorale présente une forte déclivité. Une ligne de crête au Nord-Est permet l'accès au site. Une quantité importante de mobilier archéologique est visible au sol, sur un petit plateau qui s'avance au Nord-Ouest.
- **Les roches gravées** de l'île de Cayenne sont concentrées sur le pourtour du massif du Mahury, plus particulièrement sur sa partie méridionale. Les recherches récentes ont permis la découverte de nouvelles gravures sur deux sites qui sont en cours d'étude.
- **Les sites coloniaux** se répartissent, en fonction des époques, en divers secteurs du territoire de la commune. On peut dire, en schématisant, que la plupart des habitations du XVIII° siècle sont situées sur les versants des Montagnes de Rémire et du Mahury, alors que celles du XIX° siècle, dont Vidal est la plus représentative, sont installées sur les terres basses, que l'on tente seulement alors de mettre en valeur.
- **Les anciennes habitations coloniales** sont bien représentées sur la carte et couvrent assez largement le territoire de l'île de Cayenne. On mesure toutefois la densité de ces exploitations qui, au cours des siècles, ont réussi à conquérir la totalité de l'espace disponible. Les habitations et les ateliers de poterie ont fait et continuent à faire l'objet de fouilles archéologiques (Loyola). Il convient de souligner qu'en dehors des sites fouillés, il n'existe quasiment aucun relevé des différents vestiges de construction disséminés sur le territoire qu'ils soient en élévation ou arasés (mais toujours lisibles du point de vue archéologique).

Les recherches archéologiques, fouilles ou inventaires, outre leur intérêt scientifique, ont le mérite de participer à la prise de conscience visant à valoriser ce patrimoine. Ainsi les sites de Loyola, Vidal ou encore Moulin à Vent bénéficient, à différents niveaux, de protections au titre des Monuments Historiques et/ou sont ouverts au public (Vidal).



Ancienne rhumerie - Rémire-Montjoly. (cliché Y. Le Roux)

L'état de conservation des vestiges coloniaux est très inégal. Nombre d'habitations du pourtour du Mahury ne sont plus représentées que par des terrasses ou des soubassements sur lesquels étaient installés les bâtiments. Ce constat devrait, à terme, conditionner la politique de gestion de ces vestiges, dans la mesure où, s'ils ne méritent pas tous d'être protégés et mis en valeur, il serait regrettable de les voir disparaître sans avoir eu la possibilité de les étudier.

Eric GASSIES

ESPACES ET SOCIÉTÉS : DES AMÉNAGEMENTS AMÉRINDIENS AU PORT SPATIAL DE L'EUROPE

La situation géopolitique, culturelle et économique de la Guyane française d'aujourd'hui est globalement le produit d'un triple héritage : cet espace sud-américain porte l'empreinte d'un monde amérindien qui a survécu à l'emprise coloniale, il est marqué par une histoire coloniale où l'échec de la mise en valeur tient une place de choix, et il doit son niveau de vie mais aussi ses problèmes économiques et politiques à une intégration à la nation française qui ne laisse pas de surprendre. Ce qui fait l'originalité de la Guyane, c'est la continuité dans une longue durée, hors des espaces insulaires, de la gestion d'un territoire continental par une puissance européenne, en l'occurrence la France, qui en a gardé la possession à travers la décolonisation. Les populations guyanaises ont ainsi vécu, à des degrés divers, tour à tour et pratiquement sans transition, l'indépendance des espaces amérindiens et la domination coloniale, l'oppression du système esclavagiste et la liberté citoyenne façon quarante-huitard, les structures économiques et sociales d'une colonie disposant de moyens de production réduits et celles d'une circonscription d'un pays industrialisé. Les hommes, comme l'espace qu'ils habitent, en sont profondément marqués.

LA GUYANE AMÉRINDIENNE

On sait peu de choses sur l'histoire des peuples amérindiens avant la mise en route du processus d'appropriation de l'Amazonie et du plateau des Guyanes par les puissances européennes. Des peuples occupent ces régions depuis des millénaires et y ont développé des civilisations qui ont évolué de manières diverses jusqu'aux premiers contacts avec les colonisateurs européens.

Pierre et Françoise Grenand dressent ainsi "le panorama ethnique et linguistique probable de la Guyane de l'an 1492", on y trouverait :

- des "Paléo-Indiens", groupes de chasseurs-cueilleurs ;
- des ethnies de langues arawak qui seraient l'une des composantes de deux grands groupes, les Arauquinoïdes qui peuplèrent la côte des Guyanes et les Aristé venus de l'actuel État brésilien de l'Amapá ;
- des peuples de langues karib provenant de la région du Mont Roraima et qui ont peuplé par vagues successives l'intérieur du plateau des Guyanes et le littoral en partant du bas Orénoque ;
- des peuples de langues tupi-guarani en provenance de l'Amazone.

Ces civilisations amérindiennes ont subi le choc de la colonisation avec pour conséquences majeures une réduction dramatique du nombre des habitants du plateau des Guyanes et une restriction de plus en plus pesante de leur territoire au fur et à mesure des implantations coloniales de l'Espagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la France et du Portugal.

Les descendants de ces peuples marquent aujourd'hui de l'empreinte de leur civilisation l'espace guyanais, tant sur le Littoral que dans l'Intérieur. Ils entendent peser à leur manière sur la vie du pays et donner ainsi leur propre lecture de l'histoire :

"La rencontre avec les nouveaux venus fut brutale, elle a d'abord eu comme conséquence de bouleverser la démographie des populations amérindiennes par l'introduction de nouvelles maladies, réduisant de manière considérable le peuplement autochtone de la région. La traite des marchandises européennes, amorcée dès le début du XVI° siècle, a aussi modifié certains traits culturels, instaurant notamment une forte dépendance envers les outils de fer... Le contact avec l'Europe a également conduit à l'éclatement ou à la profonde transformation de structures politiques et économiques anciennement établies..." (Collomb Gérard et Tiouka Félix, 2000).

LE TEMPS DES HABITATIONS, DÉBUT DU XVII° SIECLE-1848

La conquête de la région du plateau des Guyanes, qui relèvera de la souveraineté française est tardive par rapport à l'aventure de Christophe Colomb. Elle ne commence qu'au début du XVII° siècle. Elle enlève progressivement aux Amérindiens la maîtrise de leur territoire en les repoussant dans les régions que la France contrôlait mal. Une fois le pays conquis, les colons français l'ont mis en valeur sur le modèle de la plantation. En dépit de difficultés économiques qui ont grandement gêné le peuplement de la colonie, le système esclavagiste, mis en place du milieu du XVII° siècle à 1848, façonne une société créole où la fortune et l'appartenance raciale classent les personnes en trois grands groupes inégaux en droit : les blancs, les affranchis - souvent des métis de blancs et de noirs (les mulâtres) - et les esclaves originaires du continent africain. La résistance des Africains à l'esclavage débouche sur la constitution de groupes rebelles au système social : ce sont les "nègres marrons". À la fin du XVIII° siècle, des "nègres marrons" venus du Surinam, les Bonis, s'installent sur la rive française du Maroni et créent des sociétés autonomes. Plus tard, d'autres groupes de marrons viendront les rejoindre pour constituer l'une des communautés composant la société guyanaise contemporaine et connue sous le nom de Businenge.

La Guyane reste au cours de la période des habitations une colonie relativement pauvre au regard des productions des colonies voisines (Surinam, Guyane anglaise, Brésil et Antilles). Les structures de la production se situent dans le schéma classique du premier empire colonial européen (XVI°-XIX° siècles). La Guyane produit donc sur ses habitations ce qu'impose la demande française : des épices, des plantes tinctoriales, du café, du cacao, du coton et du sucre. Dès la fin du XVIII° siècle, sur les habitations aux mains des blancs, de mulâtres ou de noirs libres, la main-d'œuvre utilisée est recrutée presque exclusivement dans la population des esclaves d'origine africaine. Le nombre restreint de cette dernière limite les capacités de production de la colonie.

Le tableau suivant donne un aperçu de la dimension démographique de la Guyane coloniale dont le nombre d'esclaves culmine en 1830.

Évolution de la population coloniale dans la première moitié du XIX° siècle

Années	Libres		Esclaves	Total
	Blancs	Affranchis		
1807	969	1 040	**13 474**	15 483
1814	881	1 502	**12 080**	14 463
1819	987	1 698	**13 309**	15 994
1824	1 035	1 923	**13 656**	16 614
1828	1 280	2 204	**19 219**	22 703
1830	3 786		**19 261**	23 047
1835	5 058		**16 898**	21 956
1840	5 697		**15 285**	20 982
1845	5 961		**13 834**	19 795
1847	6 432		**12 943**	19 375
1848				18 927

Sources : Alex. Moreau de Jonnès. *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial.* Paris : Imprimerie de Bourgogne et Martinet, 1842. P. 21-22. *Almanach de la Guyane française.*

Dans les années 1830 les capacités de production sont maximales. Néanmoins, le niveau des exportations demeure modeste.

Productions et exportations de cacao, de café et de girofle *(en kilogrammes)*

Années	Cacao		Café		Girofle	
	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation
1831		52 129		32 419		121 694
1832		47 244		16 515		48 784
1834		33 349		21 876		209 194
1835	32 525	30 667	46 400	23 800	68 395	67 090
1836	25 200	23 315	42 000	20 328	100 321	99 208
1838	46 750	27 816	42 640	14 248	187 194	186 151
1839	52 152	36 152	36 591	8 891	139 519	138 555
1840	45 125	28 535	52 920		176 060	175 127
1841	45 284	29 034	33 611	4 321	151 354	150 339
1842	33 878	17 553	40 411	10 987	110 360	109 340
1843	48 063	32 031	38 909	10 013	115 629	114 628
1844	42 691		42 824		149 097	
1845	37 727		35 435		165 700	
1846	48 887	33 257	34 375	6 209	171 350	170 374
1847	38 776	23 244	39 577	11 585	90 186	89 217
1848	50 381	35 506	32 572	5 909	74 255	73 377

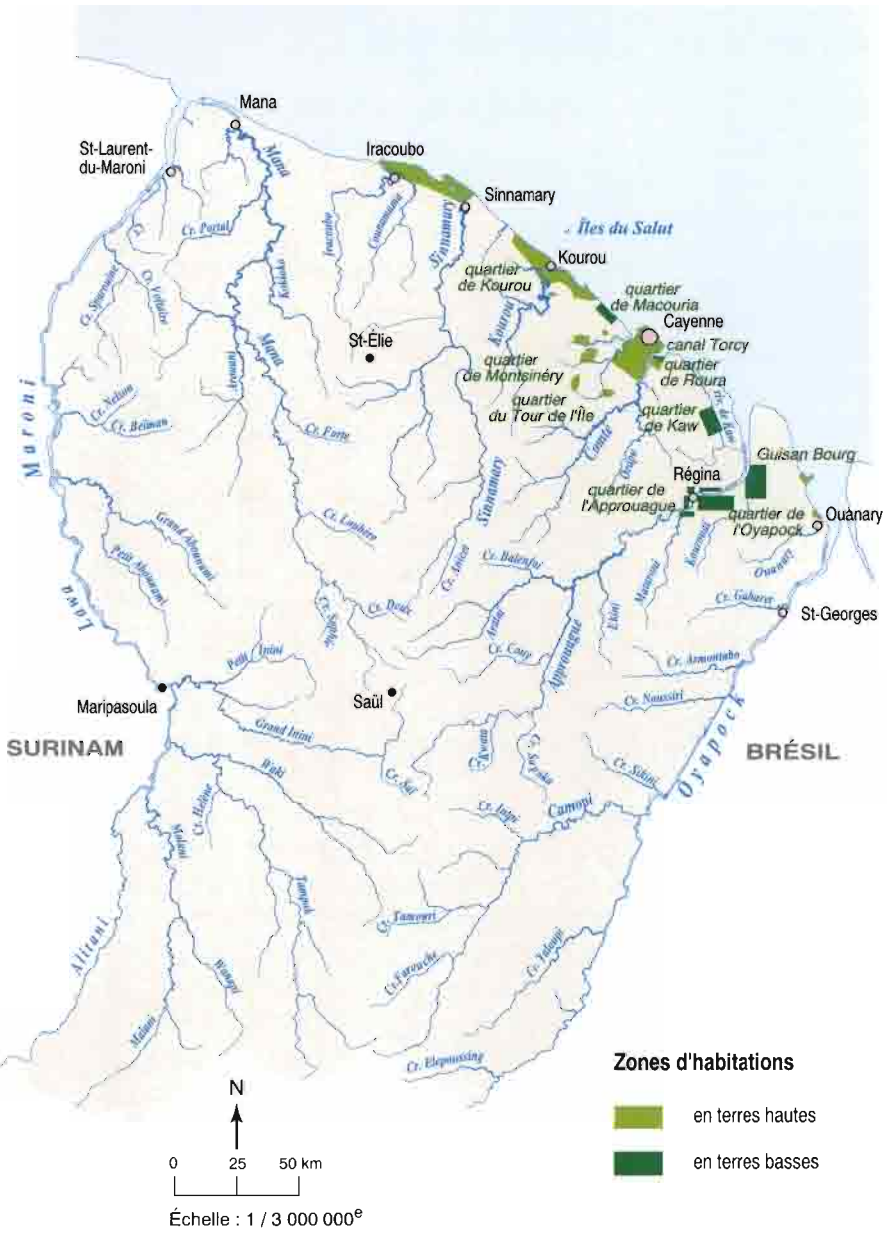
Sources : *Almanach de la Guyane française* et *Feuille de la Guyane française.*

Exportations de sucre, de rocou et de coton
(en kilogrammes)

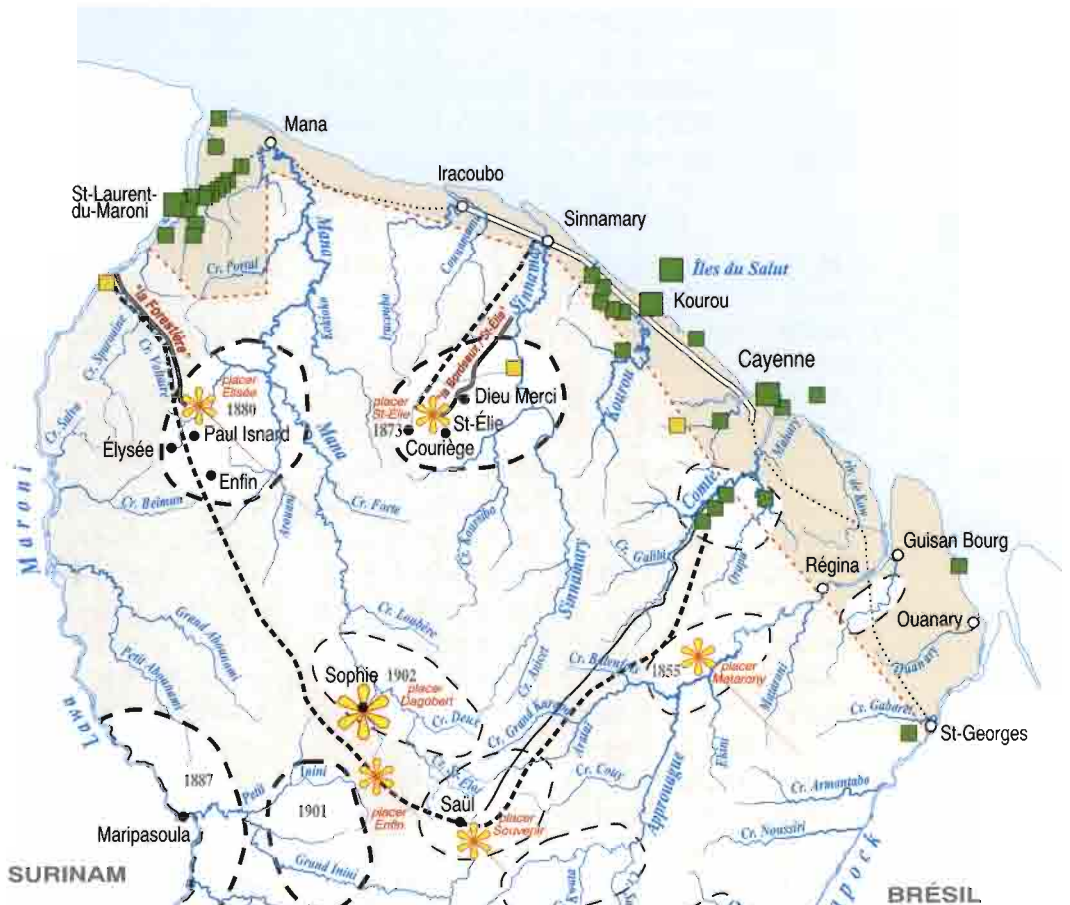
Années	Sucre	Rocou	Coton
1831	1 803 386	192 074	162 341
1832	2 011 545	206 783	193 367
1884	2 094 178	140 477	178 787
1835	2 259 352	281 026	193 365
1836	2 314 796	313 002	275 622
1837	1 521 135	333 420	166 734
1838	1 269 066	481 860	173 365
1839	1 797 608	598 986	155 810
1840	2 228 749	576 285	174 780
1841	1 263 796	442 926	142 855
1843	1 600 872	488 109	171 950
1844	2 079 707	524 285	105 466
1846	1 586 976	349 829	138 083
1847	2 086 675	396 557	35 308
1848	1 663 271	210 417	21 269

Sources : *Almanach de la Guyane française* et *Feuille de la Guyane française.*

LA GUYANE AU TEMPS DE L'APOGÉE DES HABITATIONS (1830 - 1840)



LA GUYANE À LA VEILLE DE LA DÉPARTEMENTALISATION



L'OCCUPATION DE L'ESPACE AUJOURD'HUI



Administration territoriale

- territoire de la Guyane
- territoire de l'Inini
- limite administrative

Administration pénitentiaire

- lieu de détention ou de travail forcé ayant fonctionné entre 1852 et 1945
- lieu de détention ou de travail forcé pour condamnés indochinois entre 1931 et 1938

Activités minières (or)

- région aurifère
- rushes
- placers
- 1873 : date de découverte
- village minier
- bourg - relais commercial

L'Inini des années 1930 : projets d'infrastructures routières

- routes existantes
- routes projetées
- projet Cacao-Souvenir
- pistes adoptées
- pistes projetées

La Révolution française de 1848 met fin à la monarchie de juillet, proclame la Seconde République et abolit le régime de l'esclavage dans les colonies françaises par le décret du 27 avril 1848. Une nouvelle société prend son essor sur les décombres du système esclavagiste dont l'ombre planera longtemps sur les rapports sociaux et sur les comportements collectifs, en dépit de la volonté politique affichée de faire table rase du passé.

LA FRANCISATION DES MASSES AU TEMPS DE L'OR ET DU BAGNE, 1848-1946

Francisation et revendication de l'intégration

C'est au cours de sa brève existence (1848-1851) que la Seconde République lance le processus de la francisation des masses serviles libérées en 1848, notamment en leur octroyant la citoyenneté française. C'est la pratique coloniale de l'assimilation qui n'a concerné que la population créole (blancs, mulâtres et noirs nés dans la colonie). Les populations amérindiennes qui ont survécu aux effets de la colonisation et les "noirs marrons" (les Businenge) ne subiront la francisation en masse qu'à partir de l'année 1969.

Le contexte colonial conjugué au mode de fonctionnement du système esclavagiste fait de la culture française le pivot autour duquel s'organise et se hiérarchise la société guyanaise. Le droit de cité colonial n'est acquis par les populations non européennes qu'au prix d'une assimilation plus ou moins accomplie. Le processus d'assimilation des esclaves africains achetés par les colons français avait commencé en fait, dès les premiers pas de la colonisation, par leur christianisation et par la pratique socio-économique des habitations. La condition servile qui était alors le lot de la grande majorité de la population coloniale avait même accéléré le processus d'assimilation des Africains et de leurs descendants, dans la mesure où la promotion sociale au sein du système esclavagiste passait par l'affranchissement et l'adoption du mode de vie des colons.

Dans leur stratégie d'ascension sociale, sous la pression du système de valeurs esclavagiste, les mulâtres, qui constituaient en quelque sorte l'avant-garde de la masse des affranchis, s'étaient situés dans une logique assimilationniste. Dès la fin du XVIII° siècle, marqué par l'esprit de la Révolution française, ils avaient ainsi revendiqué l'égalité des droits que leur refusait la ségrégation raciale qui réglait alors les rapports sociaux : ils estimaient que leur éducation, leur mode de vie et leur fortune les situaient au même rang que les blancs et que, par conséquent, ils devaient jouir des mêmes droits. La lutte conduite par les mulâtres - dont le Code Noir de 1685 avait reconnu la qualité de "sujets naturels" du Royaume de France - avait alors débouché, en 1830, sur l'abolition de la ségrégation raciale créée par le système esclavagiste. Sous la Monarchie de Juillet (1830-1848), les affranchis de la Guyane jouissaient donc des droits civils et politiques réservés jusque-là à la classe des blancs.

Lorsque survient, au 10 août 1848, la seconde abolition de l'esclavage, les Créoles mulâtres et noirs affichent les signes de leur francité et de leur aspiration à l'intégration à la nation française. Assimilation et intégration apparaissent alors comme les garants de la liberté et de la promotion individuelle et collective. La marche vers l'assimilation des masses créoles est facilitée par le fait que les affranchis les plus aisés (essentiellement des mulâtres) se font le relais du changement social en cours, en éliminant de la scène politique les représentants de la classe des blancs, en voie de quasi-disparition au cours du demi-siècle qui suit l'abolition de l'esclavage. Ainsi des hommes politiques comme Jouannet, Franconie, Ursleur ou Monnerville, tous des mulâtres, interviennent de manière décisive dans le processus d'intégration de la Guyane à la nation française.

L'idéal des révolutionnaires républicains de 1848 qui conduisent le changement politique à Paris se conjugue alors aux aspirations des mulâtres, rapidement suivis par les noirs libérés de l'esclavage, pour accélérer le processus d'assimilation. Telle que l'envisage le sous-secrétaire d'État au Ministère de la Marine et des Colonies, Victor Schœlcher, l'assimilation doit garantir aux colonies les mêmes libertés qu'en Métropole. Les républicains étendent aux colonies libérées de l'esclavage le suffrage universel qui doit assurer à tous les citoyens et notamment aux "nouveaux citoyens" (les anciens esclaves) l'exercice des libertés politiques. Le projet de société proposé par Schœlcher ne manque pas d'ambition : il est porté par l'exaltation révolutionnaire de 1848. Schœlcher pense pouvoir déjà créer des "départements d'outre-mer" dotés des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs que ceux de la Métropole. Le projet schœlchérien ne verra le jour qu'un siècle plus tard (en 1946). Il est emporté par la politique réactionnaire du Second Empire et englouti dans les réalisations coloniales africaines et asiatiques de la Troisième République. Néanmoins, le projet schœlchérien demeure, jusqu'en 1946, la référence politique de la bourgeoisie créole mulâtre et noire qui prend en charge les affaires de la colonie. Sa lutte en faveur de l'assimilation n'aura de cesse que la Guyane soit classée au rang des départements de la République française.

L'école joue alors un rôle fondamental dans le développement du sentiment d'appartenance à la nation française. Dès les lendemains de l'abolition de l'esclavage, sous l'égide du clergé de la colonie, l'école prend en charge l'éducation religieuse et civique des esclaves libérés. Lorsqu'elle devient laïque, à partir de 1889, l'accent est mis, comme dans toutes les écoles de la République, sur le patriotisme. Les générations d'hommes politiques guyanais de la période postesclavagiste (1848-1946) ont donc été éduquées par les religieux, puis par les instituteurs de la Troisième République, à l'identique des Français d'Europe à qui l'on inculquait l'amour de la "mère patrie". Le contexte de la Guyane postesclavagiste contribue à accroître la puissance de l'idéologie de l'assimilation sur les esprits : le discours dominant (tenu par le pouvoir politique et religieux et relayé par l'école) tend en effet à survaloriser la culture française. Par ailleurs, la distance qui existe entre la France et la Guyane (il s'agit de l'espace-temps qui se mesure alors au rythme de la rotation des voiliers et des navires à vapeur et de l'espace-coût qui réduit considérablement les voyages entre la métropole et sa colonie) sécrète une vision quasi mythique de la France qui n'est pas sans effet sur l'émergence et l'affirmation de la revendication de l'intégration.

La lutte pour l'obtention de l'intégration s'étend sur près d'un siècle. Les gouvernements de la Troisième République y ont toujours opposé une fin de non-recevoir, en dépit de la quasi-unanimité de la classe politique guyanaise (comme de celle des trois autres "vieilles colonies") à la réclamer. Il n'y a pas de véritable opposition à la réforme revendiquée au sein de la population guyanaise. Tout au plus note-t-on des réserves venant des milieux intellectuels de la colonie qui s'inquiètent des effets d'une assimilation mal comprise qui formerait des hommes inadaptés à la prise en charge de leur propre milieu.

C'est le contexte de la Seconde Guerre Mondiale qui favorise l'adoption de la loi du 19 mars 1946 classant la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion au rang des départements français.

L'effondrement des structures de production coloniales

Exportations d'or (1865-1946) *(en kilogrammes)*



Sources : *Annuaire de la Guyane* et statistiques du Ministère des Colonies.

La guerre a également accéléré le déclin de l'économie guyanaise. L'effondrement de la production des habitations avait été doublement provoqué par l'abolition de l'esclavage de 1848 et par la découverte et l'exploitation de gisements d'or. Si la Seconde République avait cherché à gommer la réalité coloniale par la mise en place des institutions politiques métropolitaines, le Second Empire (1852-1870) avait bien marqué la spécificité coloniale de la Guyane en y créant le bagne et en en faisant l'un des instruments de son développement économique. Mais en dépit des quelques 68 000 forçats de tous statuts (**transportés***, **relégués*** et **déportés***) qui y avaient été expédiés, le redressement économique attendu de l'emploi de cette main-d'œuvre n'avait point été au rendez-vous. C'est de l'or qu'était venue une prospérité relative qui avait duré un demi-siècle (1870-1920). Mais la production d'or, sur laquelle avait reposé toute l'économie de la colonie depuis l'abandon des habitations esclavagistes, avait décliné du fait de la baisse des cours et de l'épuisement des gisements alluvionnaires qui étaient à la portée des moyens techniques rudimentaires des orpailleurs. Par ailleurs le rhum, la banane, le bois de rose et la gomme de balata, qui avaient contribué à la relative diversification d'une production trop exclusivement orientée vers l'or, avaient disparu du tableau des exportations.

Le nouveau statut politique (celui de Départements d'Outre-Mer : DOM) est donc appliqué en 1946 à un pays pauvre et démographiquement exsangue, car le départ des derniers bagnards et de bon nombre d'orpailleurs le prive d'une part non négligeable de ses forces vives (la Guyane ne compte que 28 506 habitants au premier recensement réalisé par l'INSEE en 1946).

LA GUYANE ET LE SYSTÈME DOMIEN

Le vote de la loi du 19 mars 1946 est l'événement majeur de l'histoire contemporaine de la Guyane. Elle marque, sur bien des points, une rupture avec l'ancien régime colonial et crée une nouvelle société qui ne peut que surprendre par le contraste existant entre un niveau de vie tendant à se rapprocher de celui de la France et un appareil de production peu développé. Cette nouvelle société née du rêve des générations de l'avant-guerre s'est bâtie sur les ruines du système de production colonial que les plans de développement du nouveau département n'ont réussi ni à restaurer, ni à remplacer.

La société de consommation

L'une des conséquences les plus remarquables de la départementalisation de la Guyane est l'élévation du niveau de vie de ses habitants par rapport à la période coloniale, sous

l'effet du déploiement de l'appareil administratif propre à un département métropolitain et de l'extension du système de protection sociale de la République française.
Dès 1953 pratiquement toutes les administrations départementales sont mises en place. En revanche, l'extension du système de protection sociale est beaucoup plus tardive (l'application des divers régimes de protection sociale s'étale sur vingt années de 1950 à 1970) et demeure incomplète. Le régime démographique de la Guyane caractérisé, depuis les années 1950, par une forte natalité ainsi que par des formations familiales où l'union libre et les enfants naturels sont plus fréquents qu'en France, n'a pas joué en faveur d'une application intégrale du système de protection sociale. Néanmoins, l'application du principe de la "parité globale" a permis le rapprochement des prestations familiales servies. Les prestations garantissant les travailleurs contre le risque de la misère, qui était souvent leur lot sous l'ancien régime colonial, complètent le dispositif de la protection sociale (SMIG puis SMIC, indemnisation du chômage, RMI).
Les conditions de vie des Guyanais s'en trouvent alors bouleversées à l'image de ce qui se produit dans la France des "trente glorieuses". Sans pour autant résoudre les problèmes posés par la maîtrise du plus vaste espace continental de l'Outre-mer français, la construction d'infrastructures de communication, la création d'un réseau sanitaire couvrant l'ensemble du département, l'équipement en eau et en électricité des agglomérations améliorent les conditions de vie des Guyanais ; ce qui permet au pays de connaître un dynamisme démographique que l'on avait vainement recherché au cours des trois siècles de la période coloniale : en un demi-siècle (1946-1999), par le jeu conjugué d'une forte croissance naturelle et d'une immigration importante, la population guyanaise a quintuplé, passant de 28 506 à 157 213 habitants. Malgré l'absence d'une production significative, les Guyanais disposent d'une capacité de consommation sans commune mesure avec celle de la période coloniale. Au cours des cinquante dernières années, l'alimentation et l'équipement des lieux de vie de la population, qui est essentiellement urbaine, se sont grandement améliorés. Ainsi l'automobile et la télévision, pour ne citer que ces symboles de la société de consommation, ont connu une expansion remarquable dans les villes et dans les foyers guyanais. La progression du niveau de vie des Guyanais a été si rapide qu'il a non seulement rattrapé celui des pays environnants (Nord-Est du Brésil, Surinam, Guyana) mais qu'il l'a largement dépassé.
De telles performances reposent cependant sur des bases économiques particulièrement fragiles.

Le pôle de Kourou et le mal développement guyanais

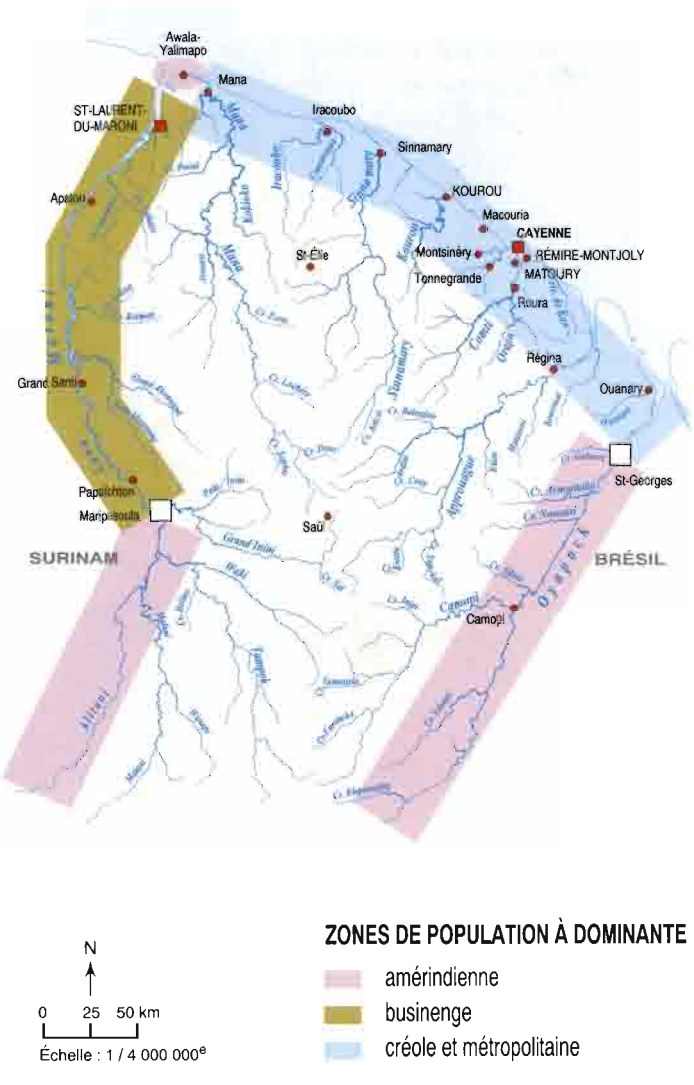
Le projet économique départemental était pourtant ambitieux. Par essence assimilateur, il avait été conçu dans la logique de la loi du 19 mars 1946 : il s'agissait de parvenir au rapprochement du niveau de vie des habitants de la Guyane et de ceux de la France.
Dans le cadre de la planification de l'économie des départements et des territoires d'Outre-mer, on cherche alors à relancer les productions coloniales comme celle de l'or, à créer de nouvelles activités qui auraient pour support les ressources naturelles de la Guyane (la bauxite, les produits de la forêt et le développement d'une agriculture moderne), à mettre à la disposition de ses habitants les services publics dont dispose tout département de la République, et à promouvoir une immigration qui donnerait, enfin, à la Guyane les moyens d'un réel développement économique.
Les objectifs des plans de développement lancés dans la première décennie de la départementalisation ne sont que très partiellement réalisés. L'action de l'État n'est pas relayée par des entreprises privées et on ne parvient pas à relancer la production aurifère. La rentabilité des gisements de bauxite repérés dans l'Est de la Guyane est estimée insuffisante. L'industrie du bois et la mise en route d'une agriculture moderne, qui s'éloignerait de la pratique traditionnelle de l'abattis, ne donnent pas les résultats escomptés. En somme, le décollage économique que les Guyanais attendent de la départementalisation ne se produit pas.
La vie économique se réduit alors essentiellement au fonctionnement des services, des administrations publiques et des sociétés d'État, comme le BAFOG, le BMG ou le BIPIG (1). Le poids du secteur public dans la vie économique de la Guyane s'accroît encore lorsque les traitements de la fonction publique sont progressivement majorés, de 1950 à 1957, d'une prime de "vie chère" qui s'élève au total à 40 % du traitement de référence métropolitain. Les fonds que reçoit le département remplacent les productions de la période coloniale qui n'ont pu être relancées, et lui permettent de maintenir ses importations. La dépendance économique caractérise donc l'économie de la Guyane, comme celle des autres DOM. Elle est plus accentuée en Guyane qui a moins bien réussi sa conversion à l'économie post-coloniale. Telle est la situation à la veille de la création de la base spatiale de Kourou (1965).
L'implantation du Centre Spatial de Kourou ouvre de nouvelles perspectives à l'économie de la Guyane en créant des activités autres que celles de la fonction publique et en élargissant le marché local par le jeu d'une immigration nécessaire au développement des nouveaux secteurs. Outre les activités directement liées au lancement de satellites, le Centre Spatial Guyanais a entraîné la création d'une ville nouvelle (celle de Kourou) avec ses services générateurs d'emploi, la modernisation ou la création d'infrastructures de communication ; cette implantation a également stimulé ou favorisé l'expansion de secteurs préexistants comme la pêche artisanale et industrielle, l'agriculture traditionnelle qui s'est adaptée au nouveau marché guyanais, la riziculture et l'élevage bovin (les deux pôles de l'agriculture moderne de la Guyane), la reprise de l'exploitation des gisements d'or à l'échelle industrielle, les industries du bois, les travaux publics, le bâtiment et les services marchands (notamment le commerce).
Les activités spatiales ont connu un tel développement en Guyane que les lancements de satellites constituent aujourd'hui la première production du département. La diversification de l'économie guyanaise n'a pas été suffisante pour relativiser leur poids qui représente, en 2000, près de 60 % de la production marchande. La Guyane renoue en quelque sorte avec les caractères de son économie de l'époque coloniale où la quasi-monoproduction était de règle.
Par ailleurs, l'expansion économique que les activités spatiales ont générée, a accentué les inégalités du développement caractérisant la colonisation de la Guyane. Celle-ci s'est longtemps cantonnée sur le Littoral laissant l'Intérieur sans infrastructures de communication modernes. Aujourd'hui le contraste est frappant entre l'équipement relativement satisfaisant de l'Ouest du Littoral et le dénuement de l'Intérieur où la vie même est plus précaire, tant font défaut les services sanitaires et l'équipement en eau courante et en électricité que l'on trouve dans la région littorale comprise entre Cayenne-Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. L'Est du département souffre des mêmes handicaps : la route qui longe la côte, axe principal de la circulation des hommes et des biens, s'est longtemps arrêtée aux portes de Cayenne, laissant dans un isolement économiquement préjudiciable des régions qui, au temps des habitations esclavagistes, fournissaient les plus belles récoltes du pays. Le désenclavement partiel de l'Est n'a été réalisé qu'au cours de la dernière décennie. En 2000, Saint-Georges, l'agglomération frontalière, n'était encore pas reliée au chef-lieu par la route (celle-ci est actuellement en cours de finition).

UN AVENIR INCERTAIN

L'histoire a donc façonné un espace où la vie des hommes se différencie à la fois des pays sud-américains, du fait de son intégration à l'Union Européenne, et des Antilles françaises dotées du même statut politique, par les disparités spatiales et communautaires qu'il affiche. Cette histoire a en effet traité inégalement le Littoral où vivent essentiellement des métropolitains et des créoles, et l'Intérieur où dominent des communautés amérindiennes et businenge. L'avenir de la Guyane reste suspendu à la capacité de relever un double défi : résoudre la question du développement d'activités économiques compétitives dans le contexte du système domien, défi qui s'impose évidemment aux autres DOM de la République française ; réussir la construction d'une société responsable de son destin et intégrant dans sa dynamique des communautés qui sont en lutte pour la reconnaissance de leur originalité culturelle.

Serge MAM-LAM FOUCK

(1) BAFOG : Bureau Agricole et FOrestier de Guyane
BMG : Bureau Minier Guyanais
BIPIG : Bureau pour l'Installation des Personnes Immigrées en Guyane



LES GROUPES HUMAINS



Groupe créole de Kourou (Cliché A. Cercueil)

GÉNÉRALITÉS : CHANGEMENT CULTUREL ET DÉMOGRAPHIQUE PERMANENT

Enjeu colonial périphérique

Les Guyanes sont le fruit d'un avatar historique : délaissées par l'Espagne, bornées par le Portugal, elles seront une colonie secondaire pour les Français et les Anglais ; seuls les Hollandais tenteront de s'y installer durablement. Cessant dès le XVIII° siècle d'être une terre amérindienne, la Guyane française côtière, davantage que ses deux voisines dont l'essor économique fut soutenu au moins pendant deux cents ans, sera tour à tour et parfois simultanément une terre de servitude, d'enfermement, mais aussi une terre de refuge et d'opportunité. Elle ne connaîtra cependant jamais l'essor économique tant désiré.

Une démographie changeante

Du XVI° siècle à nos jours, la population a beaucoup fluctué. De 30 à 40 000 personnes à la fin du XVI° siècle, elle tombe, en dépit de l'importation d'esclaves africains, à 19 000 en 1787 pour atteindre un pic de 33 000 en 1901 en raison des ruées vers l'or et de l'introduction de la population pénitentiaire. Elle chute de nouveau à 22 000 habitants en 1946, pour connaître ensuite un essor d'abord lent jusqu'en 1975, puis fulgurant, atteignant aujourd'hui 157 213 habitants officiellement recensés, tandis que la réalité dépasse probablement les 170 000. Cette croissance rapide ne s'est pas accompagnée d'une répartition homogène et le peuplement du département demeure déséquilibré, puisque moins de 15% des habitants (Amérindiens, Noirs Marrons et chercheurs d'or de l'intérieur) vivent sur 75% du territoire.

Opposition côte - forêt de l'intérieur

La situation des communautés vivant sur le territoire guyanais ne saurait être comprise sans cette opposition majeure établie précocement entre la côte et l'intérieur. Dès le XVII° siècle, la colonisation européenne (puis rapidement uniquement française) va se concentrer sur la côte, en faisant jusqu'à nos jours une terre d'immigration, sans parvenir à installer son contrôle dans l'intérieur du pays avant 1930. Longtemps refuge pour les Amérindiens et les Noirs Marrons, les forêts de l'intérieur deviendront au XIX° siècle un espace de liberté pour des orpailleurs dont les parents étaient encore esclaves dix ou vingt ans plus tôt. Après quelques décennies durant lesquelles l'intérieur fut abandonné aux seuls Noirs Marrons et Amérindiens, la réactivation des activités aurifères l'a vu se rouvrir depuis vingt ans aux aventuriers.

UNE RÉALITÉ HUMAINE ÉVOLUTIVE : LA GUYANE EN CINQ CLICHÉS

La réalité culturelle est tellement changeante sur un temps relativement court (trois siècles) que quelques instantanés semblent le meilleur moyen d'en rendre compte. Les dates ont été choisies en raison de leur poids historique (1666 : installation définitive des Français ; 1786 : veille de la Révolution Française ; 1890 : cœur de l'épopée aurifère ; 1946 : départementalisation) ou plus simplement symbolique (1999 : dernier recensement et symbolique du changement de millénaire).

1666 : Amérindiens majoritaires, premiers colons, premiers esclaves

Les Amérindiens, alors largement majoritaires, représentent plus de trente ethnies différentes. Les Européens rêvent d'Eldorado ; les Amérindiens d'outils en fer et d'armes à feu. Les Européens s'adaptent mal à cet univers forestier imbibé d'humidité, de chaleur ou de douce moiteur ; les Amérindiens ne supportent pas le choc microbien et sont rapidement décimés. Passés les premiers heurts, les survivants s'avéreront être des alliés... sans plus, mais ils le resteront sur le temps long. Les Européens réagissent vite : s'appuyer sur une main-d'œuvre servile achetée en Afrique. Mais l'absolue nécessité de son constant contrôle (la fuite dans la grande forêt est si tentante !) ainsi que le poids technique du système de plantation amènent maîtres et esclaves à rester confinés sur l'espace côtier. Ce premier instantané reste déterminant pour la compréhension de l'espace culturel guyanais contemporain.

1786 : une société esclavagiste, des Amérindiens périphériques

À la veille de la Révolution Française, le système colonial atteint son apogée : les esclaves d'origine africaine constituent le groupe humain le plus important de la colonie (51 % de la population totale) ; le métissage reste discret ; la polarisation côtière se confirme. Fuyant la Guyane hollandaise (le futur Surinam), les Noirs Marrons sont confinés sur les marges occidentales et y resteront. Après un siècle de rassemblement sur les missions jésuites qui leur sera fatal, les Amérindiens sont oubliés : la forêt se referme sur les rescapés de l'intérieur ; ceux de la côte deviennent anecdotiques. Dans ce décor lézardé, la Révolution va ouvrir un espace politique et social permettant l'émergence historique de la créolité.

1890 : un monde créole ; l'or et la première Guyane pluriethnique

La Guyane de l'Ancien Régime est définitivement éteinte. Émerge le mythe sysiphien d'une Guyane capable d'essor, de prospérité, de développement. Alors que le bagne, instauré par Napoléon III, lui imprime sa marque indélébile, paradoxalement se confirme la difficulté de l'État à contrôler l'espace guyanais. Cette époque voit la naissance de la créolité guyanaise, qui, entre négoce et paysannat, se montre capable d'absorber une émigration puissante (Antillais anglais et français, aventuriers d'origines diverses) à travers la médiation de la quête de l'or. C'est aussi l'époque où la Guyane acquiert vaille que vaille ses limites restreintes, contraignant, même s'ils n'en prendront que lentement conscience, Amérindiens et Noirs Marrons à vivre à cheval sur plusieurs nations (Guyane française, Brésil, Surinam). Cette obsession des frontières aura des effets politiques, économiques et culturels qui persistent aujourd'hui.

1946 : la Guyane oubliée

Le cloisonnement de la Guyane est à son comble : après les grandes missions d'exploration de la fin du XIX° siècle, personne ne se soucie plus des Amérindiens de l'intérieur (Wayana, Wayampi, Émerillon) ; ceux de la côte (Galibi - plus tard nommés Kali'na - Arawak, Palikur) semblent aborder la dernière ligne droite de l'assimilation. Les Noirs Marrons - plus tard nommés Aluku - ne tirant plus de revenus suffisants des exploitations aurifères, sont retournés à leurs racines profondes. Les orpailleurs de diverses origines se replient sur la côte. Créoles ruraux et urbains, quoique fragmentés dans l'espace, demeurent la vertèbre du département : ils en assureront la pérennité. La Guyane qui accède cette année-là au statut de département, est un petit pays maudit, son image de terre de bagne lui collant à la peau.

1999 : la Guyane pluriethnique

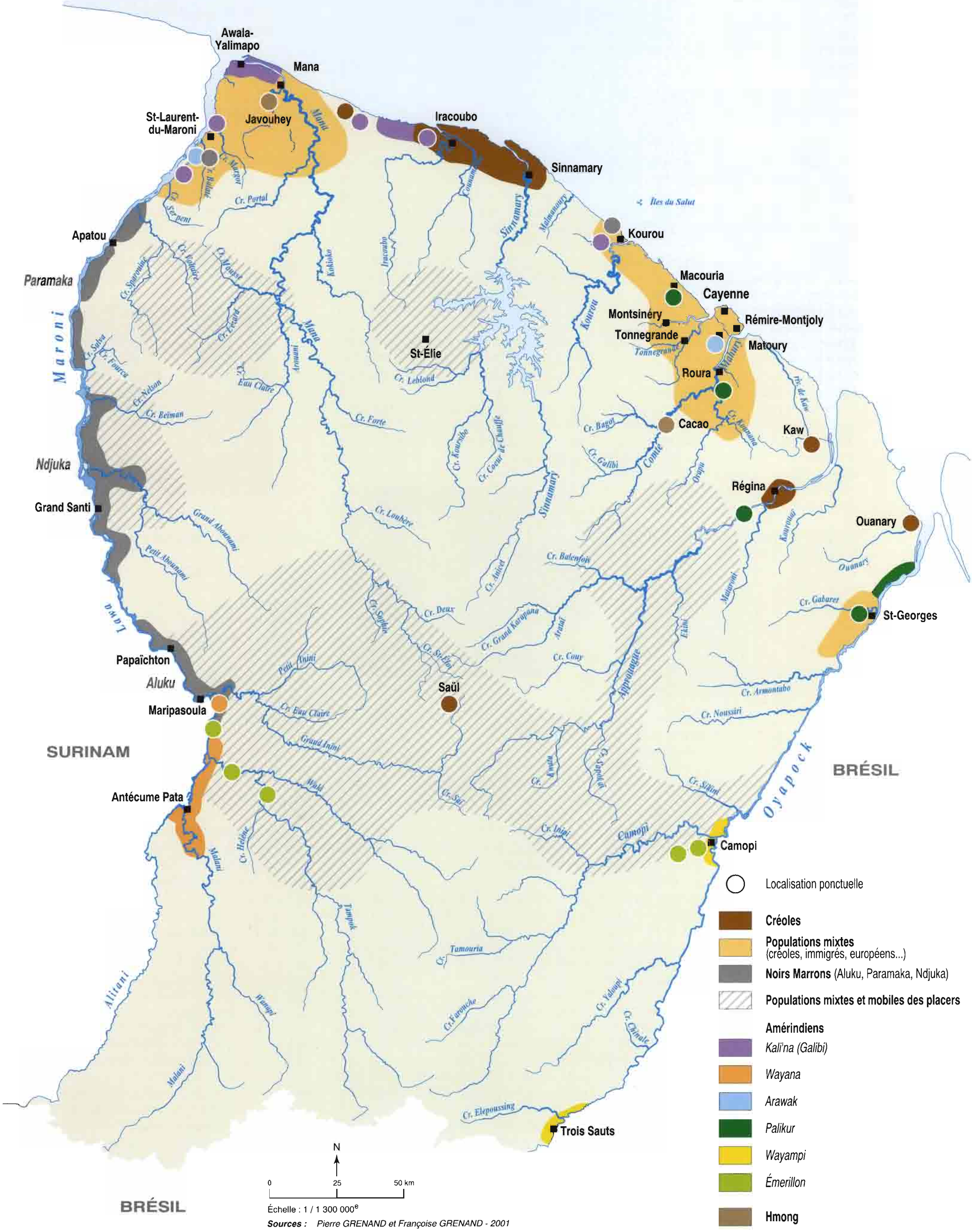


Danseuse kali'na (Cliché A. Cercueil)

Dans un espace dont le développement agricole et forestier s'avère peu compétitif, la Guyane exerce pourtant un attrait puissant, qui tient essentiellement au fait qu'elle est assistée par une vieille et riche démocratie, la France. De surcroît, faire naître ses enfants sur le territoire guyanais ouvre les portes de l'Europe à toute une foule de pauvres gens qui veulent leur offrir un avenir meilleur. En trente ans, Haïtiens, Brésiliens, Surinamais, Guyanans, voire Colombiens et, quoique sur d'autres bases, Hmongs, sont devenus des acteurs incontournables de la scène guyanaise. Cet attrait vaut également pour les fractions vivant au Surinam et au Brésil des ethnies amérindiennes et noirs-marrons, qui maintiennent régulièrement un petit flux migratoire au profit de la Guyane française. Enfin, depuis la fin des années 1960, Amérindiens et Noirs Marrons connaissent un essor démographique constant, puisque les premiers sont actuellement plus de 6 000 et les seconds 15 000. D'ailleurs, Kali'na et Noirs Marrons ont amorcé une nette occupation des bourgs côtiers, laquelle s'accompagne, en particulier pour ces derniers, de la constitution de quartiers encore bien trop souvent insalubres.

LES GROUPES HUMAINS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 8*



Sources : *Pierre GRENAND et Françoise GRENAND - 2001*

Aujourd'hui, la Guyane est plus que jamais une véritable mosaïque de langues, de religions, de couleurs de peau, de cuisines, de niveaux de vie. Mais cette mosaïque apparaît malheureusement comme une juxtaposition de communautés cloisonnées qui, malgré des interactions économiques indispensables, restent trop étrangères l'une à l'autre.

ETHNIES, GROUPES CULTURELS : DES LIMITES FLOUES

Une des difficultés majeures à rendre compte de la réalité humaine de la Guyane tient au fait que ses composantes ne relèvent pas des mêmes définitions.

Les groupes de communautés qui constituent d'une part les Amérindiens (Kali'na, Arawak et Palikur sur la côte, Wayana, Wayampi et Émerillon dans l'intérieur), d'autre part les Noirs Marrons, aussi nommés Bushi Nenge (Aluku, Ndjuka, Saramaka et Paramaka) possèdent chacun une organisation sociale, une histoire, un territoire et une langue propres, autant de traits spécifiques qui autorisent à les qualifier d'ethnies. Les caractéristiques culturelles qui permettent de séparer assez nettement ces ethnies ne doivent pas faire oublier qu'il s'agit de constructions assez récentes : coalescence de fragments d'ethnies amérindiennes beaucoup plus nombreuses par le passé ou regroupement de différentes vagues d'esclaves fugitifs révoltés, elles sont toutes le produit de l'histoire coloniale et ne sauraient être confondues, ni avec les sociétés précolombiennes pour les premières, ni avec les sociétés restées en Afrique pour les secondes.



Saramakas dansant le "*seketi*" traditonnel (Cliché A. Cercueil)

Les autres composantes humaines dominantes démographiquement relèvent davantage d'ensembles culturels que d'ethnies. Le principal ensemble est constitué par ce qu'il est désormais convenu d'appeler fort justement la créolité. Cet ensemble aux frontières changeantes doit avant tout être entendu comme une reconstruction identitaire initialement centrée sur le métissage des descendants des esclaves transportés d'Afrique et des descendants des colons métropolitains. La construction de la créolité guyanaise est, dans ses prémices, parallèle à celles qui ont fleuri un peu partout dans les Caraïbes, de la Nouvelle Orléans à Cayenne ; il s'agit d'une néo-autochtonisation selon le mot de Jean Bernabé, dotée d'une langue, ici à base lexicale française, dont la capacité à absorber et à innover, prouve à elle seule le caractère évolutif de la culture créole. Aujourd'hui, si le flux africain est tari, le métissage avec les métropolitains et les immigrés récents va grandissant.

Quelques éléments démographiques et le point sur l'occupation de l'espace permettent de donner de la Guyane contemporaine une image objective, sinon parfaite, tant la réalité demeure insaisissable.

Après l'exode des placériens vers la côte et jusque vers les années 1970, le centre du pays était retourné à un état quasi virginal. Actuellement, c'est un espace parcouru par des orpailleurs brésiliens plus ou moins clandestins, cependant que les marches orientales et occidentales sont occupées par les Amérindiens (Wayana, Émerillon et Wayampi) et les Noirs Marrons (Aluku et Ndjuka). Les Amérindiens et les Noirs Marrons, dont la territorialisation est le produit complexe de leur histoire et de pressions administratives maintenant cinquantenaires, s'insèrent de plus en plus dans des espaces propres, alors que les chercheurs d'or, aujourd'hui comme hier, inscrivent leurs installations au gré des découvertes aurifères. Il n'en reste pas moins que l'intérieur est un vaste territoire clairsemé, dont la population ne dépasse sans doute pas les 20 000 personnes réparties entre 1 800 Amérindiens, 8 000 Noirs Marrons, 100 à 200 Métropolitains, le reste étant composé de chercheurs d'or, principalement Brésiliens, puis Surinamais et Guyanans.

La côte, créole, pour sa part, continue de jouer son rôle de catalyseur en accueillant les nouveaux arrivants de l'extérieur et en recueillant les revenants de l'intérieur. Elle demeure le creuset multiculturel de la Guyane où au moins trois créoles à base française sont parlés, deux à base anglaise et bien entendu le portugais du Brésil. Parce qu'elles entrent plus lentement dans ce creuset, on classera un peu à part les minorités commerçantes et urbaines que sont les Chinois et les Libanais. À ce patchwork, s'ajoute un renouvellement régulier de la population européenne, alors que d'autres populations (Amérindiens Kali'na, Arawak et Palikur, Hmongs) tentent de préserver leur espace, en oscillant entre communautarisme et communalisme.



Musicien hmong (Cliché A. Cercueil)

QUELQUES GRANDES CARACTÉRISTIQUES CULTURELLES

Pour tenter de savoir qui fait quoi en Guyane et éclairer ainsi la situation culturelle contemporaine de la région, le déterminant économique demeure un ancrage essentiel.

L'agriculture sur brûlis et les économies de subsistance

L'agriculture sur brûlis, nommée localement *abattis* (*bati* en créole), représente le dénominateur commun de l'adaptation des êtres humains vivant, hier comme aujourd'hui, du sol guyanais. Ce système s'est révélé être sur le long terme, et ce en dépit des injonctions coloniales, le seul qui ait permis un ravitaillement durable des populations forestières, qu'elles soient amérindiennes, créoles ou noirs-marrons. C'est également le système adopté par de nombreux migrants contemporains (Brésiliens, Haïtiens).

Il est basiquement fondé sur le défrichement annuel d'une parcelle de forêt par abattage et passage du feu, mais par-dessus tout, sur la préservation des souches et sur une jachère longue, ces deux caractères étant nécessaires au recrû forestier, qui fait partie du cycle. Cette agriculture, dont la principale production est le manioc amer, est très fréquemment associée à la chasse, la pêche et la cueillette de subsistance dans des proportions variables. D'où l'importance des techniques amérindiennes (canot monoxyle, pêche au poison - localement appelée *nivrée* - artisanat lié à la détoxication du manioc - *couleuvre*, râpe, tamis -) qui ont été adoptées par les autres populations. Majoritairement orientées vers l'autosubsistance et socialement basée sur l'entraide *(mahuri)* il y a encore une trentaine d'années, l'agriculture et les activités de prédation se sont considérablement ouvertes sur l'économie de marché, profitant d'une forte demande côtière en produits traditionnels (gibier, poisson, fruit du palmier *wassaye*, farine de manioc ou *couac*...). Si l'on ajoute à cette tendance la sédentarisation sur les terroirs qui amène à raccourcir le cycle de la jachère, ainsi que la destructuration sociale ou le travail salarié qui écarte les hommes des travaux de la terre, on est autorisé à penser que l'équilibre de ce système agricole est à moyen terme fortement menacé.



Danseuses haïtiennes (Cliché A. Cercueil)

Les économies extractivistes

Depuis l'époque coloniale, divers groupes ont été amenés à se spécialiser dans l'exploitation des produits naturels. Au XVIII° siècle et au début du XIX°, les Amérindiens sont invités à la cueillette du cacao sauvage et à celle d'une plante antisyphilitique, la salsepareille ; au XIX° siècle, l'or, le bois de rose et le balata mobilisent les Créoles et les Noirs Marrons ; au XX° siècle, le bûcheronnage devient la spécialité reconnue des Noirs Marrons. Notons cependant que ces activités ont toujours été induites par l'économie de marché, d'où un impact social et culturel profond sur les communautés peuplant la Guyane. Lorsque au milieu des années 1970, le BRGM reprend ses prospections minières, Amérindiens et Noirs Marrons sont encore de la partie, bientôt relayés par les prospecteurs brésiliens. On ne peut donc s'étonner de la tournure ethnique que prennent les conflits actuels, cependant que le discours écologiste contemporain tente de se surimposer à des réalités difficilement compréhensibles par un ailleurs qui les a pourtant générées.

Des systèmes sociaux variés

Trois types dominants peuvent être observés. Le système créole pris au sens large, s'ouvrant rapidement au nivellement culturel mondialiste, se réduit partout comme une peau de chagrin. La famille nucléaire est la formation de base, en perpétuelle reconstruction de par la forte circulation des pères, ce qui lui donne son caractère mono-parental ; le mariage légal et religieux, quoique fréquent (il progresse même), est loin d'être majoritaire : on lui préfère les concubinages successifs. Bien que les différents groupes créoles soient profondément chrétiens, de nombreuses pratiques magiques subsistent, cependant que les sectes protestantes millénaristes progressent.

Le système noir-marron est composé de lignages matrilinéaires. L'obligation de se marier hors de son lignage, mais d'y rester pour y vivre, amène l'homme à construire une maison dans le village de sa femme pour celle-ci et ses enfants, mais lui-même n'y fait que des visites. La polygamie est fréquente et les mariages peu stables. Le rôle prééminent des femmes s'est encore accentué avec l'irruption des prestations sociales. L'autorité suprême est dans les mains d'un *Gran Man* assisté des chefs de lignage. Les croyances religieuses, apparentées aux cultes yoruba, se sont bien maintenues en dépit d'une christianisation limitée.

Les Amérindiens, déjà partagés entre trois appartenances linguistiques, offrent une grande diversité sociologique. Pour faire simple, indiquons qu'ils se partagent entre sociétés claniques (Palikur à clans patrilinéaires et Arawak à clans matrilinéaires) et sociétés dites indifférenciées où l'ascendance est à la fois maternelle et paternelle (Kali'na, Émerillon, Wayana et Wayampi). Les mariages sont coutumiers et plutôt stables, voire très stables, selon les communautés. Partout la chefferie, déjà peu marquée sauf en cas de conflit (les ethnologues les qualifient de sociétés acéphales) s'est encore affaiblie de nos jours. L'unité pertinente demeure la communauté villageoise, mais les décisions et les tâches, autrefois marquées du sceau d'un communautarisme fécond et dynamique, ont tendance désormais, malgré quelques îlots de résistance, à s'effacer devant un individualisme grandissant, dans lequel la spécificité culturelle a toute chance de se dissoudre.

La dépendance à l'égard de l'État

Pendant longtemps les différentes communautés guyanaises, très autarciques, sont restées en marge de l'État. Du XVIII° siècle au milieu du XX°, les Amérindiens, comme bien sûr les Noirs Marrons, ont échappé en grande partie au pouvoir étatique. N'omettons cependant pas qu'au XVIII° siècle, les missions jésuites, représentant d'une certaine façon les principes et l'éthique métropolitains de l'Ancien Régime, ont marqué profondément les cultures indigènes, accélérant, certes involontairement, leur extinction. C'est aussi de l'État que va dépendre l'évolution de la société esclavagiste jusqu'à l'abolition de 1848. Cette dépendance sera contrebalancée par la première épopée de l'or, qui marquera en Guyane, la création d'une culture créole originale, celle des "grands bois" et donnera le jour, beaucoup plus tard, à l'idée de guyanité. Avec la départementalisation, les communautés verront progressivement s'installer le fonctionnariat et l'assistanat social. C'est ce système artificiel qui va introduire la monétarisation des échanges, y compris dans les communautés les plus isolées.

LA GUYANE DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES : ENTRE NATION, RÉGION ET PARTICULARISMES LOCAUX

L'identité multivariable : la fin des ethnies ; d'un monde fermé à un monde ouvert

En dehors de quelques communautés isolées du Sud, le métissage est partout actif. C'est ainsi que l'on se trouve désormais face à des ensembles aux contours de plus en plus flous, d'où émergent cependant trois polarités identitaires : les Créoles, les Noirs Marrons, les Amérindiens. Face à eux, d'autres composantes sont encore considérées comme des outsiders : ce sont les Brésiliens et les Haïtiens. Pourtant, fiers de leur langue, de leur démographie et de leur présence économique, ils ont amorcé depuis vingt ans une montée en force dont la prise en compte est essentielle pour qui veut appréhender l'avenir.



Brésilienne au carnaval de Cayenne (Cliché A. Cercueil)

Les nouvelles références : racisme, héritage colonial et peuples autochtones

En 1946, la Guyane était un monde fermé ; à partir des années 1960, elle découvre les intellectuels de la négritude dont un des principaux est Léon-Gontran Damas. Elle s'ouvre alors aux mouvements mondiaux de la décolonisation et de la négritude avec en parallèle un fort alignement sur les mouvements socialistes latino-américains. Foncièrement ancrée ici dans l'héritage de l'esclavage, dont les méfaits demeurent profondément vécus, cette composante, en dépit de vicissitudes historiques liées au récent déclin du pouvoir soviétique, reste extrêmement active politiquement. Cette lutte anticolonialiste, même si elle peut être perçue comme symbolique au regard des simples réalités sociales, a trouvé, ici comme ailleurs sur le continent américain, un nouveau souffle à travers le credo antiraciste venu, lui, des États-Unis et qui surpasse largement celui du droit à la spécificité culturelle. Cette orientation a l'avantage de fédérer des communautés créoles jusqu'ici dissociées, qu'elles soient originaires de Guyane bien sûr, des Antilles françaises et anglaises, ou d'Haïti enfin.

L'autre composante ethnique active politiquement est celle des Amérindiens. Cet ensemble d'ethnies, fruit des incessantes reconstructions auxquelles les contraignit longtemps une décroissance démographique catastrophique, ne présentait, jusque vers les années 1970, aucune forme d'unité. Plus encore, les Amérindiens pouvaient, jusque vers les années 1950, être considérés comme en voie d'extinction. C'est à partir de la fin des années 1970, lorsque l'embellie démographique se précise, que va progressivement émerger, chez les Kali'na, la conscience d'un destin global. Ce mouvement évoluera ensuite vers des tentatives de fédérer, avec plus ou moins de succès, l'ensemble des ethnies amérindiennes.

La Guyane, terre d'accueil toujours

Depuis la fin du XVII° siècle, la Guyane n'a cessé d'accueillir des hommes, nés tout près, nés très loin ; venus de gré, venus de force. Mais au cours des vingt-cinq dernières années, le poids des immigrés est devenu particulièrement important : de 9 400 en 1974 (17 % de la population), ils ont atteint 34 000 personnes officiellement déclarées (soit 22,3 %) en 1999. Ils sont avant tout Haïtiens, Brésiliens et Surinamais ; mais d'autres pays de la Caraïbe et d'Amérique Latine sont aussi représentés. Du point de vue culturel, leur arrivée sur l'échiquier guyanais implique l'introduction de langues, d'habitudes alimentaires, de spécialisations économiques et de manifestations artistiques et religieuses nouvelles. Mais elle implique aussi la rupture des équilibres socio-politiques et le déclenchement de réflexes sécuritaires, sinon franchement xénophobes.

Les nouveaux clivages économiques : de l'autosubsistance au monde virtuel

La Guyane offre aujourd'hui tous les contrastes possibles, lesquels recoupent toutes les communautés en présence. Des communautés amérindiennes (Wayampi, Wayana, Émerillon) consacrent l'essentiel de leur temps à leur autosubsistance, source de fête et d'épanouissement social fort. D'autres, plus déculturées (Kali'na) ou déjà créolisées (Palikur, Arawak) mais encore trop amérindiennes pour perdre leurs références, sont partagées entre un nationalisme savamment dosé et la fuite en avant vers des positions plus sectaires, dont la création récente d'un parti politique amérindien est un exemple.

Les sociétés noirs-marrons, fidèles à leur choix historique fait de révolte, de liberté conquise et d'adhésion subtile au modèle économique en place, cherchent à tout prix les voies d'une nouvelle autonomie - révolte des Marrons du Surinam, nouveau rush aurifère dominé par les Aluku - et reconstruisent du même coup leur propre négritude.

Les Créoles enfin, fidèles à leur nom, regroupent désormais des Guyanais de souche, des Antillais francophones et anglophones, des Surinamais et des Guyanans, mais aussi des Libanais et des métropolitains enracinés depuis trois voire quatre générations. Des lignes de faille ne sauraient être niées : ainsi, ils sont partagés entre les démons d'une guyanité restrictive et la perspective d'une ouverture chaleureuse au métissage. D'ailleurs ces schémas sont eux-mêmes bouleversés par l'importance croissante de la communauté brésilienne, majoritairement amazonienne ; or non seulement elle incarne une entité culturelle différente de celle de la Caraïbe, avec en particulier un héritage amérindien infiniment plus prégnant, mais encore elle est dotée de cet arrière-plan politiquement et économiquement très dynamique qu'est le grand Brésil.

La fin d'un certain isolement

Terre verte pensée comme un véritable havre de liberté par les uns, comme un simple espace d'opportunités par les autres, la Guyane ne cesse d'accueillir, pour le meilleur et pour le pire, hommes, femmes, enfants de toutes origines. Si elle veut parvenir à une situation politique cohérente, la Guyane n'a d'autre choix que celui de s'inscrire dans une dynamique interculturelle. L'ethnicisme est encore trop présent en Guyane : parti amérindien, rejet des immigrés brésiliens ou haïtiens, mise à l'écart des réfugiés surinamais - noirs marrons ou amérindiens -, rappel morbide des séquelles colonialistes, créolité ancrée dans la négritude. Certes, cet ethnocentrisme répond aux traumatismes nés de transformations sociales trop brutales ou encore aux craintes suscitées par des incohérences économiques et écologiques. Mais face à la mondialisation - réelle sinon souhaitable - des cadres de pensée et des circuits de gestion, les identités ne sauraient s'enfermer sans risquer l'autodestruction. Seule une guyanité respectueuse des différences mais fortement intégrative, faite de partage et d'échange d'héritages beaucoup plus vivants que l'on ne croit, pourrait permettre un épanouissement réel de ce pays. Une autonomie raisonnée, vécue par tous au profit de tous, éliminant peut-être enfin les séquelles négatives de l'Histoire, pourrait alors bien être une solution viable.

Pierre GRENAND et Françoise GRENAND

RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Contrairement à l'Atlas de la Guyane réalisé par le CNRS et l'ORSTOM en 1978, le parti pris d'individualiser résolument, sur la ***carte ci-contre***, les "terres basses" d'une altitude inférieure à 50 mètres se marque dans le choix de la couleur verte en opposition avec la gamme du beige au marron choisie pour toutes les altitudes supérieures. Cela permet d'isoler une bande côtière, sensiblement parallèle au rivage d'environ 70 km de largeur. Compte tenu de la petite échelle qu'impose le format de l'ouvrage et de la très faible extension des surfaces supérieures à 500 mètres, le choix a été fait de ne pas différencier les isohypses au-delà de ce seuil. Le tiers Sud de la carte demeure sans changement notable par suite d'un déficit général de missions aériennes. La prochaine campagne de l'Institut Géographique National, prévue pour 2001, se limitera à la frange littorale et aux deux fleuves frontières que sont le Maroni à l'Ouest et l'Oyapock à l'Est.
La faible rentabilité d'une couverture aérienne au 1/25 000° intéressant des zones forestières sans occupation humaine étant jugée de fait comme rédhibitoire.

LES GRANDS TRAITS DU RELIEF

Globalement, la Région se présente comme une partie du très vieux **bouclier*** pénéplané du plateau des Guyanes englobant le Guyana et le Surinam. Cela correspond pour la Guyane à un vaste plan incliné d'orientation générale Nord/Sud, en forme de quadrilatère d'environ 325 km de large sur un peu plus de 400 km de long dans ses plus grandes dimensions, partagé en deux parties sensiblement égales par le 53° méridien.
L'altitude moyenne est comprise entre 100 et 200 mètres et les hauteurs supérieures à 500 mètres font figure de montagnes dominant un relief collinaire le plus souvent revêtu d'un couvert végétal d'une trentaine de mètres d'épaisseur. Schématiquement, le relief s'organise en bandes parallèles au rivage atlantique entre lesquelles s'inscrit une forte opposition entre les "terres basses" 6 % de la superficie et les "terres hautes" 94 %.

Les terres basses

La plaine littorale de 5 à 40 km de large, d'altitude souvent inférieure à 30 mètres, constituée de **sédiments*** quaternaires et actuels, plus ou moins inondée, court tout au long de la côte plutôt rectiligne mais très mouvante, s'élargissant quelque peu au-delà d'Organabo mais s'étrécissant vers l'Est. Fréquemment parsemée de points hauts dans la région de Cayenne *(Mt Matoury 234 mètres, Mt Mahury 162 mètres)* et de Kourou *(Mgne des Pères 152 mètres)* correspondant à des roches très anciennes d'origine volcanique **métamorphisées***, les "Roches Vertes", cette plaine côtière est couverte d'une végétation variée mais basse : mangrove, savanes, forêts inondées.

Les collines et chaînons de la chaîne septentrionale

En retrait de la stricte frange côtière, cette bande étroite se présente comme un moutonnement de collines atteignant rarement 100 mètres. Ce paysage : collines aux versants fortement dissymétriques, portant une forêt dense assez haute et collines au classique modelé en demi-orange (selon que l'on se trouve sur des schistes ou des granites altérés) est sillonné de vallées à fond plat souvent marécageux, inférieures à 50 mètres dont certaines pénètrent profondément à l'intérieur (Oyapock, Maroni).
Les roches les plus anciennes sont liées à des massifs allongés disposés en chaînes, d'allure plus montagneuse quoique d'altitude modeste, *(355 mètres pour la Mgne Plomb, 341 mètres pour la Mgne des Trois Pitons)* parfois couverts d'une dalle sommitale latéritique ou de bauxite *(Mgne de Kaw 310 mètres)*.


Le Montabo à Cayenne : pointement de socle métamorphique ancien (cliché J. Barret)

Le massif central

C'est la région de l'ancienne plate-forme et de sa couverture **cratonisée*** ayant connu tous les cycles d'**orogenèse*** et de granitisation, depuis l'âge hyléen jusqu'au Caraïbe compris.
Il forme une bande d'une centaine de kilomètres de profondeur articulée autour de la dorsale méridienne des montagnes de la Trinité qui culminent à 400 mètres entre la Mana et le Haut Sinnamary.

- À l'Ouest, des massifs compartimentés pouvant dépasser 500 mètres s'organisent en une sorte d'amphithéâtre limité par les montagnes de Kotika, les montagnes Françaises, le massif Décou-Décou, le massif Lucifer, cernant une région de plus faible altitude 50 à 100 mètres, que seule la crique Beïman ouvre vraiment sur le Maroni.
- À l'Est, des plateaux compris entre 100 et 200 mètres portent des collines mais sont entaillés par les vallées plus vigoureuses de l'Approuague et de ses affluents, séparées de celle de l'Oyapock par une étroite dorsale secondaire.

Les montagnes Inini-Camopi

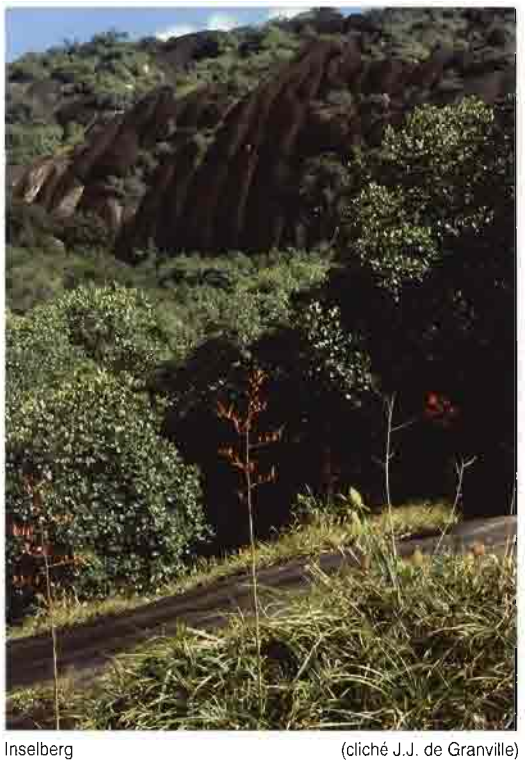
Bien que l'appellation soit excessive, elles forment de Maripasoula à Camopi la seule véritable chaîne de hauteurs atteignant parfois 800 mètres *(Mgne Bellevue de l'Inini 851 mètres)*.
Orienté grossièrement WNW/ESE le relief composé de massifs assez vastes, profondément disséqués s'articule en deux ensembles séparés par la haute vallée de l'Approuague, beaucoup plus basse, dans des affleurements de granites.

- À l'Ouest, tous les massifs : *(Mts Belvédère 760 mètres, Mgne Messialine 775 mètres, Mgne Continent 640 mètres, Mt Galbao 750 mètres)*, sont constitués de roches du Paramaca (sédimentaires pour l'inférieur, volcaniques pour le supérieur), souvent surmontés de sols **ferrallitiques*** et offrent de bonnes conditions au développement des plus belles futaies de Guyane dans la région de Saül.
- À l'Est, le massif Tabulaire 850 mètres, le massif des Émerillons 650 mètres présentent les mêmes caractéristiques.

Si les formes de relief diffèrent peu de celles rencontrées dans le Massif Central, elles sont cependant plus vigoureuses et peuvent même rappeler les formes volcaniques initiales.

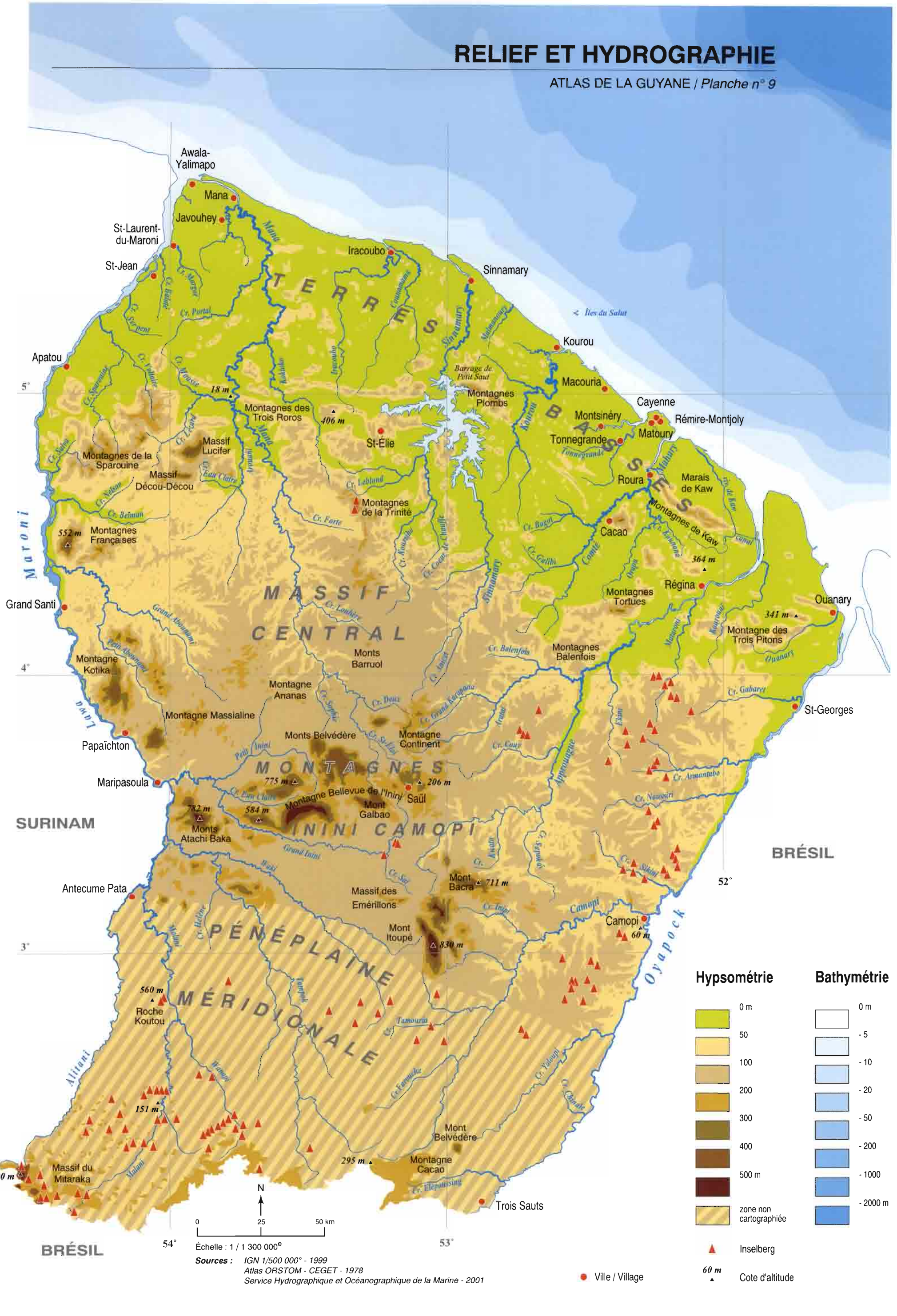
La pénéplaine méridionale

Elle couvre 1/5° du territoire et prend l'apparence d'un moutonnement monotone de collines convexes surbaissées, inférieures à 250 mètres, aux flancs raides mais de **commandements*** médiocres (40 mètres en moyenne). En émergent des reliefs insolites (**inselbergs***) où la roche apparaît à nu justifiant l'expression créole de "savanes roches". Nombreux à l'Est du Nord au Sud, ils se regroupent au Sud/Ouest autour du Mont Mitaraka (670 mètres), donnant l'illusion d'une chaîne de montagnes, origine probable des légendaires Monts Tumuc Humac.
Dans le détail, de nombreuses formes témoignent de l'évolution caractéristique d'un bouclier précambrien sous climat tropical humide dont toutes les formes résultent de l'érosion différentielle et qui mérite de devenir un classique.


Inselberg (cliché J.J. de Granville)

RELIEF ET HYDROGRAPHIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 9*



Sources : *IGN 1/500 000° - 1999*
Atlas ORSTOM - CEGET - 1978
Service Hydrographique et Océanographique de la Marine - 2001

L'Île de Cayenne *(voir carton ci-dessous)*

Mention spéciale doit être faite de l'Île de Cayenne. Seule presqu'île entre Amazone et Orénoque, sa rade offre le seul abri sûr contre les alizés du Nord/Est, d'où son importance pour les colonisateurs du Nouveau Monde.

À l'origine c'est un archipel dont les îles sont des affleurements du bouclier guyanais. On trouve trace de cette situation dans les îlets qui jalonnent la côte : Îlets de Rémire, Îles du Salut. Peu à peu la sédimentation comble les espaces entre les points rocheux qui se partagent en deux groupes : le premier entre le Mont Mahury et le morne Cépérou et le second entre les Monts Paramana et Matoury, séparés par un bras de mer envasé et recreusé au XVIII° siècle qui porte aujourd'hui le nom significatif de "Crique Fouillée". Plus en arrière, sur ce qui est encore la côte, le système hydrographique de l'Oyak (Comté + Orapu) hésite à fixer son embouchure vers Cayenne ou le Mahury. La trace visible en est "la rivière du Tour de l'Île". C'est donc par sédimentation et envasement successifs que se forme l'actuelle Île de Cayenne et son paysage si particulier de marécages côtiers, de savanes mouillées, de forêts marécageuses et par places, sur les vieilles terres émergées, de forêt amazonienne.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Comme dans toutes les régions de type équatorial, le réseau hydrographique est dense et **chevelu***. L'ensemble du territoire est drainé en direction de l'Atlantique. Les fleuves servent de frontières : axe Alitani-Lawa-Maroni à l'Ouest, ligne de partage des eaux entre le réseau de la Guyane et le bassin de l'Amazone sur la frontière méridionale avec le Brésil, parfois indécise.

Un château d'eau principal peut être identifié au croisement d'une ligne Nord/Sud joignant les montagnes de la Trinité au massif Tabulaire et la ligne Ouest/Est de la chaîne Inini-Camopi.

Deux centres secondaires de dispersion des eaux apparaissent:

- au Nord/Ouest, ensemble de la montagne Sparouine, Massifs Décou-Décou et Lucifer.
- au Nord/Est, les montagnes Tortues, le plus vaste des plateaux latéritiques de Guyane.

Enfin, de nombreuses rivières côtières prennent naissance au contact des "Terres basses" et des "Terres hautes".

Le relief donne à toutes les rivières, souvent dénommées "*criques*", des caractéristiques identiques. Toutes ont une couleur oscillant du beige au marron, justifiée par l'importance des débris organiques et mécaniques qu'elles charrient. Signalons un phénomène d'eau rouge lié à une minéralisation par lessivage des roches.



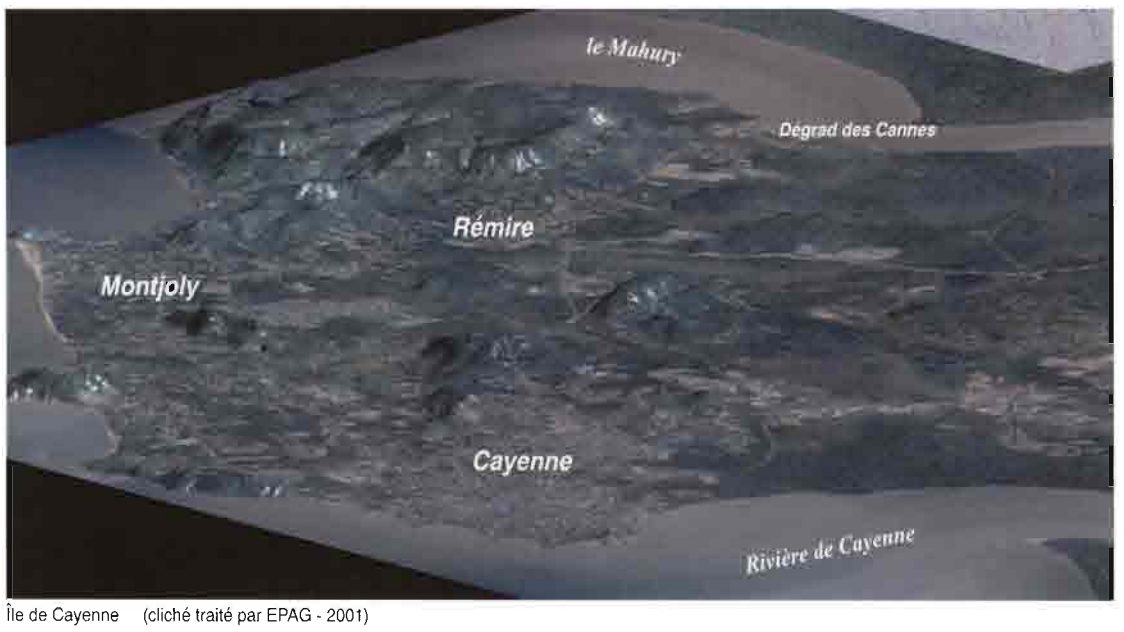
Saut Fracas (cliché T. Montford)

Sur la zone côtière, la marée se fait sentir profondément à l'intérieur des terres et le jeu du flot et du jusant approfondit le lit des fleuves. Dans la chaîne septentrionale, les rivières sont larges, profondes et calmes mais, dans la zone du Massif central, les choses se compliquent.

Tous les visiteurs de la Guyane connaissent les célèbres "*sauts*" dus à des affleurements de roche saine dans les altérites formant le lit des rivières, séparant des biefs au cours tranquille. Nombreux (plus de 150), pas tous nommés topographiquement, ils obèrent la mise en place d'un véritable transport fluvial même si le Maroni à l'Ouest demeure l'unique voie de communication avec le Sud. Ces sauts sont plutôt des rapides que de véritables chutes bien que quelques-uns aient une ampleur non négligeable, (le saut Grand Canori sur l'Approuague, proche de la crique Sapokaï, le plus important du pays a une dénivellation de 19 mètres). Remonter un fleuve, surtout en saison sèche, c'est remonter un "escalier d'eau" qui demande esprit sportif et muscles pour le charroyage.

Ainsi se présente la Guyane, partie d'un des plus vieux boucliers de la planète et frère jumeau du bouclier gabonais sur l'autre rive de l'Atlantique ; moutonnement collinaire piqueté de quelques hauteurs abusivement dénommées "Montagnes" dans la tradition créole. Le couvert forestier, obstacle à la connaissance, ne suffit cependant pas à masquer les traits topographiques parfaitement repérables sur les photographies aériennes.

Ghislaine BARRET



Île de Cayenne (cliché traité par EPAG - 2001)

CARTOGRAPHIE DU RELIEF EN FORÊT ÉQUATORIALE

Le relief de la Guyane est très mal connu. On estime que les altitudes données par les cartes ont une précision de quelques mètres sur la bande côtière à plus de 100 m dans la moitié Sud du département. Cela tient au fait que toutes les techniques sont pénalisées par les caractéristiques géographiques des paysages guyanais.

***- La photogrammétrie**, qui exploite des couples stéréoscopiques de photographies aériennes, est de loin la technique la plus éprouvée pour la cartographie du relief. Cependant, la couverture nuageuse limite les possibilités d'acquisition et la forêt dense, totalement opaque aux longueurs d'onde optiques, oblige le photogrammètre à "deviner" le sol sous les arbres.*

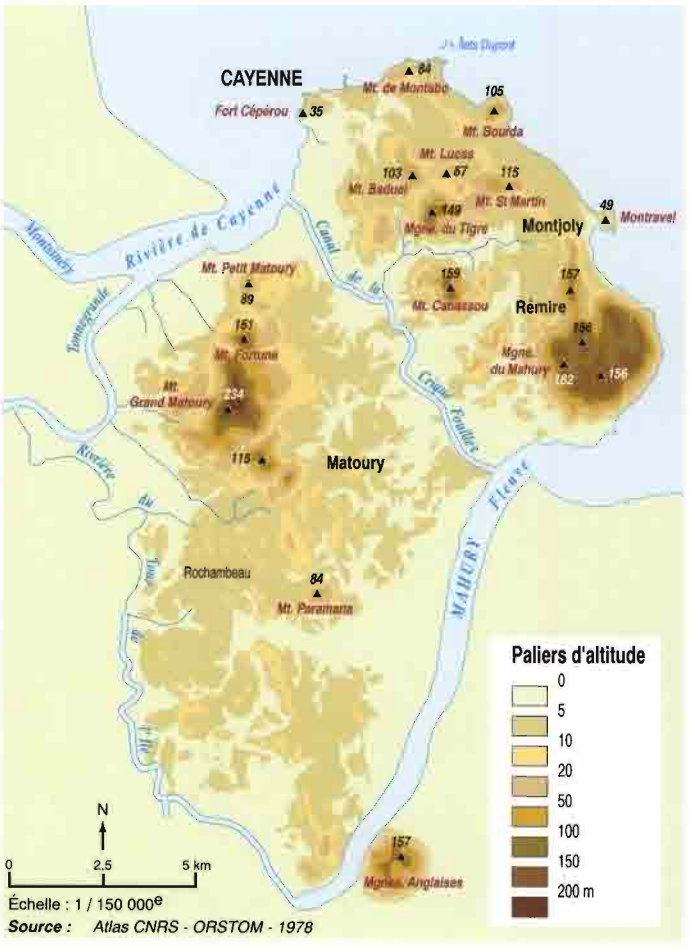
***- Les techniques radar** sont insensibles à la couverture nuageuse et traversent partiellement la canopée, mais elles restent peu précises (erreur de 20 à 50 m).*

***- L'altimétrie laser**, qui consiste à envoyer des impulsions laser depuis un hélicoptère pour localiser le sol à travers la canopée, fournit des altitudes très précises (erreur inférieure au mètre) mais n'atteint une telle performance qu'en volant très bas et très lentement, ce qui en limite l'application à des chantiers peu étendus.*

La solution viendra sans doute d'un mélange de ces techniques.

Laurent POLIDORI

Relief de l'Île de Cayenne



LA TÉLÉDÉTECTION

L'immensité des paysages guyanais, les difficultés d'accès et les évolutions rapides de l'environnement et de la société rendent incontournable l'usage de la télédétection. Les images acquises par les satellites permettent une actualisation fréquente et peu coûteuse de l'information géographique, et fournissent à la demande des supports de communication, voire des pièces à conviction, pour une gestion consensuelle de l'environnement. Elles sont utilisées dans des domaines très variés : forêt, océanographie, urbanisme, épidémiologie, etc.

En Guyane, les acquisitions d'images optiques (SPOT, Landsat, IKONOS) sont fortement pénalisées par la couverture nuageuse (en dehors d'une courte saison sèche qui va d'août à octobre, pendant laquelle il n'est cependant pas rare d'observer 10 à 20 % de nuages). C'est pourquoi les satellites équipés de capteurs radar (ERS, RADARSAT) sont couramment utilisés, ce système présentant l'avantage d'être insensible aux conditions atmosphériques. Autrefois marginal et limité aux scientifiques, le recours à la télédétection spatiale ne cesse de se développer, notamment en Guyane, d'où sont d'ailleurs lancés la plupart des satellites d'observation. Juste retour des choses...

Laurent POLIDORI



Une logistique lourde, parfois indispensable. (cliché IRD)

LE RÉSEAU HYDROMÉTRIQUE NATIONAL : UN DISPOSITIF DE MESURE À LONG TERME.

Devant la demande croissante d'études hydrauliques pour l'aménagement, les acteurs de la société des années 1950 ont mis en place des réseaux de mesure à long terme, nommés réseaux hydrométriques de base ***(Tabl.1 p.38)***. Ces dispositifs, indispensables à la connaissance des débits et des régimes des cours d'eaux sont aussi le point de départ du concept de gestion du capital hydraulique d'un bassin versant. La mesure à long terme est importante en hydrologie puisqu'il s'agit de phénomènes naturels en dépendance directe avec le climat. En effet, bien que la prédiction exacte du débit d'une rivière soit très difficile, c'est sur des observations de longue durée que l'on peut s'appuyer pour estimer, par des méthodes statistiques, les périodes probables de retour des phénomènes exceptionnels comme la crue ou l'**étiage*** centennal par exemple et ainsi dimensionner tout nouveau projet hydraulique.
Aujourd'hui, ces mesures provenant du réseau hydrométrique deviennent aussi des "observatoires" de l'environnement et des indicateurs climatiques de grande valeur, puisque le débit est un paramètre "intégrateur" sur la surface du bassin versant, à l'inverse des mesures ponctuelles réalisées en pluviométrie. Il n'existe, pour l'instant, aucune autre technologie pour remplacer ces dispositifs de mesures hydrologiques.

QUELQUES NOTIONS DE BASE

Le bassin versant

Le bassin versant est une entité morphologique bien réelle, mais elle ne prend de sens que si l'on définit un point sur le cours d'eau principal : en ce point, le bassin est la surface amont pour laquelle toute goutte d'eau circulant sur cette surface passera par ce point. La limite qui sépare deux bassins est la ligne de partage des eaux, ou ligne de crête. Chaque station du réseau hydrométrique définit donc un bassin ou un sous- bassin hydrologique.
Comme dans beaucoup de pays, les frontières administratives et politiques ne sont pas celles du bassin versant : la Guyane n'échappe pas à cette règle, et l'on trouvera un chevelu hydrographique partagé par le Surinam et le Brésil ***(voir planche n°10)***, pour les bassins du Maroni et de l'Oyapock.

Caractéristiques du réseau de base

Le choix de la position d'une station de mesure est motivé par des considérations hydrauliques et logistiques : en plus des conditions d'écoulement non turbulentes qui sont recherchées, les stations les plus aval du réseau ne doivent pas subir l'influence de la marée océanique qui se propage dans les estuaires. C'est la raison pour laquelle les stations les plus aval de Guyane sont situées en moyenne entre 30 et 50 km du littoral.



Opération de jaugeage au moulinet hydrométrique (cliché IRD)



Échelle limnimétrique - unité en dm (cliché IRD)

Ces stations sont aussi choisies pour procurer les meilleures conditions de mesure des débits : le limnigraphe (mécanique ou électronique) ne mesure que des hauteurs d'eau en continu. Il faut donc procéder à des mesures de débit ou jaugeages, qui permettent d'établir la relation entre une hauteur d'eau et un débit.
Les courbes d'étalonnage permettent alors de faire la conversion hauteur / débit à tout moment et d'accéder à la quantification du volume d'eau écoulé. Enfin, l'échelle limnimétrique sur laquelle est calé l'appareil enregistreur est nivelée par rapport à une borne en ciment qui garantit la pérennité du calage des hauteurs.



Opération de nivellement d'une échelle limnimétrique (cliché IRD)

Les technologies de mesure électronique ont largement remplacé de nos jours les appareils mécaniques. La plupart des stations sont équipées de capteurs à pression (converties en hauteurs d'eau) et dont les données sont stockées sur des mémoires informatiques qui peuvent être également télétransmises par satellite (système ARGOS par exemple), assurant une surveillance en temps réel du matériel et du régime de la rivière. Une équipe de techniciens gère l'ensemble de ces aspects, tant sur le terrain qu'au laboratoire, jusqu'à la mise à disposition des données élaborées puis critiquées, vers les utilisateurs.

LE RÉSEAU GUYANAIS

Conçu dès les années 1950, le réseau de base de Guyane a comporté jusqu'à 22 stations de mesure dans les années 1970. Aujourd'hui, il demeure une douzaine de stations, dont l'une s'est révélée très importante lors de la construction du barrage de Petit Saut dans les années 1990. L'absence d'aménagements importants sur les autres bassins permet d'utiliser ces données comme références dans les études climatiques en milieu tropical, avec 45 années de mesures pour les bassins du Maroni et de l'Oyapock et 30 ans de mesures en continu pour les autres.

LES RÉGIMES HYDROLOGIQUES

À partir des valeurs journalières de débit, on constitue des séries mensuelles et annuelles qui décriront les régimes des bassins versants.
L'hydrogramme annuel ***(Fig.1 p.38)*** réalisé à partir des données mensuelles montre un cycle hydrologique quasiment *unimodal* avec la saison des pluies en mai et l'étiage en octobre. À cette forme d'hydrogramme très simple se superposent en réalité des perturbations. La crue annuelle notamment, est troublée en début d'année par le "*petit été de mars*". Ce dernier correspond à un affaiblissement de la pluviométrie en Guyane. Pour le comprendre, il faut s'imaginer que la Zone Intertropicale de Convergence ***(voir planche n°14)***, qui matérialise une sorte d'*équateur climatique*, passe au Sud de la Guyane et favorise ainsi l'action des vents alizés venant du Nord-Est (Groussain, 2000). Le "*petit été de mars*" est donc un phénomène d'influence océanique et de récents travaux montrent en effet qu'il n'est plus visible dans les débits à plus de 200 km de la côte (Gaucherel, 2000). La même étude décrit "le petit été de mars" en Guyane, d'une durée moyenne de 56 jours et centré au 16 mars (plus ou moins 2 jours sur les 30 dernières années).

L'hydrogramme inter-annuel ***(Fig.2)***, réalisé à partir de données mensuelles a été calculé en "année hydrologique" c'est-à-dire entre deux étiages. En effet, traditionnellement les annuaires sont présentés en années civiles ce qui a l'inconvénient de moins bien rendre compte des variations naturelles des débits dans le temps.



Tour limnimétrique de Langa tabiki (cliché IRD)

Le premier constat concerne les variations de débit observées d'une année à l'autre qui peuvent être dans un rapport de débit (ou de volume) de 1 à 3. De ce fait, certaines années sont déficitaires (1964-65 ; 1983 et 1987) et contrastent avec des années à forte hydraulicité (1953 ; 1963 ; 1971 ; 1976 et 1989-90). Néanmoins, et même avec 45 années de mesures, aucun "cycle" ne peut être mis en évidence, si ce n'est une corrélation avec le fameux phénomène de *El Niño*. Ce phénomène climatique qui trouve son origine dans le déplacement de grandes masses d'eaux chaudes dans l'océan Pacifique Sud, a un impact (parfois dévastateur) sur l'ensemble de notre planète. On s'est récemment penché sur son influence en Guyane au travers des débits des fleuves. Il y a effectivement une relation forte entre *El Niño* et les débits guyanais. Avec un coefficient de corrélation significatif (de -0,45) sur la dernière moitié du siècle, on peut observer que *El Niño* provoque un affaiblissement de la pluviométrie (et donc des débits) en Guyane 6 mois plus tard.

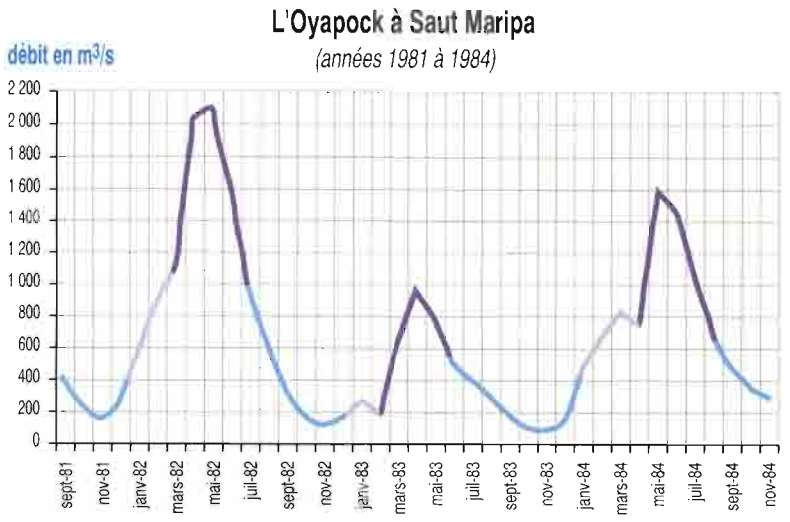


Fig. 1 **Un exemple de cycle hydrologique montrant l'irrégularité inter-annuelle**

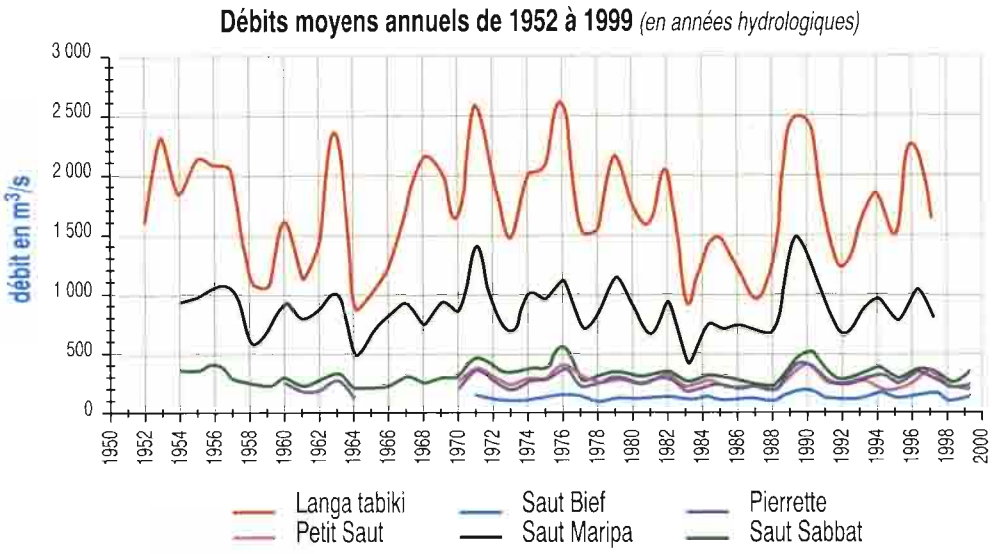


Fig. 2 **Limnigrammes inter-annuels de quelques stations, depuis l'origine des mesures.**

CARACTÉRISTIQUES DES FLEUVES ET RIVIERES DE GUYANE

Le tableau ci-dessous donne les principales caractéristiques des bassins, classés selon le débit moyen annuel. Le "débit spécifique" est également utilisé en hydrologie pour caractériser les bassins versants. Il est obtenu par le rapport du débit moyen à la surface du bassin (en litres par seconde et par km²).

Marc LOINTIER
Cédric GAUCHEREL

Fleuve / rivière	Stations	débit moyen (m³/s)	surface (km²)	débit spécifique (l/s/km²)	nombre d'années de mesures	maximum mensuel (m³/s)	minimum mensuel (m³/s)	écart type (m³/s)
Maroni	Langa tabiki	1 681,3	60 940	27,6	47	5 450	54,20	1 241
Oyapock	Saut Maripa	838,5	25 100	33,4	44	2 970	67,10	585
Lawa	Maripasoula	742,4	28 300	26,2	44	2 800	21,30	564
Oyapock	Camopi	531,6	5 920	89,8	23	1 610	37,60	366
Alitani	Antécume Pata	356,1	10 300	34,6	30	1 160	56,10	232
Mana	Saut Sabbat	311,3	10 300	30,2	32	1 300	23,80	196
Approuague	Saut Athanase	303,6	7 520	40,3	8	676	74,20	145
Sinnamary	Petit Saut	243,3	5 900	41,2	31	848	48,10	128
Approuague	Pierrette	234,7	6 200	37,9	35	738	51,50	131
Tampock	Dégrad Roche	163	7 650	21,3	45	700	2,11	143
Comté	Saut Bief	101	1 760	57,4	30	417	13,40	65,9
Karouabo (1)	Karouabo	5,44	80	65,3	10	17,8	0	5,13

Tabl. 1 **Principales caractéristiques du réseau hydrométrique.**

(1) : Toutes les stations appartiennent au réseau hydrométrique de base sauf le petit bassin de la Karouabo. Ce dernier est représentatif des petits bassins côtiers qui alimentent les zones humides. Il présente 10 années de mesures en continu.

LES EAUX SOUTERRAINES

Elles se trouvent, en Guyane, dans deux types de configurations géologiques :

- les formations indurées de socle *qui couvrent 85% du territoire. L'eau souterraine ne peut s'y accumuler et circuler que, soit dans les formations d'altération superficielles, plus ou moins continues, mais d'épaisseur et de perméabilités variables, soit dans les réseaux de fractures plus profondes pouvant s'avérer très productives. Ce sont alors des gisements discontinus qu'il convient de capter avec précision (prospections de surface adaptées). Ces aquifères sont en général bien protégés par d'épaisses formations d'argiles d'altérations.*

- les formations sédimentaires de la zone côtière *qui couvrent les 15% restants du territoire. Toujours très hétérogènes (sables/argiles), les couvertures sédimentaires récentes masquent ces différences mais les épaisseurs de sédiments peuvent être très variables sur de courtes distances et peuvent contenir des nappes très productives. Leur vulnérabilité dépend de la nature et de l'épaisseur des terrains de couverture.*

L'inventaire des ressources en eau souterraines et des systèmes aquifères de Guyane n'en est qu'à ses débuts, mais des méthodes adaptées au contexte géologique guyanais ont été développées ces dernières années et offrent de réelles perspectives. Actuellement, ces ressources ont été localement prospectées sur une profondeur de 100 mètres au maximum.

Des projets pilotes ont permis dans les régions de Cayenne, d'Iracoubo, à Camopi et sur le Maroni de procéder à des évaluations ponctuelles de ressources par des méthodes indirectes qui s'appuient sur la connaissance géologique, morphologique et sur les données fournies par les forages réalisés à l'occasion de programmes de recherche scientifique (BRGM) ou d'Équipement en Eau Potable (AEP) réalisés pour les collectivités. Ils ont permis des approches quantitatives et qualitatives prometteuses mais encore très localisées.

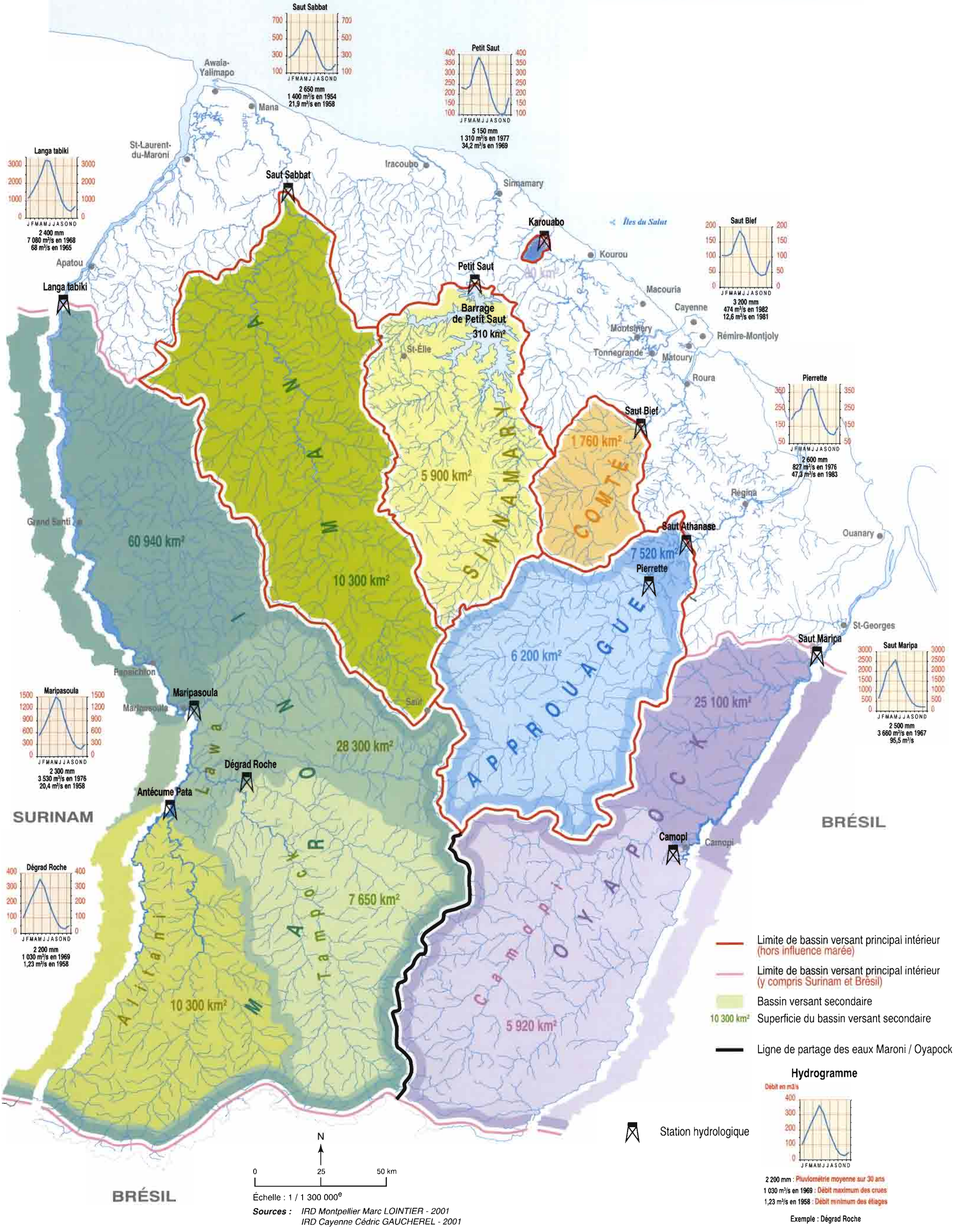
- Sur le plan quantitatif, les eaux souterraines offrent un potentiel globalement très important eu égard au cycle de l'eau. Les productivités ponctuelles sont par contre très variables selon les milieux (voir ci-dessus), pouvant aller du m³/heure à plusieurs dizaines de m³/heure. Cette gamme de débits unitaires est a priori adaptée aux besoins pour l'AEP de petites et moyennes localités, ou pour renforcer ou sécuriser l'AEP d'agglomérations plus importantes.

- Sur le plan qualitatif, les eaux souterraines sont acides comme toutes les eaux, mais ne présentent aucune turbidité, et leur qualité bactériologique naturelle est bonne. Leur minéralisation, supérieure à celle des eaux de surface est encore faible (environ 150µS/cm), mais diffère selon qu'elles proviennent de formations de socle, ou de formations littorales : dans le socle, elles sont riches en silice, parfois en fer ou en manganèse, (à des teneurs à peine supérieures aux normes de potabilité) ; sur le littoral, elles sont moins minéralisées, sauf influence locale de la salinisation marine, et, localement, des teneurs en fer encore inexpliquées.

Jean-Pierre COMTE

HYDROLOGIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 10*



Sources : *IRD Montpellier Marc LOINTIER - 2001*
IRD Cayenne Cédric GAUCHEREL - 2001

GÉOLOGIE

La Guyane fait partie d'un vaste domaine géologique d'une superficie totale de plus de 1,5 million de km² - le Bouclier ou Craton guyanais - qui couvre la partie nord-amazonienne du Brésil (620 000 km²), la pointe orientale de la Colombie et du Venezuela (415 000 km²) et les trois Guyanes (Guyana, Surinam, Guyane).
En Guyane, ce domaine est constitué de roches magmatiques (granitoïdes, granites, gabbros, diorites), volcaniques, volcanosédimentaires et sédimentaires (schistes, grès, siltites, conglomérats, quartzites) vieilles de 2 à 2,2 milliards d'années (Paléoprotérozoïque). Ces roches sont localement métamorphisées et transformées en gneiss, en amphibolites ou en micaschistes. Ce socle ancien est recoupé par des filons de dolérite sub-verticaux, peu épais, dont la mise en place témoigne de la fracturation du super-continent du Gondwana au début du Jurassique (entre -200 et -190 millions d'années), prélude à l'ouverture de la partie centrale de l'océan Atlantique.
Tous ces terrains du socle et les dolérites, ont subi une altération importante sous climat tropical et équatorial humide et sont presque partout recouverts par une formation latéritique épaisse de quelques mètres à plus de cinquante mètres.
La plaine littorale, d'une largeur inférieure à 20 km, est constituée par des formations sableuses et argileuses quaternaires peu épaisses, d'où émergent localement quelques pointements de roches anciennes ("hippopotames de savane" ou "savanes roches").

LITHOLOGIE

Sur la nouvelle carte géologique de la Guyane au 1/500 000°, cinq ensembles lithologiques ont été différenciés :
1- des puissantes formations volcaniques, volcanosédimentaires et sédimentaires constituant deux bandes orientées WNW-ESE, l'une au Nord entre Apatou et Saint-Georges (Montagne Plomb, Montagne des Chevaux, Montagne des Serpents, Montagne de Kaw, Cacao, Maripa, etc) et l'autre au Sud entre Maripasoula et Camopi. Les âges obtenus dans ces terrains sont compris entre 2 200 à 2 150 millions d'années ;
2- des formations détritiques fluviolacustres (conglomérats, grès, pélites, argilites), parfois d'origine torrentielle, remplissant dans le Nord de la Guyane des bassins étroits allongés E-W. Ces dépôts sont postérieurs à 2 115 Ma. Leur épaisseur est comprise entre 2 500 à 3 000 mètres dans le secteur de Régina et supérieure à 5 000 mètres le long de la Mana ;
3- des roches plutoniques variées (gabbros, diorites, tonalites, granites, etc...) recoupant les formations volcaniques, volcanosédimentaires et sédimentaires entre 2 180 et 2 060 millions d'années. Ces roches couvrent de très vastes surfaces dans les parties centrale et méridionale de la Guyane, de part et d'autre du sillon Maripasoula-Camopi. Les diorites et tonalites de la Montagne du Mahury, sur la presqu'île de Cayenne, et les gabbros et gabbro-diorites de la Montagne Gabrielle appartiennent à cet ensemble. Il en est de même pour les pointements granitiques connus le long de la côte dans le secteur de Kourou (carrières Roche Corail et Rémy) ;
4- des roches subvolcaniques filoniennes de type dolérite, microgabbro et basalte, matérialisant la fracturation du socle paléoprotérozoïque. Plus abondants à l'Est qu'à l'Ouest du département, ces filons subverticaux sont en général peu épais (quelques mètres) et orientés NNW-SSE ou plus rarement NNE-SSW ou NW-SE. Certains d'entre-eux peuvent cependant atteindre 500 mètres d'épaisseur et se suivre sur plusieurs dizaines de kilomètres (Montagne Bagot) ;
5- des terrains sédimentaires récents composés de trois séries d'origine continentale et/ou marine occupent la plaine littorale, comprenant la "série détritique de base", terme générique d'un ensemble hétérogène de sables, argiles kaoliniques, galets et graviers déposés en milieu continental ou littoral, la série de Coswine, dépôts fluvio-marins de sables fins et d'argiles et la série de Démérara, dépôts fluvio-marins récents (< 60 000 ans) d'argiles et de vases. En fait, ces formations se superposent, depuis la côte vers l'intérieur, dans les savanes exondées intermédiaires.

HISTOIRE GÉOLOGIQUE

La reconstitution de l'histoire géologique de la Guyane, telle qu'elle apparaît sur la ***planche n°11***, la replace dans le cadre structural du bouclier Guyanais ; elle peut être schématisée comme suit :

2 180 - 2 160 Ma (Ma : million d'années) : création d'un arc océanique éo-transamazonien au sein d'un océan ouvert entre deux cratons archéens (blocs nord-amazonien et ouest-africain, continents formés autour de 3 000 Ma). Les reliques de ces blocs archéens sont à rechercher au Brésil (Amapá) et en Afrique occidentale (Craton de Côte d'Ivoire) ; des zircons provenant de roches de cet épisode (2 900 Ma) ont été identifiés dans les quartzites de la région de Camopi (dans la série "Paramaca" des auteurs). Les gabbros, basaltes, tonalites et trondhjémites de ces formations océaniques ont été déformés et métamorphisés vers 2 170 Ma et transformés en gneiss et en amphibolites (série dite de "l'Île-de-Cayenne"). Ces formations affleurent le long de la côte entre Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, et au Sud dans la région de Trois Sauts.

2 150 - 2 120 Ma : au sein d'un nouvel arc volcanique médio-transamazonien (comparable à l'arc antillais actuel) se mettent en place de puissantes formations volcano-sédimentaires calco-alcalines andésitiques à dacitiques. Au voisinage des corps magmatiques intrusifs, (granites du centre de la Guyane, gabbros et diorites des montagnes Mahury et Gabrielle, gabbros du Tampok, etc...), ces formations sont déformées, métamorphisées et acquièrent un aspect migmatitique.
Au cours de cette même période, des formations volcanoclastiques diamantifères (série komatiitique = andésites très magnésiennes) viennent recouper les séries calco-alcalines. Générées à des profondeurs supérieures à 150 km, ces formations constituent aujourd'hui une étroite bande sub-méridienne située au NW du massif des Émerillons.

2 100 Ma : le dernier épisode tectonique et métamorphique transamazonien se déroule dans un contexte de contraintes avec failles à décrochement senestre et conduit, en surface, à la formation de bassins à remplissage de sédiments détritiques (grès et grauwackes de la "série de l'Armina", grès et conglomérats de la "série de l'Orapu" des auteurs). Les corps magmatiques contemporains de cet épisode ont un chimisme magnéso-potassique (plutonisme "Caraïbe"), peralumineux puis métalumineux (Petit Saut).
Parmi les essaims filoniens basaltiques, qui recoupent les formations transamazoniennes, trois générations ont été identifiées et corrélées avec des événements majeurs ayant affecté le Craton guyanais :
1- la première génération, d'orientation NNE-SSW, correspond à un épisode de distension daté vers 1 900 - 1 800 Ma. Les dykes qui induisent le cours de l'Oyapock appartiennent très probablement à cet ensemble ;
2- la seconde, d'orientation principalement NW-SE, datée vers 800 Ma, correspond à l'expression d'un volcanisme d'âge éo-brésilien ;
3- la troisième, d'âge jurassique (200 - 190 Ma), d'orientation N-S à NW-SE, constitue le témoignage, sur la marge continentale, des prémices de l'ouverture de l'océan Atlantique Sud et de la séparation de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.
Ce modèle géodynamique cohérent a été conçu à partir de la nouvelle édition de la carte géologique de la Guyane au 1/500 000° (parution fin 2001 aux éditions du BRGM) qui est une synthèse sur l'état des connaissances acquises sur le sous-sol guyanais jusqu'en 2000. Cette carte a été élaborée à partir de l'ensemble des travaux et des synthèses géologiques menés jusque dans les années 1995, puis des résultats de géophysique aéroportée - notamment en 1996 - et de plusieurs campagnes sur le terrain, destinées à acquérir de nouvelles données pétrophysiques et structurales. La ***planche n°11*** présentée dans cet Atlas correspond au schéma structural qui accompagne cette nouvelle carte géologique.
Enfin, l'étude de l'évolution géodynamique quaternaire du Craton de Guyane, réputé stable depuis l'ouverture de l'Atlantique il y a environ 100 Ma, a permis de quantifier les mouvements verticaux récents (néotectonique) de la marge continentale (en mer, sur la plaine côtière et dans l'intérieur des terres) et d'en établir leur chronologie :
1- entre 330 000 et 120 000 ans, subsidence de la partie Nord de la plaine côtière et surrection de la partie méridionale ;
2- surrection de l'ensemble de la plaine côtière depuis 120 000 ans jusqu'à l'actuel et de l'intérieur des terres depuis 6 000 ans ;
3- subsidence de la bordure de la marge depuis environ 20 000 ans.
La flexure de la marge sous le poids des sédiments du plateau continental guyanais, mais surtout du cône de l'Amazone, pourrait en partie expliquer la déformation observée : subsidence en mer et bombement des terres.

Pascal MARTEAU et Rafael VAZQUEZ-LOPEZ

PLACE DE LA GUYANE DANS LE CADRE GÉOLOGIQUE DU "BOUCLIER DES GUYANES"

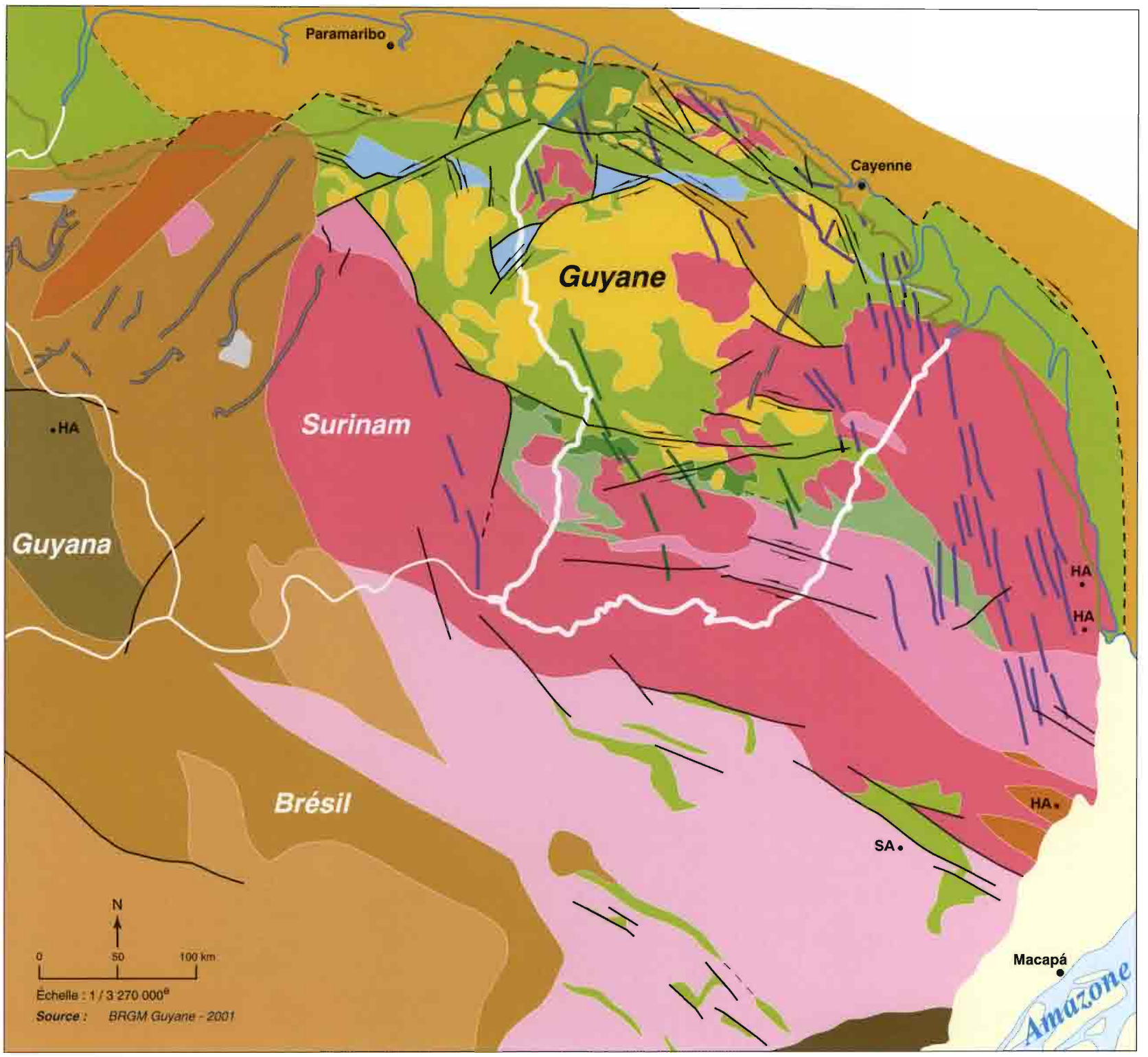


SCHÉMA STRUCTURAL ET UNITÉS LITHOLOGIQUES

Cénozoïque

Couverture sédimentaire à terre (bassin de l'Amazone)

Limite de la couverture sédimentaire à terre (hors bassin de l'Amazone)

Mésozoïque

Dolérite "Apatoe"

Paléozoïque

Couverture nord-amazonienne

Néoprotérozoïque

Dolérite "Tampok"

Paléo à Mésoprotérozoïque

Dolérite "Comté" / "Avanavero"

Grès "Roraïma"

Événement tectonométamorphique et magmatique fini -à post- transamazonien (2,0 - 1,97 Ga **(1)**)

Granulites et migmatites

Complexe plutonovolcanique "Uatumä"

1) Plutonisme granitique (granites à deux micas, leucogranites)
2) Volcanisme acide et plutonisme hypovolcanique associé

(1) Ga = Giga année ou 10^9 années

Événement tectonométamorphique et magmatique transamazonien (2,2 - 2,05 Ga)

Granulites tardi-transamazoniennes (2,05 Ga)

Plutonisme granitique, *pro parte* magnésio-potassique (2,1 - 2,06 Ga)

Plutonisme tonalitique d'arc juvénile

Méso - transamazonien (2,15 - 2,13 Ga)
1 - Gabbros

Éo-transamazonien (2,18 - 2,16 Ga)

Magmatisme tholéitique en domaine océanique (environ 2,2 Ga)

Série détritique synchrone de la tectonique transcurente senestre (pull aparts)

Ceinture de roches vertes
Formations volcano-sédimentaires métamorphisées au contact des intrusions éo-transamazoniennes et méso-transamazoniennes
1 - pression intermédiaire
2 - pression basse à intermédiaire

Mésoarchéen

• **SA** Socle archéen daté

• **HA** Composante archéenne héritée (3,0 Ga) au sein du magmatisme transamazonien

Socle archéen (environ 3,0 Ga) déformé au transamazonien

1 - Zone de cisaillement senestre transamazonienne
2 - Zone de cisaillement dextre transamazonienne
3 - Faille normale tardi-transamazonienne

ÎLE DE CAYENNE : LITHOLOGIE

L'Île de Cayenne rassemble des formations géologiques de surface représentatives de la zone littorale de la Guyane, altérites de socle ancien, et dépôts sédimentaires récents. La lithologie et la géomorphologie de ces formations déterminent en grande partie le cadre naturel de l'Île de Cayenne, qui est un cas unique en Amérique du Sud. En effet, avec ses côtes rocheuses souvent escarpées, où la forêt amazonienne arrive jusqu'à la mer, c'est le seul relief notable sur un littoral très plat entre les deltas de l'Amazone et de l'Orénoque, distants de 2 000 km environ.

Les conditions physiques de ce milieu déterminant les possibilités d'aménagement d'un pôle urbain en pleine expansion, le Conseil Régional a confié au BRGM la réalisation d'une carte des formations lithologiques de surface. Ce document de base à l'échelle de 1/50 000° a été décliné en cartes thématiques concernant les ressources en eaux souterraines, l'aptitude aux fondations et aux travaux routiers, à l'assainissement individuel, et les ressources en matériaux. Du fait de leur échelle et de la densité d'informations, ces cartes restent des documents d'orientation.

Les formations superficielles distinguées appartiennent aux unités suivantes :

* les altérites, produit de l'altération météorique des roches du socle ancien ;
* les barres prélittorales sableuses de la formation Coswine (Quaternaire récent ou Pléistocène, âges 10 000 à plus de 100 000 ans) ;
* les argiles des plaines littorales de la même formation Coswine ;
* les cordons de plages sableux récents (formation Démérara, d'âge inférieur à 10 000 ans) en rive gauche de l'estuaire de la Rivière de Cayenne ;
* les marais de l'arrière cordon (cordon récent) et des "Terres Basses" (formation Démérara) ;
* les cordons sableux de plages actuels ;
* les argiles vaseuses des zones basses de mangrove soumises aux effets de la marée.

En dehors de leur nature lithologique, ces formations sont cartographiées en terme de topographie, donc d'hydromorphie, c'est à dire de capacité à drainer les eaux météoriques. On distingue ainsi :

* les terrains drainant correctement les eaux de surface (couleurs rouge et vert foncées),
* les terrains à hydromorphie temporaire ou locale, à drainage défectueux en période de pluie (couleur dégradée intermédiaire),
* les terrains à hydromorphie permanente (mangroves, en bleu foncé) ou quasi permanente, inondés systématiquement en période de pluie (couleurs bleue et vert pâles).

DESCRIPTION DES FORMATIONS

Les latérites

Les latérites résultent de l'altération en climat fortement hydrolisant des roches de socle, et peuvent atteindre 30 à plus de 50 m d'épaisseur selon leur position et la nature des roches mères, constituées dans l'Île de Cayenne par :

* les roches métamorphiques du Paléoprotérozoïque (formation de l'Île de Cayenne : gneiss, amphibolites, migmatites, 2 200 Ma), qui affleurent aux pointes St-François, St-Joseph, des Amandiers, Buzaret, et forment le soubassement des collines de Montabo et Bourda, et des monts Baduel, Cabassou, St-Martin, Montagne du Tigre et Grand Matoury ;
* les roches plutoniques paléoprotérozoïques (diorites, tonalites) du massif du Mahury ;
* des filons de dolérite (roche subvolcanique sombre, à grain fin, âgée de 200 Ma), orientés N-S, larges de quelques mètres à quelques dizaines de mètres, et traversant les formations protérozoïques ou formant de petits massifs (îlets de Rémire).

Le profil latéritique complet développé sur roches métamorphiques au Mont Baduel à Cayenne comprend les niveaux suivants, de la base au sommet *(fig.2 p.43)* :

- **la saprolite, ou isaltérite** (plus de 20 m) : altération isovolumétrique de la roche d'origine, encore reconnaissable, dont la plupart des minéraux, sauf le quartz, les micas blancs et les minéraux lourds, ont été remplacés par une phase argileuse à kaolinite, prédominante vers le haut de la saprolite, plus fine. Les autres minéraux secondaires sont des hydroxydes de Fe et Al : goethite (FeO-OH) et gibbsite (Al(OH)3) ;
- **les argiles tachetées, ou allotérites** (5 à 10 m) : formées d'une matrice argileuse kaolinique, de couleur claire ou rouge brique, à marbrures verticales d'oxy-hydroxydes de Fe, de plus en plus abondants vers le sommet. Les micas blancs sont altérés (kaolinite, gibbsite), la roche d'origine est méconnaissable ;
- **la cuirasse** (plus de 10 m) : induration formée à la base par coalescence des marbrures ferrugineuses emballant des tubules d'argile et des quartz, avec accumulation d'oxydes de Fe (hématite Fe2O3) aux dépens de la kaolinite, et concentration des oxy-hydroxydes de Fe dépassant 50% dans la partie supérieure, qui se désagrège en nodules et gravillons. Dans les cuirasses les plus évoluées de type bauxitique, le quartz est entièrement dissout, et la gibbsite remplace la matrice ferrugineuse ;
- **le latosol** (1 à 2 m maximum) : horizon meuble, ou sol ferralitique, de nature argilo-quartzeuse et ferrugineuse, évolution extrême de la désagrégation de la cuirasse, rare car il est érodé.

D'après le signal magnétique enregistré dans l'hématite de la cuirasse du Mont Baduel, la partie supérieure a été formée il y a plus de 10 Ma, la partie inférieure datant de moins de 10 Ma. Le sommet de la saprolite est daté d'environ 2 Ma. L'épaisseur de cette saprolite étant ici d'une trentaine de mètres, le taux d'altération moyen du socle est donc d'environ 11 à 12 m/Ma (1 mm/siècle).

Dans la région de Cayenne, on distingue trois types de profils latéritiques, avec trois unités cuirassées différentes, d'après leur position topographique et leur altitude *(fig.1 p.43)* :

* **unité 1 (75 à 250 m d'altitude) :** cuirasses alumino-ferrugineuses (Mont Baduel, Grand Matoury) à bauxitiques (Rorota), fortement indurées ;
* **unité 2 (20 à 50 m d'altitude) :** cuirasses ferrugineuses à géomorphologie complexe, en glacis peu pentés ou en buttes circulaires convexes, souvent dégradées (Mt Matoury, la Mirande) ;
* **unité 3 (quelques mètres à 30 m d'altitude) :** cuirasses basses ferrugineuses raccordant l'unité 2 à la plaine côtière : Vidal, Matourienne, Larivot....

Ces unités sont en partie érodées, car depuis la fin du Tertiaire et l'installation d'un climat humide permanent, les surfaces cuirassées sont démantelées mécaniquement et chimiquement. Sous l'action du ruissellement, les latérites et le socle remaniés se sont accumulés sur les flancs de reliefs, en formations superficielles de pente, ou colluvions, dépôts hétérogènes argilo-graveleux de moins d'un mètre à 7/8 m d'épaisseur.

Les formations sédimentaires récentes à actuelles

Les formations sédimentaires argilo-sableuses occupent les parties basses côtières, les dépressions et les vallées alluviales, sans terrasses dans la région de Cayenne. Ces dépôts littoraux lagunaires et fluviatiles, formés au cours d'alternances de transgressions et de régressions marines, constituent deux unités paléogéographiques :

* **une plaine ancienne** avec la formation Coswine, dépôts détritiques d'origine continentale provenant de l'arénisation du massif ancien, déposés dans des milieux estuariens à laguno-marins peu profonds, pouvant être repris dans un environnement littoral de plage. On distingue des argiles gris-bleu à marbrures ferrugineuses rouges, silto-sableuses, à lits sableux dans les parties amont, d'une épaisseur maximale de 20 m. Elles occupent de grandes surfaces plates mal drainées, jusqu'à la cote 5 m NGG (1) près du littoral, 7 m NGG à l'intérieur des terres.

Ces argiles sont surmontées par des cordons pré-littoraux sableux anciens, déstructurés par la pédogenèse et la podzolisation de surface (éclatement des grains de quartz en fines esquilles). Ils forment des petits reliefs, allongés NW-SE (bande littorale Montabo - Montjoly, Soula en rive gauche de la Rivière de Cayenne), dont l'altitude peut atteindre 12 m NGG. Les sables siliceux sont très fins, homogènes et peu argileux, de couleur ocre-jaune, rarement indurés ;

* **une plaine récente** avec la formation Démérara et les dépôts actuels argilo-limoneux et sableux, correspondant à un remblaiement par des sédiments fins d'origine fluviatile, déposés en milieu marin littoral durant l'Holocène (-10 000 ans à l'actuel). La partie basse de la plaine est constituée de cordons littoraux sableux (cordons de plages actives des anses de Cayenne et de Rémire, grand cordon partant de la Pointe Macouria). Il s'agit d'un sable quartzeux propre, ocre-roux (moyen) à gris-beige (fin), localement à lits de minéraux lourds ou de micas de couleur sombre.

En arrière des cordons et le long des fleuves se sont accumulées des vases argileuses grises à matière organique, sur plusieurs mètres d'épaisseur. Ces milieux sont marécageux et souvent tourbeux (lagune de Montjoly, bords de la Crique Fouillée, de la Rivière du Tour de l'Île, marais de Kaw).

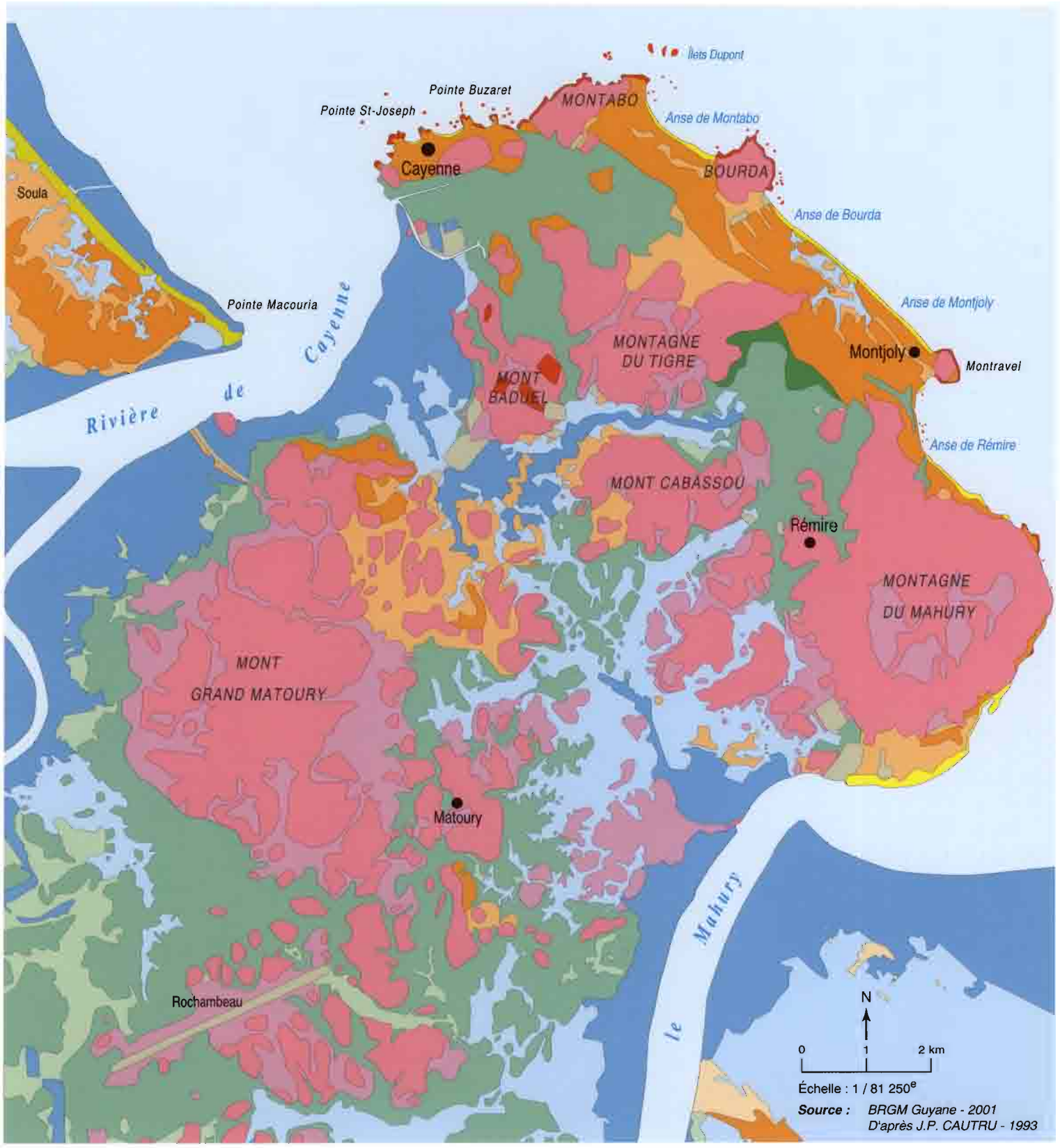
La dynamique sédimentaire est très active sur le littoral de l'Île de Cayenne, avec la migration des bancs de vases d'Est en Ouest, poussés par le courant des Guyanes en provenance du delta de l'Amazone. On assiste ainsi en quelques années à un processus d'engraissement ou d'érosion souvent spectaculaire sur le trait de côte sableux et estuarien, ***(voir planche n°18)*** et à l'apparition et la disparition de mangroves littorales développées sur des bancs de vase littoraux de plusieurs kilomètres de large.

Pascal MARTEAU

(1) NGG : Nivellement Général de la Guyane

ÎLE DE CAYENNE : LITHOLOGIE

LITHOLOGIE DES FORMATIONS SUPERFICIELLES



1 - Formations Sédimentaires

a) Actuel et récent

Remblai anthropique

Cordon de plage
Sable moyen propre (0,15-1,5 mm)

Mangrove de bord de mer et de bord de fleuve
Forêt galerie des cours d'eau
Vase molle saturée d'eau, à matière organique
Hydromorphie permanente - zone basse inondée soumise à l'influence de la marée

b) Holocène

Formation DÉMÉRARA probable

Marais d'arrière cordon
Formation des "Terres Basses"
Argile grise molle souvent pyriteuse à débris végétaux
Hydromorphie quasi-permanente

Cordon de plage
Sable moyen propre (0,2-2 mm)

c) Pleistocène moyen

Formation COSWINE probable

Formation des "Barres prélittorales"
Sable fin à très fin (0,05-0,12 mm), argileux massif à marbrures ferrugineuses parfois indurées quelquefois podzolisé (NW de la feuille)

À hydromorphie temporaire
zone à drainage insuffisant

À hydromorphie quasi-permanente

Argiles "Coswine"
Argile grasse, gris-bleu très finement sableuse à marbrures ferrugineuses parfois indurées et sable fin très argileux

À hydromorphie temporaire

À hydromorphie quasi-permanente

2 - Altérites

Altérites de roches cristallines et cristallophylliennes indifférenciées
Sable argileux. Cuirasse et granules latéritiques
Argiles sableuses latéritiques

À hydromorphie temporaire

3 - Socle sain

Formations du Protérozoïque indifférencié
Filons de dolérite mesozoïques

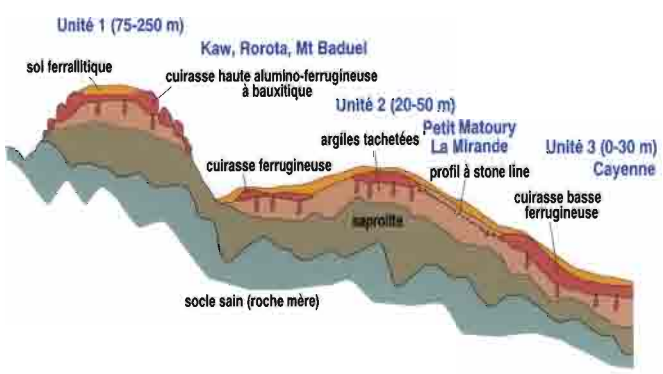


Fig. 1 **Unités de formations latéritiques de la région de Cayenne**
D'après J.P. Cautru - 1994

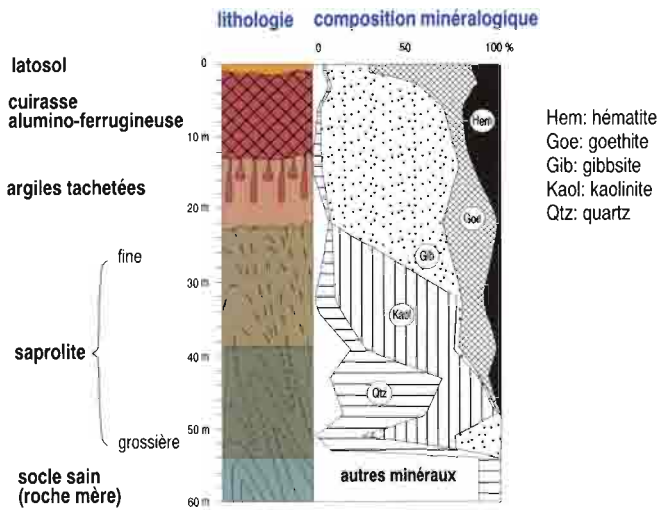


Fig. 2 **Profil d'altération latéritique du Mont Baduel à Cayenne**
D'après H. Théveniaut et Ph. Freyssinet - 1998

MINÉRALOGIE

La Guyane renferme des minéralisations nombreuses et diversifiées, qui témoignent de la grande variété des formations géologiques et des processus minéralisateurs qui se sont succédés au cours de la longue édification et évolution du Craton guyanais, sur une période de plus de 2 milliards d'années. Elles sont bien connues grâce aux travaux géologiques et de prospection minière réalisés par le BRGM dans le cadre de l'Inventaire Minier. Cet inventaire comportait deux objectifs principaux :

- la réalisation d'une évaluation qualitative et si possible quantitative de toutes les ressources minérales de la Guyane (sauf des hydrocarbures),
- la découverte de nouvelles provinces minérales, voire d'objectifs miniers encore insoupçonnés, et la promotion de leur mise en valeur auprès des sociétés minières.

La ***planche n°13*** présente de manière schématique l'ensemble des minéralisations reconnues à fin 1997, placées dans leur contexte géologique. D'autre part, les découvertes récentes réalisées grâce aux travaux d'exploration et d'exploitation des différentes sociétés minières sont présentées dans la ***planche n°28***.

Les minéralisations aurifères occupent une place prépondérante mais il existe aussi des concentrations significatives d'aluminium (bauxite latéritique), de kaolin, de sables de plages à minéraux lourds, (minerais de titane et de zirconium), de tantale-niobium et de lithium, de diamant.

On peut également noter la présence de nombreuses autres substances minérales qui, faute de place, n'ont pu être décrites.

L'or

Historique des découvertes et distribution des minéralisations :

Le premier métal qu'on évoque quand on parle de la Guyane, considérée comme "El Dorado" par les anciens chercheurs de trésors, est l'or. Découvert en 1854 dans les alluvions de la crique Aïcoupaïe, affluent de l'Approuague, l'or n'a pratiquement pas cessé d'être exploité depuis dans les placers. De la première production officielle en 1857 (11 kg déclarés par la Compagnie Aurifère et Agricole de l'Approuague) à 1904, de nouvelles et importantes découvertes de placers aurifères vont se faire progressivement : de l'Est vers l'Ouest (Approuague, Comté, Kourou, Sinnamary, Courcibo, Mana, Arouany, Maroni), en suivant les terrains de la formation géologique porteuse de la minéralisation "le Paramaca volcano-sédimentaire" puis, vers le Sud avec les grands flats (Oyapok, Sikini, Haute Mana, Inini, Grigel...) dont les découvertes remontent aux environs de 1900-1901. Actuellement, les indices et zones d'exploitation d'or s'inscrivent à l'intérieur de deux larges bandes de terrains fertiles traversant d'Est en Ouest l'ensemble du département : au Nord entre Ouanary et Grand Santi et au Sud entre Camopi et Maripasoula.

Parallèlement à la progression de l'exploration et l'exploitation des placers aurifères par les orpailleurs, des découvertes de filons d'or primaire, encaissés dans les roches, ont été faites ; elles ont donné lieu à de petites exploitations marginales des "têtes de filon riches" qui n'ont jamais vraiment atteint le stade de la mine d'or industrielle : (Saint-Élie, Adieu Vat, Changement-Devez, Espérance, Sophie-Repentir, Bœuf-Mort, Paul Isnard, Saint-Pierre...) autant de sites miniers, vestiges de l'intense activité découlant de la ruée vers l'or en Guyane, de la fin du XIX° au début du XX° siècle.

Support minéralogique et typologie des indices :

C'est la remobilisation de l'or primaire contenu dans les roches, sous des présentations minéralogiques et typologiques différentes (filons, amas stratiformes, réseaux de veines, dissémination...), qui est à l'origine de l'or secondaire des placers. Des facteurs géologiques et hydrogéologiques liés à l'évolution climatique et morpho-pédologique du socle guyanais et plus particulièrement l'exposition des roches aux conditions climatiques tropicales, sur plusieurs dizaines de millions d'années, ont contribué, en libérant l'or de sa gangue originelle, à la formation des concentrations secondaires : dans les alluvions, les terrasses fluviales et les éluvions, sous forme de poudre, paillettes et pépites, donnant les gisements aurifères découverts et exploités. Les formations latéritiques qui couvrent la majeure partie des terrains provenant de l'altération, en climat tropical fortement hydrolisant des roches du socle et pouvant atteindre actuellement des épaisseurs de 30 à plus de 100 m, ont joué un rôle majeur dans les processus de remobilisation et de dispersion de l'or primaire. Cette intense altération est aussi à l'origine de la formation de concentrations d'or d'intérêt économique dans les altérites situées au-dessus des gisements primaires, dans des enveloppes en forme de champignon, contenant de l'or extrêmement fin (Changement, Yaou, Camp Caïman...).

Les minéralisations primaires (5% de l'or produit)

Elles renferment de l'or sous différentes formes minéralogiques :

- or natif lié à d'autres minéraux, mais sous forme libre : soit en inclusions de petits grains de 1 à 40 microns, dans la pyrite (Yaou-Dorlin, Délices-Loulouie) ou dans l'arsénopyrite (Camp Caïman), soit tout simplement en bordure ou dans des microfissures des cristaux, toujours en petites particules atteignant quelques millimètres au plus (Espérance-Boulanger). Mais c'est surtout dans le quartz que l'or est le plus souvent visible pouvant atteindre, par phénomène de pépitisation, des dimensions pluricentimétriques ;
- or comme élément constitutif des minéraux : il appartient alors au réseau cristallin des minéraux qu'il forme avec d'autres éléments (tellurures notamment : Saint-Pierre, Boulanger) ;
- or comme élément constitutif d'alliages naturels : alliages fréquents avec l'argent (électrum), le cuivre, parfois le bismuth (Loulouie).

Aluminium - bauxite des plateaux

La bauxite de Guyane appartient au type "plateau" et se rencontre sur des reliefs latéritiques plus ou moins tabulaires correspondant à l'ancienne pénéplaine tertiaire (Montagnes de Lucifer, de Plomb, de Kaw et Monts de l'Observatoire et Tortues...).

La bauxite, généralement impure, provenant de l'altération des roches mères, est constituée principalement de gibbsite associée à de la goethite, de l'hématite et de la kaolinite.

Kaolin

Plusieurs gisements importants de kaolin ont été découverts en 1977 dans la région de Saint-Laurent-du-Maroni-Mana (Charvein, les Malgaches et Saut Sabbat) et de Cayenne (route de Régina). Le kaolin est un produit marchand composé d'un minéral argileux la kaolinite, qui provient de l'hydrolyse des cristaux de feldspath, mélangé à d'autres minéraux (quartz, micas...) et qui sert entre autres à la fabrication de la porcelaine ***(voir page n°92)***.

Titane et zirconium - sables de plage à minéraux lourds

Les principales concentrations en minéraux de titane (ilménite et rutile), de zirconium (zircon) et accessoirement de terres rares (monazite) sont localisées dans les formations littorales sableuses de Sinnamary, Organabo et Awara. Ces dépôts sableux riches en minéraux lourds atteignent plusieurs dizaines de kilomètres de longueur sur une largeur de 200 m et quelques mètres d'épaisseur.

Tantale et niobium

La columbo-tantalite a été mise en évidence dans de nombreux sites éluvionnaires et alluvionnaires (Sinnamary, Mana, Sparaouine) alimentés par des pegmatites associées aux granites caraïbes. Ces pegmatites, encaissées dans les schistes à staurotide et grenats de la série Armina, renferment de la columbo-tantalite au mur des filons (prismes trapus de couleur gris-métal) avec une association quartz, feldspath (albite, microcline) et tourmaline noire.

Diamant

Il a été signalé dès 1930 par des orpailleurs dans les alluvions des affluents rive gauche de la rivière Kaw ; la présence de petites pierres, avec des formes cristallines parfaites, a été confirmée par le BMG en 1954-55, dans les criques Mathieu, Patawa et Canard ; la source de ces diamants a été établie soit avec les conglomérats de l'Orapu soit avec la présence de roches ultrabasiques dans le Paramaca de Kaw.

Dans le cadre de l'inventaire minier, le BRGM de 1975 à 1978, a mis en évidence la présence de petits diamants dans le bassin de l'Inini et dans la Haute Waki.

Fer et manganèse

Les minéraux de ces deux métaux (hématite, goethite, magnétite et amas manganèsifères) sont souvent associés sous forme de concentrations latéritiques en particulier dans les montagnes de Kaw au niveau des criques Daï Daï et Angélique.

Uranium et minerais radioactifs

L'existence de minéraux radioactifs a été signalée dans un certain nombre de sites tels que l'euxénite à Oa, et l'autunite à Franconie et à Tamanoir. Par ailleurs, on connaît également des niobo-titano-tantalates uranifères dans la Haute Sparouine. Les principales anomalies radioactives sont associées aux zones de cisaillement, aux pegmatites et aux leucogranites où l'on observe des enduits d'autunite dans les fractures.

Autres métaux

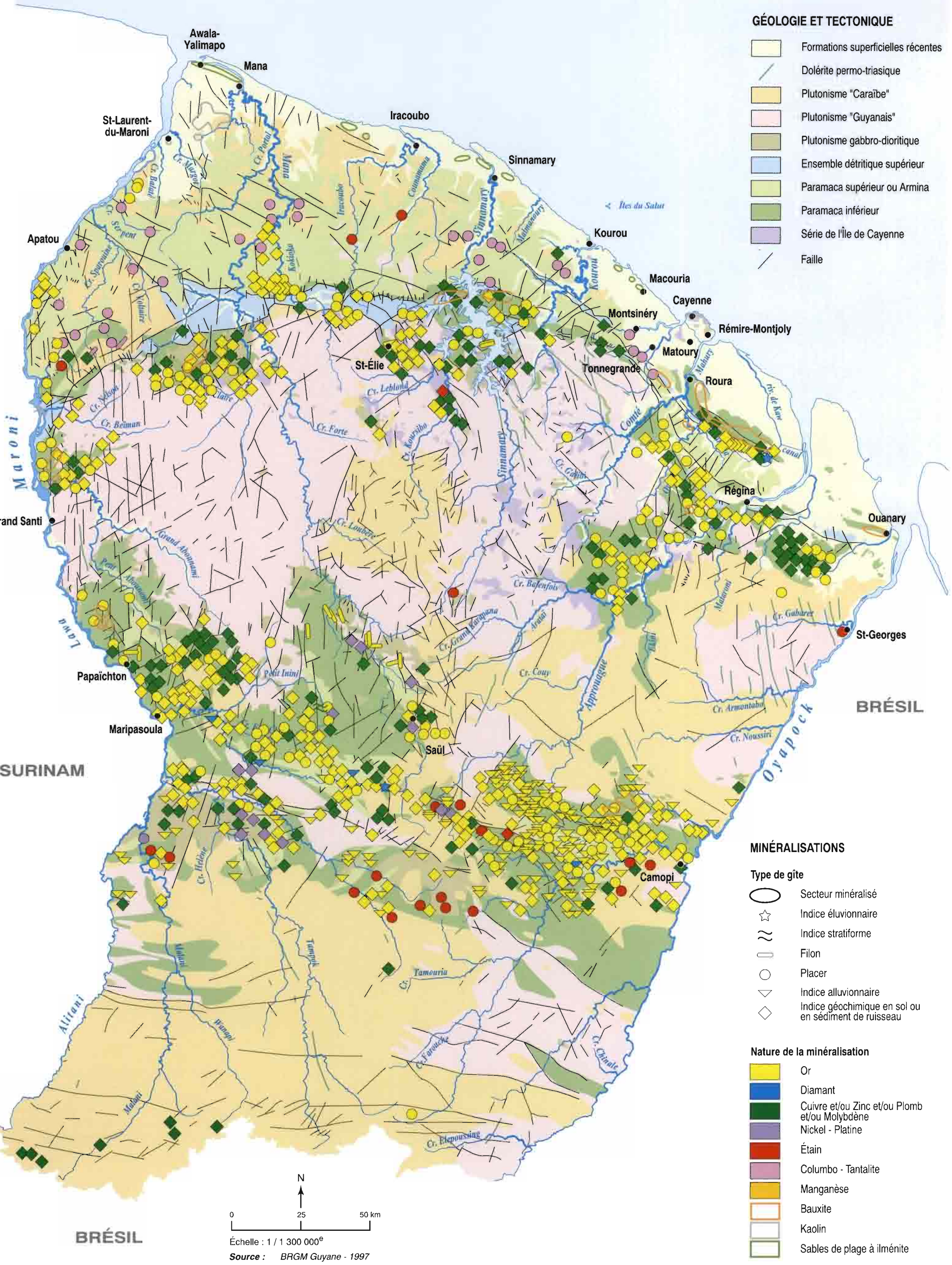
On rencontre aussi en Guyane des minéraux d'autres métaux mais en faible quantité, parfois visibles seulement à la loupe ou au microscope, et en étroite association avec des formations géologiques spécifiques, porteuses de ces différents types de métaux : étain, molybdène, cuivre, plomb, zinc, argent, arsenic, bismuth, nickel, chrome...

Enfin, on peut citer également quelques espèces minérales plus rares, visibles seulement au microscope, qui ont été reconnues par les études détaillées des gisements métallifères, tels que les tellurures d'or (Louloulie, Changement...) et un bismutho-tellurure de platine la kotulskite (massif de Toucouchi).

Rafael VAZQUEZ-LOPEZ

MINÉRALOGIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 13*



GÉOLOGIE ET TECTONIQUE

- Formations superficielles récentes
- Dolérite permo-triasique
- Plutonisme "Caraïbe"
- Plutonisme "Guyanais"
- Plutonisme gabbro-dioritique
- Ensemble détritique supérieur
- Paramaca supérieur ou Armina
- Paramaca inférieur
- Série de l'Île de Cayenne
- Faille

MINÉRALISATIONS

Type de gîte

- Secteur minéralisé
- Indice éluvionnaire
- Indice stratiforme
- Filon
- Placer
- Indice alluvionnaire
- Indice géochimique en sol ou en sédiment de ruisseau

Nature de la minéralisation

- Or
- Diamant
- Cuivre et/ou Zinc et/ou Plomb et/ou Molybdène
- Nickel - Platine
- Étain
- Columbo - Tantalite
- Manganèse
- Bauxite
- Kaolin
- Sables de plage à ilménite

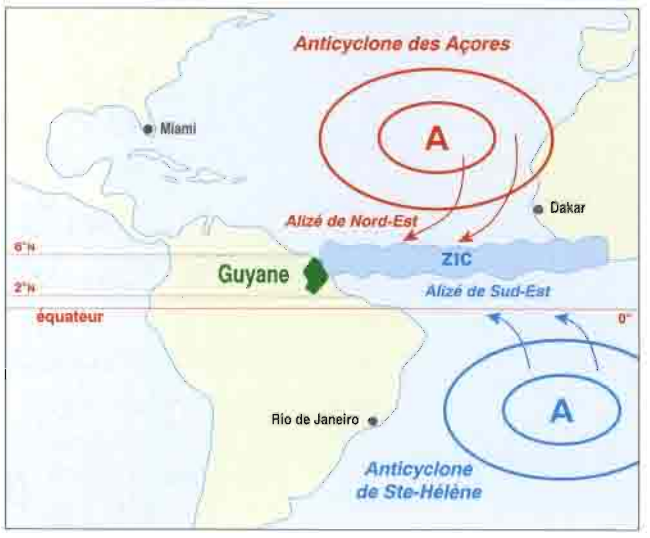
LE CLIMAT GUYANAIS

La Guyane s'étend entre 2° et 6° de latitude Nord et 52° et 54° de longitude Ouest. Située dans la zone équatoriale de l'hémisphère Nord, elle se trouve dans une zone de circulation atmosphérique Est/Ouest, induite par les deux ceintures anticycloniques subtropicales, nommée "Zone Intertropicale de Convergence" (ZIC), et qui constitue l'élément déterminant de son climat.

LA ZONE INTERTROPICALE DE CONVERGENCE

La convergence des flux d'alizés générés principalement par les anticyclones des Açores et de Sainte-Hélène et le conflit qui en résulte, ont pour conséquences la création et l'entretien quasi permanent d'une zone de basses pressions relatives, de 10 à 100 km de large sur l'Océan Atlantique, au voisinage de l'équateur, et légèrement décalée dans l'hémisphère Nord. Cette zone de convergence est caractérisée par de nombreuses cellules convectives, liées au flux, et génératrices de fortes précipitations, plus rarement par un ciel couvert et une pluie continue. La ZIC est animée d'un mouvement oscillatoire Nord/Sud, lié au basculement saisonnier de la Terre, et donc à la position relative des deux anticyclones antagonistes. Elle balaie ainsi la Guyane deux fois par an, durant des périodes plus ou moins longues, ce qui détermine au niveau du département un cycle saisonnier de quatre périodes inégales, soit quatre saisons réparties comme suit :

Le mécanisme de la ZIC

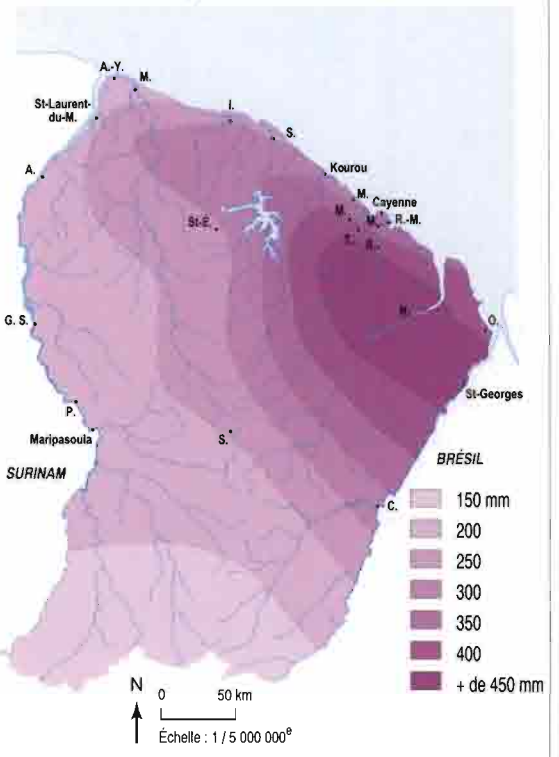


LE CYCLE DES SAISONS

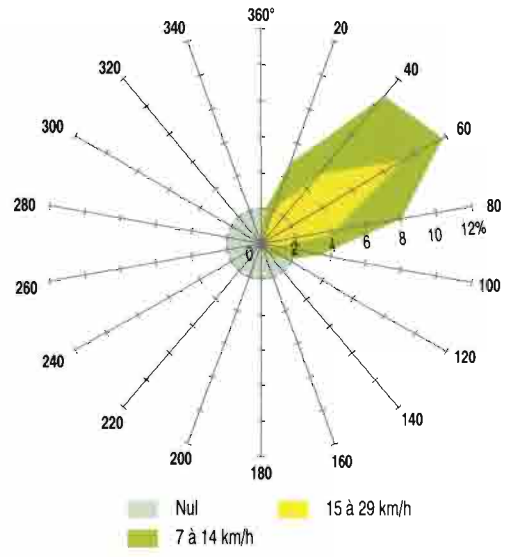
La petite saison des pluies

De la mi-novembre à mi-février, la ZIC se dirige vers le Sud. Sa bordure méridionale aborde les côtes de Guyane, en moyenne vers la mi-novembre, provoquant çà et là quelques précipitations, modérées à fortes, mais relativement localisées et en général de courte durée. Le passage de la ZIC proprement dit, se situe entre le 15 décembre et le 15 février. C'est l'hiver boréal. Propulsé par l'anticyclone des Açores, l'air polaire maritime est contraint de s'écouler vers les régions équatoriales où il arrive chargé d'humidité et très instable, suivant une direction Nord-Est.
Cette période est caractérisée par un ciel chargé, des précipitations abondantes et soutenues, avec un maximum courant janvier. On observe durant cette période des pluies et averses modérées à fortes, avec un brusque abaissement de la température moyenne dès l'apparition des pluies.

Pluviométrie de janvier *(normale 1971/2000)*



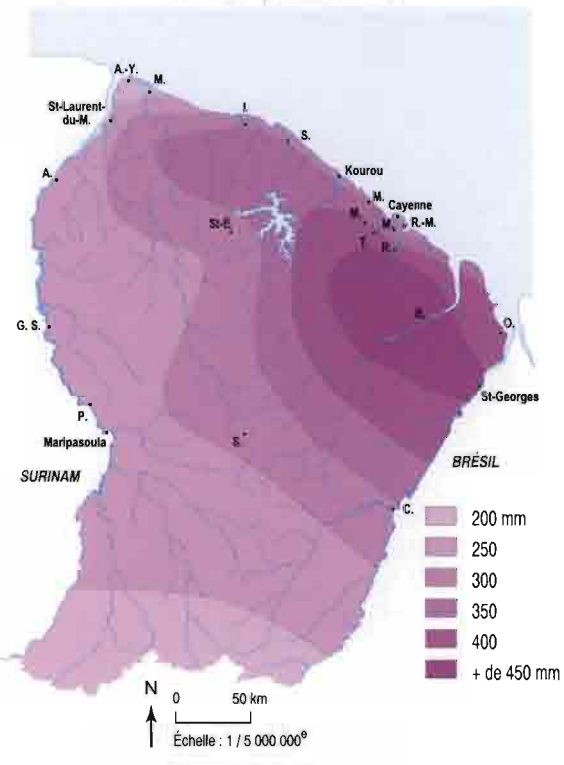
Fréquence des vents à Rochambeau (1) en janvier
(moyenne 1991/2000)
(en fonction de leur provenance en %)



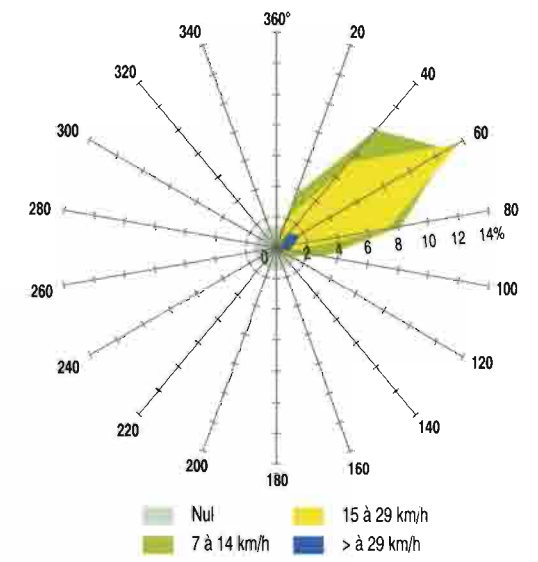
Le "petit été de mars"

Durant cette période, la ZIC atteint sa position méridionale extrême (entre 01° Sud et 2° Nord), où elle stationnera quelques semaines avant de reprendre son retour vers le Nord. Cette époque de l'année correspond pour la Guyane à une accalmie des précipitations. Soumise aux alizés de Nord/Nord-Est, la Guyane reçoit un air maritime humide en provenance de l'Océan Atlantique, provoquant quelques développements nuageux locaux et souvent générateurs de pluies nocturnes, surtout en fin de nuit. Les journées sont souvent ensoleillées. On enregistre une évolution notable des températures.

Pluviométrie de mars *(normale 1971/2000)*



Fréquence des vents à Rochambeau en mars
(moyenne 1991/2000)
(en fonction de leur provenance en %)

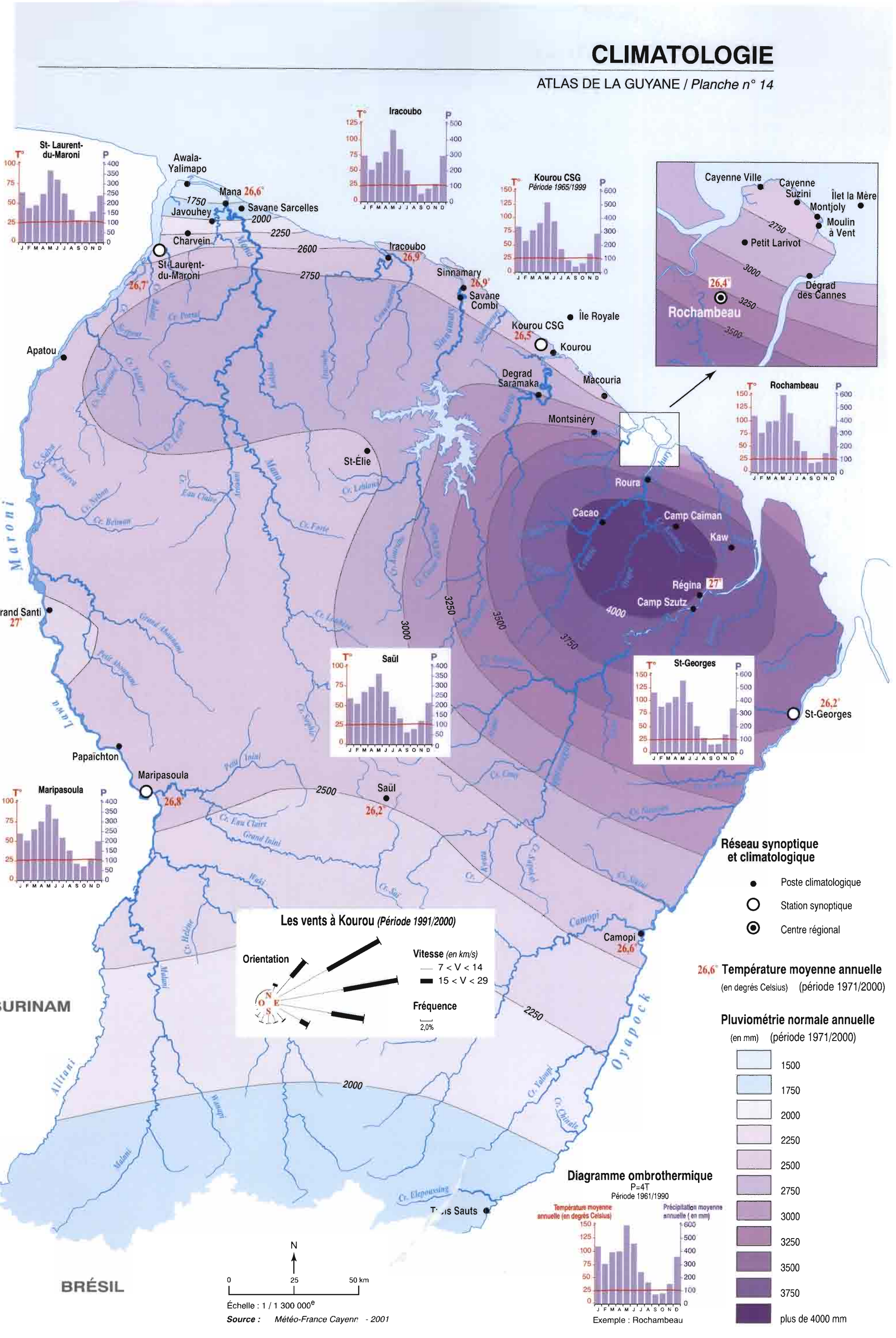


La saison des pluies

Dès le mois d'avril, la ZIC effectue sa lente remontée vers le Nord en abordant la Guyane par le Sud. L'anticyclone de l'Atlantique Sud s'étend et dirige des masses d'air polaire Sud vers le Nord-Est de l'Amérique du Sud. Ces masses d'air entrent en conflit avec l'air équatorial et l'air polaire maritime Nord. Il en résulte une très grande instabilité, sur des épaisseurs considérables. Les pluies qui en résultent sont fortes à très fortes et peuvent perdurer plusieurs jours. Ce passage de la ZIC s'effectuera durant le

CLIMATOLOGIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 14*



Source : *Météo-France Cayenn - 2001*

Réseau synoptique et climatologique

- Poste climatologique
- Station synoptique
- Centre régional

26,6° Température moyenne annuelle
(en degrés Celsius) (période 1971/2000)

Pluviométrie normale annuelle

(en mm) (période 1971/2000)

- 1500
- 1750
- 2000
- 2250
- 2500
- 2750
- 3000
- 3250
- 3500
- 3750
- plus de 4000 mm

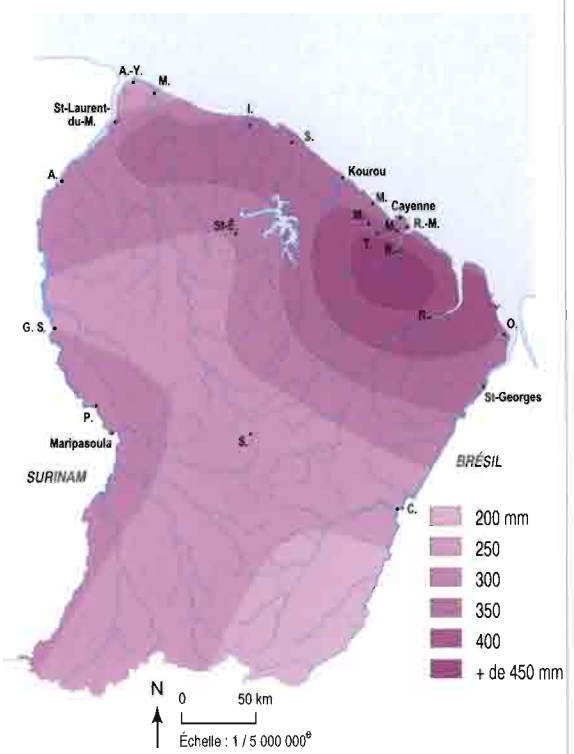
Diagramme ombrothermique

P=4T
Période 1961/1990

Exemple : Rochambeau

mois de mai voire jusqu'à mi-juin, en arrosant copieusement la Guyane au gré de ses ondulations et de son activité. De mi-juin à juillet, on trouve une période transitoire où la ZIC balaie encore la zone côtière par sa marge Sud, apportant parfois des précipitations modérées. Ces passages deviennent de plus en plus épisodiques, l'ensoleillement augmente notablement.

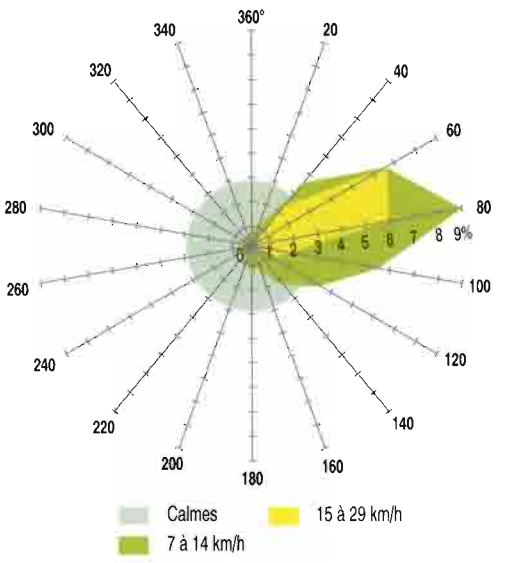
Pluviométrie de mai *(normale 1971/2000)*



Fréquence des vents à Rochambeau en mai

(moyenne 1991/2000)

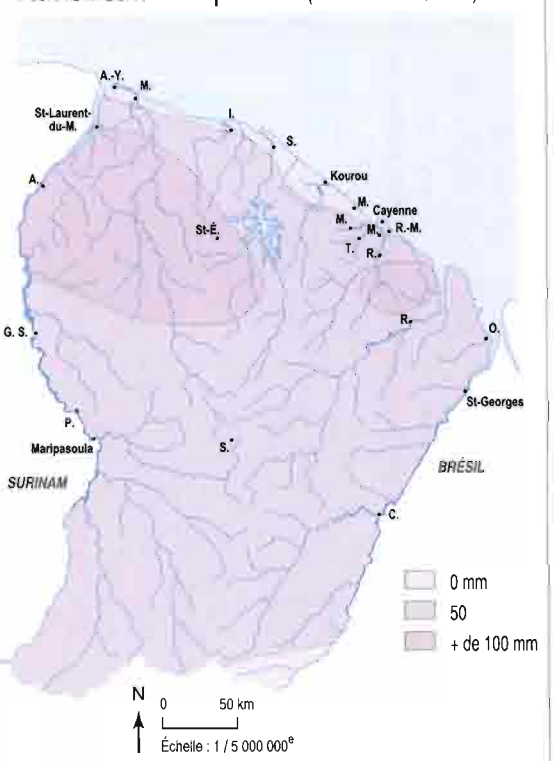
(en fonction de leur provenance en %)



La saison sèche

Bien établie de mi-août à mi-novembre, la ZIC étant rejetée au Nord, au-delà du 10° Nord. Les masses d'air polaire maritime Sud arrivent dans les zones équatoriales asséchées par leur passage sur le continent sud-américain. De même, les masses d'air polaire Nord, sont asséchées par leur passage sur le continent africain, l'anticyclone des Açores étant décalé vers l'Est. Ces masses d'air se stabilisent en traversant l'Atlantique et ne s'humidifient que dans les basses couches, ne donnant sur la Guyane que quelques averses éparses. En conséquence, le beau temps s'installe sur le pays. À noter que durant cette période, si les pluies sont plus rares, elles ne sont pas inexistantes et peuvent être fortes surtout dans l'intérieur où des orages d'origine thermique peuvent être violents. Quelques averses de fin de journée subsistent surtout en août lorsque la ZIC est à proximité de la Guyane dans son mouvement vers le Nord, et en novembre lorsqu'elle se rapproche de la Guyane. Ces précipitations totalisent moins de 20% de la pluviométrie annuelle. En conséquence, durant ces cinq mois, une journée sans soleil est très rare.

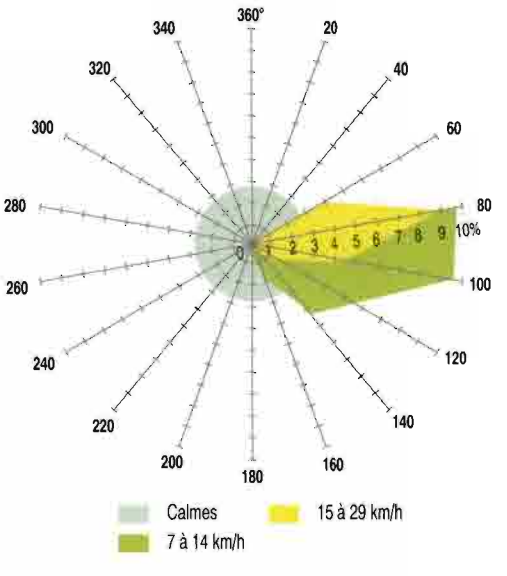
Pluviométrie de septembre *(normale 1971/2000)*



Fréquence des vents à Rochambeau en septembre

(moyenne 1991/2000)

(en fonction de leur provenance en %)



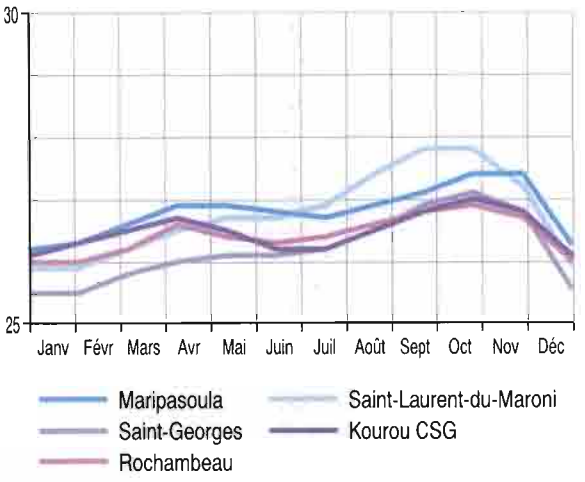
QUELQUES PARAMÈTRES CARACTÉRISTIQUES DU CLIMAT

Les températures

Les températures moyennes sont de l'ordre de 26,5°C tout au long de l'année. On enregistre toutefois quelques minima de 16° à 18°C, le matin sur l'intérieur du pays et des maxima de 34° à 36°C en début d'après-midi, surtout en période sèche. L'amplitude thermique quotidienne est de l'ordre de 8,5°C en moyenne, mais peut atteindre 17°C en saison sèche à l'intérieur du pays. Seule cette amplitude thermique permet de différencier les saisons. Elle est directement liée à la nébulosité et la ventilation et donc caractéristique de chaque saison.
Ainsi on rencontre les extrema en saison sèche, la saison des pluies étant un exemple de stabilité thermique même si, au mois de mars, quelques incursions d'air polaire viennent rafraîchir la zone côtière, elles n'affectent en rien les moyennes de l'intérieur. La température du sol varie elle aussi très peu, entre 28 et 32°C à 1 mètre de profondeur. Elle est l'image de la stabilité thermique du pays.

Normales des températures de 1971 à 2000

(en degrés Celsius)



L'humidité

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. En saison humide l'amplitude quotidienne moyenne s'établit entre 98 et 75 %, avec un gradient pouvant atteindre les 15 % par heure, dès l'apparition du soleil. En saison sèche cependant on enregistre des minima de l'ordre de 50 % en début d'après-midi, et 100 % quasiment chaque matin vers 6 heures.



Évapo-transpiration matinale sur la forêt primaire (cliché T. Montford)

Les précipitations

Elles varient de 1 700 millimètres par an dans le Nord-Ouest à 3 800 millimètres dans la région de Régina-Cacao. La pluviométrie annuelle est de 3 000 millimètres en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne, alors qu'elle atteint 2 500 millimètres sur les régions de l'intérieur. Les pluies qui sont en général fortes et de courte durée ont lieu souvent la nuit. Des pluies continues faibles à modérées sont observées durant la saison humide. Elles sont liées au passage d'une ZIC étalée et peu active et leur durée excède rarement la journée.
La répartition moyenne des jours de pluie au cours de l'année est liée au rythme des saisons. Les précipitations quotidiennes les plus fortes ont lieu durant les saisons humides, mais les saisons sèches ne sont pas à l'abri de violentes pluies orageuses.
Le tableau ci-dessous précise cette répartition :

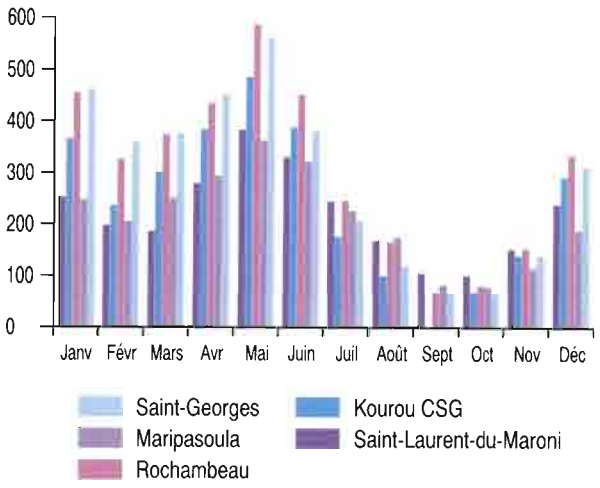
Nombre moyen de jours de pluie en fonction des intensités

Intensité en mm	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Année
> 1	20,8	16,7	17,6	18,2	24,1	22,9	18,7	13,2	7,9	7,7	11,5	19,4	198,7
> 5	14,1	10,6	11,2	12,8	18,2	16,3	11,3	7,6	4,1	4,1	6,7	12,8	129,8
> 10	9,6	7,2	7,9	9,2	13,5	11,2	7,2	4,4	2,3	2,3	4,1	8,5	87,4
> 20	4,9	3,6	4,3	5,3	7,1	5,6	3,0	1,7	0,8	0,8	1,8	4,2	42,3
> 30	2,7	2,1	2,5	3,2	4,3	2,8	1,3	0,7	0,4	0,4	0,9	2,1	23,4
> 50	0,9	0,6	0,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	7,3
> 100	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,6

L'intensité moyenne des précipitations est de l'ordre de 30 à 40 mm/h, leur durée est de l'ordre de 5 à 10 minutes. Les crêtes peuvent dépasser 150 mm/h, mais la durée de passage de telles averses est de l'ordre de la minute. Les pluies les plus violentes sont souvent à caractère orageux et peuvent même intervenir en saison sèche. Une pluviométrie quotidienne de 100 mm peut être générée par une seule averse de quelques minutes. Ce type de phénomène est heureusement rare, mais des maxima de 200 mm en 6 heures ont été enregistrés.

Cumuls pluviométriques moyens de 1971 à 2000

(en mm)

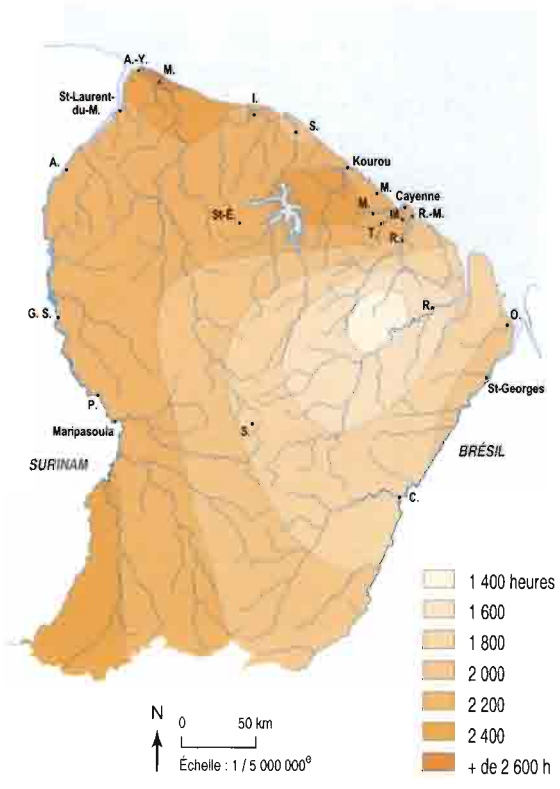


L'insolation

La durée du jour est quasiment invariante tout au long de l'année, soit entre 11 h 48 mn et 12 h 20 mn. Le soleil passe deux fois au zénith par an, aux environs du 03 mars et du 10 octobre. Cette régularité d'ensoleillement confère à la Guyane un apport énergétique régulier au niveau solaire et qui est modulé uniquement par la nébulosité. Malgré sa pluviométrie importante, la Guyane dispose d'un ensoleillement très correct, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle. Les maxima ont lieu en saison sèche et sont situés sur la bande côtière. L'énergie apportée est relativement importante, puisqu' elle se situe entre 5 et 7 kWh/m² par jour.

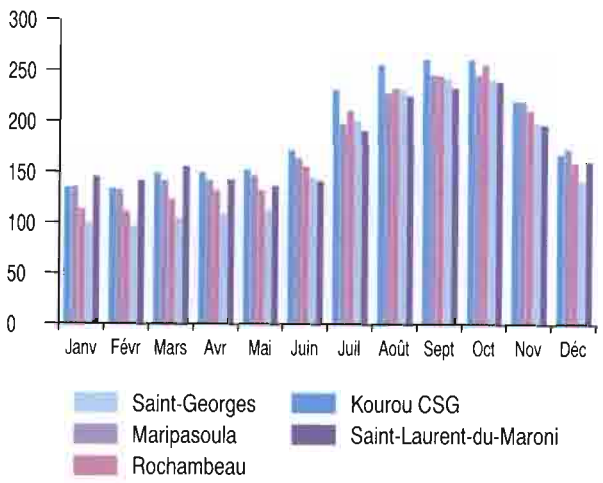
Ensoleillement annuel

(normale 1971/2000)



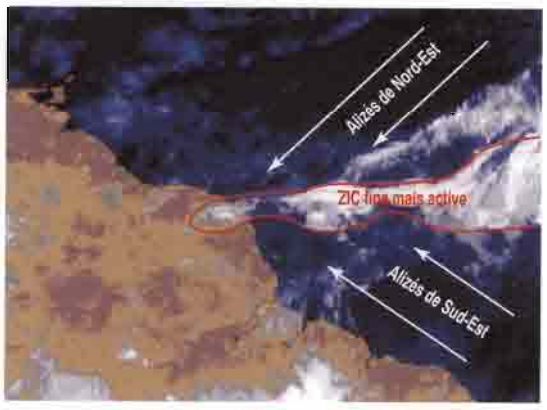
Normales insolation de 1971 à 2000

(en heures)



Le vent *(voir planche n°14)*

Soumise au régime permanent des alizés, la Guyane est régulièrement ventilée par des flux d'Est/Nord-Est en saison des pluies et d'Est/Sud-Est en saison sèche. Ces vents sont faibles à modérés soit entre 10 et 15 km/h et relativement constants tout au long de l'année. Leur orientation est liée au flux synoptique. Ils changent d'orientation au passage de la ZIC. La période la plus venteuse se situe au mois de mars. Cependant, en toute saison les rafales sous les grains peuvent atteindre 50 à 70 km/h. Elles sont de courte durée et relativement localisées. Le vent maximal enregistré en Guyane ne dépasse pas 80 km/h.



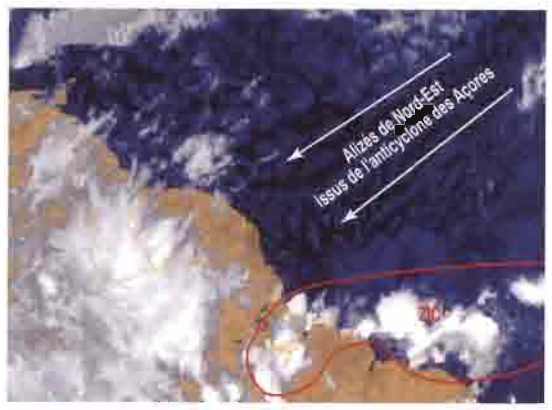
19 décembre 1999 09 heures



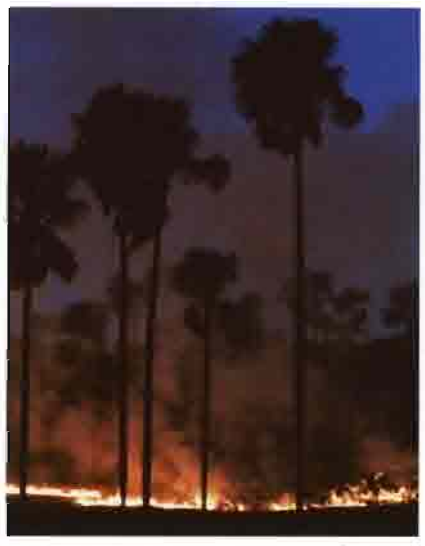
La menaçante présence de la ZIC (cliché A. Cercueil)



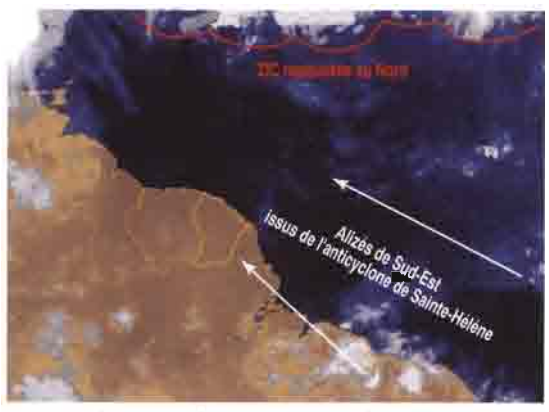
Les alizés courbent les herbes hautes de la savane (cliché A. Cercueil)



22 février 1999 06 heures



Feu de savane en saison sèche (cliché A. Cercueil)



17 novembre 1999 06 heures

En conclusion, si le climat de la Guyane est relativement pluvieux, il revêt malgré tout un caractère assez stable en ce qui concerne sa régularité. Cette pluviométrie importante est souvent constituée de fortes et brèves averses, ce qui confère à cette région un ensoleillement agréable. Cet ensoleillement est remarquable également par son intensité, l'énergie reçue au sol pouvant atteindre 7 kWh/m²/jour. Toutefois, l'humidité relative est forte et quasiment constante, sauf en saison sèche. Cet air humide, s'il est bénéfique à la végétation luxuriante, ne l'est pas forcément pour l'homme et encore moins pour les matériels.

Jacques GROUSSIN

(1) Rochambeau : aéroport de Cayenne

PÉDOLOGIE

La carte **pédologique*** de la Guyane présentée ci-contre s'appuie essentiellement sur des levés systématiques au 1/50 000° réalisés sur toute la bande côtière de la Guyane septentrionale. Mais elle se fonde également sur un certain nombre d'études régionales réalisées dans l'intérieur du département, ainsi que sur plusieurs reconnaissances, principalement le long des grands axes fluviaux de l'intérieur du pays. Ces différents travaux ont été réalisés par la section pédologique du Centre ORSTOM (actuel IRD) de Cayenne entre 1951 et 1973.

DOCUMENTS UTILISÉS POUR LA REALISATION DE LA CARTE

Outre les études précédemment mentionnées, un certain nombre de documents ont servi de support à la réalisation de la carte de synthèse pédologique.
Parmi ces derniers, la couverture topographique de Guyane au 1/500 000° de l'IGN, ainsi que les différentes feuilles topographiques et photographies aériennes au 1/50 000° ayant permis la confection des cartes pédologiques à la même échelle ; les cartes et notices géologiques associées du BRGM au 1/100 000°, ainsi que la carte de synthèse géologique de la Guyane au 1/500 000° établie par B. Choubert (2 feuilles, Mém. Carte géol. détail. de Fr.), ont été les documents de base pour la confection de la planche de synthèse pédologique.

FACTEURS DE LA PÉDOGENÈSE

Toutes les conditions se trouvent réunies en Guyane pour que l'**altération*** des **roches mères*** se fasse avec le maximum d'intensité, pour que les facteurs de la **pédogenèse*** puissent s'expliquer pleinement. Ces différents facteurs, sauf un (la roche mère), révèlent une grande uniformité ; en effet, le couvert forestier est dense et ininterrompu dans tout l'intérieur du pays, les conditions climatiques sont partout typiquement équatoriales, et le climat est caractérisé par l'existence de deux saisons sèches, dont l'une est relativement marquée. Il pleut en moyenne entre 2,50 et 4 m sur le pays et il y fait chaud (température de l'ordre de 27°C) et humide en permanence (humidité de l'ordre de 85 %). La température est uniformément presque la même et, mis à part les couronnements cuirassés qui sont les points les plus élevés du relief, les déclivités sont partout importantes et rarement inférieures à 15 %. Dans les Terres Hautes donc, seul change le facteur roche mère. De ce fait, les sols développés sur granites, sur schistes, ou sur **roches basiques*** ne seront pas les mêmes. Pour les alluvions marines ou fluvio-marines, il y a bien d'autres différences : âge, topographie, **halomorphie*** et hydromorphie.
C'est pourquoi l'étude des sols de la Guyane fait une distinction entre celle des sols des Terres Hautes qui se développent dans tout l'intérieur montagneux du département composés de roches cristallines et métamorphiques accompagnées de laves d'âge précambrien et, d'autre part, celle des Terres Basses, c'est-à-dire de toute la plaine côtière du département, et plus particulièrement les zones marécageuses du sublittoral.
Une nappe de sables détritiques borde le bouclier à l'extrémité Ouest de la Guyane et donne aux sols qu'elle engendre des caractères assez particuliers pour des sols des Terres Hautes (**Podzols***, Podzols géants, intergrades ferrallitiques-podzoliques...).

RELATION SOL - ROCHE MÈRE

À l'échelle de cette carte, il n'est pas possible de faire apparaître toutes les différences de sols repérés lors des prospections, et qui figurent généralement dans les cartes à plus grande échelle. Il est néanmoins possible d'identifier sur photographies aériennes des types de paysages différents entre eux selon des critères de modelé ou de végétation, et de caractériser ensuite sur le terrain ces paysages par l'association des principaux types de sols qu'on y a observés.

Or, ces différents types de paysages correspondent la plupart du temps à des différences de roches mères, de sorte que c'est par le biais de la roche mère qu'a été effectuée la caractérisation pédologique de ces paysages, notamment de l'intérieur où les observations et les levés pédologiques sont rares et espacés. Il en résulte alors évidemment une certaine coïncidence entre les contours des cartes géologique et pédologique. En effet, des différents facteurs de la pédogenèse, climat, roche mère, végétation, activité anthropique, en Guyane, c'est la roche mère qui différencie principalement les sols, tant du point de vue de leur propriété physique que chimique, déterminant par ailleurs leur utilisation potentielle par son influence sur la topographie.

Ce sont surtout des granites, **roches acides***, imperméables qui constituent la plus grande partie de la surface de la Guyane (55 000 km² soit plus de 65 % de la surface). Sur la bordure de ce vieux socle se sont répartis les dépôts quaternaires charriés par l'Amazone et les différents fleuves du bassin amazonien, qui se sont déposés, accumulés et sédimentés pour donner naissance à la plaine côtière, engendrant une distinction assez nette entre les paysages des Terres Hautes et ceux des Terres Basses.

CLASSIFICATION ET ASSOCIATION DE SOLS

La classification utilisée pour les principaux sols de Guyane, soit les sols ferrallitiques (Commission de Pédologie et de Cartographie des Sols CPCS - 1967) fait intervenir au niveau de la famille (5° position dans la hiérarchie) les caractères du sol -ou de l'altération- qui sont directement liés à l'influence de la roche mère. Or, si tous les sols de Guyane appartiennent à la même sous-classe (2° position), des sols très différents, groupes (3° position) ou sous-groupes (4° position) se trouvent associés d'une manière complexe dans un même paysage correspondant à l'affleurement d'une roche mère, donc cartographiable à cette échelle au niveau de la famille.
C'est la raison pour laquelle on a été amené à faire des associations de sols de niveau **taxonomique*** élevé, réunis dans des unités cartographiques définies au niveau de la famille, lesquelles expriment alors plutôt l'influence indirecte de la roche mère.

LA CARTE DE SYNTHÈSE PÉDOLOGIQUE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT

Le découpage de la couverture pédologique continue en surfaces caractérisées par un ou plusieurs types de sol, présente l'inconvénient d'escamoter l'existence et l'importance des variations ordonnées latéralement au sein d'une même unité cartographique, par exemple d'un versant. Or ces variations ont une très grande importance pratique, au moins aussi importante que peuvent l'être celles des caractéristiques moyennes de chaque unité. Cette prise en compte de l'organisation latérale de la couverture pédologique est plus avancée dans la carte pédologique au 1/350 000° de la Guyane septentrionale, carte plus détaillée qui s'appuie sur des travaux postérieurs à la carte de synthèse.
Il apparaît toutefois que la carte de synthèse au 1/1 000 000°, outre qu'elle permet de distinguer les grands groupes de sols ferrallitiques distribués sur les Terres Hautes, leur distribution dans les paysages et leur relation avec le matériau géologique, révèle également la distinction entre la pédogenèse actuelle qui s'exerce d'une part dans les Terres Basses, sur un milieu d'apport récent de fertilité potentielle élevée (après dessalure) et d'autre part, dans les Terres Hautes et la Plaine côtière ancienne, sur le manteau d'altération ferrallitique épais du socle et des barres prélittorales où le sol reste relativement mince et de fertilité chimique très médiocre.

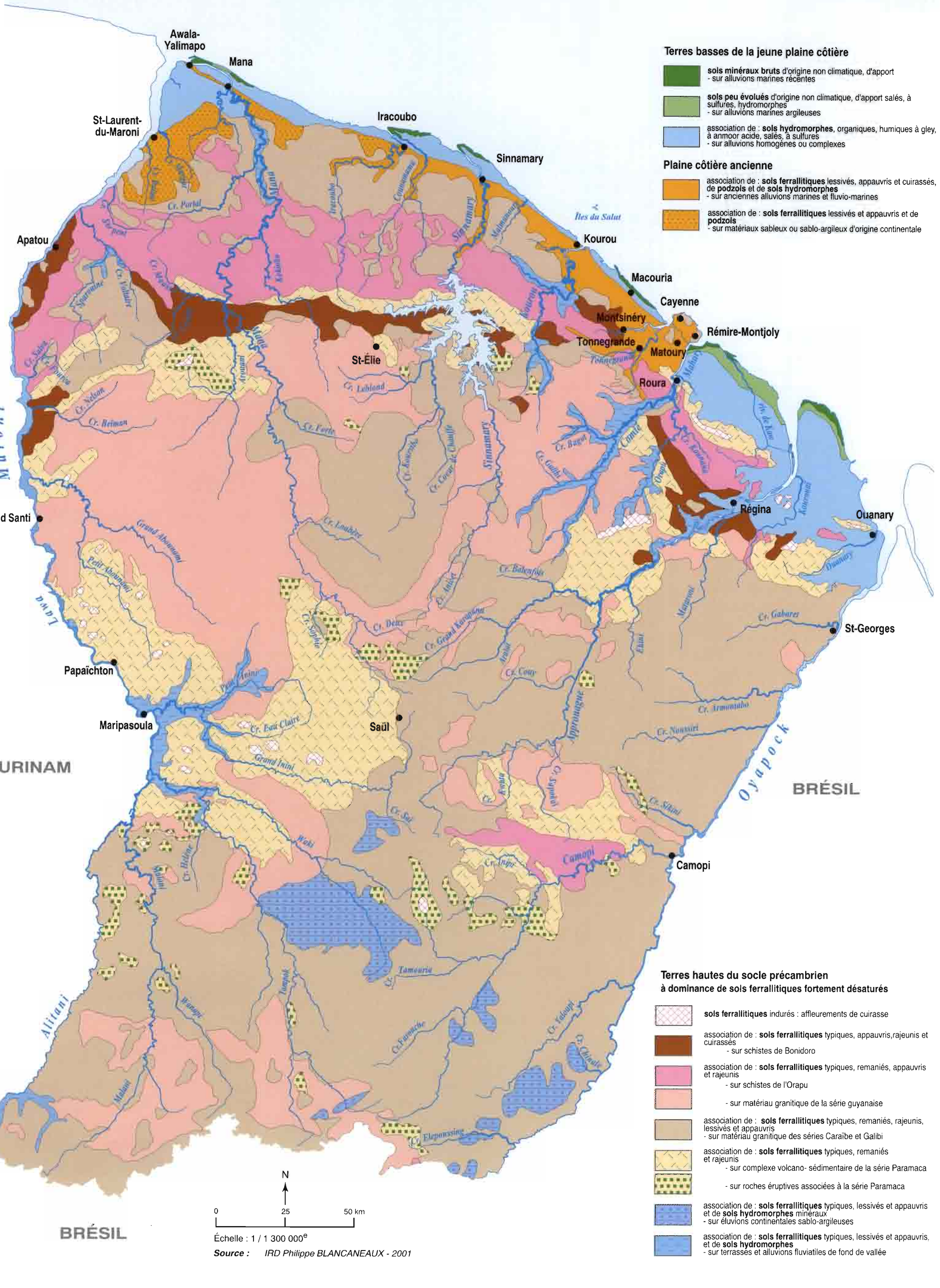
Les différents sols des Terres Hautes représentés dans l'intérieur du département présentent des mauvaises caractéristiques chimiques : ces sols sont peu fertiles. Dans un tel contexte, les qualités physiques de ces sols seront donc primordiales et détermineront finalement le choix d'utilisation. Toutefois, malgré leur faible potentiel en éléments fertilisants, on note dans les sols ferrallitiques guyanais des différences assez sensibles dans les teneurs en bases suivant que ces sols sont issus des granites ou des roches basiques ; les sols les plus intéressants du point de vue fertilité chimique sont ceux qui dérivent des massifs basiques de "roches vertes" (gabbros, pyroxénolites, amphibolites..) de la série de **Paramaca*** et qui s'étendent principalement depuis Camopi jusqu'à Maripasoula en passant par Saül. Ces sols sont un peu moins désaturés que les sols développés sur les formations schisteuses métamorphiques ou les différents granites du socle. La roche mère apparaît donc bien comme le principal facteur de différenciation des sols de Guyane, mais le modelé et, dans certains cas la végétation, jouent aussi leur rôle, conditionnant la mise en valeur de ces sols. Il convient également de noter l'originalité de la dynamique de l'eau à forte composante latérale (ruissellement et drainage oblique) sur et dans certains sols des Terres Hautes de Guyane (mise en évidence par Blancaneaux, 1974), qui reste un facteur d'évolution de ces sols, et dont il faudrait tenir compte pour une éventuelle mise en valeur.

Quant aux sols des Terres Basses, ils ne sont pas tous directement utilisables et trois éléments défavorables viennent restreindre leur superficie : la salure, la présence de sulfures et l'épaisseur trop grande de la couche de **pégasse*** dans les zones à drainage déficient. Les meilleurs sols étant les sols à couche de pégasse sur argile bleue typique. Trois types de cultures principales peuvent y être largement pratiquées : le riz, la canne à sucre et la banane. Mais une rotation annuelle riz-légumineuses, tels haricot ou soja serait une solution heureuse ; cela nécessite la maîtrise totale des conditions hydriques et mécaniques du terrain (cultures des légumineuses sur billons). Ces sols des Terres Basses doivent être considérés comme le grenier de l'économie guyanaise sur le plan agricole car ce sont les seules terres du département pouvant être exploitées d'une façon mécanisée à l'échelle de plusieurs milliers d'hectares, d'autant qu'une agriculture moderne doit se concevoir sur de grandes surfaces. En plus de l'intérêt qu'ils présentent sur le plan de la mécanisation, le potentiel de fertilité chimique de ces sols est assez élevé pour qu'une économie considérable d'amendements et fertilisants puisse être faite. En conclusion, le réel problème dans l'utilisation des Terres Basses est celui de la constitution du "capital terre" qui nécessite d'importants investissements au départ, surtout là où l'irrigation nécessite des retenues d'eau.

Philippe BLANCANEAUX

PÉDOLOGIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 15*


Awala-Yalimapo
Mana
St-Laurent-du-Maroni
Iracoubo
Sinnamary
Îles du Salut
Kourou
Macouria
Cayenne
Montsinéry
Tonnegrande
Rémire-Montjoly
Matoury
Roura
St-Élie
Apatou
Grand Santi
Papaïchton
Maripasoula
Saül
Régina
Ouanary
St-Georges
Camopi
SURINAM
BRÉSIL
BRÉSIL
Maroni
Lawa
Oyapock
Alitani
Cr. Parlal
Cr. Lebland
Cr. Reiman
Cr. Nelson
Cr. Forte
Cr. Bagot
Cr. Gabarez
Cr. Nouvari
Cr. Armontabo
Cr. Coxy
Cr. Deux
Cr. Sel
Cr. Tamouris
Cr. Falaupi
Cr. Favouche
Cr. Elapoussine
Grand Inini
Petit Inini
Camopi
Tampok
Waniapi
Malani
Mapaou
Arataye
Approuague
Comté
Orapu
Tonnegrande
Mahury
Kourou
Sinnamary
Iracoubo
Mana
Maroni
Ouanary
Ouaqui
Ouaqui
Ouaqui

VÉGÉTATION

Malgré l'absence de barrières géographiques importantes isolant l'immense Bassin Amazonien du plateau des Guyanes ce dernier constitue cependant une unité sur le plan biogéographique : **la province floristique des Guyanes**. Celle-ci est approximativement limitée à l'Est et à l'Ouest par les estuaires de l'Amazone et de l'Orénoque et au Sud par la ligne de partage des eaux entre les affluents de l'Amazone d'une part et les fleuves qui se jettent directement dans l'Atlantique d'autre part. Par ailleurs, cette région est également caractérisée sur le plan géologique par son socle rocheux d'âge Précambrien, le "bouclier guyanais", qui affleure sur la majeure partie du territoire et lui donne son relief collinaire caractéristique.

La région des Guyanes comporte une grande diversité d'écosystèmes : mangroves, marais, savanes et forêts marécageuses dans les plaines côtières alluviales, forêts basses et broussailles sur les sables blancs (particulièrement développés au Surinam et surtout au Guyana), forêts hautes et variées sur les collines de l'intérieur, grandes savanes incluses dans le Sud du Guyana, formations végétales basses sur les inselbergs, groupements de montagne sur les reliefs gréseux les plus élevés parmi lesquels le Roraïma, point culminant des Guyanes et du Brésil à la fois, atteint près de 3 000 m. Il en résulte une grande richesse floristique : d'après les dernières estimations, 8 à 10 000 espèces végétales vasculaires poussent dans la région des Guyanes laquelle représente l'un des derniers refuges de flore tropicale encore relativement peu perturbé par l'homme.

Soumise à un climat équatorial chaud et humide toute l'année et à des impacts humains encore relativement limités sur le milieu naturel, la Guyane possède un couvert forestier sur plus de 90 % de sa surface. Dépourvue de reliefs élevés et de savanes intérieures, comparativement aux autres Guyanes, sa diversité en écosystèmes et sa richesse floristique sont moindres. On y recense à l'heure actuelle 5 200 espèces de plantes supérieures. Les formations non forestières, peu étendues mais importantes par leur accessibilité et les risques de dégradation par l'homme, occupent en majeure partie la zone côtière.

TERRES BASSES (ALLUVIONS MARINES)

Végétation de la plaine côtière récente

Les mangroves sont des forêts inondées à chaque marée haute. De ce fait, elles sont exclusivement localisées le long du littoral et des estuaires où elles poussent en milieu plus ou moins saumâtre.

La mangrove côtière a la particularité d'être une forêt "mobile" dont l'existence est étroitement liée à celle des bancs de vase qui se déplacent d'Est en Ouest le long du rivage, poussés par le courant équatorial, lui-même engendré par les vents alizés. Sa composition floristique est extrêmement pauvre, de l'ordre d'une vingtaine d'espèces dont deux seulement sont ligneuses : le "palétuvier gris" (*Laguncularia racemosa*) et surtout le "palétuvier blanc" (*Avicennia germinans*) qui forme des ensembles homogènes pratiquement monospécifiques. Comme la plupart des arbres poussant sur des sols inondés, donc asphyxiants, les palétuviers produisent de petites racines respiratoires qui se dressent au-dessus de la surface de l'eau, les **pneumatophores**. La mangrove côtière est un écosystème fort important sur le plan biologique en raison de sa situation d'interface entre milieu marin et écosystèmes terrestres.

Plus en retrait, ***la mangrove d'estuaire***, contrairement à la précédente, n'est pas "mobile" ; elle se situe le long des berges du cours inférieur des rivières, dans la zone de balancement des marées. C'est une forêt plus riche en espèces, dominée par les "palétuviers rouges" (*Rhizophora racemosa*), caractéristiques par l'enchevêtrement de leurs longues racines-échasses en forme d'arceaux. Des espèces de la forêt marécageuse se mêlent aux palétuviers qu'elles supplantent progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer : le "moutouchi-rivière" (*Pterocarpus officinalis*), reconnaissable à ses grands contreforts ondulés, le "manil" (*Symphonia globulifera*), le "palmier-bâche" (*Mauritia flexuosa*), le "pinot" (*Euterpe oleracea*), le "cacao rivière" (*Bombax aquaticum*), pour ne citer que les plus fréquentes.

Les plages et rochers du littoral

La végétation des plages sableuses est formée essentiellement d'herbes rampantes capables de coloniser rapidement et fixer temporairement les bancs de sable. Les espèces les plus communes sont le "haricot-plage" (*Canavalia maritima*), aux fleurs jaunes et *Ipomoea pes-carae*, plante de la famille du liseron (Convolvulacées). Les rochers du littoral sont limités aux rares sites où le socle Précambrien atteint l'océan (Pointe des Roches à Kourou ; Pointes de Saint-Joseph, des Amandiers, Buzaret, Chaton, Montabo, Bourda, Montravel sur l'Île de Cayenne ; Montagne d'Argent à l'Est). Dans ces différents sites, la forêt de terre ferme atteint fréquemment la côte mais certaines espèces herbacées sont plus généralement rencontrées sur les rochers comme *Furcraea foetida* (Agavacées), aux longues feuilles charnues en rosette, épineuses au sommet. *Philodendron acutatum* (Aracées) est également inféodé à ce milieu où il abonde sur les rochers et grimpe sur la végétation ligneuse.

Les marais sublittoraux se situent en retrait de la mangrove, et forment de grandes étendues principalement à l'Est de Cayenne (Plaine de Kaw et Pointe Béhague). Ils sont le plus souvent constitués d'une végétation herbacée, mélangée à de la tourbe, flottant sur une épaisseur d'eau pouvant atteindre plusieurs mètres et qui peut généralement supporter le poids d'un homme. Cette végétation flottante oscille légèrement lorsqu'on s'y déplace, d'où le nom local de "savanes tremblantes". Leur flore est dominée par les Cypéracées, des fougères et certaines espèces comme le "moucou-moucou" (*Montrichardia arborescens*) aux grandes feuilles sagittées qui forme des peuplements denses de 2 à 3 m de haut. Beaucoup de marais sont parsemés d'arbustes, "pruniers" ou "zicaques" (*Chrysobalanus icaco*) et par endroits, de "palmiers-bâches".

Enfin, par endroits, les formations herbacées cèdent la place à de vastes ***forêts marécageuses*** dominées par le palmier "pinot". D'autres arbres, inféodés à ce milieu, se mêlent aux "pinots": le "yayamadou-marécage" (*Virola surinamensis*) et le "manil" (*Symphonia globulifera*).

Les anciens cordons littoraux (cheniers)

La plaine côtière récente est traversée par d'anciens cordons littoraux sableux ou argilo-sableux, plus ou moins parallèles au rivage actuel et correspondant à d'anciennes positions de la côte. Ils sont occupés par des forêts basses et broussailleuses, plus hautes et plus riches en espèces sur les cordons plus anciens, éloignés du rivage. Les essences les plus fréquentes sont le "courbaril" (*Hymenaea courbaril*), l'"encens" (*Protium heptaphyllum*), et le palmier "awara" (*Astrocaryum vulgare*).

Végétation de la plaine côtière ancienne

On y observe **des forêts sur flats** à caractère marécageux et riches en palmiers, en particulier des "maripas" (*Maximiliana maripa*), sur les affleurements argileux ou, au contraire à caractère plus sec sur les sédiments sableux. C'est aussi la zone **des savanes côtières**, vastes étendues de petites touffes d'herbes parsemées d'arbrisseaux nains aux feuilles duveteuses, les "zoreilles d'âne" (*Byrsonima verbascifolia*). Des galeries de "palmiers-bâches" jalonnent le cours des ruisseaux tandis que, dans les bosquets isolés sur sols sableux poussent le palmier épineux "awara" et le grand "balourou" (*Phenakospermum guianense*).

Végétation des sables détritiques continentaux

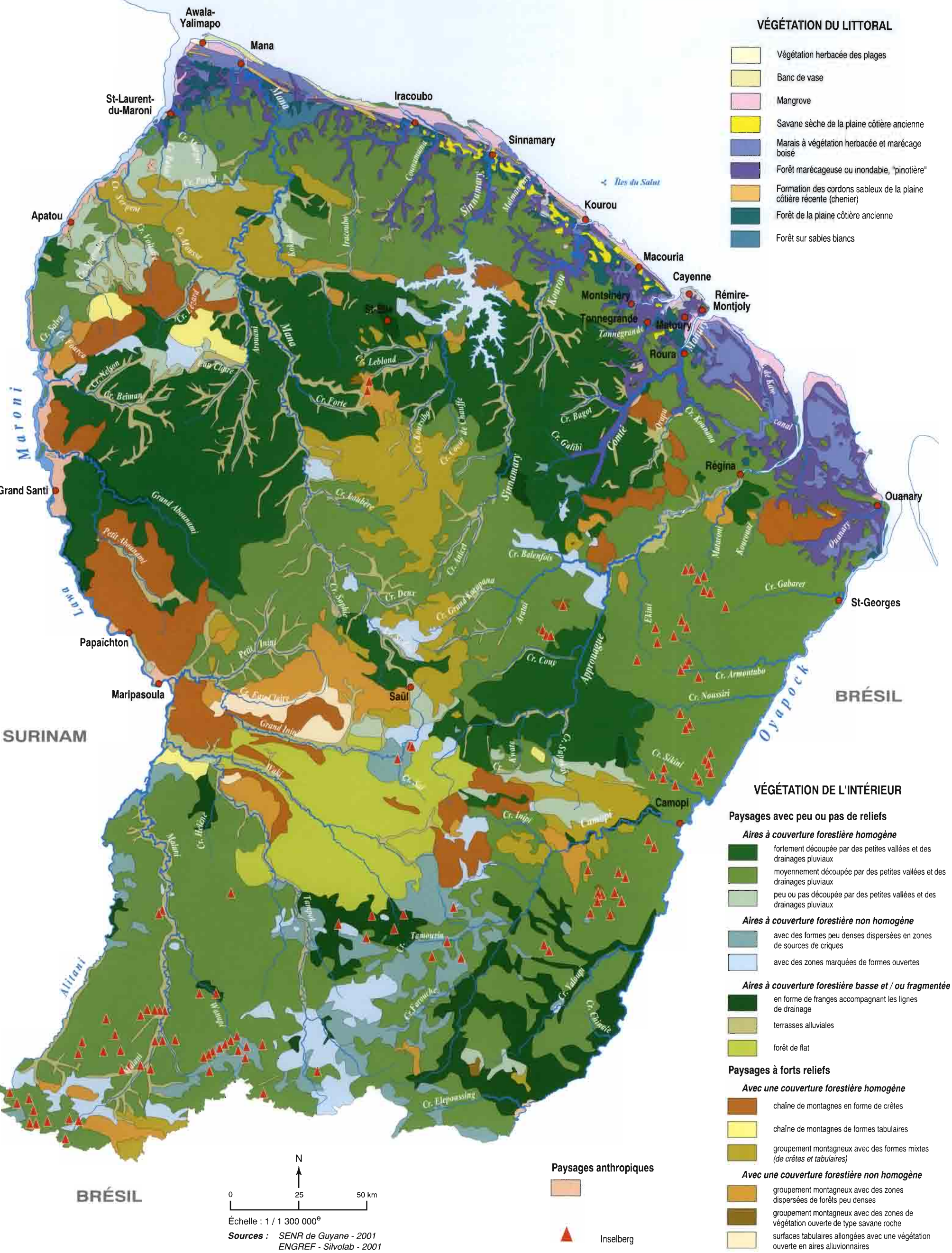
Dans le Nord-Ouest, entre Iracoubo et Saint-Jean, le socle est recouvert de sédiments dont les sols parfois très "lessivés" forment les sables blancs. Les arbres y sont moins élevés et la forêt comporte quelques éléments particuliers à ce milieu. Partout ailleurs, les sols rouges, riches en oxyde de fer, prédominent.



Végétation sur les sables blancs de Mana (cliché J. Barret)

PAYSAGES ET VÉGÉTATION

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 16*



VÉGÉTATION DU LITTORAL

- Végétation herbacée des plages
- Banc de vase
- Mangrove
- Savane sèche de la plaine côtière ancienne
- Marais à végétation herbacée et marécage boisé
- Forêt marécageuse ou inondable, "pinotière"
- Formation des cordons sableux de la plaine côtière récente (chenier)
- Forêt de la plaine côtière ancienne
- Forêt sur sables blancs

VÉGÉTATION DE L'INTÉRIEUR

Paysages avec peu ou pas de reliefs

Aires à couverture forestière homogène

- fortement découpée par des petites vallées et des drainages pluviaux
- moyennement découpée par des petites vallées et des drainages pluviaux
- peu ou pas découpée par des petites vallées et des drainages pluviaux

Aires à couverture forestière non homogène

- avec des formes peu denses dispersées en zones de sources de criques
- avec des zones marquées de formes ouvertes

Aires à couverture forestière basse et / ou fragmentée

- en forme de franges accompagnant les lignes de drainage
- terrasses alluviales
- forêt de flat

Paysages à forts reliefs

Avec une couverture forestière homogène

- chaîne de montagnes en forme de crêtes
- chaîne de montagnes de formes tabulaires
- groupement montagneux avec des formes mixtes *(de crêtes et tabulaires)*

Avec une couverture forestière non homogène

- groupement montagneux avec des zones dispersées de forêts peu denses
- groupement montagneux avec des zones de végétation ouverte de type savane roche
- surfaces tabulaires allongées avec une végétation ouverte en aires alluvionnaires

Paysages anthropiques

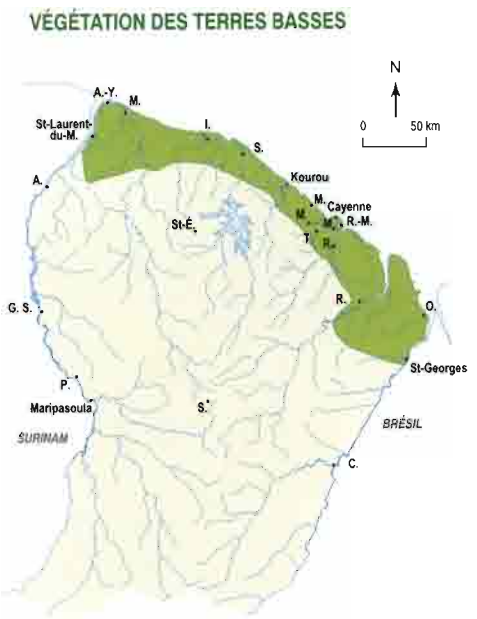
- Inselberg

N

0 — 25 — 50 km

Échelle : 1 / 1 300 000e

Sources : *SENR de Guyane - 2001*
ENGREF - Silvolab - 2001



TERRES HAUTES (COLLINES DU SOCLE PRÉCAMBRIEN)

La zone intérieure correspond aux affleurements du socle Précambrien, formé par la juxtaposition de petites collines. C'est essentiellement le domaine de la forêt équatoriale **sempervirente*** **ombrophile***.

La forêt guyanaise, un écosystème complexe, riche mais fragile

L'uniformité du moutonnement vert qui s'étale à perte de vue n'est cependant qu'apparente et la gamme de teintes extrêmement variées des cîmes jointives de la canopée laisse deviner l'infinie complexité de l'écosystème forestier et sa grande richesse floristique. Si, dans les pays tempérés, presque tous les arbres perdent leurs feuilles pendant la saison froide, l'uniformité du climat équatorial n'impose aucune contrainte thermique ou hydrique à la forêt où chaque essence conserve son rythme propre de feuillaison et défeuillaison. C'est pourquoi, à une même saison, on peut voir des arbres dénudés, d'autres couverts de jeunes feuilles vert tendre, d'autres en fleurs, d'autres enfin, la majorité, nantis de leur épais feuillage vert sombre.
C'est encore l'absence de contraintes écologiques qui favorise la grande diversité spécifique de la forêt humide sempervirente où seule la compétition entre en jeu. La forêt a une voûte dont la hauteur varie de 20 à 40 mètres, avec certains arbres émergeants qui atteignent 50 voire 60 mètres. Les fûts sont élancés, souvent pourvus à la base de contreforts ou "acabas" qui améliorent leur stabilité. Les "Légumineuses", au sens large (Mimosacées, Césalpiniacées et Papilionacées), occupent la première place et sont représentées par de nombreuses espèces comme l'"angélique" (*Dicorynia guianensis*), l'"amarante" (*Peltogyne venosa*), le "wacapou" (*Vouacapoua americana*) et le "boco" (*Bocoa prouacensis*) tous deux à croissance très lente mais au bois extrêmement dur...
Les Lécythidacées sont connues pour produire des fruits en forme de récipients munis d'un couvercle qui se détache à mâturité et libère les graines. Lorsqu'ils ont la forme de petites marmites aux parois épaisses, ce sont des "canari-macaque" (*Lecythis zabucaja*). S'ils sont allongés en forme de tube aux parois minces, ce sont des "mahots-cigares" *(Couratari)*. Les Lauracées sont généralement appelées "cèdres" (sans rapport avec le conifère du même nom). L'espèce la plus connue est le "bois de rose" (*Aniba rosae-odora*), longtemps exploité pour la fabrication de parfums. Quant aux Rosacées, ce sont les "gaulettes" dont le bois fendif sert à faire des lattes qui, une fois tressées, servent à confectionner les "murs" de cases rustiques. Il existe de nombreux arbres qui, une fois blessés, exsudent un latex blanc ou jaune abondant. Ce sont généralement des Clusiacées, des Apocynacées ou des Sapotacées. Parmi ces dernières, la plus connue est le "balata" (*Manilkara bidentata*) exploité autrefois comme succédané du caoutchouc.
Si les **arbres** constituent le "squelette" de la forêt, ils ne sont cependant pas majoritaires en nombre d'espèces. Ils servent de support à de puissantes **lianes** épanouies dans la voûte, comme les "échelles-tortues" (*Bauhinia*) qui forment de longs rubans ondulés. Les arbres les plus âgés portent aussi de nombreuses plantes **épiphytes*** qui poussent sur les branches maîtresses afin de bénéficier d'une quantité de lumière suffisante à leurs besoins. Ce sont les Orchidées (plus de 400 espèces en Guyane), les Aracées (*Philodendron* et *Anthurium* en particulier) et les Broméliacées (famille de l'ananas), pour ne citer que les familles les plus importantes. Enfin, le sous-bois est occupé par des arbustes et des arbrisseaux inféodés à ce milieu. Ils appartiennent majoritairement aux familles suivantes : Rubiacées, Mélastomatacées, Pipéracées (famille du poivre). Le sous-bois est par endroits envahi de palmiers épineux comme le "counana" (*Astrocaryum paramaca*) et le "mourou-mourou" (*Astrocaryum sciophilum*). **Les plantes herbacées** sont peu nombreuses en raison du faible éclairement et se concentrent au niveau des trouées lumineuses. Ce sont le plus fréquemment des "balisiers" (*Heliconia*) aux inflorescences dressées et spectaculaires par leurs bractées rouge vif, des Marantacées, des Zingibéracées ou "gingembres sauvages" (*Renealmia, Costus*) aux rhizomes fortement parfumés.

Forêts de basse altitude (0 - 500 m)

Forêts hautes sur sols hydromorphes

Les forêts marécageuses sont localisées dans les bas-fonds et le long des ruisseaux d'eau stagnante du réseau hydrographique où elles forment des bandes excédant rarement une centaine de mètres de largeur. Elles n'occupent jamais de vastes superficies comme leurs homologues de la plaine côtière mais sont comparables à ces dernières par leur aspect et leur composition floristique. Ce sont des forêts souvent pauvres en espèces, marquées par la dominance du palmier "pinot". Le sous-bois est généralement peu dense, occupé par des fougères et des Monocotylédones à grandes feuilles, en particulier des Aracées, des Marantacées et des Rapatéacées (*Rapatea paludosa*).
Les forêts ripicoles poussent sur les rives des fleuves et des criques importantes. Le long des **rives concaves**, il n'y a pratiquement pas de transition entre la forêt de terre ferme et la rivière, l'interface étant constituée d'une végétation cicatricielle dense. Aux essences de terre ferme, se mêlent des arbres inféodés aux bas de pentes humides comme le "cacao-rivière" et, surtout, les "wapa" (*Eperua*), reconnaissables par leurs gousses plates en forme de faucille, pendant au-dessus de l'eau. Les **rives convexes** sont des zones de sédimentation et d'eaux calmes où les bancs de sable et de limons sont colonisés par une végétation basse et dense où les espèces les plus fréquentes sont le "moucou-moucou" et les "pois-sucrés" (*Inga*). De ces fourrés inondés, émergent quelques arbres grêles isolés, le plus souvent des "bois-fourmis" (*Triplaris weigeltiana*), des "bois-canon" (*Cecropia*), et des "yayamadou-marécage". L'ensemble est souvent recouvert de lianes herbacées formant de véritables draperies.
Les forêts inondables d'îlots de "sauts" se rencontrent dans les complexes de rapides des grands fleuves, sur sols sableux. Bien que très hétérogènes, elles ont un certain nombre de caractéristiques communes. Hormis quelques gros arbres isolés au tronc court et massif, couverts d'épiphytes, les arbres sont souvent petits. Les "herbes-couteau" (*Scleria secans)*, sont fréquentes dans le sous-bois et, dans les zones lumineuses, poussent des Cypéracées et certaines fougères.
Les forêts de "flat" occupent les vallées alluviales des grands fleuves ainsi que certaines zones d'éluvions continentales situées essentiellement dans les régions de la Haute Waki et du Haut Oyapock. Ces forêts ne sont que rarement inondées. Cependant, en raison des sols asphyxiants, les grands arbres sont peu fréquents mais les essences variées. Le sous-bois est souvent envahi de lianes recouvertes de mousses et d'épiphytes. Le sol de certains flats inondables est creusé de cuvettes de forme variable, remplies d'eau en saison des pluies, les "djougoung-pété" des Guyanais, vestiges d'anciens chablis.

Forêts hautes sur sols drainés

Les forêts de terre ferme sur sols argilo-sableux qui recouvrent les pentes et les crêtes des collines de l'intérieur sont, de loin, les plus répandues et les plus riches en nombre d'espèces. Elles ont un aspect relativement uniforme et il est plus difficile de distinguer les variations subtiles de la flore et de la végétation dues à la nature des substrats que celles dues aux conditions de drainage. On peut toutefois distinguer les grandes catégories suivantes liées à la nature de la roche mère :
Les forêts moyennes à hautes sur schistes, quartzites et conglomérats de la Chaîne septentrionale (séries de l'Orapu et de Bonidoro) sont de hauteur moyenne, parfois relativement hautes et denses sur sols argileux (sur les schistes), ou au contraire d'aspect médiocre et composées de petits arbres grêles et clairsemés sur les conglomérats de base comportant des grès et des quartzites. Ces forêts sont notamment visibles dans la dernière portion de la RN 2 de Cayenne à Régina, sur les pentes escarpées, les remarquables falaises et éboulis de la Montagne Tortue.



Les forêts hautes sur roches éruptives basiques (série de Paramaca, gabbros, filons de dolérite) sont parmi les plus élevées et les plus belles de Guyane. Le sol est argileux à argilo-sableux, profond, à bon drainage vertical. Il est fréquent d'observer des arbres de 40 à 50 m de haut, aux fûts puissants et élancés, en concentration souvent importante dans les zones non perturbées. Les régions de Cacao, de la Piste de Bélizon, de Saül, de Paul-Isnard ainsi que toutes les régions des grands massifs du centre de la Guyane en sont de bons exemples.

VÉGÉTATION ILLUSTRÉE



Sur le littoral entre Cayenne et Kourou : savane côtière parsemée d'îlots forestiers reliés par des forêts galeries. (cliché J.J. de Granville)



Les longues racines-échasses aériennes du "palétuvier rouge" (*Rhizophora racemosa)* dans la mangrove d'estuaire, ont une fonction respiratoire et améliorent son assise sur un substrat particulièrement instable (estuaire de l'Oyapock). (cliché J.J. de Granville)



Marais sublittoraux à végétation herbacée. (cliché T. Montford)



Le "moucou-moucou" (*Montrichardia arborescens*) forme des peuplements denses dans les marais subcôtiers (plaine de Kaw, crique Angélique). (cliché J.J. de Granville)



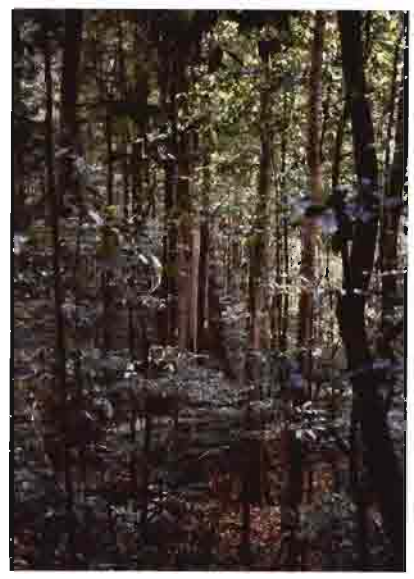
Forêt marécageuse dominée par les palmiers pinots (*Euterpe oleracea*) dans la région de Kaw. (cliché J.J. de Granville)



Dans les savanes côtières aux touffes d'herbes rases, les "zoreilles d'âne" (*Byrsonima verbascifolia*) sont parmi les plantes les plus caractéristiques (savanes de Tonate). (cliché J.J. de Granville)



Dans les estuaires et les forêts marécageuses, les grands contreforts ondulés du "moutouchi" (*Pterocarpus officinalis*) attirent le regard (crique Favard - Fondation Trésor). (cliché J.J. de Granville)



Un bel aspect de la forêt de terre ferme, au pied du Sommet Tabulaire. (cliché J.J. de Granville)



Sous-bois d'une forêt submontagnarde sur plateau latéritique (Montagnes de l'Inini, 860 m) occupé par un tapis spectaculaire de *Vriesia splendens*. Cette Broméliacée aux feuilles rayées de violet et aux inflorescences rouges, recherchée des fleuristes, pousse également en épiphyte dans la forêt de plaine où elle est beaucoup moins fréquente. (cliché J.J. de Granville)



Forêt ripicole sur le Haut Alitani (cliché J.J. de Granville)



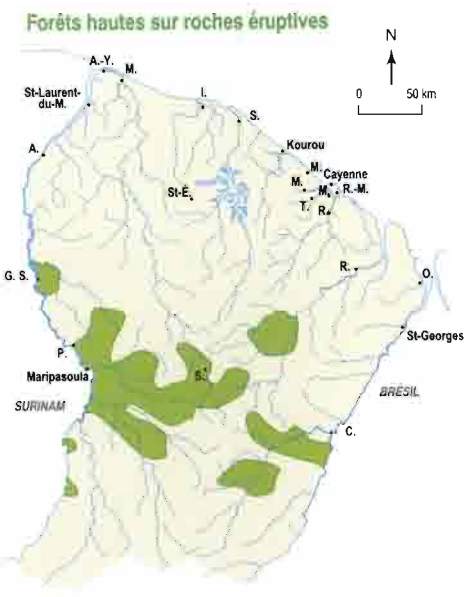
Un aspect de la "forêt à nuages" sur les pentes du Mont Galbao. Les fougères arborescentes, peu répandues dans la plaine, occupent une place importante dans la forêt de montagne (ici, *Cyathea imrayana*, sur la crête du Sommet Tabulaire, vers 830 m). (cliché J.J. de Granville)



Cambrouse à bambous *guadua* sur la Montagne Boeuf Mort à Saül. (cliché J.J. de Granville)



Les remarquables contreforts ou "acabas", ondulés et **anastomosés*** de *Martiodendron parviflorum* à Saül. (cliché J.J. de Granville)



Enfin, ***les forêts hautes sur roches cristallines*** (granite, micro-granite, diorite etc...) présentent des aspects très variables selon la pente et le site. Elles occupent la majeure partie de la Guyane : d'une part la zone située entre la Chaîne Septentrionale au Nord et la Chaîne Inini-Camopi au Sud ; d'autre part la vaste pénéplaine méridionale. En règle générale, ce sont des forêts moins hautes et moins majestueuses que les précédentes, bien que souvent dominées ça et là par des groupes de grands arbres. Il est pratiquement impossible de mettre en évidence des caractéristiques floristiques communes aux forêts sur roches cristallines étant données leur étendue et leur grande hétérogénéité. Ces paysages forestiers sont visibles en particulier le long du cours moyen de la Mana, du Haut Sinnamary, de l'Alitani, du Malani, du Haut Tampok et du Haut Camopi ainsi que sur toute la longueur de l'Oyapock.



Forêts sur cuirasses latéritiques

Ces épaisses cuirasses se sont formées sur les roches basiques éruptives (gabbros, "roches vertes") dans des conditions climatiques différentes de celles qui règnent actuellement. Il en reste quelques reliques formant des buttes-témoins tabulaires, protégées de l'érosion par leur cuirasse sommitale recouverte d'une forêt basse, broussailleuse et riche en lianes. Le sous-bois est parfois envahi de plantes herbacées et, notamment, de Broméliacées épineuses. Ce sont par exemple, dans la zone côtière, le Plateau du Mahury et la Montagne de Kaw.

Forêts de moyenne altitude (500-860 m)

C'est à cette même unité géomorphologique décrite ci-dessus qu'appartiennent les grands massifs tabulaires aux pentes douces, sur roches basiques. Ce sont les sommets les plus élevés de Guyane (600 à 900 m), plus particulièrement développés dans le Centre-Ouest (Sommet Tabulaire, Montagne Belvédère, Montagnes Bellevue de l'Inini, Monts Atachi Baka, Montagne Massialine, Monts Galbao, Monts Cottica, Montagne Gaa-Caba, Massif du Décou-Décou, Montagne Lucifer...). Les ruisseaux qui y prennent naissance descendent en cascade au fond de vallons encaissés qui rayonnent autour du massif. À ces altitudes, malgré tout relativement modestes, la forêt de plaine cède progressivement la place à la ***forêt submontagnarde à nuages*** caractérisée par des modifications dans sa composition floristique (abondance des fougères et notamment des fougères arborescentes) et par son aspect particulier. La persistance des brouillards entraîne une humidité permanente favorisant la prolifération des mousses et des plantes épiphytes qui forment des draperies et des guirlandes sur les branches et des manchons le long des troncs. Sur les pentes des massifs, le sol argileux, riche et profond, permet à une forêt haute et majestueuse de pousser tandis que les sommets et les crêtes balayés par le vent et coiffés d'une carapace limitant l'enracinement des plantes, sont occupés par une forêt basse et broussailleuse riche en lianes et en arbustes de sous-bois, en particulier des Rubiacées, Myrtacées et Myrsinacées.

Végétation des inselbergs

Dans les régions tropicales humides et équatoriales, l'uniformité du couvert forestier est parfois interrompue par des reliefs bien caractéristiques aux pentes rocheuses plus ou moins dénudées. Ces montagnes apparaissent souvent isolées comme des îles émergeant au milieu d'un océan de forêt d'où leur nom d'inselbergs. En Guyane, on les appelle localement "savanes-roches". Elles peuvent se présenter comme de simples plages de granite dénudé mais ce sont le plus souvent de grands dômes ou de véritables pains de sucre, parfois des massifs plus complexes. On les rencontre sur les roches cristallines les plus récentes (granites dits "caraïbes"), particulièrement développées dans la moitié Sud de la Guyane. Les Tumuc-Humac, dont le Mitaraka culmine à 740 m, en sont un magnifique exemple. Les autres principaux inselbergs de Guyane sont : la Montagne des 3 Pitons, le Piton d'Armontabo, les Montagnes Balenfois, le Grand Croissant, le Mont Chauve, les Monts Bakra, le Pic Matécho, le Massif des Émerillons, le Mont Belvédère, le Mont Saint-Marcel, le Pic Coudreau, la Roche Koutou, les Montagnes de la Trinité.

La végétation y présente toutes les formes de transition possibles entre le rocher nu et la forêt haute humide : couvert herbacé continu ou discontinu, fourrés arbustifs, forêt basse. C'est aux algues bleues ou Cyanobactéries que revient le rôle primordial de plantes pionnières, les premières à coloniser la surface du rocher et à contribuer à son altération. Ce sont elles également qui lui donnent sa teinte noirâtre. Des plantes vasculaires remarquablement adaptées à la sécheresse et à la chaleur (Broméliacées, Orchidées, Cypéracées principalement) s'installent ensuite dans les fissures où elle précèdent l'implantation d'espèces ligneuses plus grandes.

Les «savanes-roches»

Le type de végétation le plus caractéristique de la "savane-roche" que l'on rencontre dans **les zones les plus arides** est constitué de coussins denses de *Pitcairnia geyskesii*, Broméliacée dont les feuilles forment des rosettes épineuses et dont les rhizomes, rampant sur le rocher, sont protégés des prédateurs et de l'évaporation par d'épais manchons de feuilles sèches persistantes. Toutes les plantes de la "savane-roche" présentent des adaptations à la sécheresse très efficaces : réserve d'eau dans le pseudobulbe des Orchidées et dans les feuilles charnues des *Ernestia*, feuilles étroites et qui se roulent au soleil pour limiter l'évaporation au maximum chez les Cypéracées et les Graminées, disparition complète de l'appareil végétatif et passage de la saison sèche à l'état de graines (*Irlbachia purpurescens, Unxia camphorata* etc...). Dans **les dépressions temporairement humides** du rocher, la végétation doit s'adapter aussi bien à la sécheresse en période estivale qu'à l'accumulation d'eau en saison des pluies. On y distingue des "mares gravillonnaires", tapissées de cristaux de quartz, dont la végétation, très pauvre et discontinue, est essentiellement constituée de petites herbes annuelles, grêles, du genre *Utricularia* et de Xyridacées, d'autre part des "prairies temporairement inondées" au tapis herbacé continu et dense et à la flore plus riche et hétérogène. Ces dernières sont dominées par la Graminée *Axonopus ramosus.*

Des fourrés denses et ligneux de 1 à 5 mètres de haut sont disséminés ça et là dans les "savanes-roches". Ils sont essentiellement composés d'arbustes aux feuilles coriaces et luisantes, appartenant au genre *Clusia*. Sous le couvert des fourrés poussent un certain nombre d'espèces herbacées dont une Aracée bien reconnaissable à ses grandes feuilles entières dressées : *Anthurium solitarium*.

Les forêts basses

La partie sommitale de la plupart des inselbergs ainsi que les zones de transition entre la forêt haute humide et la "savane-roche" sont occupées par des forêts basses, sèches, poussant sur un sol très mince, sableux, formé par les produits d'altération du granite et l'accumulation de débris végétaux fixés par un chevelu racinaire dense et superficiel. Les arbres sont généralement petits, souvent ramifiés à la base, tortueux, penchés, portant de nombreux épiphytes à faible hauteur en raison d'un éclairement relativement important. Ce sont principalement des forêts à Myrtacées, Rubiacées et Légumineuses.

Cambrouses

Certains endroits, aussi bien sur les pentes des collines qu'au bord des cours d'eau, apparaissent comme de grandes taches vert clair de végétation basse de quelques dizaines de mètres carrés à plusieurs hectares qui, vues d'avion, font penser à des prairies. En vérité, ce sont des formations très denses, impénétrables, monospécifiques, de quelques mètres de haut, localement appelées "cambrouses". Dans la grande majorité des cas, les cambrouses sont constituées de bambous épineux (*Guadua macrostachya*), parfois de "calumets" (*Lasiacis ligulata*), plus rarement d'autres graminées ou encore de fougères (*Pteridium aquilinum, Hypolepis parallelogramma*). L'origine des cambrouses est controversée : dans certains cas, elles pourraient être les témoins d'anciens abattis dont la recolonisation par la forêt a été prise de vitesse par la croissance des bambous, dans d'autres cas, il s'agirait de formations naturelles dues à la nature du sol ou à des vestiges de chablis multiples. Quoi qu'il en soit, il semble que ces formations soient en équilibre et ne puisse plus évoluer vers un stade forestier : on n'y observe pas de germinations d'arbres.

Jean-Jacques de GRANVILLE

LA FORÊT GUYANAISE VUE PAR SATELLITE

Aujourd'hui, la télédétection offre une vaste panoplie de capteurs, le plus souvent embarqués sur des satellites, pour surveiller et cartographier l'environnement.

La cartographie thématique à partir d'images de télédétection repose sur une interprétation de l'image, dans le but d'y reconnaître des objets connus (éléments de paysages, objets particuliers comme une route, un pont...) à une échelle donnée. L'interprétation peut être visuelle, ou plus ou moins assistée par ordinateur.
La cartographie présentée à la ***planche n°16*** est une carte des paysages naturels. Elle a été conçue en coopération entre des équipes de Guyane et de l'État brésilien de l'Amapá. Choisir de cartographier des paysages naturels a permis de fixer une limite spatiale pour la représentation des objets à représenter. En effet, passer directement d'une image satellite à une "carte des arbres" n'est pas réalisable actuellement sur la forêt guyanaise qui comprend plus de 1 000 espèces étroitement mélangées (un demi-hectare de forêt guyanaise comporte en effet davantage d'espèces d'arbres différentes que l'Europe dans son ensemble). Le paysage est donc une notion à la fois "sensible", c'est à dire observable à peu près au niveau du sol par un observateur, mais également repérable, en général, sur des images satellitales.

Le travail a été basé sur une interprétation visuelle d'images du satellite américain Landsat 5.
Les canaux utilisés couvrent le rouge (canal 3), le proche infra-rouge (canal 4) et le moyen infra-rouge (canal 5), respectivement affichés en bleu, vert et rouge. Ils sont particulièrement adaptés pour l'étude de la végétation ***(illustration ci-dessous)***. Ce type d'image est produit et utilisé de façon très régulière au Brésil, et son interprétation est relativement aisée (par exemple, la forêt apparaît en vert).



Village de Camopi et ses abattis alentours



Inselberg au Sud de Saül :
forêt, roches, nuages, ombres

La limitation principale de ces images, en milieu tropical humide, est leur sensibilité aux nuages. L'utilisation d'images dans la gamme des micro-ondes, ou radars imageurs, permet de supprimer cet inconvénient. Cette nouvelle génération d'images de télédétection permettra des cartographies performantes. Elles ont un intérêt particulier pour la surveillance "monitoring" du fait de la certitude d'acquisition d'une image à une date et heure donnée.

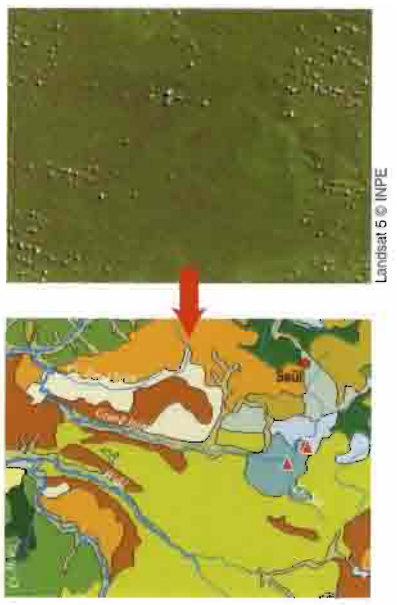




Comparaison optique et radar

DES IMAGES À LA DESCRIPTION DES FORÊTS

Sur la base d'une légende concertée entre les équipes de Guyane et du Brésil, une interprétation des images était faite, puis numérisée. Chaque unité théorique de paysage a ensuite été confrontée à la connaissance du terrain par les chercheurs, puis à des reconnaissances aériennes. Ces reconnaissances permettent de valider la correspondance entre le paysage visible sur l'image satellite et celui vu de plus près, en avion.



Passage d'une image à une zone



Zones de cambrouses sur l'image satellite et en photo aérienne

DÉFINITIONS ET CONCEPTS ADOPTÉS

Les concepts suivants ont été définis suite aux discussions avec les différents intervenants. Ils constituent un consensus qui peut encore être amélioré ou critiqué.

Unité de paysage

Portion d'espace qui se caractérise par une identité homogène différente d'une autre et visible à l'échelle de notre base de travail : l'image satellitale Landsat (1/250 000°). Une identité dépend de plusieurs caractéristiques naturelles ou anthropiques : relief, végétation, hydromorphie, sol, occupation du sol. Les limites sont donc définies par une interprétation visuelle des différences de couleur et de texture entre les ensembles.
Une zone isolée de petite taille, comme un inselberg, sera incluse dans une autre unité de paysage plus importante. Cependant, les inselbergs et zones de filons de dolérite qui ne sont justement pas considérés comme des unités de paysage sont matérialisés sur la carte par respectivement des points et des lignes.

Texture

La texture est un critère complexe décrivant les sensations visuelles ou des extrapolations de granulosité, d'irrégularité. Dans notre cas, la texture a été définie comme un agencement spatial associant une surface réduite des pixels de teintes différentes, mais dans une proportion qui permet de différencier cette association des autres.

Couleur

En utilisant des compositions colorées Landsat TM 543/RVB, la couleur renseigne sur la nature du couvert végétal qui est bien visible dans l'infra-rouge. Elle permet ainsi de distinguer densité, répartition et diversité de la végétation. Un sol nu avec peu ou pas de végétation (route, ou roche) apparaît dans des tons rouges, une forêt dense bien formée et fermée apparaît en vert foncé, une zone anthropique (agriculture, zone d'orpaillage) est une mosaïque de rose , de vert clair et de jaune-vert aux contours bien délimités. L'eau apparaît en noir, les taches jaunes dans des unités forestières sont des zones ouvertes de type cambrouses ou forêt médiocres avec lianes et chandelles.

Inselbergs

Ce sont des affleurements rocheux présents sur les parties les plus jeunes du socle granitique. Ils peuvent être constitués de simples plaques granitiques dénudées sur le versant des collines ou de véritables dômes. Leur végétation **xérophyle*** est une sorte de vestige de phases climatiques sèches anciennes. Les inselbergs les plus spectaculaires peuvent dépasser les 500 mètres d'altitude (Tumuc Humac) *(Sanite, 1994)*.

Fleuves et rivières

Sont indiqués uniquement les fleuves d'importance. L'ensemble des criques représente un réseau trop dense et souvent non vérifié. De plus, étant donnée leur omniprésence en Guyane et Amapá, celles-ci n'apporteraient pas réellement d'informations sur la nature du paysage.

Filons ou barres de dolérite (lineamentos en Portugais)

En Guyane, les roches magmatiques les plus récentes sont les dolérites, qui forment des filons innombrables, répartis principalement dans la partie Est mais également en Amapá. Leur direction est NNW-SSE, avec quelques exceptions. Leur fréquence moyenne sur l'île de Cayenne, le long du rivage Nord, est d'un filon tous les 50 mètres. La largeur est variable, allant de quelques centimètres à plusieurs dizaines de mètres. Certains, dans les bassins du Sinnamary et de la Comté, ont une centaine de kilomètres de longueur *(Lassere, 1979)*.

LIMITES DE LA CARTE *(Végétation de l'intérieur)*

Le projet s'intéressait uniquement à la forêt de terre ferme. Pour l'Amapá, les limites sont aisément reconnaissables : "*c'est là où commence la forêt*" en partant de la côte, après les grandes savanes (cerrado) qui ressemblent à celles de Guyane. Mais en Guyane, les savanes s'étendent sur une plus petite surface vers l'intérieur et la densité de population ainsi que les pressions sur la forêt le long de la côte sont plus grandes. Ainsi, il paraît judicieux de prendre comme limite à cette carte la limite grossière de "l'exploitation forestière actuelle et prévue" par l'ONF. La carte s'étend cependant un peu plus vers le littoral mais la rencontre du Sud vers le Nord avec une ville relativement importante ou une zone anthropique marquée (Saint-Laurent-du-Maroni, Cacao, Régina, Saint-Georges, Oiapoque, le barrage de Petit Saut) délimite (subjectivement) la limite Nord de la carte.

Denis GIROU

LE SYSTÈME DE DISPERSION AMAZONIEN

L'ENVIRONNEMENT CÔTIER GUYANAIS

On distingue deux entités géomorphologiques en Guyane. Les terres basses qui constituent le littoral avec des sédiments quaternaires et actuels, et les terres hautes qui représentent 94 % du territoire.
Le paysage des terres basses est essentiellement composé de pripris, savanes, marécages, entrecoupés de galeries forestières qui les cloisonnent. D'anciens cordons sableux littoraux sillonnent cet espace côtier marquant ainsi des lignes de rivages successives.
Le front de mer est occupé en majorité par la mangrove et se trouve colonisé principalement par une espèce, l'*Avicenia nitida* (= *Avicenia germinans*).
La configuration de cet espace côtier est essentiellement due à l'impact du système de dispersion océanique des rejets fins amazoniens. Depuis près de 30 000 ans, ce système fonctionne de façon identique à l'actuel, avec accumulation des rejets sur les côtes des Guyanes.
Au maximum de la dernière glaciation (20 000 ans, -100 m) l'érosion mécanique des fleuves guyanais est prépondérante permettant l'accumulation de sédiments terrigènes.
À partir de 15 000 ans, la transgression postglaciaire commence et vers 12 000 ans (-30 m) démarrent alors le processus d'envasement des côtes et la prépondérance des apports d'origine amazonienne sur les apports locaux. Le maximum transgressif est atteint vers 6 000 ans (+3 m). À l'heure actuelle, on estime à 1 % l'apport des fleuves locaux à la sédimentation des côtes.
La dynamique côtière active observée est marquée par l'alternance spatio-temporelle de zones d'**accrétion*** et d'érosion. Ces séquences sédimentaires se traduisent au travers du déplacement de bancs de vase. Cette forme de migration des vases amazoniennes se produit au moins depuis 3 000 ans.
Le déplacement du banc s'effectue par l'érosion des sédiments dans la partie arrière de celui-ci et par leur accumulation dans la partie frontale.
Les déplacements ont un aspect saisonnier, plus fort entre janvier et mars et plus faible en septembre/octobre. Dans l'ensemble, les vitesses de migration calculées en Guyane sont de l'ordre d'un km/an. Les modalités de migration dépendent autant des processus côtiers (houle, marée, courants) que du comportement des vases transportées (état physique, granulométrie).
Dans la partie frontale des bancs, les vases fluides à semi-fluides ont le pouvoir d'amortir les vagues formant une surface lisse "en miroir" sur la mer. Des processus de consolidation des sédiments, quand on s'éloigne de la partie frontale, permettent à la mangrove de coloniser cet espace notamment quand les vases dépassent le niveau des marées hautes ordinaires. Vers la partie **distale***, le banc devient plus étroit avec une surface irrégulière et découpée. Des blocs de vase se détachent donnant naissance à des galets de boue. L'érosion est maximale dans les espaces interbancs.

Ces phénomènes influencent largement le fonctionnement des écosystèmes côtiers : déviation des estuaires, envasement et désenvasement des côtes, développement et mort de la mangrove, impacts sur l'évolution des marais subcôtiers...
La notion de cycle a été appliquée aux côtes de Guyane en tant que phénomène sédimentaire (envasement / désenvasement) réglé par une périodicité. Cela signifie qu'il aurait été possible de prévoir, avec une grande précision, les transformations des rivages côtiers. Cette notion peut cependant être discutée car l'étude de la migration sédimentaire montre que, dans certains cas, un banc peut arrêter sa progression ou disparaître. Ceci expliquerait, entre autres, un important espace interbanc observé au Surinam.

CARACTÉRISTIQUES MAJEURES DU SYSTEME DE DISPERSION AMAZONIEN

Les modifications morphologiques, à très court terme, des rivages de la Guyane constituent le trait essentiel qui caractérise le paysage du littoral de cette région. Ces changements résultent du fonctionnement d'un système régional qui concerne environ 2 000 km de côtes entre l'Amazone et l'Orénoque.
Les zones influencées par le système de dispersion amazonien forment un ensemble d'environ 5 000 km au Nord de l'Amérique du Sud. Les apports du bassin versant contribuent à environ 16 % de l'eau douce et 10 % des sédiments déversés chaque année dans "l'Océan mondial".
La charge en suspension est largement dominante (11 à 13 x 10^8 tonnes/an) par rapport à la charge de fond (1 x 10^8 tonnes/an). Certes, la plus grande partie des sédiments en suspension s'accumule dans la zone de l'estuaire de l'Amazone et sur la plate-forme ; mais une autre partie (entre 10 et 20 % de la charge totale) est transportée par les courants et par la houle le long des côtes des Guyanes et a une influence directe sur l'évolution morpho/sédimentaire des rivages, avec formation de bancs de vase (zones d'accumulation) séparés par des espaces interbancs (zones d'érosion).
Un banc de vase "typique" a entre 40 et 60 km de longueur, 10 à 20 km de largeur (espaces **intertidal*** et **infratidal*** réunis) et environ 5 m de hauteur. Il est généralement orienté à 24° par rapport à la côte et a un profil convexe ou asymétrique. En 2001, entre Cayenne et le fleuve Maroni (environ 250 km de rivage), il existe 4 bancs de vase, séparés les uns des autres par des espaces interbancs de dimensions comparables.

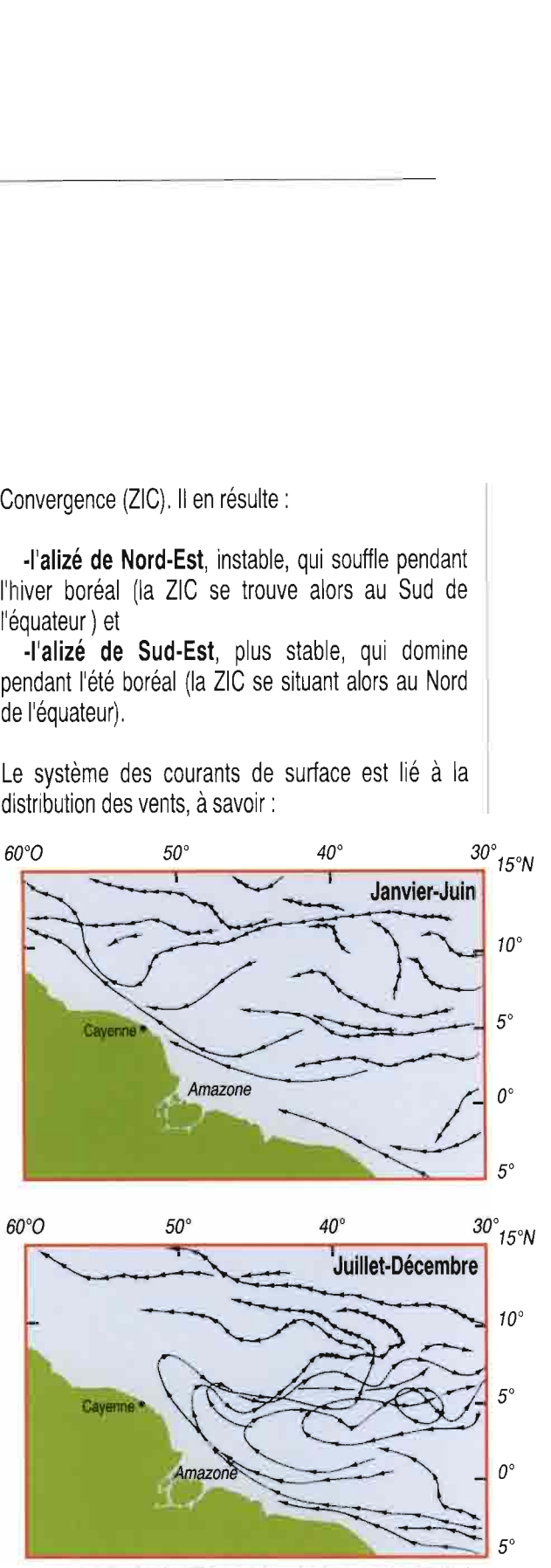
DYNAMIQUE DU TRANSPORT ANNUEL DES REJETS FINS AMAZONIENS VERS LES GUYANES

La variabilité saisonnière, dans l'océan Atlantique Équatorial de l'Ouest, des transports de masse et de chaleur en face de la Guyane est à l'origine des vents de surface et des courants. Ces derniers mettent en relief un rythme annuel qui commande le transfert des rejets fins amazoniens.
Les vents au large de la Guyane sont fortement liés au déplacement de la Zone Intertropicale de Convergence (ZIC). Il en résulte :

-l'alizé de Nord-Est, instable, qui souffle pendant l'hiver boréal (la ZIC se trouve alors au Sud de l'équateur) et

-l'alizé de Sud-Est, plus stable, qui domine pendant l'été boréal (la ZIC se situant alors au Nord de l'équateur).

Le système des courants de surface est lié à la distribution des vents, à savoir :



Trajectoires des bouées dérivantes enregistrées au cours des années 1983-1985, montrant la rétroflection du Courant Nord brésilien entre juillet et décembre expliquant ainsi qu'à cette période les eaux côtières soient moins chargées en sédiments.
La distance entre chaque tête de flèche correspond à un intervalle de 5 jours. Plus cet espace est grand, plus la vitesse est importante.
(modifié d'après P.L.Richardson et Al - North Brazil Current retroflecton eddies Journal of Geophysical Reseach JGREA2 99 C3 1994)

- en hiver boréal (février) le courant des Guyanes (CG) prolonge vers le Nord-Ouest le Courant Côtier Nord du Brésil. Le CG est fort, (> 120 cm/s), confiné aux premiers 200 m, relativement étroit (< 150 miles nautiques de la côte), situé sur la plate-forme continentale et sur le talus. Il assure l'exportation à la fois des eaux et des rejets fins amazoniens et est à l'origine, sur les rivages de Guyane, du déplacement principal des bancs de vase (± 1 200 à 800 m/an) et de l'érosion active des espaces interbancs.

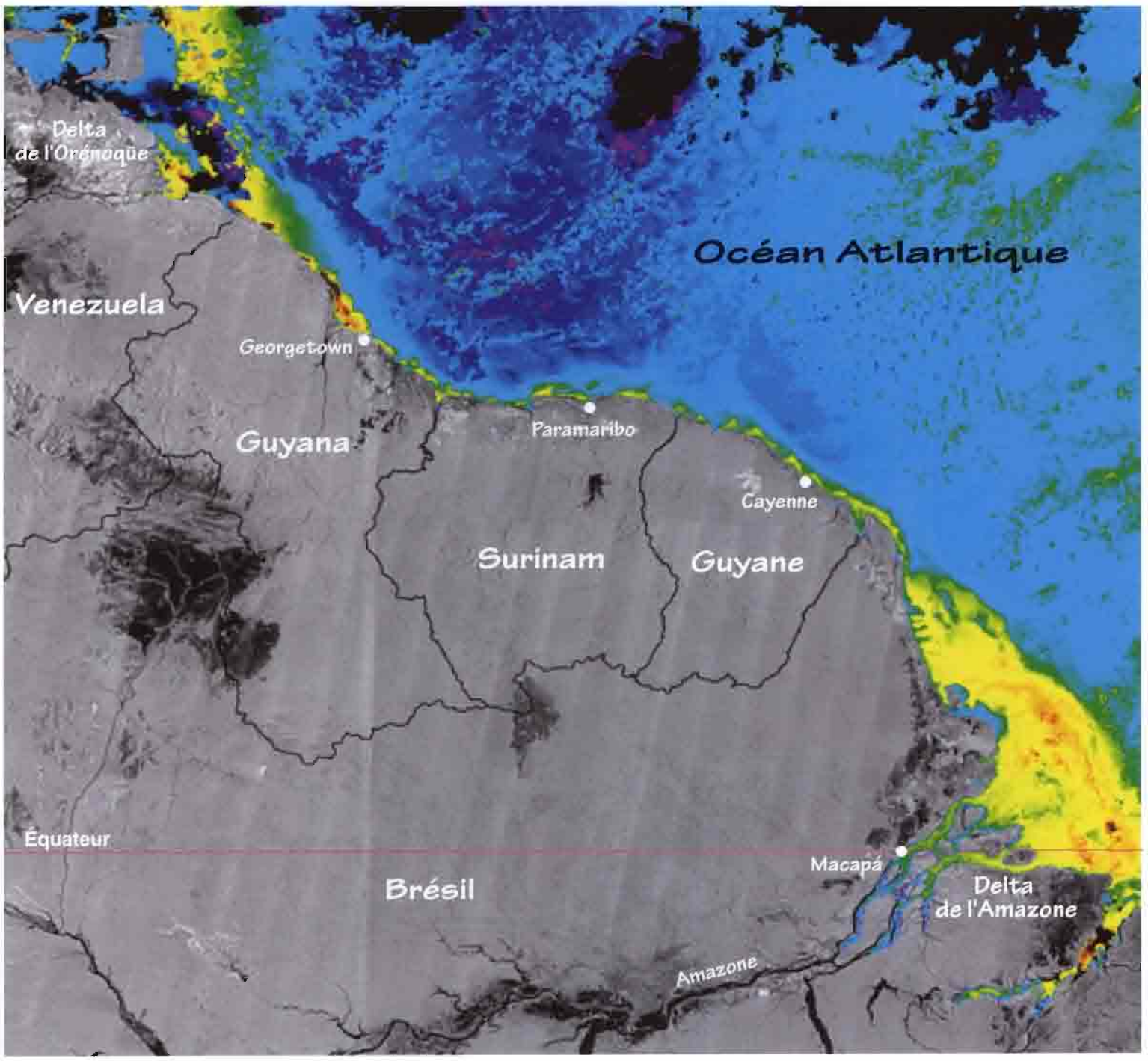
- en été boréal, par contre, quand la ZIC se trouve vers 10° N, le CG a presque complètement disparu au large de Cayenne. Il subit une rétroflexion entre 4°N et 6° N et nourrit le Contre-Courant Nord-Équatorial. Environ 50 à 60 % de la charge fine amazonienne transportée le long des côtes des Guyanes est ainsi exportée vers le large. En Guyane la mer est plus calme, moins chargée en sédiments ; les déplacements des bancs sont ralentis (± 100 à 200 m/an) et l'érosion diminue.

Maria Thereza PROST
Christophe CHARRON
Olivier CAILLÉ

DYNAMIQUE CÔTIÈRE RÉGIONALE

Dans le cadre du XI° Contrat de Plan État-Région, le Laboratoire Régional de Télédétection du centre IRD de Cayenne a mis en place, en avril 1998, une unité d'acquisition et de traitement de données satellitales NOAA. Cette station fait partie du réseau international de télédétection développé par l'IRD, le Réseau SeaS, comprenant les stations de la Réunion, de Dakar, des Canaries, de Nouvelle-Calédonie et de Guyane.

L'antenne de poursuite est capable de capter automatiquement les satellites météorologiques NOAA et SeaWiFS. Les satellites actuellement en activité, NOAA 12, 14, 15 et 16 sont captés environ 6 à 8 fois par jour. L'acquisition des données SeaWiFS sera opérationnelle en fin d'année 2001.
Ces types de capteur sont adaptés à la détection des propriétés superficielles de l'océan (chlorophylle, température et turbidité...) et de la végétation terrestre.



Échelle de turbidité

faible — forte

Image multi-capteurs mettant en évidence le panache amazonien et en particulier la turbidité de l'eau, c'est-à-dire la charge de l'eau en sédiments et matières en suspension. Les sédiments de l'Amazone, majoritairement fournis par l'érosion des Andes, se déversent dans l'océan Atlantique et sont repris par le Courant Nord Brésil (ou courant équatorial Nord). Sous l'action de ce courant, les particules transitent le long du plateau des Guyanes ***(en jaune-vert)*** jusqu'à la mer des Caraïbes.

Sur l'océan : Synthèse multi-dates (octobre 1999) d'indice de turbidité sur 3 images des satellites NOAA acquises et traitées au Laboratoire Régional de Télédétection de l'IRD de Cayenne. Une échelle relative ***(bleu au rouge)*** rend compte de la variabilité de la charge turbide très importante le long des côtes et à l'embouchure de l'Amazone. Les nuages apparaissant en noir (au Nord) ont été isolés pour les besoins du traitement numérique.

Sur le continent : Mosaïque d'images radar J-ERS de 1995. Les caractéristiques physiques du milieu (la nature du sol et / ou du couvert, l'humidité) influencent le signal radar rétrodiffusé, son principal atout étant la possibilité de s'affranchir de la couverture nuageuse.

IMPACTS SUR LE LITTORAL GUYANAIS

COMPORTEMENT DE LA MANGROVE DE FRONT DE MER

Entre Kourou et Sinnamary la plus grande partie de la ligne du rivage est occupée par la mangrove de front de mer. Cette forêt - qui se développe dans la zone de balancement des marées - est formée par des peuplements presque purs d'*Avicenia germinans*, palétuviers qui s'adaptent bien aux amplitudes moyennes des marées (environ 2 m), aux salinités (entre 10 et 20 ‰) et aux sols instables et asphyxiants de la frange littorale. Quant aux *Rhyzophora*, on les rencontre uniquement sur les berges des fleuves, jamais en front de mer.
Le milieu est donc sélectif (dominance d'une espèce) et fragile (à cause de la rapidité et de l'ampleur des variations morpho-sédimentaires).

Les stades évolutifs de la mangrove (pionnière, jeune, adulte, sénescente) observés sur un même secteur, mettent en relief la complexité à connaître la dynamique générale de la végétation dans la mesure où plusieurs phases de mortalité et de régénération se sont succédées.
Les palétuviers de l'arrière-banc sont déstabilisés et arrachés par les vagues ; même la jeune mangrove est détruite, ce qui prouve la vitesse du recul. La disparition à grande échelle des palétuviers (observée d'ailleurs en de nombreux autres points de la côte guyanaise) est donc un phénomène naturel (1).
Pourquoi la mangrove de Guyane présente-t-elle une incapacité à se maintenir, alors que sa croissance est très rapide ?
Certains considèrent que les conditions nécessaires au développement harmonieux de la mangrove (régularité du régime hydrique, nécessité d'un approvisionnement suffisant en éléments nutritifs, stabilité du substrat) sont très changeantes : la mangrove des Guyanes ne consolide donc les alluvions que durant une courte période (entre une dizaine et une trentaine d'années).
En fait, l'érosion varie fortement à très court terme (saison, année) en fonction du système de dispersion amazonien (érosion forte au début de l'année, plus faible ensuite). Certains secteurs du littoral sont caractérisés, depuis 2 à 3 décennies, soit par la **progradation*** dominante du rivage accompagnée par l'expansion de la mangrove, soit par l'érosion, avec disparition des palétuviers. Ces comportements (qui contrarient l'idée des "cycles" réguliers d'accumulation et d'érosion) ont été également observés au Surinam.
Il est acquis que, dans une grande majorité des cas, la mort des palétuviers est bien une conséquence de l'ampleur des modifications morpho-sédimentaires qui se produisent sous l'influence du système de dispersion amazonien.

ÉROSION DES PLAGES

L'exemple choisi ci-après concerne une des plages de la ville de Kourou, secteur qui fait partie d'un espace interbanc.

La plage de la Cocoteraie, située à l'Ouest de la pointe des Roches, en pleine zone urbaine, est un bon exemple de la forte érosion actuelle dans un espace interbanc. Simultanément aux transformations morpho-sédimentaires intertidales (substitution des vases par les sables) des changements significatifs se produisent dans l'énergie du milieu et dans l'évolution des fonds. À cela s'ajoute le fait que cette plage (comme d'ailleurs les autres plages de Guyane), associée à des fonds vaseux proches du rivage, ne reçoit pas d'alimentation régulière en sable capable de compenser les pertes dues à la dispersion vers le large du profil transversal.
Site d'une côte rectiligne entre les années 1955 et 1976, la plage a subi - comme l'ensemble du secteur - un envasement considérable en 1979 (elle était alors séparée de la mer par environ 4 km de vase molle). À partir du rivage de 1976 des palétuviers colonisaient la vase. Huit ans plus tard, à la suite de la migration du banc de vase, la situation est inversée : à côté de la pointe Pollux, les houles atteignent le rivage, démolissent un palier résiduel de vase durcie et provoquent des déplacements de sable dans l'anse. Des dépôts organiques formés par des feuilles, racines et branches d'anciens palétuviers jonchent la basse plage et attestent de l'érosion. Des palétuviers arrachés forment une haie de troncs blanchis à l'Ouest de l'anse ***(cliché ci-dessous)***.



Côte en érosion à Kourou en 1984 (cliché M.T. Prost)

Simultanément, le profil de la plage s'est transformé car les vagues poussent le sable vers l'intérieur des terres. Un cordon d'enrochements contre l'érosion, mis en place dès la fin 1988, à été renforcé en 1990, mais au milieu de 1991, il se trouve en grande partie détruit.

En conclusion, la morphologie littorale combine à la fois des côtes vaseuses d'accrétion latérale et de progradation en milieu d'énergie moyenne et des côtes sableuses d'accumulation et d'érosion (plages, cordons, flèches, cheniers), formées par l'action des courants (dérive littorale, marées) et des vagues.
La migration des bancs fait alterner cette morphologie dans l'espace et dans le temps. Cette combinaison fait l'originalité des côtes guyanaises.

DÉFLECTION ET "OUVERTURE FORCÉE" D'UN ESTUAIRE : LE CAS DU SINNAMARY

Les estuaires de Guyane se classent grossièrement en deux catégories : ceux dont l'embouchure est relativement stable dans le temps (Mahury, Kourou, rivière de Cayenne ...) et ceux dont l'embouchure est profondément transformée par le transit côtier (Sinnamary, Mana ...).
En ce qui concerne le Sinnamary, avec un débit moyen annuel à l'embouchure de 300 m^3/s, l'estuaire - très "perméable" au passage des vases - ne constitue pas un obstacle au transit côtier. Pour les mêmes raisons, il subit de plein fouet l'impact de l'érosion quand l'estuaire se trouve concerné par un espace interbanc.
À l'Est de l'estuaire, la mer a détruit, dans les années 1970, une grande partie de la route côtière (dite "route de l'Anse") qui reliait Sinnamary à Kourou. En 1984, la mangrove est en récession dans le secteur de la plage Dégonde (17 km au Nord-Est du bourg de Sinnamary) et, 4 ans plus tard, ce sont les marais côtiers qui se trouvent en contact direct avec les eaux marines. La vase nue parsemée de troncs morts et/ou de bosquets résiduels d'*Avicenia*, remplace l'ancienne mangrove. En 2000, la partie frontale d'un banc de vase protège à nouveau la côte de l'érosion et la mangrove repousse. ***(Cliché ci-dessous)***



Vasière à Sinnamary (cliché M.T. Prost)

À l'embouchure, la largeur de la rive droite séparant le fleuve de la mer diminue de façon considérable en 1987, passant de quelques centaines à quelques dizaines de mètres pendant la période considérée, phénomène accompagné par le dépérissement et la mort de la mangrove. Ce rétrécissement accéléré aboutit à l'ouverture d'une brèche, à 4 km de son embouchure (et qui a en 2001 plus de 1,7 km de longueur) par laquelle la houle pénètre dans l'estuaire et attaque la mangrove de la rive gauche. L'île, ainsi formée à l'embouchure est, elle aussi, érodée. Cette "ouverture forcée" de l'estuaire - qui reste très dynamique - modifie les précédents paramètres hydrologiques, sédimentologiques et morphologiques.

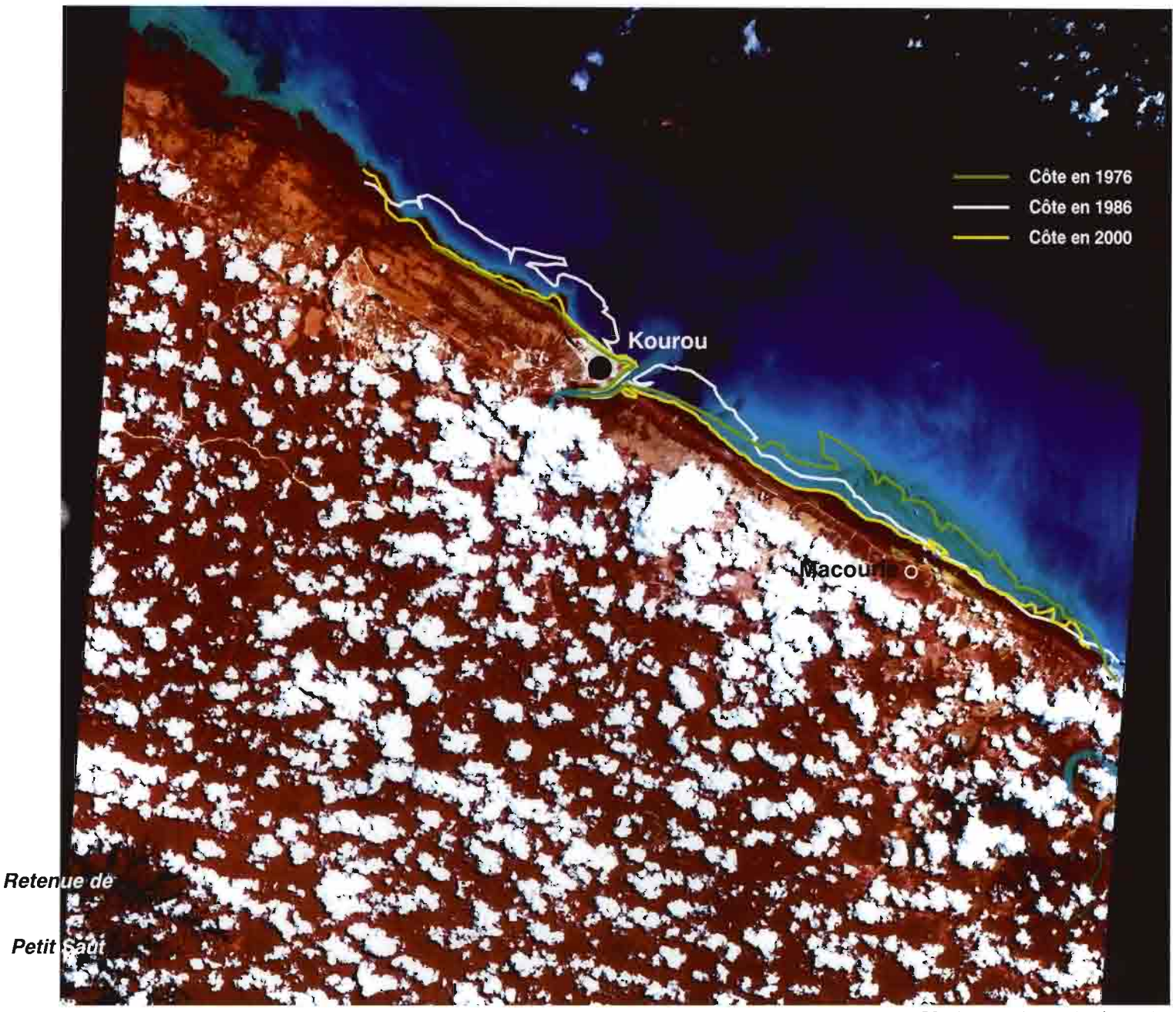
Le système de dispersion amazonien est le moteur de la formation des bancs de vase, dont les déplacements sont à l'origine de la déviation de certains estuaires. En conséquence, les changements floristiques sont inféodés à ce processus.

Maria Thereza PROST
Christophe CHARRON
Olivier CAILLÉ

(1) *La coupe de la mangrove a été pratiquée à Kourou (dans le cadre de la lutte contre des papillons urticans) et l'est encore à Cayenne (dans le but "d'éradiquer la mangrove littorale"...) mais il s'agit d'actions ponctuelles sans commune mesure avec l'ampleur de l'envasement et avec la colonisation rapide des vases par les palétuviers.*

DYNAMIQUE CÔTIÈRE LOCALE

Côte de la Guyane aux alentours de la ville de Kourou



@Spotimage Largeur de scène : 60 km

Composition colorée d'une scène Spot du 6 septembre 1998 :

- ***Le rouge*** représente le couvert végétal sur la terre ferme. La mangrove adulte apparaît sur l'image le long de la côte en ***rouge sombre***.
- Le panache fluvial du fleuve Kourou et les vases intertidales apparaissent ***en vert***.
- Les eaux moins chargées en sédiments sont ***bleu foncé et noir***.
- En bas à gauche de l'image on reconnaît le barrage de Petit Saut à sa forme particulière.

Par comparaison multi-dates d'images satellitales, trois traits de côte ont été retracés, 1976 en vert, 1986 en blanc, 2000 en jaune.
En 25 ans ce secteur de la côte a été successivement en recul et en expansion (2 km à peu près). Les vitesses de déplacement des bancs de vases en Guyane sont estimées à environ 1 km/an.
La partie intertidale du banc est constituée d'une vase nue découpée par des chenaux de marée et en cours de colonisation par la mangrove pionnière.

Évolution de la ligne de rivage de l'Anse de Châton à Cayenne :

La photo ci-dessous date d'avril 1988. On remarque l'importance de la mangrove littorale qui couvre l'ensemble du secteur. Les palétuviers ont été coupés mais cela n'entraîne pas le départ du banc de vase.

Cinq ans plus tard, sous l'effet de la houle et des courants, la vasière et les palétuviers ont complètement disparu, témoignage d'une côte en régression.



clichés M.T. Prost



FAUNE

UN PATRIMOINE FAUNISTIQUE IMPORTANT

Par son appartenance à l'ensemble forestier amazonien, réputé mondialement pour sa richesse biologique, la Guyane présente, à son échelle, une grande diversité faunistique.
Une simple énumération du nombre des espèces suffit pour en témoigner. Parmi les classes qui constituent la faune guyanaise, la plus importante d'un point de vue numérique est, de loin, celle des insectes, puisque l'on en dénombre à ce jour plus de 350 000 espèces. La Guyane abrite en outre 740 espèces d'oiseaux, dont une bonne partie de manière permanente. Elle se distingue aussi par son ichtyofaune qui compte 480 espèces différentes de poissons d'eaux douces et saumâtres ***(voir planche n°22)***. S'ajoutent à cet inventaire, 188 espèces de mammifères, 187 espèces de reptiles et enfin, 110 espèces d'amphibiens.
Certaines de ces espèces sont communes à d'autres régions américaines. Parmi elles, quelques-unes occupent une aire si vaste qu'elles peuvent être rencontrées du Canada à l'Argentine. Un félin tel que le **Puma** *(Felis concolor)* s'est adapté à des biotopes aussi variés que les montagnes andines, les régions semi-arides du Mexique ou encore la forêt équatoriale telle qu'on la rencontre en Guyane.
Si de nombreuses espèces se répartissent sur le plateau des Guyanes et le massif amazonien, on en distingue cependant un certain nombre qui sont endémiques à la région, voire même spécifiques à certains secteurs très localisés. L'*Atelopus flavescens*, par exemple, est une grenouille qui, en l'état actuel des connaissances, ne se rencontre qu'en Guyane, dans un petit périmètre autour de la Montagne de Kaw. On recense aussi des poissons propres à un bassin, comme le *Leporinus nelanostictus* que l'on ne trouve pour le moment que dans le bassin de l'Oyapock. La présence d'animaux à un endroit spécifique est la résultante d'un long processus de sélection naturelle. Cet endémisme peut s'expliquer par les bouleversements climatiques intervenus dans le passé. Face aux modifications environnementales causées essentiellement par un assèchement du climat au début du Pléistocène, le milieu forestier s'est largement effacé au profit des savanes. De nombreuses espèces forestières ont été confinées dans quelques îlots où leur milieu de vie a été préservé. Isolés dans les zones les plus humides, des groupes d'individus appartenant à une même espèce ont connu des évolutions différentes, lesquelles ont progressivement abouti à un phénomène de spéciation, c'est-à-dire à des différenciations marquées.

UNE RÉPARTITION COMPLEXE DES ESPÈCES

La répartition des animaux n'est pas uniforme et varie en fonction des milieux. Toutefois, les données scientifiques relatives à la répartition zoogéographique et aux densités de peuplement sont encore incomplètes pour de nombreuses espèces.
Il est alors tentant d'extrapoler une observation ponctuelle faite dans un milieu donné, à l'ensemble des secteurs où l'on trouve ce milieu. Néanmoins, pour les espèces dont l'observation est difficile, cette généralisation reste hasardeuse. Si la présence du **Saki satan** *(Chiropotes satanas)* est avérée dans le Sud de la Guyane, il est communément admis que cette présence ne se vérifie pas à l'ensemble du massif forestier guyanais qui, a priori, constitue pour lui un territoire favorable ; cela tend à prouver qu'une espèce n'occupe pas forcément un milieu qui lui est apparemment adapté. Les raisons de cette répartition demeurent pour le moment mystérieuses et incompréhensibles. Les aires de répartition restent dans bien des cas imprécises, voire présumées comme c'est le cas pour le **Douroucouli** *(Aotus trivirgatus)* primate dont la présence dans le département est possible mais sans jamais avoir été confirmée. Seules des études permettant une meilleure compréhension de l'interaction entre la faune et la flore ainsi que l'histoire climatique et biogéographique du territoire, pourraient permettre une cartographie précise de la répartition des espèces animales.
Les études scientifiques révèlent néanmoins des aires d'influence en matière de peuplement. Ainsi, le peuplement piscicole divise la Guyane en deux régions principales. L'ichtyofaune de l'Ouest guyanais possède des caractéristiques communes avec celle du Surinam. En revanche, l'Est de la région subit une influence du bassin de l'Amazone. Ce constat se vérifie également pour les amphibiens, dont certaines espèces atteignent leur limite septentrionale de répartition dans les marécages de Kaw. Ce constat s'explique par l'absence d'obstacle biogéographique entre l'Est de la Guyane et le territoire contigu de l'Amapá. Les marais côtiers, qui se succèdent de l'embouchure de l'Amazone à celle du Mahury, constituent un axe de pénétration privilégié pour la faune amazonienne en Guyane.

UNE FAUNE LONGTEMPS PRÉSERVÉE

Certaines espèces, ayant autrefois une aire de répartition très vaste, se trouvent désormais confinées en de rares endroits du massif amazonien. Cette situation est essentiellement imputable à l'activité humaine. Les activités de prédation telles que la chasse et la pêche ***(cf. infra)***, puis, plus récemment, la modification de l'habitat de certaines espèces consécutive à la déforestation, modifient la répartition de la faune. On peut alors constater une diminution de la densité de peuplement des espèces ou même une disparition de certaines d'entre elles.
Si elles se raréfient en de nombreuses régions d'Amérique du Sud, elles peuvent néanmoins rester, pour l'instant, plus abondantes en Guyane. Ceci s'explique par la faible pression anthropique exercée sur l'environnement guyanais, jusqu'à une date récente. Toutefois, ce problème de raréfaction commence à s'observer dans quelques secteurs de la Guyane ***(cf. infra)***.
Ainsi, la chasse excessive dont a été victime le **Caïman noir** *(Melanosuchus niger)* a eu pour effet principal de modifier considérablement sa répartition naturelle. Présent à l'origine dans le Nord du bassin amazonien et sur une partie du plateau des Guyanes, cette espèce a vu son territoire réduit à quelques sites refuges. Les dernières populations viables se trouvent désormais au Pérou, au Brésil dans l'état de l'Amapá et en Guyane, dans les marais proches des estuaires de l'Approuague et de l'Oyapock.

RÔLE DE LA FAUNE DANS LA DYNAMIQUE FORESTIÈRE

La raréfaction ou la disparition d'espèces animales n'est pas sans conséquence sur le règne végétal. Environ 80% des espèces végétales sont en effet tributaires d'animaux pour la pollinisation et la dissémination de leurs graines. Cette relation mutualiste se déploie alors au travers de stratégies dans lesquelles peuvent intervenir la couleur, l'odeur et la forme d'un fruit ou d'une fleur.
Les fleurs, par exemple, utilisent des insectes, des oiseaux comme les colibris, ou des mammifères comme les chauves-souris, pour assurer leur pollinisation. Lors de la prospection d'une fleur, le pollen va se déposer sur le bec ou le pelage d'un animal qui, en poursuivant sa recherche de nectar, le déposera sur d'autres fleurs et réalisera ainsi la fécondation.
Les graines de taille importante sont, quant à elles, transportées par des granivores arboricoles ou terrestres. Des rongeurs tel l'**Agouti** *(Dasyprocta leporina)* se constituent des réserves de graines qu'ils enfouissent sur leur territoire mais dont ils ne retrouveront et ne consommeront qu'une partie. Les graines oubliées seront autant de candidates à la germination.
Les graines de certaines espèces d'arbres ne peuvent germer qu'après avoir été manipulées par un animal. Celui-ci, un primate le plus souvent, a alors un rôle purement mécanique. Il débarrasse la graine de son enveloppe externe, parfois très dure et **indéhiscente***, qui empêcherait sa germination. Cette graine, dont la pulpe est digérée, est transportée puis rejetée au moment de la déjection en un lieu souvent éloigné du pied parental. Cet exemple permet d'apprécier les liens complexes et vitaux qui unissent la flore et la faune et d'envisager les perturbations engendrées par la modification de l'une ou de l'autre, sur les écosystèmes.



Boa de Cook (*Corallus hortulanus*) (cliché T. Montford)



Saïmiri (*Saimiri sciureus*) (cliché T. Montford)

Tortue luth
Dermochelys coriacea

Awala-Yalimapo
Mana
St-Laurent-du-Maroni
Iracoubo
Sinnamary
Kourou
Macouria
Cayenne
Montsinéry
Tonnegrande
Rémire-Montjoly
Matoury
Roura
Apatou
Grand Santi
Papaïchton
Maripasoula
Saül
St-Élie
Barrage de Petit Saut
Régina
Ouanary
St-Georges
Camopi
Antécume Pata
Trois Sauts

Tortue charbonnière
Chelonoidis carbonaria

Îles du Salut

Sotalie
Sotalia fluviatilis

Agouti
Dasyprocta leporina

Ibis rouge
Eudocimus ruber

Caïman rouge
Paleosuchus palpebrosus

Tortue olivâtre
Lepidochelys olivacea

Cabiai
Hydrochoerus hydrochaeris

Tatou à neuf bandes
Dasypus novemcinctus

Caïman noir
Melanosuchus niger

Lézard
Uracentron azureum

Iguane vert
Iguana iguana

Caïman à lunettes
Caiman crocodilus

Hoazin huppé
Opisthocomus hoazin

Yapock
Chironectes minimus

Ocelot
Felis pardalis

Macaque noir
Cebus apella

Matamata
Chelus fimbriatus

Grand tamanoir
Myrmecophaga tridactyla

Saïmiri
Saimiri sciureus

Singe hurleur (Baboune)
Alouatta seniculus

Pac
Agouti paca

Chien-bois
Speothos venaticus

Tapir (Maïpouri)
Tapirus terrestris

Jaguarondi
Felis yagouaroundi

Pécari à collier
Tayassu tajacu

Puma
Felis concolor

Saki à face pâle
Pithecia pithecia

Jaguar
Panthera onca

Loutre géante
Pteronura brasiliensis

Faucon orangé
Falco deiroleucus

Maroni
Oyapock
Approuague
Comté
Oyapock
Camopi
Tampok
Wanapi
Malani
Aliani
Waki
Kwata
Arouani
Inini
Petit Inini
Grand Inini
Petit Abounami
Grand Abounami
Lawa
Sinnamary
Iracoubo
Kourou
Mana
Matarani
Ouanary
Kaw

Végétation herbacée côtière
Banc de vase
Mangrove, zone inondée, marécage
Savane
Cordon sableux
Forêt humide sempervirente
Forêt rabougrie
Forêt de montagne

SURINAM

BRÉSIL

BRÉSIL

N

0 25 50 km

Échelle : 1 / 1 300 000e

Sources : *IRD*
Maël DEWYNTER - 2000

DE QUELQUES ESPÈCES ILLUSTRÉES
page 65 . . .

La présence d'un cours d'eau et de la forêt **ripicole*** qui lui est associée vont attirer certaines espèces.

Le Tapir *(Tapirus terrestris)*, dont le poids peut être supérieur à 250 kg, est le plus gros mammifère terrestre sud-américain. Cet animal farouche évite les milieux découverts et se réfugie dans l'eau en cas de danger. Il affectionne la proximité des cours d'eau et des zones marécageuses où il trouve l'herbe, les fruits et les plantes aquatiques qui composent son régime alimentaire, strictement herbivore.

La Loutre géante du Brésil *(Pteronura brasiliensis)* est un animal semi-aquatique diurne pouvant atteindre une longueur totale d'un mètre quatre-vingt. Son alimentation est surtout constituée de poissons et complétée par de petits serpents. Cette espèce sociable peut vivre en groupe d'une quinzaine d'individus. Elle est capable d'occuper toutes sortes de milieux aquatiques, (eau douce ou saumâtre), y compris les forêts inondées en saison des pluies. En dépit de ses capacités d'adaptation, la loutre géante est peu abondante en Guyane.

Le Saïmiri *(Saimiri sciureus)* est un petit primate arboricole au comportement grégaire, qui manifeste souvent de la curiosité envers les hommes. On le trouve plutôt le long des berges, où les enchevêtrements de la végétation sont propices à ses déplacements.

L'Opossum aquatique *(Chironectes minimus)* ou **Yapock** en créole, est un petit marsupial terrestre et semi-aquatique fort rare qui dispose de pattes antérieures palmées. La femelle se singularise par une poche ventrale étanche qui lui permet de transporter ses petits lorsqu'elle nage et chasse des poissons ou des petits invertébrés aquatiques.

Le Paca *(Agouti paca)*, plus communément appelé **Pac** en Guyane, habite les zones boisées et broussailleuses à proximité des cours d'eau et des zones marécageuses. Ce rongeur terrestre au comportement nocturne se nourrit de fruits et de graines tombées au sol.

Le Cabiai *(Hydrochaeris hydrochaeris)*, le plus gros rongeur au monde, vit le plus souvent en bande de six ou sept individus. Bien qu'il puisse être observé à l'intérieur du territoire, il affectionne les marais et les savanes inondées où il se nourrit d'herbes et de plantes aquatiques.

Le Caïman noir *(Melanosuchus niger)* est le plus gros des caïmans puisqu'il peut mesurer jusqu'à six mètres de long. Essentiellement **piscivore***, mais aussi cannibale de temps à autre, ce reptile est strictement localisé en Guyane entre le Mahury et l'Oyapock. Si désormais il ne se rencontre que très rarement sur le cours principal des rivières, il semble être relativement abondant au cœur des marais restés inaccessibles, et en particulier dans les mares d'eau libre. Espèce emblématique des marais de Kaw-Roura, il est intégralement protégé.

De nombreuses espèces ne sont pas dépendantes d'un milieu particulier et sont souvent observables sur une grande partie du territoire guyanais.

Les félins de Guyane sont à la fois diurnes et nocturnes, et le plus souvent solitaires. Ils savent s'affranchir des contraintes de nombreux milieux, ce qui leur assure une présence sur l'ensemble de la région. Néanmoins, ils marquent une préférence pour les zones boisées.

Le Puma *(Felis concolor)* et **le Jaguar** *(Panthera onca)* se révèlent être des animaux discrets et difficiles à observer. Ils chassent essentiellement des mammifères de moyenne et grande taille, tels que l'Agouti, le Paca ou autres cervidés. Le jaguar, qui affectionne la proximité de l'eau, se nourrit également de caïman et de poisson. Félins de petite taille, **l'Ocelot** *(Felis pardalis)*, **le Chat margay** *(Felis wiedii)* et **le Jaguarondi** *(Felis yagouaroundi)* ont une alimentation constituée de petits mammifères, de reptiles et d'oiseaux.

Le Chien bois *(Speothos venaticus)* est une des deux espèces de chiens des forêts tropicales, mais aussi la seule présente en Guyane. Son écologie est mal connue. Bien qu'il soit présent sur une grande partie de la région, dont il occupe des milieux allant de la forêt primaire jusqu'aux savanes arbustives, cette espèce rare, discrète et farouche est très rarement observée.

Le Grand tamanoir ou Fourmilier géant *(Myrmecophaga tridactyla)* se nourrit exclusivement de fourmis et de termites. En dépit d'un aspect et d'un caractère peu agressif, les griffes dont il se sert pour éventrer les fourmilières peuvent constituer une arme redoutable envers quiconque représente un danger.

Le Singe hurleur *(Alouatta seniculus)* est un des plus gros primates de Guyane. Ses vocalises peuvent s'entendre à plusieurs kilomètres. Spectaculairement bruyant, cette particularité fait de lui un gibier facile. Vivant en groupe de cinq à dix individus, il fréquente tous les types de forêts dont il occupe les strates supérieures où il se nourrit de feuilles et de graines.

Le Capucin *(Cebus apella)* fait preuve de la même capacité d'adaptation à la forêt, où il mène une vie grégaire et également bruyante. Outre les fruits et les graines qu'il consomme, il se nourrit d'arthropodes et de petits vertébrés et sait adapter son alimentation aux milieux qu'il fréquente. Il est un des singes les plus communs de Guyane.

Le Saki à face pâle *(Pithecia pithecia)* est surtout un singe de forêt primaire. Présent sur la majeure partie du massif forestier, cet animal peu commun et discret n'est pas facilement observable. Vivant en groupe de deux à quatre individus, ce Saki se nourrit de fruits et de graines qu'il collecte dans la couche inférieure et moyenne de la forêt.

Le Tatou à neuf bandes *(Dasypus novemcinctus)* pratique aussi bien la forêt primaire que secondaire. On peut également le rencontrer dans les savanes, à condition que celles-ci ne soient pas trop humides. Il s'agit d'un animal commun dont la présence se détecte facilement grâce aux nombreux terriers qu'il creuse. En dépit d'un aspect rigide, le Tatou est capable de se déplacer rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Le Pécari à lèvre blanche ou "Cochon-bois" *(Tayassu pecari)* est un animal grégaire dont les hardes peuvent regrouper plusieurs centaines d'individus. Voyageurs infatigables, ils sillonnent de vastes territoires à la recherche de nourriture constituée de graines, de fruits mais aussi de tubercules qu'ils déterrent. Leur passage laisse généralement des traces facilement identifiables.

LES TORTUES MARINES

La côte guyanaise présente un littoral très faiblement peuplé, en dehors des villes de Cayenne et Kourou. Cette zone reste donc largement colonisée par la mangrove, peuplement de palétuviers (Laguncularia racemosa, Avicennia germinans), qui constitue un habitat majeur pour la faune côtière. Ce littoral recèle aussi quelques plages de sable, à localisation variable : l'impressionnante dynamique côtière existant sur le plateau des Guyanes influence grandement le nombre et la localisation de ces dépôts sableux.
Les plages guyanaises sont particulièrement remarquables pour la reproduction des tortues marines. Ces reptiles marins, menacés dans toute leur aire de distribution (mers et océans des zones tropicales) trouvent en Guyane l'une de leur dernière grande zone de reproduction. Les tortues marines viennent pondre de préférence à la nuit tombée et aux heures de marée haute.
La plage d'Awala-Yalimapo est ainsi devenue célèbre, au cours des dernières années, en raison du nombre de tortues Luth qu'elle accueille. Les plages de l'île de Cayenne, dans l'Est du département, constituent quant à elles le principal site de ponte de la tortue Olivâtre pour la façade atlantique Ouest.
D'une manière générale, trois espèces sont fréquemment rencontrées sur le littoral :

- La tortue Luth *(Dermochelys coriacea)*

De la famille des Dermochelydés, c'est la plus grande tortue du monde, la seule également à être dépourvue d'écailles. Sa dossière est en moyenne de 170 cm et peut atteindre 190 cm. Elle est recouverte d'une peau ayant l'aspect du cuir, de couleur bleu sombre à noir, tachetée de blanc. Son poids varie entre 300 et 400 kg, pour un maximum supérieur à 900 kg. La tortue Luth est une espèce pélagique, liée plutôt aux eaux chaudes et tempérées, mais pouvant migrer dans les eaux froides du Labrador. Elle se nourrit principalement de méduses. Elle nidifie toute l'année, mais l'essentiel des pontes se produit de mars à août (grande saison) avec un pic de ponte moins important entre novembre et février (petite saison). En moyenne, 115 œufs dont seulement 85 fertiles mettront deux mois à éclore. Menacé à l'échelle internationale, on estime que 30 à 50 % du cheptel de femelles adultes vivant actuellement dans le monde se reproduit en Guyane.

- La tortue Olivâtre *(Lepidochelys olivacea)*

La tortue olivâtre est la plus petite des tortues marines de Guyane, sa taille varie entre 65 et 75 cm, pour un poids oscillant entre 40 et 45 kg. Sa carapace est de couleur olivâtre à ocre brun, bordée de jaune. Le cou et les joues sont souvent de couleur jaunâtre contrastant avec le dessus de la tête plus sombre. C'est une espèce présente dans les mers tropicales, préférant les fonds rocheux aux fonds vaseux. Son observation reste rare dans l'Ouest guyanais, mais est beaucoup plus fréquente dans l'Est du département où les plages accueillent actuellement la plus grande population de tortues olivâtres de toute la façade Ouest atlantique. Omnivore, elle se nourrit principalement de méduses, éponges, crustacés et algues. Pour cette espèce, la ponte a lieu à partir de la fin avril, jusqu'à mi-septembre. Le nid comporte en moyenne 110 œufs fertiles.

- La tortue Verte *(Chelonia mydas)*

La tortue Verte est la plus fréquente des tortues marines à écailles. Les adultes sont de couleur brun olivâtre, assez ternes, tandis que les jeunes présentent des couleurs plus vives tirant sur le brun acajou marqué de stries lumineuses. D'une taille respectable (1,20 m pour un poids d'environ 200 kg), cette espèce peut être rencontrée sur l'essentiel du littoral tout en fréquentant des milieux différents au cours de sa vie. Durant leur première année, les jeunes tortues Vertes semblent être omnivores ; au-delà de 1 à 2 ans, elles sont essentiellement herbivores. Cette tortue, très farouche, pond, en bordure de végétation entre 120 et 140 œufs, de janvier à juin. Elle est la cible d'un braconnage important, ses œufs étant particulièrement appréciés. Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations lors de sa phase de ponte.

D'autres espèces fréquentent sporadiquement les eaux guyanaises : la tortue imbriquée (Eretmochelys imbricata) et la tortue caouanne (Caretta caretta).
Les tortues marines sont intégralement protégées en Guyane par l'Arrêté Ministériel du 17 juillet 1991.

Un programme global d'étude et de conservation des tortues marines à été mis en place en Guyane, afin de lutter contre les très nombreuses menaces qui pèsent sur elles.

Laurent KELLE
Grégory TALVY

FAUNE ILLUSTRÉE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 21*



Jaguar
Panthera onca



Singe hurleur (Baboune)
Alouatta seniculus



Loutre géante
Pteronura brasiliensis



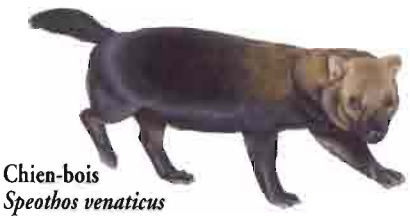
Puma
Felis concolor



Macaque noir
Cebus apella



Saki à face pâle
Pithecia pithecia



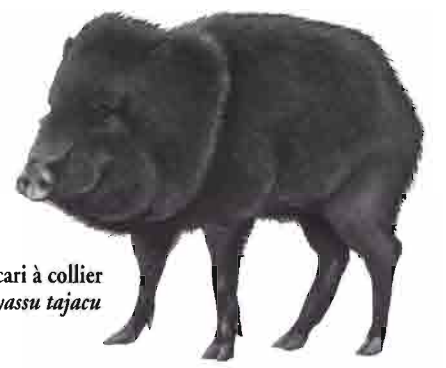
Chien-bois
Speothos venaticus



Ocelot
Felis pardalis



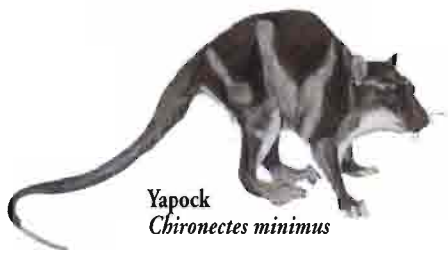
Saïmiri
Saimiri sciureus



Pécari à collier
Tayassu tajacu



Jaguarondi
Felis yagouaroundi



Yapock
Chironectes minimus



Tatou à neuf bandes
Dasypus novemcinctus



Cabiai
Hydrochoerus hydrochaeris



Tapir (Maïpouri)
Tapirus terrestris



Grand tamanoir
Myrmecophaga tridactyla



Agouti
Dasyprocta leporina



Sotalie
Sotalia fluviatilis



Pac
Agouti paca



Matamata
Chelus fimbriatus



Tortue luth
Dermochelys coriacea



Caïman noir
Melanosuchus niger



Hoazin huppé
Opisthocomus hoazin



Tortue olivâtre
Lepidochelys olivacea



Tortue charbonnière
Chelonoidis carbonaria



Caïman à lunettes
Caiman crocodilus



Ibis rouge
Eudocimus ruber



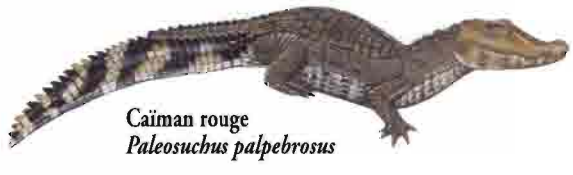
Faucon orangé
Falco deiroleucus



Iguane vert
Iguana iguana



Lézard
Uracentron azureum



Caïman rouge
Paleosuchus palpebrosus

Dessins de Maël DEWYNTER

CHASSE ET PROTECTION DE LA FAUNE

La Guyane figure comme une exception parmi les départements français. Elle se distingue en premier lieu par l'absence de réglementation en matière de chasse, hormis celle concernant une liste d'espèces protégées ou interdites à la vente. D'autre part, les motivations de la chasse sont sensiblement différentes de celles qui animent les chasseurs en métropole. En effet, si la chasse peut relever d'une pratique sportive, comme c'est le cas en France métropolitaine, elle reste souvent en Guyane une pratique de subsistance, fréquente et importante pour les populations de l'intérieur et des communes isolées, ou plus occasionnelle pour les populations citadines.



Jaguar (*Panthera onca*) (cliché T. Montford)

Des contraintes socio-économiques incitent une partie de la population à pratiquer une chasse à but commercial. La consommation de gibier n'a donc pas un caractère exceptionnel. Ainsi de nombreuses spécialités traditionnelles sont préparées à partir de gibier (appelé aussi "viande de bois") obtenu directement par les consommateurs mais également par un approvisionnement issu de la chasse commerciale. Les espèces les plus couramment consommées sont le **Pécari à lèvre blanche ou "Cochon bois"** *(Tayassu pecari)* et le **Tapir ou "Maïpouri"** *(Tapirus terrestris)*.

La pratique de la chasse et la consommation de gibier tendent à s'accroître en raison d'un faisceau de contraintes dont la pression démographique est l'une des plus importantes. En effet, la croissance démographique guyanaise s'est considérablement accentuée depuis les années 1980 à tel point que la population a doublé en moins de quinze ans, ce qui a pour corollaire une augmentation du nombre de chasseurs potentiels. Cet état de fait a bien sûr des conséquences notables sur la pression qu'exerce un nombre grandissant de chasseurs sur certains secteurs du département. En ce sens, la littoralisation du peuplement se traduit naturellement par une pression cynégétique accrue dans les régions côtières et en particulier autour de l'agglomération de Cayenne, où se concentre plus de la moitié des habitants de la Guyane.

L'intérieur du territoire est lui aussi touché par l'intensification de la chasse. Les populations de l'intérieur étaient originellement dispersées sur le territoire. Les prélèvements étaient donc diffus d'autant que les communautés villageoises se déplaçaient avant qu'un territoire de chasse ne soit épuisé. Cependant, une politique quasi systématique de regroupement et de sédentarisation des populations a modifié les territoires de chasse habituellement parcourus. On constate donc aujourd'hui une raréfaction du gibier autour des villages sédentarisés, ce qui a pour effet de rallonger les distances afin d'accéder à des territoires plus giboyeux.

Au niveau régional, la diminution de certaines populations animales pose le problème de leur pérennité. À titre d'exemple, le Tapir, dont la période de gestation est longue (18 mois) et dont le nombre de petits est réduit, voit son existence remise en cause dans les secteurs où la chasse est importante.

De manière générale, ce type d'observation aboutit à une extension des territoires de chasse et à une modification de la réglementation des espèces protégées en vigueur.

Cette situation est en outre accentuée par les progrès techniques dont la chasse a bénéficié et de leur emploi généralisé. L'utilisation systématique du fusil, de la lampe frontale (chasse de nuit) et de moyens de transport facilitant la pénétration du territoire par les fleuves (coques en aluminium associées aux moteurs hors-bord) a modifié la pression cynégétique sur une partie du territoire guyanais. Ces moyens, ajoutés à l'emploi de congélateurs à bord des embarcations, permettent aux chasseurs de prospecter plus loin et plus longtemps qu'auparavant. Cette intensification des prélèvements se manifeste aussi pour la pêche en raison de l'adoption fréquente de filets à petites ou larges mailles.

L'extension des territoires de chasse se manifeste aussi par voie terrestre. Elle se fait au gré de l'ouverture de routes et de pistes forestières. Ces ouvertures à de nouveaux territoires sont rapidement exploitées par les chasseurs et les collecteurs d'insectes, qui se voient faciliter l'accès à des zones jusque-là peu fréquentées et où la diversité et la densité des espèces sont restées importantes.

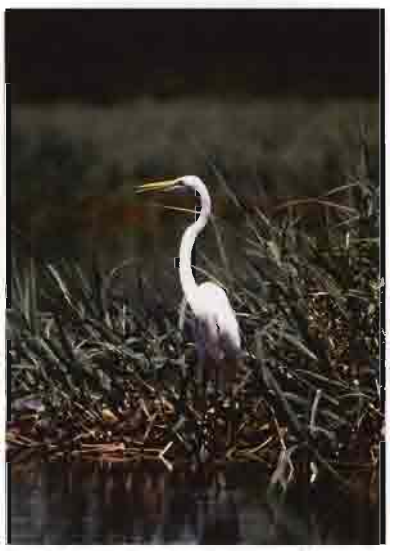
Sans qu'il soit question de remettre en cause la chasse, son évolution récente génère des problèmes relatifs à la répartition et à la densité de peuplement des diverses espèces. Il semble donc nécessaire d'envisager à moyen terme une nouvelle approche de sa pratique et de la gestion de la faune.

Pour préserver la biodiversité et atténuer la raréfaction de certaines espèces animales, une des solutions consiste à mettre en place un dispositif d'espaces protégés. Parmi ces derniers, les réserves naturelles disposent de moyens non seulement juridiques mais aussi humains et financiers pour protéger la flore et la faune. Cette forme de protection territoriale constitue des espaces où les animaux peuvent vivre et se reproduire en toute tranquillité.

L'autre intérêt des réserves consiste à protéger des milieux qui par leur spécificité, leur unicité, accueillent des espèces rares ou endémiques. Ainsi, la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura présente, de ce point de vue, un intérêt évident en raison de la grande variété des milieux qu'elle englobe : mangroves, forêts marécageuses, **pinotières*** et savanes herbacées de la plaine, forêts primaires et secondarisées de la montagne. La variété et l'étendue de ces écosystèmes en grande partie préservés, ajoutées à la diversité des microclimats de la montagne, confèrent à cette région, outre une richesse floristique, un intérêt faunistique certain. La coupe ci-dessous témoigne de la répartition de quelques espèces inféodées à des habitats très spécifiques. Toutefois, cette réserve naturelle a ceci de particulier qu'elle occupe en partie un territoire anthropisé en permanence. Dans cet espace façonné par l'action humaine ancienne (poldérisation) ou plus récente (brûlis annuels des savanes), la politique de cette réserve tente de montrer qu'il est possible de préserver des milieux exceptionnels tout en



Colibri (*Amazilia spp.*) (cliché T. Montford)

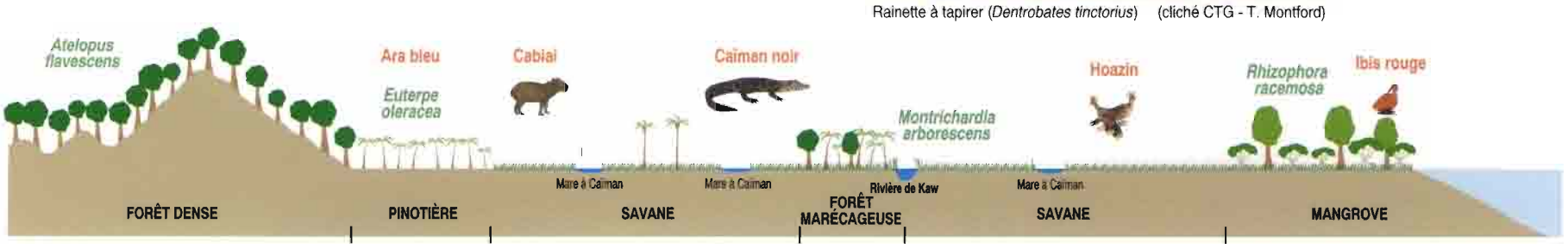


Grande aigrette (*Egretta alba*) (cliché J. Salaud)

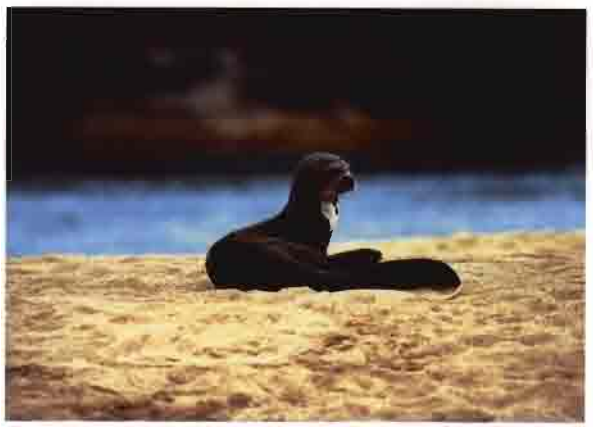


Rainette à tapirer (*Dentrobates tinctorius*) (cliché CTG - T. Montford)

COUPE SCHÉMATIQUE DE LA RÉGION CÔTIÈRE DES MARAIS DE KAW



maintenant des activités traditionnelles telles que la pêche, la chasse, la pratique de l'abattis, mais aussi des activités plus récentes comme le tourisme écologique ou l'élevage. Un décret institue un zonage au sein de la réserve. Il distingue en effet une zone où toute intervention est prohibée (correspondant à l'habitat préférentiel de l'espèce la plus menacée, le Caïman noir), une zone où la chasse est autorisée et enfin une zone où peut se maintenir la pêche commerciale et se développer une activité touristique.



Loutre géante du Brésil (*Pteronura brasiliensis*) (cliché T. Montford)

Outre leur fonction de sanctuaire pour la flore et la faune, les réserves naturelles constituent un cadre institutionnel permettant de mettre en place et de coordonner des études scientifiques. Au-delà de la pure satisfaction de la curiosité, ces études présentent l'intérêt de mieux faire connaître l'écologie des espèces et leurs interactions avec leurs milieux. Cette connaissance doit faciliter la mise en place d'une gestion efficace de la faune et pérenniser les ressources. Les études menées sur l'**Atipa** *(Hoplosternum littorale)* devraient à terme permettre de mieux gérer cette population tout en développant de meilleurs rendements en matière de pêche. Tout comme la réserve des marais de Kaw-Roura, la réserve naturelle des Nouragues a, d'un point de vue scientifique, un rôle important en Guyane. Cette réserve qui est la plus grande de France, accueille trois stations aux finalités différentes. La station scientifique des Nouragues a pour objectif d'étudier la régénération forestière et les interactions plantes-animaux. Il s'agit là de mieux comprendre le fonctionnement des forêts tropicales afin de mieux appréhender l'impact des activités humaines. La station Pararé devrait, quant à elle, accueillir le projet COPAS : une nacelle, se déplaçant le long de câbles mobiles reliés à trois tours, va permettre l'étude permanente de la canopée. Enfin, le camp Arataï a pour mission d'accueillir le public et de mener des actions de sensibilisation à l'environnement par le biais de la vulgarisation des études conduites dans les deux premières stations.

De manière plus générale, la préservation de l'environnement doit reposer à plus long terme, non sur une seule approche coercitive, mais bien sur une approche pédagogique, qui pourra maintenir les activités humaines tout en évitant les conséquences parfois irrémédiables de celles-ci.

Philippe DAUBELCOUR



Hoazin huppé ou *Sassa (Opisthocomus hoazin)* (cliché T. Montford)

REPTILES ET AMPHIBIENS DE GUYANE

Avec une position particulière au Nord-Est de l'Amérique de Sud, la Guyane possède une herpétofaune extrêmement riche et diversifiée. Des travaux récents ont permis de dresser un inventaire détaillé des reptiles et amphibiens présents : 96 espèces de serpents, 3 espèces d'amphisbènes, 43 espèces de lézards, 11 espèces de tortues continentales et 5 espèces de tortues marines, 4 espèces de caïmans, 130 espèces d'anoures et 7 de gymnophiones (amphibiens apodes). La Guyane est située sur le Massif des Guyanes, mais en contact à l'Est, avec le Bassin amazonien : des espèces appartenant à ces deux ensembles biogéographiques s'y rencontrent. Seuls les serpents et les amphibiens sont ici traités. Les serpents guyanais sont regroupés en 50 genres et 7 familles. L'ensemble des espèces occupe les différents milieux : forêt primaire, dégradée, formations anthropiques (sous toutes leurs formes), savane où toutefois sont remarquées certaines espèces propres à cette formation végétale, comme le ***Serpent à sonnette*** *(Crotalus durissus), cours d'eau, marécages... À quelques exceptions près, aucun milieu n'est vraiment répulsif. Certaines espèces sont cependant plus opportunistes que d'autres et s'accommodent des transformations anthropiques du milieu : Bothrops atrox, Mastigodryas boddaerti. L'occupation spatiale est, elle aussi, extrêmement complète tant sur le plan horizontal que vertical : milieu aquatique, sous-sol, litière forestière, sol, strate arbustive, strate arborée, canopée. Les rencontres demeurent faibles et concernent souvent les mêmes formes. Beaucoup d'espèces sont présentes dans des milieux variés qui ne sont pas forcément fréquentés régulièrement par l'homme. De plus un certain nombre d'espèces sont nocturnes et discrètes. Les agglomérations, milieux suburbains, routes ou pistes sont les principaux lieux de rencontre avec reptiles et amphibiens. Certaines espèces de serpents plus anthropophiles,* ***Trigonocéphale atroce*** *(Bothrops atrox), le* ***Serpent-liane*** *(Oxybelis sp), le* ***Serpent chasseur*** *(Pseustes sulphureus), le* ***Boa de Cook*** *(Corallus hortulanus) ou, pour les amphibiens, le* ***Crapaud bœuf*** *(Bufo marinus), la* ***Rainette des maisons*** *(Scinax ruber), sont plus fréquemment rencontrées. Sur l'ensemble des espèces, seules 12 possèdent un appareil venimeux élaboré et sont capables d'infliger une morsure potentiellement fatale (genres Bothrops, Lachesis, Crotalus et Micrurus). Les envenimations en Guyane sont rares et ne constituent pas un problème de santé publique, d'autant que l'incidence locale des envenimations est plus élevée en milieu forestier et rural qu'en milieu urbain (80% de la population). La prise en charge médicale est satisfaisante. Présents dans le quotidien guyanais, les serpents alimentent mythes et imaginaire. L'****Anaconda*** *(Eunectes murinus), le* ***Boa constricteur*** *(Boa constrictor) sont des reptiles respectés par les sociétés traditionnelles amérindiennes et noirs-marrons. Ils font notamment partie de l'univers cosmogonique des amérindiens, au même titre que le* ***Serpent-corail*** *(Micrurus sp), le* ***Serpent-liane*** *(Oxybelis sp) et bien d'autres encore. L'Anaconda reste incontestablement le plus emblématique des serpents de Guyane, mais également du monde amazonien. Cette forte imbrication du mythe à la réalité se traduit aussi à travers des gravures amérindiennes (roche gravée de Kaw, site du Mahury) ou par des dessins zoomorphes réalisés sur des objets utilisés dans le quotidien (poteries, peigne, siège, banc ou ciel de case). Remarque : une autre famille de reptiles apodes, les Amphisbaenidae, est présente en Guyane. Elle est représentée par 3 espèces : Amphisbaena alba, A. fuliginosa et A. slevini. De moeurs fouisseuses, discrets et rarement observés, les amphisbènes ont des yeux atrophiés et une queue tronquée. Ces reptiles ressemblent à des serpents et sont totalement inoffensifs.*

Les amphibiens de Guyane se distinguent par une extraordinaire diversité, tant par leur aspect morphologique que par la nature de leurs moeurs. Terrestres, fouisseurs, arboricoles ou entièrement aquatiques comme la ***Pipa américaine*** *(Pipa pipa) ou le* ***Typhlonecte à queue comprimée*** *(Thyphlonectes compressicaudus), les amphibiens attestent par leur présence d'un bon équilibre du milieu. Peut-être encore davantage que les serpents, ils font preuve d'une homochromie fascinante avec ce milieu (ressemblance avec des feuilles, avec des écorces, avec une litière de feuilles mortes). Certaines espèces, au contraire, arborent des couleurs vives, comme le* ***Dendrobate à tapirer****, (Dendrobates tinctorius) qui servait autrefois, à tapirer (à savoir "teinter") les jeunes perroquets pour modifier la couleur du plumage. Considérée comme une grenouille hautement venimeuse, cette espèce est pourtant bien moins toxique que les représentants du genre Epipedobates. La biologie des amphibiens de Guyane est fascinante. À la ponte classique et plus primitive qui consiste à déposer des paquets d'œufs directement dans l'eau stagnante, s'ajoutent des modes de reproduction extrêmement élaborés et très divers. Ils témoignent d'une adaptation à un certain affranchissement du milieu aquatique. Des espèces pondent dans l'eau courante comme l'****Atélope jaunâtre*** *(Atelopus flaviscens), mais d'autres utilisent des modes de reproduction nettement plus originaux. La* ***Rainette à patte d'oie*** *(Hyla boans) pond dans des nids en forme de cuvette, à proximité du lit d'un cours d'eau. Les Leptodactylidés fabriquent des nids d'écume, à l'aide de sécrétions glandulaires et y déposent leurs œufs. Pour les pontes hors de l'eau, l'adaptation de ces amphibiens est surprenante. Elles sont déposées dans des réservoirs d'eau, sur des feuilles d'arbrisseaux (sans ou avec confection d'un nid de feuille, comme c'est le cas pour les Phyllomedusa), juste au-dessus de l'eau. À l'issue de quelques jours, les têtards éclosent et tombent dans l'eau. La ponte est aérienne, mais le développement aquatique. Enfin, deux derniers cas méritent d'être cités pour leur originalité : celui des Dendrobatidés et des Pipidés. Pour les premiers, la femelle pond quelques œufs. À l'éclosion, le mâle s'allonge sur la ponte, récupère les têtards sur son dos et les dépose ensuite dans un endroit aquatique favorable (cœur d'une broméliacée...). Pour les Pipidés, l'incubation des œufs s'effectue dans la peau dorsale de la femelle, grâce à la participation du mâle. Logés dans des sortes d'alvéoles dorsales incubatrices, les jeunes Pipa en sortent déjà formés.*

Amphibiens et reptiles tiennent une place importante en Guyane qui constitue encore un refuge pour une faune riche et variée, même si la pression humaine s'accentue.

Fausto STARACE



Serpent chasseur (*Pseustes sulphureus*) (cliché F. Starace)

LES POISSONS D'EAU DOUCE DE GUYANE

Le réseau hydrographique de la Guyane est extrêmement dense et compte quatre fleuves dont la superficie du bassin versant dépasse 10 000 km². Les cours d'eau sont très bien alimentés par les précipitations tropicales, puisque la hauteur d'eau annuelle est proche de 4 mètres dans la zone côtière et ils présentent une grande diversité de peuplements ichtyologiques. Cette biodiversité riche de près de 480 espèces de poissons d'eau douce et d'eau saumâtre est due à plusieurs facteurs dont, notamment, la biogéographie de la région, la diversité des habitats et l'alternance de saisons sèches et humides avec les variations de niveau d'eau qui en découlent.

SPÉCIFICITÉ BIOGÉOGRAPHIQUE

La biogéographie de la Guyane est l'élément majeur de la richesse et de la spécificité de l'ichtyofaune. Elle est étroitement liée à la théorie des refuges. Cette théorie repose sur le fait que les alternances glaciaires et interglaciaires du quaternaire ont largement affecté les régions tropicales. Ainsi, durant les périodes froides, la forêt recule et laisse place à une savane. Quelques îlots forestiers subsistent dans des régions au climat plus favorable et ils constituent ainsi des refuges pour la faune et la flore au sein desquels les espèces évoluent différemment des zones à végétation herbacée. Si bien que, durant les interglaciaires, lorsque la forêt recolonise les terrains perdus, des espèces nouvelles arrivent avec elle. Des îlots de savane se constituent pendant ces périodes et peuvent jouer, à leur tour, le rôle de refuge. La recolonisation des milieux par les espèces des zones refuges s'est probablement réalisée par les marais côtiers ou la zone littorale durant les interglaciaires. Ce phénomène, plusieurs fois répété au cours du quaternaire, avec l'alternance des périodes glaciaires et des interglaciaires, a donc conduit à favoriser la spéciation et à augmenter la biodiversité de la région. Or différents travaux convergent pour situer l'une de ces zones refuges à l'Ouest de la Guyane et l'autre au Nord de l'embouchure de l'Amazone.

Les peuplements ichtyologiques actuels de la Guyane sont donc le reflet de la "lutte" des fronts de ces deux zones refuges, l'une probablement centrée sur le bassin du Maroni et l'autre en Amazonie.

L'étude des peuplements et des inventaires ichtyologiques réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et l'INRA depuis vingt ans met le phénomène en évidence. La cartographie des espèces permet en effet de confirmer la séparation des fleuves guyanais en deux groupes d'affinité faunistique, avec, d'une part, à l'Ouest, le groupe Surinam-Maroni-Mana et d'autre part, à l'Est, le groupe Oyapock-Approuague. Certaines espèces ne sont donc présentes qu'à l'Ouest, d'autres seulement à l'Est tandis que d'autres encore fréquentent tous les fleuves guyanais. ***(Voir planche n° 22)***

L'ensemble de ces phénomènes confère à la Guyane une spécificité et une richesse ichtyologique tout à fait particulières au sein du massif amazonien.

DIVERSITÉ ÉCOLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE

La grande richesse de la faune ichtyologique de Guyane se traduit par une non moins grande diversité morphologique et écologique, nécessaire pour que les espèces coexistent au sein des peuplements en se répartissant les ressources.

Répartition de l'espace

Contrairement à ce qui a été observé en zone tempérée, la zonation des poissons le long du cours des rivières de Guyane est peu marquée. Seules deux zones de faible étendue se distinguent du reste du cours. La zone proche de l'embouchure, souvent soumise à l'influence de la marée dynamique, est bien différenciée avec un cortège d'espèces particulières. Certaines d'entre elles sont strictement **dulçaquicoles***, d'autres **euryhalines***, d'autres enfin marines mais qui passent une partie de leur cycle vital en eau douce. Dans ce dernier groupe, on trouve par exemple le Tarpon *(Megalops atlanticus)*, espèce bien connue et appréciée des pêcheurs sportifs en mer et dont les jeunes immatures (appelés localement "palikas") passent une partie de leur vie dans les zones inférieures des fleuves.



Megalops atlanticus, une espèce marine qui fréquente la partie inférieure des cours des rivières.

Parmi les espèces euryhalines, les anchois (Engraulidae) et les sardines (Clupeidae) sont les plus nombreuses.



Pterengraulis atherinoides, appartient à une famille de poissons marins (les anchois) dont certaines espèces ont colonisé les eaux douces d'Amérique du Sud.

La zone de source est moins bien connue du fait des difficultés d'accès. Elle est en grande partie torrentueuse et abrite des espèces de petite taille qui présentent souvent un intérêt aquariophile.



Saut Ananas, dans la zone supérieure de la Mana. Le lit de la rivière est étroit, ombragé et coupé de nombreux rapides. (cliché T. Montford)

Au sein de chaque zone existe, de plus, une répartition des espèces en fonction des caractéristiques de l'habitat aquatique. Dans la zone moyenne des rivières deux habitats principaux sont rencontrés. Les rapides, appelés localement "sauts" sont des seuils rocheux de plus ou moins grand dénivelé et où le courant est violent. Ils sont séparés par des biefs ou vasques où la rivière s'élargit et le courant diminue. Les espèces de sauts présentent des adaptations particulières leur permettant de résister au courant. Ainsi des espèces de la famille des Lorcariidae présentent un corps aplati et une bouche en ventouse leur permettant de s'accrocher aux rochers.



La bouche ventrale de cet *Hypostomus gymnorhynchus*, pourvue de larges lèvres et de rangées de dents en rateau, lui permet de racler, sur les substrats, la pellicule organique qui lui sert de nourriture.

En liaison avec les zones inférieures des cours d'eau, ou isolés, les marais constituent un habitat aquatique typique des côtes de Guyane.



En Guyane, les marais constituent un habitat privilégié pour les poissons. Ici le marais de Kaw, classé réserve naturelle. (cliché J. Salaud)

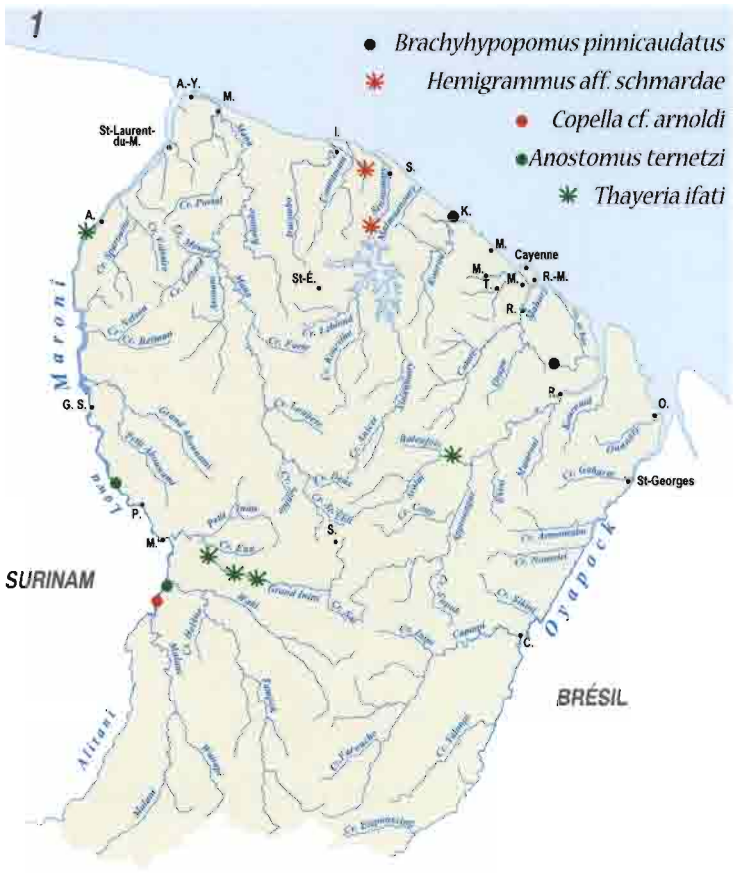
Ce sont des milieux d'eau douce qui abritent une faune de poissons particulière. On y trouve des espèces adaptées à de faibles concentrations en oxygène dans l'eau. Ainsi les très appréciés "atipas" de Guyane, poissons de la famille des Callichthyidae, recouverts de plaques et présentant la particularité

Les fleuves de Guyane peuvent être séparés en deux groupes d'affinités faunistiques différentes. Il y a d'une part le groupe Surinam, Maroni, Mana à l'Ouest et d'autre part le groupe Approuague, Oyapock à l'Est. À l'intérieur de ces groupes, les espèces aquatiques ne fréquentent que tout ou partie des fleuves, parfois un seul ***(cartes 3 et 4)***. Elles peuvent être remplacées par une espèce voisine, très proche, dans l'autre groupe et qui utilise le même biotope ***(carte 5)***. Il existe aussi des espèces communes à tous les cours d'eau, comme l'aimara ***(carte 2)*** qui a une large répartition sur le continent, tandis que d'autres espèces sont plus rares ou limitées à quelques sites à caractères écologiques ou biogéographiques particuliers ***(cartes 1 et 6)***.

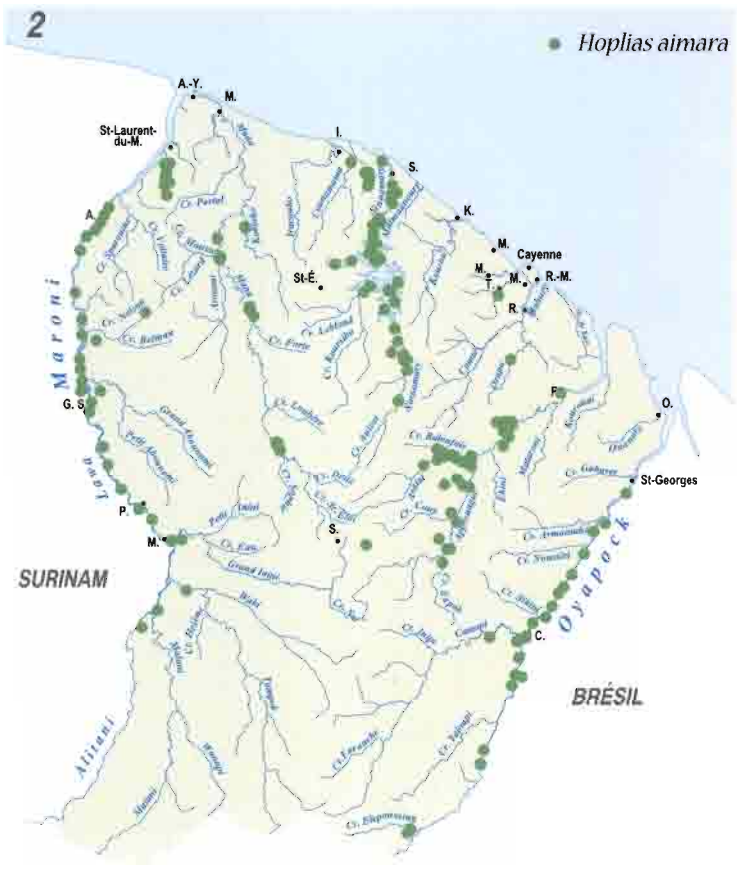
LES POISSONS D'EAU DOUCE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 22*

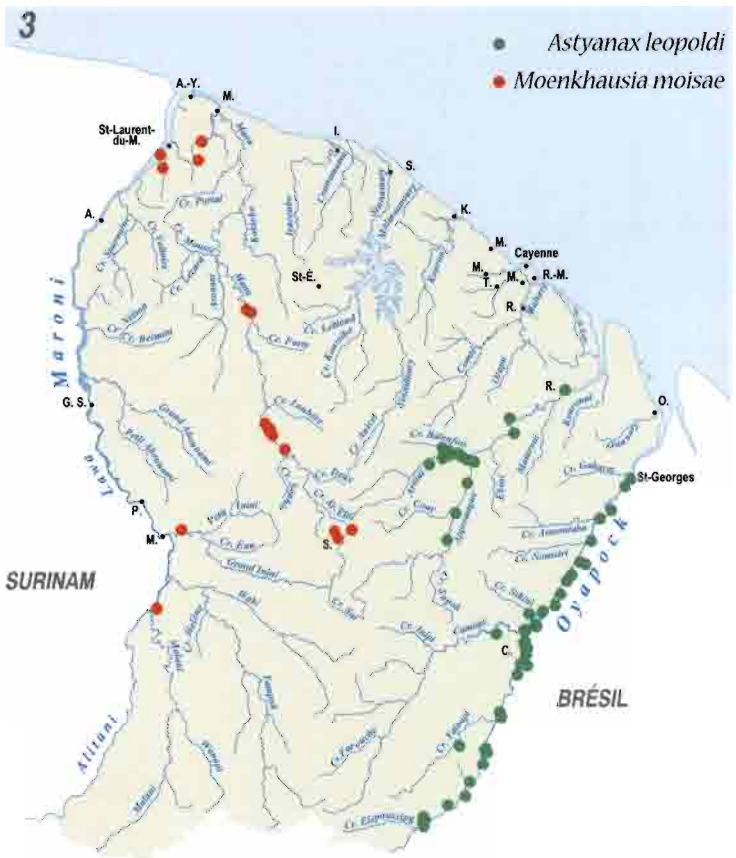
1



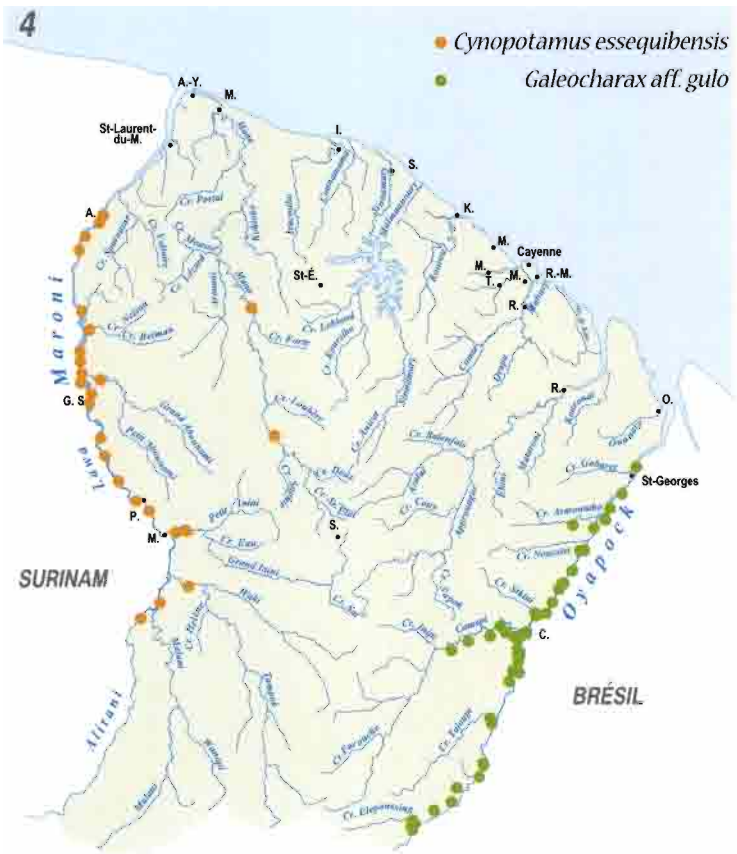
2



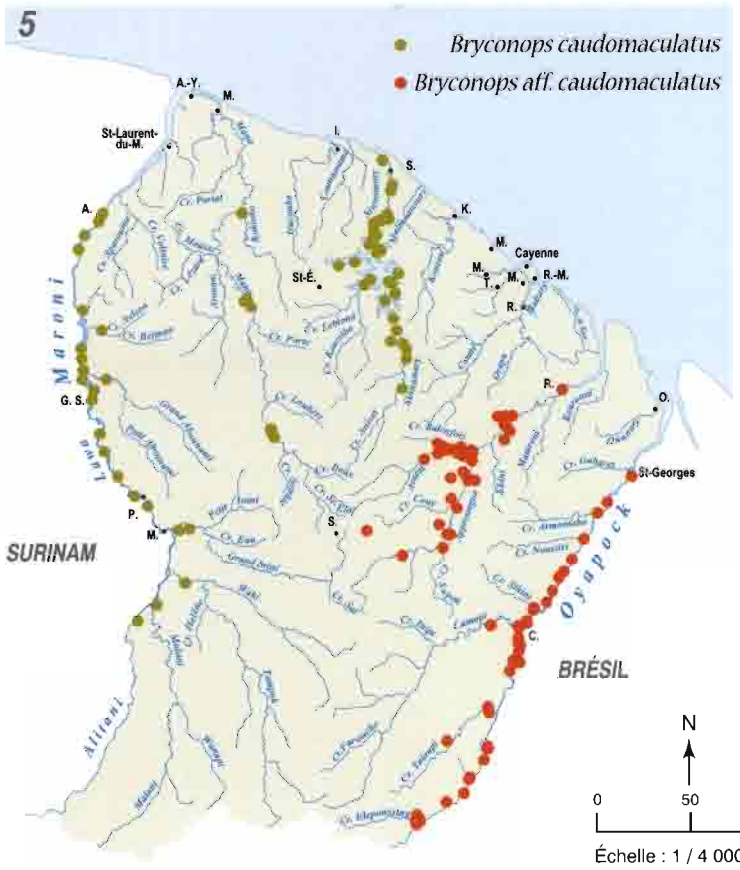
3



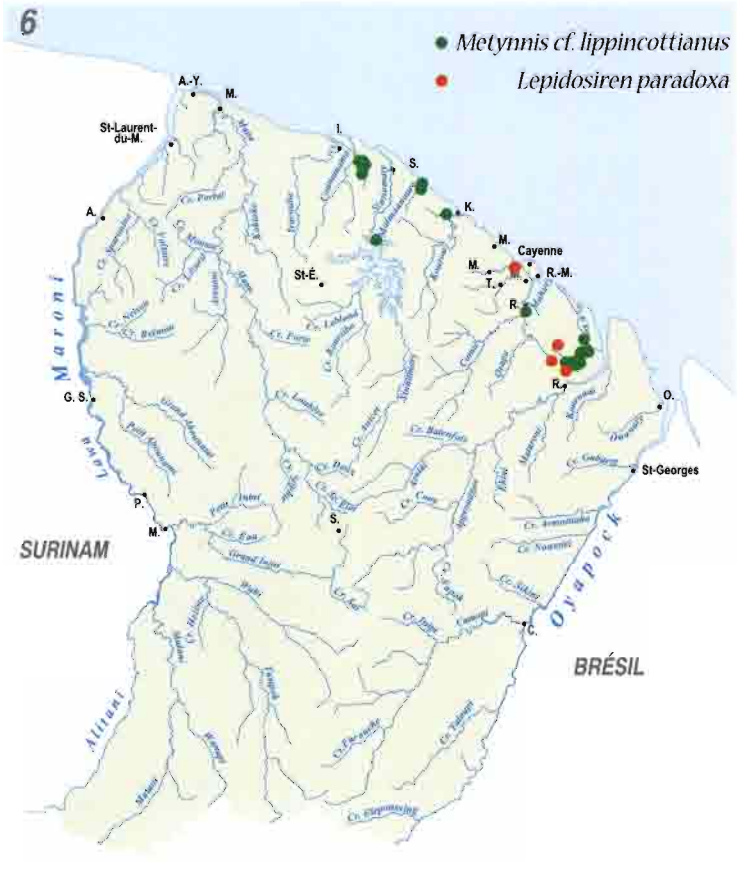
4



5



6



Échelle : 1 / 4 000 000e

Source : *Service du Patrimoine Naturel - Museum National d'Histoire Naturelle - Paris - 2001*

de pouvoir respirer l'air atmosphérique par l'intermédiaire de leur intestin.



Hoplosternum littorale, une des trois espèces d'atipas de Guyane, habite les marais où elle est activement pêchée.

Répartition de la ressource alimentaire

Les fleuves et rivières de Guyane charrient une eau acide peu minéralisée et donc peu productive. Par ailleurs, ils sont, sur la presque totalité de leur cours, bordés de grande forêt. Ainsi, les ressources alimentaires les plus abondantes disponibles pour les poissons sont exogènes (proviennent de l'extérieur de la rivière elle-même). Ce sont les insectes terrestres, les fruits ou les graines qui tombent dans l'eau, ou bien les feuillages atteints par l'eau au moment des crues. Ces ressources sont exploitées par des espèces de poissons insectivores et herbivores. Les pacus *(Myleus spp.)* et les carpes *(Leporinus spp.)* ont des mâchoires munies de fortes dents qui leur permettent de briser les graines les plus dures et de longs intestins nécessaires à la digestion des végétaux.



Myleus ternetzi est l'espèce de pacus la plus commune en Guyane. C'est un poisson qui atteint une vingtaine de cm et qui est très apprécié.



Il y a près de 10 espèces de Leporinus (appelés localement carpes) en Guyane. *Leporinus fasciatus* est sans conteste la plus spectaculaire. (cliché INRA - MNHN)

La sardine d'eau douce (*Triportheus sp.*) et de nombreuses espèces de yayas présentent des bouches orientées vers le haut, adaptées à la capture des proies en surface.



Beaucoup d'espèces de poissons de rivière en Guyane sont adaptées à consommer les insectes, les graines ou les fruits qui tombent de la végétation surplombante. C'est le cas de ce *Triportheus rotundatus* dont le dos est relativement plat et la bouche orientée vers le haut.

L'importance relative de cette source de nourriture exogène diminue progressivement vers l'aval à mesure que la rivière s'élargit et que la vitesse du courant diminue. La pellicule benthique devient alors une source importante de nourriture pour les poissons et certaines espèces se sont spécialisées dans sa consommation. Les Loricariidae présentent une bouche en position ventrale, de larges lèvres et des séries de petites dents en rateau qui leur permettent de râcler les substrats durs. Les Curimatidae n'ont pas de dents et sucent la pellicule d'algues qui se développe sur les substrats. Toutes ces espèces ont de très longs intestins qui atteignent trois fois la longueur de leur corps.
Les piscivores sont nombreux et variés. Le plus gros d'entre eux, l'aimara (*Hoplias aimara*), qui peut atteindre plus d'un mètre pour quarante kilos, chasse à l'affût et se jette sur tout ce qui bouge.



L'espèce la plus connue et la plus consommée parmi les poissons d'eau douce de Guyane est certainement l'aimara *(Hoplias aimara)*, le plus gros poisson des rivières. (cliché INRA - MNHN)

Le dent-chien (*Acestrorhynchus spp.*) est, lui, de taille moyenne mais consomme aussi des proies entières qu'il agrippe de sa mâchoire pourvue de fortes dents pointues.



Le dent-chien (ici *Acestrorhynchus falcatus*) est l'image parfaite du prédateur chasseur : un corps puissant et élancé et une gueule garnie de nombreuses canines pointues.

Le pirai (*Serrasalmus spp.*), quant à lui, découpe des morceaux de ses victimes à l'aide de dents tranchantes comme des rasoirs.



Le pirai ou piranha (ici *Serrasalmus rhombeus*) est extrêmement vorace et se jette sur n'importe quelle proie qui se trouve à sa portée. Son régime est plus omnivore qu'exclusivement carnivore.

Les variations saisonnières du niveau de l'eau influencent le régime alimentaire des espèces. Au cours des saisons sèches, la réduction des surfaces en eau réduit la dérive exogène (c'est à dire le nombre d'insectes qui tombent à l'eau et dérivent à la merci des poissons) et la dérive des végétaux. Ainsi, les phytophages insectivores ou omnivores s'alimentent moins en saison sèche en raison du manque de disponibilité des ressources trophiques. L'accès aux invertébrés, aux fruits ou aux feuilles est plus important au moment de la saison des pluies, lorsque le niveau des eaux permet aux espèces d'atteindre les sous-bois (janvier/février et mai/juin). La saison des pluies correspond aussi à la fructification de nombreux ligneux. Les poissons joueraient ainsi un rôle dans la dissémination des graines et la régénération forestière. Chez les espèces piscivores, en revanche, c'est en saison sèche que la concentration des proies est la plus grande ce qui favorise une prise alimentaire plus importante.
Les cycles saisonniers, avec l'alternance des saisons des pluies et des saisons sèches et la variation du régime des eaux qui en découle, servent de cadre au développement des stratégies vitales des espèces. On distingue essentiellement deux types de reproduction. L'une est saisonnière : la maturation des gonades intervient dès l'apparition des premières pluies et la ponte a lieu pendant la montée des eaux ; les ovules sont de petite taille et nombreux ; la ponte peut être totale ou fractionnée et la période des pontes a une durée variable entre 6 et 8 mois. Les alevins issus de ces pontes sont, au moins pour certaines espèces, transportés passivement dans des zones marginales inondées par la montée des eaux où ils trouvent l'alimentation nécessaire à leur développement. La mortalité juvénile est importante chez ces espèces. La plupart des Characidae présentent ce type de reproduction. Le deuxième type de stratégie consiste à générer peu de gros oeufs, pondus à n'importe quelle période de l'année, mais à protéger la progéniture. La plupart des Cichlidae ont adopté ce type de reproduction. Il est certain qu'il existe de nombreux intermédiaires entre ces deux grandes stratégies et certains ont été décrits en détail comme par exemple celui de "l'atipa". Ces espèces, dont la reproduction est saisonnière, fabriquent des nids de bulles dans lesquels ils placent leurs oeufs.
Un autre aspect de la stratégie vitale consiste à opter pour vivre longtemps, et donc atteindre une grande taille, croître lentement et se reproduire tard ou bien se reproduire tôt et donc croître vite, vivre peu de temps et rester de petite taille. Dans le Sinnamary, un fleuve de moyenne importance au centre de la Guyane, on observe qu'il y a très peu d'espèces de grande taille et une majorité d'espèces de taille intermédiaire dont la longévité est de deux à trois ans.

CONSERVATION

Les effets du développement

Les 84 000 km² de la Guyane se trouvent encore en grande partie à l'état naturel. Cependant, il existe actuellement des menaces sérieuses sur l'intégrité des milieux naturels. Les milieux aquatiques sont particulièrement menacés dans la mesure où la population humaine se trouve naturellement concentrée autour des fleuves et rivières et que ceux-ci constituent le réceptacle de l'ensemble des activités développées sur leur bassin versant.
Parmi les menaces les plus sérieuses, l'orpaillage constitue une agression particulièrement nocive pour l'ensemble du milieu aquatique et pour les poissons en particulier. Le problème du mercure est bien connu : utilisé pour la séparation de l'or, il s'échappe dans le milieu, entre dans les chaînes alimentaires et s'accumule dans l'organisme des poissons se trouvant en bout de chaîne. Mais la pratique de l'orpaillage atteint aussi physiquement les habitats aquatiques en bouleversant le lit des fleuves et rivières et en mettant en suspension de grandes quantités d'argile ce qui rend l'eau opaque et destructure totalement les communautés de poissons.
La pollution par les effluents domestiques constitue une autre menace sur les peuplements de poissons. La plupart des communautés urbaines de Guyane, concentrées sur le littoral et le long des grands fleuves, sont dépourvues de tout à l'égout et l'ensemble des effluents est rejeté dans les milieux aquatiques.
Quelques sites industriels ou para-industriels présentent également un danger. Les deux plus importants sont le Centre Spatial Guyanais et le barrage hydroélectrique de Petit Saut. Dans l'un et l'autre cas, une surveillance régulière des peuplements ichtyques dans les milieux susceptibles de subir des impacts est assurée par l'industriel. Sous le vent du Centre Spatial de Kourou, une diminution localisée de la biomasse et de la diversité de poissons est observée dans un petit bassin côtier. La fermeture du barrage de Petit Saut a eu des effets immédiats importants sur les peuplements piscicoles. À l'aval, une raréfaction importante des poissons a été observée pendant les deux années qui ont suivi la fermeture, mais cette dégradation semble temporaire. En effet, cinq ans après l'évènement, les peuplements ichtyques sont revenus à une situation voisine de celle d'avant barrage. À l'amont de la digue, la formation du lac de retenue a provoqué un

pic important de production des poissons. Après quelques années, leur densité s'est cependant réduite. Par ailleurs, la composition spécifique des peuplements est très différente de celle de la rivière.



Le lac de retenue de Petit Saut a inondé plus de 350 km² de forêt dense provoquant la mort de la végétation et un bouleversement du milieu aquatique. (cliché B. de Merona)

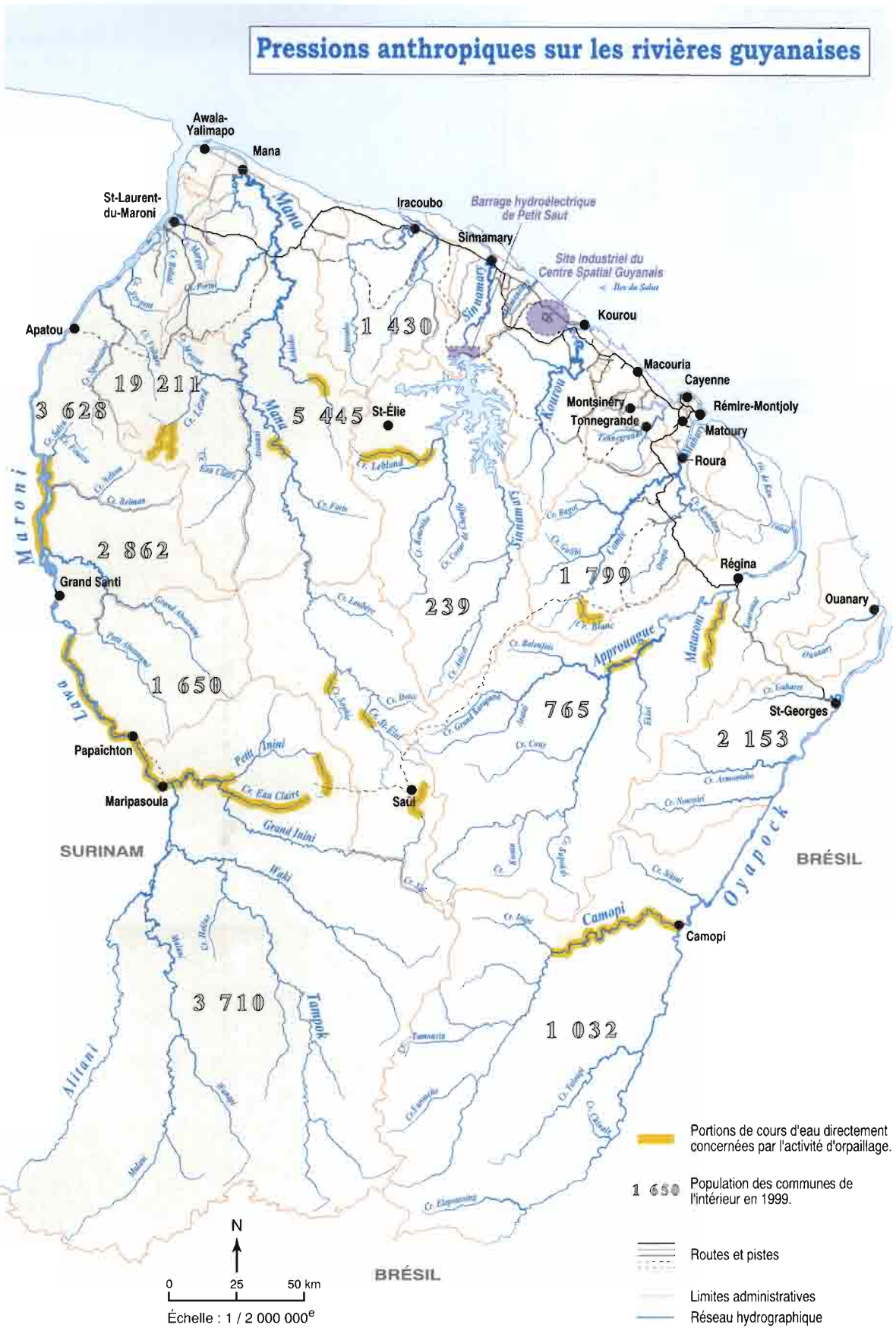
L'importance de la pêche dans les eaux douces de Guyane est inconnue. On sait qu'il s'agit d'une activité traditionnelle de toutes les populations habitant le long des grands fleuves (Maroni et Oyapock) Amérindiens ou Alukus. Mais la densité de population est faible, l'habitat très dispersé et il est donc vraisemblable que le prélèvement fait sur les stocks de poissons ne soit pas préjudiciable à leur renouvellement. La présence de la retenue hydroélectrique de Petit Saut a permis d'autre part le développement d'une pêche ciblée sur l'aimara (la plus grande espèce de Guyane). Ce poisson fait l'objet d'un prélèvement intense au niveau de la tête du lac, au pied de la cascade qui fait frontière entre le lac et la rivière à l'amont, mais l'importance du prélèvement sur la population n'a fait l'objet d'aucune étude.

LA PÊCHE À LA NIVRÉE

La pêche à la nivrée est une technique de pêche traditionnelle amérindienne qui a lieu à la saison sèche sur les hauts-fleuves. Elle consiste en l'utilisation de poisons végétaux qui bloquent les fonctions respiratoires des branchies des poissons. Ces derniers montent alors en surface et sont ainsi plus facilement accessibles aux pêcheurs qui les capturent pour leur consommation, le poison étant sans action sur l'homme.

La pêche à la nivrée se pratique en petit groupe ou par le village entier. Le végétal utilisé est une liane, coupée en tronçons d'environ un mètre et accumulée quelques jours avant la pêche. La veille de la pêche (pour les grandes nivrées) ou le jour même (pour les petites nivrées), les lianes sont battues avec un gourdin de bois jusqu'à ce qu'elles soient hâchées. Le jour même, elles sont transportées à l'aide de ***katouris**** *sur les lieux de la pêche, en général un saut. Les lianes sont alors jetées à l'eau et à nouveau battues ou piétinées pour que la substance active se disperse dans l'élément liquide. Les gros poissons qui remontent en surface sont fléchés, ou harponnés (harpon, foëne, fusil-harpon) par les hommes. Les espèces ainsi capturées sont essentiellement le koumarou (Myleus rhomboidalis), le watu (Myleus nsp., Tometes nsp.), le pirai (Serrasalmus rhombeus), l'aimara (Hoplias aimara) et la torche-tigre (Pseudoplatystoma fasciatum). Les femmes et les enfants ramassent les "poissons-roches" (famille des Loricariidae) et les yayas (terme générique qui désigne en général des Characidae de taille petite à moyenne). La plupart de ces poissons sont rapidement vidés et fumés ; d'autres sont consommés immédiatement avant le retour au village. Dans le cas des grandes nivrées une partie des poissons peut être conservée en glacière pour être vendue plus bas sur le fleuve, comme à Maripasoula.*

Philippe KEITH
François J. MEUNIER



Quelles voies pour la gestion et la conservation des peuplements ichtyologiques ?

Des quelques éléments décrits succinctement ci-dessus on peut dégager les points suivants :

- dans les milieux guyanais, encore peu modifiés par les actions anthropiques, la répartition géographique des espèces issues d'une évolution beaucoup plus longue qu'en Europe, "simplifiée" par les glaciations, exprime toutes les situations classiques de la biologie des populations : gradients progressifs, endémismes, répartition en mosaïque... Sa connaissance est primordiale pour la compréhension du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et leur gestion.

- la biogéographie de la région confère à la Guyane une richesse ichtyologique tout à fait particulière, avec une spécificité par bassin. Il convient, dans un souci de gestion et de conservation des peuplements, d'éviter à tout prix le transfert d'espèces d'un bassin à un autre et l'introduction d'espèces étrangères à la région.

- l'accès aux sous-bois, le maintien de l'intégrité des cours d'eau et des zones inondables et des variations de niveau d'eau sont des aspects fondamentaux de la conservation de la faune ichtyologique et de la forêt guyanaise car nécessaires au cycle biologique de l'ichtyofaune et à la régénération forestière. Les milieux aquatiques guyanais sont très fragiles, les espèces très diversifiées mais de faible densité. Tout aménagement doit donc faire l'objet d'une étude approfondie.

- enfin, il est nécessaire d'améliorer encore nos connaissances sur l'écologie et la biologie des espèces afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes en présence et d'élaborer ainsi les bases de leur protection et de leur gestion.

Bernard de MERONA
Philippe KEITH
François J. MEUNIER

LE SECTEUR DE LA PÊCHE EN MER



Le port du Larivot à Matoury (cliché T. Montford)

L'ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE

La Guyane possède une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, une zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie d'environ 130 000 km² (de 0 à 200 nautiques).
Elle dispose d'un vaste plateau continental d'une superficie de 48 000 km² (entre les isobathes de 0 et 200 m). C'est une plate-forme monotone qui descend en pente douce, à raison de 1 m par kilomètre, d'une largeur moyenne de 80 milles (150 km), s'élargissant vers le Nord-Ouest.
Les eaux côtières de la Guyane sont soumises à l'influence du régime hydrologique du fleuve Amazone qui provoque une dessalure importante et une forte charge de matières en suspension. C'est le courant des Guyanes, dirigé au Nord-Ouest, qui draine l'eau de ce fleuve. Dans la frange côtière, là où se pratique la pêche, la salinité descend à 10 ‰ en saison des pluies (décembre à juillet). Lors de la saison sèche (août à novembre), la salinité atteint 30 ‰. Une forte turbidité existe toute l'année, en raison des apports de l'Amazone et des fleuves locaux. On note des teneurs de 300 à 500 mg/l de matières en suspension d'origine amazonienne. Entre le front de mer occupé par la mangrove et la sonde des 20 m, les fonds marins exploités sont constitués par un faciès vaseux, avec des affleurements rocheux (îles) devant Kourou et Cayenne. A ce faciès, se superposent des grands bancs de vase (20 à 40 km de longueur) se déplaçant vers l'Ouest à la vitesse moyenne de 900 à 1 000 m/an. Ces caractéristiques permettent d'assimiler le système côtier guyanais à un estuaire sans rive droite prolongeant celui de l'Amazone.
Au-delà de ces accumulations de vases argileuses, puis silteuses, qui peuvent atteindre 10 m d'épaisseur, on trouve des isobathes de 20 à 60 m, des bandes parallèles au rivage d'accumulation de sables très fins puis, jusqu'à 120 m, des sables fins, moyens, grossiers et des graviers.
La côte de la Guyane est caractérisée par des modifications très actives de son dessin liées à des dépôts sédimentaires fins transportés le long des côtes par les courants et la houle. Il en résulte un système spécifique avec alternance de secteurs d'accumulation (bancs de vase colonisés par la mangrove) et de secteurs d'érosion. Poussés par les marées et les courants, les bancs de vase et les espaces interbancs migrent continuellement vers le Nord-Ouest.
Le littoral se trouve ainsi caractérisé par une côte basse et marécageuse, en perpétuel remaniement, occupée par la mangrove et échancrée par de nombreux estuaires de cours d'eau et de déversoirs.
Le plateau continental guyanais est partie intégrante du plateau guyano-brésilien qui s'étend du Venezuela et de Trinidad & Tobago (Golfe de Para) jusqu'à l'État brésilien de Ceara. Ce plateau est marqué par la présence de fleuves à gros débits et en particulier par l'Orénoque et l'Amazone.
La surface **effectivement exploitable** du plateau continental guyanais s'étend sur les fonds de 0 à 700 m, sur près de 75 000 km². En raison d'une très forte similitude des fonds et des dépôts sédimentaires provoqués par l'érosion des fleuves, le schéma des pêcheries est semblable au Venezuela, à Trinidad & Tobago, au Guyana, au Surinam, en Guyane, et dans les États brésiliens de l'Amapá, du Para et de Ceara.
Les pêcheries s'étagent selon des bandes parallèles à la côte en suivant la nature géologique du substrat :

- de 0 à 15 m pour les pêcheries estuariennes, côtières et de mangroves. On y pêche des poissons dits blancs : machoirans, loubines, acoupas et pastenagues. C'est également la zone supposée des nourriceries des juvéniles de crevettes pénéidés,
- de 15 à 60 m pour la pêche des crevettes pénéidés adultes (*Penaeus subtilis* ou brown) et des poissons blancs : acoupas et gorettes (la bande côtière avec des "petits fonds", jusqu'à 20 et 25 m suivant le relief, d'une superficie de 13 000 km² environ recouvre les eaux territoriales de la Guyane),
- de 60 à 150 m, sur les zones rocheuses les poissons dits rouges : vivaneaux rouges (*Lutjanus purpureus*) et mérous, et sur les zones sableuses la crevette *Penaeus brasiliensis* ou pink,
- enfin, au-delà de 150 m et jusqu'à 700 m pour les crevettes de grand fond : la crevette orange (*Solenocera acuminata*) et la scarlet (*Plesiopenaeus edwardsiannus*).

LA PLACE DE LA PÊCHE DANS L'ECONOMIE DE LA GUYANE

La pêche occupe une place importante dans l'économie de la Guyane. Elle constitue l'une des activités principales du département. Avec 200,7 MF de valeur exportée en 1998, elle assure, essentiellement grâce à la crevette et au vivaneau rouge, près du tiers des recettes d'exportation de marchandises (hors activité spatiale) de la Guyane.
La ressource crevettière ferait ainsi du port du Larivot, à Matoury, avec 162 MF à l'export en 1998, le 9° port de pêche français (rapporté aux ventes en criées enregistrées en Métropole).

Avec 144 bateaux de pêche armés en Guyane, dont 63 chalutiers crevettiers sous licence fin 1998, le secteur de la pêche emploie plus de 650 marins actifs dont 560 effectuent leurs embarquements sur les crevettiers, pour des durées totales d'activité le plus souvent inférieures à six mois. Les entreprises du secteur crevettier et les unités de transformation locales employaient, fin 1998, 210 salariés à terre.
Cependant, le développement des pêches en Guyane vit une crise permanente. Alors que les marchés de la mer s'ouvrent aux Antilles et en Europe, la production halieutique de la Guyane stagne en raison d'une trop grande spécialisation. Le contexte équatorial et surtout le foisonnement biologique (l'extrême biodiversité) obligent à repenser les schémas traditionnels de la pêche, dans la mesure où il est impossible de lui appliquer les règles d'exploitation valables dans les pays tempérés. C'est un paradoxe de la pêche guyanaise de ne s'être développée que sur deux stocks, désormais pleinement exploités ou à la limite de la surexploitation : la crevette brune (4 000 t) et le vivaneau rouge (1 000 t) et de rester quasiment inexistante dans d'autres domaines, ceux des :

- poissons de fond (acoupas, machoirans, gorettes, mulets...),
- grands et petits pélagiques (espadons, tarpons, thons, sardinelles, anchois...),
- grands crustacés (cigales, crabes géryons, langoustes...),
- requins et raies.

Ce paradoxe tient beaucoup à l'outil de production qui est mal maîtrisé par l'environnement social guyanais. La crevette est pêchée par des bateaux français appartenant à des armements métropolitains exploités par des équipages du Guyana. La pêche du vivaneau est réalisée par des bateaux vénézuéliens. La petite pêche et la pêche côtière des pirogues, canots créoles et tapouilles qui constituent le troisième volet des activités halieutiques sont en diminution constante en raison essentiellement du manque de main-d'œuvre.
Les pêches pélagiques sont inconnues et les espèces potentielles comme les poissons volants, les tazards (*Scomberomorus*), les rouvets (escolar negro) certains thons et les grands requins pélagiques, ne font l'objet d'aucune recherche directe dans un but commercial. Cette situation, qu'il n'a pas été toujours possible d'analyser de façon réaliste par le passé, s'exacerbe dans la mesure où de nouvelles flottilles arrivent légalement sur le plateau continental guyanais, (il s'agit des flottilles de bateaux martiniquais et guadeloupéens pêchant le vivaneau à la nasse). Par ailleurs, des flottilles de toutes dimensions des pays voisins pêchent illégalement les crevettes et les poissons en Guyane.
Si la crevette et le vivaneau voient leur production se stabiliser grâce à des mesures de conservation, il n'en est pas de même des espèces de poissons côtiers dont on explique mal la baisse de l'abondance, malgré une activité en recul des flottilles de petite pêche.
Le paradoxe de la Guyane est de se trouver détentrice d'une ressource abondante, variée et de grande valeur sans pouvoir disposer des hommes et des flottilles pour les exploiter, car les débouchés commerciaux manquent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département.

LES CREVETTES

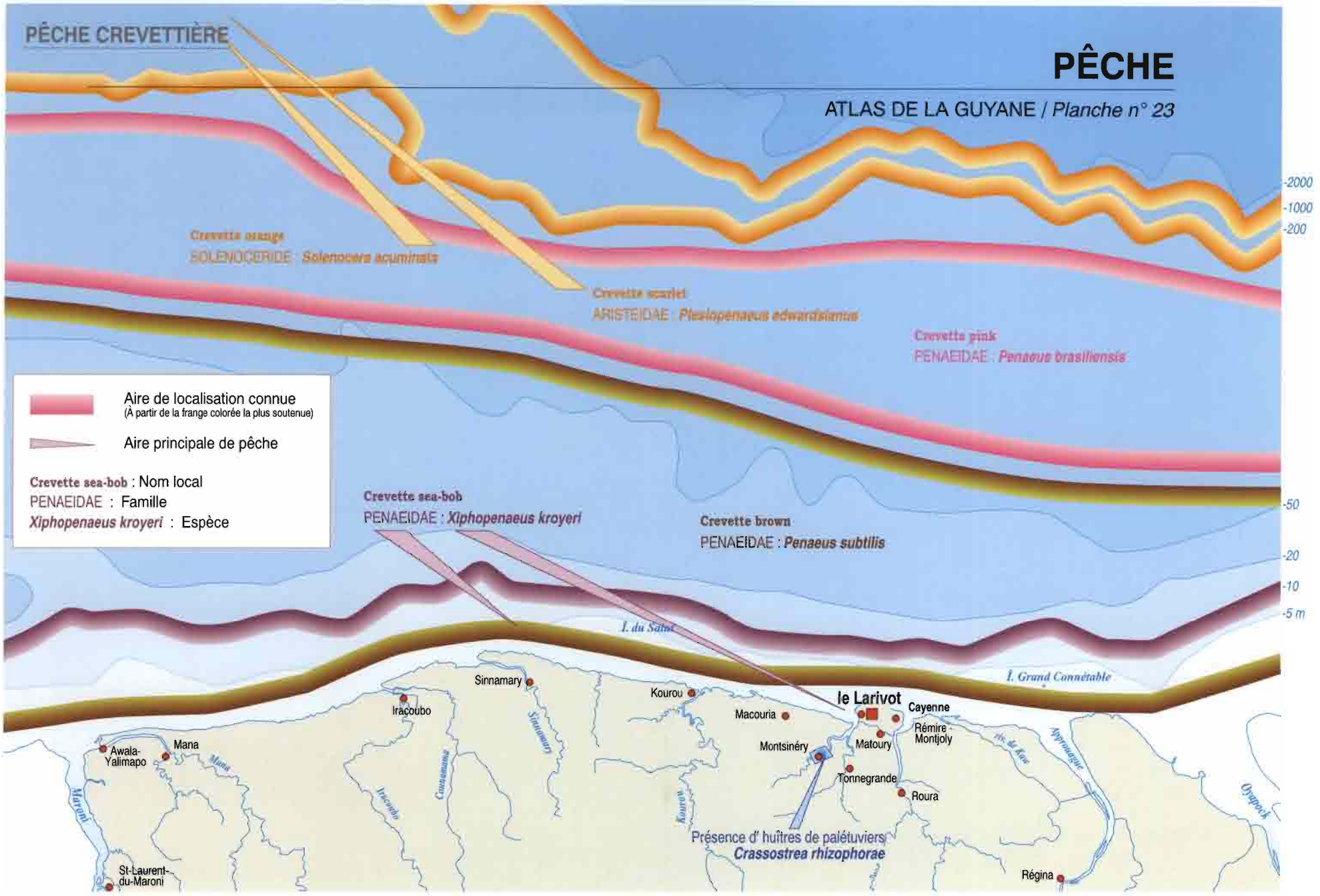
Historique

La ressource de crevettes brown en Guyane a été mise en évidence à la fin des années 1950 simultanément par des équipes d'océanographes français et américains. Dès 1960, l'exploitation industrielle de cette ressource commence. Les crevettes sont pêchées sur les fonds de 30 à 80 m par des chalutiers américains qui couvrent ainsi une pêcherie allant du Brésil au Golfe du Mexique. À ces flottilles américaines se joignent très rapidement celles de Corée et du Japon ***(Fig.1 p.74)***.
De 1978 à 1991, en raison de la création de la ZEE guyanaise, les crevettiers américains qui représentaient la plus grosse fraction de la flottille étrangère voient leurs licences de pêche supprimées à expiration et quittent progressivement les eaux guyanaises, remplacés par des navires battant pavillon français. La flottille japonaise subit en partie le même sort que celle des américains et le reliquat de cette flottille est francisé en 1986.
En 1978, alors que l'exploitation était le seul fait des flottilles américaines, japonaises et coréennes, on assiste à l'entrée discrète d'un premier crevettier français. Le mouvement sera suivi par de nouveaux investisseurs de 1981 à 1984 et s'amplifiera jusqu'en 1990. Depuis 1991, la pêcherie est européenne et toute la flottille est française. Entre 1991 et 1996, les armements se sont multipliés, mais dans les années récentes on assiste à un mouvement inverse de regroupement, ainsi on compte actuellement quatre armements. Confrontés à des difficultés de trésorerie liées à des surcoûts salariaux et de carburant ainsi qu'à une conjoncture de marché

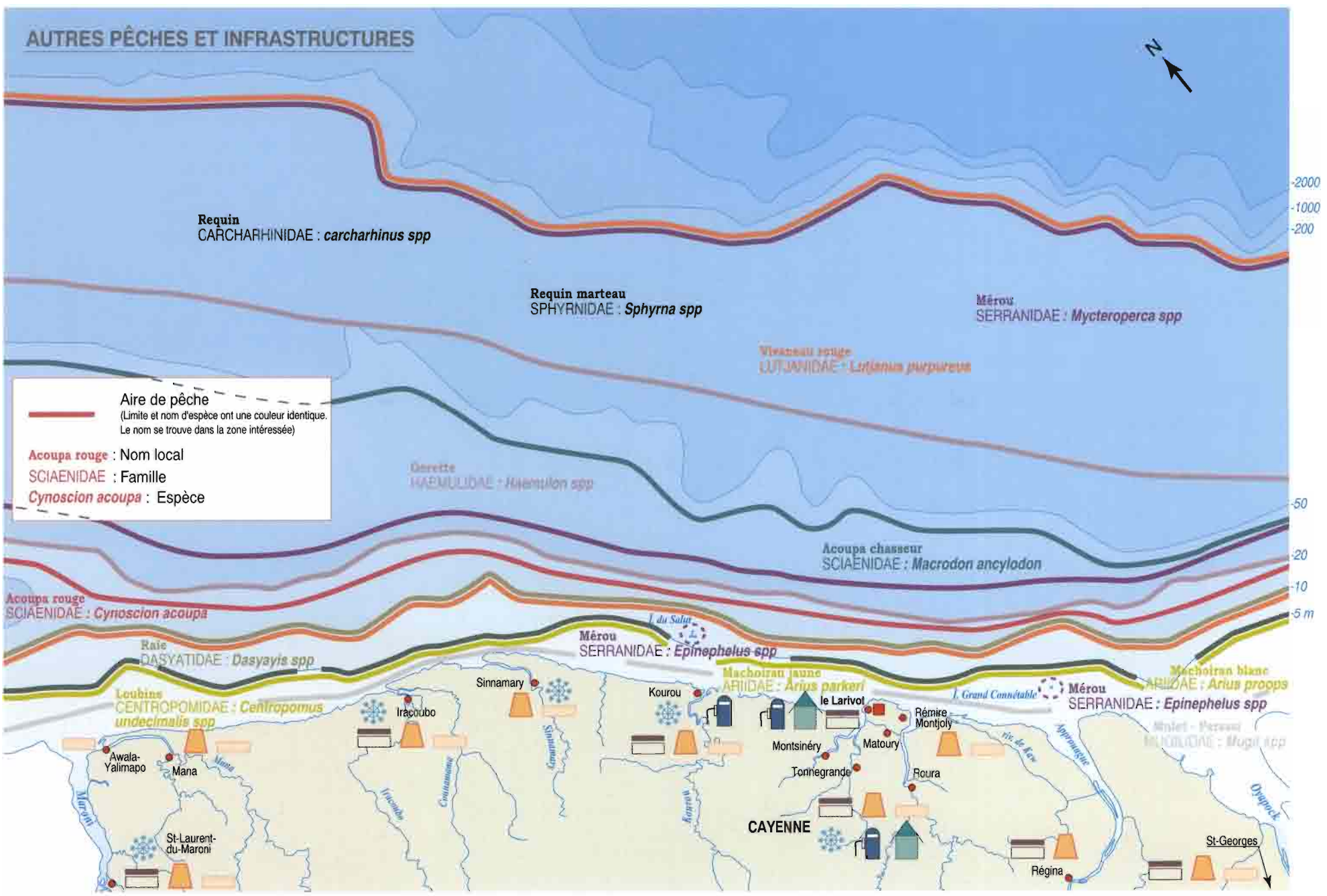
PÊCHE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 23*

PÊCHE CREVETTIÈRE



AUTRES PÊCHES ET INFRASTRUCTURES



défavorable, les armements modifient leur stratégie. Ceci s'est traduit par le conditionnement à bord et la disparition progressive des unités de conditionnement à terre comme la PIDEG et la CFP.
En février 1991, le dernier crevettier battant pavillon étranger quitte la Guyane. Cette même année, l'exploitation des crevettes profondes sur les fonds de 400 à 700 m commence.

Présence historique des divers pavillons

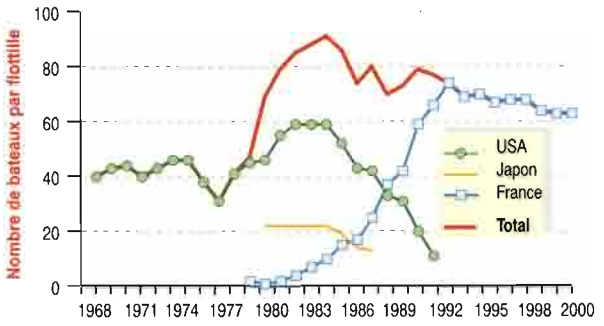


Fig. 1

La flottille crevettière est une flottille hauturière. Son effectif est régulé par un système de licences et 63 bateaux de 20 à 22 m sont effectivement en activité au début de l'année 2000. Leur présence est théoriquement interdite à l'intérieur de la sonde des 30 m. Il existe 4 armements ***(Fig.2)*** à capitaux métropolitains gérant 57 bateaux et une société d'économie mixte gérant 8 crevettiers pour des armateurs artisans. Les équipages sont composés de 4 à 5 marins.

Composition de la flottille de crevettiers guyanais par société d'armement en 1999

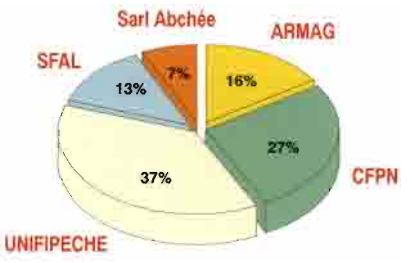


Fig. 2

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union Européenne dans les ZEE des États membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdit) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français.
Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les ressources de la pêche crevettière sont constituées par quatre stocks principaux étagés à partir du littoral, mais l'effort de pêche est concentré sur les espèces du plateau continental, la brown shrimp (*Penaeus subtilis*) et la pink spoted shrimp (*Penaeus brasiliensis*) ***(Fig.3)*** .

Débarquements annuels de crevettes

(en tonnes)

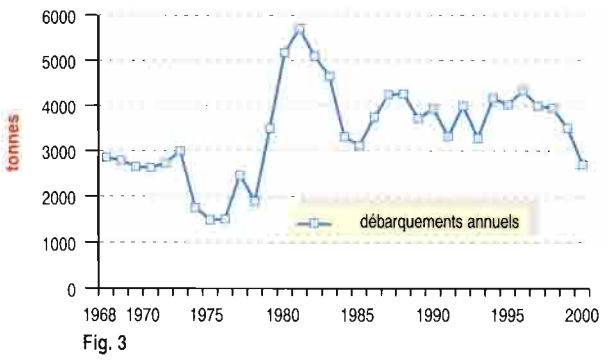


Fig. 3

Afin de garantir le renouvellement de ces espèces, un TAC (Total Admissible de Capture) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985. Ce TAC s'élève à 4 000 t pour la France. Certains navires ont étendu leur activité de pêche aux espèces hors TAC du talus continental, scarlet shrimp (*Plesiopenaeus edwardsiannus*) et orange shrimp (*Solenocera acuminata*) dont les prix de vente sont plus élevés sur les marchés européens. Pour autant, les quantités débarquées restent faibles (moins de 250 t par an) et la ZEE française est insuffisante pour une exploitation réelle de ces ressources essentiellement exploitées en 1998 par trois navires adaptés appartenant à la CFPN.

Nombre de crevettiers de Guyane et débarquements annuels par bateau

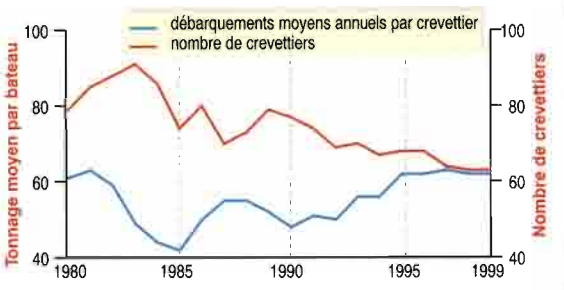


Fig. 4

Dans l'optique notamment du respect du TAC, un nombre limité de licences de pêche, aux conditions d'attribution et de renouvellement fixées depuis 1991 par un arrêté ministériel, est attribué chaque année par le Préfet de Région.
Le TAC de 4 000 t de crevettes est fixé par l'Union Européenne. Il couvre les deux espèces de pénéidés citées plus haut. Le nombre de licences consenties chaque année est fixé par décision préfectorale, sur avis du Comité Régional des Pêches Maritimes de Guyane (CRPM).
La gestion des stocks de crevettes en Guyane est une opération réussie puisque le système de licences mis en place a conduit à une bonne stabilité des captures qui se maintiennent depuis 5 ans autour de 4 000 t pour 63 crevettiers licenciés. Une production annuelle moyenne de 63 t ***(Fig.4)*** par bateau constitue un record sur le plateau guyano-brésilien, car nos voisins brésiliens de l'Amapá affichent des captures de 35 t annuelles par bateau et le Surinam 45 t. Cette production de bonne qualité (bactériologique) représente également pour la Guyane un indice de l'excellence régionale.

Une exploitation désormais entièrement industrielle

Au cours des cinq dernières années, la répartition de la flotte de pêche industrielle a été sensiblement modifiée avec une concentration du nombre de navires au profit de l'armement UNIFIPECHE par suite notamment de cessions judiciaires d'entreprises en difficulté.

Cette restructuration de la pêche industrielle s'est accélérée en 1995 et 1996 après la liquidation de GUYAPECHE (en 1995), le démarrage effectif de la CFPN qui a repris les actifs de la CFP en novembre 1994 et la cession judiciaire de GUYVINA à UNIFIPECHE en décembre 1996. Avec 24 navires pour UNIFIPECHE et 17 navires sous licence pour la CFPN début 1999, les deux principaux armateurs possèdent 65 % de la flotte.
La restructuration du secteur de la pêche industrielle s'accompagne d'un désendettement marqué. La dette s'élevait ainsi à 97 MF fin 1997 pour 180 MF en 1993. Cependant, il convient de souligner que la diminution du poids de la dette provient pour une grande partie d'abandon par les établissements de crédits de créances classées irrécouvrables et que la dette résiduelle est à imputer aux entreprises ayant fait l'objet de cessions judiciaires. En 1995, la flotte artisanale, lourdement endettée, composée de 8 chalutiers, représentait 12 % de la flotte totale et réalisait 10 % des prises de crevettes. Sa restructuration a fait l'objet d'une convention signée fin novembre 1995. Depuis la fin de l'année 1997, les huit navires sont la propriété de la SEM régionale SEMDEPAC. L'exploitation crevettière est désormais entièrement industrielle en Guyane, sans propriétaire embarqué.
Les chaluts des crevettiers n'ont aucune sélectivité, inter ou intra-spécifique et contribuent à une capture accessoire de la crevette de 30 000 t de poissons totalement rejetée à la mer et dont plus de la moitié est un poisson de qualité. On dénombre ainsi 6 000 t d'acoupa chasseur, 5 000 t de croupias mer et 1 400 t de vivaneaux rayés. Cette prise de conscience est mondiale sur les pêcheries de crevettes et des rejets de poissons aussi importants en pure perte sont dénoncés par les ONG écologistes. Un programme d'ampleur mondiale mené par la FAO et l'ONU sur les pêcheries intertropicales vise à trouver des moyens, en particulier en améliorant la sélectivité des chaluts à crevettes, pour bannir partiellement les rejets. Le gréement utilisé est de type floridien et a été utilisé sur la crevette dans le Golfe du Mexique. Deux chaluts de petite dimension (17 m d'ouverture horizontale) sont traînés sur des tangons de part et d'autre du bateau. Un petit chalut ou chalut d'essai est filé entre les deux chaluts et permet de suivre le remplissage des deux chaluts principaux.



Chalutier Crevettier (cliché IFREMER)

Une production satisfaisante

Le nombre moyen de navires effectivement en activité chaque année est sensiblement plus faible que le nombre de navires autorisés et armés, en raison des pannes qui peuvent interrompre les campagnes de pêche, des problèmes financiers de certains armements et de la difficulté à constituer des équipages complets pour un secteur qui apparaît peu attractif en termes de salaires et de conditions de travail, (marées de 30 jours en moyenne).
En 1997 la production débarquée de crevettes sous TAC approche les 4 000 tonnes avec 3 967 tonnes enregistrées. En 1998, avec trois navires en moins dans la flotte sous licence, les captures de crevettes sous TAC continuent d'atteindre les quantités autorisées, avec cependant des calibres inférieurs aux années précédentes. Cette situation est le résultat de la recherche de rendements quantitatifs par les sociétés et les équipages.
L'exploitation des crevettiers s'effectue à partir du port du Larivot qui a commencé en 1996 la modernisation de ses installations avec la mise en service en 1997 d'un élévateur à bateaux et d'une aire de carénage des navires. La refonte du quai le plus ancien (quai "PIDEG"), à la charge de l'Etat, a été engagée dans le courant de l'année 2000.
Chaque armement utilise ses propres techniques, les captures étant calibrées et congelées à bord, ou totalement traitées en usine. L'essentiel des prises est ensuite commercialisé à l'exportation, en congelé.
En 1996, la production mondiale de crevettes était évaluée à 2,5 Mt, dont environ 30 % de crevettes d'aquaculture (737 000 t en 1998). La production guyanaise représente ainsi 0,16 % de la production mondiale de crevettes (0,22 % en considérant les seules crevettes sauvages).

Le marché mondial se caractérise par une croissance de la demande mais également par un développement rapide de la production de crevettes d'aquaculture. Essentiellement situées en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud, les fermes aquacoles profitent de coûts de production relativement faibles. Dans ces conditions, les prix de vente sur le marché mondial ont sensiblement diminué, obligeant les armements de Guyane à

réduire leurs marges pour continuer à vendre leur production.

Depuis 1992, près de 90 % de la production est écoulée en France. La métropole constitue le premier débouché (3 039 t en 1995, soit 85 % des exportations), mais une part importante est exportée à destination des Antilles et principalement vers la Martinique (325 t en 1997 soit plus de 90 % des exportations vers les Antilles) ***(Fig.5)***.

Destination à l'exportation des crevettes



Fig. 5

La Guyane représentait en 1996 5 % des importations totales de crevettes de la France métropolitaine. Elle se place ainsi au 7° rang des fournisseurs de crevettes derrière l'Équateur, la Thaïlande, Madagascar, les Pays-Bas, le Sénégal et le Danemark.
Les exportations directes vers le marché européen ne se font plus qu'à destination de l'Espagne depuis 1994, mais elles ont plus que triplé depuis 1995, passant de 191 t en 1995 à 623 t en 1997. Une partie des crevettes expédiées en métropole est aussi réexportée après conditionnement local.

Un secteur soutenu par les pouvoirs publics

On peut difficilement évoquer la commercialisation de la crevette guyanaise sans évoquer le POSEIDOM (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des DOM).
Après les nombreuses mesures de soutien de la filière crevettière prises par les pouvoirs publics et les établissements de crédit en 1991 et 1992, la volonté depuis 1993 est plutôt de réduire les charges et d'aider la production. Dans cette perspective, les démarches accomplies par le gouvernement auprès de l'Union Européenne dans le cadre du volet "Pêche" ont permis à la filière crevettière de bénéficier des dispositions prévues dans le POSEIDOM. Ce programme a permis, en particulier de 1994 à 1997, une réduction des "coûts d'approche" du territoire européen pour les producteurs locaux, (1 044 Euro par tonne de crevettes pour la pêche industrielle et 1 123 Euro par tonne pour la pêche artisanale).
La production primable de l'année 1998 a été de 4 178 t représentant une aide d'un montant de 30,79 MF.

LA PÊCHE DU VIVANEAU ROUGE

La pêche du vivaneau rouge est une activité traditionnelle des pêcheurs vénézuéliens au large des Guyanes et du Brésil. Son évolution au cours des vingt dernières années sur la pêcherie de Guyane a été marquée par le passage d'un régime de libre accès à un régime de limitation, à la suite de la mise en place des ZEE dans chaque pays du plateau guyano-brésilien.
La création de la ZEE française a entraîné, en 1978 et 1979, le départ momentané des ligneurs vers d'autres zones de pêche en attendant que la nouvelle réglementation se mette en place. Elle spécifie que tout bateau étranger opérant à l'intérieur de la ZEE devra être en possession d'une licence et devra débarquer au moins 75 % de sa capture à Cayenne. Son application a été effective à partir de 1980.
Depuis 1980 on assiste à une augmentation continue de la capture et de l'effort de pêche ***(Fig.6)***.

Pêche du vivaneau

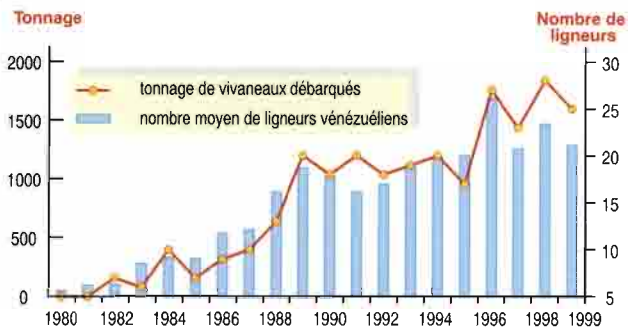


Fig. 6

Cette flottille est très homogène. Les navires sont construits en bois et disposent de cales à glace pour conserver le poisson. Leurs caractéristiques moyennes sont 50 tonneaux, 18 m de longueur pour une puissance de 200 kW. Tous sont attachés aux différents ports de l'île de Margarita au Venezuela. L'équipement de passerelle a suivi les tendances modernes et la plupart des bateaux sont équipés d'un GPS, d'une radio VHF de courte portée et généralement de 2 sondeurs. L'engin de pêche n'est pas mécanisé et ces bateaux demandent une main-d'œuvre abondante, soit dix hommes d'équipage plus le patron et le cuisinier.
Les lignes à main sont en fil de fer galvanisé lestées par un plomb de 0,5 à 1,5 kg. Le bas de ligne, de 10 à 15 m, est en fibre synthétique et porte 5 à 6 avançons de 2 m environ, munis chacun d'un hameçon. Les lignes sont appâtées avec des sardines salées ou des morceaux de vivaneaux frais.
Les vivaneaux se trouvent sur les zones de récifs fossiles ou rocheuses entre 40 et 150 m. Les pêcheurs repèrent ces formations au sondeur et en mémorisent la position sur leur GPS. Leur stratégie est d'aller de récif en récif le plus rapidement possible. Ils tournent à l'aplomb et mouillent les lignes. Si le récif est peuplé de vivaneaux, les poissons réagissent rapidement à l'appât et le banc de poissons quitte son abri et apparaît au sondeur. La pêche se déroule uniquement de jour, de 6h à 18h.
La coopération entre bateaux est bien établie et plusieurs bateaux pêchent en général sur un banc découvert par l'un d'eux. Il est probable que le GPS a introduit une mutation profonde dans la stratégie de pêche de cette flottille.



Ligneur vénézuélien (cliché IFREMER)

La capture est presque monospécifique et constituée pour 98,5 % de vivaneau rouge (*Lutjanus purpureus*). Les autres espèces de lutjanidés capturées sont le vivaneau ti-yeux (*Rhomboplites aurorubens*) et le vivaneau rayé (*Lutjanus synagris*). Les prises accessoires sont constituées de thazards (*Scomberoromus spp*) qui font l'objet d'une pêche saisonnière en mai et juin, de mérous (*Epinephelus spp.* et *Mycteroperca spp.*) et de requins.
Dans le but de développer l'activité de pêche en Guyane, les licences ne sont délivrées qu'aux navires ayant passé un contrat de vente avec une entreprise locale, auprès de laquelle ils doivent débarquer au moins 75 % de leur capture annuelle ce qui leur laisse la possibilité de rentrer périodiquement au Venezuela les cales pleines de poisson. Le poisson n'est pas vendu aux enchères mais au prix convenu entre le patron pêcheur et le transformateur. Deux unités de transformation achètent le vivaneau débarqué : la Sarl Abchée et la CODEPEG.
Au débarquement, la capture d'un bateau est pesée puis congelée en vrac. Une fois congelés les poissons sont triés en 4 ou 5 catégories, enveloppés dans des sachets en plastique puis rangés dans des boîtes en carton de 25 kg. Les plus gros poissons sont préalablement découpés en darnes.
Ce stock de vivaneaux est actuellement en danger de surexploitation, car il a subi dans les 10 années qui viennent de s'écouler une diminution de 50 % du poids moyen individuel des poissons ***(Fig.7)***.



Poids moyen individuel des vivaneaux débarqués

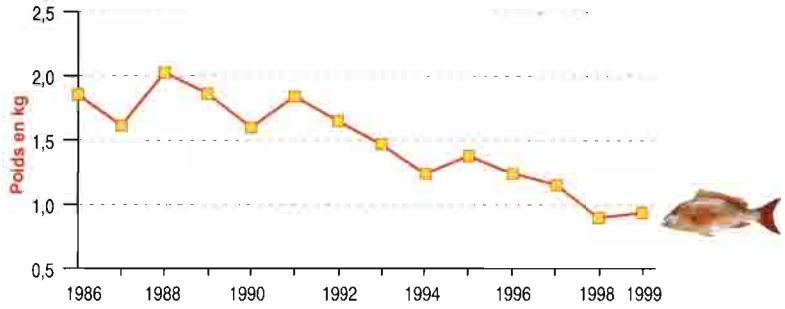


Fig. 7

LA PÊCHE CÔTIÈRE

Les espèces exploitées

Une trentaine d'espèces de poissons sont débarquées régulièrement par les pêcheurs côtiers. Ils distinguent deux catégories : les "poissons-écailles" et les "poissons-limons" dépourvus d'écailles. Cette dernière catégorie désigne les machoirans, les raies et les requins. Ces requins sont deux espèces de carcharhinidés et un requin marteau. Les raies-fouets sont peu exploitées. Les "poissons écailles" désignent les autres familles exploitant le même habitat ou migrant depuis le large en saison sèche. La plupart des acoupas, les mulets, les tarpons, les loubines, les mérous, les croupias mer et les croupias roches, font partie du système littoral tandis que les tazards et les carangues sont de type pélagique océanique.
Les pêcheurs ne font aucun rejet et toutes ces espèces sont consommées. Les campagnes scientifiques réalisées dans la bande côtière confirment ces observations et révèlent 31 espèces correspondant bien à celles qui sont exploitées.

Le système d'exploitation

La pratique de cette pêche est liée à l'obtention d'une licence délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes de la Guyane.
68 embarcations actives ont été recensées au cours de l'enquête de l'année 1999. Elles appartiennent à quatre types, selon leurs caractéristiques physiques. Le premier est constitué de 44 pirogues, canots créoles et canots indiens. Ils sont équipés de moteurs hors-bord d'une puissance moyenne de 40 kW. 70 % des pirogues ont à bord la carcasse d'un congélateur familial leur permettant de conserver une réserve de glace. Un second type rassemble 6 canots créoles améliorés. Le troisième type regroupe 10 vedettes, doris et barges, en bois ou fibre et 6 canots créoles en fibre, avec cale à glace, parfois un abri, ayant une motorisation in-bord ou hors-bord voisine de 100 kW. Le quatrième groupe est constitué de 8 tapouilles, embarcations en bois, pontées, disposant d'un abri pour l'équipage, d'une cale à glace et d'un moteur in-bord. Leur puissance moyenne est de 125 kW.
Une marée peut durer le temps d'une pose ou levée de filet pour les pirogues et quelques barges qui ne prennent pas de glace. Les pirogues et canots effectuent des marées plus longues, de 10 ou 12 heures, avec 100 kg de glace. Certains canots

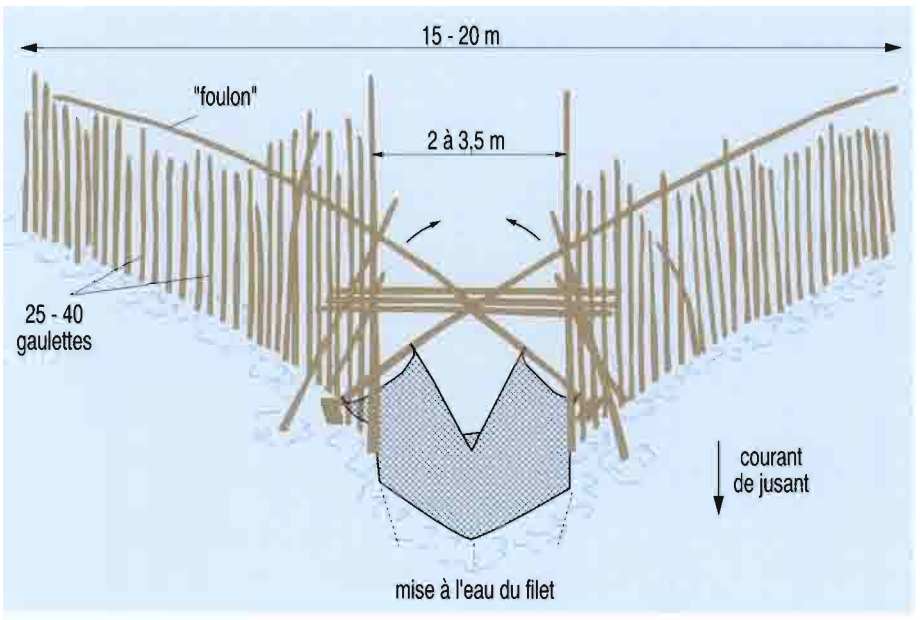
créoles et barges partent pour 2 ou 3 jours et les tapouilles, une dizaine de jours.

Les engins et stratégies de pêche

Les pêches côtières se pratiquent exclusivement à l'aide de filets droits maillants dont le maillage va de 40 à 100 mm. Ils sont utilisés en pêche dérivante. Ils peuvent être utilisés à poste fixe, à proximité des rochers. La technique à poste fixe est pratiquée par les pirogues qui sont facilement manœuvrables pour le type de fond exploité et la faible profondeur, ce qui permet de cibler les "poissons-écailles". Cependant, dans la zone côtière, ces fonds étant rares, cette technique reste limitée. Les filets ne doivent pas excéder 4 000 m de long pour 10 m de chute. Il n'existe pas de limitation concernant les espèces, les quantités débarquées et la taille des poissons.

Les autres engins ou techniques peuvent être utilisés avec tous les types de navires. L'usage de palangres, de lignes à mains et de tramails est marginal. Enfin, des barrières chinoises, bien qu'interdites par les règlements communautaires, sont encore en usage au titre des méthodes traditionnelles au sein d'une association culturelle. Il s'agit de constructions en perches de bois verticales et formant un V, la pointe dirigée en aval, au bout duquel est placé un filet de mailles 30 mm, gréé sur un portique. Le filet est relevé périodiquement au moment du jusant.

Principe de la barrière chinoise





Barrière chinoise (cliché IFREMER)

Les hommes

En 1999, 55 % des embarcations appartiennent à des armateurs qui ont la plupart du temps une autre activité dans l'artisanat, la fonction publique, le commerce ou dans la pêche crevettière. Les autres sont embarqués sur leur pirogue, canot créole ou canot indien. L'origine des propriétaires est la Guyane pour 70 % d'entre-eux, dont les Amérindiens et les Bonis, la France métropolitaine et les Antilles pour 17 % et divers autres pays pour les 13 % restants.

Selon les embarcations, le nombre d'hommes à bord varie de 1 pour les pirogues à 4 pour les tapouilles. En 1999, sur les 199 marins actifs déclarés par les propriétaires lors de notre enquête, 70 % étaient d'origine brésilienne, haïtienne, surinamaise et guyanienne, contre 30 % de marins d'origine guyanaise. Il est vraisemblable que le métier pratiqué (engin, durée d'une calée, nombre de levées par marée, espèce ciblée), diffère selon certaines origines. Les Haïtiens pratiquent plutôt la calée fixe, méthode utilisée en Haïti, les Amérindiens la pêche dérivante, tandis que les Brésiliens et Guyanais utilisent indifféremment les deux méthodes. Le chiffre de 70 % de marins d'origine étrangère semble être relativement constant. La pêche côtière serait un moyen de pénétration du tissu économique pour les immigrants des pays limitrophes.

Les infrastructures

Il existe dix sites de débarquement réguliers en Guyane. Ils sont localisés au niveau des agglomérations urbaines, sur les fleuves, les estuaires et la côte. A Iracoubo et Kourou, les pêcheurs disposent de pontons flottants. Partout ailleurs, ils débarquent leurs poissons directement sur la plage ou sur la berge (absence d'appontement). Il existe des chambres froides et machines à glace dans toutes les communes sauf à Awala-Yalimapo. Elles appartiennent à la commune ou à une coopérative. Ces structures sont le plus souvent attenantes à un marché où les caisses de poissons sont amenées depuis les embarcations par brouette ou à la main. Parfois, des abris à proximité du marché, servent d'atelier de **ramendage***. À Iracoubo, Sinnamary et Cayenne, certains pêcheurs possèdent leur propre chambre froide, située à leur domicile. Enfin, il existe une pompe à carburant détaxé, accessible uniquement par la route, dans la seule ville de Cayenne, depuis le 1° janvier 1996.

Il n'existe pas de chantier naval structuré pour la construction d'embarcations destinées à la pêche en Guyane. Une équipe de charpentiers de marine brésiliens travaille à Cayenne, dans la zone de débarquement des navires, à la réparation et à la construction de quelques pirogues, canots créoles ou tapouilles dans l'année. Les canots ne sont pas fabriqués sur place et sont pour la plupart achetés au Brésil. Seuls les Amérindiens construisent eux-mêmes leurs embarcations.

La commercialisation

Le poisson est vendu sur le marché, à proximité du lieu de débarquement, par l'intermédiaire d'un revendeur qui peut être l'armateur, comme à Cayenne et Kourou, ou directement par le pêcheur, surtout dans les autres communes. Le poisson y est nettoyé et tranché au sabre sur un étal de bois. L'excédent (et parfois la totalité en cas de non vente) de la pêche est vendu directement à la coopérative des pêcheurs de Guyane (CODEPEG) qui assure la transformation, le conditionnement par le froid et la commercialisation. Il existe aussi deux armements qui possèdent leur structure de transformation et de commercialisation locale et à l'exportation, surtout vers les Antilles. D'autres structures, atelier de boucanage, mareyage, revendent leurs achats notamment aux supermarchés. Certains pêcheurs vendent leur production à une des trois poissonneries de Guyane et à des restaurants. Enfin, le porte à porte reste assez fréquent (Sinnamary, Cayenne). A Saint-Georges, Régina et Awala-Yalimapo, la pêche est une activité complémentaire de la chasse et de l'agriculture.

Le problème de saturation rapide du marché intérieur est un obstacle constant à la commercialisation de la pêche. Ceci sert d'argument à une nécessaire mise en place des conditions de production permettant l'exportation. Les conditions de l'exportation le plus souvent citées par les auteurs et les transformateurs eux-mêmes, sont une production importante, régulière et de qualité sanitaire conforme aux normes. De plus, les produits doivent aussi se faire connaître des pays destinataires pour y trouver des débouchés. Toutefois, la croissance démographique récente peut avoir modifié les capacités d'absorption du marché local puisque le nombre d'habitants est passé de 75 000 en 1980 à 158 000 en 2000. Le marché intérieur est alors théoriquement augmenté, ce qui ne diminue pas l'intérêt d'un développement des exportations.

Développement et réglementation

L'application des règlements français et européens et le durcissement des contrôles semblent avoir découragé une certaine partie des pêcheurs (visite de sécurité des embarcations, permis de conduire...), malgré les différents plans d'aménagement. La mise en place de nouvelles réglementations paraît s'opposer à l'augmentation du nombre d'embarcations : la somme des contraintes étant trop importante devant les espoirs de gain et la rudesse des conditions de travail. La survie d'une partie de la pêche côtière qui, par ses moyens d'exploitation ressemble à une pêcherie africaine, semble compromise dans ce contexte.

ORGANISATION DE LA PROFESSION

La profession est organisée au travers de plusieurs structures.

Le Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPM) est l'organisation représentative du secteur, en application de la loi du 2 mai 1991 qui a réformé toute

l'organisation professionnelle des pêches maritimes. Il associe les armateurs, les artisans, les équipages des navires, les transformateurs et mareyeurs, les syndicats de salariés, les coopératives maritimes et les organisations de producteurs.
Outre ces pouvoirs consultatifs il dispose notamment de pouvoirs propres lui permettant, dans les eaux territoriales, de prendre des mesures renforçant les dispositions communautaires ou nationales.
Les élections professionnelles de janvier 1998 ont conduit à la mise en place d'un conseil dont les membres sont élus pour quatre ans.
En avril 1996 deux organisations de producteurs ont été reconnues au plan national en application des dispositions communautaires sur l'organisation du marché des produits de la mer : GUYAMER pour les actions intéressant le secteur de la crevette et l'OPMG pour la crevette et le poisson.
La Guyane dispose actuellement d'une seule structure coopérative agréée, la Coopérative des Pêcheurs de Guyane, basée à Cayenne, fondée en novembre 1982, qui dispose d'une unité de traitement et de stockage pour la transformation et le conditionnement d'une partie des prises de la pêche artisanale et celle des ligneurs vénézuéliens qui lui sont liés contractuellement.
Elle a vocation à commercialiser par ailleurs la crevette des navires de la SEMDEPAC. La CODEPEG dispose d'une unité d'avitaillement en glace des pêcheurs et concourt, sur Cayenne, à la prise en charge du ravitaillement en carburant détaxé des pêcheurs.

Une production destinée au marché local et antillais

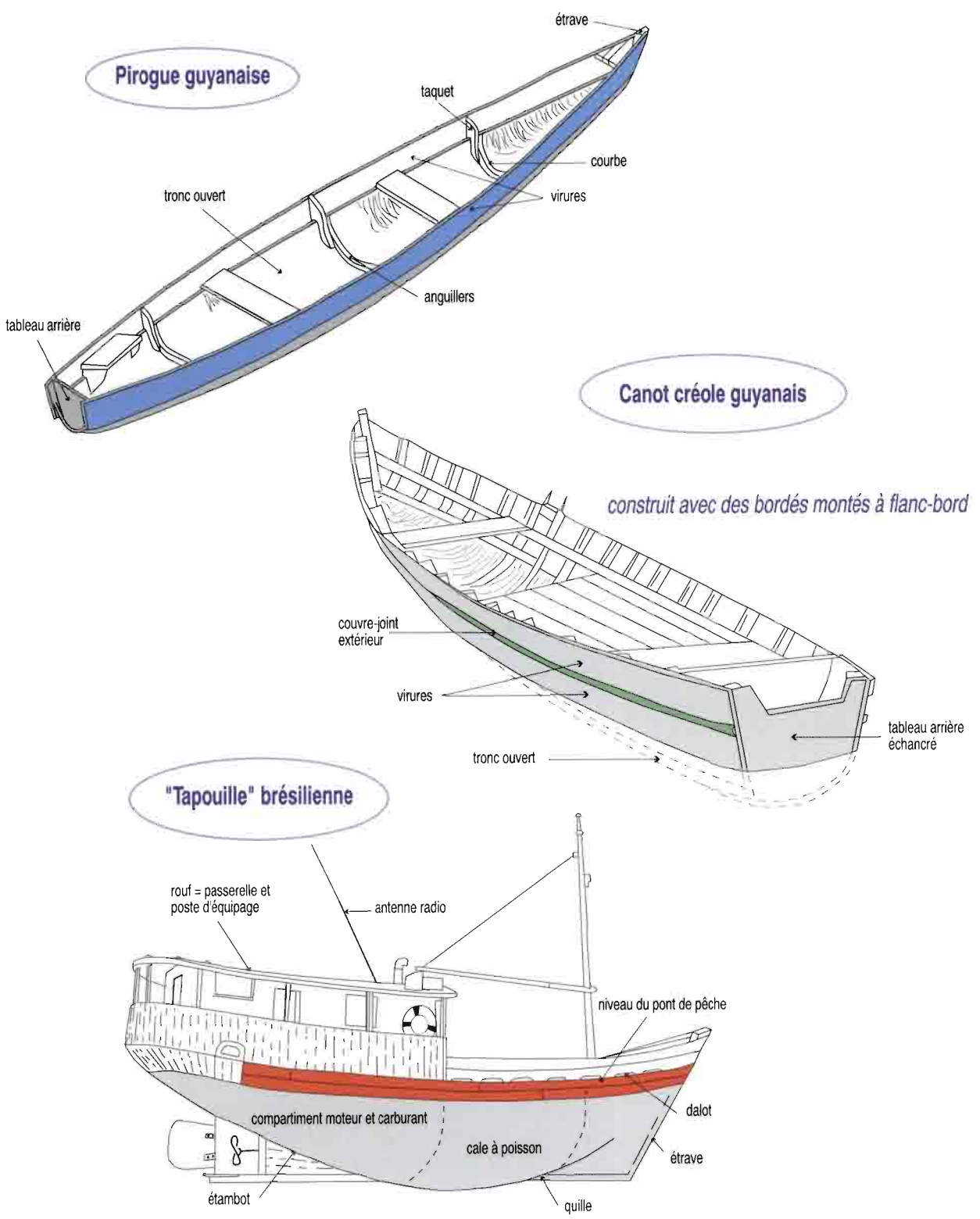
Compte tenu des difficultés de contrôle du nombre réel d'embarcations en activité et des débarquements réalisés sur l'ensemble du littoral, l'appréciation du volume des prises de poissons de la pêche locale est approximative, avec un système d'évaluation totalement estimatif jusqu'en 1995. La mise en place à cette date d'un régime de licence professionnelle pour l'exercice de la pêche au poisson doit s'accompagner d'un système d'enregistrement des captures associé, à l'initiative du Comité Régional des Pêches Maritimes et de l'organisation de producteurs OPMG mise en place en 1996.
Les débarquements des navires vénézuéliens sont destinés à fournir les entreprises de transformation. La production de vivaneaux est ainsi essentiellement congelée dans les unités de la société Abchée et de la coopérative CODEPEG.
L'essentiel de la production est exporté vers la Guadeloupe (592 t pour 15,8 MF en 1998) et la Martinique (394 t pour 10,6 MF). Le marché antillais reste le principal débouché de la production guyanaise, mais la concurrence des produits en provenance des pays ACP (Amériques - Caraïbe - Pacifique) y paraît de plus en plus forte.
En 1996 l'exportation de poissons (vivaneaux pour l'essentiel) représentait 36,7 MF pour 1 345 t expédiées. En 1997, la valeur exportée s'établit à 32,1 MF, un recul logique par rapport à 1996 du fait de la remise en ordre du nombre de navires du Venezuela autorisés à pêcher dans la ZEE Guyane. En 1998 la valeur exportée est de 39 MF pour 1 481 tonnes de produits.
Le produit de la pêche artisanale alimente essentiellement le marché local, sur lequel le prix du poisson est libre depuis 1989. La commercialisation s'effectue soit en vente directe de poissons frais, à des organismes collectifs ou des restaurants, soit par le biais de revendeurs intervenant sur les principaux marchés du département. L'excédent alimente les unités de transformation.
Handicapée par un manque de structures, la pêche artisanale devrait profiter bientôt de la création d'un marché d'intérêt régional du poisson frais dont le projet a été accepté pour un investissement de 13 MF (État - Région - UE).
Cet investissement doit en effet être associé à la zone artisanale de pêche créée en 1995 sur le vieux port de Cayenne, qui permet aux pêcheurs artisans de disposer d'une aire d'échouage, d'un ponton, d'un poste d'essence détaxée, d'un hangar de rangement du matériel, de chambres froides privatives et d'un avitaillement en glace.

Le secteur de la pêche constitue l'un des objectifs prioritaires du Contrat de Plan État-Région (CPER) et du DOCument Unique de Programmation (DOCUP). Des financements à hauteur de 25 MF de contreparties nationales et de 62 MF de crédits européens sont en effet inscrits pour l'amélioration de la compétitivité de la flottille (renouvellement et modernisation des bateaux), l'équipement des ports de pêche et la valorisation des produits de la pêche par le biais de la formation des produits de la mer.
Ainsi, la Guyane, avec ses ressources marines accessibles et incomplètement exploitées pour certaines, dispose à la différence de la plupart des autres DOM d'un secteur pêche en devenir, confronté à la recherche d'un développement local durable.

Anatole CHARUAU


Crevettes pink (cliché T. Montford)

CFP : Compagnie Française de Pêche
CFPN : Compagnie Française de Pêche Nouvelle
IFOP : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche
OPMG : Organisation des Producteurs des produits de la Mer de Guyane
PIDEG : Pêcheries Industrielles DE la Guyane
SEMDÉPAG : Société d'Économie Mixte pour le DÉveloppement de la Pêche Artisanale en Guyane



(Croquis : documentation IFREMER)

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

Développer une agriculture forte en Guyane est un objectif de l'État, affirmé régulièrement depuis le milieu du XVI° siècle. L'objectif est, à cette époque, que la France équinoxiale, nom que l'on donne alors à la Guyane, fournisse à la métropole les produits coloniaux : café, cacao, roucou, vanille, clous de girofle, épices. Récemment, avec la départementalisation, l'objectif d'une agriculture forte, exportatrice et permettant l'autosuffisance alimentaire est à nouveau mis en avant. De nombreuses tentatives et expériences seront menées dès le milieu des années 1950 pour mettre en place une agriculture de type industriel. C'est de cette époque que datent aussi les premières cultures de riz dans la région de Mana. Mais le polder Marie-Anne sur le Mahury au début des années 1960 et les expériences rizicoles de Montsinéry dans les années 1970 ne sont plus que de vagues souvenirs. Il faudra attendre le Plan Vert lancé en 1975, malgré les erreurs et lacunes, pour que s'enracinent quelques grandes exploitations modernes.

Vingt-cinq ans après le Plan Vert un nouveau tableau de l'agriculture guyanaise peut être dressé à l'aide du recensement agricole effectué en 2000. Comme Janus ce tableau montre deux visages :
- une agriculture traditionnelle, familiale, toujours dynamique, vouée à l'autoconsommation, constituée de nombreuses petites exploitations,
- et une agriculture plus moderne de grandes fermes rizicoles, d'élevage ou de production d'agrumes, insérée dans l'économie, qui y consolide peu à peu sa place.

Entre ces deux extrêmes, des exploitations de taille modeste, orientées vers les cultures fruitières et légumières alimentent le marché local.

LE STATUT DES TERRES ET DES EXPLOITATIONS

Une particularité de l'agriculture guyanaise concerne le foncier. La Guyane est le seul département français où la terre est presque exclusivement le domaine privé de l'État. Depuis quelques dizaines d'années, une politique volontaire de distribution des terres agricoles est mise en œuvre par l'attribution de baux emphytéotiques ou de concessions provisoires. Mais les procédures à engager sont longues. Certains agriculteurs désespèrent d'obtenir un titre, d'autres pensent en avoir un alors que leur dossier est encore en cours d'instruction. Il s'ensuit une certaine confusion. De sorte que, même si ce ne sont pas les seules raisons, l'exploitation sans titre de terres agricoles est une pratique courante. Il est certain que ces conditions ne favorisent pas l'installation de jeunes et la pratique d'une agriculture moderne en Guyane. Une ordonnance de septembre 1998 organisant la réforme du foncier et de la concession des terres de l'État a conduit à la création de l'EPAG (Établissement Public d'Aménagement de la Guyane) qui doit dès à présent étudier deux mille dossiers de régularisation d'occupants sans titres.

La quasi-totalité des exploitations est gérée par des exploitants individuels. Moins d'une trentaine d'exploitations ont une autre forme juridique : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), Société Civile ou Coopérative.

Statut juridique des exploitations

	Exploitations	SAU (ha)
Exploitant individuel	5 292	18 654
Société Civile, Coopérative	17	4 293
GAEC, EARL et autres statuts	9	229

Source : Recensement agricole - 2000 - Résultats provisoires

Les terres sont mises en valeur par faire-valoir direct du propriétaire (13 %) ou d'un occupant sans titre (41 %) lorsque l'exploitant n'a pas de bail ou de titre de propriété. Un même exploitant peut disposer pour son exploitation de terres sur lesquelles il dispose d'un droit clairement établi et d'autres qu'il occupe sans titre.

Le bail emphytéotique

Les terres cédées par l'État l'ont d'abord été sous forme de baux emphytéotiques de trente ans. Les surfaces baillées pouvaient alors être de grande taille, ce qui conduit, pour ce type d'exploitation, à une SAU moyenne de 24 hectares, cinq fois la SAU moyenne. 371 exploitations sont gérées sous ce mode de faire-valoir, elles occupent près de 9 000 ha, 39 % des terres utilisées à des fins agricoles.

Le régime des concessions provisoires

Mis en place par la suite, le concessionnaire se voit attribuer une surface, généralement 5 ha, sur laquelle il s'engage à réaliser une mise en valeur agricole. Au bout de cinq années, la partie réellement exploitée peut faire l'objet d'un transfert de propriété en sa faveur.
357 exploitants mettent ainsi en valeur environ 1 264 hectares.

Mode de faire-valoir

	Exploitations	SAU (ha)
Faire-valoir direct et assimilés	4 535	12 484
dont occupation sans titre	4 046	9 471
dont droit de communauté d'habitants	161	126
Fermage	796	10 645
dont bail emphythéotique	371	8 997
dont concession provisoire	357	1 264
Colonage (ou métayage)	18	47

Source : Recensement agricole - 2000 - Résultats provisoires

Le droit de communauté d'habitants

C'est une autre forme de faire-valoir, liée aux particularismes de la Guyane, marginale puisque portant sur 126 hectares. Cette disposition originale est liée aux conditions de vie particulière des communautés amérindiennes. Certaines zones du territoire guyanais sont ainsi soumises à ce droit particulier. Dans ces zones est établi un droit d'usage collectif pour la pratique de la pêche, de la chasse et de l'agriculture.

LES EXPLOITATIONS

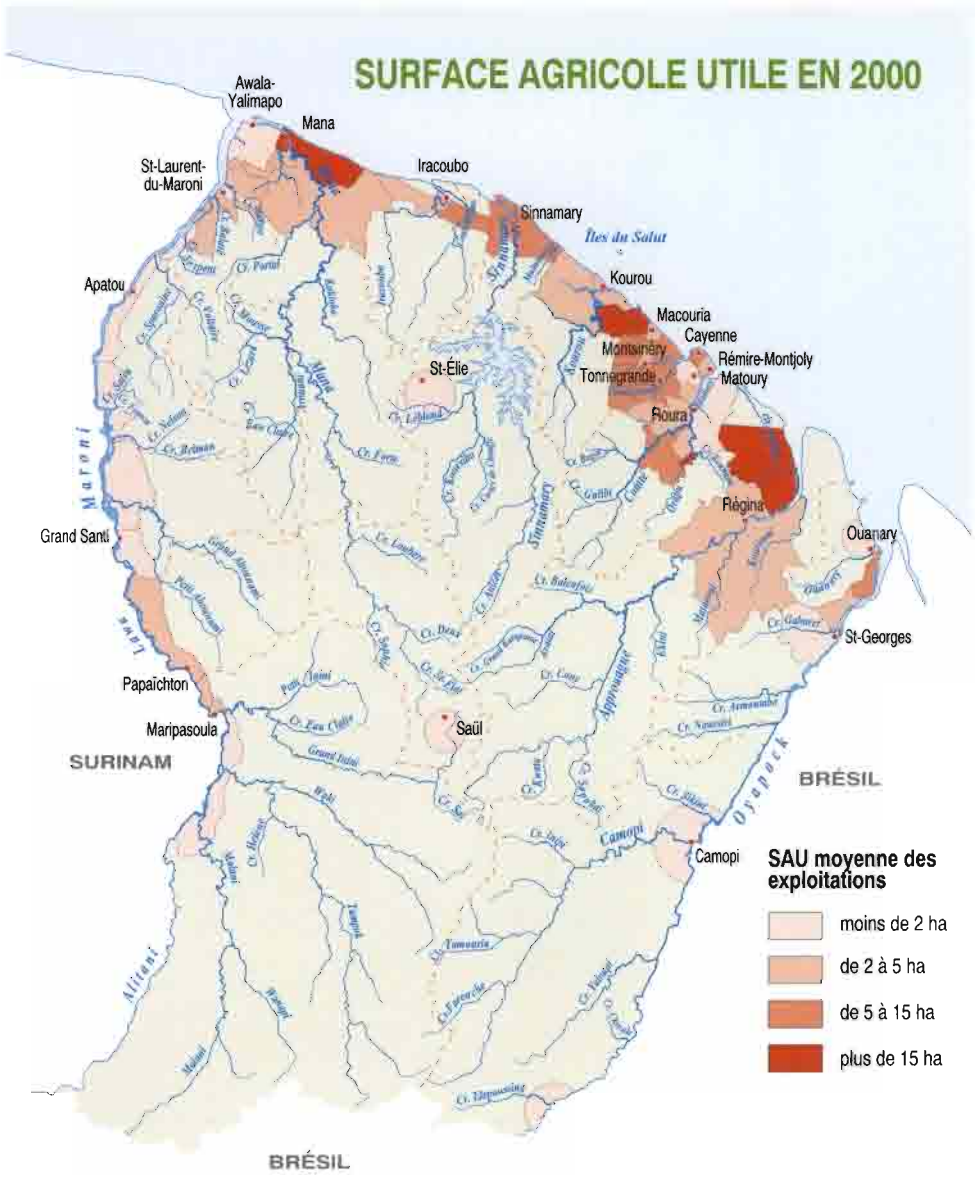
Il faut tout d'abord s'entendre sur ce qu'est une exploitation agricole. Une exploitation doit en premier lieu produire des produits agricoles. Sa Superficie Agricole Utilisée (SAU), c'est-à-dire la partie des terres effectivement employée à la production, doit atteindre ou dépasser un hectare. Toutefois, lorsque sa production est spécialisée, une capacité de seulement vingt ares, parfois dix, est suffisante. C'est le cas pour les cultures de canne à sucre, les cultures maraîchères, les fleurs, les bananes... Dans ce cadre, l'abattis a été considéré comme une culture spécialisée. Enfin il peut suffire d'une activité minimum de production agricole, disposer d'une vache par exemple, pour acquérir, tout au moins au recensement, le statut d'exploitant agricole. On voit ainsi que la notion d'exploitation agricole est très extensive, qu'elle ne comprend pas seulement celles dont les produits sont destinés à être commercialisés, mais également celles dont la production est destinée à la seule consommation familiale.
De la sorte on dénombre, en 2000, 5 318 exploitations agricoles en Guyane, pas loin d'un cinquième de plus qu'en 1989.
Elles se concentrent au Nord du département, sur la côte, de Régina à Saint-Laurent-du-Maroni et le long des fleuves Maroni et Oyapock jusqu'en pays amérindien.

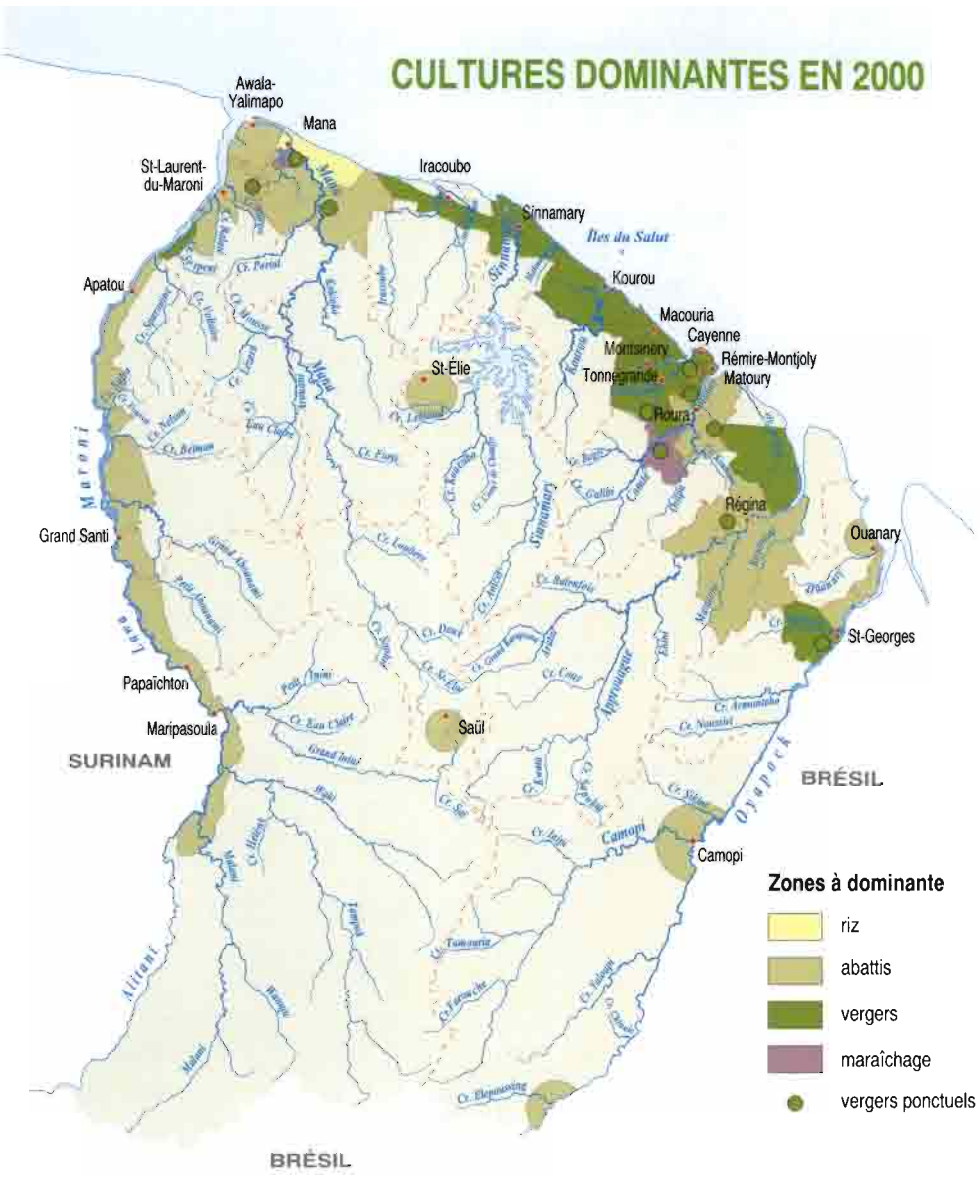
La Guyane est le seul département français où le nombre d'exploitations augmente à un rythme soutenu, puisqu'en douze ans leur nombre est passé de 4 500 à plus de 5 300, soit une croissance de +18 %.
La taille moyenne des exploitations agricoles guyanaises, 4,4 ha, modeste, est en très léger recul par rapport à 1989 (4,6 ha). C'est la conséquence de l'augmentation importante du nombre d'abattis, ces nouvelles exploitations ayant généralement une superficie inférieure à deux hectares, même si leur surface tend à augmenter. Les exploitations d'une Surface Agricole Utilisée inférieure à deux hectares occupent 13 % de la SAU totale du département et regroupent 56 % des exploitations.
À l'inverse, un peu plus de 3 % de grandes exploitations, ici celles qui dépassent dix hectares, couvrent 57 % des terres. Cette forte concentration est un effet direct de la dichotomie qui partage l'ensemble de l'agriculture guyanaise entre un type d'agriculture traditionnelle (sur abattis, donc de petites surfaces) et une agriculture moderne.

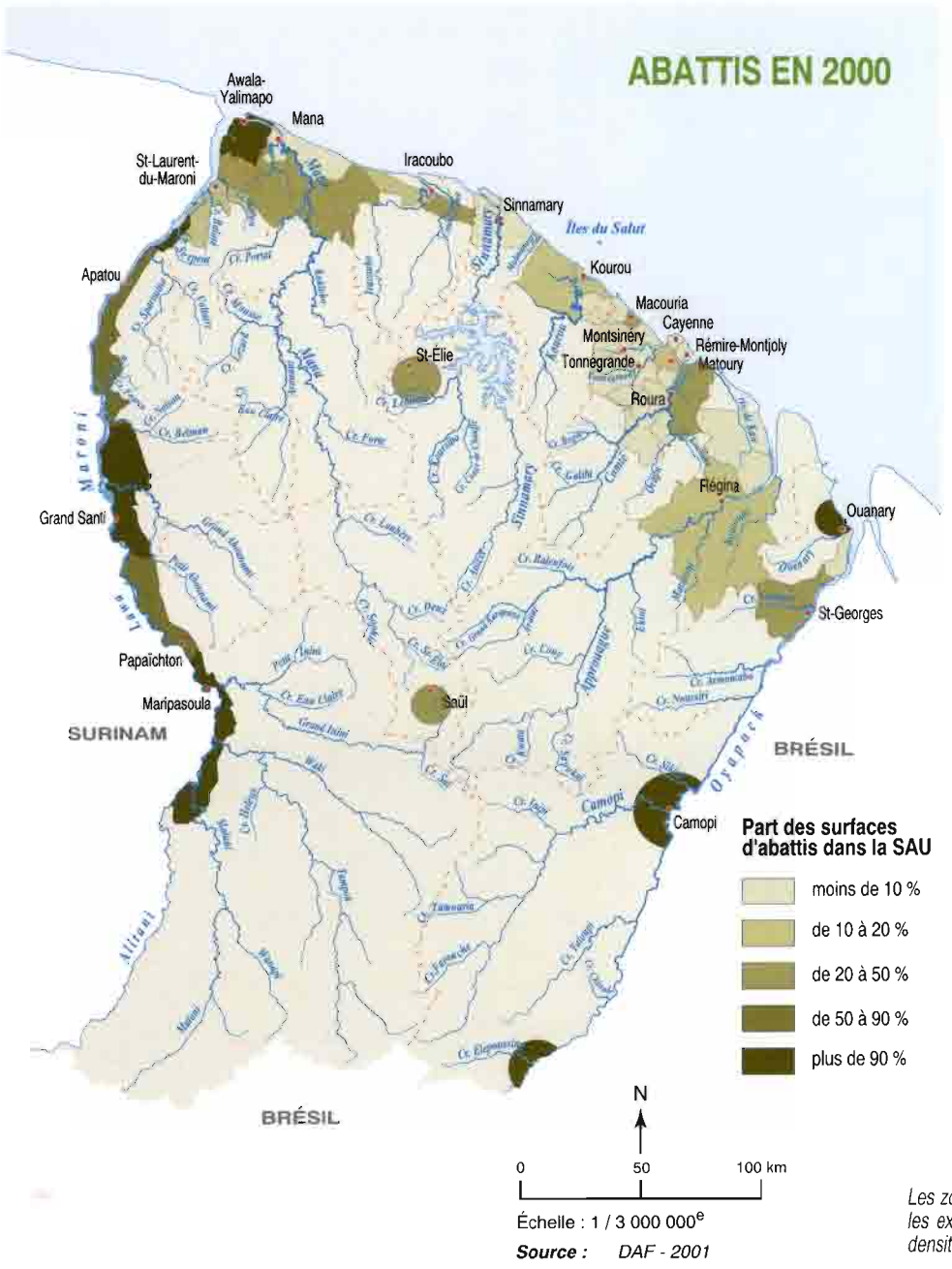
Ces deux volets de l'agriculture régionale évoluent d'ailleurs différemment. Le premier volet, celui des exploitations de moins de deux hectares, connaît un très fort développement (+ 40 %). Composé essentiellement d'abattis, il est étroitement lié à la présence de population sur un territoire donné. Son devenir dépend en partie de la croissance de cette

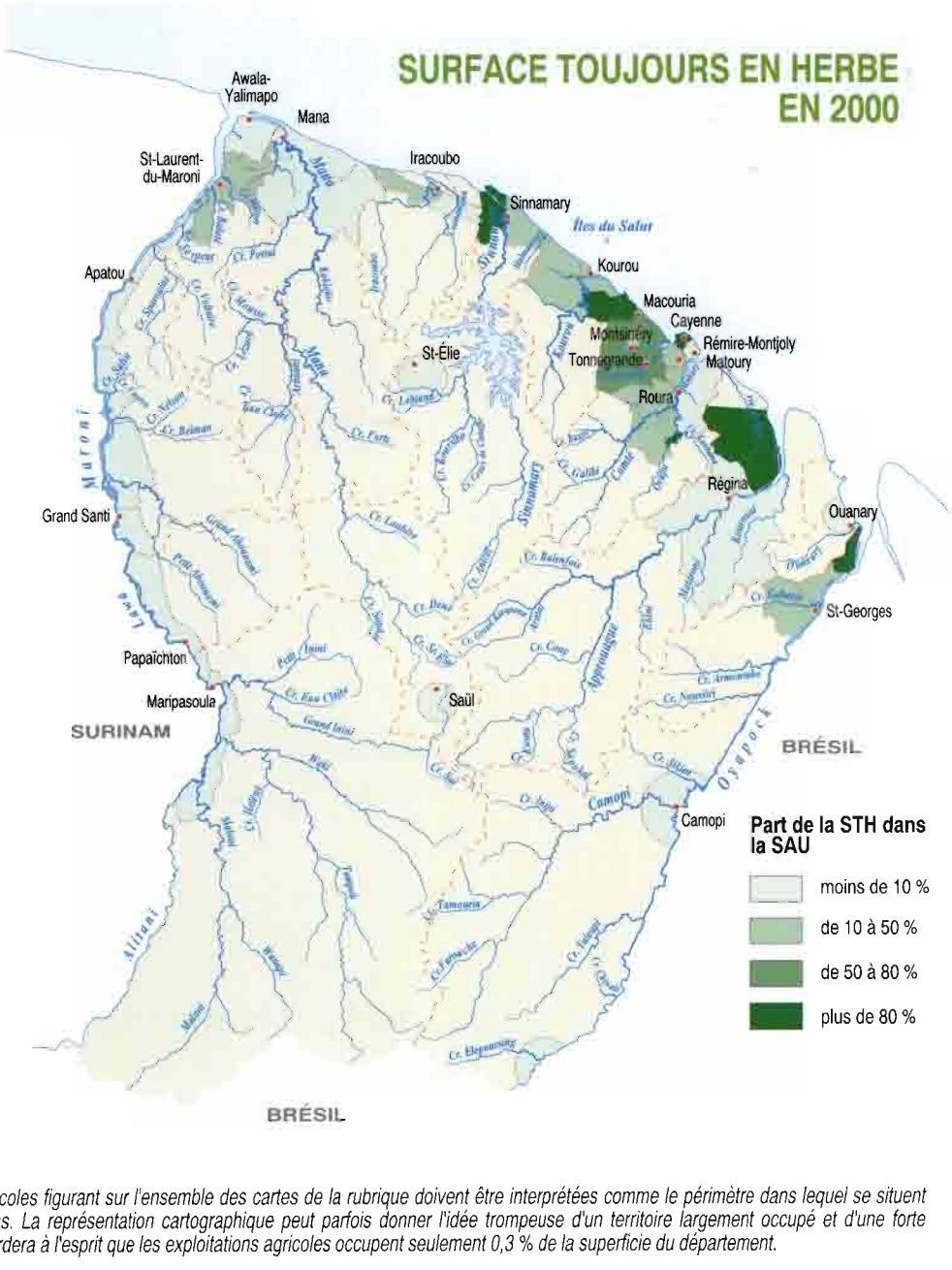
AGRICULTURE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 24*









N

0 50 100 km

Échelle : 1 / 3 000 000e

Source : *DAF - 2001*

Les zones agricoles figurant sur l'ensemble des cartes de la rubrique doivent être interprétées comme le périmètre dans lequel se situent les exploitations. La représentation cartographique peut parfois donner l'idée trompeuse d'un territoire largement occupé et d'une forte densité. On gardera à l'esprit que les exploitations agricoles occupent seulement 0,3 % de la superficie du département.

population. Ainsi la population "du Fleuve" appellation commune de l'Ouest guyanais, c'est-à-dire la région du Maroni, a vu sa population augmenter en dix ans de 44 % et le nombre d'exploitations familiales croître dans les mêmes proportions (+ 46 %). Cela confirme aussi incidemment la vivacité de la culture sociale du fleuve. L'autre volet, formé des grandes exploitations, plus de 10 hectares, connaît une croissance différente et doit encore consolider sa position dans l'économie. Le nombre d'exploitations, moins de deux cents, est resté stable depuis 1989 mais elles occupent 1 600 hectares de plus qu'alors et atteignent une surface moyenne de 72,5 hectares. Entre ces deux volets, les exploitations de taille moyenne, de 2 à 10 hectares, représentent le tiers du potentiel départemental et leur poids diminue nettement. Ce sont elles qui alimentent les zones citadines en légumes et en fruits.

Chefs d'exploitation et coexploitants

	Personnes	
Âge au 31/12/2000	**1989**	**2000**
Moins de 30 ans	904	993
30 à 39 ans	1 072	1 480
40 à 49 ans	1 036	1 260
50 à 54 ans	500	487
55 à 59 ans	369	360
60 à 64 ans	300	301
65 ans et plus	324	451

Source : Recensement agricole - 1989 et 2000 (Résultats provisoires)

de la population de la région. Près de la moitié de cette population familiale a une activité, même réduite, sur l'exploitation. Comptabilisée en Unité de Travail Annuelle (UTA), c'est à dire en équivalent temps plein, elle représente près de 5 200 emplois.

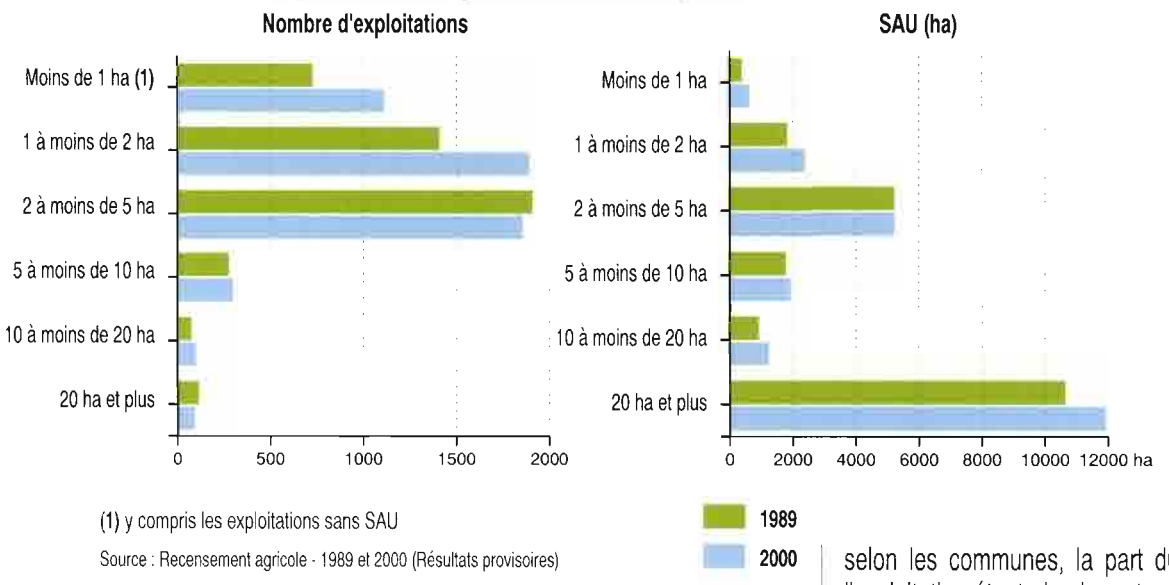
Seulement un quart des chefs d'exploitation travaille à temps plein sur l'exploitation et la pluri-activité est très répandue. Pour 15 % des exploitants ce n'est pas leur activité principale. La situation est très différente selon les communes, la part du temps consacré à l'exploitation étant plus importante sur les communes du littoral.

déforestage sont réalisés par les hommes, les femmes assurant, au jour le jour, l'entretien des plantations et les récoltes. D'Apatou à Maripasoula les trois quarts des chefs d'exploitation sont des femmes.



Culture sur brûlis : abattis dans la région d'Iracoubo (Cliché J. Barret)

Répartition des exploitations selon l'importance de la SAU



(1) y compris les exploitations sans SAU

Source : Recensement agricole - 1989 et 2000 (Résultats provisoires)

Salariés permanents

Tranche de salariés	Nombre d'exploitations	Personnes
1 salarié	90	90
2 salariés	39	78
3-4 salariés	25	85
5-9 salariés	17	103
10 salariés et plus	3	86
Total salariés permanents	**174**	**442**

Source : Recensement agricole - 2000 - Résultats provisoires

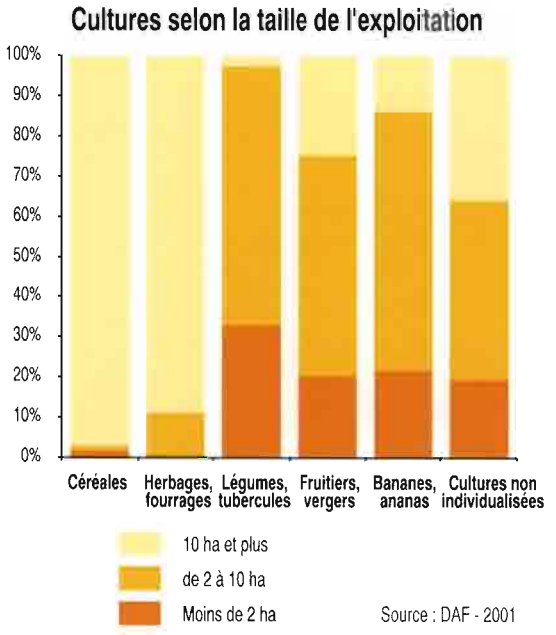
Population active sur l'exploitation

	Personnes						Nombre d'UTA (1)	
	Ensemble		dont 1/2 temps à moins d'un temps complet		dont temps complet			
	1989	**2000**	**1989**	**2000**	**1989**	**2000**	**1989**	**2000**
Chefs d'exploitation et coexploitants	4 505	5 332	1 408	2 071	773	1 390	2 410	3 397
Conjoints	2 182	1 985	546	540	145	287	927	924
Autres membres de la famille	2 289	2 045	257	477	101	217	777	855
Population familiale totale	**8 976**	**9 362**	**2 211**	**3 088**	**1 019**	**1 894**	**4 114**	**5 176**
Salariés permanents	612	442	21	34	525	228	557	296
Salariés saisonniers	2 133	5 296					121	186
ETA et CUMA								6
Totale population active	**11 721**	**15 100**	**2 232**	**3 122**	**1 544**	**2 122**	**4 792**	**5 664**

(1) UTA : Unité de Travail Annuelle - quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

Source : Recensement agricole - 2000 - Résultats provisoires

Cultures selon la taille de l'exploitation



Source : DAF - 2001

Originalité notable des familles guyanaises : on compte autant de femmes chef d'exploitation que d'hommes. Les femmes assurent d'ailleurs cette responsabilité plus tôt et plus massivement que les hommes : elles représentent les deux tiers des chefs d'exploitation de moins de 35 ans et 58 % des actifs agricoles familiaux. Cette particularité est, encore une fois, due à la pratique de la culture sur abattis chez les Noirs Marrons du Maroni : les travaux de

L'emploi salarié est par contre peu développé : 174 exploitations fournissent du travail à 440 salariés permanents, dont 230 à temps plein. Au total, avec les salariés et les actifs agricoles de la population familiale, l'agriculture occupe en moyenne un peu plus d'une Unité de Travail Annuelle par exploitation (soit 5 664 UTA). La croissance de l'emploi agricole (+ 18 %) suit celle du nombre d'exploitations.

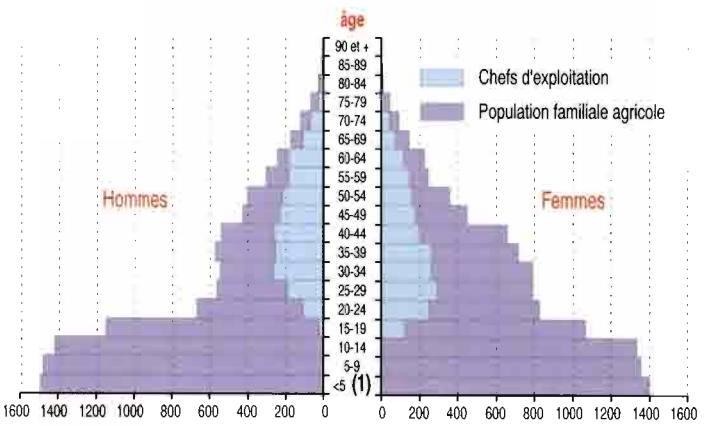
LA POPULATION AGRICOLE

Un peu plus de 20 000 personnes, dont la moitié a moins de vingt ans, vivent dans les familles agricoles, celles du chef d'exploitation. C'est 12,5 %

Population agricole familiale	Personnes	
	1989	**2000**
Chefs d'exploitation et coexploitants	4 505	5 332
Conjoints	2 486	2 483
Autres membres de la famille	11 717	12 172
Population familiale totale	**18 708**	**20 036**

Source : Recensement agricole - 1989 et 2000 (Résultats provisoires)

Population familiale et chefs d'exploitation en 2000



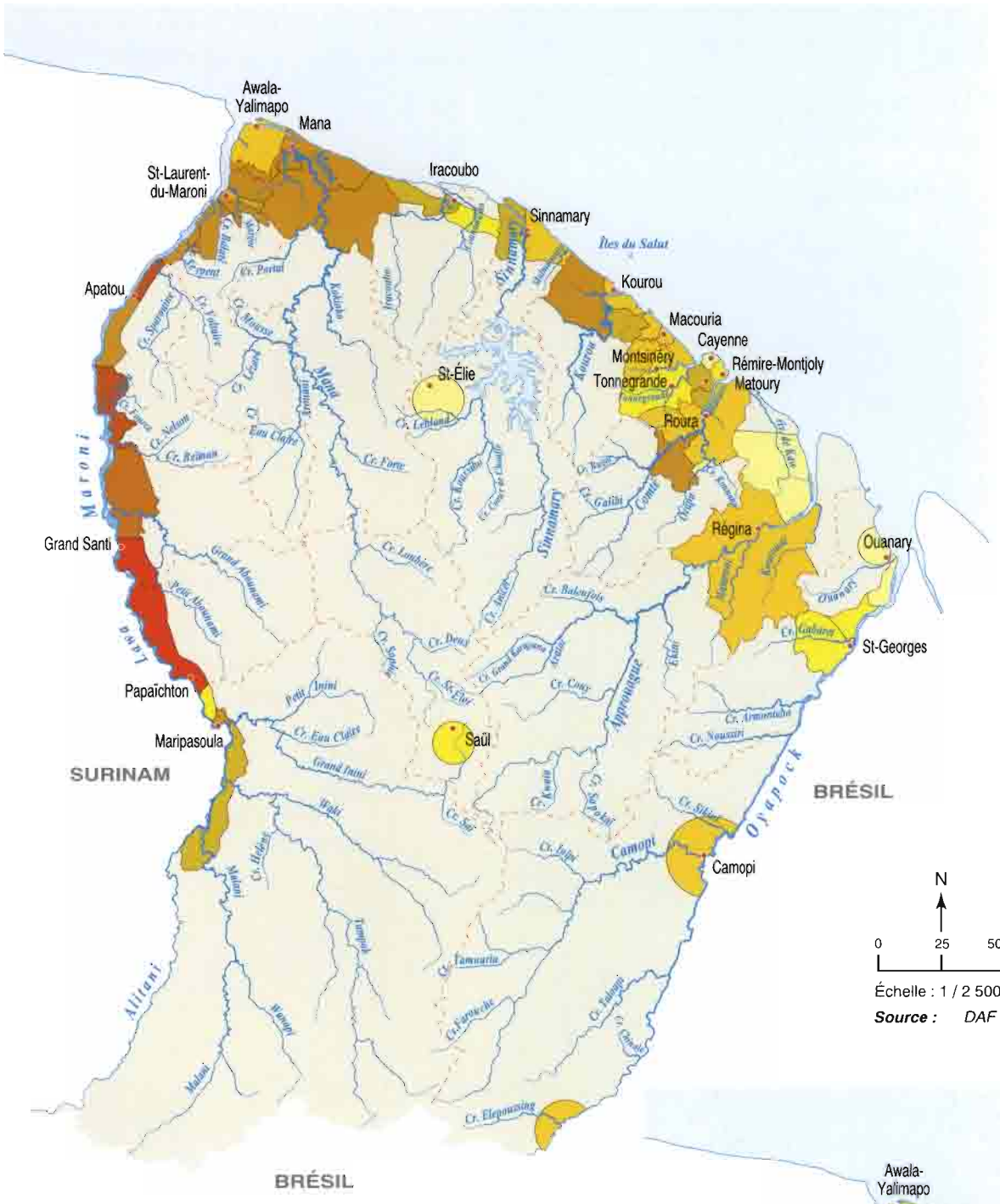
(1) L'effectif de la classe 0-5 ans a été corrigé pour tenir compte de l'étalement de l'enquête sur l'année 2000

Source : DAF - 2001

LES TYPES D'AGRICULTURE

Les fleuves frontaliers abritent une agriculture traditionnelle sur abattis, caractéristique des pays tropicaux. L'espace est mis en culture après défrichage puis brûlis pour une période assez courte de deux à trois ans, l'ensemble retournant ensuite à la forêt. Des tubercules (manioc, ignames, dachines), des légumes

EXPLOITATIONS ET ÉLEVAGE



LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Nombre d'exploitations par zone en 2000

- plus de 500
- 301 à 500
- 201 à 300
- 101 à 200
- 71 à 100
- 41 à 70
- 21 à 40
- 4 à 20

ÉLEVAGE BOVIN

Nombre de têtes en 2000

- plus de 1 500
- 1 001 à 1 500
- 601 à 1 000
- 301 à 600
- 101 à 300
- 51 à 100
- moins de 50

ÉLEVAGE PORCIN

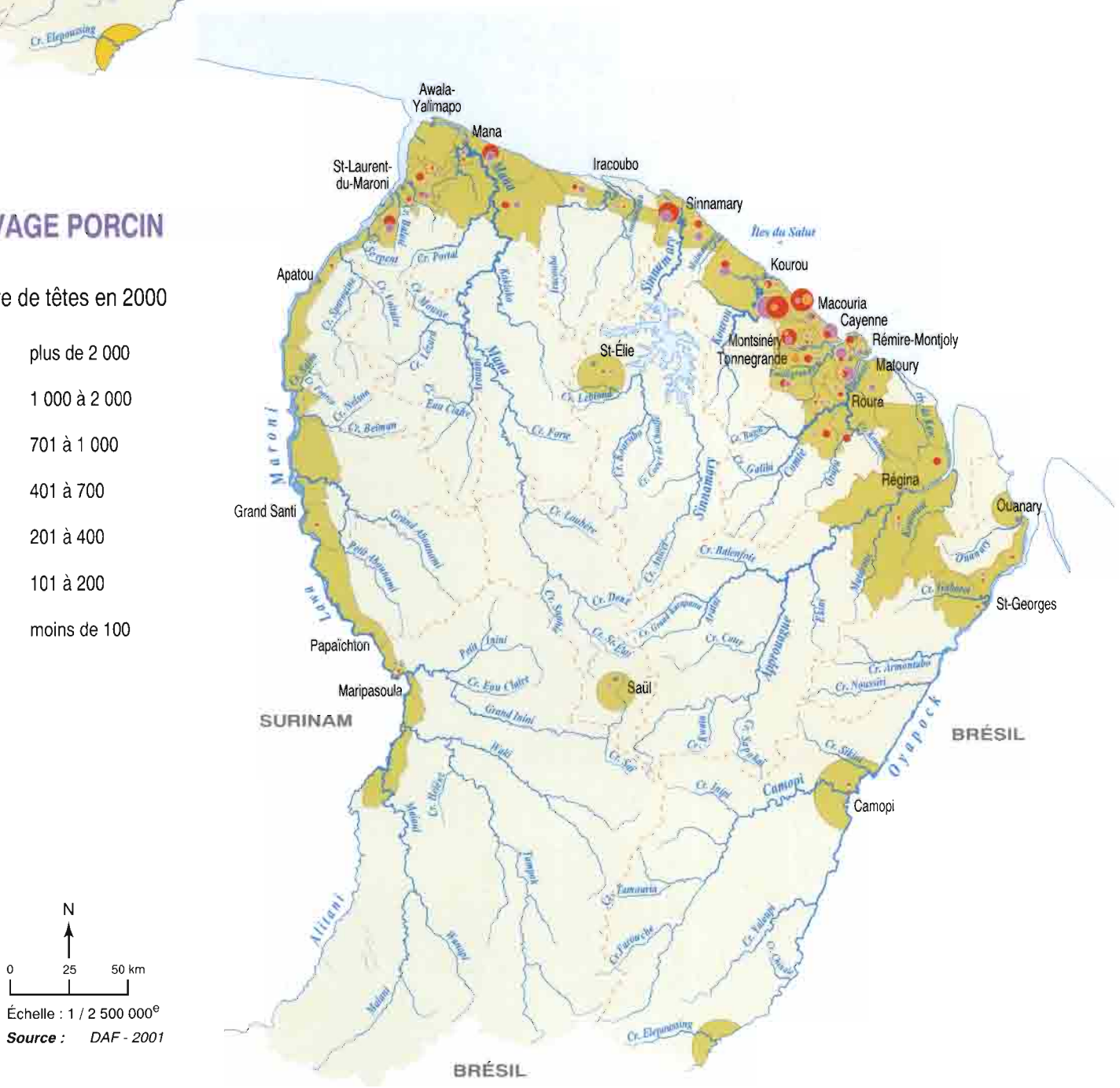
Nombre de têtes en 2000

- plus de 2 000
- 1 000 à 2 000
- 701 à 1 000
- 401 à 700
- 201 à 400
- 101 à 200
- moins de 100

ÉLEVAGE OVIN

Nombre de têtes en 2000

- 350
- 250
- 100
- 51 à 99
- moins de 50



(concombres, salades), et des fruits (bananes, ananas, papayes), constituent l'essentiel de ce type de production. La forme, la superficie et les cultures de ces abattis sont étroitement liées aux groupes sociaux qui les mettent en valeur (1). Ainsi on trouvera du coton sur les seuls abattis amérindiens et du riz chez les Businenge. Nombreuses, ces exploitations représentent les trois quarts des exploitations du département. Elles sont de petite taille, notamment chez les Amérindiens, au point souvent de ne pas entrer dans le champ du recensement. On trouve sur ces zones 80 % des exploitations de moins de deux hectares.

Nombre d'exploitations et SAU par commune

	Nombre d'exploitations (1)	SAU (ha)
Apatou	902	1 284
Grand-Santi	807	1 204
Saint-Laurent-du-Maroni	596	1 419
Papaïchton	531	1 554
Mana	512	6 939
Maripasoula	321	742
Macouria	260	2 773
Roura	251	1 170
Kourou	177	1 322
Matoury	170	459
Montsinéry-Tonnegrande	162	1 461
Sinnamary	142	1 235
Iracoubo	109	479
Camopi	108	69
Saint-Georges	80	207
Awala-Yalimapo	64	41
Régina	55	584
Rémire-Montjoly	29	89
Saül	28	50
Cayenne	6	89
Ouanary	4	3
Saint-Élie	4	3
TOTAL	5 318	23 176

(1) y compris exploitations sans SAU

Source : Recensement agricole - 2000 - Résultats provisoires

Sur la partie côtière, une agriculture plus moderne de grandes exploitations cohabite avec des abattis qui se sédentarisent. Ces derniers se transforment peu à peu en vergers jusqu'à devenir jardin d'agrément ou être laissés à l'abandon, puis, dans les zones où l'urbanisation est plus forte, être peu à peu parcellisés et lotis. Autour de Cayenne, et jusqu'à Cacao sur la commune de Roura, des cultures légumières intensives et des vergers se sont implantés au cours des vingt dernières années. Les savanes, depuis Macouria jusqu'à Iracoubo, sont l'espace privilégié de grands élevages extensifs de plusieurs centaines de têtes de bovins.



Cultures légumières à Javouhey (Cliché A. Cercueil)

À l'Ouest du département, les communes de Saint-Laurent-du-Maroni et de Mana sont le lieu de confluence des différents types de mise en valeur du sol et des formes d'exploitation présentes en Guyane. On y rencontre l'agriculture traditionnelle sur abattis des Businenge, les cultures fruitières et maraîchères des Hmongs de Javouhey, des fermes d'élevage et, autour de Mana, la riziculture sur polder. Cette dernière culture à pris un essor important depuis le début des années 1980. Elle s'étend sur 5 000 hectares pour une production, sur deux cycles de cultures, dont le rendement est sujet à de fortes variations mais qui pèse d'un poids important dans la balance commerciale de la Guyane *(voir page n°94)*.

L'équipement

Le niveau d'équipement matériel des exploitations est très faible, et les techniques culturales souvent très simples : une centaine d'exploitants seulement se servent de serres ou d'abris. Toutefois l'équipement s'améliore peu à peu. 325 exploitations, 100 de plus qu'il y à dix ans, utilisent des tracteurs.



Cultures hydroponiques dans la région de Roura (Cliché DAF)

Matériel en propriété ou copropriété

	Exploitations		Nombre de machines	
	1989	2000	1989	2000
Motoculteur	418	256	420	270
Tracteur	241	341	309	421
Débroussailleuse, tronçonneuse		2 699		4 291

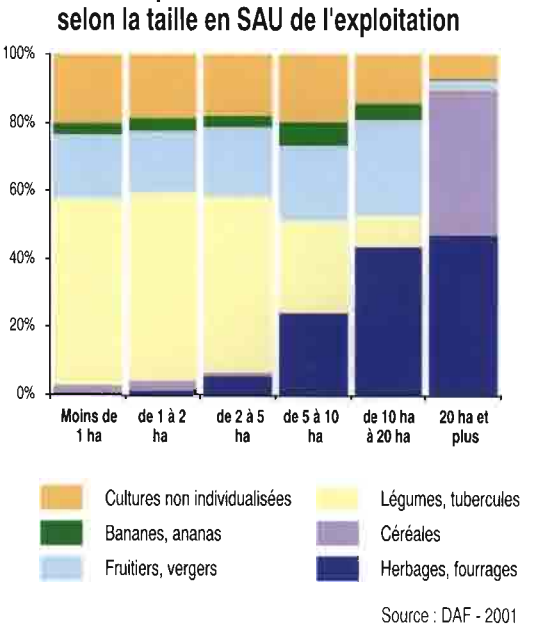
Source : Recensement agricole - 1989 et 2000 (Résultats provisoires)

L'usage de la tronçonneuse et de la débroussailleuse s'est largement répandu. Désormais la moitié des exploitations en sont équipées, ce qui se traduit par une augmentation moyenne de la surface des abattis.

LES CULTURES

Les terres agricoles se répartissent en cinq grands groupes de cultures : les prairies, les céréales, les vergers, les cultures légumières et enfin les abattis. Les abattis ont ceci de particulier qu'ils sont à la fois une technique culturale, un mode de faire-valoir et qu'ils produisent une importante variété de produits s'apparentant d'une certaine façon à un jardin familial.

Répartition des cultures selon la taille en SAU de l'exploitation



Source : DAF - 2001

Principales cultures	Exploitations (1)	SAU (ha)
Superficie agricole utilisée (SAU)	5 318	23 176
Céréales	1 229	5 208
Cultures industrielles et plantes aromatiques (2)	1 037	420
dont canne à sucre	881	226
Cultures légumières	4 298	4 831
dont tubercules, racines et bulbes	4 033	4 582
dont légumes frais	1 093	221
Cultures fruitières semi-permanentes	153	470
dont banane fruit	2 232	295
dont ananas	738	130
dont maracuja	339	42
Jachères	81	219
Cultures fruitières permanentes	2 956	2 674
Cultures fourragères	22	321
Superficie Toujours en Herbe	390	6 941
Cultures florales	55	29
Autres cultures et cultures non individualisées	3 489	2 063

(1) Y compris exploitations sans SAU

(2) Plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes

Source : Recensement agricole - 2000 - Résultats provisoires

Le recensement de 2000 s'est attaché tout particulièrement à identifier le plus précisément possible les cultures produites sur les abattis, de sorte que l'on peut plus ou moins ventiler ces productions dans les groupes précédents et compléter les inventaires dressés par les enquêtes antérieures.

Par ordre d'importance des surfaces, viennent en tête les prairies avec 6 940 ha dont 5 490 de prairies naturelles, les céréales se présentent en deuxième position, avec 5 200 ha. En Guyane c'est presque exclusivement du riz, le maïs n'occupant qu'une modeste surface. Ensuite les légumes et les tubercules s'étendent sur plus de 4 800 ha. Mais c'est surtout du manioc, sur 4 300 hectares, que l'on trouve. Chaque hameau possède sa platine à manioc, destiné à être transformé en *couac* ou en *cassave*. Enfin les arbres fruitiers, dont 1 200 ha d'agrumes, couvrent près de 2 700 ha. La banane fruit, qui, n'est pas cultivée industriellement pour l'exportation comme aux Antilles, et les ananas destinés au marché local sont cultivés sur 470 ha. La canne à sucre n'est cultivée de façon un peu conséquente, qu'à Saint-Laurent-du-Maroni, pour la fabrication du rhum.

L'ÉLEVAGE

Les bovins

L'élevage bovin a connu une crise sévère au début des années 1990. Le troupeau est passé de 15 000 têtes en 1989 à 8 000 en 1992, son niveau le plus bas. Cette décapitalisation s'est effectuée par des abattages importants de femelles reproductrices au début des années 1990. Le nombre

de bovins est aujourd'hui d'environ 9 500 bêtes pour 326 éleveurs. Les élevages sont de taille importante, les vingt plus gros éleveurs possédant à eux seuls 65 % du cheptel bovin. Les troupeaux se situent dans les communes côtières, sur les zones de savanes, essentiellement de Montsinéry à Mana, la présence de bovins dans les communes de l'intérieur étant anecdotique.



Élevage de zébus à Macouria (Cliché M. Vendé)

L'élevage est surtout orienté vers la production de viande, le troupeau laitier n'atteignant pas 300 têtes.
Le troupeau est en grande partie composé de zébus, ou de vaches métropolitaines croisées zébu : ***aubrac, limousines, brunes des Alpes***.
La filière laitière a été mise à mal par la destruction de l'usine Cilama lors de l'effondrement de la Montagne Cabassou au début de l'année 2000 et aujourd'hui ne demeure qu'une seule entreprise réellement active de transformation.

Les porcins

L'élevage porcin a connu une évolution assez semblable à celle du cheptel bovin. Après une croissance régulière du nombre de bêtes de 1980 à 1989 le cheptel atteint alors plus de 9 150 porcs. En 2000 il atteint 8 100 têtes pour 341 exploitations. Toutefois à l'inverse de l'élevage bovin où la taille moyenne des troupeaux a légèrement augmenté la taille moyenne des porcheries est passée de 31 bêtes en moyenne par exploitation en 1989 à 24. Comme pour l'élevage bovin la concentration reste forte puisque là aussi les vingt plus grosses porcheries élèvent plus de la moitié des porcs de la région. Les porcheries sont concentrées sur les communes de Matoury, Macouria et Kourou qui comptent ensemble 70 % des têtes.

Le cheptel

	Exploitations		Effectif	
	1989	2000	1989	2000
Bovins	340	326	15 659	9 559
Porcins	298	341	9 162	8 099
Ovins	138	93	3 801	1 583
Caprins	62	116	1 317	1 026
Équidés	35	70	274	506
Volailles	1 520	1 730	150 428	123 134
Lapines mères	48	29	514	1 476
Ruche en production	7	7	99	166

Source : Recensement agricole - 1989 et 2000 (Résultats provisoires)

Les ovins et les caprins

Alors que les cheptels bovin et porcin après leur sévère diminution du début des années 1990 reconstituent leur potentiel, le cheptel ovin, avec près de 1 600 unités présentes en 2000 n'atteint que 40 % de son effectif de 1989. Le nombre d'éleveurs est faible, moins d'une centaine, et là aussi la concentration est forte puisque les dix plus gros éleveurs possèdent 55 % du total des bêtes. Le cheptel caprin s'est accru depuis 1989 mais il est très faible, 116 éleveurs se partagent 1 026 animaux.

Les équins

Les chevaux commencent à faire leur apparition dans le paysage guyanais. 70 éleveurs disposent d'environ 500 bêtes, on en comptait la moitié il y a dix ans. Ils sont élevés essentiellement pour des activités de loisirs.

Les volailles

On trouve des volailles dans presque toutes les communes. 1 730 exploitations, 33 % du total, en élèvent. Mais l'essentiel de la production est assuré par de grands élevages industriels situés sur les communes de Matoury, Macouria et Roura où l'on trouve 40 % des volailles du département. L'élevage de volailles a connu les mêmes difficultés que le reste de l'élevage guyanais et il est aujourd'hui à 80 % de son potentiel de 1989.

L'agriculture guyanaise offre un large éventail de situations : aussi bien dans ses pratiques culturales, dans son rapport à la terre, que dans ses modes de faire-valoir. Les terres utilisées par l'agriculture, la SAU, sont une très faible fraction du territoire régional, à peine 0,3 %. Le champ est donc encore vaste pour continuer à mettre en place une agriculture moderne contribuant à équilibrer la balance commerciale de la Guyane. Même si la part de l'agriculture dans l'économie régionale reste modeste, les efforts constants entrepris depuis de nombreuses années ont permis d'augmenter et de diversifier la production.

(1) Voir "Atlas des départements d'outre-mer" La Guyane. CNRS et ORSTOM, 1979

Dominique JOUGLET

LES RIZIÈRES DE MANA

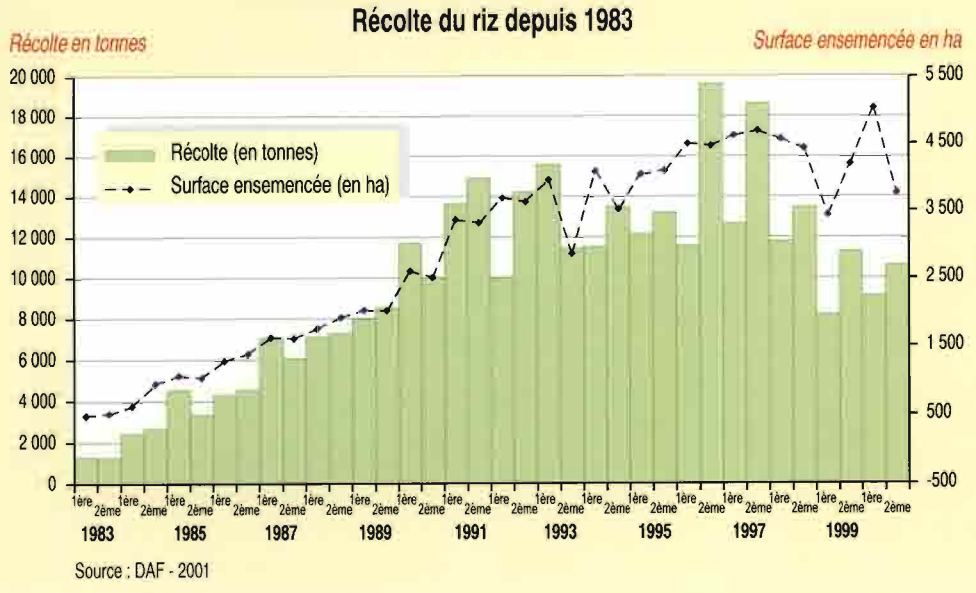
La culture du riz est pratiquée de façon traditionnelle depuis longtemps en Guyane. Il s'agit de riz pluvial, cultivé dans les abattis sur de petites surfaces alimentées en eau par les pluies. Cette forme de culture représente aujourd'hui plus d'une centaine d'hectares. Mais le climat et la topographie de la Guyane permettaient d'espérer cultiver le riz, de façon mécanisée, sur de grandes étendues et d'obtenir deux récoltes par an. Aussi depuis longtemps, et surtout à partir de la départementalisation, les différents plans de développement de l'agriculture en Guyane ont essayé de promouvoir cette culture.
Dès les années 1950 les expériences se sont multipliées aussi bien pour le riz irrigué sur les terres basses, les plus fertiles, que pour le riz pluvial, en savane ou après déforestage. Près de Mana à partir de 1951, sur la crique Jacques, une exploitation sur polder est créée sur quelques hectares. Elle perdurera, sous diverses formes jusqu'à nos jours. À Sinnamary, à partir de 1952, des migrants indonésiens cultivent jusqu'à 45 hectares de riz, jusqu'à leur départ en 1963.



Récolte mécanisée du riz à Mana (Cliché A. Cercueil)

En 1977, une cinquantaine d'hectares sont aménagés près de Montsinéry et une première récolte effectuée. Cette expérience n'aura pas de lendemain. Si aujourd'hui la surface de polders dépasse 5 000 hectares, c'est après plusieurs essais difficiles. L'essor du riz de polder, présent exclusivement sur la commune de Mana, remonte au début des années 1980. En 1983, 500 ha sont ensemencés. En 1984 les pouvoirs publics adoptent le schéma directeur pour le développement de la riziculture, le "plan riz". L'objectif du plan était l'aménagement de 7 000 ha de rizières pour une production annuelle de 45 000 tonnes de riz paddy, c'est à dire de riz non décortiqué. Sur les six dernières années la superficie ensemencée est en moyenne de 4 300 ha pour une récolte annuelle moyenne de 26 000 tonnes. Avec un rendement moyen de 30 quintaux à l'hectare, les objectifs du plan riz ne sont pas loin d'être tenus.
Autour du polder toute une filière s'est mise en place : le riz est séché, décortiqué pour obtenir du "riz cargo" destiné à l'exportation, puis, pour une partie, blanchi et conditionné pour la vente. C'est une culture qui nécessite des traitements phytosanitaires importants pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes nuisibles et les champignons. Ces traitements, tout comme l'ensemencement des casiers sont effectués par de petits avions.

Récolte du riz depuis 1983



Source : DAF - 2001

LA GESTION FORESTIÈRE EN GUYANE

La forêt couvre 96 % du territoire guyanais, soit environ 8 millions d'hectares. Elle se compose de trois ensembles distincts :
- la frange littorale où se développe la mangrove,
- les forêts de terre basse dites savanes mouillées qui sont des zones de transition entre les zones côtières et la forêt profonde,
- la forêt primaire, dense et complète sur toute sa surface.

D'apparence homogène, elle est en réalité extrêmement variée et comporte un très grand nombre d'essences forestières (plus de 1 200 espèces d'arbres). C'est une forêt primaire à l'état pratiquement naturel, très peu modifiée par l'homme qui ne l'a exploitée que dans ses parties les plus accessibles au Nord et sous forme d'une cueillette très disséminée.
Pour ces raisons, le massif forestier de Guyane constitue un patrimoine naturel exceptionnel.

STATUT FONCIER DE LA FORÊT

La surface boisée appartient en majorité au domaine privé de l'État. La gestion de ce domaine est confiée à l'Office National des Forêts (ONF) par décret n°67-207 du 10 mars 1967 remis à jour en mai 1995 par décret n°95-622.

Propriétaire	Surface de forêt *(en ha)*
État :	
Dont confié en gestion à l'ONF	7 450 900
Autres (zones de subsistance accordées aux populations vivant traditionnellement de la forêt)	531 900
Département	8 700
CNES (sous gestion ONF)	48 500
Propriétaires privés (estimation)	20 000
Total de la surface forestière	8 060 000

Les mangroves couvrent près de 70 000 ha et appartiennent au domaine public maritime.
En 2001, une loi forestière sur la Guyane est en cours d'élaboration, en concertation avec les élus, les scientifiques, les naturalistes et les professionnels de la filière bois. Elle devrait déboucher sur un code forestier s'appliquant en Guyane.

PETITE HISTOIRE DES FORÊTS DE GUYANE

Les Amérindiens présents dans toute la forêt guyanaise avant l'arrivée des Européens ont peu modifié le milieu forestier par prélèvement de fruits et de gomme et par les cultures itinérantes. Le premier commerce de la Guyane fut celui des bois de couleur et des bois de marine. Certains d'entre eux, tel l'Amourette, très précieux, ont été surexploités dans les secteurs accessibles proches de la côte et des fleuves.
Avec l'administration pénitentiaire installée sur la terre ferme après 1852, s'est développé un réseau de camps ayant une activité d'exploitation et de transformation du bois. Le 11 décembre 1908 un décret est promulgué concernant la gestion forestière du domaine de l'État. Le premier service forestier voit le jour en 1931, mais dépend cependant du bureau des mines du territoire de l'Inini. En 1934, la gestion des forêts domaniales sera confiée au Service des Eaux et Forêts.
À partir de 1954 le Préfet peut attribuer des permis d'exploitation forestière dont la superficie n'excède pas 50 000 ha.
En 1966, l'Office National des Forêts est créé et remplace le service des Eaux et Forêts.
Dans les années 1960 à 1970, suite aux mouvements de décolonisation en Afrique, de nombreuses entreprises d'exploitation forestière s'installent en Guyane. À la même époque, la construction du Centre Spatial Guyanais consommatrice de bois entraîne un fort développement de l'exploitation.


Amourette (cliché A. Cercueil)


Bois Serpent (cliché A. Cercueil)


Moutouchi (cliché A. Cercueil)

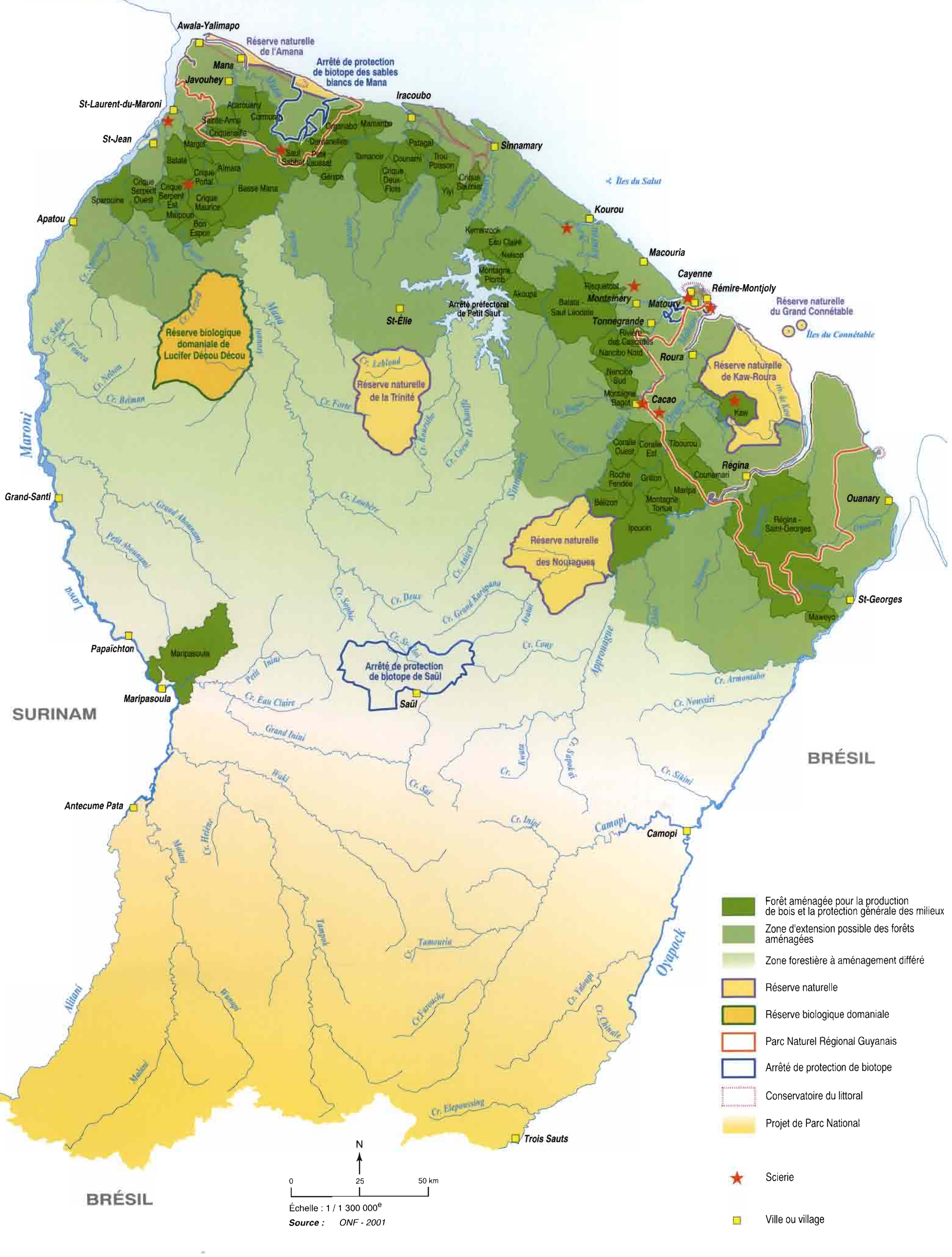
L'arrêté du 29 novembre 1976 réglemente l'attribution des permis forestiers et la vente de coupes. De vastes surfaces, de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, sont attribuées à des exploitants scieurs qui doivent eux-mêmes (avec l'aide d'importantes subventions de l'État) réaliser les dessertes routières pour mobiliser la ressource en bois. Peu de contraintes d'exploitation sont imposées, une redevance superficiaire et une redevance volumétrique sont demandées aux bénéficiaires de permis.
La forêt est alors exploitée sur un mode de cueillette non planifiée en fonction des produits recherchés par les titulaires des permis pour répondre aux opportunités d'un marché local limité et très irrégulier.

MISE EN VALEUR SYLVICOLE ET GESTION DURABLE

En 1992, la Convention de Rio met en évidence les problèmes liés à la déforestation et à la surexploitation des forêts tropicales. Elle pose les principes d'une gestion durable permettant d'assurer la pérennité des écosystèmes forestiers et le maintien de leur capacité à fournir les produits et services qu'ils procurent.
La France, pays signataire et seul pays de l'Union Européenne à posséder une forêt tropicale, s'engage en Guyane dans la recherche d'une gestion durable exemplaire.
Les accords Chevalier mettent fin, en 1993, au système des permis forestiers. Un domaine forestier permanent est identifié, constitué de 53 forêts d'une surface moyenne de 10 000 ha. Chacune doit être dotée d'un "aménagement forestier" (plan de gestion à long terme), et est divisée en parcelles (unités de gestion) d'une surface moyenne d'environ 300 ha. L'aménagement forestier définit par zone les objectifs à long terme (production tout en assurant la protection générale des milieux, protection physique et intérêt écologique) et planifie les mises en exploitation (de proche en proche) des diverses parcelles.
Le rythme annuel des exploitations (surface annuelle des coupes) est déterminé pour être compatible avec une durée du cycle (intervalle de temps entre deux passages en coupe d'une même parcelle) estimée à environ cinquante ans. Des inventaires sont effectués pour mieux localiser et évaluer la ressource en bois afin notamment de mieux rentabiliser les investissements routiers importants à réaliser pour la rendre accessible, mais aussi pour mieux connaître la richesse biologique des diverses parcelles et donc prévoir un programme rationnel de mise en protection.
Aujourd'hui, ce domaine forestier permanent essentiellement situé à l'arrière de la frange littorale occupée par l'agriculture et l'urbanisation, représente une surface totale de 845 000 ha.
L'ensemble de ces 53 forêts bénéficie d'une gestion multifonctionnelle visant à répondre de manière durable aux besoins locaux en terme de production de bois, mais aussi d'accueil du public tout en maintenant leur potentiel écologique. Les usages traditionnels de la forêt sont par ailleurs largement pris en compte.
Les exploitations fournissent chaque année environ 60 000 m^3 de grumes destinées à l'approvisionnement de la filière bois locale ; des efforts sont faits pour mieux valoriser la ressource en bois, mais aussi pour limiter l'impact des opérations d'abattage et de débardage sur le milieu naturel et donc maintenir un haut niveau de richesse biologique. Ainsi, lors des inventaires préalables aux ventes de coupe, sont mis en réserve des arbres **semenciers***, des arbres dont les fruits sont particulièrement nécessaires à l'alimentation de certaines espèces (Bagasse et Goupi notamment) ainsi que diverses **espèces d'intérêt patrimonial*** particulier. Les arbres d'avenir sont inventoriés pour évaluer le potentiel de renouvellement de la forêt.
Ces mesures sont complétées par la fermeture après exploitation des routes forestières, afin de limiter la pénétration des chasseurs en forêt. Notons que la

GESTION DES ESPACES NATURELS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 26*



LES Z.N.I.E.F.F.

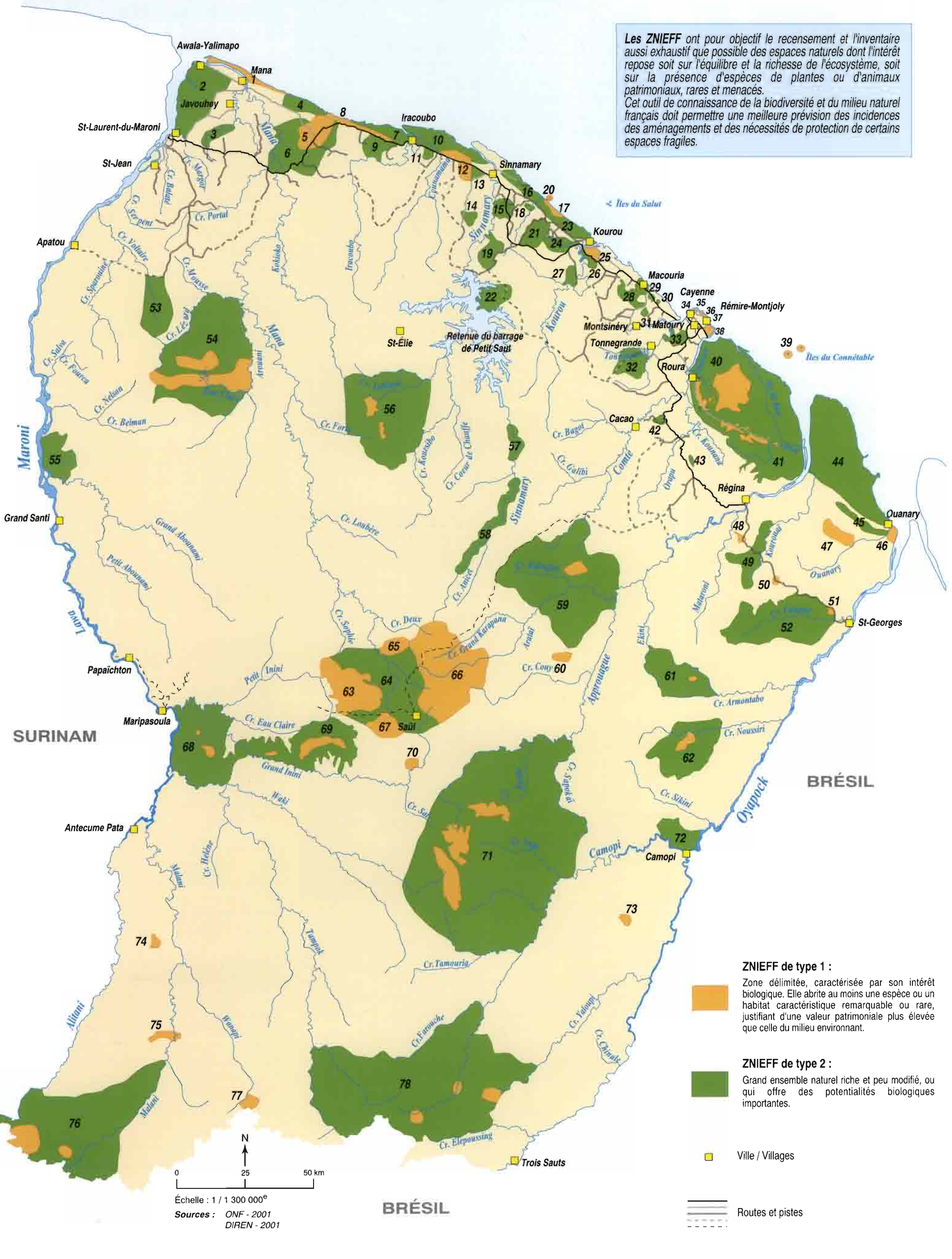
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique sont définies page n°87

N°	Type	Secteur	Dénomination	Surface (en ha)
1	1	Awala - Yalimapo	Plage des Hattes, lagunes et plages d'Aztèque et de Pointe Isère	13 520
2	2	Awala - Yalimapo	Les marais de Coswine	29 638
3	2	Mana	Crique Sainte - Anne	4 482
4	2	Mana	La Savane Sarcelle	4 823
5	1	Mana	Les forêts sur sables blancs d'Iracoubo	12 376
6	2	Mana	Zone du palmier à huile américain	26 198
7	2	Iracoubo	Le littoral d'Organabo	9 135
8	1	Iracoubo	Savanes de Mamaribo, Roches Blanches et Savane Flèche	2 527
9	2	Iracoubo	Forêt sur sables blancs de Rocoucoua	5 998
10	2	Iracoubo	Mangroves de la Counamama, de l'Iracoubo et du Sinnamary	14 108
11	2	Sinnamary	Savanes Counamama et Gabriel	1 113
12	1	Iracoubo	Marais et crique Yiyi	6 819
13	2	Sinnamary	La savane de Corossony	933
14	2	Sinnamary	Forêt de la piste de Saint - Élie	2 117
15	2	Sinnamary	Forêt de Paracou	4 777
16	2	Sinnamary	La côte et les marais de la Malmanoury	11 942
17	1	Kourou	Les battures de Malmanoury	242
18	2	Kourou	Les savanes de Malmanoury	500
19	2	Sinnamary	La crique Vénus	5 818
20	1	Kourou	L'embouchure de la crique Karouabo	2 609
21	2	Kourou	Savanes et crique Karouabo	5 968
22	2	Saint - Elie	Montagne Plomb	11 401
23	2	Kourou	Savanes et pripris de Bois - Diable	7 213
24	2	Kourou	Crique Passoura et savanes de Pariacabo	5 123
25	1	Kourou	Savane des Pères	3 509
26	2	Kourou	Montagne des Pères	293
27	2	Kourou	Montagne des Singes	2 984
28	2	Macouria	Marais de la crique Macouria	5 401
29	2	Macouria	Pripris Maillard	614
30	1 et 2	Macouria	Savane Malmaison	254
31	2		Savane Onemark	519
32	2	Montsinéry	Rivière des Cascades	7 590
33	1 et 2	Matoury	Mont Grand - Matoury et lac des Américains	2 220
34	1	Cayenne	Côte rocheuse et colline de Montabo	42
35	1	Cayenne	Côte rocheuse et colline de Bourda	49
36	1	Rémire - Montjoly	Lagune de Montjoly	72
37	1	Rémire - Montjoly	Côte rocheuse et colline de Montravel	16
38	1	Rémire - Montjoly	Mont Mahury	838
39	1	Régina	Les îles du Grand et du Petit Connétable	2 568
40	1 et 2	Régina	Plaine de Kaw	105 019
41	1 et 2	Régina	Montagne de Kaw	30 839
42	2	Roura	Montagne Cacao	2 124
43	2	Roura	Montagne Maripa	5 810
44	2	Régina	Pointe Béhague et Baie d'Oyapock	72 504
45	2	Ouanary	Monts de l'Observatoire	6 332
46	1	Ouanary	Montagne Bruyère	1 076
47	1	Ouanary	Montagne des Trois - Pitons	5 020
48	1	Régina	Savane - roche Virginie	307
49	2	Régina	Criques Kourouaï et Kapiri	13 398
50	1	Régina	DZ5 (route Régina / Saint - Georges)	432
51	1		Savane - roche du 14 juillet	400
52	2	Saint - Georges	Crique Gabaret	44 313
53	2	Saint - Laurent - du - Maroni	Cascade et crique Voltaire	17 788
54	1 et 2	Saint - Laurent - du - Maroni	Monts Lucifer et Décou - Décou	92 701
55	2	Grand - Santi	Montagnes françaises - Gaa Kaba	19 733
56	1 et 2	Saint - Elie	Montagnes de la Trinité	87 581
57	2	Saint - Elie	Saut Dalles et Saut Stéphanie	5 017
58	2	Saint - Elie	Haute vallée du Sinnamary	14 758
59	1 et 2	Régina	Monts Balenfois : Nouragues - Arataye	107 190
60	1	Régina	Mont Chauve	1 856
61	1 et 2	Saint - Georges	Piton rocheux de l'Armontabo	26 403
62	1 et 2	Saint - Georges	Pic du Grand Croissant	35 537
63	1	Saül	Les Monts Belvédère de Saül	24 458
64	2	Saül	Saül	58 942
65	1	Saül	La Montagne Continent	4 567
66	1	Saül	Le Pic Matécho, la Roche Carapana et les Monts La Fumée	61 865
67	1	Saül	Le Mont Galbao	6 871
68	1 et 2	Maripasoula	Monts Atachi - Bakka	57 087
69	1 et 2	Maripasoula	Montagnes Bellevue de l'Inini	53 784
70	1	Saül	Roche Dachine	1 110
71	2	Camopi	Les Massifs centraux de la Guyane	310 754
	1		Sommet Tabulaire	9 715
			Massif des Émerillons et Piton Baron	7 500
			Monts Bakra et Pic Coudreau	4 874
72	2	Camopi	Monts Alikéné	12 765
73	1	Camopi	Roche Touatou	915
74	1	Maripasoula	Roche Koutou et savanes - roches annexes	1 030
75	1	Maripasoula	Roches de Monpé - Soula	3 105
76	2	Maripasoula	Reliefs des Tumuc - Humac	116 517
	1		incluant le Massif de Mitaraka et le Tchoukouchipann	9 339
	1		ainsi que le Pic Coudreau du Sud	1 278
77	1	Maripasoula	Savane - Roche de la borne frontière n°4	1 989
78	1 et 2	Camopi	Monts Saint - Marcel, Cacao et Belvédère de la Haute Camopi	221 490

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 27*

***Les ZNIEFF** ont pour objectif le recensement et l'inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux patrimoniaux, rares et menacés.*
Cet outil de connaissance de la biodiversité et du milieu naturel français doit permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.


Awala-Yalimapo
Mana
Javouhey
St-Laurent-du-Maroni
St-Jean
Iracoubo
Sinnamary
Îles du Salut
Kourou
Apatou
Macouria
Cayenne
Rémire-Montjoly
Montsinéry
Matoury
Tonnegrande
Roura
Îles du Connétable
St-Élie
Retenue du barrage de Petit Saut
Cacao
Régina
Ouanary
Grand Santi
St-Georges
Papaïchton
Maripasoula
SURINAM
Antecume Pata
Camopi
Trois Sauts
BRÉSIL
Maroni
Oyapock
Mana
Sinnamary
Kourou
Comté
Approuague
Oyapock
Camopi
Cr. Mousse
Cr. Portal
Cr. Serpent
Cr. Margot
Cr. Balate
Cr. Spartouine
Cr. Nebon
Cr. Beiman
Cr. Saliva
Cr. Fouca
Cr. Koussibo
Cr. Coeur de Chantile
Cr. Bagot
Cr. Calibi
Cr. Kourouai
Cr. Loubère
Grand Abounami
Petit Abounami
Cr. Sophie
Cr. Deux
Cr. Grand Karapana
Petit Inini
Grand Inini
Cr. Eau Claire
Cr. Armontabo
Cr. Naussiri
Cr. Sikini
Cr. Tamaurig
Cr. Farouche
Cr. Elepoussing
Cr. Yaloupi
Cr. Chinale
Tampok
Waki
Malani
Alitani
Wanopi
Ekini
Matarani
Arouani
Aroutani
Aratai
Iracoubo
Kokioko
Equamadou
Tonnegrande
Ouanary
Kourouai
Cr. Coup
Cr. Helène
Cr. Sur
Cr. Lucien
Cr. Fort
Cr. Amicet
Cr. Sophie
Cr. Roche
Cr. Lucien
Cr. Coup
Cr. Sur
Cr. Helène
Cr. Fort

pression de la chasse a aussi un impact sur la régénération de la forêt car la majorité des arbres dépendent des animaux frugivores pour la dissémination de leurs graines.

LA CONSERVATION DE LA NATURE

Parallèlement à ces mesures de protection prises dans le cadre de la gestion durable des forêts à vocation de production, **un réseau d'espaces protégés a été constitué**. Il comprend cinq réserves naturelles, une réserve naturelle volontaire, une réserve biologique domaniale et cinq arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Les réserves naturelles ont vocation à protéger et faire connaître des espèces et des biotopes remarquables d'intérêt majeur, dans le cadre d'une gestion conservatoire, mais aussi pour la réalisation d'inventaires et d'études scientifiques. Le décret de création de chaque réserve en précise la réglementation adaptée à chaque situation. Certaines proposent au grand public des activités de découverte du milieu naturel.

- **La réserve naturelle des Nouragues**, créée en 1995, est la plus grande des réserves naturelles françaises (environ 100 000 ha de forêt primaire) avec la présence d'un inselberg (piton rocheux) remarquable. La réserve abrite 2 camps scientifiques et un camp pour accueillir le public.

- **La réserve naturelle de la Trinité**, créée en 1996, recèle des biotopes rares (76 000 ha de forêt primaire). Bien qu'il y reste un important travail d'inventaire à réaliser, on note déjà la présence de nombreuses espèces endémiques au niveau flore et amphibiens.

- **La réserve naturelle de l'île du Grand Connétable**, créée en 1992, abrite et protège une remarquable colonie d'oiseaux de mer. Six espèces différentes se reproduisent sur l'espace réduit de l'île, totalisant plusieurs milliers de couples (frégates, sternes, noddis et mouettes).

- **La réserve naturelle des marais de Kaw-Roura**, créée en 1998, s'étend sur 94 700 ha et correspond à un vaste marais herbeux traversé de cours d'eau, ainsi qu'à de la forêt sempervirente sur la montagne de Kaw. Au Nord, les zones de mangroves accueillent de nombreux oiseaux limicoles qui se nourrissent sur les bancs de vase et qui peuvent se compter par dizaines de milliers au cours de l'hiver boréal. Les marécages de Kaw abritent une des dernières populations de Caïmans noirs d'Amérique du Sud, mais également les trois autres espèces de caïmans connues de Guyane : le Caïman à lunettes, le Caïman gris et le Caïman rouge.

- **La réserve naturelle de l'Amana**, créée en 1998, s'étend sur 15 000 ha et protège plages de ponte des tortues marines, mangroves et lagunes qui accueillent d'importantes populations d'oiseaux. Ce site est reconnu d'une importance mondiale pour les tortues luth.

- **La réserve naturelle volontaire Trésor**, s'étend sur 2 400 ha de la Montagne de Kaw à Roura. C'est une propriété privée dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier. Elle est agréée par l'État pour une période de six ans renouvelable. Un sentier botanique y est ouvert au public.

Les Réserves Biologiques Domaniales (RBD) sont instituées en forêt domaniale à l'initiative de l'ONF par arrêté ministériel et concernent des espaces forestiers particulièrement remarquables. Elles constituent des lieux privilégiés pour l'étude et le suivi scientifique de la faune et de la flore, mais aussi pour l'expérimentation en matière de gestion des milieux naturels.

- **La réserve biologique domaniale du massif de Lucifer Décou-Décou**, créée en 1995, est située dans le Nord-Ouest du département (110 300 ha de forêt primaire). À noter la présence de gisements aurifères qui rend particulièrement délicate la gestion conservatoire de cette réserve.

On compte en 2001 cinq arrêtés préfectoraux de protection de biotopes en Guyane. Ils visent à préserver les milieux nécessaires à la survie des espèces protégées et à protéger ces biotopes contre les activités qui portent atteinte à leur équilibre biologique **(Saül, Forêts sur sables blancs de Mana, Mont Grand Matoury, les Monts de Cayenne et le Mont Mahury)**. Il faut toutefois noter que dans un contexte de forte pression foncière l'application de certains arrêtés est particulièrement délicate.

- **Le Parc Naturel Régional** concerne deux pôles situés sur Régina - Kaw et Awala-Yalimapo - Mana. Ses objectifs fixés dans le cadre d'une charte, sont la protection du patrimoine, la participation à l'aménagement du territoire et au développement économique social, culturel et à la qualité de la vie.

LA PRODUCTION DE BOIS

Depuis 1952, le Bureau Agricole et Forestier de Guyane (BAFOG), le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) et l'Office National des Forêts, ont réalisé des inventaires mettant en évidence les composantes et caractéristiques de la forêt Guyanaise. Le nombre d'essences de bois d'œuvre utilisables est important, mais la faible densité des essences les plus recherchées ajoutée à un relief accidenté limitent le potentiel exploitable. L'exploitation forestière concerne essentiellement quelques essences pour la production de bois d'œuvre.



Mapa en fleurs (cliché A. Cercueil)

Cinq représentent à elles seules 70 % des prélèvements :

- l'angélique (*Dicorynia guianensis*),
- le gonfolo (*Qualea rosea* et *Ruitzerania albiflora*),
- le grignon franc (*Sextonia rubra*),
- l'amarante (genre *Peltogyne*),
- le goupi (*Goupia glabra*).

Le rendement effectif des exploitations varie entre 2 et 12 m³ à l'hectare, ce qui correspond à l'abattage de 1 à 4 arbres/ha. Les forêts les plus facilement exploitables ont déjà été récoltées et sont en phase de croissance et de renouvellement. De nouvelles routes sont réalisées pour rendre accessibles de nouvelles parcelles (environ 40 km par an permettant de desservir 12 000 ha). Les coupes de bois sont vendues par parcelles, à l'amiable à l'unité de produit, les contrats sont assortis d'un délai d'exploitation strict et de prescriptions techniques visant à garantir la qualité de l'exploitation.

La première transformation

Tandis que les activités forestières ont connu de fortes croissances de 1963 à 1991, le ralentissement des grands chantiers guyanais et des débouchés sur le marché antillais ont, en 1993, fait chuter la production à un niveau inférieur à celui des années 1966-1968. Sur les trois dernières années, le volume moyen annuel de bois d'œuvre exploité a été d'environ 65 000 m³, pour une surface moyenne de 13 000 ha. Ce volume de grumes permet d'obtenir environ 25 000 m³ de sciages par an.
En première analyse, les entreprises de première transformation du bois en Guyane sont globalement bien réparties sur l'ensemble du territoire et notamment dans les trois grandes zones entourant les principaux centres urbains : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.
Cependant, une majorité de scieurs se sont installés près de Cayenne, privilégiant la logique commerciale à celle de l'approvisionnement.
Les capacités théoriques de production déclarées par les scieurs sont très supérieures au niveau actuel de production, certaines entreprises s'étant équipées à une période de très forte demande en bois.

Les scieries les plus importantes ont bien résisté à la baisse générale du marché depuis 1991 et peu d'entre elles ont disparu. En revanche, on est passé de 19 scieries produisant moins de 3 000 m³ de sciages en 1990 à 7 en 1997. En 2000, on compte 4 entreprises qui ne pratiquent que l'exploitation forestière, 6 qui exploitent et scient leur bois et 5 qui ont uniquement une activité de scierie.
L'emploi généré par ces activités serait de l'ordre de 150 (500 pour l'ensemble du secteur forêt-bois).



Scierie artisanale (cliché A. Cercueil)

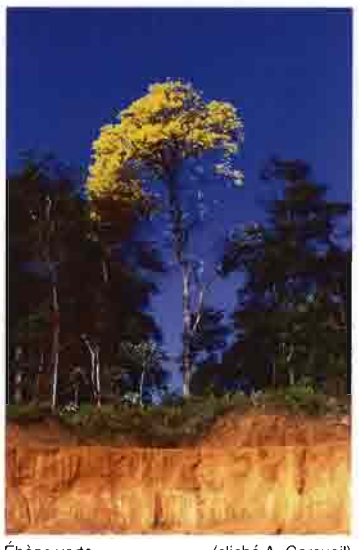
Ces scieries produisent essentiellement des avivés pour la menuiserie, et des bois de charpente. De petites productions alimentent des marchés spécifiques et conjoncturels (équarris et bardeaux souvent fabriqués en forêt, palettes et coffrages fabriqués en scieries).

La deuxième transformation

Le secteur de la deuxième transformation en Guyane est mal recensé et artisanal.
Il y a peu d'entreprises industrielles et le secteur est essentiellement composé d'artisans menuisiers. Fin 1998, on dénombrait 309 artisans du secteur "bois et ameublement" implantés exclusivement près des villes.
L'activité est fortement liée au secteur de la construction (ossature, charpente, menuiseries extérieures et intérieures, escaliers...). On trouve également des productions locales de mobilier massif, d'ébénisterie et d'artisanat (sculpture et tournerie).

Volume exploité par essence en 2000 *(en m³)*

Angélique	20 565	Wacapou	399
Gonfolo rose et gris	14 147	Parcouri	231
Grignon franc	4 289	Coeur dehors	166
Amarante	2 704	Mapa	165
Jaboty	1 892	Satiné rubané	87
Manil montagne	1 308	Mahot cigare	63
Goupi	1 010	Dodomissinga	40
Balata franc	929	Gaïac de Cayenne	28
St Martin rouge	886	Simarouba	27
Yayamadou	576	Moutouchi montagne	23
St Martin jaune	566	Bois serpent	15
Chawari	585	Amourette	10
Ebène verte	664		
Courbaril	476		**56 286**
Bagasse	448		



Ébène verte (cliché A. Cercueil)



Jaboty (cliché J. Barret)

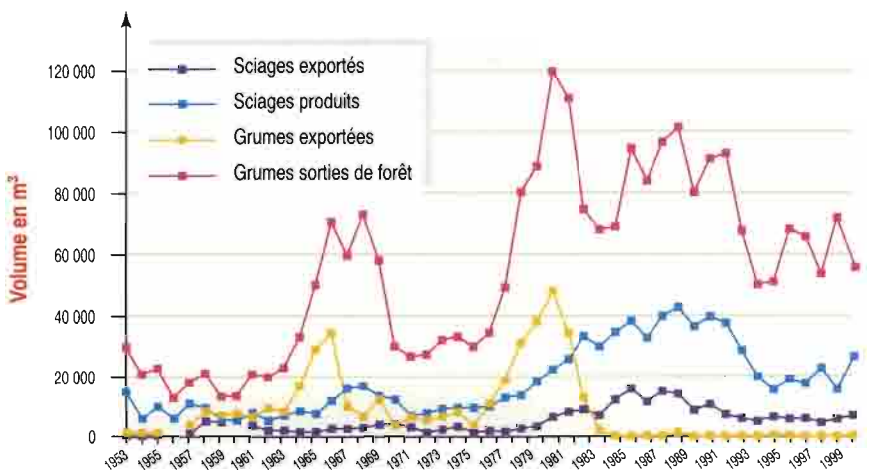
Les débouchés de la filière bois

En Guyane, le marché des produits sciés se décompose ainsi :

- 46 % pour l'ossature
- 23 % pour la menuiserie
- 17 % pour les parquets, lambris et bardages
- 7 % pour le mobilier et l'ébénisterie
- 7 % pour la caisserie et l'emballage

Sur le plan commercial, le secteur de la première transformation souffre de l'étroitesse des débouchés locaux : seule la tradition de la construction à ossature bois maintient l'activité.

Après deux périodes de forte demande en sciages correspondant à l'installation du CSG (35 000 m³/an) et au démarrage du programme Ariane 4 (50 000 m³/an), la production de sciages se stabilise autour de 25 000 m³ par an.



Volume de grumes et de sciages produits et exportés

(ces données, en valeur absolue, ne sont qu'indicatives)

Les principaux produits exportés sont les sciages, suivis par les bois équarris. Une part importante de ces exportations est réalisée par quelques entreprises seulement qui disposent d'une clientèle spécifique ; à titre d'exemple l'exportation d'équarris vers les Pays-Bas est réalisée par une seule entreprise.

La première destination des produits bois exportés est la Martinique qui consomme, à elle seule, près des deux tiers des exportations ; la Guadeloupe vient en seconde place. Les Pays-Bas reçoivent essentiellement les équarris employés dans les aménagements portuaires et de digues.

En 2000, la Guyane a exporté 24 % de sa production de sciage (17,2 millions de francs). Ces exportations doivent faire face à la concurrence des bois brésiliens, moins onéreux, mais surtout des bois résineux traités, en provenance de métropole.

Les produits finis se vendent pour la majorité directement entre les producteurs (artisans) et les consommateurs finaux.

La Guyane importe surtout des produits à forte valeur ajoutée pour ses besoins dans la construction et l'habitat : meubles, panneaux et menuiseries (25,9 millions de francs en 1998).

Les menus produits de la forêt

Les populations locales pratiquent traditionnellement la cueillette épisodique de produits forestiers.

Ces prélèvements sont très faibles et très variés (bois pour poteaux, bardeaux, production artisanale en sciage à la **gruminette*** d'essences précieuses tels que l'acajou de Guyane, l'amourette, le bois serpent, le moutouchi, le satiné rubané ; bois de construction de pirogues...)



Fabrication de pirogue saramaka (cliché A. Cercueil)

Ces bois sont vendus à l'unité de produit à des prix tarifés.

La production de charbon de bois échappe aujourd'hui à tout contrôle et à toute étude. Un certain nombre de producteurs artisanaux, qui approvisionnent une bonne partie du marché guyanais, tirent leur matière première des bois issus des abattis, des déchets d'exploitation et de scierie.

L'exploitation de la gomme de balata et l'extraction d'essence de bois de rose ont connu un rôle majeur dans l'économie guyanaise entre la fin du XIX° et le début du XX° siècle. Ces deux productions ont aujourd'hui disparu.

L'usage des plantes médicinales a toujours existé chez les différents groupes ethniques (Amérindiens, Créoles et Noirs Marrons). On recense près de 400 plantes médicinales concernant majoritairement les pathologies tropicales dues aux parasites, aux champignons et aux bactéries. Parmi ces espèces végétales, une cinquantaine ont des propriétés curatives scientifiquement démontrées. Certaines grandes firmes de pharmacologie et de parfumerie s'intéressent de plus en plus à la recherche de nouvelles molécules.

LES USAGES TRADITIONNELS

Les zones de droits d'usages sont des espaces où, en application des dispositions du code du domaine de l'État, les usages des populations tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt sont reconnus par arrêté préfectoral. Elles représentent environ 670 000 hectares (soit 9 % du domaine forestier de l'État).

On distingue divers usages traditionnels forestiers :

- les usages liés au bois : bois de feu, construction des habitations et pirogues,
- les usages liés à l'élevage : végétaux divers, pour l'alimentation des animaux et la confection des litières,
- les usages à caractère social : ainsi divers végétaux nécessaires aux rituels,
- les usages à caractère domestique : alimentation directe, abattis itinérants, chasse et pêche.

Ces usages sont pris en compte dans les aménagements forestiers de l'ONF.

Les zones de droits d'usages ont vocation à être reconnues et délimitées : populations concernées, surface, zones concédées, type d'activités.

Florent INGRASSIA





Habitation businenge : panneaux de palmes tressées



Toiture de palmes tressées (clichés A. Cercueil)

MINES ET CARRIÈRES

EXPLOITATION MINIÈRE

L'or

Contenu dans les alluvions et éluvions aurifères, il est la principale ressource minérale exploitée en Guyane et représente actuellement la deuxième activité industrielle de la région en termes de valeur à l'exportation, après l'activité spatiale. En 1999 les exportations d'or et alliages brut d'or se sont élevées à 264,914 millions de Francs et correspondent à 37,2 % du total exporté (hors activités spatiales), soit +19,8 % par rapport à l'année 1998. Caractérisée par la prédominance du secteur artisanal et semi-industriel (artisans mineurs et PME/PMI) l'activité minière d'orpaillage demeure une composante traditionnelle importante et sensible du paysage socio-économique guyanais. Axée sur l'exploitation des placers alluvionnaires, elle a traversé des étapes bien différentes en près de 150 ans : les opérations d'extraction et de récupération de l'or (dragage, abattage au monitor, gravimétrie et amalgamation au mercure) n'ont pas toujours été conduites dans le respect de la protection de la nature et de la bonne gestion des gisements avec, comme corollaires, un lourd passif environnemental et un gaspillage des ressources.

La découverte de l'or en 1857 fut à l'origine d'une véritable ruée qui culmina dans les années 1902 à 1906, avec un nombre impressionnant d'orpailleurs, entre 6 000 et 12 000 personnes. L'exploration individuelle (à la batée) et l'exploitation manuelle (pelles, pioches, sous-marin-canal en marches d'escalier creusé à même le sol, longtom-caisses en bois, sluice-canal en bois muni de baguettes perpendiculaires "riffles"...) des premières années, assurées par des aventuriers en quête de fortune rapide, furent relayées par l'activité de sociétés minières organisées. Des moyens mécaniques importants et variés, utilisés dès 1880 (draglines, pelleteuses, dragues à godets, barges, bulldozer, lance monitor, broyeurs...) permettaient de s'attaquer aussi aux éluvions ou "terres des montagnes". Ces moyens n'étaient cependant pas toujours bien adaptés aux contraintes de la forêt ni à la taille des gisements à exploiter : les vestiges d'imposantes machines, abandonnées dans la forêt après une brève utilisation, la pollution par le mercure, un déboisement excessif et l'absence de réhabilitation des anciens sites d'orpaillage témoignent encore de cette époque de rush, aveugle aux pratiques minières rationnelles. À partir de 1901 l'apparition des "maraudeurs", bandes armées de pilleurs, obligea les sociétés à mettre leurs placers en "bricole". Même si pendant cette période la production d'or a atteint les taux les plus élevés jamais connus (plus de 4 t/an) avec une main-d'œuvre considérable, l'écrémage des gîtes et l'absence de prospection et de programmation sont à l'origine du déclin de l'activité dès 1920 et de l'aggravation des impacts sur l'environnement. À partir de là, l'orpaillage officiel verra décroître la production (jusqu'à devenir nulle en 1964 et 1965), puis stagner jusqu'au début des années 1980.

La relance de l'exploitation s'organise à partir de 1983 avec une nette progression de la production dans les années 1990 qui finira par atteindre les niveaux historiques du début du siècle dernier. Cette reprise de l'activité est à mettre à l'actif de l'aboutissement des études géologiques et de prospection minière, conjointement avec la modernisation du cadre juridique et administratif (adaptation du Code Minier aux DOM/TOM) et de l'introduction de nouvelles méthodes d'exploitation d'origine brésilienne.

Les contributions des travaux du BATM (Bureau d'Assistance Technique et Minière) et des résultats de l'Inventaire Minier (réalisé de 1975 à 1995 par le BRGM), jointes à la mécanisation des techniques d'exploitation, ont été décisives dans la relance de l'exploration minière et de l'exploitation : découverte d'un nombre important d'indices favorables ainsi que de 17 nouvelles cibles à potentiel aurifère primaire et secondaire, présentées à la profession minière de 1980 à 1995 pour leur développement par le secteur privé.

En 1999 la production officielle déclarée a été de 2,967 tonnes d'or brut et le total cumulé depuis le début de l'exploitation en Guyane s'élève à 194,619 tonnes, le maximum annuel atteint étant de 4,922 tonnes en 1894.

La production de 1999 est due à l'activité de 16 PME et de 36 artisans et se distribue de la manière suivante :

-1 769 kg, soit 60 %, pour les entreprises dont deux atteignent ou dépassent les 300 kg,

-1 197 kg, soit 40 %, pour les artisans dont deux atteignent ou dépassent les 100 kg.

Cette production se situe au niveau de celle de 1996 et progresse de 11 % par rapport à celle de 1998. Toutefois il faut signaler que la quantité exportée avoisine les 4 900 kg en 1999, d'après les statistiques des douanes. Enfin, notons l'envolée de la production déclarée depuis 1985 : l'année 1997 rejoint, avec 3 183 kg, la période faste de la fin du XIX° et du début du XX° siècle, mais sera dépassée par l'année 2000, car la production provisoire s'élève (au 9 mai 2001) à 3 385 kg.



La batée (cliché T. Montford)

"Le barranque" et les phases d'exploitation/récupération de l'or :

1-Déboisement du site et détournement de la crique

2-Ouverture de fosses d'exploitation dans le flat par décapage du stérile argileux à la pelle hydraulique

3-Abattage des graviers et sables productifs à la lance "monitor" (jet d'eau à haute pression)

4-Pompage par "pompe à gravier" et alimentation de "la caisse" (sluice pour la concentration gravimétrique)

5-Lavage du tout venant aurifère, dans la caisse sur fond de moquette et métal déployé

6-Levée ou "clean-up" du concentré gravimétrique

7-Amalgamation au mercure du concentré

8-Distillation du mercure dans "la retorte" ou le "four" et obtention de "la cassave" ou éponge d'or.



"Le barranque" (cliché R. Vazquez-Lopez)

En dehors de cette activité d'exploitation légale, employant 900 personnes environ, qui opèrent dans le cadre des différents titres miniers (Autorisations d'EXploitation-AEX-, Permis d'exploitation, Concessions minières) attribués par les autorités compétentes (Préfecture et Ministère chargé des mines) on note de nombreuses exploitations irrégulières conduites par des orpailleurs illégaux ou clandestins qui ne respectent pas la législation en vigueur. Cette activité fait intervenir de la main-d'œuvre étrangère provenant surtout du Surinam (Bassins du Maroni, de l'Inini, de la Waki...), du Brésil (Bassins de l'Oyapock, du Haut Approuague, du Sikini, du Tampok...) et du Guyana. La profession minière et la société guyanaise toute entière pâtissent de cette mauvaise image (atteintes à l'environnement, troubles socio-économiques, insécurité...). Par ailleurs, des contaminations par le mercure de la faune et de certaines populations ont été signalées.

Principaux impacts et mesures de rémédiation/réduction :

1-Déforestation // planification, réduction, réhabilitation, plantation...

2-Rejets de matières en suspension (MES) // canal de dérivation, décantation, floculation, travail en circuit fermé...

3-Rejets d'hydrocarbures // stockage, bacs de rétention...

4-Eaux résiduelles, déchets // enfouissement, latrines, périmètres de protection...

5-Mercure amalgame // amalgame dans des bacs, port du masque, pas de rejets de mercure...

6-Mercure distillation // retorte ou four, local aéré, port du masque, bilan mercure tenu à jour...

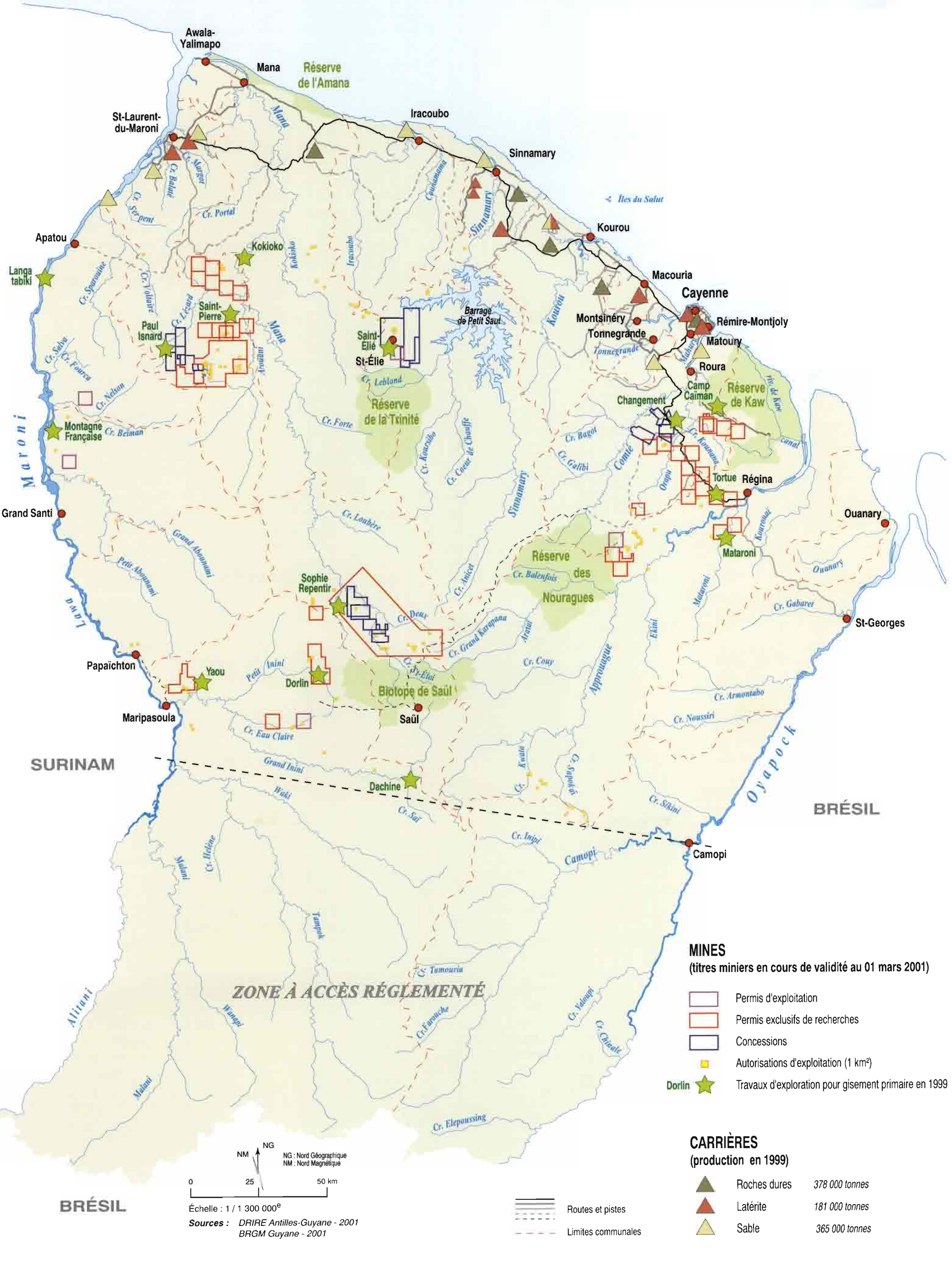


Pépites d'or (cliché T. Montford)

Les principaux centres d'exploitation figurent sur la ***planche ci-contre*** où sont représentés les différents titres miniers en cours de validité au 01 mars 2001. Les principaux centres de production sont situés dans les secteurs de Régina-Haut Approuague, Saint-Élie, Arouany-Paul Isnard, Maripasoula-Haute Mana et Inini-Sapokaye.

MINES ET CARRIÈRES

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 28*



MINES
(titres miniers en cours de validité au 01 mars 2001)

- Permis d'exploitation
- Permis exclusifs de recherches
- Concessions
- Autorisations d'exploitation (1 km²)
- Dorlin — Travaux d'exploration pour gisement primaire en 1999

CARRIÈRES
(production en 1999)

▲	Roches dures	*378 000 tonnes*
▲	Latérite	*181 000 tonnes*
▲	Sable	*365 000 tonnes*

NM NG — NG : Nord Géographique, NM : Nord Magnétique

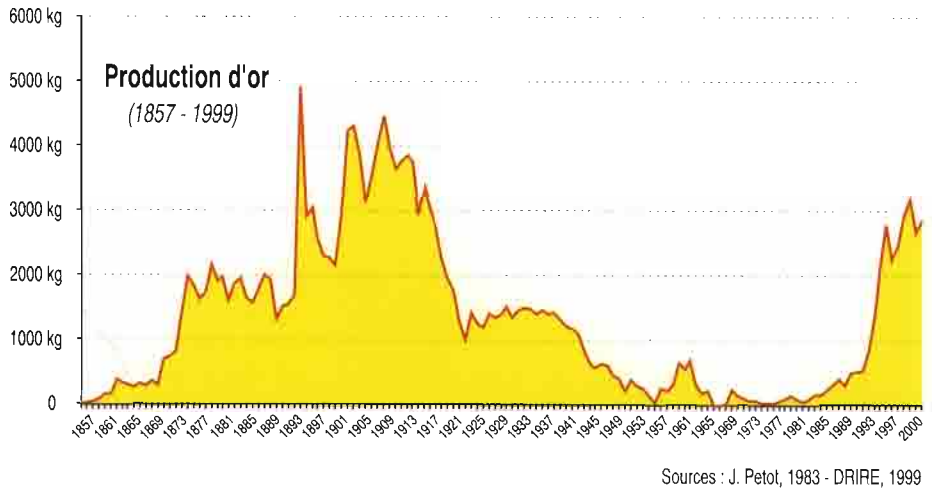
0 — 25 — 50 km

Échelle : 1 / 1 300 000e

Sources : *DRIRE Antilles-Guyane - 2001*
BRGM Guyane - 2001

Routes et pistes

Limites communales



Sources : J. Petot, 1983 - DRIRE, 1999

L'or primaire

Encaissé dans les roches et porté essentiellement par des filons de quartz, il a également fait l'objet d'exploitation mais il ne représente qu'un faible pourcentage de la production totale (de l'ordre de 5 %). Les méthodes d'exploitation sont différentes et font appel à une technologie plus complexe avec des travaux souterrains comprenant : fonçage de puits, traçage de galeries et décapage du minerai qui doit faire l'objet de préparation mécanique par concassage, broyage, débourbage, criblage puis de traitement gravimétrique plus élaboré avec l'utilisation de jigs, tables à secousses... Tel a été le cas de nombreux filons dans les régions de Saint-Élie, de Paul Isnard (Espérance, Saint-Pierre), de Saül-Dorlin (Sophie-Repentir, Bœuf-Mort), Adieu Vat (Filons Georgette, Rocher - exploité jusqu'à 119 m de profondeur)...
L'exploitation moderne de la mine de Changement, de 1984 à 1994, (par la SESIC -Société d'Exploitation du Site de Changement-) a porté sur le minerai saprolitique (roches tendres affectées par l'altération tropicale) situé au dessus du gisement en roche dure. Le minerai exploité à ciel ouvert dans une carrière, a fait l'objet de traitement par la méthode de "cyanuration en tas" avec extraction de l'or dans des colonnes garnies de charbon actif (préparé par grillage et traitement thermique d'écorces de noix de coco) qui piège l'or à partir de la solution aurifère cyanurée. La production totale de la mine a été de 1 250 kg (dont 30 % en gravimétrie et 70 % en cyanuration).

Le tantale et le niobium

Ils ont fait l'objet de petites exploitations minières dans des placers avec une estimation de production de l'ordre de 50 tonnes de concentrés marchands extraits, entre 1953 et 1980, dans la région de la Crique Vénus et dans d'autres petits gisements de manière sporadique. Le minéral porteur est la columbo-tantalite, [(Fe Mn) (Nb_2Ta_2)]O_6 signalée par B. Choubert dans le Bas Sinnamary en 1948. Elle est associée à des minéraux d'étain (cassitérite) et de lithium (lépidolite, amblygonite et spodumène) dans les concentrations alluvionnaires et éluvionnaires provenant de minéralisations primaires portées par des pegmatites.

RESSOURCES MINÉRALES POTENTIELLES

L'or primaire

Les sociétés minières nationales et multinationales (Total TCM, COGEMA et sa filiale SMBG, COMILOG, BHP, La Source Compagnie Minière, ASARCO, CBJ France, -CAMBIOR-, GUYANOR Ressources, WMC...) assurant le relais des travaux de l'Inventaire minier (1975-1995), dont les premiers résultats ont été présentés à partir de 1980 (Changement) et jusqu'en 1995 (Langa tabiki, Cazal, Maripa, Mataroni, Montagne Française), se sont lancées dans d'importants programmes d'exploration. Faisant intervenir la prospection géochimique et géophysique et la reconnaissance des anomalies par tarière, tranchées et forages, les recherches minières ont permis de circonscrire des objectifs miniers nouveaux : un petit gisement a déjà été exploité (Changement), d'autres gisements sont au stade de la pré-faisabilité (Yaou-Dorlin, Camp Caïman...). Enfin certains prospects sont encore en phase de développement avancé (Montagne Tortue, Maripa, Mataroni, Montagne d'Or...).
Les ressources d'or mises en évidence par l'ensemble des sociétés minières, dans les sept principaux gisements reconnus, totalisent 48 millions de tonnes de réserves géologiques à une teneur moyenne de 2,5 g/t, soit 120 tonnes d'or contenu.
Le gisement de Camp Caïman, propriété d'ASARCO (Montagne de Kaw), est sans doute actuellement le plus prometteur des projets miniers guyanais. Les ressources géologiques annoncées fin 1999 sont de 20,2 millions de tonnes à 3,2 g/t soit un potentiel d'environ 65 tonnes d'or. Ces ressources renfermeraient 40 % de minerai saprolitique dont les tests d'extraction de l'or montrent des taux de récupération de 92 % par traitement gravimétrique de l'or grossier et cyanuration des rejets. L'or du minerai primaire sulfuré peut aussi être récupéré avec des taux comparables, mais avec un traitement plus complexe (flottation des sulfures et biolixiviation, suivis par la cyanuration) et donc plus onéreux. Les recherches devraient se poursuivre en extension des corps minéralisés connus pour augmenter le tonnage car la reconnaissance par forages de certification, n'a porté que sur 30 % de l'anomalie géochimique mise en évidence par l'Inventaire minier. Parallèlement, et après une nouvelle réinterprétation géologique de la géométrie du gisement, une étude de modélisation géostatistique devrait apporter de nouvelles données sur les réserves du gisement.



Abattage au "monitor" (cliché R. Vazquez-Lopez)

Le kaolin

Plusieurs indices et gisements de kaolin ont été découverts par le BRGM en 1977 dont cinq dans la région de Saint-Laurent / Mana et deux dans la région de Cayenne, sur la route de Régina. Le kaolin est un produit marchand composé essentiellement d'un minéral argileux, la kaolinite ($Al_4(OH)_8Si_4O_{10}$), mélangé dans le minerai brut avec d'autres minéraux (quartz et micas surtout) qui constituent entre 40 et 60 % du produit tout venant. Parmi les trois gisements de Saint-Laurent-du-Maroni / Mana, celui de Charvein est de loin le plus important et prometteur : il s'étend sur 15 km de long et 3 à 4 km de large, le long de la route de Mana à l'Acarouany et son épaisseur varie de 1 à 20 m. Deux zones principales ont été distinguées en fonction de la blancheur, des propriétés favorables (faible contenu en silice et impuretés...) et de l'épaisseur du minerai : un secteur de 6 millions de tonnes de ressources potentielles, au Sud de la route de l'Acarouany, et un autre de 3 millions de tonnes sur la route de Mana.
Les études de valorisation réalisées (BRGM, Georgia Kaolin Company, Société Française de Céramique et les Kaolins d'Arvor) montrent que le kaolin après traitement pourrait être utilisé pour le couchage du papier et pour l'industrie céramique ; le quartz très pur qui l'accompagne (SiO_2>99,2 %) serait utilisable en verrerie.
Des études technico-économiques complémentaires sont encore nécessaires pour confirmer les réserves et aboutir à la faisabilité du projet industriel.

Le kaolin et ses applications industrielles

Selon sa qualité naturelle, il peut entrer dans la composition du papier (jusqu'à 30 %, en charge et couchage), des céramiques (sanitaires, faïence, porcelaine blanche), des caoutchoucs, des plastiques (résistance mécanique), des peintures (inertie chimique, fluidité), de certains ciments (source d'alumine si présence d'oxydes de fer), des fibres de verre (pour réduire la proportion d'alcalins) et dans la composition de nombreux autres produits, mais en faible tonnage. La France en consomme environ 600 000 t/an pour une production de 300 000 t/an : les prix varient entre 300F/t pour la qualité céramique, 1 000F/t pour le couchage du papier et 3 000F/t pour les pigments (cours de l'année 2000).

Titane, zirconium et métaux de Terres Rares

Des concentrations en minéraux lourds comprenant de l'ilménite ($FeOTiO_2$), du zircon ($ZrSiO_4$) et de la monazite ($(Ce,La,Th),SiO_4$), localisées dans les formations littorales sableuses, ont fait l'objet d'évaluation par l'Inventaire minier de 1976 à 1977. Quatre gîtes principaux ont été reconnus où l'ilménite est de qualité "fonderie", le zircon est classé en "qualité première" et la monazite est de qualité industrielle moyenne. La teneur en minéraux commercialisables reste cependant insuffisante et ces gîtes ne peuvent rivaliser avec les principaux gisements mondiaux. Rappelons que ces métaux sont utilisés pour la fabrication d'aciers spéciaux et dans l'industrie.

Aluminium - bauxite des plateaux

Reconnue par le docteur Devez en 1914, à l'Ouest de la Montagne de Kaw, la bauxite n'a été prospectée par le BMG qu'à partir de 1949. Dès 1955 cet organisme tente des associations avec Pechiney-Ugine puis avec le groupe Kaiser ; le sujet sera mis en sommeil jusqu'en 1969. Les travaux reprennent dans le cadre d'un syndicat créé entre la Société Minière Alcoa (qui exploite depuis plus de 80 ans les gisements de bauxite du Surinam) de Guyane (SMAG) et Pechiney mais le sujet abandonné en 1973 sera repris par l'Inventaire minier.
Parmi les nombreux indices de bauxite relevés, seul le gisement de la Montagne de Kaw a été bien reconnu par 6 148 m de puits et sondages : il comprend dix-huit amas de 3 à 6 m d'épaisseur (maximum 15 m), sous un faible recouvrement de l'ordre du mètre, et représente au total 45 à 60 Mt de minerai (à des teneurs moyennes de 43 % Al_2O_3, 1,7 % SiO_2, 25 à 27 % Fe_2O_3 et 4 % TiO_2). Ce gisement présente des paramètres de teneur et de tonnage entrant dans les normes de l'exploitabilité et le BRGM avait pu élaborer, en 1978, un projet d'exploitation à un rythme annuel de 1 à 1,5 Mt de bauxite séchée.

Le tantale et le niobium

Quelques petits gisements ont été mis en évidence par les travaux réalisés dans les années 1950 par le BMG (Bureau Minier Guyanais) et la SERMAC (Société d'Étude et de Recherche Magnan Clayton) et à partir de 1960 par le BRGM. Les principales zones minéralisées sont : Vénus, Balata (Sinnamary), Passoura, Montagne des Singes (Kourou), Déboulé, (Iracoubo), Valentin, Tamanoir, Baptiste Oa, Belle étoile (Mana), Voltaire (Haute Sparouine). Les concentrations moyennes sont de l'ordre de 400 g/m³ mais peuvent atteindre 2 000 g/m³ ou plus, ce qui représente un potentiel total de 900 t de columbo-tantalite ; le pourcentage relatif en Ta_2O_3 et Nb_2O_3 varie suivant les

gisements : Vénus 50 % Ta_2O_3 et 20 % Nb_2O_3 ; Haute Sparouine 14 % Ta_2O_3 et 64,5 % Nb_2O_3.
Compte tenu de l'envolée récente des cours du tantale, liée à l'augmentation de la demande internationale de ce métal stratégique (indispensable à la confection des condensateurs qui équipent ordinateurs et téléphones portables) et des prévisions fermes, l'exploitation de ces petits gisements devrait connaître une relance positive.

Le diamant

S'appuyant sur des similitudes géologiques avec le Brésil et le Ghana, le BRGM proposa au Comité de l'Inventaire de vérifier l'existence de diamants dans le Sud de la Guyane. En 1975 et 1976 les prospections lancées sur les bassins du Haut Maroni et de l'Oyapock vont permettre de découvrir, dans les alluvions du bassin de l'Inini, 8 petites pierres. La poursuite des prospections, associées au programme de cartographie de la Haute Waki, va aboutir à la découverte en 1978 du site diamantifère alluvionnaire IT33 ou Dachine : plusieurs centaines de diamants de petite taille, sur un secteur d'au moins 8 x 3 km, associés à des spinelles chromifères et à de la chromite, mais en absence du cortège habituel des minéraux des kimberlites, dans un contexte métamorphique de type talc-schistes. Le sujet présenté à la profession minière en 1982 fut repris par Guyanor seul dans le cadre d'un permis de recherches puis en partenariats successifs avec BHP et Rio Tinto Mining and Exploration jusqu'en 2000.
D'importants travaux réalisés ont permis de préciser le contexte géologique de type "komatiites" (roches volcaniques très riches en magnésium, provenant de la fusion du manteau qui s'épanchent sous forme de coulées, plurikilométriques à des températures de l'ordre de 1 500°C) l'abondance de micro-diamants et la présence de cinq autres cibles potentielles (Vitoria, Palofoni...) couvrant une superficie de plus de 300 km². Cependant les résultats du traitement d'un volume important de minerai, de l'ordre de 550 t, et l'étude de laboratoire sont considérés comme décevants à cause de la petite taille (dans les tranches allant de 1 à 1,18 carat et de 1,18 à 1,70 carat) et de caractéristiques "non-commerciales" des diamants (couleur, inclusions, formes géométriques). Des travaux devraient être poursuivis pour la mise en valeur de nouvelles cibles, Guyanor ayant fait une demande de permis en cours d'instruction.

Les hydrocarbures

La mise en évidence de couches calcaires, sous les sédiments du littoral Nord-Ouest, a été à l'origine de plusieurs campagnes sismiques (1964 et 1976-77). Les recherches par forages off-shore à 100 km au large de Sinnamary (-2 100 m) puis sur le plateau sous-marin de Démérara (-4 240 m) n'ont révélé aucun indice.
Un Permis de Recherches, au large de la Guyane, a été attribué à la société Planet Oil.

Rafael VAZQUEZ-LOPEZ

CARRIÈRES (LES ROCHES ET MATÉRIAUX INDUSTRIELS)

Roches dures pour granulats concassés

Les utilisations industrielles des granulats concassés se font essentiellement dans le domaine du BTP (Bâtiment et Travaux Publics : ouvrages d'art, constructions industrielles, bâtiments commerciaux et résidentiels) où ils entrent dans la confection des bétons, et dans les travaux routiers, pour la réalisation de couches de forme et de couches de roulement sous forme d'enrobés bitumineux.
Les besoins locaux en granulats (pour une production 1998 de 389 978 t) sont liés au BTP et aux travaux routiers. Les besoins (y compris en graviers) pour la construction de logements sociaux s'élèvent à environ 40 000 t en 1998 pour l'ensemble du département. On peut estimer que la construction privée représentera environ la moitié de ce chiffre, soit au total 60 000 t pour le bâtiment.

Sables et graviers

Il existe en Guyane d'assez nombreux gisements de sables, de qualité et d'importance variables, sur la zone littorale, mais beaucoup sont situés dans des zones sensibles sur le plan environnemental, ou sont peu accessibles. Aussi les exploitations autorisées, surtout dans l'Est, ne sont pas très nombreuses.
La production semble actuellement suffisante, mais les exploitations ne sont pas toujours menées de façon rationnelle. La production non déclarée est probablement importante car le matériau est facile à exploiter et à transporter. La production officielle est en baisse sensible, puisqu'elle s'établit maintenant à moins de la moitié de celle du début des années 1990.
Les sables et graviers sont deux des composants essentiels des bétons pour lesquels ils assurent la rigidité des mortiers, des enduits et des joints. Ils sont aussi utilisés comme couches de base en viabilité, où ils jouent le rôle de couche drainante et anticontaminante, et dans les enduits bitumés (25-45 % de sables, pour 70-50 % de graviers).

Les latérites


Carrière de latérite du Larivot (Mont Petit Matoury) (cliché J. Abonnenc)

Elles sont largement utilisées pour les travaux routiers et les terrassements. Leur exploitation, en dehors des grandes carrières autorisées, est souvent limitée à quelques emprunts le long des routes ou des chantiers et n'est pas toujours effectuée de façon rationnelle (mise en œuvre parfois de niveaux argileux), ni réglementaire et selon les règles de réaménagement et de protection de l'environnement.
Les besoins sont liés au BTP : terrassements de bâtiments, d'ouvrages d'art, d'infrastructures, travaux routiers, etc. Les latérites étant actuellement un matériau à faible valeur ajoutée ne supportent pas de transport sur plus de quelques kilomètres. Cependant, du fait de leur raréfaction dans certains secteurs, il faut maintenant envisager un transport plus important, supérieur à 10 km.

Matériaux non ou plus produits en Guyane
(argiles, pierres dimensionnelles, clinker et ciment)

Les argiles pour terre cuite

Elles ne sont plus exploitées, malgré un marché relativement porteur, alors qu'il y eut une activité pratiquement continue depuis l'arrivée des Européens, comme l'attestent les vestiges de l'époque coloniale et du bagne. Cependant, il existe une ressource, facilement accessible et abondante, ainsi qu'un marché potentiel dans la construction en dur, qui pourrait ainsi renouer avec la tradition, d'autant plus que les murs et parements ou encadrements en brique, les dallages en terre cuite, et éventuellement les couvertures en tuiles, apportent une note esthétique indéniable aux bâtiments.
Actuellement les besoins en terre cuite atteignent quelques centaines de tonnes/an alors que le marché potentiel peut être estimé à quelques milliers de tonnes/an.

Les pierres dimensionnelles

Elles correspondent aux blocs commercialisables extraits de carrières, qui peuvent être transportés en usine pour y être débités et travaillés, ainsi que les pierres de taille, servant de support apparent dans la construction, ou encore d'éléments de chaussés (bordures de trottoirs, pavés).
Une étude de 1991, (réalisée par le BRGM à la demande de la DRIRE) a recensé 31 sites correspondant à des affleurements de roches dures et à des carrières de roches pour concassés, et a estimé leur intérêt comme roche ornementale, ainsi que leur volume et leur extension. D'après cette étude, seuls 4 sites présenteraient un réel intérêt pour la production de roche ornementale.

Le clinker et le ciment

Il n'existe pas en Guyane de gisements de calcaire ou de marbre permettant une production locale, ce qui justifie leur importation. Celle de produit fini est en très forte baisse, passant de 100 000 t en 1990 à 21 000 t en 1994, du fait de la production locale, lancée en 1993, de ciment à partir de clinker et de gypse importés et broyés à Dégrad des Cannes. Après avoir dépassé 60 000 t en 1995, les ventes de ciment produit en Guyane sont globalement en baisse depuis 1996.

Pascal MARTEAU

Production de matériaux de carrière
(en milliers de tonnes)

Source : DRIRE

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Nombre de carrières
Roches dures concassées	901	540	403	552	359	334	390	378	349	5
Sable	542	195	372	247	257	260	251	365	305	9
Latérite	302	47	259	139	20	149	92	181	117	8
Total	**1 745**	**782**	**1 034**	**938**	**636**	**743**	**733**	**924**	**771**	**22**

COMMERCE EXTÉRIEUR

Isolée au sein d'une Amérique du Sud où elle est la seule région francophone, éloignée géographiquement d'une Union Européenne dont elle dépend au travers de la France, la Guyane est tributaire majoritairement, en matière de commerce extérieur, des liaisons maritimes et aériennes qui la relient à l'Europe.

LES EXPORTATIONS

Elles s'élevaient à 710 millions de francs en 1999, dont 53 % dirigés vers la France. Quatre sources de revenus principales alimentent la Guyane en dehors des fonds qui lui viennent de l'Agence Spatiale Européenne.

L'or

Première source de revenus, l'or représente, en 1999, 37 % du total avec 264 millions de francs correspondant à 4,9 tonnes exportées. France, Brésil et Suisse sont dans l'ordre les trois principaux clients.
L'importance de ce secteur pourrait être considérablement supérieure avec un contrôle plus strict de la production et des circuits commerciaux locaux.

La pêche

Viennent ensuite les produits de la pêche, notamment les crevettes, à destination de la Métropole et les vivaneaux en direction des Antilles avec un total de 180 millions de francs représentant 4 500 tonnes.
Comme le montre la courbe de production de la ***page n°74***, la pêche crevettière est en baisse constante concurrencée par la production aquacole et handicapée par des coûts de transport élevés (éloignement des marchés potentiels et conditionnement frigorifique). D'autre part, la chute des tonnages est également liée à l'exploitation mal maîtrisée des fonds marins.


Unité de conditionnement de crevettes à Cayenne (Cliché CCIG)

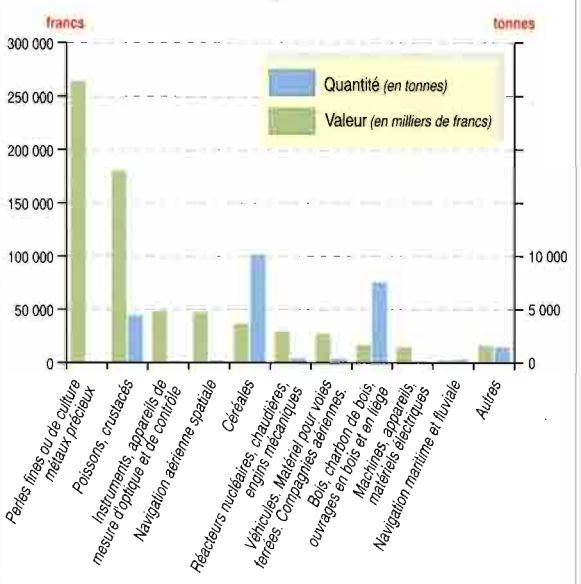
Le riz

Le riz, troisième source de revenus avec 37 millions de francs et 10 230 tonnes exportées en 1999 est lui aussi dans une situation difficile due à des conditions climatiques défavorables ajoutées à une conjoncture mondiale en crise et à des difficultés de gestion locales.
En 1999, la Guadeloupe est la principale cliente avec 71 % de la valeur marchande du riz guyanais.

Le bois

La forêt potentiellement riche, ne représente en réalité qu'un modeste revenu de 18 millions de francs correspondant à un niveau d'exportation de 7 600 tonnes en 1999. Ce poste est cependant en augmentation constante (5 % annuel depuis 1996) grâce essentiellement au marché antillais et ce, malgré la concurrence brésilienne voisine.
Ces quatre postes sont et resteront à l'avenir les seules sources de rentrées financières conséquentes pour la Guyane (en dehors du Spatial) et les prévisions économiques du département en seront très largement tributaires.

Produits exportés en 1999



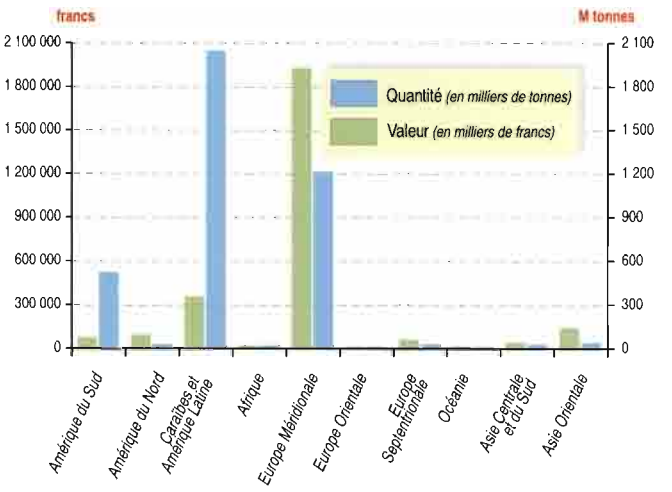
Les principaux clients de la Guyane en 1999

	Valeur (milliers de francs)	Quantité (tonnes)
France	378 587	55 486
Brésil	81 958	142
Suisse	48 614	323
Espagne	43 176	9 153
Guadeloupe	42 284	91 580
EUAN	27 809	7 866
Martinique	20 543	42 332
Italie	12 929	1 953
Portugal	8 808	23 452
Belgique	6 564	117
Allemagne	5 793	108
Pays-Bas	4 113	20 760
Surinam	3 164	2 416
Danemark	2 735	0
Norvège	2 700	12
Gabon	1 168	55
Kenya	637	0
Canada	606	0
Haiti	413	283
Finlande	300	1
Royaume-Uni	271	2
Suède	186	5
Irlande	80	0
Guyana	75	1 250
Liban	70	21
Australie	50	4
Cambodge	34	34
Sainte-Hélène	33	0
Nelle-Calédonie	15	0
Barbade	1	18

LES IMPORTATIONS

Les importations d'une valeur totale de 3 829 millions de francs ne sont couvertes en 1999 qu'à hauteur de 22,3 % par les exportations. Cela fait de la Guyane un département très largement dépendant de l'extérieur.
Comme l'indique la ***figure 1*** la part de la Métropole est supérieure à 50 % de l'ensemble des produits importés. Si le continent américain occupe la seconde place c'est uniquement grâce aux importations d'hydrocarbures en provenance des raffineries de la Caraïbe voisine.

Importations par zones géographiques en 1999



Palmarès des importations par zones géographiques en 1999
(en valeur)

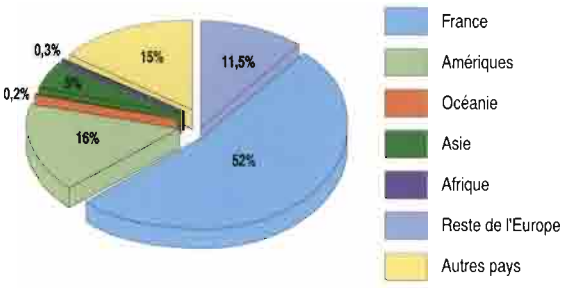
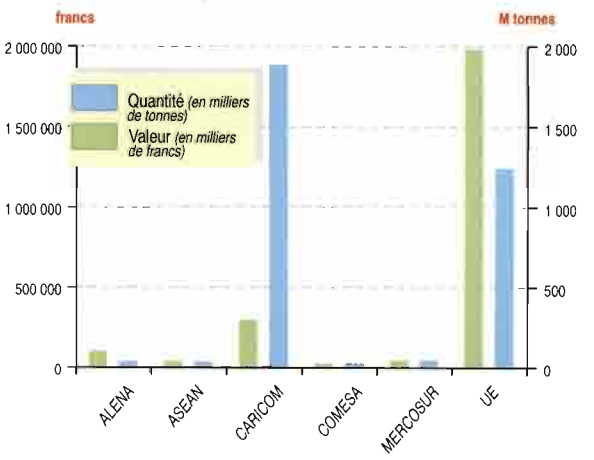


Fig. 1

Cela se traduit fort bien sur le ***graphique ci-dessous*** où l'écrasante domination de l'Union Européenne apparaît avec en seconde position les pays de la zone Caraïbe (CARICOM).

Importations des organismes économiques internationaux en 1999



ALENA : *Canada, États-Unis d'Amérique, Mexique*
ASEAN : *Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Viet Nam*
CARICOM : *Dominique, Guyana, Haïti, Jamaïque, Ste-Lucie, St-Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago*
COMESA : *Égypte, Kenya, Madagascar, Swaziland, Zimbabwé*
MERCOSUR : *Argentine, Brésil, Chili, Paraguay*
UE : *Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède*

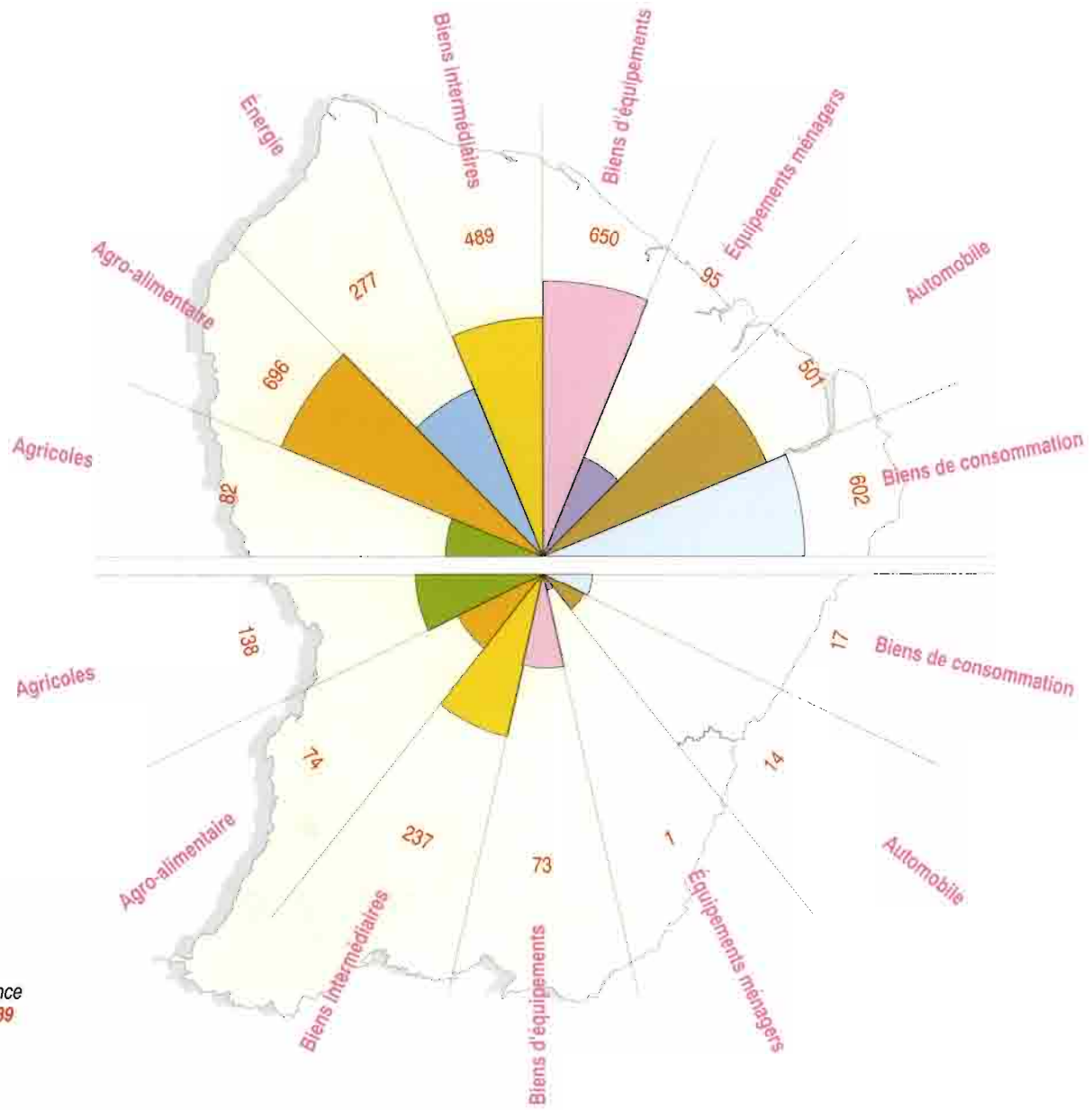
Les échanges avec le MERCOSUR, s'ils ne sont pour l'instant que faibles, devraient dans les années à venir se développer considérablement avec un accès facilité par l'ouverture au marché amapéen et plus largement ensuite brésilien.

Jacques BARRET

Source des tableaux et figures : Services statistiques de la CCIG - 1999

COMMERCE EXTÉRIEUR

COMMERCE EXTÉRIEUR GLOBAL EN 1998

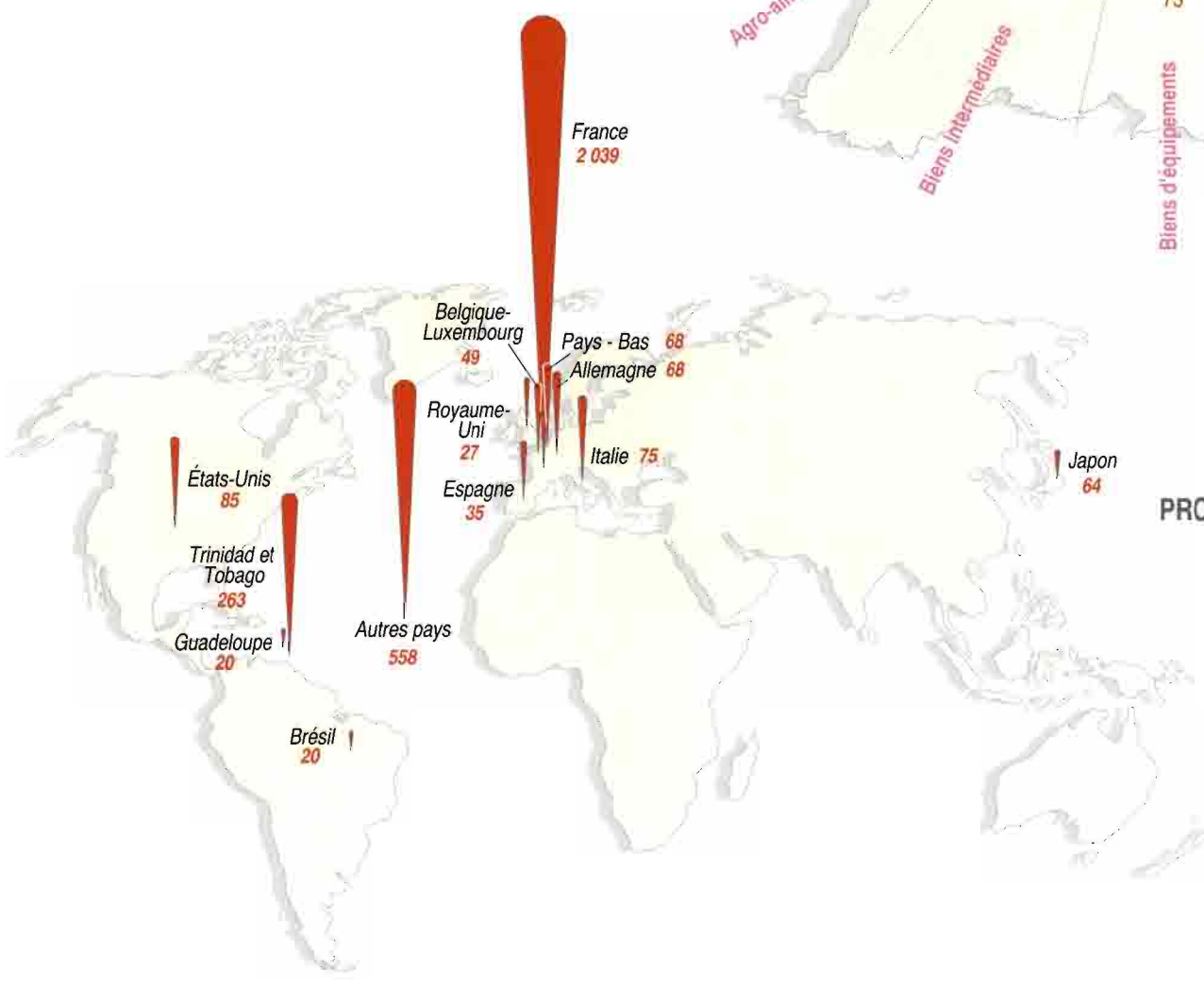


IMPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS

(en millions de francs)

EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS

(en millions de francs)

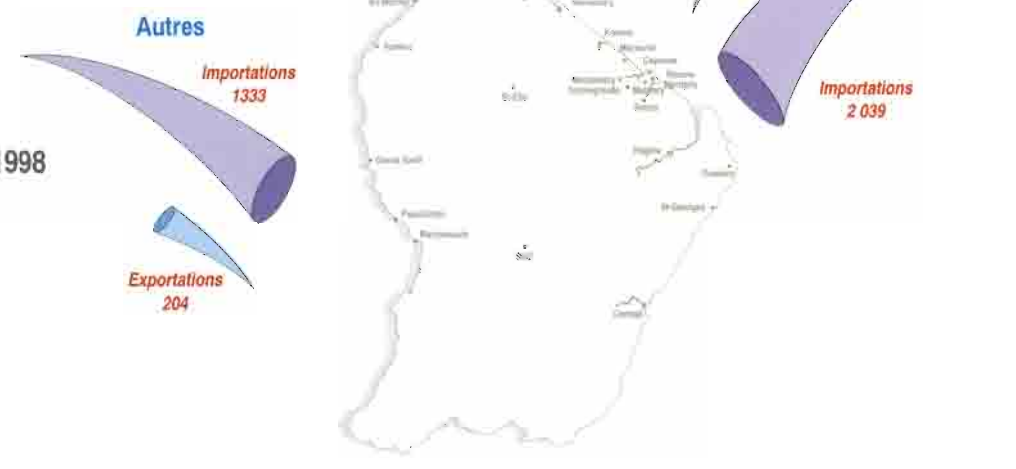


PROVENANCE DES BIENS ÉCHANGÉS EN 1998

(en millions de francs)

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR ZONES EN 1998

(en millions de francs)



Sources : *INSEE - 2000*
Tableaux économiques régionaux
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane - 2000

ARTISANAT - INDUSTRIES - COMMERCE

COOPÉRATION RÉGIONALE

ARTISANAT

L'artisanat occupe dans l'économie guyanaise une place importante, cependant encore peu reconnue. Cela tient sans doute au fait que la notion de travail manuel n'a jamais été, pour des raisons historiques, considérée comme valorisante, et qu'administrativement ce secteur est organisé depuis moins de trois décennies. En effet, le décret instituant la Chambre de Métiers de la Guyane a été promulgué en 1975, et le Répertoire des Métiers (RM), outil de gestion des mouvements des entreprises, n'a été mis en place qu'en 1978.
Appréhender ce secteur nécessite tout d'abord de poser en termes sommaires la définition juridique d'une entreprise artisanale, car celle-ci relève de textes réglementaires qui sont applicables dans les DOM et en Guyane, de même qu'en Métropole.
Ainsi, une entreprise artisanale, c'est une entreprise :
- qui possède une activité de production, de réparation, de transformation, ou encore de prestation de services,
- et qui n'emploie pas plus de 10 salariés (sauf cas particuliers).



Fabrication de meubles sur le parc d'activités de Cabalou à Kourou (cliché CCIG)

Répartition par secteur d'activité et évolution du nombre d'entreprises

Secteurs d'activités	Entreprises artisanales	
	Nombre	%
Alimentation	242	9
Travail des métaux	170	7
Textile, cuir, habillement	56	2
Bois et ameublement	89	3
Autres fabrications	242	9
Bâtiment	1 151	45
Transports, réparation, services	558	22
Autres activités	43	2
Ensemble	2 551	100

Année	Entreprises
1993	2 862
1994	2 696
1995	2 778
1996	2 673
1997	2 494
1998	2 485
1999	2 551

La tendance observée est à la baisse de la population artisanale à partir de 1993 jusqu'à 1999. Ce mouvement est cependant marqué par des à-coups successifs.

Toutes les personnes physiques ou morales qui exercent une activité répondant à ces critères sont tenues de demander leur immatriculation au RM.
Mais la source d'information privilégiée, utilisée en vue de produire des données économiques sur le secteur, est le Répertoire Informatique des Métiers (RIM) géré par l'INSEE.
C'est donc du RIM que sont tirées les informations qui suivent.

Avec 2 551 entreprises artisanales actives au 01 Janvier 2000, le secteur des Métiers qui regroupe plus de 50 % des entreprises du département, présente trois caractéristiques principales :
- une forte prédominance du bâtiment au sein des huit secteurs qui composent l'Artisanat avec 45 % des entreprises recensées,
- la relative jeunesse des entreprises - la moitié d'entre-elles exercent une activité depuis moins de 5 ans,
- une très grande majorité d'entreprises, 93 %, est implantée dans les communes de la bande côtière, à proximité des pôles de production, de consommation, et des axes de communication.

Âge des entreprises

Âge des entreprises	Nombre	%
Plus de 9 ans	482	19
de 5 à 9 ans	723	28
4 ans	181	7
3 ans	249	10
2 ans	256	10
1 an	284	11
création en 1999	376	15
Ensemble	2 551	100

L'organisation de l'artisanat guyanais étant relativement récente, les entreprises sont plutôt jeunes. Plus de la moitié d'entre-elles ont moins de 5 années d'existence.

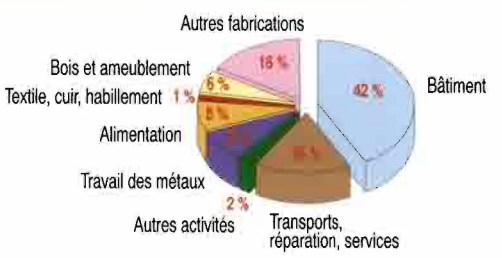
Taille des entreprises

Effectifs salariés	Nombre	%
0 salarié	1 704	67
1 salarié	401	16
2 à 5 salariés	321	13
6 à 10 salariés	83	3
plus de 10 salariés	42	2
Ensemble	2 551	100

L'artisanat reste traditionnellement un secteur où l'on travaille seul ou en famille (2/3 des entreprises ne déclarent aucun salarié). Malgré une situation économique difficile, le nombre des entreprises sans salariés n'a que peu diminué entre 1997 et 1999 (-3 %).

Répartition de l'emploi salarié

Secteurs d'activités	Salariés	
	Nombre	%
Alimentation	226	8
Travail des métaux	217	8
Textile, cuir, habillement	18	1
Bois et ameublement	151	6
Autres fabrications	449	16
Bâtiment	1 151	42
Transports, réparation, services	449	16
Autres activités	63	2
Ensemble	2 724	100



Si le nombre d'employeurs demeure stable, l'effectif global des emplois salariés a subi au cours des années 1997 à 1999 une perte de près de 500 unités.

André MARIE-MAGDELAINE

INDUSTRIES

UNE PRODUCTION INTÉRIEURE BRUTE FAIBLE

Bien qu'important relativement à celui des pays voisins, le Produit Intérieur Brut régional de la Guyane représente 76 671 F par habitant, soit 57 % de la moyenne nationale.

Produit Intérieur Brut régional *(en francs par habitant)*

	1993	1994	1995
Guyane	73 206	68 636	76 671
Guadeloupe	65 037	67 121	68 848
Martinique	72 838	76 185	78 662
France entière	125 343	128 665	133 739

Source : INSEE - 2000

UN SECTEUR TERTIAIRE PRÉDOMINANT

La valeur ajoutée en Guyane est représentée à 76 % par le secteur tertiaire.

Valeur ajoutée par secteur d'activité *(en millions de francs)*

	1993	1994	1995	Part en 1995
Secteur Primaire	646	623	711	7 %
Secteur Secondaire	1 870	1 765	1 755	17 %
dont :				
Industries	717	725	860	8,2 %
BTP	1 043	894	778	7,2 %
Agro-alimentaire	110	146	117	1,6 %
Secteur Tertiaire	6 858	6 720	7 983	76 %
Total	9 374	9 108	10 449	100 %

Source : INSEE - 2000

UNE BALANCE COMMERCIALE À FORT DÉFICIT STRUCTUREL

La France métropolitaine constitue le principal partenaire commercial de la Guyane, avec plus de 60 % des importations et plus de 50 % des exportations.

	1998
Importations *(en millions de francs)*	3 392
Exportations *(en millions de francs)*	554
Balance commerciale *(en millions de francs)*	-2 838
Taux de couverture Import/ Export	16 %

Source : INSEE - 2000

UNE FORTE PROGRESSION DE LA POPULATION ACTIVE

La population active représente 38% de la population en 1998 ; le taux de chômage (valeur BIT)

reste élevé à 26,5 % contre 23 % en 1993 ; le taux de chômage des moins de 25 ans est de 56,2 %.

	1993	1998
Population active *(en milliers)*	46 300	61 100
Actifs occupés *(en milliers)*	35 100	44 900
Chômeurs *(en milliers)*	11 200 (24 %)	16 200 (26,5 %)

Source : INSEE - 2000

DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES EN NOMBRE RÉDUIT

La Guyane compte peu d'entreprises de taille importante ; sur 5 885 entreprises, 90 % ont moins de 6 salariés, 2 % plus de 20 salariés.
L'Île de Cayenne (Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly) regroupe près de 70 % des établissements, pour 17 % sur Kourou et 8 % sur Saint-Laurent-du Maroni.
Le tissu industriel, hors industries agroalimentaires, est constitué de 751 établissements dont 58 % n'ont pas de salariés.
62 entreprises emploient au total 2 000 personnes, soit 66 % de l'effectif du secteur industriel.
Dans son ensemble, le secteur industriel de la Guyane (hors BTP) représente 12 % des entreprises guyanaises, 7 % des effectifs salariés et 8 % de la valeur ajoutée de l'économie guyanaise.

Établissements Industriels par secteur d'activité

(au 01/01/1999)

	Nombre d'établissements	1 salarié et plus	10 salariés et plus
Énergie	23	18	9
Biens intermédiaires	282	136	39
Automobiles Biens d'équipement	199	70	12
Biens de consommation	247	91	8
Total	**751**	**315**	**68**

Source : INSEE - 2000

LA GUYANE, RÉGION D'EUROPE

La Guyane, Département Outre-mer de la France, fait partie intégrante de l'Europe Communautaire.
Cette appartenance se traduit notamment par l'apport de fonds structurels européens contribuant à promouvoir le développement économique de la Région Guyane.

Fonds prévus pour la période 2000-2006

(en millions de Francs)

	2000-2006	Évolution par rapport à 1994-1999
CPER*	2 047	95,32 %
dont : État	*1 256*	
Région	*791*	
Fonds Européens	2 433,6	84,62 %
Total	**4 480,6**	**89,36 %**

***CPER : Contrat de Plan État-Région**

Francis MAZARS

COMMERCE

Les données les plus récentes concernant le secteur du commerce guyanais donnent un chiffre d'affaires global de 5 milliards de francs en 1996 et sans doute davantage en 2000 bien que les chiffres ne soient pas encore publiés. Cela représente environ 10 % du PIB (Produit Intérieur Brut).
Le nombre de commerces, hors réparation automobile et intermédiaires est passé de 1 679 en 1995 à 1 536 en 1998 soit une baisse de 9%. Mais on en compte 1 786 en 2001 soit une augmentation de 16 %.
Ces variations importantes rendent compte de la rapidité de l'évolution du secteur et du renouvellement des commerces mais aussi, malheureusement, de la multiplication des faillites.
Géographiquement l'agglomération cayennaise regroupe 60 % des commerces du département suivie de loin par celles de Kourou (11,5 %) et Saint-Laurent-du-Maroni (8 %).

Répartition géographique du commerce de détail

(au 01/01/1999)

	Spécialisé alimentaire	Spécialisé non alimentaire
Cayenne	101	388
Zone de Saint-Laurent	12	54
Zone de Kourou	27	82
Matoury	26	20
Rémire-Montjoly	15	43
Autre	8	8
Total	**189**	**595**

Source : INSEE - CCIG

Schématiquement on peut distinguer deux types de commerces : gros et détail et pour chacun d'eux séparer l'alimentaire du non alimentaire, étant entendu que la frontière entre les deux n'est pas toujours très nette.

LE COMMERCE DE GROS

En 1996 son chiffre d'affaires a rejoint celui du commerce de détail avec environ 2 milliards de francs.
Gourmand en surface il est naturellement installé à la périphérie des villes (Zones de Collery à Cayenne et de Pariacabo à Kourou).
Il concerne 150 entreprises environ employant 862 salariés et génère une forte valeur ajoutée par personne. Ceci est dû au fait qu'il concerne très peu de personnel (22 % du secteur) et qu'il bénéficie de pratiques manutentionnaires modernes.

Le "gros alimentaire" emploie 30 % des effectifs pour seulement 16 % des entreprises. Celles-ci offrent la particularité (par rapport à la métropole) d'être accessibles aux particuliers sous réserve d'achats minimum. Cela explique l'importance de son personnel face aux autres branches. Le poids inhabituel de son chiffre d'affaires (46 % du total soit le premier du secteur) traduit à la fois la faiblesse des autres activités et celle du niveau de vie des ménages pour lesquels les dépenses alimentaires sont encore trop souvent le poste financier principal.
Le commerce non alimentaire concerne toutes sortes d'activités soutenant les services (matériel médical, administrations...). Avec autant d'entreprises que le secteur alimentaire il occupe deux fois moins de salariés pour moins de 10 % du chiffre d'affaires.
Le "gros inter industriel" représente quant à lui 50 % des entreprises, des salariés et 40 % du chiffre d'affaires.
Contrairement à la métropole où il génère un chiffre d'affaires supérieur à celui du "gros", il ne fait ici que jeu égal avec lui.

On peut déduire plusieurs enseignements de cette parité. D'abord la faiblesse relative de la consommation globale ensuite le poids des investissements publics stimulant le commerce de gros inter industriel, notamment le secteur Bâtiments et Travaux Publics.

Cette analyse est confirmée par la répartition des commerces de détail.

LE COMMERCE DE DÉTAIL

L'alimentaire y concentre 42 % des entreprises, 41 % des salariés et 47 % du chiffre d'affaires.
Il est dominé par les commerces traditionnels de proximité, écoulant des séries numériquement limitées de produits fort divers, alimentaires ou ménagers. Ces nombreux établissements, répartis principalement sur la totalité de l'espace littoral, sont d'autant plus fréquentés qu'ils n'ont pas ou peu à redouter une guerre des prix avec les grandes surfaces alimentaires peu nombreuses (3 à Cayenne, 1 à Kourou) dont la situation monopolistique favorise en conséquence des prix élevés.

L'installation de magasins de discount (10 en Guyane sur les 5 dernières années) n'a pas entamé leurs activités pour deux raisons : la plage étendue de leurs horaires d'ouverture (du lundi 7 heures au dimanche 14 heures) et leur proximité (il y a toujours un "chinois" ouvert dans un court périmètre) ce qui les rend accessibles à toute heure.
De plus, la concentration de ces commerces aux mains de la communauté chinoise, utilisant une main-d'œuvre exclusivement familiale souvent non rémunérée, autorise des marges appréciables et des prix de détail qui, contrairement à la métropole, ne tranchent pas à la hausse avec ceux des grandes surfaces.
Le commerce de détail non alimentaire a une structure plus hétérogène.

À côté de magasins traditionnels sur l'ensemble des secteurs, on remarque le développement de magasins franchisés (chaussures, vêtements, radio, vidéo, parfums...) engendrant un "taux de marque" de 30 % et un plus grand nombre de grandes surfaces (meubles, électroménager, jardinage, bricolage, équipements de la personne). Ces deux derniers secteurs connaissent la plus forte croissance depuis 1996. En moins de dix ans le nombre des surfaces commerciales supérieures à 400 m² a quasiment doublé (43 en 1999 contre 22 en 1993).

La grande distribution est une forme de commerce intermédiaire entre le gros et le détail. S'adressant aux particuliers, l'importance de sa clientèle et des marchandises écoulées permet un renouvellement rapide de ses stocks et des prix relativement bas.
Néanmoins, elle souffre en Guyane de la double étroitesse du marché en valeur absolue, du fait d'une population peu nombreuse, et en solvabilité, du fait du faible niveau de vie.

Les conditions de crédit qui sont en métropole une des sources principales de consommation des commerces **anomaux*** sont ici souvent dissuasives.

Comme dans toutes les agglomérations métropolitaines, les grandes surfaces s'implantent ici à la périphérie de l'Île de Cayenne qui concentre, elle, les petits magasins dont le taux de rotation est rapide.

Les habitudes se modifient progressivement mais le développement systématique des grandes surfaces est ressenti comme une menace par les petits commerçants qui, ici comme en métropole, ne peuvent en supporter la concurrence. Pour tenter de résister au développement des grandes surfaces et maintenir leur compétitivité, certains détaillants se sont regroupés.

Sur le plan du commerce en général, d'autres encore se sont diversifiés à un niveau tel que leur activité s'apparente à celle d'un bazar. Sur 1 059 entreprises commerciales, 87 % ont moins de 5 personnes et elles n'emploient que 29 % des salariés du secteur. Face à cela, 2,2 % d'entreprises de plus de 20 salariés représentent 32 % des personnes occupées.
À noter une particularité portant sur le commerce ambulant, très présent en Guyane et dont l'évolution a été notable depuis les cinq dernières années. L'activité principale est celle de la vente de sandwichs, boissons et repas à emporter. Ce dernier point, combiné à un changement radical des habitudes et à la baisse du pouvoir d'achat, a engendré des conséquences non négligeables sur le secteur de la restauration.

Répartition des commerces (1)

	1995	1996	1997	1998
Commerce de gros	258	274	265	280
dont grossistes alimentaires	53	53	49	56
Commerce de détail alimentaire	579	567	510	496
dont grandes surfaces	11	13	12	15
Commerce de détail non alimentaire	842	821	769	760
Commerce et réparation de véhicules	270	269	278	278
Intermédiaires du commerce	94	95	94	116
Réparation articles personnels et domestiques	59	58	53	48
Total	**2 166**	**2 150**	**2 030**	**2 049**

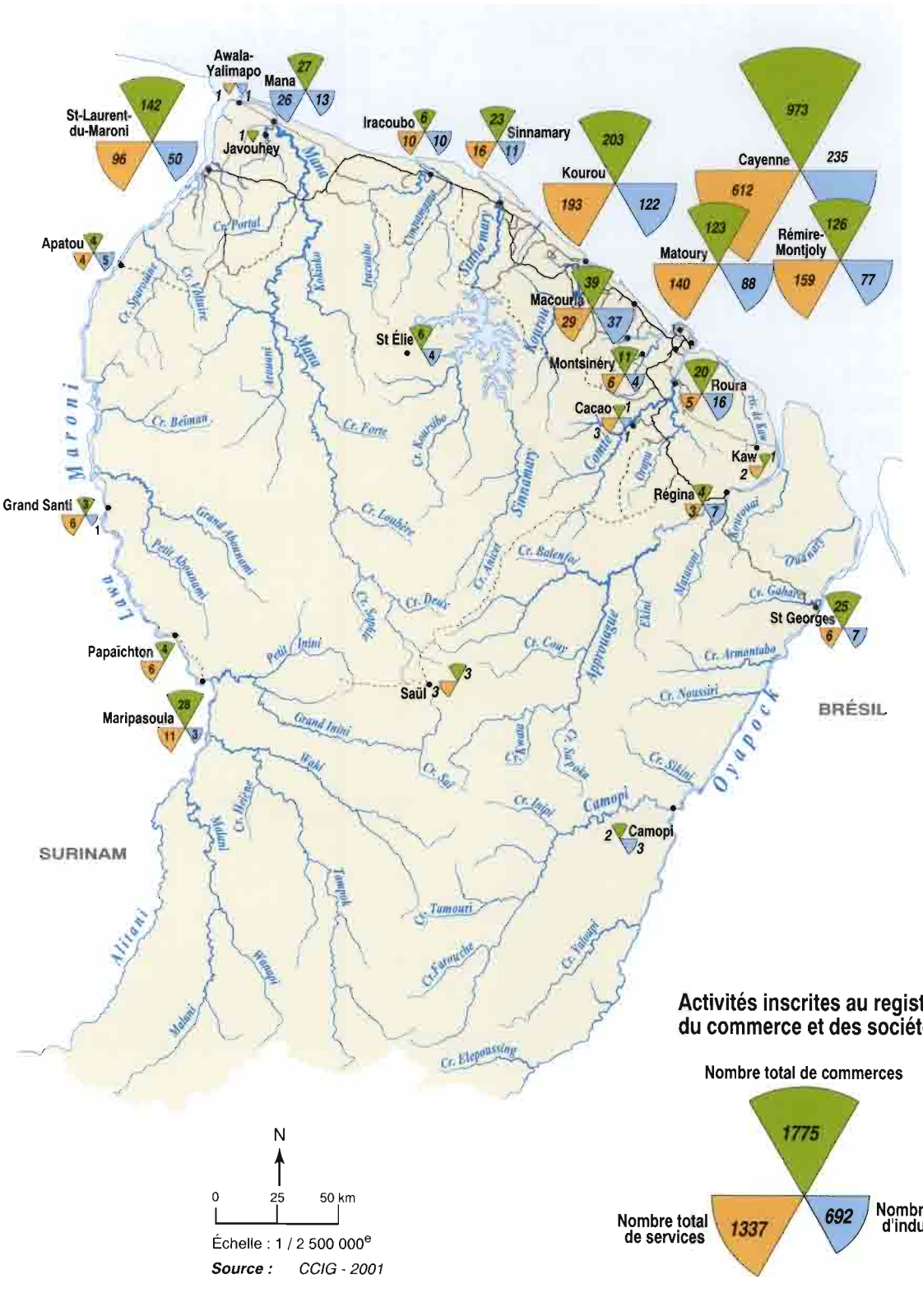
(1) hors restauration et commerces de services

Source : INSEE - CCIG

Le secteur du commerce représente en 2001 une partie non négligeable de l'économie de la Guyane. Les entreprises sont jeunes mais, en conséquence, beaucoup d'entre elles ne sont pas encore suffisamment solides financièrement, ce qui explique d'ailleurs les faillites. Depuis 1998 le secteur connaît un léger recul, tant au niveau des résultats financiers qu'à celui des emplois créés et ce malgré l'accroissement du nombre d'entreprises immatriculées au Registre du Commerce. Cependant, petites entreprises et sociétés composées d'un unique salarié sont majoritaires et constituent donc un réservoir important d'emplois à moyen terme. Cela reste tributaire d'une relance attendue de l'économie qui éviterait leur possible disparition expliquée à la fois par un déficit d'évolution potentielle, un manque de soutien financier, une gestion discutable et une concurrence exacerbée voire illégale.

Jocelyne JANVION - LCG

Répartition par communes des industries, des commerces et des services



N
0 25 50 km
Échelle : 1 / 2 500 000e
Source : *CCIG - 2001*

Activités inscrites au registre du commerce et des sociétés

COOPÉRATION RÉGIONALE

UNE NÉCESSAIRE INTÉGRATION

La coopération régionale est, depuis les années 1990, l'un des grands axes de la politique de développement de la Guyane, ses échanges avec les pays voisins étant en effet récents et encore peu significatifs. Elle paraît à cet égard une terre plus européenne que sud-américaine et longtemps elle a tourné le dos à une Amérique latine et des Caraïbes qui commencent à s'affirmer. Son problème est en effet un isolement que connaissent aussi les pays proches, indépendants (Guyana et Surinam) ou autonomes (territoire de l'Amapá constitué en État fédéré brésilien en 1988) : la diversité des colonisateurs et la faiblesse du peuplement ont fait du plateau des Guyanes un archipel de petits isolats coupés des autres par la langue, les distances, l'absence de complémentarité économique et l'influence des anciennes métropoles. Cet isolement pour la Guyane est aussi renforcé par le fait d'en être la seule terre francophone et appartenant à l'Europe, alors même que son niveau de vie élevé pour la région la rend très attractive mais peu compétitive.
On peut faire remonter les débuts de la coopération régionale au discours du premier ministre français à Cayenne le 6 avril 1990, qui exhortait les départements d'Outre-mer à participer au commerce extérieur de la France à partir de leur environnement géographique immédiat, rompant en cela avec une vieille tradition qui faisait de la Métropole leur partenaire exclusif. Or, cette volonté s'inscrivait dans une période où les élus guyanais désiraient rompre cet enclavement et s'affranchir d'une trop grande dépendance métropolitaine, notamment en développant des relations avec les pays voisins. Avec un autre objectif, urgent : réduire les très importants flux migratoires issus de ces mêmes pays.

VERS LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

La politique régionale se met alors en place selon trois axes : la proximité géographique (vers le plateau des Guyanes et le Brésil), les affinités culturelles (les Caraïbes) et l'appartenance européenne (les Régions ultra-périphériques de l'UE), mais c'est essentiellement avec le Brésil qu'elle va se concrétiser, à travers l'État frontalier de l'Amapá. En effet, le Guyana et le Surinam, déjà intégrés à l'espace caraïbe par le CARICOM, sentaient moins la nécessité de développer des relations avec la Guyane que le modeste Amapá isolé du reste du Brésil et qui voit dans l'achèvement de la RN 2 Cayenne - Saint-Georges le désenclavement et l'accès à un marché potentiel.

D'autre part, le statut régional de l'Amapá permet à la Guyane d'avoir avec lui des relations institutionnelles, plus difficiles juridiquement avec un État souverain comme le Surinam. Enfin, c'est avec le Brésil que la France partage sa plus longue frontière terrestre (730 km, des monts Tumuc-Humac à l'embouchure de l'Oyapock) et qu'elle a, dès 1984, institué une commission chargée de régler les problèmes transfrontaliers (essentiellement immigration et orpaillage).

Les intérêts étaient donc tous convergents : pour la Guyane s'ouvrir sur son environnement et tenter d'endiguer le flot migratoire, pour la France et l'Union Européenne faire de la Guyane une tête de pont pour les échanges avec le Brésil et le Mercosur, enfin pour l'Amapá et le Brésil désenclaver la région amazonienne et s'ouvrir sur le CARICOM et surtout l'Europe.

Si, dès juin 1991, les contacts étaient pris entre élus guyanais et amapéens, c'est le 28 mai 1996 qu'était officiellement signé à Paris un accord de coopération institutionnelle entre la France et le Brésil, dont l'article 6 portait sur la coopération frontalière.

Dans ce cadre, et concrétisant une volonté locale, une déclaration d'intention était signée le 11 juin suivant entre la Région Guyane et l'État d'Amapá portant sur la coopération et concernant les cinq points suivants : infrastructures économiques et tourisme, environnement et recherche, éducation culture et sport, vallée de l'Oyapock, sécurité et immigration. Depuis, les réunions transfrontalières sont pérennisées, et la coopération régionale fut consacrée en novembre 1997 par la rencontre à Saint-Georges des chefs d'État français et brésilien, qui ont affirmé leur volonté commune d'accentuer ce rapprochement par l'achèvement de la liaison routière Cayenne-Macapá et la construction d'un pont sur l'Oyapock reliant de fait, outre leurs pays respectifs, l'Union Européenne et le Mercosur.

Depuis, concrètement, échanges économiques, scolaires, universitaires, sportifs, culturels et scientifiques se multiplient : liens tissés entre entrepreneurs, constitution d'un joint-venture pour la construction de micro-centrales hydro-électriques sur l'Oyapock, amélioration des liaisons postales, salons du livre, semaines culturelles, échanges de compétences dans les domaines sociaux et médicaux, étude de projets touristiques communs, ouverture d'un Centre culturel français à Macapá, enseignement obligatoire du français en Amapá, lutte conjointe contre la mouche-carambole, couverture photo-aérienne de la forêt guyano-amapéenne, avec l'implication déjà ancienne d'instituts français comme l'IRD, le Silvolab ou Pasteur...

Conformément aux autres axes, des contacts officiels ont également été noués avec le Guyana et l'Association des États de la Caraïbe, les régions ultra-périphériques européennes se sont associées et un secrétariat permanent à la coopération a été constitué avec le Surinam en 1997 (projets sur la santé et l'environnement dans la vallée du Maroni).

Mais les relations entre une Région française et des États souverains posent encore des problèmes institutionnels (bien que l'article 23 des accords de Lomé favorise la coopération entre DOM et pays ACP) et les échanges sont encore rares, malgré des encouragements ministériels comme lors de la visite de la Région au Guyana en décembre 1995 qui montrent bien l'intérêt pour la France d'une coopération régionale qui lui permet d'affirmer sa présence dans une région où elle est encore assez discrète.

La Guyane aimerait ainsi jouer un rôle d'interface entre Union Européenne, CARICOM et Mercosur, aussi le développement de la coopération est-il inscrit dans le contrat de plan État-Région et sera facilité par la loi d'orientation sur l'Outre-mer, qui permet désormais aux DOM de signer des accords avec des États souverains dans leurs domaines de compétences.



Façade du théâtre de Macapá : fresque symbolisant la coopération Brésil / Guyane inaugurée en octobre 1999 (cliché S. Granger)

DES CONFLITS ET DES OBSTACLES ENCORE NOMBREUX

Cette coopération comporte un aspect peu commun : elle unit une région à haut niveau de vie, rattachée administrativement au monde industrialisé, à des pays en développement. Cela n'est pas sans comporter certains risques pour une Guyane aux forts coûts de production, qui pourrait par exemple voir partir vers l'Amapá des investissements européens lui étant initialement destinés en raison des faibles coûts salariaux du Brésil.

Certains responsables agricoles craignent eux une invasion de produits brésiliens moins chers qui mettrait en péril la fragile agriculture guyanaise, mais le problème se pose déjà avec les pays ACP...

C'est bien dans le domaine économique que le bât blesse : manque d'informations et d'intérêt des investisseurs guyanais, marchés restreints et verrouillés, problèmes linguistiques ou administratifs rencontrés de part et d'autre, comme l'obligation du visa pour les ressortissants brésiliens se rendant en Guyane, ou la sévérité des normes européennes qui interdisent à nombre de produits agro-alimentaires étrangers d'y être vendus (même si ce dernier fait a entraîné un exemple concret de coopération économique : bières et sodas brésiliens à destination du marché guyanais sont maintenant embouteillés sur place). Victimes de rivalités internes, les financeurs français sont sur le point de perdre, au profit des Britanniques, le marché des micro-centrales sur l'Oyapock qui s'annonçait pourtant comme la vitrine de la coopération transfrontalière.

Mais les difficultés sont aussi politiques, avec les craintes des États centraux. Le budget de l'Amapá dépend à 50 % de l'État brésilien qui, contrairement à sa promesse, n'a ni garanti les fonds amapéens pour le projet hydraulique, ni financé à la hauteur prévue le goudronnage de la piste Macapa-Oiapoque qui est de sa compétence. La raison officielle réside dans les problèmes budgétaires que connaît le Brésil, mais nombre d'observateurs y voient plutôt des tensions politiques internes. Le projet de pont sur l'Oyapock est, quant à lui, contesté par la Marine brésilienne pour des raisons techniques. Cette rivalité État-Région se retrouve également côté français : le statut du Président de la Région Guyane avait posé à la France des problèmes diplomatiques et protocolaires en 1999 lors du sommet des États de la Caraïbe où il la représentait (et dont il désapprouvait la position officielle sur le transport des déchets nucléaires) et au Surinam où il était l'invité officiel du Président surinamien. Intérêts régionaux et diplomatiques ne coïncident pas toujours.

Méfiance aussi entre les États : longtemps hostile à la présence de la France en Guyane, le Brésil l'avait tenue à l'écart des réunions du Traité de Coopération amazonien signé en 1978, et n'a commencé que récemment à l'associer à ses projets amazoniens. Quant à la volonté de coopérer avec le Guyana et le Surinam dans la lutte contre l'immigration clandestine, elle se heurte à d'évidentes réticences de ces derniers. Le Surinam conteste d'ailleurs toujours une partie de sa frontière avec la Guyane.

Peu visible donc au plan économique, cette coopération commence à porter ses fruits dans d'autres domaines comme l'éducation et la médecine, malgré une certaine frilosité des Guyanais à l'égard de leurs voisins et des langues étrangères, quand le Centre Danielle Mitterrand de Macapá forme au français des fonctionnaires et des chefs d'entreprises brésiliens. Le mouvement est cependant lancé, et de plus en plus d'États caribéens, jusqu'au Venezuela, veulent tisser des relations avec la Guyane, même si les obstacles institutionnels ne sont que partiellement réglés par la loi d'orientation (la Guyane contrairement à l'Amapá n'a pas été conviée lors de la visite du Premier Ministre français au Brésil en avril 2001), et les normes européennes quelquefois inadaptées à un environnement sud-américain, peut-être pour maintenir un certain protectionnisme. La Guyane reste d'autre part, par le faible marché qu'elle constitue, un territoire enclavé par le peu de routes et de dessertes aériennes, et les relations avec les pays de la région ne pourront véritablement se développer tant qu'il sera plus facile et moins onéreux pour un Sud-américain de se rendre à Paris qu'à Cayenne.

Le défi de la Guyane est donc de s'intégrer sans être engloutie dans un environnement régional socialement et culturellement très disparate, et de profiter de cette image française, européenne et technologique tout en s'affirmant autrement que comme une simple enclave française en Amérique du Sud.

Stéphane GRANGER

ÉQUIPEMENT ROUTIER ET FLUX

Le réseau routier guyanais se caractérise par une densité extrêmement faible et une répartition spatiale très inégale puisque la quasi-totalité des voies carrossables est située sur une bande côtière de 40 kilomètres de largeur moyenne.
Cette situation provient d'abord de la faiblesse de la densité de la population (moins de 2 habitants par kilomètre carré) et d'une géographie et une géologie peu favorables à la construction d'infrastructures routières : présence de la forêt équatoriale, réseau hydrographique puissant et étalé, terres basses compressibles, existence fréquente de matériaux sensibles à l'eau. La construction de routes est donc particulièrement onéreuse alors que les moyens financiers, dépendant partiellement de l'importance de la population, sont limités et que les distances à parcourir sont grandes.

LE RÉSEAU ROUTIER ACTUEL

Il comprend principalement une route côtière entre Saint-Georges sur la frontière brésilienne et Saint-Laurent-du-Maroni sur la frontière surinamaise. La section comprise entre les fleuves Approuague et Oyapock en cours de construction, sera achevée en 2003. Sur l'île de Cayenne, existe un réseau routier développé qui irrigue l'agglomération du chef-lieu. À l'Ouest, des maillages relient les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Mana et Awala-Yalimapo. Cet ensemble est complété par des voies de pénétration permettant l'accès au barrage de Petit Saut, aux villages de Kaw et Cacao ainsi que des réseaux isolés dans le Sud du département comme, par exemple, la liaison entre Maripasoula et Papaïchton, la voirie de Saül, les pistes créées par les orpailleurs....
Un bac sur le fleuve Maroni permet de rejoindre le Surinam et un pont international est en projet à Pointe Morne sur le fleuve Oyapock où les réseaux routiers guyanais et amapéens se relieront.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VOIES ET LEUR FINANCEMENT

Dans les départements d'Outre-mer, comme en métropole, la voirie est répartie entre routes nationales, routes départementales, voies communales et voies privées.
La longueur des Routes Nationales est d'environ 400 km et passera à 480 km après la mise en service de la section Régina / Saint-Georges.
Les Routes Départementales représentent, elles, un peu moins de 400 km.
Quant aux voies communales, faute de classements formels, il n'est pas possible d'en indiquer, même de façon très approximative, la longueur.
Les départements d'Outre-mer bénéficient d'une source de financement spécifique pour la construction et l'aménagement de leurs routes : le Fonds d'Investissement pour les Routes et les Transports (FIRT) communément appelé Fonds Routier. La taxe intérieure sur les produits pétroliers n'est pas perçue en Guyane. Elle est remplacée par une taxe votée et répartie, entre les différentes collectivités gestionnaires, (Région, Département, Communes) par le Conseil Régional. La Région intervient sur le réseau routier national, conjointement avec l'État, en tant que maître d'ouvrage délégué.

LES TECHNIQUES UTILISÉES ET LE NIVEAU DE SERVICE

L'eau, omniprésente, est un frein et un obstacle à la réalisation des travaux de terrassements. Sur la zone côtière, les terres basses, souvent inondées, ne peuvent être franchies que par des remblais construits précautionneusement, respectant des temps de tassement importants. Chaque année, pendant le premier semestre, la forte pluviométrie empêche pratiquement tout mouvement de terre. La réduction de la teneur en eau des matériaux n'est que très rarement obtenue par des moyens artificiels (emploi de chaux par exemple).
L'eau est également un agent menaçant l'intégrité des routes en service : les "abats" d'eau, très importants en climat équatorial, provoquent l'érosion des talus et génèrent de multiples cours d'eau secondaires que des ouvrages doivent enjamber. Un soin particulier doit être apporté aux descentes d'eau le long des talus de remblais et de déblais ainsi qu'aux petits ouvrages hydrauliques (buses, **dalots***...) pour assurer la pérennité des investissements réalisés.



Ravinement sur la piste Paul Isnard (cliché J. Barret)

Les structures de chaussée sont souvent légères et atypiques. Les voies non revêtues ne sont pas rares. Les matériaux disponibles sont la latérite (ou plutôt les latérites) et le granite. Pour une utilisation en couche de chaussée, les latérites sont sélectionnées mais restent des tout-venants c'est à dire présentent une hétérogénéité notable. Comme ces matériaux ont des **fines*** argileuses, sensibles à l'eau, leur emploi est limité à des voies supportant un trafic peu élevé et où un niveau de service faible est tolérable.
Le granite concassé est utilisé en couches de fondation et de base pour les chaussées plus circulées. Il est en général employé "cru" c'est à dire sans addition de liant hydraulique (ciment...) ou bitumineux. Le granite est également employé pour les couches de roulement constituées soit d'un enduit superficiel gravillonné soit d'un tapis de béton bitumineux. L'emploi, dans les couches superficielles de chaussée, de produits et de techniques à hautes performances reste rare.
Le niveau de service est généralement convenable sur l'île de Cayenne et sur la RN 1 vers Saint-Laurent-du-Maroni. Ailleurs, la qualité est inégale et nids de poule et déformations ne sont malheureusement pas rares, y compris sur des sections de route nationale.
Mais ce niveau de service est globalement accepté : les usagers préfèrent un réseau développé en longueur bien que de qualité variable.
Malgré la relativement faible longueur de son réseau, la Guyane dispose de nombreux ponts importants dont 6 ont une portée supérieure à 200 mètres. Le pont sur la rivière de Cayenne, construit en 1976 et d'une longueur de plus de 1 200 mètres a longtemps détenu le record pour l'ensemble de la Caraïbe, record battu par l'ouvrage de franchissement de la rivière Surinam. Un pont de plus de 300 mètres va être construit, à partir de 2001, sur le fleuve Approuague pour assurer la continuité routière jusqu'à l'Oyapock.

Roger HALGAND

Évolution du trafic routier sur les Routes Nationales

(en nombre de véhicules par jour)

Nationale	Section	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Évolution 1994 - 1999
RN 1	Car. Galmot / Car. Balata	19 828	22 250	24 072	24 660	25 633	26 542	+33,86 %
	Car. Balata / Macouria	5 647	6 315	7 925	8 341	8 482	8 503	+50,57 %
	Macouria / Kourou	3 097	5 386	5 725	6 022	6 174	6 212	+100,6%
	Kourou / Sinnamary	1 918	1 913	1 957	2 056	2 444	2 459	+28,2%
	Sinnamary / Iracoubo	1 421	1 441	1 475	1 655	1 728	1 752	+23,29%
	Iracoubo / Car. RD 9	586	605	636	730	765	783	+33,53%
	Car. RD 9 / Bac Maroni	1 965	1 999	2 075	2 415	2 543	2 647	+34,70%
RN 2	Car. Balata / Matoury	11 483	12 970	13 359	14 016	13 210	13 619	+18,60%
	Matoury / Car. Califourchon	6 904	7 594	7 822	8 206	8 588	8 707	+26,11%
	Car. Califourchon / Car. RD 6	3 492	3 841	3 722	3 904	4 002	4 098	+17,35%
	Car. RD 6 / Régina	450	495	823	706	723	743	+65,16%
RN 3	Car. Maringouins / Car. RD 2	7 146	7 354	7 773	10 161	10 150	9 597	+34,29%
	Car. RD 2 / Car. RN 4	8 203	8 441	8 922	11 661	12 204	12 226	+49,04%
	Car. RN 4 / Car. RD 1	3 210	3 303	3 491	3 773	4 558	4 644	+44,67%
	Car. RD 1 / Dégrad des Cannes	1 879	1 933	2 043	2 208	2 667	2 703	+43,85%
RN 4	Aéroport / Car. Califourchon	3 011	4 328	4 924	6 040	5 853	6 707	+122,74%
	Car. Califourchon / Car. Vidal	2 608	3 160	3 447	3 771	3 947	4 347	+66,67%

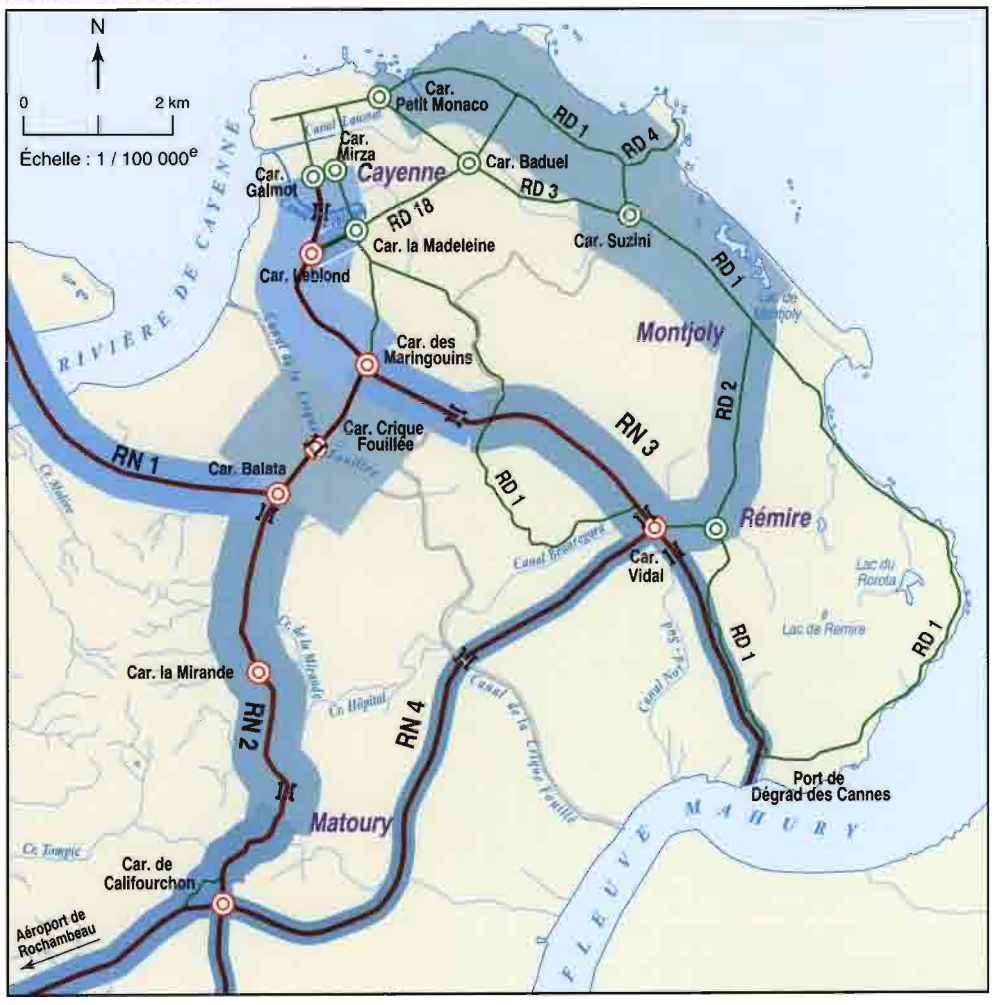
Source : DDE - 2000

ÉQUIPEMENT ROUTIER ET FLUX

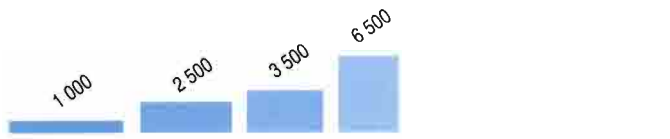
ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 30*



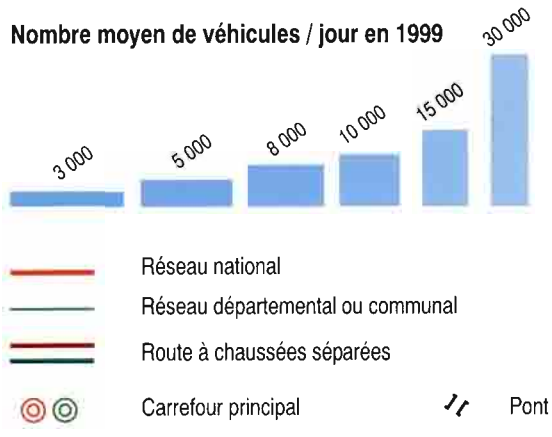
ÎLE DE CAYENNE



Nombre moyen de véhicules / jour en 1999



Nombre moyen de véhicules / jour en 1999



ACTIVITÉS AÉRIENNES ET PORTUAIRES

ÉQUIPEMENTS AÉROPORTUAIRES

En 2001, la Guyane compte cinq aéroports :

- un aéroport international : **Cayenne-Rochambeau**
- quatre aérodromes départementaux : **Maripasoula, Régina, Saül et Saint-Georges.**

Rochambeau : historique

L'aérodrome de Cayenne-Rochambeau a été construit en 1943 par les Américains sur le lieu-dit "Camp des Malgaches", sur la commune de Matoury. L'origine du nom vient de Jean-Baptiste de Rochambeau, qui commandait les troupes françaises combattant aux côtés du marquis de La Fayette durant la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Des liaisons desservent alors l'Afrique Occidentale et l'Afrique du Nord par l'Atlantique Sud. En 1949, l'État français reprend l'aérodrome. Le "Liberator" d'Air France dessert Paris via Dakar. La Société Aérienne de Transport Guyane-Antilles créée par Maurice Dumesnil, un compagnon de Mermoz, inaugure la desserte des communes de l'intérieur.

L'aéroport est géré, depuis le 20 avril 1971, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG) qui entame alors un projet d'investissement ambitieux. Le supersonique Concorde atterrit pour la première fois à Cayenne. En 1973, la CCIG réalise sa première aérogare de 3 200 m², qui sera inaugurée en 1976. La CCIG poursuit son effort permanent d'équipement pour améliorer le confort des usagers. Le trafic est en pleine croissance. La liaison avec la France s'effectue désormais en Boeing 747.

En 1988, la Commission des Équipements Aéroportuaires de la CCIG décide la construction d'une nouvelle aérogare car la première a rapidement atteint le seuil de saturation (300 000 passagers par an). L'objectif est de faire de Rochambeau un des axes forts du développement de la Guyane. Les travaux commenceront en 1994. De nouvelles compagnies s'installent.



Cayenne Rochambeau en 1996 (cliché CCIG)

En 1998, la nouvelle aérogare de Cayenne Rochambeau est inaugurée. Le module 1 ***(cliché ci-après)*** a été mis en service un an plus tôt. La surface construite est de 12 000 m² sur deux niveaux. Elle permet d'atteindre une capacité de 600 000 voyageurs par an, avec une possiblité d'extension



Cayenne Rochambeau en 2000 (cliché A. Cercueil)

jusqu'à un million. Le plan de financement était de l'ordre de 150 millions de francs et prévoyait la participation du FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional), du CNES (Centre National d'Études Spatiales), de la Région et de la CCIG.
La Guyane dispose maintenant d'un équipement à la hauteur de son ambition celle-ci étant, en premier lieu, sa participation active au développement des liaisons aériennes avec les pays voisins (Brésil, Surinam, Venezuela...) puis son désenclavement intérieur face à l'absence d'infrastructures routières. La plate-forme aéroportuaire s'étend désormais sur 314 hectares.

Fin 1999, les investissements en cours ou à réaliser concernent essentiellement la mise à niveau de la plate-forme aéroportuaire, comprenant notamment l'agrandissement de la capacité d'accueil du parking et la mise en place d'un système d'information des passagers et de gestion des vols. Une nouvelle tour de contrôle est en cours de construction pour répondre aux normes en vigueur. Sa mise en service devrait avoir lieu en 2001- 2002.

L'ouverture vers l'extérieur (fin 2000)

La ligne la plus fréquentée (Cayenne - Paris) fait actuellement l'objet de 10 à 13 vols hebdomadaires que se partagent deux compagnies : Air France, principale compagnie aérienne, dessert le département quotidiennement, et la compagnie aérienne Air Outre-Mer (AOM) assure 4 vols hebdomadaires (6 pendant les mois de juillet et août). La compagnie Corsair, arrivée sur cette ligne en décembre 1995, a cessé son activité en 1998. Les Antilles constituent la seconde desserte par ordre d'importance. Air France effectue 2 vols quotidiens à destination de Fort-de-France (Martinique) et 7 vols hebdomadaires pour Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
Deux autres compagnies desservent également les pays voisins, répondant au souci de désenclaver la Guyane. La Surinam Airways assure les dessertes de plusieurs pays : Brésil (Belem), Surinam (Paramaribo), Guyana (Georgetown), Trinidad et Tobago, Venezuela (Curaçao) et les États-Unis (Miami). La Penta se concentre sur les pays frontaliers de la Guyane : le Brésil (Macapa et Belem) avec 9 vols hebdomadaires pour chacune des 2 villes et le Surinam (Paramaribo) avec 2 vols hebdomadaires.
Au niveau intérieur, Air Guyane assure deux vols quotidiens à destination des communes de Maripasoula et Saint-Georges (avec 3 vols le dimanche). La compagnie dessert également Saül grâce à un vol quotidien. Air Guyane compte d'autre part ouvrir prochainement des liaisons vers Georgetown, Paramaribo, Macapa et Belem.
L'année 1999 a été marquée par l'accord de partenariat conclu entre Air France et Air Guadeloupe sur les liaisons Antilles - Guyane, qui comprend également la suppression du vol régulier cargo d'Air France et la cessation des activités de transports publics de Guyane Aéro Services au mois d'octobre.

Évolution du trafic de l'aéroport de Rochambeau
en nombre ou tonnes

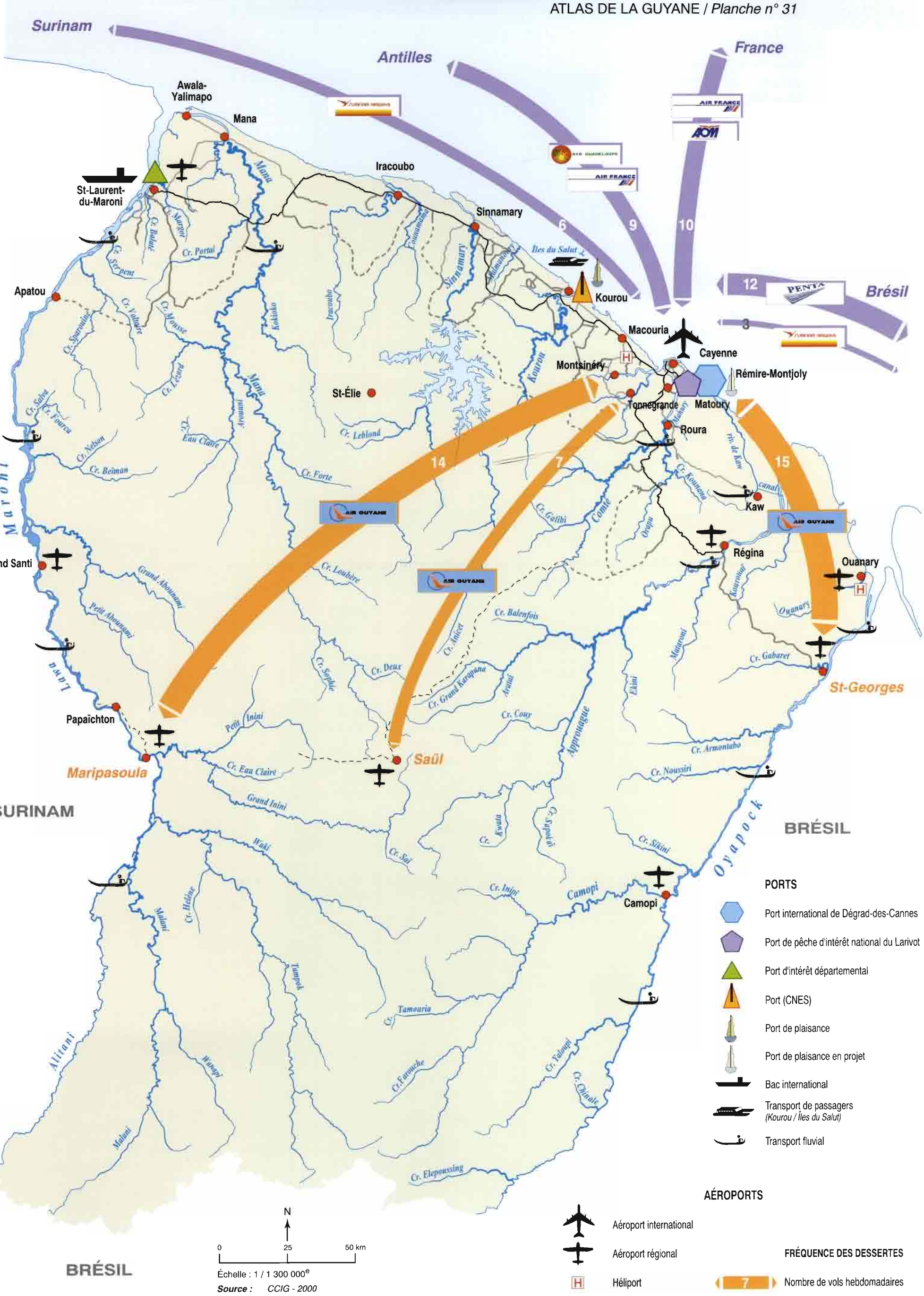
	1997	1998	1999	2000	Variation 1999/1998
Vols commerciaux	14 453	14 998	14 147	11 410	-5,7%
Vols non	16 300	13 845	15 469	9 768	11,7%
Total vols	**30 753**	**28 843**	**29 616**	**21 178**	**2,7%**
Trafic commercial					
Passagers à l'arrivée	190 386	199 856	210 435	222 060	5,3%
Passagers au départ	193 080	204 237	216 985	226 954	6,2%
Passagers en transit	20 364	17 982	15 372	16 308	-14,5%
Total passagers	**403 830**	**422 075**	**442 792**	**465 322**	**4,9%**
Fret débarqué (1)	3 991	4 086	3 768	4 495	-7,8%
Fret embarqué (1)	2 343	2 484	2 227	2 697	-10,3%
Total fret	**6 334**	**6 570**	**5 995**	**7 192**	**-8,7%**

(1) Les trafics de marchandises sont exprimés en poids brut

Source : Direction régionale de l'aviation civile

ÉQUIPEMENTS AÉRIENS ET PORTUAIRES

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 31*



L'année 2000 a vu l'entrée en exploitation, en décembre, d'un Dash 7 par Air Guyane.

En 1999, le nombre total de vols commerciaux enregistrés à l'aéroport de Cayenne - Rochambeau a diminué de 5,7 % après avoir régulièrement progressé durant ces dix dernières années. Ce recul s'explique par la baisse des mouvements effectués par la compagnie Air France avec la suspension du vol cargo et par Air Guyane, Air Guadeloupe et Guyane Aéro Services. Cependant, on note un accroissement des vols des compagnies Surinam Airways, Penta, AOM, Héli/Inter Guyane et Héli Union Guyane.



Intérieur de l'aérogare de Rochambeau en 2000 (cliché CCIG)

Trafic passagers commerciaux par compagnie aérienne

	1997	1998	1999	2000	Variation 1999/1998
Air France	191 490	194 156	196 878	207 471	1,5%
AOM	57 505	89 393	89 862	89 517	0,5%
Air Guyane	45 935	53 694	64 775	69 372	20,6%
Surinam Airways	47 562	50 432	43 267	29 888	-14,2%
Autres compagnies	26 519	33 232	47 910	52 766	44,2%
Total	**403 830**	**422 075**	**442 792**	**449 014**	**4,9%**

Source : Direction régionale de l'aviation civile

Le trafic passagers de l'aéroport international de Rochambeau est en constante augmentation. En 1999, le nombre de passagers commerciaux a progressé de 4,9 %. Cette évolution provient de l'accroissement du nombre des passagers à l'arrivée et au départ, tandis que le nombre de passagers en transit diminue.

L'ensemble des compagnies aériennes indique un accroissement du trafic passagers en 1999 à l'exception de Surinam Airways. La part de marché de la compagnie Air France passe de 46 % en 1998 à 44,5 % en 1999. Le nombre de passagers transportés par Air Guyane progresse de 20,6 % fin 1999 et sa part de marché s'améliore de 1,9 %. Le



Extérieur de l'aérogare de Rochambeau en 2000 (cliché CCIG)

trafic passagers de AOM s'accroît légèrement en 1999 après une croissance de 55,5 % en 1998. Pour l'année 2000, le trafic passagers est en sensible accroissement puisqu'il atteint pratiquement 450 000 personnes.
Le nouveau pari pour cet aéroport est de créer les conditions de mise en place d'un Centre Technique et d'Exploitation International qui accueillera de nouvelles activités, de nouvelles entreprises, de nouvelles liaisons aériennes, confortant l'ancrage de l'aéroport Cayenne-Rochambeau dans sa zone d'influence géographique.

ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES

Les installations portuaires de Guyane sont constituées de deux ports d'intérêt national, le Larivot et Dégrad-des-Cannes, de deux ports départementaux, Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne-ville et d'un port sous autorisation d'occupation temporaire (AOT), Kourou-Pariacabo.



Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes (cliché CCIG)

Les installations

Elles font l'objet de régimes juridiques distincts : le vieux port de Cayenne et celui de Saint-Laurent-du-Maroni sont sous la tutelle du Département, alors que les ports du Larivot et de Dégrad-des-Cannes sont sous la concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane. Le port de Kourou - Pariacabo est placé sous la tutelle du CNES, son trafic portuaire étant essentiellement lié aux activités spatiales.

Le **port de Dégrad-des-Cannes**, en concession à la CCIG depuis le 17 novembre 1974, est le seul port international de commerce de Guyane (accueil d'environ 80 % des navires en 1999) où transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Située sur la commune de Rémire-Montjoly, sur la rive gauche du fleuve Mahury, la plate-forme portuaire s'étend sur 178 hectares. Elle nécessite un dragage constant de son chenal d'accès. Cette opération a fait l'objet d'un contrat triennal, couvrant la période 1996-1998, signé avec la société Atlantique Dragage pour un montant total de 48 millions de francs. Ce marché a été renégocié dans le même cadre pour une période de 5 ans. Assuré à parts égales par la CCIG et l'État, le coût représentait un montant d'environ 7 millions de francs en 1999. Pour l'année 2000, c'est plus de 9 millions qui ont été investis pour cette opération.



Port du Larivot : unité de carénage (cliché CCIG)



Le port de plaisance (cliché CCIG)



Le port de Dégrad-des-Cannes et sa zone industrielle. Au fond, la centrale thermique (cliché CCIG)

En amont de la plate-forme portuaire, la CCIG a entrepris la construction d'une marina. Les premières études liées au port de plaisance ont démarré en 1993. En phase d'achèvement, celui-ci offrira aux plaisanciers un équipement et des structures d'accueil fonctionnelles : 50 anneaux, 110 m linéaires d'accostage pour 8 à 10 bateaux de servitude. Un poste carburant est à l'étude. Les travaux de déforestation, de remblaiement, la mise en place de pieux et de cales, pontons et passerelles, ont été réalisés. Au total, 14 millions de francs ont déjà été investis. Les aménagements sur le plan d'eau sont opérationnels. La voirie de desserte du secteur, le parking, les bâtiments administratifs réservés aux services de l'État et les bâtiments à usage technique et commercial restent à réaliser.

Depuis le 11 septembre 1969, la CCIG assure l'exploitation technique et commerciale du **port du Larivot** situé sur la commune de Matoury. D'une superficie de 60 000 m², il a été reconverti en port de pêche (poissons et crevettes) après le transfert du stockage des hydrocarbures au port de Dégrad-des-Cannes en 1982. La remise à niveau des installations portuaires du Larivot s'est poursuivie avec, notamment, la construction d'un atelier de carénage. Des travaux de réhabilitation des quais ont été également entrepris.
Pour l'année 2000, 4,3 millions de francs avaient été prévus pour la réalisation de travaux de voirie ainsi que la réhabilitation des pieux des quais. Ces investissements étaient globalement à la charge de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane. Par ailleurs, la réhabilitation de l'ancien quai de la CODEPEG (coopérative des pêcheurs de Guyane) est terminée.

Le **port de Kourou-Pariacabo** était essentiellement tourné vers l'importation des hydrocarbures nécessaires à l'alimentation de la centrale EDF de Kourou, mais l'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet désormais la desserte du port par les navires européens transportant des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale.

Le **port de Saint-Laurent-du-Maroni**, encore peu impliqué dans le trafic portuaire de la Guyane, est limité à l'importation d'hydrocarbures. Toutefois, la réactivation du "port de l'Ouest guyanais" est à l'étude afin, notamment, de favoriser les exportations de riz transitant actuellement par le port de Dégrad-des-Cannes. Il existe des potentialités intéressantes pour l'agriculture et l'industrie forestière dans cette région, avec notamment les cultures rizicoles, un important projet sucrier et le développement de la filière bois.

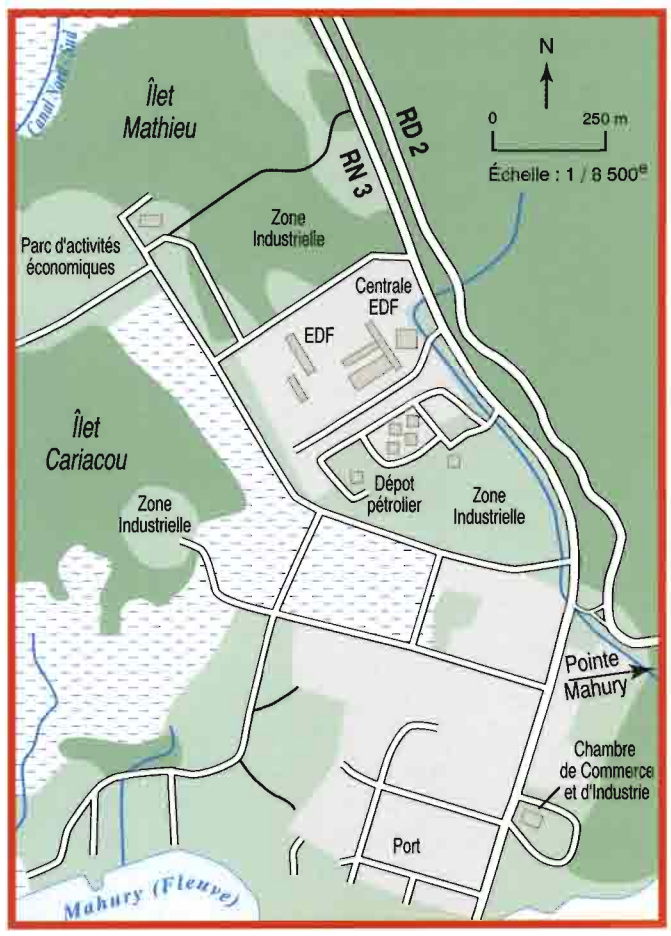
Le trafic

La progression du nombre de navires marchands entrés dans les ports du département constatée en 1998 s'est poursuivie en 1999. Le nombre d'escales passe ainsi de 316 en 1998 à 428 en 1999, soit un accroissement de 35,4 % (plus 14,1 % en 1998). Avec une évolution annuelle de +4,0 %, le trafic total des marchandises importées et exportées a moins progressé en 1999 qu'en 1998 (+14,3 %). Ce ralentissement provient de la baisse des exportations de marchandises (-13,8 %) alors que les importations progressent de 6,6 %.
Le tonnage des marchandises importées représente 89 % du trafic. Les produits énergétiques - 32 % du volume total des entrées - ont sensiblement diminué en 1999 (-21,8 %) après une progression de 50 % en 1998. L'année 1998 s'est caractérisée en effet par une importante augmentation des besoins en hydrocarbures d'EDF pour ses centrales thermiques liée à la baisse de la production d'électricité hydraulique.
Le volume des marchandises exportées s'est élevé à 64 900 tonnes. Hors conteneurs vides réexpédiés, les sorties diminuent de 14,2 % (-9,8 % en 1998 et -7,1 % en 1997). Cette diminution provient notamment d'une chute des exportations de riz (-31,6 %) alors que les expéditions de bois progressent de 7,8 %.

En 1999, le poids total des conteneurs manipulés s'est élevé à 72 700 tonnes. Ce seul poste équivaut à 12,1% du trafic total de marchandises. Les conteneurs sortis ont représenté quant à eux près de la moitié des marchandises embarquées (48,8%).

David SLAKMON

La zone industrielle de Dégrad-des-Cannes



Source : *Plan communal de Rémire-Montjoly*



Le port du Larivot (cliché CCIG)



Déchargement des produits de la pêche au Larivot (cliché CCIG)

Évolution du trafic portuaire (1)
en nombre ou tonnes

	1996	1997	1998	1999	Variation 1999/1998
Navires entrés	292	287	316	428	35,4%
Marchandises débarquées					
Hydrocarbures	168 311	146 313	219 630	171 643	-21,8%
Divers	276 421	279 025	288 540	362 686	25,7%
Total	**444 732**	**425 338**	**508 170**	**534 329**	**5,1%**
Marchandises embarquées					
Riz	18 500	17 539	13 623	9 300	-31,7%
Bois (2)	6 800	7 586	6 421	6 900	7,5%
Divers	58 300	53 238	55 206	48 700	-11,8%
Total	**83 600**	**78 363**	**75 250**	**64 900**	**-13,8%**
Total trafic de marchandises	**528 332**	**503 701**	**583 420**	**599 229**	**4,0%**

(1) Les trafics de marchandises sont exprimés en poids brut
(2) Ce poste ne comprend que le bois sous forme de grumes et d'équarris

Source : Direction Départementale de l'Équipement



Manipulation de conteneurs à Dégrad-des-Cannes (cliché CCIG)



Déchargement d'un porte-conteneurs à Dégrad-des-Cannes (cliché CCIG)

L'EAU POTABLE

GÉNÉRALITÉS

La Guyane reçoit environ 200 milliards de mètres cubes d'eau de pluie par an. Les besoins pour l'eau potable qui sont de l'ordre de 13 millions de mètres cube par an ne représentent que 1/16 000ème environ des précipitations annuelles.

Le réseau hydrographique dense et abondant, avec un peuplement pour l'essentiel en zone côtière et le long des fleuves, a conduit tout naturellement à une prépondérance très forte (95% de la population) de l'alimentation en eau potable à partir de prélèvements d'eau de surface (fleuves, criques et bassin de retenue).

La pauvreté du sous-sol en nappes souterraines puissantes ainsi qu'une faible reconnaissance de celui-ci ont contribué à la faiblesse de l'alimentation en eau des populations à partir de nappes.
Les données annuelles ci-dessus laissent à penser qu'il n'y a pas de problème quantitatif pour la satisfaction des besoins en eau potable. Cependant, la saisonnalité des pluies et des phénomènes climatologiques exceptionnels (El Niño en 1998-99) peuvent provoquer localement des tensions sur la production, d'autant que la croissance démographique forte des zones urbanisées génère une programmation soutenue de l'accroissement du patrimoine productif. C'est toutefois sur le plan qualitatif que les problèmes spécifiques se posent : la mobilisation d'une technologie poussée pour potabiliser l'eau de surface avec un traitement physico-chimique complet (floculation, coagulation, décantation, filtration et stérilisation) dont les caractéristiques générales d'eau acide, très peu minéralisée, non tamponnée, avec une teneur en matières organiques élevée, n'est pas adaptée avec les moyens d'exploitation susceptibles d'être mis en œuvre dans les villages de l'intérieur et les écarts. Cela a conduit récemment à accentuer les recherches d'eau souterraines dans les nappes alluviales notamment pour les faibles besoins (quelques dizaines de mètres cubes par jour) et tester des technologies plus rudimentaires de rétro-filtration lente (essai pilote Nancie en cours de validation à Saint-Jean en 2000).

La qualité des eaux distribuées est soumise aux normes européennes. Les conditions de température de cette zone équatoriale font de l'eau un vecteur potentiel des infections d'origine hydriques conduisant à prioriser la désinfection efficace de l'eau potable distribuée par le réseau aujourd'hui pleinement assuré sur le littoral et dans les bourgs de l'intérieur. Les problèmes de garantie d'une bonne désinfection se posent encore aujourd'hui dans les villages (sites isolés) amérindiens et noirs-marrons du Haut Maroni et du Haut Oyapock. Les autres paramètres qualitatifs, et notamment la teneur en aluminium (naturelle et liée aux produits de traitement) ainsi que la teneur en organo-chlorés (résultant de l'action du chlore sur la matière organique contenue dans l'eau brute) a conduit récemment à programmer et mettre en place une modernisation des filières de traitement. (Mise en service de ce nouveau procédé d'ozonation, reminéralisation au CO2 et affinage sur charbon actif à Kourou en 2000, programmation 2000-2006 pour l'île de Cayenne).



L'usine de traitement d'eau de la Comté (cliché SGDE)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Principes

L'organisation administrative est fondée sur le modèle du territoire métropolitain. C'est à la Commune (ou aux groupements de Communes) d'organiser la distribution de l'eau potable. La Commune (ou groupement de Communes) gère directement son Service ou en confie la gestion à une société privée spécialisée dans le cadre d'un contrat de délégation de Service Public (Société Guyanaise des Eaux). Les usagers payent le service en fonction de leur consommation mesurée par un compteur placé sur leur branchement individuel.

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le service sanitaire de la DDASS qui effectue un programme d'analyses de l'unité de distribution dont la fréquence est fonction de l'importance de l'unité. Les analyses sont effectuées par le Laboratoire de l'Institut Pasteur de Cayenne. Ces contrôles officiels valident l'autorisation administrative de distribution publique d'eau et complètent l'auto-contrôle régulier assuré par la société distributrice.

Situation en Guyane

Sur la zone côtière, la situation est globalement conforme aux principes énoncés ci-dessus.

Les bourgs de l'intérieur, qui assuraient une mise à disposition d'eau gratuite à la population par des bornes fontaines, structurent peu à peu leur service en mettant en place des branchements individuels munis de compteurs en contrepartie de la facturation suivant la consommation (Apatou, Maripasoula, Grand Santi et bientôt Papaïchton). Ces structurations récentes permettent de lutter contre le gaspillage et donnent aux Communes les recettes permettant de combler, au moins partiellement, les charges du service.

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Production d'eau potable

Les captages

La production d'eau potable est assurée à partir de 41 sites de prélèvement sur l'ensemble du territoire.
Ces sites de prélèvement ont une capacité de quelques m^3 / jour à 25 000 m^3 / jour pour le captage de la Comté assurant 85 % des besoins des communes de la CCCL (1) (Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry Tonnegrande et Rémire-Montjoly) suivant le ***tableau ci-dessous*** et la ***carte ci-contre***.

(1) CCCL : Communauté des Communes du Centre-Littoral

Origine des eaux	Nombre de captages	Population concernée	Pourcentage de population
Eaux de surface	**25**	**145 050**	**94,53 %**
- fleuves	**13**	**120 000**	**78,20 %**
- criques	**9**	**9 000**	**5,87 %**
- retenues	**2**	**16 000**	**10,43 %**
- pluie	**1**	**50**	**0,03 %**
Eaux souterraines	**16**	**8 400**	**5,47 %**
- forages	**7**	**7 000**	**4,56 %**
- nappes alluviales	**7**	**1 200**	**0,78 %**
- puits	**2**	**200**	**0,13 %**
Total	**41**	**153 450**	**100 %**

Le traitement de potabilisation

Le traitement de potabilisation des eaux de surface est très variable suivant la taille et la situation de l'exploitation :

Simple désinfection au chlore sur 10 installations dont 5 captages en fleuve et 5 sur sources et petites criques.

Filtration sur sable et désinfection au chlore : 3 unités

Traitement physico-chimique traditionnel complet comprenant une phase de pré-oxydation au chlore (non systématique) floculation (sulfate alumine et chaux), une phase de décantation, une phase de filtration sur sable et enfin une phase de désinfection et mise à l'équilibre (chlore et chaux) : 12 unités

Traitement physico-chimique complet de nouvelle génération avec affinage final comprenant une phase de pré-ozonation, une phase de floculation (sulfate d'alumine et chaux) et reminéralisation avec régulation PH (gaz carbonique et chaux), une phase de décantation lamellaire, une phase de filtration sur sable, une phase de post-ozonation, une phase d'affinage sur charbon actif et enfin une chloration finale : 1 unité de traitement à ce jour.

Il va de soi que les performances sont liées à la qualité du milieu naturel et de sa protection d'une part et du niveau d'équipement. La simple désinfection est insuffisante notamment pour les captages en fleuve. Elle concerne des sites très isolés ou la lutte contre les maladies d'origine hydriques graves (choléra) est la

ÉQUIPEMENT EN EAU POTABLE

SCHÉMA D'ALIMENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU CENTRE-LITTORAL

Usine de traitement complet classique - pompage
120 m³ Capacité

Surpresseur

Réservoir au sol
120 m³ Capacité

Réservoir sur tour
8 m³ Capacité

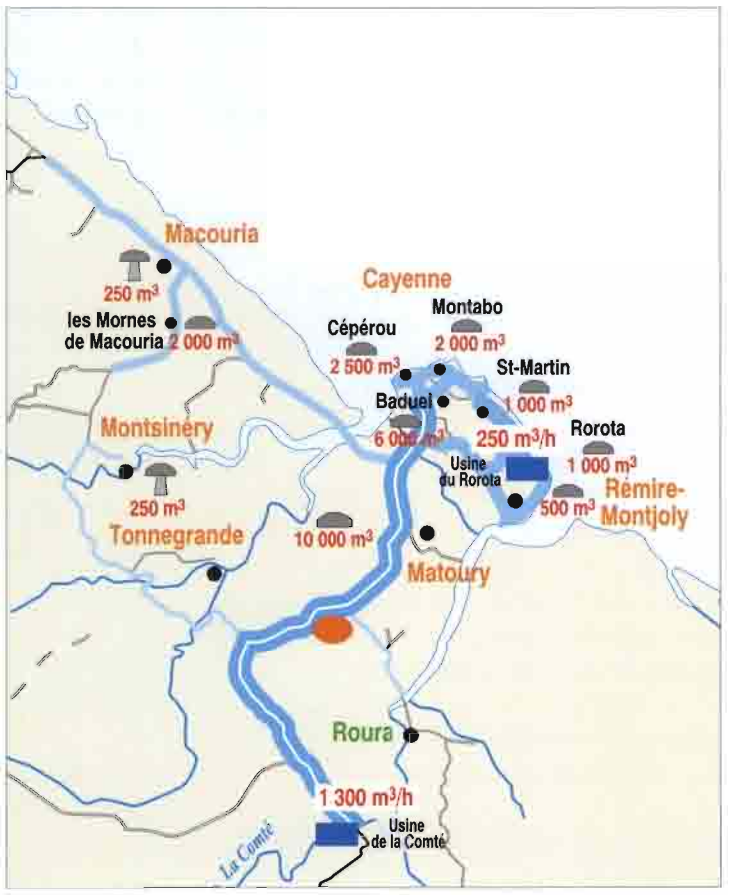
Réseau d'eau potable (diamètre en mm)

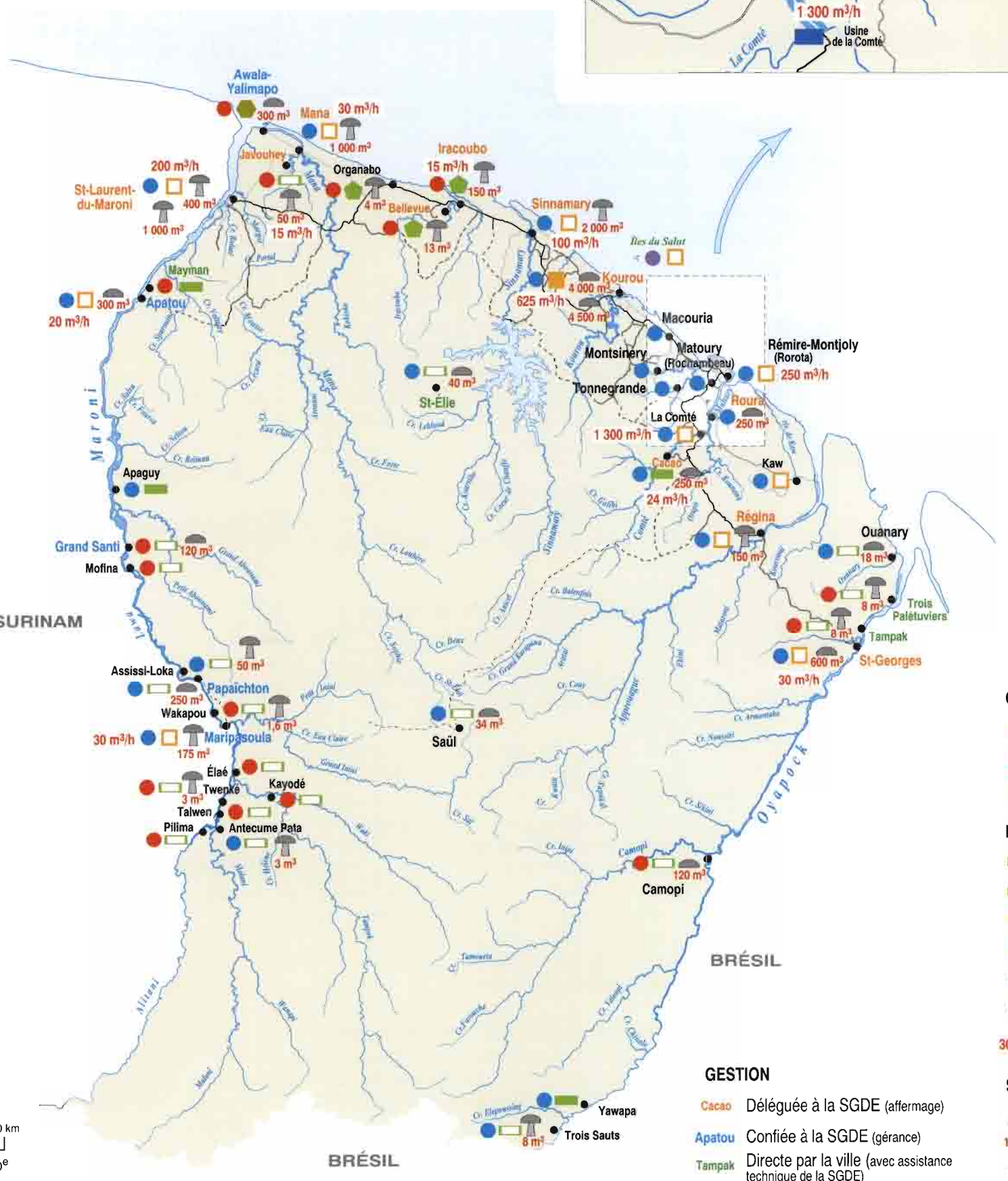
100 300 500 400

N

0 2,5 5 km

Échelle : 1 / 500 000e





N

0 25 50 km

Échelle : 1 / 1 300 000e

Sources : *SGDE - 2001*
DDASS - 1998

GESTION

Cacao Déléguée à la SGDE (affermage)

Apatou Confiée à la SGDE (gérance)

Tampak Directe par la ville (avec assistance technique de la SGDE)

Saül Directe par la ville

ORIGINE

Eau superficielle

Eau souterraine

Eau de pluie

MODE DE TRAITEMENT

Chloration simple

Chloration et filtration

Traitement complet classique

Traitement complet et affinage

Chloration et chaulage

Déferisation, démanganisation et chloration

30 m³/h Capacité

STOCKAGE

Réservoir au sol

120 m³ Capacité

Réservoir sur tour

8 m³ Capacité

seule priorité mise en œuvre à ce jour.

Les unités de traitement physico-chimiques traditionnelles qui concernent l'essentiel des besoins aujourd'hui garantissent une eau parfaitement désinfectée et non turbide. Ces unités ont toutefois du mal à respecter le paramètre "aluminium" en continu (notamment en période des pluies lorsque la qualité de l'eau brute varie très sensiblement en fonction des marées et des précipitations) et le paramètre 'organochlorés" résultant de la réaction du chlore de préoxydation notamment sur la matière organique.

L'unité de traitement physico-chimique de nouvelle génération, avec affinage final, respecte l'ensemble des paramètres et doit servir de référence à la modernisation des plus grandes unités (4 à 5 000 m^3/jour). Pour les unités plus petites, la mise en œuvre de systèmes de régulation et la substitution du permanganate de potassium au chlore en préoxydation doit apporter une réponse satisfaisante techniquement et économiquement. Le traitement de potabilisation des eaux souterraines est généralement plus simple et limité à une désinfection au chlore sur 13 installations. Les eaux généralement acides nécessitent un traitement de mise à l'équilibre à la chaux qui n'est mis en œuvre que dans 5 unités sur 16. Deux cas particuliers de présence de fer et manganèse dans ces eaux souterraines conduisent à des traitements plus sophistiqués.

Sites de production les plus importants

(plus de 50 000 m^3/an) (source SGDE)

Localisation	Maître d'ouvrage	Communes concernées	Capacité en m^3/h	Volume annuel mis en distribution
La Conté	CCCL	*Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande*	1 300	**7 469 483 m^3**
Pariacabo	Kourou	*Kourou*	625	**2 023 914 m^3**
Rorota	CCCL	*Rémire-Montjoly*	250	**1 219 775 m^3**
St-Louis	St-Laurent-du-Maroni	*St-Laurent-du-Maroni*	200	**807 471 m^3**
Cacao (1)	Roura Cacao	*Cacao*	24	**357 700 m^3**
RN 1	Sinnamary	*Sinnamary*	100	**176 441 m^3**
RD 8	Mana Javouhey	*Mana*	30	**126 046 m^3**
Maripasoula	Maripasoula	*Maripasoula*	30	**109 158 m^3**
Montagne Gabin	St-Georges	*St-Georges*	30	**104 675 m^3**
Papaïchton	Papaïchton	*Papaïchton*		**76 821 m^3**
Dégrad Savane	Iracoubo	*Iracoubo*	15	**66 838 m^3**
Javouhey	Mana Javouhey	*Javouhey*	15	**66 156 m^3**

(1) En 2000, la mise en place de comptage sur branchements individuels en responsabilisant la population, a divisé les volumes consommés par 3.

Ouvrages de stockage

Chaque Commune ou Collectivité dispose de réservoirs (un ou plusieurs) d'eau potable destinés à la mise en pression gravitaire du réseau de distribution, à la satisfaction des besoins de pointe ainsi qu'aux incidents d'alimentation électrique.

Cette réserve varie de 1/2 journée à quelques jours de consommation avec une moyenne d'une journée environ. La limitation de la réserve est conditionnée par les risques d'altération de la qualité de l'eau au bout de quelques jours et des contraintes économiques de construction.



Sinnamary : réservoir sur tour (Cliché A. Cercueil)

Principaux ouvrages de stockage

(Capacité supérieure à 100 m^3) (source SGDE)

CCCL	Capacité en m^3
Matoury	10 000
Baduel (1)	6 000
Montabo	2 000
Cépérou	2 500
St Martin	1 000
Rorota	1 000
Rémire	500
Morne Macouria	2 000
Dégrad-des-Cannes	2 000
Tonate	250
Montsinéry	250
Total CCCL	27 500

Kourou	Capacité en m^3
Pariacabo	4 500
Montagne Café	4 000
Total Kourou	8 500

St-Laurent	Capacité en m^3
Malgaches	1 000
La Marne	400
Total St-Laurent	1 400

Sinnamary	Capacité en m^3
RN 1	2 000

Régina	Capacité en m^3
Bourg	150

Mana	Capacité en m^3
RD 8	1 000

St-Georges	Capacité en m^3
Montagne Gabin	

Iracoubo	Capacité en m^3
Bourg	150

Awala-Yalimapo	Capacité en m^3
Bourg	300

Roura-Cacao	Capacité en m^3
Bourg Roura	250
Bourg Cacao	250

Maripasoula	Capacité en m^3
Bourg	175

Grand Santi	Capacité en m^3
Bourg	120

Apatou	Capacité en m^3
Bourg	300

Camopi	Capacité en m^3
Bourg	120

Papaïchton	Capacité en m^3
Bourg	250

(1) dont 4 000 m^3 en cours de construction en novembre 2000

Réseaux de canalisation (adduction et distribution)

Le réseau d'adduction sert à amener l'eau du captage à l'usine de traitement (eau brute) et entre l'usine et le réservoir.

Le réseau de distribution emprunte généralement le tracé des voies publiques et sert à transporter l'eau vers les zones de consommation. C'est sur ces conduites de distribution que sont raccordés les branchements de chaque client (particuliers, industriels, administrations, etc...) équipés d'un compteur servant à déterminer la consommation individuelle.

Ces réseaux sont d'un diamètre de 50 à 500 mm suivant l'importance des volumes à transiter. Depuis une vingtaine d'années les canalisations d'un diamètre inférieur à 300 mm sont en PVC et les conduites de 300 mm et plus sont en fonte ductile. Les premières canalisations d'origine de Cayenne, datant du début du XX° siècle, sont en fonte grise y compris les petits diamètres.

En dehors des réseaux des Communes de la CCCL qui sont reliés entre eux, il n'existe pas d'interconnexion entre les réseaux des différentes communes.

Les branchements sont généralement réalisés en polyéthylène.

ÉVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMÉS ET DU NOMBRE DE CLIENTS

Les volumes consommés sont ceux mesurés par les compteurs de l'ensemble des clients. La différence entre les volumes mis en distribution (mesurés en sortie des sites de production) et les volumes consommés représente l'eau non comptabilisée qui comprend :

- les pertes (fuites et casses sur réseau et branchements),
- les purges du réseau,
- l'eau de nettoyage des réservoirs,
- les essais de bornes d'incendie.

Ces volumes non comptabilisés, rapportés au volume mis en distribution, représentent le rendement du réseau. L'exploitant contribue à l'amélioration du rendement par la réparation systématique des fuites et la mise en place de campagnes de recherche par du matériel sophistiqué (corrélateur acoustique).

En Guyane, le rendement des réseaux est dans la moyenne nationale et fluctue entre 70 et 90 % suivant l'âge et la longueur des réseaux de chaque Collectivité.

L'évolution de la consommation prend en compte un développement naturel soutenu du nombre de clients, lié à la forte croissance démographique de l'ordre de 3 à 4 % /an. La demande domestique individuelle est sensiblement plus forte qu'en métropole (200 m^3 / foyer / an en Guyane contre 120 m^3 en métropole). Cette demande individuelle, qui à tendance à stagner, fluctue en fonction du climat et notamment de la plus ou moins grande sévérité de la saison sèche. Les consommations industrielles évoluent en fonction du développement des techniques : la mise en route en 1996 du barrage hydroélectrique de Petit Saut a réduit la production des centrales thermiques consommatrices en eau de refroidissement. L'accroissement des campagnes de tir et le développement du Centre Spatial ont accentué la demande de ce secteur d'activité.

Les tableaux ci-après montrent l'évolution sur 5 ans des différentes données :

Ces données ne concernent que les services d'eau en affermage à la SGDE. Les autres Collectivités : AWALA, APATOU, GRAND SANTI, PAPAÏCHTON, MARIPASOULA, OUANARY et CAMOPI ne disposant pas de service d'eau complet avec facturation individuelle de chaque client avant 1999.

Évolution du nombre de clients raccordés à chaque service

Année Collectivité	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Évolution 1999/1994
CCCL	21 414	22 158	22 913	23 962	24 692	25 398	18,60 %
Kourou	5 682	5 959	6 074	6 132	6 207	6 267	10,30 %
St-Laurent	1 802	1 919	2 032	2 300	2 598	2 835	57,33 %
Sinnamary	659	674	678	679	686	679	3,03 %
Iracoubo	188	195	198	208	215	225	19,68 %
Mana-Javouhey	448	441	455	497	524	552	23,21 %
Roura-Cacao	245	248	249	265	278	288	17,55 %
Régina	85	82	79	87	92	93	9,41 %
St-Georges	256	257	240	253	253	255	-0,39 %
Total	**30 779**	**31 933**	**32 918**	**34 383**	**35 545**	**36 592**	**18,89 %**

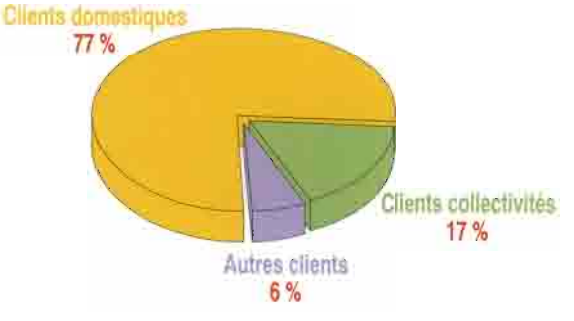
Source : SGDE - 2000

Évolution des volumes consommés

Année Collectivité	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Évolution 1999/1994
CCCL	5 889 101	5 691 309	5 549 071	5 727 437	6 153 305	6 161 054	4,62 %
Kourou	1 577 145	1 713 201	1 491 889	1 494 923	1 609 864	1 614 190	2,35 %
St-Laurent	504 358	524 550	487 892	550 072	627 959	675 067	33,85 %
Sinnamary	150 144	170 632	148 575	153 161	151 803	136 656	-8,98 %
Iracoubo	72 429	71 203	71 626	82 496	83 179	83 444	15,21 %
Mana-Javouhey	100 331	103 875	96 664	98 523	106 449	120 922	20,52 %
Roura-Cacao	38 353	36 670	37 802	40 805	45 319	47 143	22,92 %
Régina	12 508	11 437	10 874	14 074	14 982	13 558	8,39 %
St-Georges	85 525	68 059	62 825	79 857	87 723	85 810	0,33 %
Total	**8 429 894**	**8 390 936**	**7 957 218**	**8 241 348**	**8 880 583**	**8 937 844**	**6,03 %**

Source : SGDE - 2000

Répartition des consommations par catégorie de clients



Daniel DUTERTRE

LES SOURCES D'ÉNERGIE

La topographie et la démographie sont en Guyane les deux facteurs dominants qui déterminent le service de l'alimentation en énergie en général.
La prédominance littorale, avec la très forte part prise par l'île de Cayenne et ses trois communes : Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly (environ 50 % de la puissance consommée totale) mais aussi la présence de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni à l'Ouest, occulte quelque peu le reste de la Région qui se limite alors pratiquement aux deux fleuves frontières Maroni à l'Ouest et Oyapock à l'Est.
Il en résulte un déséquilibre majeur entre les deux ensembles.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Les besoins en énergie électrique ont triplé durant la période 1976-1983, passant de 59 à 164 GWh (1). Compte tenu des projets de Télédiffusion de France et du Centre Spatial Guyanais ils ont augmenté ensuite de 10 % par an en moyenne pour atteindre 320 GWh en 1990. Parallèlement, la puissance de pointe a pratiquement doublé passant de 25,6 MW (2) en 1983 à 54 MW en 1990.
C'est pour faire face à ce développement et pour éviter l'importation de combustibles fossiles, que la décision de construction du barrage hydroélectrique de Petit Saut fut prise.
Le CSG par l'intermédiaire du poste ELA et Télédiffusion de France à Montsinéry sont alimentés par des lignes de 90 000 Volts ***(voir planche n°33)***.
Électricité de France fournit le réseau par l'intermédiaire de deux unités principales de production d'énergie électrique :

-la centrale hydraulique de Petit Saut (47 % de la production d'énergie électrique en 1999), sur la commune de Sinnamary, avec une puissance installée de 116 MW.
-la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes située sur la commune de Rémire-Montjoly avec une puissance installée de 104 MW.


Centrale thermique de Dégrad-des-Cannes (cliché EDF)

Ces deux unités de production sont secondées en cas de besoin par :

-la turbine à combustion de Kourou avec 20 MW et
-la centrale thermique de Saint-Laurent-du-Maroni avec 8,7 MW.

Les villes de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni sont reliées d'autre part au réseau de 90 000 Volts qui court tout au long de la façade atlantique de la Guyane.
Des opérations de rénovation ont été entreprises récemment sur ces unités pour en améliorer l'efficacité et la fiabilité.

Les "communes de l'intérieur", une dizaine, non reliées au réseau interconnecté, possèdent en propre des petits moyens de production, centrales diesel ou micro-centrales hydrauliques (quelques centaines de kilowatts maximum). À court terme, de nouveaux moyens seront nécessaires. Le Centre EDF Guyane et les collectivités locales travaillent à la clarification du schéma organisationnel qui permettra de faire face dans le futur au renouvellement des installations existantes et à la croissance de la demande.

LE RÉSEAU

Nous considérerons ici l'énergie fournie par EDF, les nombreuses mais mineures sources photovoltaïques seront l'objet d'une rapide étude ci-après.

L'énergie livrée par l'intermédiaire du réseau interconnecté s'est élevée à 564,3 GWh en 1999 en progression de 2,2 % par rapport à 1998.
Il est à noter que les prévisions du bilan stratégique du Centre EDF de Guyane semblent avoir été notablement surévaluées. L'évolution de la consommation en énergie s'étant nettement ralentie depuis 1996. Près de 6 % prévus, seulement 3 % avérés.
Cela explique que les actions de maîtrise de l'énergie n'aient pas en Guyane eu le même impact que dans les autres DOM, leur justification économique étant moins évidente. Cependant EDF Guyane a mis en œuvre un ensemble d'actions qui ont permis d'économiser environ 2 MW en 1999.

Puissance maximale atteinte sur le réseau guyanais

Année	Puissance consommée (MW)	Variation
1990	54,4	–
1995	77,5	+ 42 %
1996	78,5	+ 1,3 %
1997	83,5	+ 6,4 %
1998	86,7	+ 3,8 %
1999	90,3	+ 3,6 %
2000	94,0	+ 4,1 %

À tout instant, l'énergie utilisée par les consommateurs doit pouvoir être fournie par l'ensemble des moyens de production. À cet effet Électricité de France dispose en Guyane d'un réseau électrique à trois niveaux :

-un réseau de lignes électriques 90 000 Volts de 414 km afin d'acheminer des quantités importantes d'énergie sur de longues distances et répartir à l'échelle locale l'énergie produite vers les centres de consommation les plus importants (ce réseau figure sur la ***carte ci-contre***).
-un réseau de distribution à 20 000 Volts pour assurer l'approvisionnement électrique de la clientèle à partir de postes de transformation 90 000/20 000 Volts (ce réseau ne figure pas sur la carte car trop détaillé en réalité et sans réel intérêt visuel, sorte de toile d'araignée notamment sur l'île de Cayenne).
-un réseau de lignes à basse tension

Évolution du réseau électrique guyanais

	1996	1997	1998	1999	2000
Lignes Basse Tension	492 km	508 km	559 km	586 km	602 km
Lignes Moyenne Tension	820 km	856 km	868 km	926 km	937 km
Lignes Haute Tension	414 km	414 km	414 km	414 km	414 km

Les quatre postes de transformation de Balata, Malouin, Suzini et Dégrad-des-Cannes sont les départs de l'approvisionnement individuel des abonnés de l'île de Cayenne. Ils figurent en "carton" sur la carte.

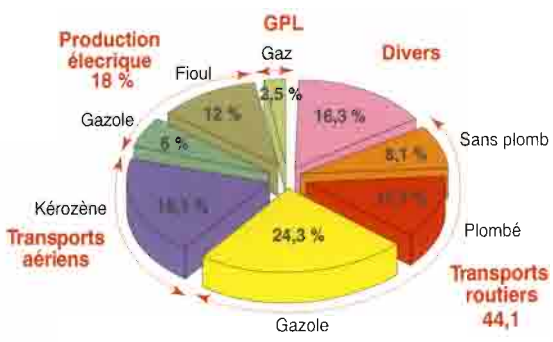
Le centre EDF de Guyane

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'agents	410	418	407	434	437
Nombre de clients moyenne tension	282	308	321	335	352
évolution	7,22 %	9,22 %	4,22 %	4,36 %	5,07%
Nombre de clients basse tension	38 454	39 509	40 806	42 609	44 283
évolution	3,61 %	2,74 %	3,28 %	4,42 %	3,93%
Énergie livrée au réseau en MWh	523 902	539 561	556 709	564 272	587 145

HYDROCARBURES ET COMBUSTIBLES

Tous les hydrocarbures consommés en Guyane sont importés par voie maritime (essentiellement depuis les raffineries de Trinidad et Tobago) et dépotés aux ports de Dégrad-des-Cannes à Rémire, Pariacabo à Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.
L'approvisionnement des dépôts d'EDF s'effectue ensuite par pipeline. Les autres dépôts et les stations services sont approvisionnés par transport routier.
L'approvisionnement des sites isolés se fait généralement par voie fluviale (barge ou pirogue) l'essentiel de la consommation étant le fait de la production électrique et de l'alimentation des chantiers d'orpaillage.

Répartition des consommations
(en année courante)



(1) GWh : 10^9 Wh
(2) MW : 10^6 W

Si les consommations d'hydrocarbures ont subi entre 1990 et 1994 une augmentation moyenne annuelle de 5,5 %, la mise en service du barrage de Petit Saut a largement permis par la suite une diminution significative de la consommation globale.
D'autre part, il est étonnant de constater une relative stagnation en 2000 en ce qui concerne les hydrocarbures affectés au trafic routier, sans explication evidente. Le carburéacteur subit, lui, des variations conjoncturelles.
Enfin, la consommation de gaz croît très lentement car d'un usage exclusivement domestique.

LCG - EDF - DRIRE

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les ressources en énergies renouvelables industriellement exploitables sont au nombre de trois :

- **L'énergie solaire**, avec un ensoleillement moyen local élevé, caractérisé par une variation saisonnière importante.
- **L'énergie hydraulique**, avec de faibles dénivelés.
- **L'énergie de la biomasse**, principalement des déchets de l'activité industrielle (bois, riz, canne).

L'étude du potentiel éolien a montré des vents moyens trop faibles (4,5 m/s maximum) pour être exploités. Quant à la géothermie, le plateau des Guyanes, formation ancienne, en est dépourvu.

En 1995, l'arrivée de deux modes de financement complémentaires pour l'électrification par énergies renouvelables, le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification, qui soutient traditionnellement les lignes électriques, et les procédures de défiscalisation, ont permis un fort développement de la filière.



Équipement d'une auberge à Roura (cliché P. Courtiade)

L'électricité solaire photovoltaïque constitue bien souvent la seule solution fiable pour les villages isolés de l'intérieur. De grands projets ont été réalisés à Saül (75 maisons), Camopi (85 maisons), Grand Santi (120 maisons).
Sur le littoral, 250 familles éloignées du réseau électrique ont aussi été alimentées en solaire, comme la plupart des sites "éco-touristiques" de la Guyane et les relais de télécommunications. Enfin, la centrale solaire de Kaw (35 kWc) (1), expérimentation réalisée en 1982, a été réhabilitée en 2000 et produit 20 000 kWh/an.
Ainsi, plus de 500 kWc de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le département, produisant 400 000 kWh chaque année.
L'énergie solaire peut aussi être utilisée pour chauffer l'eau destinée aux besoins domestiques. Malgré quelques installations prometteuses, le marché du chauffe-eau solaire n'a pas réellement pris son essor en Guyane.

L'énergie hydroélectrique de petite puissance connaît un développement plus limité. Une seule autre unité est en fonctionnement, et alimente actuellement Saint-Georges : la centrale de Saut Maripa (1,3 MW).

D'autres projets sont à l'étude pour l'intérieur de la Guyane : Réserve des Nouragues, Antécume Pata, Saint-Élie, Trois Sauts...

Les années 1980 ont vu une première tentative de développer la filière biomasse. Certains projets ont été abandonnés ou n'ont pas donné satisfaction, laissant le souvenir d'expériences malheureuses. Aujourd'hui, les professionnels du bois souhaitent réétudier les solutions de valorisation de leurs déchets de scierie par co-génération de chaleur et d'électricité.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La maîtrise de l'énergie peut aussi être assimilée à une ressource. Ne parle-t-on pas de "gisements" d'économies ? Les actions visent à réduire les consommations, principalement électriques, à service rendu égal, de façon à limiter l'importation de combustible fossile et à différer le renforcement des ouvrages de production.
Elles s'articulent principalement autour du Bâtiment, dans l'objectif de réduire les charges de climatisation, par l'isolation de la toiture et la ventilation naturelle, à travers la promotion de deux labels : ECODOM pour l'habitat, et CLIMADOM pour le tertiaire. Quelques centaines de logements ont été ainsi labélisés.

Pierre COURTIADE

(1) La puissance d'un module est mesurée sous un ensoleillement normalisé de 1 000 W/m². Elle est alors exprimée en Watt-crête (Wc).



Lac de retenue du barrage de Petit Saut (traitée par IRD 2001)
Image SPOT 4 copyright CNES - 1999



Forêt inondée par la retenue (cliché J.J. de Granville)



ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG

En 1999 le barrage de Petit Saut a couvert 74 % de la production électrique de la Guyane avec 428,5 GWh.

Le barrage	*La retenue*	*L'équipement*
* longueur : 740 mètres * hauteur : 45 mètres * largeur de crête : 8 mètres	* surface : 310 km² * capacité totale : 3,5 milliards de m³ * cote normale de la retenue : 35 mètres	* puissance installée : 4 turbines de 29 MW soit 116 MW * production annuelle maximale : 560 GWh * production en 1999 : 428,5 GWh

LE BARRAGE DE PETIT SAUT

Le contexte économique guyanais fit qu'en 1984 l'étude d'un nouveau moyen de production d'énergie fut lancée. L'énergie hydraulique s'imposa alors dans une région où les fleuves sont nombreux et régulièrement alimentés. Après études, le fleuve Sinnamary sembla présenter les meilleures conditions pour implanter un ouvrage hydroélectrique conséquent. L'utilisation de l'eau et de son énergie potentielle présente de nombreux avantages dont le moindre n'est pas son aspect renouvelable sans oublier un coût du kWh moins élevé que par le canal de l'énergie thermique par exemple. D'autre part, l'économie annuelle d'environ 120 000 tonnes de fuel n'est pas négligeable.
Débuté en juillet 1989 le chantier situé au lieu-dit "Petit Saut" à 60 km de Kourou et 110 km de Cayenne fut terminé pour le génie civil fin 1993. La mise en eau débuta aussitôt pour s'achever en juillet 1995. Cinq années auront donc été nécessaires pour réaliser ce qui est considéré aujourd'hui comme l'ouvrage hydroélectrique français le plus important.

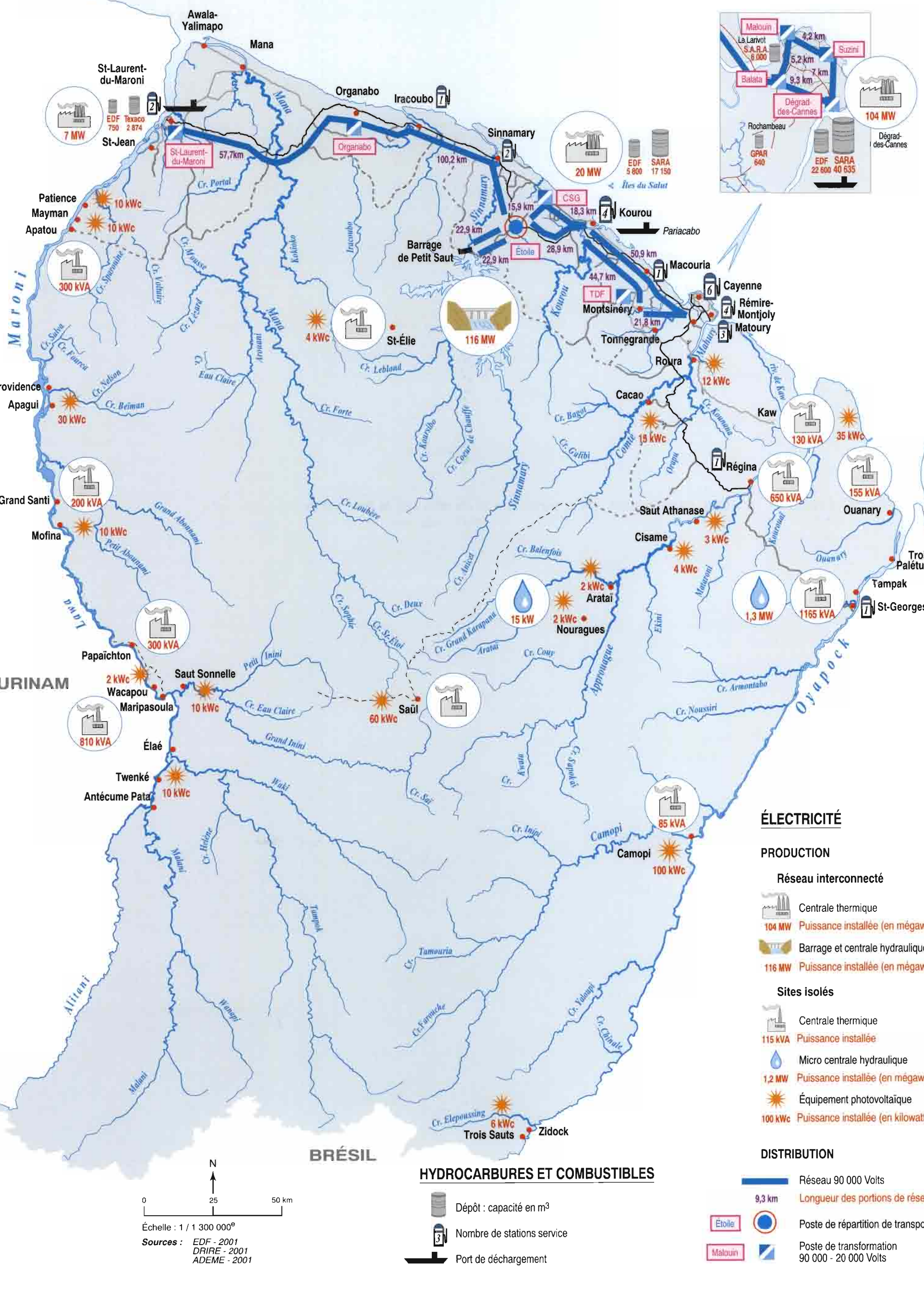
PETIT SAUT : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENT

L'aménagement du site de Petit Saut peut, à juste titre, passer pour exemplaire quant à ses conditions naturelles d'implantation. Une douzaine de partenaires scientifiques nationaux ont uni leurs efforts pour que l'impact du barrage sur l'écosystème fleuve / forêt soit réduit au minimum. En effet, pour ce qui concerne la faune exemplairement, le passage à un écosystème lacustre engendre des migrations voire des pertes de populations animales difficiles à évaluer. Parallèlement aux études scientifiques, une campagne de sauvegarde a permis la capture de plus de 5 000 animaux d'espèces variées qui, en outre, ont subi des examens cliniques enrichissant de façon considérable une banque de données.
Dans un autre domaine, la recherche archéologique a été intensifiée sur la zone, révélant 455 sites amérindiens qui ont permis l'approfondissement des connaissances sur le peuplement amérindien de Guyane. S'il est vrai que les risques étaient réels de retombées négatives sur l'ensemble forestier, la prise en compte des souhaits émanant des différents acteurs, organismes de recherche et associations écologistes, a permis de les éviter.

EDF

ÉNERGIE

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 33*

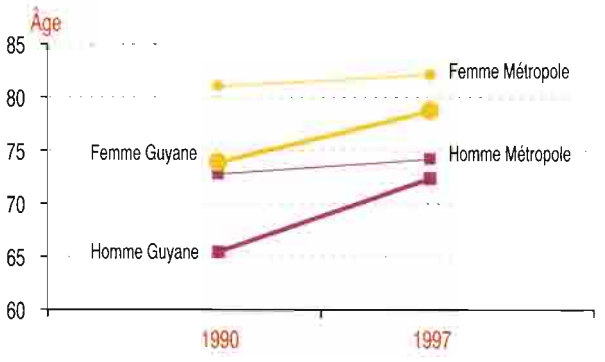

Awala-Yalimapo
Mana
St-Laurent-du-Maroni
7 MW
EDF 750
Texaco 2 874
St-Jean
St-Laurent-du-Maroni
57,7km
Organabo
Iracoubo
Sinnamary
20 MW
EDF 5 800
SARA 17 150
Îles du Salut
100,2 km
15,9 km
CSG
18,3 km
Kourou
Pariacabo
22,9 km
Étoile
28,9 km
Barrage de Petit Saut
22,9 km
50,9 km
Macouria
44,7 km
TDF
Montsinéry
Cayenne
Rémire-Montjoly
Matoury
21,8 km
Tonnegrande
Roura
12 kWc
Cacao
15 kWc
Régina
Kaw
130 kVA
35 kWc
650 kVA
155 kVA
Ouanary
Saut Athanase
3 kWc
Cisame
4 kWc
Trois Palétuviers
Tampak
St-Georges
1,3 MW
1165 kVA
2 kWc
Aratai
2 kWc
Nouragues
15 kW
Patience
Mayman
Apatou
10 kWc
10 kWc
300 kVA
4 kWc
St-Élie
116 MW
Providence
Apagui
30 kWc
Grand Santi
200 kVA
Mofina
10 kWc
Papaïchton
300 kVA
2 kWc
Wacapou
Maripasoula
Saut Sonnelle
10 kWc
60 kWc
Saül
Élaé
810 kVA
Twenké
Antécume Pata
10 kWc
85 kVA
Camopi
100 kWc
6 kWc
Trois Sauts
Zidock
SURINAM
BRÉSIL
Maroni
Oyapock
Malouin
Le Larivot
S.A.R.A. 6 000
Balata
4,2 km
5,2 km
7 km
9,3 km
Suzini
Dégrad-des-Cannes
104 MW
Rochambeau
GPAR 640
EDF 22 600
SARA 40 635
Dégrad-des-Cannes
Mana
Iracoubo
Sinnamary
Kourou
Approuague
Comté
Camopi
Tampok
Waki
Malani
Alitani
Wanapi
Grand Abounami
Petit Abounami
Petit Inini
Grand Inini
Eau Claire
Cr. Portal
Cr. Mousse
Cr. Lézard
Cr. Lebland
Cr. Forte
Cr. Coeur de Chauffe
Cr. Loubère
Cr. Balenfois
Cr. Deux
Cr. Grand Karapaou
Cr. Couy
Cr. Armontabo
Cr. Noussiri
Cr. Inipi
Cr. Tamouria
Cr. Farouche
Cr. Elepoussing
Cr. Yalaupi
Cr. Chimale
Maroni
Ouanary
Kaw
Cacao
Saut Athanase
Cisame
Ekini
Matoury
Rivière de Kaw
Kourouai
Cr. Bagot
Cr. Gulibi
Cr. Kaw
Cr. Kawanota
Cr. Sapokaï
Cr. Saï
Cr. Kwata
Cr. Sparouine
Cr. Volmire
Cr. Fourcé
Cr. Nelson
Cr. Beïman
Cr. Sablon
Cr. Kourabo
Cr. Coeur de Chauffe
Cr. Sophie
Cr. St-Eliot
Cr. Antéal
Cr. Waki
Cr. Hélène
Cr. Tampok
Cr. Tamouria
Cr. Farouche
Cr. Elepoussing
Cr. Yalaupi
Cr. Chimale
Cr. Noussiri
Cr. Armontabo
Cr. Couy
Cr. Grand Karapaou
Cr. Balenfois
Cr. Deux
Cr. Sophie
Cr. St-Eliot
Cr. Antéal
Cr. Inipi
Cr. Saï
Cr. Kwata
Cr. Sapokaï
Cr. Kawanota
Cr. Bagot
Cr. Gulibi
Cr. Kaw

LA SANTÉ

LES BESOINS EN SANTÉ

Espérance de vie

En Guyane, **l'espérance de vie à la naissance**, quel que soit le sexe, reste inférieure d'environ 4 ans à celle de la métropole (79 ans pour les femmes, 72 ans pour les hommes).
Les bons résultats obtenus en matière d'espérance de vie sont corrélés à la baisse continue, depuis les années 1970, de la mortalité infantile. Toutefois, on constate dans les années 1990 une stabilisation relative de ces deux indicateurs.

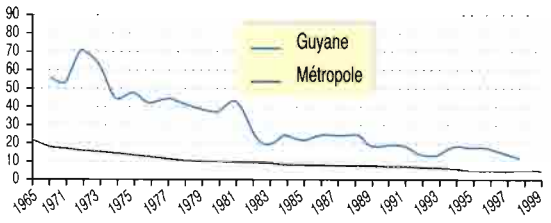


Sources : INSEE / DIRSS / Échelon statistique — **Graph. 1**

Taux de mortalité infantile (nombre de décès des moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes)

Il était en 1998 de 11,1 en Guyane pour 5,2 en métropole.

Mortalité infantile
(Taux pour 1 000 naissances vivantes)

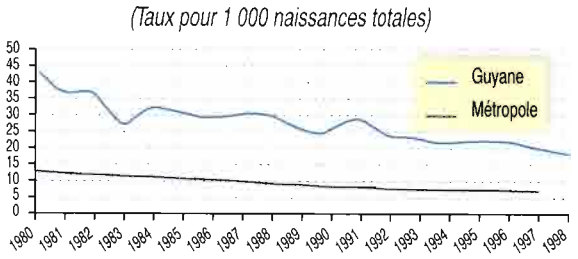


Sources : INSEE / DIRSS / Échelon statistique — **Graph. 2**

Taux de mortalité périnatale (nombre de mort-nés et de décès de moins de 7 jours pour 1 000 naissances totales)

Il est passé de 29,8 en 1987 à 19,5 en 1997, (en métropole de 9,9 à 7).

Mortalité périnatale
(Taux pour 1 000 naissances totales)



Sources : INSEE / DIRSS / Échelon statistique — **Graph. 3**

Tant pour la mortalité infantile que pour la mortalité périnatale, les taux restent près de 2 fois et demi plus élevés en Guyane qu'en métropole.

Taux de mortalité maternelle (décès pour 100 000 naissances)

Il était de 64,6 en Guyane pour 9.5 en métropole pour la période 1987/1990 et de 79,3 pour la période 1993/1997, donc en augmentation.

Alors que la mortalité semble faible en apparence du fait du petit nombre relatif de personnes âgées (3,8 décès pour 1 000 habitants contre 9,2 en métropole), la comparaison à âge équivalent démontre une surmortalité de près de 40 % par rapport à la métropole.

	France	Guyane
Indice comparatif de mortalité générale *(élimination de l'effet âge)*	100	137,0
Taux comparatifs de mortalité :		
Appareil circulatoire	311,5	363,3
Tumeurs	251,7	210,2
Traumatismes	83,8	100,3
Maladies Infectieuses	17,0	77,8
États mal définis	56,0	56,6
Endocriniennes	23,0	48,9

Sources : INSERM - 1996 / ARH - 1999 — **Tab. 1**

Le ***tableau 1*** montre que la Guyane cumule des causes de mortalité propres aux pays développés (maladies cardio-vasculaires principalement) et des causes de surmortalité spécifiques aux pays en développement (traumatismes, pathologies infectieuses, mortalité périnatale).

Années potentielles de vie perdues

L'indicateur des années potentielles de vie perdues est utilisé pour tenir compte des morts précoces. Cet indicateur ne tient pas compte de la mortalité infantile.
Par exemple, le décès d'un jeune homme de 22 ans lors d'un accident de voiture représente 50 années de vie perdues (l'espérance de vie est de 72 ans pour les hommes en Guyane), les décès de 100 jeunes hommes de 22 ans au cours d'une période de 5 ans totalisent donc 5 000 années potentielles de vie perdues.

Années potentielles de vie perdues (APVP)
Causes principales
(période 1993/1997)

	Sexe masculin		Sexe féminin	
Grandes causes :				
Traumatismes & empoisonnements	51 %	13 194	27 %	4 562
Maladies infectieuses & parasitaires	16 %	4 139	27 %	4 562
Maladie de l'appareil circulatoire	9 %	2 328	11 %	1 859
Tumeurs	7 %	1 811	12 %	2 028
Nombre total d'APVP	**25 871**		**16 896**	

Source : DDASS / Santé environnement — **Tab. 2**

Les causes externes de traumatisme et empoisonnement sont la première cause de décès prématurés. Ils participent pour plus de 40 % aux années potentielles de vie perdues de la population en Guyane. Ce sont essentiellement les accidents de la circulation qui entraînent ce classement. Les maladies infectieuses et parasitaires sont pour la Guyane, la deuxième cause d'APVP aussi bien pour les femmes que pour les hommes ; par rapport à la période 1987 à 1990 leur part a augmenté, particulièrement chez les femmes. Si les maladies cardio-vasculaires constituent une part importante de la mortalité prématurée proche de 10 %, leur importance est cependant à relativiser du fait de la survenue tardive des décès qu'elles occasionnent. Elles restent cependant au 3° rang des APVP pour les hommes et au 4° pour les femmes. Les tumeurs restent la troisième cause des APVP pour les femmes en Guyane. Chez les hommes, les cancers n'arrivent qu'au quatrième rang et participent pour 7 % aux APVP.
Ces 4 grandes causes représentent environ 80 % des APVP quel que soit le sexe. Au cours des cinq années considérées, l'ensemble des décès précoces correspondants, équivaut à plus de 42 000 années potentielles de vie perdues ***(voir tableau n°2)***.

Morbidité

Il s'agit des taux d'incidence ou de prévalence par pathologie qui évaluent, pour le premier, le nombre de nouveaux cas, pour le deuxième le nombre total de cas, d'une pathologie dans une population donnée au cours d'une période précise.
Les besoins de soins de la population doivent être abordés à travers la demande qui s'exprime auprès du système de soins. En Guyane (comme dans le reste de la France), le secteur libéral ne dispose pas encore de système d'information susceptible de nous renseigner sur cette activité. Reste la demande de soins qui recourt au secteur hospitalier c'est à dire les séjours de patients hospitalisés.
Les sources d'information hospitalières actuelles (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) ne sont pas encore suffisamment fiables et homogènes dans la Région pour pouvoir être exploitées à des fins épidémiologiques. Nous devons donc nous référer à l'enquête de Morbidité Hospitalière menée en 1993 par le Ministère de la Santé pour apprécier le poids relatif des grands groupes de pathologies. L'avantage de cette étude est la comparaison qu'elle nous permet avec les données de la métropole.

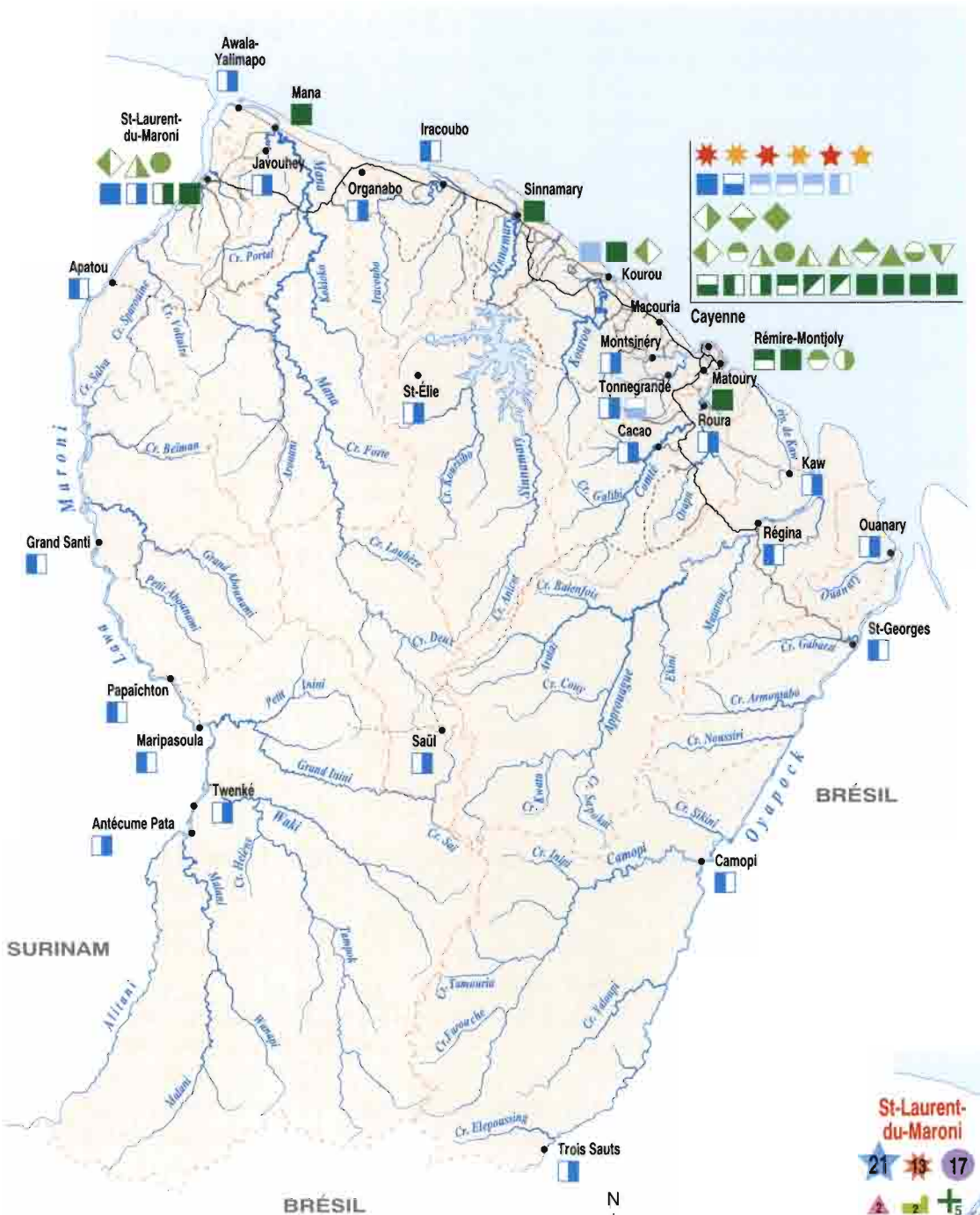
Répartition des séjours hospitaliers
(par grands chapitres de pathologie)

	France	Guyane
Accouchements	7,7 %	24,3 %
Traumatismes	9,7 %	15,3 %
Digestif	12,0 %	9,0 %
Maladies Infectieuses	1,6 %	6,4 %
États mal définis	8,8 %	6,0 %
Circulatoire	9,8 %	5,6 %
Affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	0,7 %	2,5 %

Sources : Enquête de morbidité hospitalière - 1993 / ARH - 1999 — **Tab. 3**

Avec 24 %, **les accouchements** qu'ils soient normaux ou compliqués représentent le triple du

ÉQUIPEMENTS MÉDICO-HOSPITALIERS



Échelle : 1 / 2 500 000e

Source : *DDASS - 2000*

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT

- Institut Pasteur
- Faculté de Médecine (3° cycle)
- Institut de formation aux soins infirmiers
- Institut régional de développement du travail social
- Centre de formation d'aide soignant
- École d'auxiliaire de puériculture

STRUCTURES SANITAIRES

Établissements d'accueil (avec lits d'hospitalisation)

Publics

- Centre Hospitalier
- Établissement de long séjour

Privés

- Centre Médico Chirurgical de Kourou
- Clinique
- Maison de repos
- Centre d'auto-dialyse

Centre de médecine collective

- Centre de santé avec présence médicale permanente
- Poste de santé

STRUCTURES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

Publics

- Centre de prévention et vaccination
- Foyer logement
- Institut médico-éducatif
- Institut médico-pédagogique
- Maison de retraite
- Protection maternelle et infantile

Privés

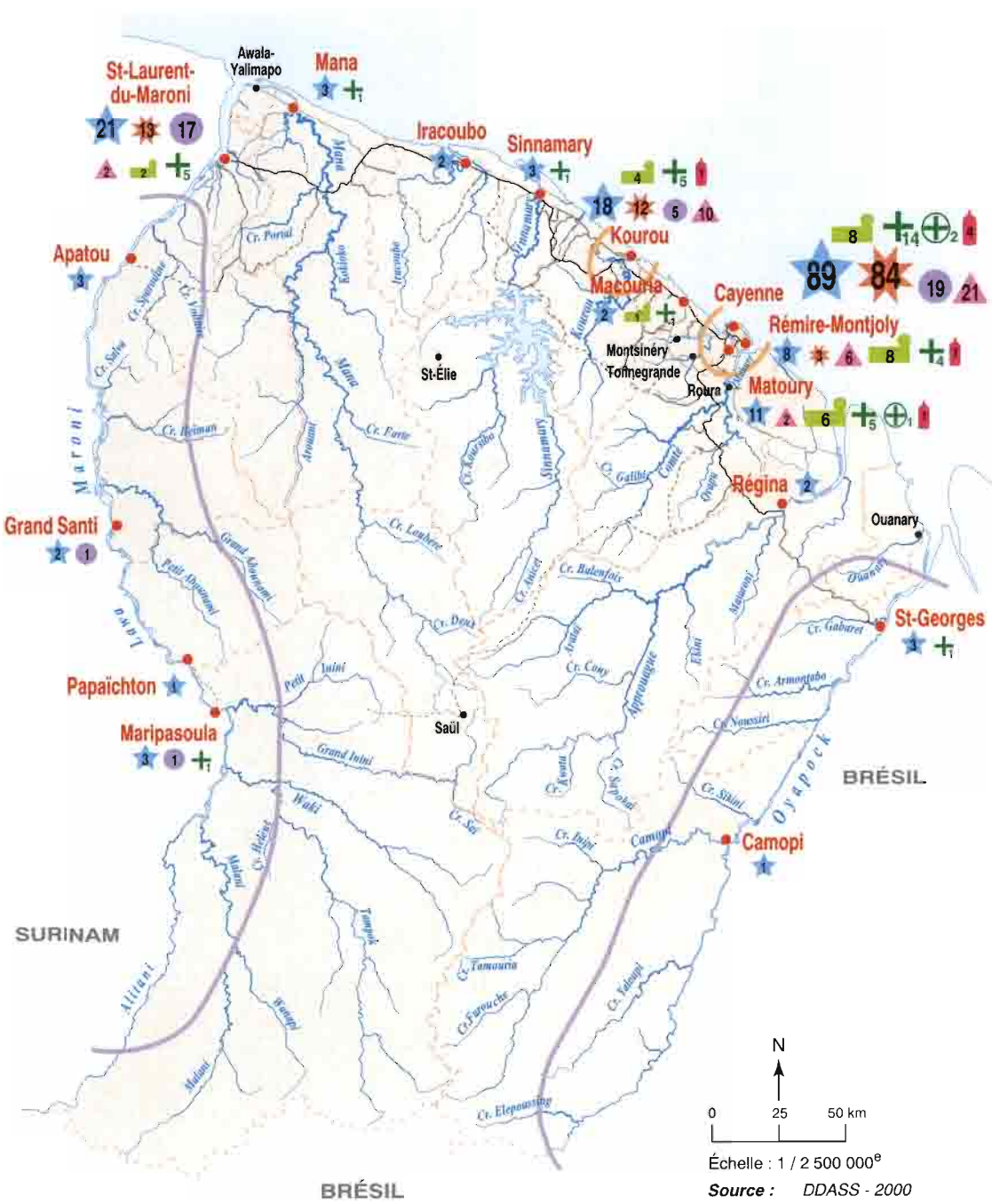
- Centre d'action médico-sociale précoce
- Centre d'aide par le travail
- Centre de consultations ambulatoires et d'alcoologie
- Centre de soins spécialisés toxicomanie
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- Foyer de l'enfance
- Foyer de jeunes travailleurs
- Foyer occupationnel
- Maison d'accueil spécialisée
- Maison de retraite
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- Service de soins infirmiers à domicile

PROFESSIONS MÉDICALES ET PARA-MÉDICALES

Nombre de praticiens par communes

- Médecin généraliste
- Médecin spécialiste
- Sage-femme
- Chirurgien dentiste
- Kinésithérapeute
- Pharmacie
- Pharmacie d'approvisionnement
- Laboratoire d'analyses

- Présence de paludisme
- Présence de dengue



Échelle : 1 / 2 500 000e

Source : *DDASS - 2000*

pourcentage métropolitain. Le sur-poids relatif présenté par ce groupe ainsi que celui des traumatismes et des maladies infectieuses renforce l'observation qu'en matière de besoins de santé, la Guyane a un profil complexe associant les problèmes de pays en voie de développement à ceux des pays industrialisés.

La sur-représentation des **lésions traumatiques** s'explique par la violence, le taux d'homicides étant par exemple quatre fois plus élevé en Guyane qu'en métropole en 1995 ; l'importance des accidents de la circulation en dépit de la très faible densité du réseau routier et le nombre élevé de suicides et de tentatives de suicides.

Les **maladies infectieuses** les plus préoccupantes sont les maladies entériques notamment d'origine hydrique, les maladies transmises par les insectes et le SIDA.

Alors que les **grandes épidémies d'origine hydrique** semblent avoir disparu de la région, la consommation d'eau non conforme aux normes de potabilité n'est pas sans incidence sur la santé des populations. Certaines pathologies rencontrées sur les fleuves (typhoïdes, gastro-entérites, diarrhées infectieuses) peuvent être attribuées directement ou indirectement à la consommation d'une eau ne respectant pas l'ensemble des critères de potabilité.

L'équipement sanitaire individuel, eau et assainissement, est encore loin d'être satisfaisant, particulièrement dans les communes isolées ou dans les concentrations humaines plus ou moins spontanées péri-urbaines. Lors du recensement de 1999, 16 % des ménages ne disposent pas encore d'eau potable.

Répartition de la population selon la zone d'habitation et le type d'accès à l'eau potable

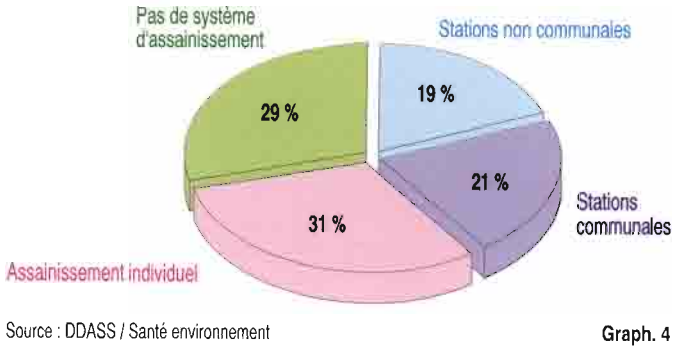
	Urbain	Rural	Ensemble
Accès privé	82,7 %	65,3 %	79,2 %
Accès public	4,8 %	5,4 %	4,9 %
Non desservis	12,5 %	29,2 %	15,9 %

Source : DDASS / Santé environnement — Tab. 4

Les installations fournissant des eaux médiocres voire de très mauvaise qualité, concernent des sites isolés, alimentés principalement à partir de pompage dans le fleuve avec une simple désinfection au chlore. Ce traitement est rarement fonctionnel par absence de maintenance efficace.

Le bilan du traitement des eaux usées en Guyane, réalisé en 2000 par les services de la Préfecture (DDASS, DAF, DDE et DIREN) révèle que si 71 % de la population est raccordée à un ouvrage d'assainissement des eaux usées, seulement 48 % bénéficie d'un ouvrage d'assainissement efficace pour le traitement des effluents domestiques.

Répartition de la population selon le type d'assainissement



Source : DDASS / Santé environnement — Graph. 4

Par ailleurs, la contamination des poissons par le mercure, mal utilisé dans les activités d'orpaillage, fait courir un risque à plus long terme pour la santé des populations fluviales.

Maladies transmises par les insectes

En Guyane, le Paludisme, la Dengue et la Fièvre jaune sont les pathologies infectieuses transmises par des insectes posant des problèmes majeurs de Santé Publique. D'autres pathologies comme la Leishmaniose et la maladie de Chagas, également transmises par des insectes existent, mais sont de moindre importance en termes de Santé Publique.

Le dispositif actuel de lutte contre ces pathologies repose sur une convention datant de 1993 liant l'État au Conseil Général et à l'Institut Pasteur. Une refonte de ce dispositif est en cours et permettra de le moderniser, d'élargir les partenaires de l'État, de mieux poser les objectifs poursuivis et de l'évaluer.

Le Paludisme

Chaque année, quatre à cinq mille cas de paludisme sont recensés. Les zones de transmission permanente sont situées sur les deux régions frontalières - Maroni et Oyapock - ***(voir planche n°34)*** et les communes de l'intérieur du département où se développent actuellement des activités d'orpaillage parfois anarchiques. Malgré une morbidité importante (taux d'incidence annuel de 21 % parmi la population exposée), la mortalité par paludisme demeure faible comparée aux pays africains (de 3 à 5 décès annuels). Trois espèces plasmodiales sont présentes : *Plasmodium falciparum* représente environ 86 % des diagnostics, *Plasmodium vivax*, 9 % et *Plasmodium malariae*, 5 %. Sur le littoral, le nombre d'accès palustres reste relativement faible et la transmission autochtone demeure minime. Toutefois, le risque de réactivation de foyers de paludisme en périphérie des agglomérations ne peut être exclu. En effet, *Anopheles darlingi*, principal vecteur du paludisme en Guyane est toujours présent dans ces zones. L'attrait économique exercé par les villes guyanaises provoque des mouvements de population résidant ou transitant dans les quartiers périphériques dans des conditions de précarité et de clandestinité. Ces éléments constituent des facteurs favorables au développement de foyers de transmission palustre dans cette région.

La chimioprophylaxie associée à l'utilisation de moustiquaire (le vecteur est actif essentiellement la nuit) et de répulsifs est nécessaire pour les séjours dans les zones de transmission permanente.

La Dengue

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis par la piqûre d'un moustique (*Aedes aegypti* actif essentiellement de jour) pour laquelle n'existe ni vaccin, ni traitement spécifique. En 1992, lors de la première épidémie de Dengue en Guyane, 800 cas confirmés ont été recensés, 8 000 cas probables et 80 cas de Dengue hémorragique hospitalisés dont 6 décès. En 1996 et 1997, de nouvelles épidémies de Dengue ont occasionné respectivement environ 400 cas et 840 cas confirmés. Toute la population de la Guyane vivant dans la zone littorale, soit environ 90 % des 160 000 habitants, peut être considérée comme vivant dans des zones d'endémies pour la Dengue. **En raison du risque hémorragique, il est fortement déconseillé d'utiliser des médicaments dérivés de l'aspirine.**

La Fièvre jaune

Due au virus amaril transmis à l'homme par la piqûre d'un moustique généralement du genre *Aedes*, c'est une maladie infectieuse grave, souvent mortelle pour laquelle n'existe pas de traitement spécifique. Toujours présente dans le bassin amazonien, cette pathologie cause des dizaines de morts chaque année en Amérique du Sud. La transmission de la fièvre jaune en Guyane reste essentiellement selvatique, avec une circulation des virus entre des vecteurs forestiers et des populations de singes. Cependant, une transmission urbaine ne peut pas être exclue du fait de la présence d'*Aedes aegypti* dans toutes les communes de Guyane.

Le vaccin constitue une excellente protection individuelle. Il est obligatoire en Guyane pour tout résident ou touriste âgé de plus d'un an depuis 1967. Le dernier cas mortel a été observé en avril 1998 sur le Haut Maroni.

Le SIDA

L'infection par le VIH reste préoccupante. Le taux de décès des moins de un an par SIDA, reflétant une transmission élevée de la maladie chez les femmes, est plus de 100 fois plus élevé en Guyane (42,0 pour 100 000) qu'en métropole (0,4 pour 100 000).

Le risque de survenue d'un SIDA en 1997 était 8 fois plus élevé en Guyane qu'en métropole. Enfin, le taux brut de mortalité par SIDA en Guyane (période 1991-1997) fut 3,6 fois supérieur au taux métropolitain (1994).

À la problématique de **pathologies persistantes** (grossesse et accouchement, petite enfance, maladies infectieuses, traumatismes), se surajoutent les problèmes liés à la consommation de stupéfiants et notamment du "crack" et ceux liés à l 'alcoolisme.

Autres pathologies

La toxicomanie

Une enquête de l'observatoire régional de la santé de Guyane d'avril 1998 évalue à 20 % la proportion de jeunes consommateurs de drogue. La principale drogue utilisée en Guyane est le crack qui représente 70 % de la consommation.

Les départements français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique) s'identifient comme la deuxième zone majeure d'usage de crack avec 39,49 % des interpellations. De même, le rôle toujours important joué par ces départements dans les filières d'écoulement de la cocaïne depuis les pays producteurs d'Amérique latine entraîne une hausse du nombre d'usagers interpellés en Guyane (Ministère de l'Intérieur, statistiques 99).

Le taux de toxicomanes pris en charge en novembre 1995 s'élève à 46 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur de 30 % à la moyenne française (35 pour 100 000 habitants). La poly-toxicomanie est estimée à 23 % en 1995.

L'alcoolisme

Bien que ce ne soit pas un problème récent, il a son importance du fait des psychoses alcooliques nécessitant un traitement psychiatrique et des conséquences en termes de morts par traumatismes (accidents de la circulation en particulier).

Enfin, la persistance, voire la montée de la **précarité** concourt à une situation sanitaire dégradée pour une part importante de la population, qu'elle réside dans des communes isolées ou dans les bidonvilles des grandes agglomérations du littoral.

LE SYSTÈME DE SANTÉ

Il peut être défini de façon très sommaire comme un ensemble associant les politiques de santé et le système sanitaire au sens large.

Les politiques de santé

Elles débordent largement le cadre strict des acteurs traditionnels de santé et concernent aussi, notamment l'éducation et l'environnement, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire ou

d'environnement socio-géographique.

Le système sanitaire

Il est constitué à la fois des acteurs traditionnels de santé avec ses secteurs libéraux, hospitaliers, salariés des collectivités mais également des acteurs associatifs.

Les administrations

Concernées par la santé, d'une part elles élaborent et pilotent les politiques de santé et d'autre part organisent le système de soins et son financement.

Organisation administrative

La Guyane bénéficie du statut commun des départements français. En ce qui concerne la santé, le Président du Conseil Général est responsable des politiques et des services qu'il met en place et organise pour exercer les compétences dans les champs définis par les lois de décentralisation (PMI, vaccinations ; lutte contre la tuberculose, la lèpre, les cancers, les maladies sexuellement transmissibles).
Comme les autres Départements d'Outre-mer, la Guyane est, en l'an 2000, une région monodépartementale. Les compétences du Conseil Régional en matière de santé sont très limitées (co-financement de l'Observatoire Régional de la Santé).
Le Préfet cumule les fonctions de Préfet de région et de Préfet de département. À ce titre, il dirige les services déconcentrés de l'État sous l'autorité du(des) Ministre(s) chargé(s) de la santé. En 2000, les services déconcentrés du Ministère en charge de la santé pour la Guyane, sont une Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) basée à Cayenne, et une Direction Inter Régionale de la Sécurité Sociale (DIRSS) commune aux Antilles et à la Guyane, basée en Martinique. Cette dernière devrait disparaître en 2001, la DDASS cumulant alors la totalité des compétences régionales en sus de celles qu'elle assume déjà.
Comme les autres régions françaises, la Guyane bénéficie de sa propre Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) qui associe les moyens concernant le secteur hospitalier des services déconcentrés du Ministère en charge de la Santé (DDASS et DIRSS) et ceux de l'Assurance Maladie (Caisse Générale de la Sécurité Sociale CGSS) basée à Cayenne et échelon inter régional du service médical (ERSM) basé en Guadeloupe pour le régime général.

La couverture sanitaire du département est difficile à réaliser du fait de son étendue, des difficultés de communication, de l'inégalité de la répartition de la population peu nombreuse sur le territoire.
L'afflux constant de populations étrangères déséquilibre le fonctionnement de structures sanitaires comme les centres de santé ou les hôpitaux publics.

Le système sanitaire s'organise autour de quatre pôles : le secteur hospitalier, le secteur libéral, les centres de santé et les centres de prévention et de vaccination situés sur le littoral. D'une manière générale et comparativement à la situation de la France métropolitaine ou des autres départements français d'Amérique, l'offre est nettement insuffisante.

L'offre de soins hospitalière

Elle se compose de trois **hôpitaux** participant au service public dont un gère les activités curatives des centres de médecine collective depuis le 1° janvier 2000. Trois **cliniques** privées localisées à Cayenne offrent des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (Court Séjour). Une quatrième, exclusivement consacrée aux soins de suite est localisée à proximité de Cayenne.
Comme le montre le ***tableau 5***, quelle que soit la discipline, les taux d'équipement sont bien moindres que la moyenne nationale à l'exception de la Gynécologie Obstétrique. L'apparent excédent de cette dernière discipline masque un déficit en lits compte tenu du taux de natalité trois fois supérieur à celui de métropole.
En Court Séjour, on remarquera que le secteur privé occupe une place peu importante sauf en chirurgie. La dispersion des lits privés entre 3 établissements fragiles sur le plan financier fait craindre pour leur pérennité.
En Soins de Suite la Guyane est sous-équipée, particulièrement en réadaptation fonctionnelle, et les taux d'équipement sont largement inférieurs à la métropole.

Densité des équipements de santé

Lits installés pour 1 000 habitants et part du Privé dans l'équipement au 1° Janvier 2000

Disciplines	France	Guyane	
	Taux	Taux	Privé
Médecine	2,16	1,92	30 %
Chirurgie	1,91	1,16	48 %
Gynéco-Obstétrique	0,43	0,84	35 %
Soins de Suite	# 1,80	0,22	100 %
Psychiatrie (lits et places)	# 2,30	0,64	0
Soins de longue durée	# 1,70	0,39	0

Source : Enquête SAE 99
Taux d'équipements établis avec les populations du RP 99 **Tab. 5**

Certaines spécialités médicales sont encore peu étoffées : psychiatrie, infectiologie, diabétologie ; insuffisamment organisées : périnatalité ; ou absentes : chirurgie cardiaque, neurochirurgie, chirurgie pédiatrique... D'autres sont très fragiles du fait du petit nombre de spécialistes : anesthésie, pédiatrie, réanimation, radiologie...
Les travaux en cours, pilotés par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation tentent d'une part d'améliorer l'organisation des soins hospitaliers, d'autre part de favoriser les liens entre l'hôpital et le secteur libéral et enfin de faciliter le recrutement et le maintien de spécialistes en Guyane.

En ce qui concerne **le secteur libéral**, sa concentration dans les villes du littoral, la faiblesse d'effectif de toutes les professions qu'elles soient médicales (avec environ 70 généralistes et 40 spécialistes, aucune sage-femme), ou paramédicales, (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, etc...) ne lui permettent pas d'apporter ses compétences à l'ensemble de la population. On peut noter en 2001, l'aspect positif d'installation de pharmacies libérales dans des communes jusque-là dépourvues (Saint-Georges, Maripasoula, Apatou).

Densité des principales professions libérales

(pour 100 000 habitants en 1998)

	Guyane	Antilles Guyane	Métropole
Médecins Généralistes	42	68	114
Médecins Spécialistes	22	40	87
Chirurgiens dentistes	23	30	64
Sages-femmes	0	26	?
Infirmiers Diplômés d'État	32	84	89
Masseurs Kinésithérapeutes	18	31	67

Source : DIRSS **Tab. 6**

Les centres de santé ou centres de médecine collective (autrefois appelés dispensaires)

Ils ont pour objectif de répondre aux besoins de la population dans les régions isolées où la prise en charge médicale commune ne peut s'exercer du fait de l'absence de structures hospitalières et de la médecine de ville. Les centres de santé représentent donc le seul accès aux soins pour des populations dispersées, souvent isolées géographiquement et représentant environ 20 % du total de la population guyanaise.

La problématique actuelle des centres de santé

- Le contexte géographique et humain : les populations sont isolées et dispersées sur des territoires difficiles d'accès avec une tendance au regroupement communautaire par village, par bourg, bien que sur certains sites il soit possible de retrouver une juxtaposition d'ethnies et de langues.
- Un contexte épidémiologique particulier : il existe une juxtaposition de pathologies de pays en voie de développement, de pathologies de pays développés, et d'une pathologie dite tropicale relativement exubérante en Guyane.
- Des difficultés de fonctionnement : il existe depuis plusieurs années des problèmes de logistique, de financement, d'instabilité et de difficulté de recrutement du personnel soignant.
- Des contraintes réglementaires et institutionnelles : les centres de santé se trouvent souvent hors-normes réglementaires que ce soit pour la qualification de centre de santé ou pour les actes effectués par des agents n'en ayant pas la compétence.

Les centres de prévention et de vaccination

Situés sur le littoral, ce sont d'anciens centres de médecine collective ayant arrêté leurs activités curatives au cours des années 1990 du fait de l'installation de médecins libéraux. Il existe également des centres de prévention spécialisés (MST, lèpre, tuberculose) basés à Cayenne. Ces structures sont gérées par la Direction de la Solidarité et de la Prévention du Conseil Général.

ENSEIGNEMENT

Institut Pasteur de Cayenne

L'institut d'Hygiène et de Bactériologie, ouvert depuis 1914, devient Institut Pasteur de Guyane en 1940. Longtemps seul laboratoire d'analyse et de biologie médicale pour toute la Guyane, ses activités se sont diversifiées et spécialisées. Au laboratoire d'analyse et de biologie médicale se surajoutent aujourd'hui les laboratoires d'hygiène environnement (eau, aliments), d'entomologie médicale, d'immunologie parasitaire et de rétrovirologie. Les activités de Santé Publique sont complétées par une forte activité de recherche. L'Institut Pasteur de Guyane est aujourd'hui Centre National de Référence pour les arboviroses et la Grippe, Centre National de Référence de la Chimiorésistance du Paludisme ainsi que Centre de Traitement Antirabique.

Formation de professionnels de santé

- **Une école d'infirmière** basée à Cayenne forme actuellement une vingtaine d'infirmières chaque année. Le nombre d'élèves devrait être augmenté à plus de 40 d'ici 2002, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins.

- **Une formation d'aide-soignante** est organisée de façon intermittente à Cayenne. Un deuxième centre doit ouvrir d'ici 2002 à Saint-Laurent-du-Maroni.

- **Une antenne de la faculté de médecine de l'Université Antilles Guyane** permet d'accueillir à Cayenne à partir de la sixième année, une trentaine d'étudiants lors de leurs stages d'internat (dont 5 spécialistes).

Xavier MALATRE

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS

L'Académie de Guyane, créée en 1997, est une des plus jeunes académies de France. Elle développe et gère l'École sur ce vaste territoire, dont la majeure partie est encore sous-équipée en infrastructures, telles que les routes, l'adduction d'eau potable, le réseau électrique, les communications téléphoniques. Malgré cette situation particulière, l'École accueille un public scolarisé très divers et riche, du point de vue linguistique et culturel et se caractérise par un constant et fort développement.

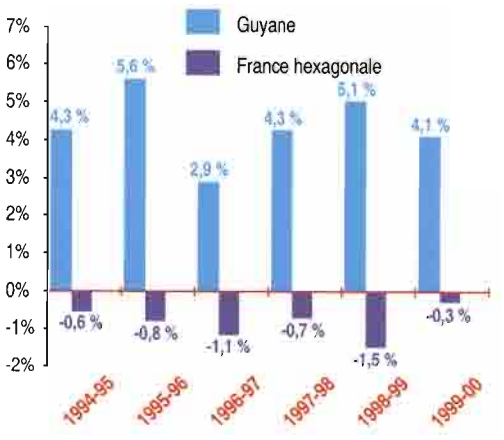
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES STRUCTURES

Les effectifs

Le Premier Degré

Les effectifs du premier degré montrent une augmentation régulière et importante : de 28 373 élèves en 1997 (public + privé) à 33 838 en 2000, soit une augmentation de 5 465 élèves (+ 19 %) en trois ans. La part des effectifs de l'enseignement privé reste stable et se situe aux environs de 7,7 %.

Taux de croissance des effectifs d'élèves du premier degré

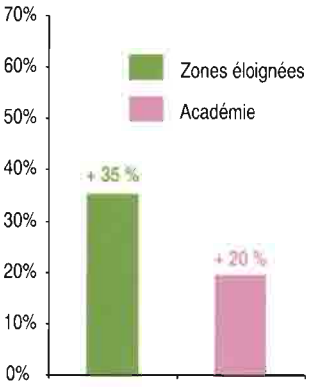


Source : Rectorat de Guyane

L'augmentation la plus forte est enregistrée actuellement dans l'Ouest (Saint-Laurent-du-Maroni / Mana et sur le fleuve Maroni), et sur les secteurs de Matoury et de Macouria, où elle a été respectivement, pour le seul enseignement public, de 25 % et 24 % sur les 3 dernières années.
La démographie de référence est encore peu maîtrisée et le recensement de 1999 n'a très probablement pas pu concerner certaines catégories, entre autres celle des immigrés, qui sont très mobiles et de ce fait difficiles à recenser (notamment les clandestins). Il apparaît à l'évidence qu'un certain nombre d'enfants d'âge scolaire n'iraient pas à l'école, soit parce qu'ils habitent des sites isolés ou dispersés de l'intérieur, soit parce que les familles sont en cours d'installation en Guyane (dans la périphérie de Saint-Laurent-du-Maroni ou de Matoury par exemple). A fortiori, il est évident que tous les enfants de 3, 4 ou 5 ans ne sont pas encore scolarisés, malgré l'effort important de constructions scolaires réalisé par les municipalités.

Croissance de la population scolaire entre 1995 et 1999

premier degré public



Source : Rectorat de Guyane

Le Second Degré

Plus de 20 000 élèves sont scolarisés dans le second degré en Guyane, près de 14 000 en collège, 2 700 en second cycle professionnel et plus de 3 500 en second cycle général et technologique. La croissance observée dans le premier degré se confirme dans le second degré alors que, dans le même temps, la France hexagonale connaît une baisse des effectifs.

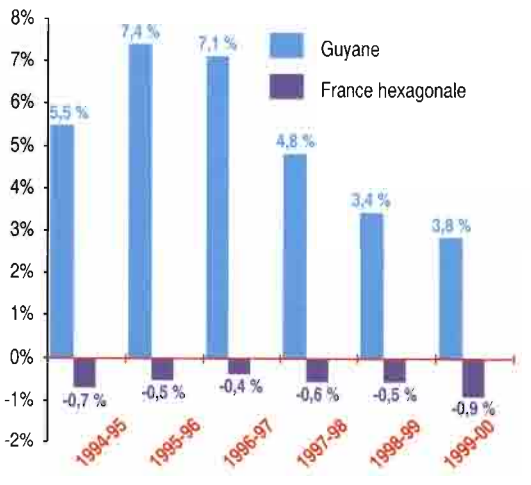
La population scolaire du second degré est concentrée sur le littoral, essentiellement sur trois agglomérations : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. La croissance des effectifs est cependant plus sensible sur l'Ouest guyanais, le long du fleuve Maroni où résident les populations non francophones.

Les structures

Actuellement, la Guyane compte 123 écoles publiques (41 maternelles et 82 élémentaires). À celles-ci s'ajoutent 7 écoles privées. Ces écoles se situent pour l'essentiel sur le littoral : 102 écoles publiques (83 %) sont réparties de Régina à Saint-Laurent-du-Maroni, contre 21 (17 %) implantées dans l'intérieur du pays.

Les élèves du second degré sont accueillis dans 24 collèges et 11 lycées (2 Lycées Polyvalents avec Section d'Enseignement Professionnel, 4 Lycées Généraux et Technologiques, 4 Lycées Professionnels et 1 Lycée Professionnel agricole).
2 collèges ne sont accessibles qu'en avion ou pirogue. 3 internats existent en lycée.

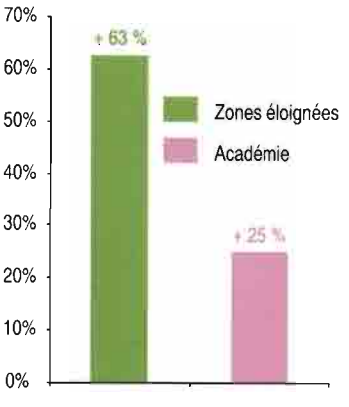
Taux de croissance des effectifs d'élèves du second degré



Source : Rectorat de Guyane

Croissance de la population scolaire entre 1995 et 1999

second degré public



Source : Rectorat de Guyane



Collège de Kourou III (cliché A. Cercueil)

Chaque année, de nouvelles écoles ouvrent leurs portes. Ainsi à la rentrée 2000, 5 écoles publiques ont été inaugurées. Sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, la progression actuelle est en moyenne d'une à deux écoles par an.

Pour absorber la forte croissance des effectifs, la construction de 8 collèges et 2 lycées est prévue au Contrat de Plan État - Région 2000 - 2006 dont un nouveau collège sur le fleuve Maroni (Apatou), uniquement accessible en pirogue, à la rentrée de septembre 2001.

SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCOLE EN GUYANE

Une grande hétérogénéité

Certaines écoles de Cayenne ou de Rémire-Montjoly accueillent principalement des enfants dont le français est la langue maternelle. Elles offrent un enseignement tout à fait comparable à celui des écoles de la France hexagonale.

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 35*

Année Scolaire 2000 / 2001

Awala-Yalimapo
Mana
St-Laurent-du-Maroni
Balaté
Village Pierre
St-Jean
St-Maurice
Terre Rouge
Espérance
Javouhey
Iracoubo
Bellevue
Sinnamary
Kourou
Macouria
Soula
Cayenne
Montsinéry
Tonnegrande
Rémire-Montjoly
Matoury
Roura
Cacao
Kaw
Régina
Ouanary
Trois Palétuviers
Tampak
St-Georges
Saül
St-Élie
Mayman
Apatou
Grand Santi
Papaïchton
Maripasoula
Élaé
Twenké
Cayodé
Pilima
Antécume Pata
Camopi
Pina
Trois Sauts
Maroni
Oyapock
Mana
Sinnamary
Kourou
Iracoubo
Macouria
Cayenne
Rémire-Montjoly
Matoury
Roura
Régina
Ouanary
St-Georges
St-Laurent-du-Maroni
Grand Santi
Papaïchton
Maripasoula
Apatou
Camopi
Awala
Montsinéry Tonnegrande
SURINAM
BRÉSIL

Iracoubo
Tampak
Villes et Villages
Limites communales
Réseau routier

EFFECTIFS PAR COMMUNE

Lycées
Écoles maternelles
Collèges
Écoles primaires
Privé
Public
Nombre d'élèves
Nombre d'écoles ou d'établissements

N
0 25 50 km
Échelle : 1 / 1 600 000e

Sources : *Rectorat de la Guyane - 2001*
Université des Antilles et de la Guyane - 2001

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

public maternel
public primaire
privé
Effectif par école
0 50 100 200 300 400 500 élèves

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège
Lycée
public
privé
Effectif par établissement
100 200 300 400 600 800 1000 élèves

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Institut d'Enseignement Supérieur
Institut Universitaire de Technologie
Institut Universitaire de Formation des Maîtres

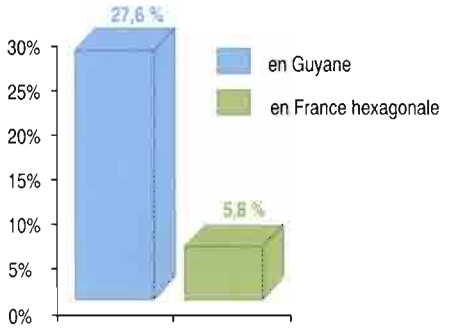
Par ailleurs, la majorité des écoles scolarisent des enfants issus de l'immigration (Haïti, Surinam, Brésil...) ou appartenant à des communautés ethniques diverses qui font la richesse de la population guyanaise (Hmong, Amérindiens, Businenge).

La proportion d'élèves "en grande difficulté", de nationalité étrangère ou non francophones, nécessite d'adapter les structures pédagogiques d'accueil. Tous les collèges ont ainsi créé une ou plusieurs classes d'alphabétisation pour accueillir les élèves de 13 ans et plus, n'ayant jamais été scolarisés.

Paradoxe d'une offre de formation en lycée professionnel inadaptée, certains élèves intègrent l'enseignement général ou technologique par défaut.

Pourcentage d'élèves étrangers dans la population scolaire

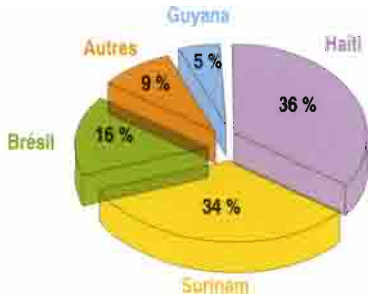
1998 - 1999



Source : Rectorat de Guyane

Répartition des élèves étrangers

selon le pays d'origine



Source : Rectorat de Guyane

Une population scolaire majoritairement non-francophone

Il existe actuellement en Guyane plus de 10 langues reconnues, à dimension régionale ou internationale, et parlées couramment : créole, langues du pays businenge, langues amérindiennes, hmong, portugais...

Les écoles scolarisent ces enfants non francophones, soit en milieu mono-ethnique (comme les écoles implantées dans des villages amérindiens (Awala-Yalimapo), en pays businenge (écoles du Maroni ou l'école de la Charbonnière à Saint-Laurent-du-Maroni) ou dans les villages hmongs (Cacao, Javouhey), soit en milieu pluri-ethnique (écoles des quartiers populaires de Cayenne, où se retrouvent des enfants brésiliens, haïtiens ou chinois).

Pour la formation initiale et continue des enseignants, une option délibérée d'initiation à la pédagogie du français conçu comme une langue seconde a été choisie en Guyane, et la réalisation d'outils pédagogiques adaptés est en cours.

Par ailleurs, l'Académie a mis en place, dans un programme conduit en coopération avec les chercheurs en sciences sociales de l'IRD, des "médiateurs culturels et bilingues" dans les écoles situées en milieux non-francophones. Ces médiateurs, issus des principaux groupes ethniques, servent d'intermédiaires entre les familles et l'école, et conduisent des activités dans la langue et culture maternelle des enfants durant les deux ou trois premières années de leur présence à l'école. Ainsi, la culture et la langue maternelle de ces enfants trouvent leur place à l'école, et ils sont préparés à un apprentissage plus efficace du français oral et écrit.

Les sites isolés

21 écoles peuvent être considérées comme implantées dans des sites isolés, non accessibles par la route (écoles du Maroni et de l'Oyapock). Certaines (comme à Papaïchton ou Grand Santi) ne sont accessibles qu'en pirogue. Les conditions matérielles minimum (eau courante, électricité) ne sont pas toujours réunies, et les communications téléphoniques sont souvent inexistantes (Grand Santi). L'ouverture de classes sur ces sites, qui permettrait de scolariser tous les enfants dès la maternelle, est subordonnée à la construction de logements pour les enseignants.

3 collèges (Maripasoula, Saint-Georges et Apatou à compter de la rentrée 2001) sont également situés sur des sites isolés.



Ramassage scolaire sur le Maroni (cliché CTG - T. Montford)

Le corps enseignant

Dans le Premier Degré, on compte environ 1 900 enseignants. Leur effectif augmente chaque année d'environ 60 à 100 personnes. Cet accroissement rapide, entre autres, conduit l'Académie de la Guyane à recruter chaque année, principalement par concours, environ 70 % d'enseignants extérieurs à la Guyane, originaires essentiellement de la France hexagonale.

Ce recrutement particulier entraîne une importante instabilité, une bonne partie des enseignants quittant la Guyane au bout de quelques années. Elle explique également la jeunesse de la population enseignante (18,8 % a moins de trente ans, contre moins de 5 % dans les autres départements français d'Amérique, et 14 % en France hexagonale).

1 800 professeurs assurent l'encadrement des élèves du second degré. On observe, à ce niveau également, un taux de renouvellement et de rotation des personnels élevé et le recours systématique à l'auxiliariat ou la contractualisation. Le corps professoral du second degré est lui aussi jeune et dynamique.

Toutefois, en l'absence d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres du second degré et d'un véritable corps d'inspection pédagogique résidant, la formation initiale et continue des personnels est encore insuffisante. Depuis la création de l'Académie, des progrès manifestes ont été accomplis et des projets de développement de la formation sont en cours (Université notamment).

Une politique académique volontariste

Face à ces multiples défis, l'Académie de la Guyane a opté résolument pour une politique volontariste. Le projet dont elle s'est dotée pour la période 2000/2004 réunit les partenaires de l'École autour de dix axes, qui visent à la fois à développer les structures d'accueil, à accueillir et à former les enseignants venus de l'extérieur, et à conduire une politique qui, tout en se situant dans le cadre des objectifs nationaux, recherche des solutions originales adaptées aux réalités locales, et donne la priorité aux projets innovants.

1- Promouvoir les valeurs républicaines et consolider le partenariat école/parents.
2- Scolariser plus et mieux adapter l'enseignement à la réalité interculturelle de la Guyane.
3- Améliorer les performances en matière d'enseignement général et professionnel.
4- Améliorer le dispositif d'orientation des élèves de 3° et favoriser l'insertion professionnelle.
5- Aider les jeunes en difficulté d'apprentissage et favoriser l'intégration scolaire.
6- Développer la formation continue.
7- Améliorer les conditions de vie et de travail des personnels.
8- Assurer un meilleur suivi de l'état de santé des élèves.
9- Développer une politique éducative d'ouverture internationale, promouvoir et valoriser les cultures régionales.
10- Doter l'Académie d'instruments de pilotage et de suivi des performances.

Denis DUPRAT et Martine SALOMÉ

DU "FLEUVE" À L'ÉCOLE OU L'ÉCOLE DU "FLEUVE"

"Le fleuve", c'est le Maroni d'Awala-Yalimapo à Pilima, mais c'est aussi l'Oyapock de Ouanary à Trois Sauts. "Le fleuve", ce sont les deux frontières perméables de la Guyane avec le Surinam à l'Ouest et le Brésil à l'Est. "Le fleuve", c'est trois à quatre jours de navigation en pirogue du Nord au Sud.
"Le fleuve", ce sont des populations aux langues et cultures que l'école doit valoriser, pour que le Français soit une langue vecteur de réussite. Le "fleuve", c'est un bout de France où l'école et le maître sont les seuls représentants des valeurs de la République. Le "fleuve", c'est une école atypique, ambitieuse et courageuse.
À l'école du "fleuve", les professeurs des écoles ou des collèges, parfois sans électricité, sans téléphone, sans infrastructure sanitaire, doivent avoir un sens élevé du service public d'éducation. L'école du "fleuve", c'est l'expérience d'un isolement difficile qui exige le sacrifice du confort et de la sécurité mais c'est aussi un enrichissement personnel à la hauteur des attentes d'une jeunesse dynamique. L'école du "fleuve" est une école qui apporte autant aux enfants scolarisés qu'aux enseignants qui y font preuve d'abnégation.

L'école du "fleuve", c'est l'école qui regarde les satellites lancés depuis Kourou comme des étoiles inaccessibles, c'est le "fleuve" où le ciel et la terre ne font qu'un.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'IMPLANTATION UNIVERSITAIRE

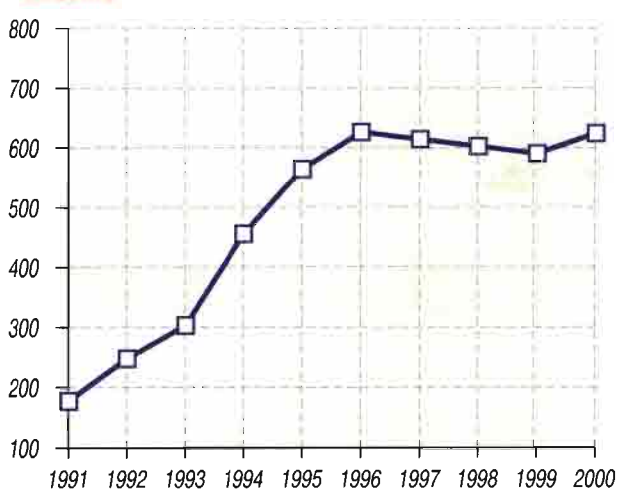
L'Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane (IESG) et l'Institut Universitaire de Technologie de Kourou (IUT) sont les deux composantes guyanaises de l'Université des Antilles et de la Guyane qui s'établit sur trois régions : la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

L'Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane (IESG), à Cayenne, est la composante la plus importante en termes d'effectifs et de choix de formations. Il regroupe des formations universitaires classiques et a une vocation pluridisciplinaire. Il a pris naissance en 1970, d'abord sous le statut d'antenne de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de la Martinique, puis, en 1991, il est devenu par décret ministériel un véritable Institut doté de son identité propre et d'une autonomie relative (au sens de l'article 33 de la Loi sur les universités de 1984).
L'Institut est basé au centre-ville de Cayenne, sur le Campus Saint-Denis, Campus sur lequel sont regroupés les services universitaires suivants : Bibliothèque Universitaire, Service d'Information (SCUIO), Service d'Activités Sportives (SUAPS), Service de Formation Continue (SEPFC) et Service de Médecine Préventive (SUMP).
La cité Universitaire gérée par le CROUS se trouve, quant à elle, à deux kilomètres du Campus, sur la route de Baduel.

L'Institut Universitaire de Technologie de Kourou (IUT) a été créé en 1986 par décret ministériel avec pour objectif premier de former un personnel d'origine locale à destination de l'environnement spatial. Il est implanté à Kourou sur le Campus de Bois-Chaudat à proximité d'une résidence universitaire gérée par le CROUS.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES ET DES EFFECTIFS

Évolution des effectifs de l'IESG



Source : IESG

L'évolution de la carte de formation de l'IESG a été très importante durant ces dix dernières années. En 1991 les seules formations délivrées consistaient en un DEUG de Droit, un DEUG d'AES (Administration Économique et Sociale) et un DEUG de Lettres Modernes. De 1992 à 2000 les créations ont été les suivantes :

-1992 : ouvertures de la Licence Ingénierie Électrique et de la Licence Technologie Mécanique,

-1993 : ouvertures de la Maîtrise EEA (Électronique, Électrotechnique et Automatique) et de la Maîtrise Technologie Mécanique,
-1994 : ouverture de la Licence de Lettres Modernes,
-1995 : ouverture du DEUG Sciences et Technologie pour l'Ingénieur (STI) option génie des systèmes,
-1997 : ouverture du DEUG d'Anglais,
-2000 : ouverture du DEUG Sciences et Technologie pour l'Ingénieur (STI) option génie des procédés / Biotechnologies,
-2000 : ouverture du DEUG de Portugais,
-2000 : ouverture de la Licence Pluridisciplinaire Lettres, Arts, Sciences Humaines,
-2000 : ouverture de la Licence Professionnelle en Génie Civil et Habitat en zone Intertropicale.

La carte de formation de l'IUT durant ces dix dernières années est restée relativement stable, autour de 80 étudiants. La création de l'IUT a coïncidé avec celle d'un Département de Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII) option Électronique et une seconde option a vu le jour en 1999 : l'Automatique.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)

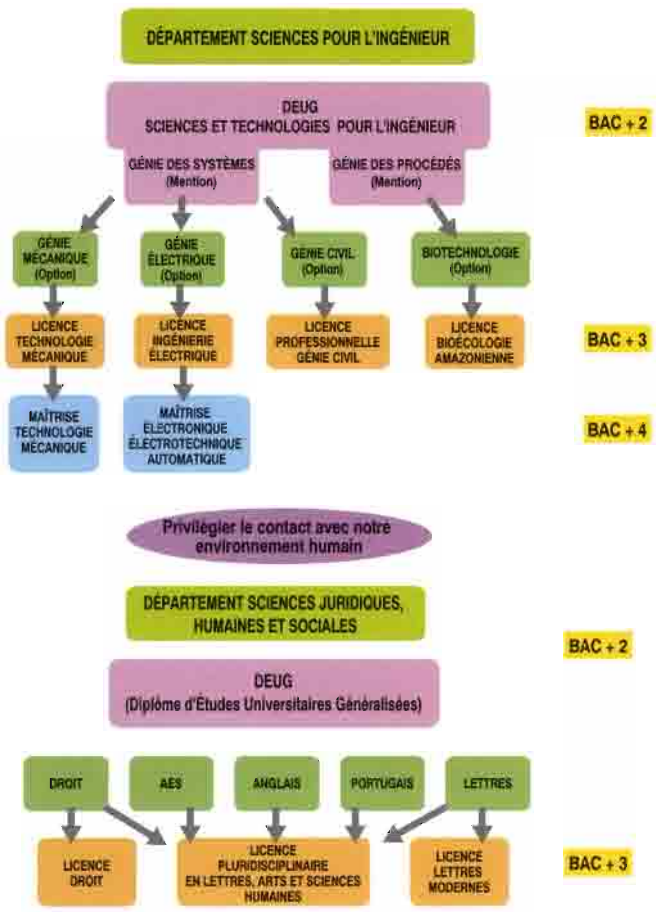
Les IUFM sont des établissements autonomes d'enseignement supérieur qui ont vocation à former et à recruter les enseignants des premier et second degrés. Il en existe dans chaque Académie.
C'est en janvier 2002 que sera créé l'IUFM de la Guyane. Jusqu'à cette date le centre IUFM de la Guyane n'est qu'une antenne de l'IUFM des Antilles et de la Guyane.
L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de la Guyane prépare les titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent au concours de Professorat des écoles et au CAPET de Technologie (données 2001). Ceux qui ont réussi aux concours sont nommés professeurs stagiaires et parachèvent leur formation professionnelle à l'IUFM.
L'établissement a accueilli ces dernières années des effectifs assez stables qui s'élevaient à deux cent vingt étudiants environ, mais les besoins constants en enseignants de l'Académie de la Guyane devraient modifier ce chiffre. En effet, les perspectives de progression des effectifs indiquent qu'ils devraient atteindre 450 étudiants au cours de l'année 2006.

SPÉCIFICITÉS

La caractéristique la plus préoccupante du dispositif universitaire guyanais est la faiblesse de sa population estudiantine.
Le ratio (nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur de Guyane par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans les premier et second degrés en Guyane), se situe aux alentours de 1,2 % pour près de 17 % en métropole.
L'analyse des données montre que l'évolution de la structure universitaire guyanaise, ces dix dernières années, a pâti d'une très faible augmentation du flux d'étudiants au regard des ouvertures de nouveaux diplômes. Ainsi la question universitaire en Guyane se résume souvent en une problématique cruciale :
- soit les jeunes privilégient d'autres choix de lieux ou de cursus, par exemple en s'orientant très tôt dans des filières de formations professionnalisées,
- soit l'enseignement secondaire a des difficultés à remplir sa mission et retarde alors l'arrivée d'un public suffisant dans l'enseignement supérieur.

Les deux raisons peuvent être invoquées.
L'augmentation des effectifs universitaires en Guyane est manifestement très lente et se réalise dans un environnement difficile. Il faut faire évoluer le dispositif universitaire en lui permettant de répondre aux besoins exprimés par la société tout en veillant à ne pas hypothéquer son existence et sa qualité par des créations de filières dont l'excellence ou la pertinence seraient mal assurées.
C'est un risque inopportun dans un pays au contexte économique, social et culturel aussi délicat et sensible que celui de la Guyane.

Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane



PERSPECTIVES

En 1997, le Rectorat des Antilles et de la Guyane a été remplacé par trois Rectorats - Guadeloupe, Guyane et Martinique. En conséquence, la question de l'autonomie des formations universitaires présentes en Guyane et leur reconnaissance à terme sous un statut d'Université de Guyane a alimenté un débat riche en propositions.
Ce débat s'est poursuivi jusqu'en 2001 et le Plan national "Université du 3° Millénaire", qui prévoit que des moyens importants soient affectés au développement universitaire des régions françaises, a débouché, en Guyane, sur la volonté de créer un Pôle Universitaire Guyanais ouvert sur l'Amérique Latine et les Caraïbes.
Ce Pôle Universitaire Guyanais devra donc rapidement favoriser la mise en place de filières d'excellence dont les fondements seraient : la biodiversité, la santé et l'ingénierie pédagogique et dont la priorité sera la valorisation des ressources locales tout en assurant des formations professionnelles correspondant aux besoins régionaux.
Cet ambitieux projet devrait offrir à la Guyane une position centrale dans un réseau de partenariats tissé avec les universités des pays voisins.

Laurent LINGUET

LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS, PORT SPATIAL DE L'EUROPE EST UNE DES PLUS PERFORMANTES BASES DE LANCEMENT DU MONDE

Parmi les sites potentiels ...

* **aux Antilles** : la Désirade, Marie-Galante, Trinidad
* **en Amérique du Sud** : Kourou, et Belem au Brésil
* **en Afrique** : Mauritanie, Djibouti, Mogadiscio et à Madagascar Fort Dauphin
* **dans l'Océan Indien** : les îles Seychelles
* **en Australie** : Darwin
* **dans l'Océan Pacifique** : les îles Marquises et les îles Tuamotu

... la Guyane offrait les avantages suivants :

* **une très large ouverture de l'angle de tir** (100°) sur l'Océan Atlantique rend possibles toutes les missions spatiales : des lancements aussi bien vers l'Est (pour une orbite géostationnaire) que vers le Nord (pour une orbite polaire) avec un minimum de risques pour les populations et les biens alentour.

* **la proximité de l'équateur** (5,3° Nord) permet de bénéficier :
  - au maximum de l'effet de fronde dû à la rotation de la Terre (gain de 15 à 20 % de charge utile par rapport à Cap Kennedy),
  - d'un azimut de lancement proche du plan de l'équateur.

* **la faible densité de population** : 45 000 habitants en 1964 sur 84 000 km², concentrée sur la bande côtière, permet une sécurité accrue des personnes et des biens (95 % de la superficie est occupée par la forêt amazonienne).

Pourquoi Kourou ?

Ayant choisi d'abandonner le site de lancement d'Hammaguir (Sahara) suite à l'indépendance de l'Algérie (1962 : Accords d'Evian) et à son faible potentiel d'évolution, la France choisit le site de Kourou en Guyane le 14 avril 1964 parmi 14 sites situés à travers le monde pour installer sa nouvelle base spatiale.

* **l'absence de cyclones** : située entre les anticyclones subtropicaux des Açores et de Sainte-Hélène la Guyane subit des vents modérés NE-SE (15 à 20 m/s maximum).

* **l'absence de tremblements de terre** : située sur un plateau précambrien fortement granitique, la Guyane est à l'abri de mouvements sismiques.

* **l'installation sur les collines avoisinantes des moyens de poursuite** - radars, télémesures - qui permettent le suivi de la trajectoire des lanceurs.

* **les accès maritimes et aériens sont aisés** : ports de Dégrad des Cannes, de Kourou, aéroport de Cayenne Rochambeau.

en outre . . . Les vastes étendues de savanes côtières entre Kourou et Sinnamary étaient particulièrement favorables pour les installations techniques et permettaient un possible développement ultérieur des ensembles de lancement le long de la côte vers le Nord-Ouest de Kourou.

C'est finalement une zone de 950 km² (50 km de façade maritime sur 18 km de profondeur) qui fut initialement réservée, surface ramenée à 750 km² en 1999, et qui intéresse 3 communes : Kourou (80 %), Sinnamary (15 %) et Macouria (5 %).

Pays membres de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) en 2001



Participation au démarrage du programme Ariane

France 63,87 %
Allemagne 20,12 %
Belgique 5,00 %
Royaume-Uni 2,47 %
Espagne 2,00 %
Pays-Bas 2,00 %
Italie 1,74 %
Suisse 1,20 %
Suède 1,10 %
Danemark 0,50 %

Participation au programme Ariane 4

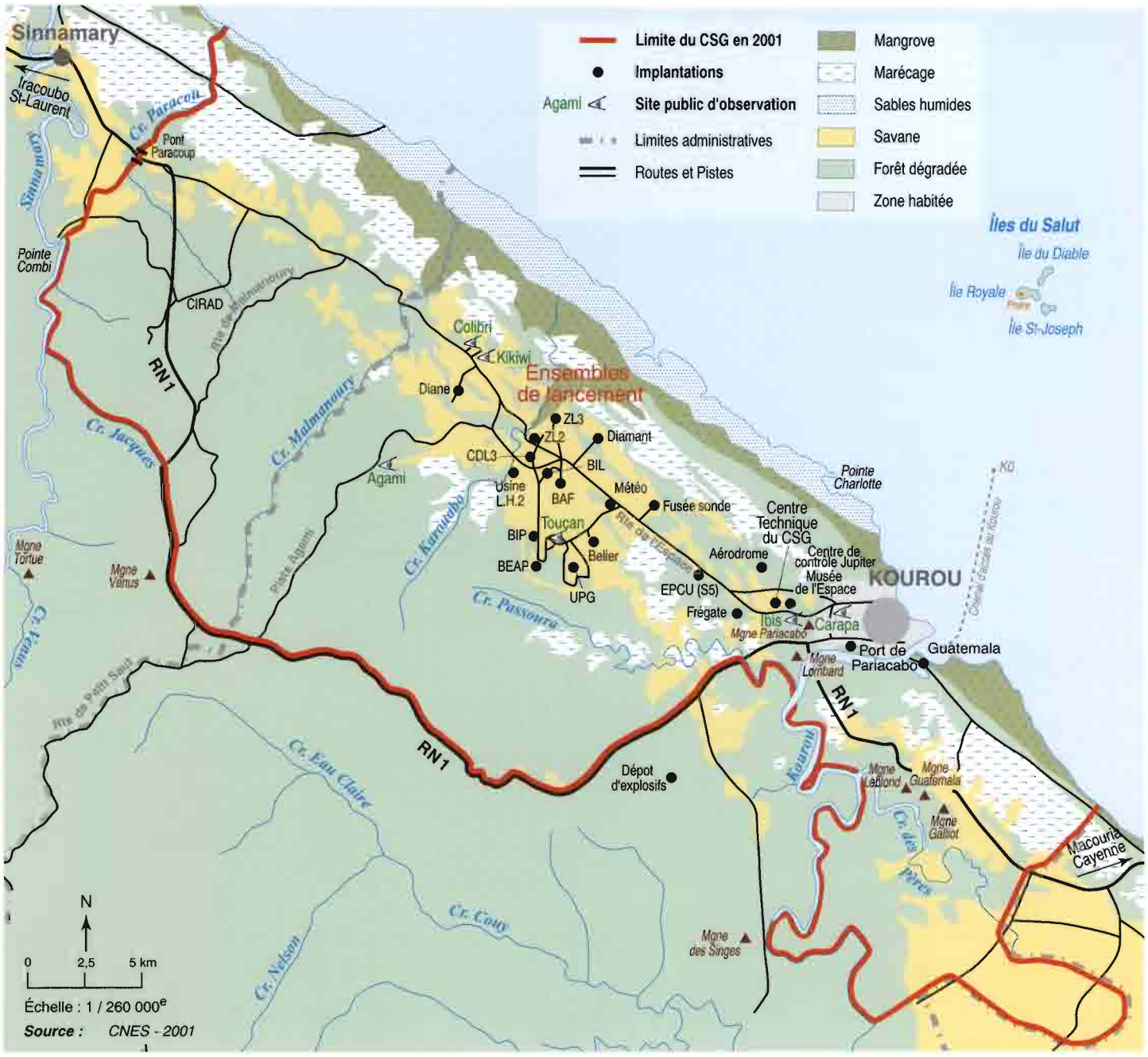
France 52,11 %
Allemagne 20,20 %
Italie 7,05 %
Belgique 5,78 %
Royaume-Uni 4,05 %
Espagne 3,06 %
Suisse 3,00 %
Suède 2,46 %
Pays-Bas 1,76 %
Danemark 0,33 %
Irlande 0,20 %

Participation au programme Ariane 5

France 46,2 %
Allemagne 22 %
Italie 15 %
Belgique 6 %
Espagne 3 %
Pays-Bas 2,1 %
Suède 2 %
Suisse 2 %
Norvège 0,6 %
Autriche 0,4 %
Danemark 0,4 %
Irlande 0,2 %

LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

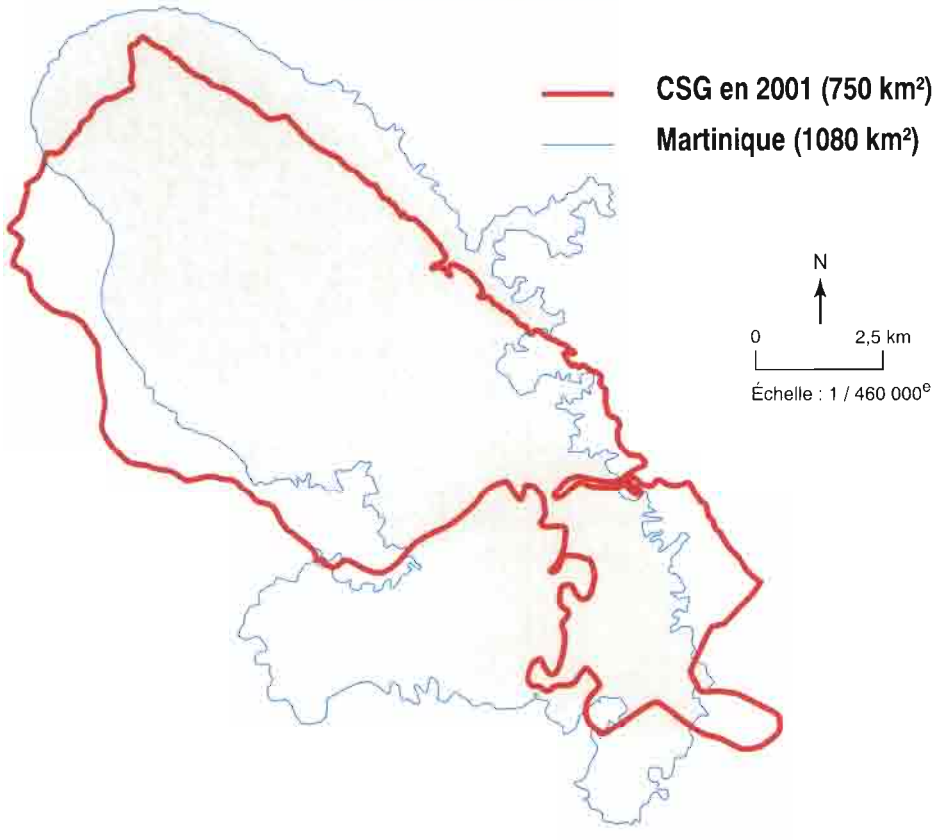
SITUATION GÉNÉRALE



Les dates marquantes de l'implantation du Centre Spatial Guyanais

.14.04.1964 : décision d'implantation en Guyane
.1965 : décret d'expropriation avec procédure d'urgence pour travaux
.09.1965 : début de la construction de la cité de chantier pour 3 500 ouvriers et cadres (11 nationalités)
.07.1966 : début des réalisations : terrassements, réseaux et voiries de la ville et des sites de lancement (programmes Fusées Sondes, Diamant)
.1967: décision de l'ELDO de s'installer à Kourou (pas de tir d'Europa II)
.9.04.1968 : premier lancement d'une fusée-sonde Véronique AGI (Année Géophysique Internationale)
.1969 : inauguration du CSG (installation du Centre Technique)
.10.03.1970 : premier lancement d'un satellite par le lanceur Diamant B (DIAL)
.1971: lancement d'Europa : programme CECLES ELDO Europa : arrêt du programme en 1973
.31.07.1973 : lancement du programme Ariane : conférence de Bruxelles, confirmé le 15.04.1975
.27.09.1975 : dernier lancement Diamant : arrêt du programme
.01.1976 : démarrage des travaux Ariane 1 - transformation du pas de tir Europa en ELA 1 (Ensemble de Lancement n°1)
.24.12.1979 : premier lancement d'Ariane de l' ELA 1 : (Vol 01)
.1982 : construction du 2° ensemble de lancement d'Ariane : ELA 2 achevé fin 1985
.28.03.1986 : premier lancement de l'ELA 2 (Vol 17)
.1987 : conférence de la Haye : décision de lancer le programme Ariane 5
.1988 : début des travaux Ariane 5 (chantier ELA 3)
.18.06.1988 : premier lancement d'Ariane 4 sur l'ELA 2
.18.06.1991 : création de la Communauté Industrielle Spatiale Guyanaise (CISG)
.1993 : la ville de Kourou compte 20 000 habitants
.01.1996 : ouverture du Musée de l'Espace et premier tir au banc des propulseurs d' Ariane 5
.06.1996 : premier vol et échec d'Ariane 5 (vol 501)
.23.09.1997 : 100° vol d'Ariane 4
.30.10.1997 : premier succès d'Ariane 5 (vol 502)
.09.04.1998 : le CSG fête ses 30 ans
.10.12.1999 : vol 138 d' Ariane 5 (1° vol commercial d'Ariane 5)
.15.04.2000 : certification ISO 9001 du CSG

la Martinique et le CSG



Avant d'être ramenée à 750 km² en 1999, la zone attribuée au CSG (950 km²) était sensiblement équivalente à la superficie de la Martinique

LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

Le Centre Spatial Guyanais est au départ une émanation du Centre National d'Études Spatiales créée pour satisfaire les programmes nationaux Fusées Sondes et Diamant, puis les programmes européens à partir de la décision de lancer Europa (première fusée européenne) en Guyane (1967), suivie ensuite par Ariane (après l'échec d'Europa en 1971).
Ceci explique la modularité de l'implantation des sites du CSG à partir des premiers besoins : fusées sondes puis Diamant, Europa et Ariane le long des côtes entre Kourou et Sinnamary : les sites techniques sont implantés en fonction des règles de sauvegarde spécifiques à chaque type de lanceur ou d'activité.

LES ACTEURS DU SPATIAL EN GUYANE

- l'Agence Spatiale Européenne

(ESA siège à Paris) créée en 1973 en remplacement du CECLES - ELDO pour doter l'Europe d'un accès indépendant à l'espace par le développement des lanceurs de la famille Ariane, et des programmes de recherche spatiaux constituée de 14 États membres elle assure la direction des programmes Ariane, gère la coopération des États membres et le financement des installations Ariane (ELA / EPCU).
Elle participe au budget du Centre Spatial Guyanais (CSG).

- le Centre National d'Études Spatiales

(CNES siège à Paris) Agence française de l'Espace, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Principal partenaire de l'ESA et principal actionnaire d'Arianespace, il propose au gouvernement les orientations de la politique spatiale française. Il met en oeuvre, avec le concours de ses partenaires (industriels, entités de recherche et organismes de défense) les programmes décidés par l'État. Il assure d'autre part :

- la maîtrise d'œuvre du programme Ariane
- la réalisation des installations du CSG
- la coordination des opérations de lancement et de l'exploitation de la base de lancement et des Ensembles de Préparation des Charges Utiles (EPCU).

La base opérationnelle du CNES en Guyane est le CSG. Le CNES dispose par ailleurs de centres à Évry (lanceurs), Toulouse (recherche, satellites...) et Aire- sur-Adour (ballons).

- Arianespace

Société privée de droit français (siège à Évry) créée en 1980, dont les actionnaires sont issus des 14 pays membres de l'ESA.
Elle commercialise le lanceur Ariane en assurant le financement et la direction de production. Elle exploite les ensembles de lancement ELA2 et ELA3, assure la mise en œuvre des lanceurs et finance certaines installations (EPCU S5).

Les missions du CNES au Centre Spatial Guyanais

Ces missions consistent à :

- Assurer l'organisation et la coordination générale des activités opérationnelles de la base de lancement Ariane.

- Acquérir et traiter les mesures liées aux lancements (trajectographie, télémesure, etc...) avec le concours des stations aval.

- Assurer la sauvegarde des personnes et des biens lors des opérations à caractère dangereux et pendant les lancements.

- Fournir le support logistique nécessaire à la préparation des lanceurs, des charges utiles et au fonctionnement de la base.

Par ailleurs, le CNES remplit les fonctions suivantes :

- Définition et mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection de tous les personnels, de toute installation dont l'activité s'exerce sur l'emprise du Centre, ainsi que celle des lanceurs, charges utiles et matériels associés présents en Guyane.

- Adaptation du Centre aux missions inhérentes aux nouveaux projets français et européens tels qu'Ariane 5.

- Poursuite et localisation de satellites pour le compte du réseau du CNES.

Enfin, le CNES est chargé des relations avec l'ensemble des autorités et des collectivités locales de Guyane.

Les moyens du CSG

Le Centre Spatial Guyanais offre aux lanceurs et aux satellites tous les moyens techniques et logistiques dont ils ont besoin pour leur préparation et pour leur lancement :

- L'Ensemble de Préparation des Charges Utiles (EPCU) mis à la disposition des clients pour la préparation de leur satellite, depuis l'arrivée en Guyane jusqu'à l'assemblage sur le lanceur.

- Un centre de contrôle qui coordonne l'ensemble des moyens mis en œuvre pendant le lancement et assure la surveillance du vol pour la sauvegarde.

- Des moyens de télémesure et de localisation radar (stations de réception de télémesures en Guyane, complétées par des stations aval).

  - Pour les lancements vers l'Est, par les stations aval implantées près de Natal (Brésil), sur l'île d'Ascension (Royaume Uni), près de Libreville (Gabon) et Malindi (Kenya) qui enregistrent les données transmises au cours du vol par le lanceur.

  - Pour les lancements vers le Nord, par des stations aval implantées aux USA et au Canada.

- Les moyens de localisation radar qui restituent la trajectoire du lanceur fournissent les informations nécessaires à la sauvegarde et au diagnostic de satellisation.

- Une station météorologique avec ses annexes réparties sur le CSG.

- Des moyens de communication entre les diverses installations reliées au réseau international.

- Enfin des moyens logistiques très variés principalement de protection et de sécurité spécifique.

La communauté industrielle spatiale de Guyane (CISG)

Elle regroupe, autour de l'ESA et du CNES, les industriels installés au Centre Spatial Guyanais directement impliqués dans le développement, la production et l'exploitation des systèmes de transports spatiaux en Guyane.

Principaux industriels représentés à la CISG :

- ESA (Agence Spatiale Européenne) membre observateur

- CNES :
Préside la CISG

- ARIANESPACE :
Exploite les Ensembles de Lancement Ariane n°2 (ELA2) et Ariane n°3 (ELA3) en qualité d'opérateur commercial des lanceurs.

- RÉGULUS :
Produit le propergol solide d'Ariane 5 sous forme de segments à poudre (dans l'UPG).

- EUROPROPULSION :
Intègre les segments et les tuyères afin de constituer le Moteur à Propergol Solide (MPS) d'Ariane 5.

- EADS - Launch Vehicle :
Exploite les bâtiments de préparation et de stockage des étages d'accélération à poudre (BPE et BSE) et de stockage pyrotechnique (BSP).

- SNECMA : membre observateur
Intègre le moteur Vulcain

- AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE :
Exploite les usines de production des ergols cryotechniques et des fluides (LH2 hydrogène liquide; LOX oxygène liquide ; LIN azote liquide...).

L' Union des Entreprises de la Base Spatiale

Regroupe l'ensemble des entités industrielles ayant la responsabilité d'employeurs au CSG.

Légende des sigles utilisés :

EPCU : Ensemble de Préparation des Charges Utiles
UPG : Usine de Propergol de Guyane
BEAP : Banc d'Essai de l'Étage Accélérateur à Poudre
PCE : Poste de Contrôle Essais
BIP : Bâtiment d'Intégration Propulseurs
BIL : Bâtiment d'Intégration Lanceur
BAF : Bâtiment d'Assemblage Final
CDL3 : Centre De Lancement n°3
ZL3 : Zone de Lancement n°3
Usine LOX : Usine Oxygène Liquide
Usine LH2 : Usine Hydrogène Liquide
Usine LIN : Usine Azote Liquide

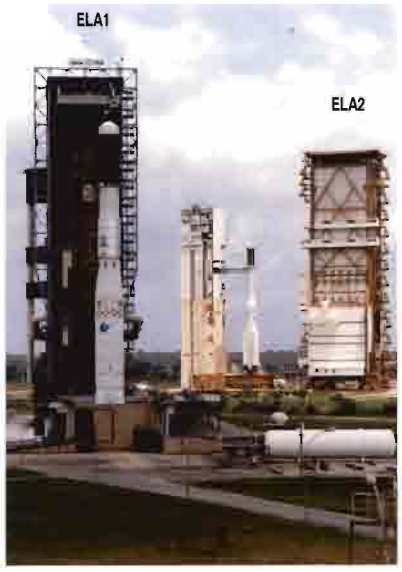
LES ENSEMBLES DE LANCEMENT ARIANE (ELA)

Banc d'Essai des Accélérateurs à Poudre (BEAP)



Conçu pour le développement et la qualification des EAP (7 essais effectués entre 1993 et 1995), il se compose d'une tour surplombant un déflecteur de jet taillé dans le granit.

Zones de Lancement n°1 et n°2 (ZL)



L'ELA1 a été démonté en 1994

Bâtiment d'Assemblage Final (BAF)



- Longueur : 86 m
- Largeur : 52 m
- Hauteur : 86 m
- Un hall d'encapsulation de la charge utile (salle blanche) - partie basse.
- Un hall d'intégration dont la partie supérieure peut être aussi transformée en salle blanche - partie haute.

Site de lancement Ariane 4



Site de lancement Ariane 5



- 3 déflecteurs de jet dont 2 couverts.
- 1 bâtiment de protection des interfaces électriques et fluides.
- stockages oxygène, hydrogène et azote liquides.
- 4 mâts parafoudre.



Le Toucan au port de Pariacabo à Kourou.



Déchargement du Toucan au port de Pariacabo à Kourou.



Arrivée d'un satellite à l'aéroport de Cayenne - Rochambeau



Musée de l'espace : au centre maquette d'Ariane 5 ; à droite maquettes d'Ariane 2,3 et 4



Centre de contrôle Jupiter

ZONE PROPULSEURS

L'Usine de Propergol de Guyane (UPG)



- Permet la fabrication du propergol contenu dans les deux segments principaux de l'EAP et leur chargement.
- Transfert des trois segments au BIP

Bâtiment d'Intégration Propulseur (BIP)



- Assemblage des différents segments en position verticale sur une palette dans les cellules d'intégration.
- Transfert au BIL (ou au BEAP en période d'essai).

Bâtiment d'Intégration Lanceur (BIL)



- Longueur : 126 m
- Largeur : 33 m
- Hauteur : 58 m
- Un hall d'érection et d'assemblage climatisé - partie haute.



À gauche l'administration du CSG ; au centre la maquette taille réelle d'Ariane 5 ; à droite le musée de l'espace et le centre de contrôle Jupiter.

Ensemble des clichés communiqué par :
ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG. 2001

LES STATIONS AVAL

Pour assurer le suivi du lanceur jusqu'à la fin de sa mission, le CSG utilise des moyens de poursuite en Guyane, relayés par des stations aval.

Pour les lancements vers l'Est - soit 90 % des lancements d'Ariane :

- **Kourou (Guyane)** - deux radars, un sur la Montagne des Pères et un à la station météo,
- deux antennes de réception de télémesures sur la Montagne des Pères,
- **Cayenne (Guyane)** - un radar sur la colline de Montabo,
- **Natal (Brésil)** - une antenne de réception de télémesures,
- **Ascension (Royaume-Uni)** - une antenne de réception de télémesures,
- **Libreville (Gabon)** - une antenne de réception de télémesures,
- **Malindi (Kenya)** - une antenne de réception de télémesures.

Pour les lancements vers le Nord :

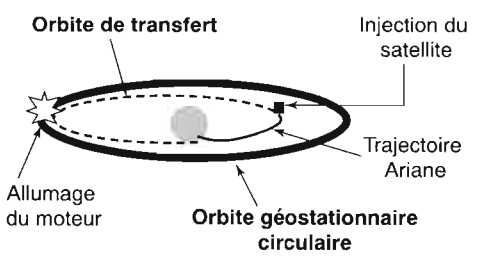
- **Walops (USA),**
- **Bermuda (USA),**
- **Prince Albert (Canada).**

Les données de localisation du lanceur sont envoyées au Centre de Traitement des Données de Localisation (CTDL) et sont restituées en salle Jupiter sur des écrans de contrôle. Les informations sont traitées par le Système d'Évaluation des Télémesures (SET). Les données les plus importantes du message sont traitées en temps réel et restituées en salle de Contrôle Visuel Immédiat (CVI).

LES ORBITES

L'orbite géostationnaire

C'est une orbite unique, circulaire, située à 36 000 km de la Terre, dans le plan équatorial. Sur cette orbite évoluent les satellites de télécommunication et la plupart des satellites de météorologie. Ainsi placés, ils effectuent une révolution en 24 heures et de ce fait paraissent immobiles pour un observateur terrestre. L'injection sur cette orbite se fait en deux temps. D'abord le satellite est injecté par Ariane sur une orbite de transfert elliptique (périgée 200 km, apogée 36 000 km), puis, grâce à l'allumage du moteur d'apogée, le satellite peut ensuite se placer sur son orbite définitive.

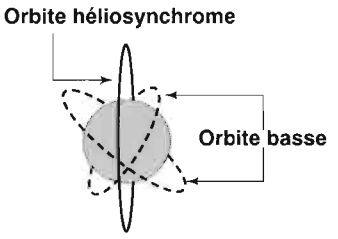


Les orbites basses (altitude 200 à 500 km)

Elles sont utilisées par certains satellites scientifiques ou d'observation qui, survolant les deux hémisphères, peuvent à chaque révolution observer une partie différente de la Terre qui "défile" sous eux. C'est également l'orbite des stations spatiales habitées.

Les orbites héliosynchrones (altitude 600 à 800 km)

Ce sont des orbites basses particulières, situées dans un plan quasi-polaire. Elles sont calculées pour que le satellite garde en permanence la même orientation par rapport à la direction Terre/Soleil : le satellite observe ainsi le même point du globe, toujours à la même heure solaire. Elles permettent un survol quasi-total de la Terre.



L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Comme toute activité industrielle, les activités spatiales peuvent présenter des risques pour l'environnement. C'est pourquoi le CSG met tout en œuvre pour les maîtriser. La majorité de ses installations est soumise à des textes réglementaires, en particulier la loi de 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement et la directive Seveso concernant les risques d'accidents majeurs.
Sur le Centre, c'est la division Sauvegarde et Environnement qui réalise les études réglementaires préalables à l'exploitation des installations ainsi que le contrôle de l'impact des activités spatiales sur l'environnement.

Une procédure très stricte pour l'exploitation des installations

Pour toutes les nouvelles installations mettant notamment en œuvre des quantités importantes de produits dangereux, un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) est instruit par la Préfecture qui a recours pour ce faire à un inspecteur des installations classées de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Ce dossier, établi entièrement sous la responsabilité du futur exploitant, comprend un certain nombre de documents essentiels pour obtenir l'autorisation d'exploitation, notamment une étude d'impact dans laquelle sont traitées les mesures envisagées pour réduire les pollutions et les nuisances, ainsi qu'une étude de danger dans laquelle sont traités les événements redoutés et l'ensemble des moyens mis en œuvre pour limiter leur probabilité d'occurrence et leurs effets. À l'issue de cette procédure d'instruction (comprenant entre autres une enquête publique) le Préfet délivre l'autorisation d'exploitation, en prescrivant les règles à appliquer pour minimiser l'impact des activités sur l'eau, l'air, la faune, la flore, etc...

Des analyses et contrôles réglementaires de l'air

L'exploitation des ensembles de lancement, de préparation des charges utiles... est donc régie par des arrêtés préfectoraux. Le suivi de l'impact des activités spatiales se fait au travers des contrôles réalisés lors des lancements afin d'évaluer leur impact immédiat, des contrôles périodiques pour mesurer leur impact à long terme, des analyses spécifiques aux campagnes de lancement et au suivi de la qualité de l'air.
Lors des lancements d'Ariane 4 ou d'Ariane 5, un suivi de la qualité de l'air est systématiquement mis en place. Il est réalisé à l'aide d'un réseau de détection composé de 27 analyseurs des polluants de l'air répartis sur le Centre, sur les sites d'observation rapprochés de Toucan, Agami, Kikiwi et sur les villes de Kourou et Sinnamary. Les concentrations en produits hydrazinés, peroxydes d'azote et gaz chlorhydrique sont mesurées, transmises en temps réel par balises Argos et centralisées au bureau de coordination sauvegarde. Cinq systèmes mobiles et autonomes complètent ce dispositif.
Lors des campagnes Ariane 5, des mesures spécifiques des retombées chimiques sont mises en œuvre. 45 points de mesure répartis sur l'ensemble du CSG sont équipés d'instruments. Chaque site comprend un préleveur automatique d'air équipé de tube, filtre et plaquette ainsi qu'un bac à eau. Ces mesures renseignent sur les retombées gazeuses et de particules en gaz chlorhydrique et alumine, produits de combustion des Étages d'Accélération à Poudre pour lesquels un suivi de l'impact sur l'environnement doit être effectué.

Suivi de l'impact sur la végétation, l'avifaune, la qualité de l'eau...

Afin d'évaluer l'impact sur la végétation de ces mêmes produits, des pluviomètres sont mis en place sous et hors couvert végétal. Ces analyses réalisées par les chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), informent sur les mécanismes d'échanges au niveau foliaire et sur le degré d'agression de la végétation.
De même, des captures d'oiseaux sur différents sites sont également effectués lors des lancements d'Ariane 5. Des plumes sont prélevées et la teneur en aluminium est analysée. Les concentrations dans les plumes couvertes sont caractéristiques du métabolisme de l'oiseau alors que celles des plumes couvrantes sont des indicateurs de la teneur dans l'air. Un suivi de l'impact immédiat sur la Karouabo, crique qui longe les installations spatiales, est également réalisé à l'aide d'un préleveur automatique. Un grand nombre d'échantillons est effectué et analysé par les spécialistes de l'IRD afin de suivre la qualité de l'eau. Par ailleurs, les eaux issues des divers processus de piégeage des ergols ainsi que l'eau récupérée dans les carneaux de la zone de lancement sont analysées et neutralisées avant rejet dans le milieu naturel. La qualité de ces eaux doit répondre aux valeurs fixées par les arrêtés préfectoraux.
Parallèlement à tous ces contrôles sur le terrain, des simulations de dispersion atmosphérique sont réalisées par les ingénieurs de la Division Sauvegarde et Environnement. Les résultats de ces modélisations permettent d'optimiser l'emplacement des sites de mesure et de corréler les valeurs théoriques avec les valeurs terrain. Aujourd'hui, le CSG dispose d'un modèle de dispersion fiable dont les prédictions sont conformes aux résultats d'analyses.

Contrôles périodiques sur des échassiers, des poissons, des sédiments...

Le CSG réalise périodiquement un suivi de la colonie d'échassiers située sur la base spatiale le long du littoral. L'abondance, la diversité, le taux de reproduction, l'évolution du lieu de nidification de cette colonie d'échassiers sont étudiés. Des campagnes de capture de poissons dans la Malmanoury, la Karouabo et autre crique témoin sont également mises en œuvre chaque année afin d'apprécier la diversité et l'abondance de la faune aquatique dans leurs milieux. Un suivi de la qualité des sédiments à travers des formations herbacées de la savane, de la qualité des eaux de surface et souterraine est également effectué périodiquement. L'ensemble de ces contrôles permet de suivre sur le long terme les éventuelles modifications liées à l'activité spatiale. Les résultats de toutes ces mesures font l'objet d'un rapport de synthèse annuel, communiqué à la DRIRE, aux différents organismes scientifiques ainsi qu'aux associations de protection de l'environnement et au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans lequel ils sont débattus en commission environnement.

Alex AGAPIT

LES LANCEURS

L'EXPÉRIENCE OPÉRATIONNELLE DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS



09 avril 1968 : premier lancement au CSG d'une fusée sonde Véronique



10 mars 1970 : premier lancement d'une fusée Diamant B



05 novembre 1971 : premier lancement du lanceur européen Europa II



24 décembre 1979 : premier lancement d'Ariane 1 (L01)



04 août 1984 : premier lancement d'Ariane 3 (V10)



31 mai 1986 : premier lancement d'Ariane 2 (V18)



15 juin 1988 : premier lancement d'Ariane 4 (V22)



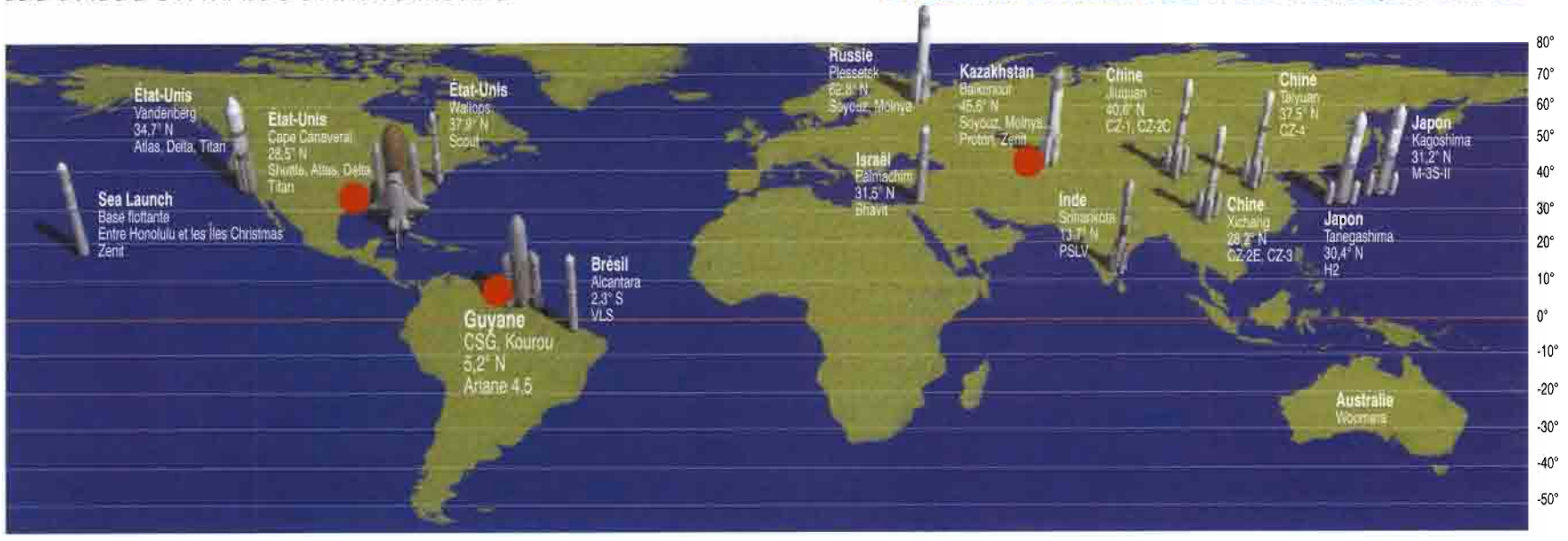
10 décembre 1999 : premier vol commercial d'Ariane 5 (V503)



14 Septembre 2000 : lancement d'Ariane 5 (V506)

Ensemble des clichés communiqué par :
ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG. 2001

LES BASES SPATIALES DANS LE MONDE ET LES AVANTAGES DE LA POSITION ÉQUATORIALE



Leur répartition traduit des impératifs technologiques mais aussi et surtout la réalité géo-politique d'un oligopôle spatial en voie d'élargissement constant. Depuis le début de l'ère spatiale, 19 bases ont permis de mettre sur orbite 5 000 satellites environ. Si certaines sont en sommeil, parfois depuis longtemps, leur éventuelle réactivation et l'émergence de nouveaux projets montrent que de nouveaux États et de nouveaux utilisateurs pensent à s'assurer à leur tour un accès autonome à l'espace et, éventuellement, à le commercialiser.
En 1990, 19 bases de lancement étaient réparties sur la totalité du globe dont une quinzaine en activité.
En 2000, seulement la moitié d'entre elles ont une activité soutenue : Plessetsk et Baïkonour en Russie, Vandenberg et Cape Canaveral aux États-Unis et le Centre Spatial Guyanais.

- Centre Spatial Guyanais
  Ariane 5 : 6 tonnes en GTO
  latitude : 5,1°
- Centre Spatial Kennedy
  Ariane 5 : 5 tonnes en GTO (-16,5 %)
  latitude : 28,4°
- Cosmodrome de Baïkonour
  Ariane 5 : 3,5 tonnes en GTO (-35 %)
  latitude : 45,6°

Avec le même lanceur Ariane 5, la position équatoriale du CSG permet un gain de poids de 16,5 % par rapport au Centre Spatial Kennedy et de 35 % par rapport au Cosmodrome de Baïkonour.

EFFECTIFS

Au total, 1 600 personnes travaillent au CSG soit :

- **CNES/CSG** (toutes sociétés confondues) : 1 100
: 65 % de sédentaires et 35 % de détachés
: 76 % de techniciens, employés et personnels administratifs et 24 % d'ingénieurs.

- **Arianespace** : 350

- **Usines de production** : 150

Il faut ajouter les "missionnaires" en campagne (de 150 à 250 suivant le type de campagne lanceurs et satellites).

BUDGET DU CSG

En 2001 le budget géré par le **CNES** au CSG était de 1 350 millions de francs soit :

	Fonctionnement	Investissement
Établissements du CNES/ CSG	1 100 millions	70 millions
Missions CNES (sécurité, ville, patrimoine, fiscalité, Mission Guyane)	165 millions	15 millions
TOTAL 1	**1 265 millions**	**85 millions**

La France participe au budget de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), dont elle est le premier contributeur pour l'ensemble des programmes de recherche.
L'ESA participe, à hauteur des 2/3, au financement du fonctionnement du CSG sur la base de 1 350 millions de francs suivant des accords révisables tous les 3 ans, le solde étant à la charge de l'État français.

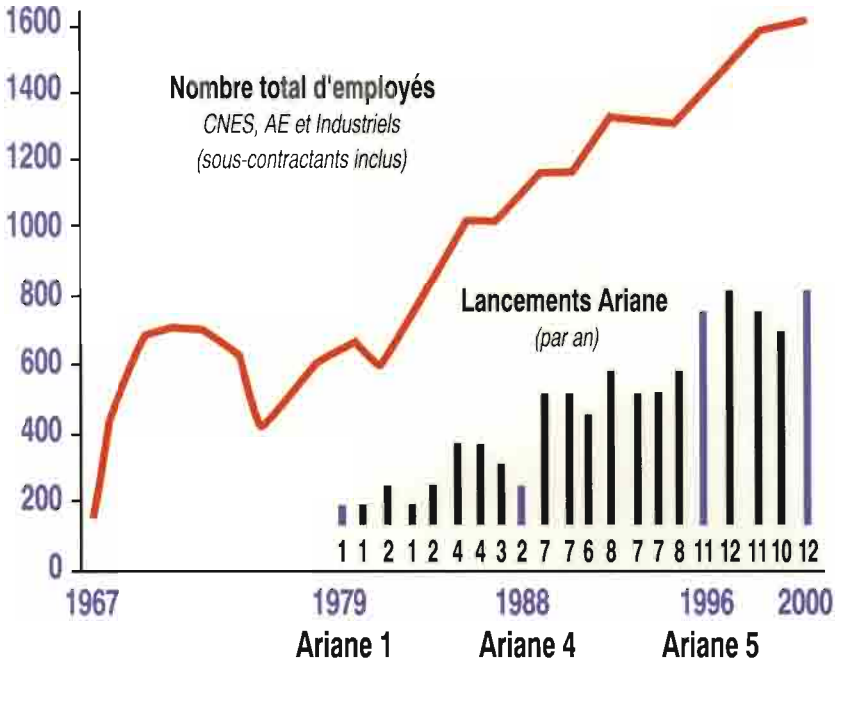
Arianespace :
mise en oeuvre des ensembles de lancements et campagnes de lancements

TOTAL 2	**1 185 millions**

Usines de production :
établissements RÉGULUS, EURO-PROPULSION, EADS, AIR LIQUIDE SPATIAL ...

TOTAL 3	**250 millions**

Soit un budget global annuel du spatial en Guyane (1+2+3) de 2 785 millions de francs, en période de croisière, sans investissements liés à de nouvelles installations.



IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ SPATIALE EN GUYANE

Une étude récente de l'INSEE (juin 1998) montre que les retombées du spatial en Guyane sont considérables. Elles représentent plus de 50 % de l'économie locale.

26 % du PIB
24 % des emplois directs et induits (1 emploi direct = 4,4 emplois induits)
20 % de l'octroi de mer
40 % des impôts locaux
65 % des importations.

GUYANE TECHNOPOLE

Le 28 septembre 2000, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, le CNES, EDF Guyane, le MEDEF Guyane et le Rectorat ont signé les statuts constitutifs de l'Association Guyane Technopole.
Guyane Technopole est une fédération de centres de recherche, d'universités et d'entreprises de haute technologie ayant vocation à détecter l'innovation et à accompagner la création et le développement des entreprises dans des secteurs innovants.
Guyane Technopole se positionne donc en aval du dispositif de recherche et en amont du dispositif de création d'entreprises.
Les filières d'intervention retenues sont : l'environnement, la biodiversité, l'agro-alimentaire en milieu tropical, les applications de la télédétection, la télémédecine et les énergies renouvelables.
L'objectif affiché est de susciter la création et les idées de projets grâce à un véritable réseau de compétences, autour de quatre objectifs :
- favoriser les échanges entre universités, entreprises et centres de recherche ;
- favoriser la création d'entreprises innovantes dans des secteurs à haute valeur ajoutée ;
- encourager les transferts de technologie en faveur d'entreprises locales ;
- contribuer à la promotion de la Région et de ses entreprises.
Guyane Technopole a obtenu en 2001 la "labélisation" de France Technopole Entreprise Innovation (FTEI) et a ainsi intégré le réseau français des Technopoles et Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI).

Giovanni-Roberto VISIGALLI

LA MISSION GUYANE

Si la mission principale du CNES au CSG reste liée aux activités spatiales et à l'administration du Centre Spatial Guyanais et bien qu'il développe chaque année des actions de partenariat et de soutien en faveur de la vie associative, culturelle et sportive du département, le CNES souhaite renforcer son action au service du développement de la Région. C'est ainsi qu'a été créée à Cayenne, en janvier 2000, la "Mission Guyane" dont les missions et objectifs sont :
- l'instruction et le suivi des dossiers présentés dans le cadre de l'annexe CNES au Contrat de Plan État-Région et sélectionnés par son comité de pilotage et des dossiers présentés dans le cadre des conventions passées avec les communes ;
- la création et l'animation de la Technopole Régionale de Guyane à travers la sensibilisation des réseaux industriels européens et la promotion des instances françaises et européennes ;
- la représentation du CNES dans le conseil d'administration du Comité du Tourisme de la Guyane.
Pour ce qui concerne le Contrat de Plan État-Région, on peut observer qu'en renouvelant, le 22 mai 2000, sa contribution au dit Contrat de Plan et en signant des conventions avec les communes de Guyane, le CNES confirme son engagement dans le développement économique du département. Un engagement qui se traduit par un soutien financier de 240 millions de francs, soit le double de sa contribution au précédent Contrat de Plan. Principalement axée sur la création d'emplois, la contribution financière du CNES doit permettre de favoriser la mise en oeuvre de projets créateurs d'emplois.

Michel MIGNOT

Tableau récapitulatif des lancements

	Années	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	Total	
Ballons sondes	Ballons						57							3																					60	
Fusées sondes	Bélier I, III (F)		3	2																															5	France
	Centaure (F)				4			3																											7	
	Dragon I, III (F)		2																																2	
	Dauphin (F)				1																														1	
	Eridan (F)	1	3		2	2		2				1	2																						13	
	Véronique AGI (F)	1	1																																2	
	Véronique 61 (F)	3			3	1	1		1																										9	
	Vesta (F)		1																																1	
	M 100 A, B (URSS)				3		14					13																								30	Autres
	Nike - Cajun (USA)				17			4																											21	
	Skua (GB)						12																												12	
	S. Loki - Dart (USA)						24	12																											36	
	Super Arcas					15	27	26	19	17	26	25	20	12	10		3	3	1	1	1	1	2	2	1	1									213	
Lanceurs	Diamant B (F)			2	2		1																												5	France
	Diamant BP4 (F)								3																										3	
	Europa II (ELDO)				1																														1	Europe
	Ariane 1												1	1	2	1	2	2	1	1															11	
	Ariane 2																	2	3	1	1	2	2												11	
	Ariane 3																			1	1	3	1												6	
	Ariane 4																					2	4	6	8	7	7	8	11	10	11	10	9	8	101	
	Ariane 5																													1	1	1	1	4	8	
	Total général	5	10	4	33	18	136	47	20	20	26	39	23	16	12	1	5	7	5	4	3	8	9	8	9	8	7	8	11	11	12	11	10	12	558	

L'AVENIR DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS

*Le **Centre Spatial Guyanais** a plus de trente années d'activité de lancement. Au service de l'industrie spatiale européenne, il contribue fortement au succès commercial international du lanceur Ariane. Les avantages du choix du site de Kourou sont connus de tous. Par ailleurs, depuis la création du Centre, l'effort d'investissement de la France et des autres États européens de l'Agence Spatiale Européenne, ne s'est jamais arrêté.*

Il est cependant nécessaire de s'interroger sur l'avenir du Centre. La base est entièrement dédiée aux lancements des Ariane 4 et 5 et, d'ici fin 2003, avec l'arrêt de la production des Ariane 4, ne seront lancées que des Ariane 5.

L'Europe s'est engagée dans un programme d'améliorations des performances d'Ariane 5 qui, à l'échéance de 2006, lui permettra de disposer d'un lanceur ayant un étage supérieur rallumable et capable de placer 12 tonnes en orbite GTO. En parallèle, et ce n'est pas le plus facile, les Industriels européens doivent réduire les coûts de production d'Ariane 5 de 50 % par rapport à ceux de la première série commandée par Arianespace. Avec ces hypothèses, il est raisonnablement optimiste de penser que six à huit Ariane 5 seront lancées par an, cadence suffisante pour garantir la pérennité de ce lanceur stratégique d'accès autonome à l'espace.

En outre, sous l'impulsion de l'Italie, l'Europe devrait disposer vers 2004 d'un petit lanceur, le "VEGA". Lancé depuis Kourou avec une cadence de deux à quatre lancements par an, il permettra d'accéder au marché des petits satellites de 1 000 à 1 500 kg en orbite basse.

Enfin, une coopération entre la Russie et l'Europe qui préserverait les intérêts d'Ariane 5, pourrait conduire au lancement des "Soyouz" (plus de 1 630 lancements début 2001), lanceur moyen d'une capacité de 2,5 à 2,8 tonnes en orbite géostationnaire, depuis un ensemble de lancement dédié.

L'avenir du Centre, face à une concurrence essentiellement américaine, passe par une diversification des lanceurs opérés depuis Kourou, une volonté étatique forte de conserver un accès autonome à l'espace et de s'opposer aux velléités monopolistiques affirmées des États-Unis d'Amérique.

Sur le plan des infrastructures au sol, l'évolution de la Base devra garantir la maîtrise de ses missions fondamentales. La localisation du lanceur, au profit du Service de Lancement dans un premier temps, puis vraisemblablement au profit de la Sauvegarde, devra s'appuyer sur de nouveaux moyens :

- *maritimes tels des stations de télémesure et de neutralisation embarquées sur des bateaux*
- *spatiaux tels les satellites GPS (Global Positioning System) et TDRSS (Tracking and Data Relay Satellite).*

Le Centre Spatial Guyanais étudie l'adaptation de ses moyens de poursuite, au delà de la visibilité de Kourou, afin de pouvoir assurer la trajectographie et la sauvegarde d'un lanceur sur des orbites fortement inclinées (entre 40° et 90°).

La connaissance météorologique de l'environnement, tant au sol qu'en altitude, est un paramètre important pour autoriser en toute sécurité un lancement (facteur de plus en plus significatif dans la disponibilité du Centre) et, par voie de conséquence, significatif dans l'évaluation de cette disponibilité et du coût d'un lancement à partir de Kourou.

L'amélioration des modèles atmosphériques de prévision des perturbations météorologiques, une coopération dans le domaine de la météorologie subtropicale avec des pays voisins de l'équateur, sont des axes de travail que le Centre souhaite poursuivre.

Par ailleurs, un effort permanent doit être fait pour que l'infrastructure de la Base reste adaptée au volume croissant d'activités : extension du réseau routier interne, en facilitant la circulation des véhicules hors gabarit, augmentation des réseaux de fibres optiques, amélioration des moyens de communication interne...

Il est donc important que les États européens garantissent un niveau d'investissement annuel moyen estimé à environ 15 millions d'écus pour que le Centre Spatial Guyanais continue à assurer ses missions.

*Le **Centre Spatial Guyanais** restera longtemps un acteur économique local majeur, mais aussi soucieux de son image et d'une bonne communication, qui sont deux facteurs indispensables au maintien de son intégration locale.*

Enfin, il continuera à développer et à favoriser des actions de partenariat amicales entre deux entités qui souhaitent réaliser des choses positives ensemble mais aussi avec les autres acteurs de l'économie guyanaise. Il favorisera l'engagement de grands industriels européens vis à vis de la Guyane en collaborant à des initiatives mettant à profit le haut niveau de technologie induit par l'activité spatiale.

Gilbert BLONDET-GONTE

LES ÎLES DU SALUT

Entre bougainvillées, hibiscus, cotonniers, les îles du Salut sont devenues un havre de paix aux subtiles fragrances. Les agoutis, aras, toucans... ne s'y sont pas trompés en élisant domicile sur cette terre d'accueil. Les vestiges du bagne n'entachent en rien sa beauté... bien au contraire colorant l'atmosphère d'un passé suranné apprécié des curieux. Répertoriées aujourd'hui monuments historiques, elles ont fait l'objet depuis vingt ans d'une réhabilitation soutenue et d'un aménagement du territoire intelligent.



Les Îles du Salut : à gauche l'île du Diable, à droite l'île Saint-Joseph et au centre l'île Royale

L'archipel des îles du Salut, à quatorze kilomètres au Nord de Kourou sur la côte atlantique, est composé de trois îles : Royale (28 ha), Saint-Joseph (20 ha), et le Diable (14 ha). D'origine volcanique, ces îlots jouissent d'un climat privilégié et représentent un observatoire idéal pour les lanceurs décollant vers l'Est. Un cinétélescope a d'ailleurs été installé sur l'île Royale pour suivre la trajectoire des lanceurs.
Ces îlots ont été rattachés juridiquement au Centre Spatial Guyanais en 1965. Cette implantation allait marquer le point de départ d'un renouveau pour ces îles.

Un passé chargé d'histoire...

Initialement appelées **Îles du Triangle,** puis **Îles du Diable,** elles sont devenues Îles du Salut à l'occasion de l'expédition de Kourou (1763-1765) conduite par Choiseul, sous Louis XV. Plus de 2 000 colons y trouvèrent refuge, pendant que 10 000 périssaient à Kourou. Occupées un moment par un échelon militaire d'artillerie (1800-1850) elles ont pris leur aspect actuel avec l'implantation du bagne en Guyane.
Les premiers détenus ont débarqué en mai 1852. Les îles Royale et Saint-Joseph ont accueilli forçats et déportés (1 000 à 2 000 suivant les périodes) alors que l'île du Diable était réservée aux détenus politiques. Les premières constructions provisoires furent transformées "en dur" dès 1880, quand les îles Royale et Saint-Joseph devinrent centres de réclusion pour récidivistes. Leur réputation était terrible, nul ne pouvait s'en échapper... Une littérature abondante, d'Albert Londres à Henri Charrière (Papillon) a contribué au mythe, en véhiculant des images de désolation. Les bagnes de Guyane ont été définitivement fermés en 1947. À partir de 1965, l'implantation sur l'île Royale du cinétélescope associé à une mini-infrastructure (logements, centrale électrique, auberge pour le personnel et remise en état de quelques réseaux) redonna vie à l'île. À son arrivée, le CNES n'avait trouvé que ruines éventrées par une végétation luxuriante envahissant des bâtiments dévastés.



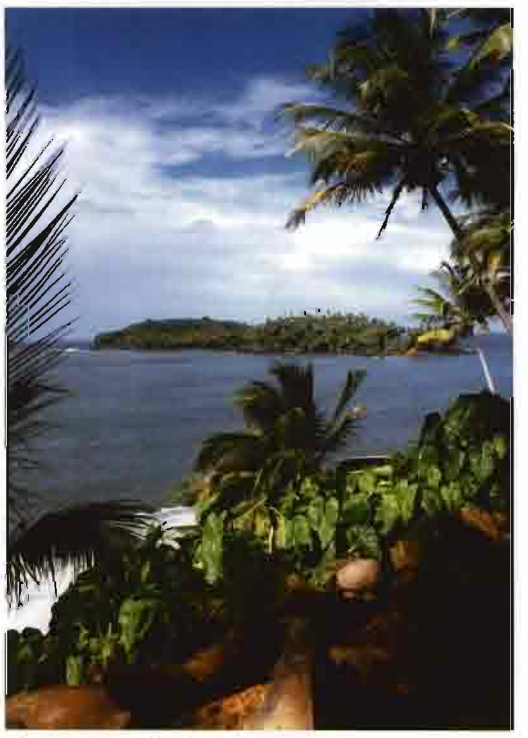
L'île Royale, le débarcadère et la navette reliant l'île à Kourou

Les îles deviennent patrimoine national

Dès 1979, l'idée d'y développer un tourisme local prit forme. Les premiers aménagements comprenant la réfection des bâtiments existants (caserne devenue auberge, habitations des gardiens, dortoirs, église etc...) et la création d'une soixantaine de chambres ont permis d'accueillir 150 à 200 visiteurs quotidiens. Des moyens de transport maritimes réguliers ont été mis en place : bateaux et accostages à Kourou et aux îles. Devant le succès de cette entreprise, le CNES décidait dès 1990, de lancer un programme plus ambitieux concernant les trois îles. Des conventions avec le Conservatoire du Littoral et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) permirent de faire inscrire les îles au Patrimoine National, de classer certains bâtiments (église, hôpital etc...) et d'entreprendre des restaurations. Il était décidé que l'île Royale serait totalement ouverte au public ; l'île Saint-Joseph resterait en l'état; l'île du Diable serait totalement interdite et protégée.

Sur l'île Royale, certains bâtiments ont été rénovés, d'autres trop dégradés sont restés à l'état de ruines, comme la maison des sœurs, les cellules des condamnés, l'asile d'aliénés, les ateliers. Tous les murets et chemins sont actuellement en voie de rénovation et de dégagement. Un programme de plantations et de restauration des jardins est progressivement mis en place avec le concours de l'IRD et du CIRAD afin de constituer une réserve animalière et végétale. Un énorme effort de nettoyage et de collecte des déchets a été mené avec des entreprises locales, l'Office du Tourisme et le Syndicat d'Initiative de Cayenne (emplois verts). Tout ceci, bien sûr, sous la houlette d'un architecte des Bâtiments de France délégué par la DRAC.

Un des axes du plan régional 2000-2006



L'île du Diable vue de l'île Royale

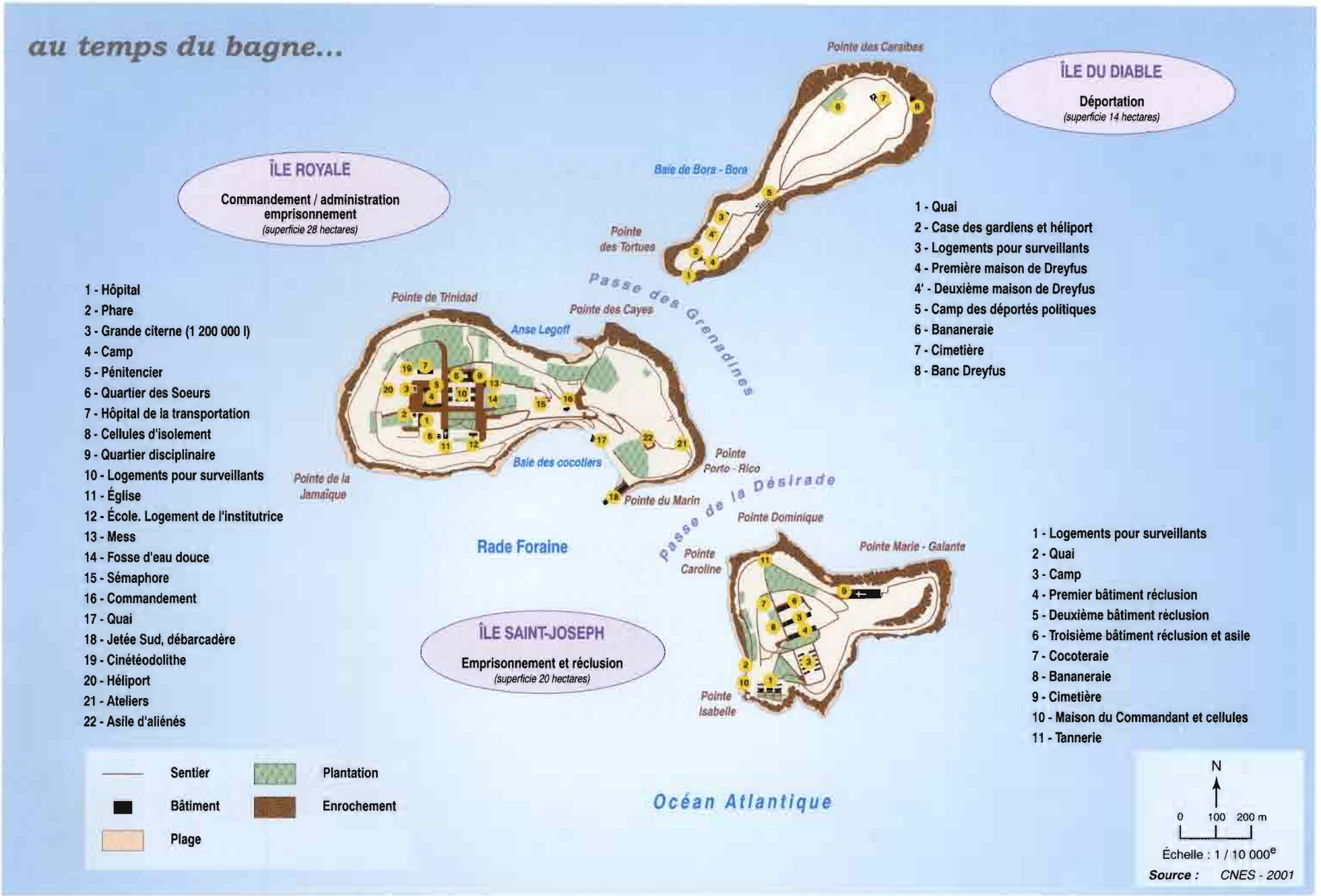
Ces importants travaux de rénovation n'ont pas empêché l'île Royale de conserver un cachet que lui envient bien des sites touristiques de la région Guyane. Chaque année, plus de 50 000 visiteurs accèdent aux îles, les plaçant en tête des sites les plus visités de Guyane. Toutefois, leur développement touristique est tributaire de contraintes incontournables. Il n'y a que l'eau de pluie sur les îles. L'énergie est très chère car limitée à 2 groupes électrogènes de 130 kVA. Par ailleurs, elles ne peuvent accueillir qu'un tourisme journalier, tributaire lui-même des campagnes de lancement d'Ariane. Pour des raisons évidentes de sécurité, les îles sont totalement évacuées quelques heures avant chaque lancement. Les moyens actuels sont saturés et tout nouveau développement impliquera des investissements importants. Aussi le CSG a lancé récemment une étude, en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme Guyanais, pour évaluer les actions et les budgets à mobiliser dans le cadre du Plan régional 2000-2006. Celui-ci donne une place privilégiée au tourisme, retenu comme facteur prioritaire du développement du département.

Yves DEJEAN

Clichés communiqués par :
ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG. 2001

LES ÎLES DU SALUT

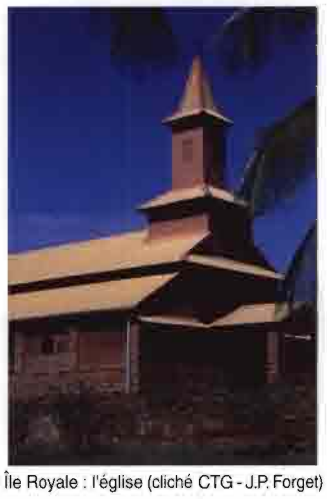
ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 38*



QUELQUES DATES REPÈRES

1552 : Première mention des "îlets aux diables" dans un texte manuscrit. Sur les anciennes cartes elles sont appelées les "îles du Triangle".
1595 : L'anglais William Raleigh remonte l'Orénoque à la recherche de l'Eldorado.
1604 : Arrivée de "La Ravardière", envoyée par le roi de France en Guyane. Les français s'adjugent toutes les terres comprises entre l'Amazone et l'Orénoque.
1643 : Fondation de Cayenne.
1763 - 1765 : Expédition de Kourou : près de 2 000 membres de l'expédition s'installent provisoirement sur les îles, les camps prévus sur le littoral ne pouvant tous les accueillir. Suite aux épidémies qui ont fait plus de 10 000 morts, les survivants trouvent refuge sur les îles. Ainsi, plusieurs fois "terre d'accueil", on les nomme îles du Salut.
1795 - 1798 : Premier essai de déportation en Guyane lors de la Révolution : 331 opposants politiques et prêtres réfractaires sont déportés à Counamama. L'île Royale devient l'île Marchande.
31 mars 1852 : Le navire "l'Allier" quitte Brest avec 304 condamnés, premier convoi pour le bagne. Ils débarquent à l'île Royale le 10 mai 1852.
30 mai 1854 : Loi sur la transportation.
1867 : Arrêt de l'envoi de transportés européens en Guyane.
27 mai 1885 : Loi sur la relégation
1887 : Réouverture des bagnes guyanais.
1895 - 1899 : Déportation d'Alfred Dreyfus à l'île du Diable.
1938 : Arrêt définitif de l'envoi de bagnards en Guyane (dernier convoi le 22 novembre 1938).
1946 - 1954 : Rapatriement en Métropole des survivants des pénitenciers guyanais (plus de 2 000 hommes).
1965 : En raison de leur position stratégique, les îles du Salut sont rattachées au domaine du CNES (arrêté d'expropriation finalisé le 20 octobre 1971).
1968 : Installation d'un système optique de poursuite et d'observation des lanceurs. Installation du scutien logistique associé à ce système.
1973 - 1974 : L'île Royale est utilisée comme aire de lancement de ballons scientifiques.
1979 : L'ensemble des îles du Salut est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Sites Historiques.
1980 : Ouverture de l'île Royale à l'hôtellerie et au tourisme.
1989 : Rapprochement du Centre Spatial Guyanais avec le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres pour la protection et la mise en valeur des îles.
1990 - 1991 : Début des travaux sur la "Maison du Directeur".
1992 - 1994 : Réfection de la toiture et de la charpente de l'église.
1994 : Conventions avec le 3° RSMA et le 3° REI pour l'entretien des îles Royale et Saint-Joseph.
1995 : Réfection de la première case Dreyfus sur l'île du Diable.
1995 - 1998 : Ouverture de la "Maison du Bagne". Divers travaux d'aménagements du site (maintenance et dépression de végétation, restauration des sentiers, murets et clôtures, remise en état de l'ancienne boulangerie).
1998 : Divers travaux d'amélioration de la structure hôtelière. Rénovation du presbytère.
1999 - 2000 : Mise en place d'une signalétique "historique" des bâtiments. Consolidation du quartier disciplinaire. Fin des travaux de restauration des bungalows du quartier des surveillants et de certains réseaux. Début des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'expédition de Kourou. Création de l'association AGAMIS (Association pour Gérer l'Architecture et le Musée des Îles du Salut). Ouverture régulière de la "Maison du Directeur" au public (accueil et animations assurés par l'Office du Tourisme et le Syndicat d'Initiative de la ville de Cayenne).

... et en 2001


Île Royale : l'église (cliché CTG - J.P. Forget)


L'île du Diable vue de Saint-Joseph


Île Saint-Joseph : le cimetière


Île du Diable : la case Dreyfus rénovée


Île Royale : quartier cellulaire réhabilité


Île Royale : le phare et l'hôpital (cliché CTG - J.P. Forget)

Autres clichés communiqués par :
ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG. 2001

LES ARTS PLASTIQUES

Si la musique et la danse bénéficient, en Guyane, d'une réelle reconnaissance, on ne peut pas en dire autant des arts plastiques. Ce domaine souffre d'une véritable cécité collective liée, pour une grande part, à l'ancienne dichotomie entre le "grand" art et les arts "traditionnels" ou "ethniques". Reposant, pour l'essentiel, sur un préjugé culturel dominant, les œuvres des sociétés traditionnelles n'intéressaient guère que les ethnologues en tant que simples "témoins matériels", quand elles n'échouaient pas au rang d'objets pittoresques sur les étagères des magasins de souvenirs.

Même si le travail de Jean Hurault, sur l'art des Noirs Marrons, est une notable exception à cette carence générale, une histoire de l'art de la Guyane reste à écrire.

La faiblesse des relais institutionnels, comme les musées d'art, constituent un handicap qui est loin de se combler malgré des initiatives positives émanant surtout des associations. La revendication identitaire, marquée au sein des communautés noires-marronnes et amérindiennes, amène désormais à une valorisation des expressions artistiques par ces derniers. La dynamique de certaines communautés (Noirs Marrons, Amérindiens, Hmongs...) laisse augurer l'affirmation d'expressions artistiques liées à la tradition de chacune de ces ethnies.

La valorisation internationale des arts traditionnels que l'on tend à fondre avec les pratiques contemporaines dans des expositions emblématiques : *Magiciens de la Terre* en 1989, ou *Partage d'exotismes* à la Biennale de Lyon en 2000, constitue un exemple éloquent de cette récente prise de conscience. Il pourrait en résulter un nouveau souffle de la création artistique en Guyane à condition que toutes les instances responsables s'engagent avec plus d'audace dans la promotion de l'art.

L'ART DES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES

Les Amérindiens

Les vestiges retrouvés des périodes anciennes : céramiques et roches gravées pour l'essentiel, manifestent une expression puissante de l'univers symbolique des Amérindiens, dominé par des représentations **zoomorphes*** : serpents, grenouilles, jaguar, etc. Les multiples manifestations matérielles qui accompagnaient la vie quotidienne : peintures corporelles, parures de fête, travail des matières végétales, en premier lieu la vannerie, n'ont pu être retrouvées par les archéologues.

Les groupes ethniques, présents aujourd'hui en Guyane, ont réussi, tant bien que mal, à conserver des éléments essentiels de leur art. La peinture corporelle reste couramment pratiquée ainsi que l'art de la **plumasserie***. L'art de la vannerie reste très développé chez les Wayana et les Wayampi. Les tressages de fibres d'**arouman*** dessinent des formes animales très géométrisées, ornant des tamis, des hottes ou des coffres (Pagara)...

L'art de la poterie, presque perdu chez les Wayampi et les Émerillons, est encore vivant chez les Wayana qui montrent une étonnante maîtrise de la céramique au **colombin***. Les poteries des Palikur et des Kali'na sont peintes de motifs polychromes à base de terre et de matières végétales. Moins développé que chez les Noirs Marrons, le travail du bois est néanmoins très pratiqué par tous les groupes amérindiens. Ces dernières années, on a pu assister à un grand développement de la sculpture des bancs **monoxyles*** zoomorphes (moulé) principalement chez les Kali'na, les Palikur et les Wayana. Chez ces derniers, la peinture de grands disques de bois : les "ciels de case", présente un résumé saisissant de leur cosmogonie. Le passage des pigments naturels à la peinture synthétique n'a en rien affecté la force plastique de ces représentations.

Les Noirs Marrons

L'expression artistique des Noirs Marrons est d'une originalité exceptionnelle et l'on ne peut qu'être surpris de la méconnaissance de leur art en Europe. En effet, ces cultures pratiquent un travail du bois incomparablement développé. Cette activité utilitaire, autant que décorative, est souvent vouée à la séduction de la femme aimée. Elle est, en même temps, la traduction en signes abstraits, de l'identité profonde des groupes Paramaka, Ndjuka et Aluku, qui vivent, pour la plupart, sur les rives du Maroni.

On retrouve ces ornements sur les pirogues, les pagaies et dans l'architecture : portes et ornements des façades de cases, dans la confection des objets de la vie quotidienne comme les calebasses. Toutes ces productions sont constituées de motifs géométriques, développés principalement sous forme d'entrelacs complexes. Selon Jean Hurault, la symbolique fondamentale de cet art *(Tembé)* est celle de l'accouplement. Les premiers sculpteurs travaillaient la surface du bois en bas-relief, avec peu ou pas du tout d'interventions colorées. Actuellement, certains artistes comme les Aluku, pratiquent une polychromie audacieuse.

La persistance et le développement de cet art peut être aujourd'hui constaté, comme chez Antoine Dingiou, symptôme de la dynamique de ces populations en pleine expansion démographique.

Les Créoles

La société créole traditionnelle regroupée, pour l'essentiel, tout au long de la bande côtière, a trouvé dans l'architecture une expression pleine d'originalité. Les détails des ouvertures et des **impostes*** ouvragées, la silhouette élégante des toitures manifestent un véritable génie dans l'usage des ressources locales et le souci d'adaptation au climat. Le travail de la vannerie et du bois sont encore vivants dans certains bourgs, (Saül, Sinnamary ou Ouanary) traduisant souvent l'emprunt et l'adaptation de techniques amérindiennes, plus tard asiatiques. Mais l'exode rural et la fusion dans une culture urbaine internationalisée entraînent la disparition progressive de ces techniques.

Le travail de l'or reste une tradition vivante dans un pays où le métal précieux fait partie des productions majeures depuis le milieu du XIX° siècle. Près de 80 artisans fabriquent encore ces bijoux dont les formes n'échappent pas toujours à une certaine monotonie.

Le carnaval de Cayenne, justement réputé, est sans doute l'expression la plus achevée de l'univers sensible de la société guyanaise d'aujourd'hui. Il a réussi à conserver toute sa vitalité créatrice.

Les Hmongs

L'artisanat des Hmongs, originaires du Laos, arrivés en Guyane il y a une vingtaine d'années, ne s'est pas encore affranchi de ses modèles asiatiques traditionnels. Souvent lié à l'évocation de l'épopée de cette diaspora, le travail de la broderie et du patchwork, au delà de la virtuosité qu'il manifeste, pourrait devenir le véhicule d'une expression plus contemporaine.

LES ARTS NON TRADITIONNELS

L'art pendant la période du Bagne

Pendant près d'un siècle, l'institution du Bagne a littéralement oblitéré l'histoire de la Guyane. Fondé sur le principe d'une punition visant à réhabiliter les individus mais qui s'est révélée presque toujours avilissante, on imagine mal une quelconque activité artistique dans ce contexte. Pourtant, deux noms émergent de cette période : celui de Huguet, auteur de la décoration intérieure de l'église d'Iracoubo, chef-d'œuvre majeur de l'art naïf, et celui de Lagrange, dont l'œuvre vaut plus pour la qualité du témoignage qu'elle porte que par sa valeur "artistique" proprement dite.

L'art contemporain



Sculpture de J.P. Triveillot (cliché A. Le Roux)

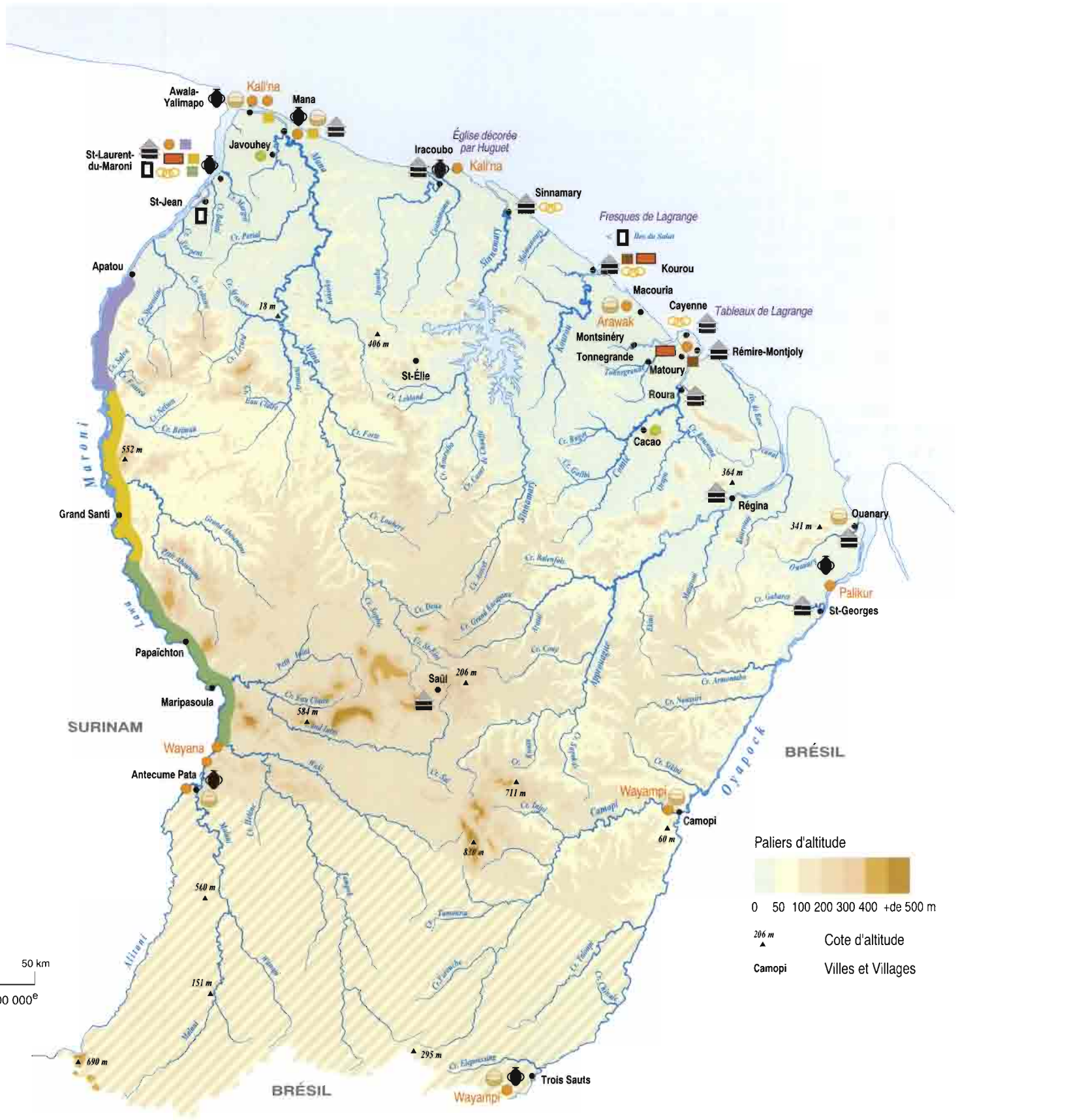
Avec le développement urbain, vers la fin des années 1970, et l'apparition de nouvelles exigences culturelles, on assiste désormais à l'émergence d'une véritable expression artistique contemporaine guyanaise. Elle se manifeste au travers du travail d'artistes issus d'horizons très divers qui partagent la préoccupation centrale de produire des œuvres qui dépassent la simple fonction décorative.

La majorité de ces artistes tente de réaliser la difficile synthèse entre les courants de la scène internationale et l'ancrage dans leur réalité spécifique.

Tous recherchent leur inspiration dans l'univers "premier" de la Guyane. Ainsi, les signes des roches gravées amérindiennes sont cités et réintégrés dans les œuvres de Roseman Robinot, les **adornos*** des poteries Karibes apparaissent comme les traces d'une mémoire enfouie chez Thierry Tian Sio Po. Des

ART ET ARTISANAT

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 39*



Art du bois

- Groupe Saramaka
- Groupe Paramaka
- Groupe Ndjuka
- Groupe Aluku
- Groupes amérindiens : Wayana, Kali'na, Arawak, Palikur, Wayampi
- Poterie
- Vannerie
- Orfèvrerie
- Artisanat hmong
- Art contemporain
- Architecture créole remarquable
- Architecture du Bagne

poteries indiennes oblitèrent les toiles de José Legrand dans un geste qui se veut dénonciateur, l'usage du madras répond à cette même préoccupation de "révéler les ravages culturels de l'Occident sur les populations victimes de la colonisation". D'autres artistes développent des problématiques proches, dans une tradition artistique très présente dans toute la Caraïbe comme Sylvio Rabord, trop tôt disparu, qui a produit quelques œuvres fortes constituées d'assemblages d'éléments hétérogènes.

D'autres artistes, tels Jhon Lie a fo, proche du mouvement Cobra, ou les membres du groupe Mitaraka comme Ruben Makosi ou Guy Benth, interrogent les rituels vaudou ou noirs-marrons dans des œuvres qui cherchent à atteindre une dimension spirituelle voire mystique. Les sculptures sur site de Jean-Pierre Triveillot sont de véritables aménagements ou des parcours répondant à un idéal magique largement inspiré par l'Afrique. Patrick Lacaisse utilise la sculpture ou l'installation pour interroger, par une médiation ethnographique autant qu'artistique, les expressions culturelles des populations traditionnelles de la région de Mana. Après des réalisations dérivées des courants de l'abstraction expressionniste, Jean-Yves Gallard reproduit la trace des Amérindiens dans la forêt illustrant la fragilité de ces cultures et de leur écosystème.

Quelques rares galeries, souvent mal aménagées, permettent au public de voir et de suivre le travail de ces artistes qui tentent de se regrouper en associations pour mieux défendre la cause difficile des arts en Guyane. Quelques expositions d'artistes caribéens ou brésiliens, les passages, encore trop rares en Guyane, de représentants de la scène internationale comme Tony Grand, Hervé Di Rosa ou Daniel Buren, devraient se multiplier pour élargir ici l'audience de l'art contemporain.

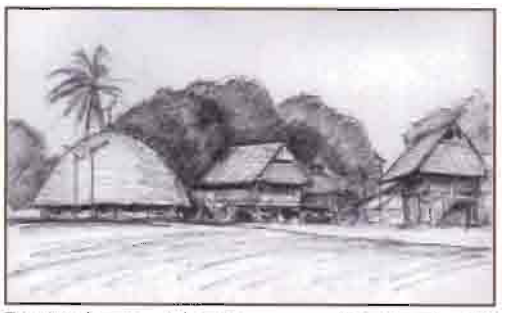
Yannick LE ROUX

ARCHITECTURE

C'est dans les constructions amérindiennes que se trouveraient les origines de l'architecture guyanaise. Vivant dans les bois, au bord des fleuves, réalisant leurs abris avec des matériaux directement issus de la forêt, les populations amérindiennes ont, de tout temps, su vivre et habiter en symbiose complète avec leur environnement.

LE CARBET AMÉRINDIEN

La maison de l'indien est un tissage végétal. Les feuilles, tressées entre elles constituent les éléments d'une vaste couverture dont le rôle premier est d'abriter la famille. Une autre de ses fonctions est celle d'un vêtement, assurant l'intimité de ses habitants. Les rives de couverture descendent en effet très près du sol, et, bien que les indiens soient de petite taille, on se baisse pour pénétrer dans l'habitat, la couverture constituant ainsi une sorte de manteau. C'est d'autant plus un manteau que cette épaisseur végétale régule la température et l'hygrométrie, la première baissant d'une dizaine de degrés pendant la nuit alors que le pourcentage de la seconde monte très haut, notamment en saison des pluies.
C'est une belle structure de bois écorcés, de longues et fines branches ligaturées entre elles, reposant sur une série de troncs d'arbres qui portent cette robe végétale dont la couleur châtain, ondoyant entre les masses vertes de la forêt amazonienne, atteste à coup sûr de la présence d'un village dans le secteur.
En plan, le carbet amérindien présente la plupart du temps, une forme rectangulaire, correspondant aux habitudes de vie des groupes ethniques amérindiens de Guyane. L'unité de vie familiale est souvent constituée de plusieurs carbets correspondant à des fonctions différentes : d'une manière générale, on ne mange pas dans le même lieu que celui destiné au sommeil. Néanmoins, cette forme nucléaire de l'habitat est d'autant plus importante que les moyens et la puissance du chef de clan sont grands.
On remarquera parmi les plus spécifiques des carbets amérindiens, le *Tukusipan* du groupe des Wayana du Haut Maroni, l'*Okawemb'é* qui se trouve plutôt sur l'Oyapock, chez les Wayampi et les Émerillon, et enfin l'*Auto*, des Galibi.
Le ***Tukusipan*** est caractérisé par sa forme ronde et son toit en coupole. C'est plus un carbet communautaire qu'un lieu destiné à l'habitat privatif, et sa position au centre du village, lui confère une certaine monumentalité. En sommet de voûte est placé, en guise d'ornement comme de protection contre les esprits, un "ciel de case" : il s'agit d'un plateau rond en bois extrait d'une racine de fromager, peint de motifs géométriques et de couleurs vives. Ainsi, le ciel de case et le sol en terre battue se font face et se regardent.

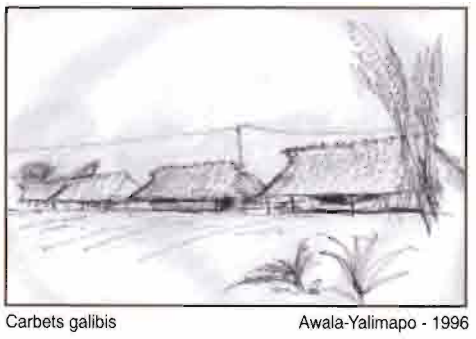


Tukusipan à gauche et, à droite carbets contemporains — Antécume Pata - 1996

L'***Okawemb'é*** est souvent surnommé carbet "tatou", par sa forme allongée mais dont la section se présente en ogive. Le carbet a toujours un plancher surélevé, soit à 80 cm, soit à 2 m du sol. Ce dernier est constitué de branches rondes permettant à l'air de circuler. Lorsqu'il est habité en permanence (l'Okawemb'é pouvant servir de carbet de passage), l'une de ses extrémités est en demi-cercle, ou demi-hexagone, et cette partie reçoit une platine destinée au feu de cuisine.

Okawemb'é — Camopi, îlet Moula - 1995

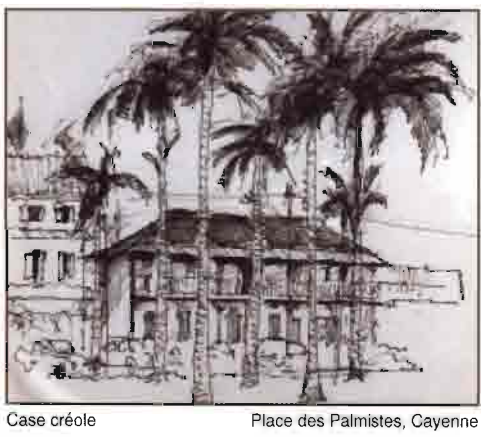
L'***Auto***, carbet Galibi par excellence, reste le plus simple : sa base est rectangulaire et son toit constitué de deux pentes symétriques. Il est souvent orienté par rapport aux vents, l'un de ses pignons se termine en abside, les tresses descendant alors très bas vers le sol. Les Galibi, vivant près des zones côtières sur des terrains sablonneux, le sol de l'Auto est tout simplement le sable de l'arrière-plage.
Parfaitement adaptées aux conditions climatologiques et entièrement réalisées avec des matériaux exploitables à peu de temps de marche du lieu d'édification, ces techniques témoignent d'un savoir-faire ancien transmis de père en fils. Elles ne purent qu'influencer les colons qui en firent naturellement leurs premiers abris. Elles continuent de fasciner les Guyanais contemporains, notamment les descendants d'Européens, qui perçoivent là un mode de vie engendrant un habitat tout à fait écologique, proche de la nature.



Carbets galibis — Awala-Yalimapo - 1996

LA CASE CRÉOLE

Pur produit colonial, la case créole est née du mélange des peuples qui s'étaient rencontrés en Amérique. Amenant avec eux leurs techniques constructives, notamment le savoir-faire des charpentiers navals, les colons se sont inspirés dans les premières formes de leur habitat de celui des indiens. En y apportant cette touche particulière qui constituait à clore "l'espace de vie" et monter des murs à portes et fenêtres. Ces dernières sont des plus sommaires au départ : deux battants en bois plein aux ouvertures, avec une partie haute ajourée permettant une ventilation permanente. "*Les cases sont de vilaines cabanes où l'on ne voit que des châssis sans vitres...*" dira Ange PITOU. Pourtant dans cette phrase, certes peu élogieuse de la fin du XVIII° siècle, il est dit l'essentiel : le fait que la case créole se passe fort bien de fenêtres.
C'est en commune que l'on trouve encore des maisonnettes dignes de cette courte description, à l'exception du qualificatif. La case traditionnelle est de plain-pied, composée de deux pièces, sans véranda, terrasse ou galerie, couverte d'un toit à deux pentes assez fortes pour dégager un comble utilisable. Si cette couverture est maintenant en tôle, matériau de l'ère industrielle de la fin du XIX° siècle venu avec le bagne, elle a pu être en feuilles de palmiers tressées, comme les couvertures des carbets amérindiens, et, plus tard, en bardeaux de bois. L'ossature est en bois équarri, dans le style des maisons à colombages, avec des murs en briques ou en bois. Cette technique de "poteaux-poutres" est une constante dans la case créole, quel que soit le nombre de niveaux.
En ville, et selon la fortune de son propriétaire, elle sera plus ou moins vaste, plus ou moins décorée et aménagée de bâtiments annexes implantés dans la cour et servant à la cuisine ou aux commodités. En plan, le schéma classique est une enfilade de deux à quatre pièces reliées sur une façade par une galerie, cette dernière finissant à l'un de ses côtés sur un escalier à deux volets desservant le premier étage, éventuellement le second. On remarque très rarement trois étages.
La maison de la bourgeoisie mulâtre citadine offre une succession d'éléments architectoniques suffisamment ouvragés pour afficher clairement le rang de son propriétaire.



Case créole — Place des Palmistes, Cayenne

Aussi, au fil de son évolution, et au fur et à mesure que le savoir-faire des artisans s'affirmait, les parties de la construction pouvant avoir des fonctions décoratives ont pris toute leur valeur pour embellir les demeures. Les balcons sont devenus ouvragés, le fer forgé s'imposant ; les menuisiers faisaient preuve de talent dans la réalisation des impostes et des **claustras*** ; les charpentiers perfectionnaient leur métier avec des auvents de plus en plus larges, ou des lucarnes variées permettant d'aménager des combles. S'affinant durant plus d'un siècle et demi (de 1750 au-delà de 1900) l'architecture de la case créole trouve son apogée vers le premier quart du XX° siècle à cette époque particulière où la colonie avait pu s'enrichir grâce à l'économie aurifère. C'est aussi l'époque où le bagne, bien installé dans le pays, avait

Ensemble des croquis : Rémi Auburtin

Arts



Maison *ndjuka* sur le Lawa (Bassin du Maroni). Ces ornementations complexes procèdent d'ingénieuses compositions à partir de croisements de planches, de dessins et de figures géométriques peintes. (cliché P. Lacaisse)



Peinture d'A. Dinguiou, réinterprétation contemporaine de l'univers du *Tembé*. (cliché A. Cercueil)



Ciel de case wayana sur le Haut-Maroni. Cette représentation d'un bestiaire mythique et réel est fixée sous le grand carbet rond *tukusipan*. Les argiles de couleur autrefois utilisées sont maintenant remplacées par des peintures industrielles. (cliché A. Cercueil)



Châle de cérémonie *kali'na*, porté par les hommes et les femmes. La pièce de coton rouge à motifs imprimés est pliée et festonnée de pompons, franges et mailles en laine et coton. (cliché P. Lacaisse)



Coupe à *kasili (sabela)* de Noëline François, Mana. Dans le creux de ces ustensiles utilisés rituellement lors des fêtes de lever de deuil, les potières virtuoses exécutent de remarquables graphismes. (cliché P. Lacaisse)



Broderie traditionnelle hmong (Cacao). (cliché A. Cercueil)



Calebasses gravées ornant les vaisseliers noirs-marrons. (cliché A. Cercueil)



Vente de l'oeuvre de Adipi Abintina, sculpteur saramaka installé sur le CD9, Saint-Laurent-du-Maroni. Bancs monoxyles, pagaies, plats à vanner, peignes-démêloirs, cuillères à riz. (cliché P. Lacaisse)



Coiffes *olok*, utilisées à Antécume Pata en août 1999, lors d'une cérémonie de *marake*. Cette parure de danse est un des plus remarquables ouvrages plumassiers d'Amazonie. (cliché P. Lacaisse)

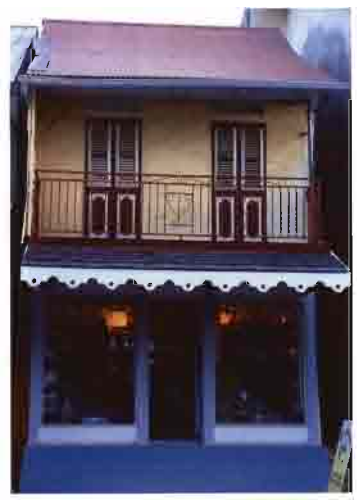
Architecture



Enfilade de colonnades à la fois modernes et traits classiques. (cliché A. Cercueil)



Du résolument moderne avec touches baroques. (cliché A. Cercueil)



Case créole rénovée avec magasin contemporain. (cliché A. Cercueil)



Simplicité du carbet amérindien, si bien adapté au climat. (cliché A. Cercueil)



Style traditionnel comprimé par deux immeubles modernes sans âme. (cliché A. Cercueil)



De gauche à droite : contemporain moderniste, case créoles délabrées et cubisme des années soixante. (cliché A. Cercueil)



Le style contemporain avec élans baroques. (cliché A. Cercueil)



Architecture de la période du bagne à Saint-Laurent-du-Maroni (cliché A. Cercueil)



Institut Universitaire de Technologie de Kourou (cliché A. Cercueil)

Architecture significative de la région Centre-Littoral



pu importer de la métropole des techniques et des matériaux industriels nouveaux et développer, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni, une architecture particulière et toutefois très adaptée au climat. Au cours de cette longue période, la case créole est essentiellement construite en matériaux locaux. Des arbres de la forêt omniprésente, on extrait les structures ; du sol où l'argile est abondante viennent les briques et l'essor de nombreuses briqueteries, toutes disparues aujourd'hui. Seule, la tôle ondulée, amenée à fond de cale, avait pu s'imposer comme matériau de couverture et devenir le toit universel des pays subtropicaux.

UNE ARCHITECTURE QUI LAISSE PLACE AU BÉTON

Le déclin de cette architecture régionale très particulière apparaît entre les deux guerres, lorsque les relations avec les Antilles et avec l'Europe sont régulières bien que longues. Apparaîssent alors les premières influences des courants modernes. La touche de l'architecte Ali TUR, qui bâtit en Martinique, à cette époque précisément où l'on accuse une forte immigration antillaise, se ressent ça et là, sans qu'une telle architecture puisse s'imposer en Guyane. Puis c'est le tour d'une tendance cubiste, venue autant des Antilles que des côtes méditerranéennes, et qui semble vouloir importer la toiture terrasse. Les constructions deviennent franchement parallélépipédiques, les pentes de leurs toitures sont de plus en plus faibles jusqu'à éliminer la vision d'une couverture, et les auvents de charpente et de tôle sont remplacés par des dalettes en béton. L'ère du béton commence et s'installe définitivement après la départementalisation, lorsque cette technique bien maîtrisée est correctement alimentée par l'importation régulière de ciment. L'architecture publique qui prend un réel essor avec la création du département devient le prétexte, pendant des dizaines d'années, à la réalisation des plus belles coulées de béton. Le "tout béton", calculé pour d'éventuels séismes qui n'arrivent jamais, devient pratiquement une référence, conforté par son avantage de matériau nécessitant peu d'entretien. Les écoles, les bureaux, les logements qui manquaient au département, sont construits en béton selon des formes absolument cubiques, et le moins fantaisiste possible. Il s'agit plus, à cette époque, d'être fonctionnel, efficace et rapide que de réfléchir et concevoir une architecture réellement locale. C'est le règne de la ligne droite, de l'**acrotère*** masquant la couverture, du garde-corps et du claustra rectiligne en ciment. On note, avec cette architecture, l'arrivée massive des fenêtres à vitrage pour les immeubles de bureaux et même certains immeubles de logements, puis l'introduction des jalousies de verre, et bien sûr celle de la toiture terrasse. On pourrait bien trouver une certaine harmonie dans la rigueur des constructions si leurs concepteurs avaient au moins tenté d'innover plutôt que de se contenter de reproduire des schémas "passe-partout" de bâtiments type à peine tropicalisés et que l'on voit aussi bien en Afrique qu'en Asie. Il n'y a guère de poésie dans l'architecture de cette époque : c'est du fonctionnel, comme si l'urgence de construire et de combler les carences en équipements dans la région avait pu écarter toute velléité d'imaginer une architecture en terme de façade et de volumétrie harmonieuse, ou tout simplement de confort, d'adaptation au climat.

Car cette démarche a abouti à l'importation de plans étudiés pour d'autres pays, faisant ainsi fi de toute différence dans "l'habiter" et occultant les nécessités climatologiques. Il n'y a guère, de nos jours, de tentatives heureuses à imaginer des plans alliant modes de vie, contraintes climatiques et tendances modernistes ou culturalistes, car la nécessité de normaliser les constructions aboutit à cela.

Cette architecture de la départementalisation a ouvert la porte au style guyanais contemporain oscillant entre l'appât de la mode et le retour à une image culturaliste. Le constat d'échec de cette démarche des années 1950 à 1980, mais dont les premiers signes étaient apparus avant-guerre, a eu pour corollaire la résurgence de ce que l'on croit être encore la tradition architecturale. Car l'architecture du bagne ou des cases créoles est moins traditionnelle que l'architecture sans architectes des carbets amérindiens et saramakas. Elle est, en fait, une innovation complète des immigrants, fonctionnaires ou privés, agrémentée d'effets architectoniques également importés, et inspirée simplement de ce que faisaient les indiens d'une manière séculaire.

L'attente des usagers se situe majoritairement à cet endroit où l'on s'imagine que l'architecture guyanaise est synonyme de bâtiments aux toits à deux fortes pentes, incluant une large terrasse périphérique à colonnades et arcades, et bien entendu des gardes-corps triangulés ou à balustres. Or, ces éléments architectoniques ont été soit importés, soit inventés par les immigrants d'une époque. L'usage excessif que l'on en fait de nos jours apparaît comme une nostalgie d'un temps révolu et ne correspondant pas forcément avec l'idée du pays neuf qu'est en réalité la Guyane.

La construction contemporaine en Guyane oscille ainsi entre les effets de mode, voire la légitime tentation par le concepteur de l'œuvre purement originale, d'une architecture qui se veut franchement moderne, à la limite internationale, et les élans baroques frôlant le "kitsch" d'une autre architecture nettement tournée vers le passé, et que l'on pourrait qualifier de culturaliste.

Par ailleurs, équilibrant ces effets de style discutables, émerge un réel savoir-faire en terme de technologie adaptée au climat équatorial. Les recherches sur les protections des façades et des couvertures contre la pluie et le soleil aboutissent de plus en plus à des bâtiments relativement bien ventilés et thermiquement confortables. Si l'on sait de mieux en mieux construire en pays chaud et humide, quitte à, peut-être, exporter cette compétence, on en est encore à chercher un style architectural. Ce que l'on pourrait nommer l'architecture guyanaise. Cependant faut-il vraiment chercher ce style ?

Dans le centre-ville de Cayenne, des mélanges stylistiques se trouvent et se côtoient dans un bel effet d'homogénéité américaine. Et il n'est pas nécessaire de s'éloigner de ce centre pour trouver un carbet amérindien dans le jardin d'un européen, ou la cour d'une administration. La seule "*Place des Palmistes*" regroupe une bonne dizaine de styles architecturaux qui, pris isolément, pourraient choquer, mais qui, vus ensemble, réussissent à créer l'harmonie. À moins que cette harmonie ne découle d'une fréquentation journalière. L'architecture guyanaise est à l'image de son peuple : un mélange naissant de plusieurs types dont le produit final en gestation commence à mûrir et dévoilera bientôt ses saveurs.

Rémi AUBURTIN

UN TOURISME DIFFÉRENT

Alors que la majorité des DOM-TOM, (en particulier les Départements Français d'Amériques de l'arc antillais : Martinique, Guadeloupe), constituent depuis plusieurs décennies des références en termes de destination touristique, la Guyane est restée jusqu'à présent à l'écart de ce phénomène.

Le tourisme, et en particulier le tourisme de masse, est essentiellement basé sur la présence conjuguée de l'eau, de la plage, du soleil et de "resorts", complexes ou stations balnéaires. Ce phénomène ancien, toujours d'actualité, a privilégié le développement touristique massif des régions du globe qui disposaient de cette trilogie, les fameux 3 "S", à savoir sea, sun and sand.



Windsurf à Montjoly (cliché CTG - T. Montford)

Les composantes naturelles de la Guyane n'offrent pas ce type de produit recherché par la majorité des voyageurs. Certes, elle bénéficie de quelques secteurs de plages ombragés de cocotiers le long d'un littoral atlantique de 250 km rafraîchi par les alizés, mais offre au visiteur une eau turbide, conséquence du courant marin Nord-Brésil qui charrie sur ses côtes les alluvions du fleuve géant voisin : l'Amazone.



La RN 1 au cœur de la forêt (cliché A. Cercueil)

Les atouts touristiques de la Guyane, limités sur la frange côtière, se trouvent donc à l'intérieur des terres, près d'un réseau hydrographique dense qui draine le pays, mais également au sein de sa forêt, forêt tropicale humide (rain forest), qui lui vaut l'appellation élogieuse d'Amazonie Française ou de France Amazonienne.

Depuis les années 1980, quelques réceptifs locaux, précurseurs et pionniers du développement touristique de la Guyane, proposent des produits et des excursions permettant de faire découvrir la richesse faunistique et floristique de l'écosystème amazonien ainsi que les populations vivant à l'intérieur du département. Bien que marginal, un flux touristique a pu être constitué avec une clientèle avide de découvertes, des aventuriers qui souhaitaient quitter les sentiers battus et vivre une expérience sans exiger un grand confort.

Seuls à l'époque dans cette entreprise "de mise en tourisme" de la Guyane, les opérateurs locaux ont, depuis la fin des années 1980 et surtout depuis les années 1990, commencé à recevoir l'appui des pouvoirs publics pour développer le secteur touristique.

LE COMITÉ DU TOURISME DE LA GUYANE

En 1992, la Région Guyane, avec l'appui de ses partenaires institutionnels et professionnels, a décidé de mettre en place un outil fédérateur en terme de développement touristique : le Comité du Tourisme de la Guyane (CTG). Établissement Public Administratif, cet organisme regroupant à parité élus locaux et opérateurs touristiques, s'est vu confier la mise en œuvre de la politique de développement touristique de la Guyane.

Ses missions visent à la fois à améliorer la fréquentation touristique de la Guyane, notamment en réalisant des actions de marketing (foires, salons...) et de communications (campagnes d'images, voyages de presse...), à évaluer l'impact économique du tourisme à travers la mise en place d'un observatoire, à conforter l'offre, en particulier en octroyant des subventions aux communes pour des opérations d'aménagement et d'équipement ou à réaliser des études facilitant la prise de décisions.

Par ailleurs, le CTG dispose, depuis la fin 1999, d'une "antenne" à Paris dans des locaux indépendants, ce qui facilite le démarchage des prescripteurs (Tours Opérateurs, agences de voyages) et le contact auprès du grand public.

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA GUYANE

Impulsé en 1996 par le CTG, ce schéma a été achevé en 1998 et approuvé par les collectivités locales : Conseil Régional et Conseil Général.

Il dresse un état des lieux du tourisme en Guyane, tant au niveau de l'offre que de la demande, fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre. En terme quantitatif, la Guyane a reçu environ 65 000 touristes en 1997, 150 000 sont espérés à l'horizon 2005.

Les 3 filières identifiées en vue d'un développement prometteur sont constituées par :

- le tourisme de nature : du tourisme vert à l'écotourisme (axe prioritaire),
- le tourisme de loisirs,
- le tourisme culturel, technique et technologique.

Depuis 1998, ce schéma est mis en œuvre par le CTG et ses partenaires, collectivités ou secteur privé.

Il a ensuite été complété par d'autres études stratégiques, en particulier :
- le schéma d'aménagement touristique du barrage de Petit Saut (Sinnamary / Saint-Élie),
- le schéma de mise en valeur et de gestion durable des Îles du Salut,
- une étude marché / produits portant sur le développement de l'offre touristique en Guyane qui propose la mise en place de pôles majeurs comportant des équipements structurants.



Place des Palmistes à Cayenne (cliché A. Cercueil)

La réalisation d'un dossier "investisseurs" dans le domaine du tourisme est également à l'étude. Les dispositifs financiers incitatifs pour le secteur privé sont conséquents, la Guyane ayant été classée en zone d'objectif 1 au sein de l'Union Européenne. En outre, le secteur touristique y est subventionné par la Région, l'État, l'Europe et le CNES/CSG (dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006) et bénéficie de plus de mesures d'accompagnements au titre des lois sur la défiscalisation dans les DOM-TOM et d'orientation sur l'Outre-mer.

VERS UNE GAMME DIVERSIFIÉE AU NIVEAU DE L'HÉBERGEMENT

Une hôtellerie essentiellement urbaine

L'hôtellerie en Guyane (28 établissements en 2000) est concentrée sur le littoral. L'intérieur ne dispose que de quelques structures non classées "tourisme", en particulier à Saint-Georges et Maripasoula.

En dehors des hôtels d'une chaîne internationale présente à Cayenne et Kourou, des complexes à Sinnamary et à Kourou, l'hôtellerie du département est souvent familiale, composée de petites unités, avec néanmoins une volonté des exploitants d'intégrer des réseaux commerciaux, en particulier des chaînes volontaires. Ainsi, un établissement de Cayenne s'est affilié à un groupe international en

2000, et 4 structures du département bénéficient depuis 2001 du label "Logis de France".

Les établissements hôteliers, en particulier ceux de grande capacité, sont essentiellement classés trois étoiles, avec des localisations urbaines ou péri-ubaines et adaptés à une clientèle d'affaires, en particulier sur la zone de Kourou (forte influence des tirs d'Ariane au niveau de la fréquentation) et de Cayenne.

Les souhaits en termes de création de nouvelles unités hôtelières sont orientés vers l'implantation d'un établissement 4 étoiles dans la région de Cayenne et le développement de quelques unités de "bon confort", en milieu forestier sur les rives de fleuves, de type " lodge ", à l'exemple de ce qui est pratiqué en Afrique de l'Est, à Manaus au Brésil ou en Amérique Centrale (Costa Rica, Bélize).

Un accueil chez l'habitant et en zone naturelle en plein essor

Le label "Gîte de France" est présent en Guyane depuis plusieurs années. Néanmoins, devant les nombreuses dérives constatées, le CTG, en partenariat avec la Fédération Nationale des Gîtes de France, a procédé a une profonde restructuration des produits dès 1999. Les gîtes urbains portant le label ont été exclus car ils ne correspondaient pas à l'éthique de la charte. Des efforts ont donc été entrepris afin de labéliser des structures en milieu rural ou forestier.

La Guyane dispose à présent d'un parc d'hébergement correspondant aux produits traditionnels "Gîtes de France", avec des gîtes ruraux (5), des gîtes d'étapes et de séjours (2), des chambres d'hôtes (8), mais également des produits spécifiques à la Guyane : le carbet d'hôtes (5) et le gîte d'Amazonie (5).

Le premier s'apparente aux chambres d'hôtes, mais offre un hébergement traditionnel pour la région en lits et/ou hamacs sous un carbet, avec un minimum de services (sanitaires, fourniture du petit-déjeuner).

Le second se rapproche du gîte d'étape et de séjours, avec néanmoins quelques spécificités locales. Tout d'abord ces structures sont situées en forêt, aux abords d'un fleuve, l'accès ne se fait qu'en pirogue avec un équipage compétent pour naviguer sur les voies d'eau et passer les éventuels obstacles, comme les rapides, appelés sauts en Guyane. Ensuite, outre l'hébergement sous carbet en lits et/ou hamacs et la restauration, tout un éventail d'activités de découverte de l'écosystème amazonien est offert aux clients (marche en forêt, observation de la faune, de la flore, initiation à l'orpaillage traditionnel au moyen de la batée...).

Par ailleurs, le WWF France (Fonds Mondial pour la Protection de la Nature), a lancé en Guyane le label "Gîte Panda Tropiques". Il récompense les propriétaires de structures "Gîtes de France" implantés dans le milieu forestier, et fortement impliqués dans la préservation et la présentation au public de l'environnement naturel guyanais. Quatre structures sont labélisées en 2001.

À proximité des centres urbains, les locations saisonnières sont également labélisées depuis 2000 sous la marque "Clévacances". Le parc, au 1 mars 2001, est composé de 5 chambres, 52 studios et appartements, l'ensemble étant géré par 13 propriétaires.

Une stratégie de recherche de qualité dans les prestations

Outre la démarche entreprise afin de garantir le niveau des prestations touristiques, notamment marquée par la mise en place des labels précités, une opération de certification de l'hôtellerie-restauration est en cours par le biais de l'organisme Qualité France.

Des efforts sont également entrepris au niveau de la formation des hommes aux métiers de l'hôtellerie-restauration mais également du tourisme, des loisirs, de l'environnement et ce, au titre des formations continues ou initiales.

UNE LARGE VARIÉTÉ DE SITES TOURISTIQUES ET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le tourisme de nature a une place évidente en Guyane, région couverte à plus de 90 % par la forêt.

Marcher sur des sentiers balisés, en toute sécurité, à la découverte de la faune, de la flore, de vestiges historiques est une réalité aujourd'hui, à proximité des centres urbains (sentiers de la Mirande à Matoury, de Vidal et du Rorota à Rémire-Montjoly, de la Montagne des Singes à Kourou...) ou au cœur de la Guyane, à Saül.

Le trekking est également accessible, sur ou hors layons, encadré par des guides, pour une durée de quelques heures à plusieurs jours (Belizon-Saül).



Montagne des Singes (cliché A. Cercueil)

La ponte des tortues Luth à Awala-Yalimapo ou sur les plages de Montjoly, les ibis rouges dans l'estuaire du Sinnamary, les caïmans au sein de la réserve naturelle des marais de Kaw, permettent aux visiteurs de découvrir la remarquable biodiversité amazonienne.
Dans un genre différent, on découvre un large éventail de la faune du plateau des Guyanes au parc animalier de Macouria, où certaines espèces sont présentées en semi-liberté dans un cadre naturel attrayant.

Les amateurs de baignade peuvent s'adonner à leur activité favorite en particulier sur Kourou, Cayenne et Rémire-Montjoly, sur des kilomètres de plages au sable fin.
Pour l'eau douce, plusieurs sites, souvent de proximité, ont été aménagés : cascades de Fourgassié, chutes Voltaire, crique Morpio...



Les chutes Voltaire (cliché A. Cercueil)

Le réseau muséographique est en cours de densification. Outre le Musée Départemental Franconie à Cayenne, et le Musée de l'Espace à Kourou, des projets d'équipements culturels sont en cours d'installation :
- Écomusée de l'Approuague à Régina,
- Musée des Cultures Guyanaises à Cayenne déplacé dans l'ancien hôpital Jean Martial de Cayenne,
- Maison de la Découverte de Petit Saut à proximité du barrage...

Les amateurs de sites technologiques ou industriels sont également comblés, avec le Centre Spatial Guyanais (visites des installations, sites rapprochés pour assister au lancement d'Ariane), le barrage hydroélectrique de Petit Saut et la rhumerie Saint-Maurice à Saint-Laurent-du-Maroni, la dernière en activité de Guyane.

Le visiteur plongera dans le passé à la découverte des roches gravées amérindiennes (roches gravées du Mahury à Montjoly, de la Carapa à Kourou, de la Montagne Favard à Kaw...), des polissoirs sur la route des plages ou en bordure de crique, du patrimoine colonial (habitation Vidal...) et des vestiges du bagne mis récemment en valeur (Camp de la Transportation à Saint-Laurent-du-Maroni, Îles du Salut...). ***(voir planches n°5 et n°6)***.



Racines échasses de palétuviers en mangrove (cliché A. Cercueil)



Coucher de soleil sur les palmiers moucayas (cliché A. Cercueil)

Découvrir la Guyane à travers son dense réseau hydrographique de fleuves et de criques, à bord de pirogues menées par des équipages expérimentés et franchir des sauts, constituent des expériences inoubliables, ainsi que l'éventuelle rencontre des populations traditionnelles du fleuve, en particulier sur le Maroni.

S'initier à l'orpaillage artisanal en maniant la batée, observer les insectes à la tombée de la nuit, pratiquer des activités sportives telles la voile, le quad, le canoë, la randonnée équestre ou la pêche, survoler

TOURISME

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 41*

L'Île de Cayenne



Awala-Yalimapo
Parc Naturel Régional Awala-Yalimapo - Mana
Mana
Réserve naturelle de l'Amana
Iracoubo
Marais de Yiyi
St-Laurent-du-Maroni
Albina
St-Jean
Saut Sabat
Sinnamary
Îles du Salut
Kourou
Apatou
Barrage de Petit Saut
Montagne des Singes
Macouria
Chutes Voltaire
Montsinéry
Bagne des Annamites
Tonnegrande
St-Élie
Réserve biologique domaniale de Lucifer Dékou Dékou
Réserve naturelle de la Trinité
Saut Tékari Tanté
Roura
Cacao
Réserve naturelle du Grand Connétable
Montagne Trésor
Chutes de Fourgassié
Réserve naturelle de Kaw
Parc Naturel Régional Régina - Kaw
Montagne Favard
Montagne d'Argent
Régina
Grand Santi
Saut Athanase
Saut Grand Matheos
Ouanary
Réserve naturelle des Nouragues
Camp Arataï
St-Georges
Saut Maripa
Oiapoque
Papaïchton
Maripasoula
Saül
Arrêté de protection de Biotope de Saül
SURINAM
Antécume Pata
Camopi
Projet de Parc National
Trois Sauts
BRÉSIL

N
0 25 50 km
Échelle : 1 / 1 400 000e

Sources : *CTG - 2001 / ARUAG - 2001*

INFRASTRUCTURES

- Centre Spatial Guyanais
- Navette
- Port de plaisance
- Base nautique - Voile
- Embarcadère
- Syndicat d'initiative ou office de tourisme
- Musée
- Hébergement (Hôtel, Carbet ou Gîte)

ARCHITECTURE

- Site amérindien
- Vestige d'habitation
- Architecture militaire
- Architecture pénitentiaire
- Architecture créole
- Église

FAUNE

- Parc animalier
- Pêche
- Pêche "au gros"
- Site de ponte de tortues marines
- Observation d'ibis rouges

PAYSAGES

- Site spécifique majeur
- Tourisme fluvial
- Randonnée pédestre
- Point de vue remarquable
- Baignade
- Plage de sable fin

la canopée à bord d'un ULM sont quelques exemples de la panoplie de loisirs existant en Guyane.



Saut Caouenne sur le Sinnamary (cliché A. Cercueil)



Les berges de l'Approuague (cliché A. Cercueil)

LE CARNAVAL : UN ÉVÉNEMENT DE NOTORIÉTÉ INTERNATIONALE

Chaque année, de l'Épiphanie au mercredi des Cendres, la Guyane est en fête. Les costumes et les déguisements font leur apparition, les rythmes sont endiablés, la Guyane va connaître deux mois de fièvre.
"Vaval", personnage légendaire, roi du carnaval, arrive début janvier pour célébrer l'ouverture du carnaval. Les bals et défilés ont lieu ensuite tous les week ends pendant deux mois.
Le samedi soir est consacré aux bals "paré-masqué" dans les "universités", dancings spécialisés dans le carnaval. Les "touloulous", dames déguisées, masquées et gantées sont les reines de la nuit. Elles choisissent leurs cavaliers et les entraînent dans la danse, souvent au son du "piké djouk" des orchestres locaux.
Les dimanches après-midi, dès 17 heures, les groupes carnavalesques défilent dans les rues des principales villes de Guyane. La tradition côtoie le modernisme à travers les costumes toujours très soignés.
À la fin du carnaval, pendant les "jours gras", les défilés sont thémathiques :

- le lundi est consacré aux mariages burlesques,
- le mardi aux diables rouges,
- le mercredi, la mort du roi Vaval est proche, les groupes sont tous vêtus de blanc et de noir, tel un cortège funèbre. Dans la soirée, Vaval disparaît dans les flammes du bûcher avant de ressusciter 10 mois après.

LES CHIFFRES DU TOURISME EN GUYANE

Le CTG, en partenariat avec l'INSEE, a lancé de septembre 1996 à août 1998 une étude statistique lourde : l'enquête aux frontières. Il s'agissait d'obtenir des données exhaustives sur le tourisme en Guyane, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Les principaux résultats de cette étude sur la période du 1 septembre 1997 au 31 août 1998, soit une année, sont les suivants :
- 63 300 touristes ont séjourné en Guyane,
- les touristes sont en majorité des hommes (54,6 %),
- les classes d'âge les plus représentées sont celles des 25 - 39 ans (38,5 %) et des 40 - 59 ans (32,6 %),
- plus de la moitié des touristes qui se rendent en Guyane sont des cadres.
- les touristes sont français à plus de 80 % (hexagone 64,6 % issus majoritairement de l'Île de France, suivi de Midi-Pyrénées et Rhônes-Alpes), Martinique 17,2 %, Guadeloupe 7,2 %).
- seuls 11,4 % des touristes font un voyage organisé.
- le tourisme d'affaire est le principal motif de séjour (31,2 %), suivi par le tourisme de détente (vacances 25,5 %) et d'affinité parentale ou amicale (23,1 %).
- le mode d'hébergement principal s'apparente à des lits non commerciaux (famille, amis) à 60,5 %, suivi par l'hôtel à 29,3 %.

Le montant total des dépenses effectuées en Guyane (hors billet d'avion) s'élève à près de 305 millions de francs. La dépense moyenne d'un touriste durant son séjour est de 4 800 francs.
La durée moyenne de séjour est de 10 jours pour le tourisme d'affaires, de 15 jours pour le tourisme de détente et 20 jours pour les visites à la famille / amis, de 20 jours également quand les motifs de séjours sont villégiatures et rencontres affinitaires.
Parmi les sites touristiques les plus fréquentés et pour lesquels les flux sont comptabilisés, l'année 1999 a fait ressortir le nombres de visiteurs suivant :

- Îles du Salut (29 121)
- Centre Spatial Guyanais (27 427)
- Parc animalier de Macouria (31 428)

En 2000, plus de 31 000 personnes ont visité les Îles du Salut.

UNE IMAGE ENCORE FLOUE

En 1999, le CTG a commandité une étude qui avait pour but de mesurer la notoriété de la Guyane, d'identifier les points forts, les points faibles, le niveau et les raisons d'attirance pour la destination, les thèmes de communication les plus pertinents pour une future campagne d'image...
Les résultats de cette analyse font ressortir :

- une connaissance floue et partielle de la destination

issue de la forêt et du bagne
entretenue par ce qui est montré
ancrée dans un inconscient collectif profond
assimilée à une île (sic) habitée par des créoles

- des freins et une faible attractivité

un univers difficile, dangereux, qui effraie
une méconnaissance des attraits de la Guyane

- une image fragmentée et contrastée, avec 2 composantes essentielles

la forêt : versant négatif (la crainte qu'elle suscite)
versant positif (une nature généreuse, un retour primordial)
Kourou et le Centre Spatial Guyanais

- les éléments périphériques suivants :

un département français
l'histoire du bagne
une population pluri-ethnique
une économie pauvre
un climat humide

À l'issue de la présentation du produit touristique guyanais, 47 % des personnes interrogées envisagent de se rendre en Guyane à moyen terme (13 % tout à fait, 34 % peut-être), 48 % excluent un tel voyage.

Parmi les causes du rejet de la destination, on peut citer :

-le climat trop rude (28 %)
-le manque d'information sur les produits touristiques (28 %)
-les prix du voyage (20 %)
-le sentiment de danger - animaux dangereux - maladies (19 %)

En conclusion, une profonde méconnaissance de la Guyane et de nombreux a priori, ce qui rend indispensable le lancement d'une campagne d'image.

MARKETING ET COMMUNICATION

Le CTG lance dès 2001 un ambitieux plan marketing sur 3 ans, en partenariat avec le GIE Maison de la France, organisme placé sous l'autorité du Secrétariat d'État au Tourisme.

Cinq marchés, tout ou partie francophones, ont été définis comme prioritaires sur cette période :
France hexagonale, Allemagne, Belgique, Canada et Suisse.

La Guyane est présente sur ces marchés à travers sa participation à des foires et salons, des relations avec les médias et un démarchage des prescripteurs (Tours Opérateurs, agences de voyages).

Au niveau du marché national, la métropole fait l'objet, dès le milieu de l'année 2001, d'une campagne de communication d'envergure. L'objectif est simple : améliorer l'image de la Guyane et augmenter les flux afin d'atteindre le seuil de 150 000 touristes à l'horizon 2005.

Laurent HODEBAR



Rythmes et couleurs



Touloulous



Le carnaval de Cayenne (clichés A. Cercueil)

Des chapeaux à savourer !

TOURISME ILLUSTRÉ

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 42*



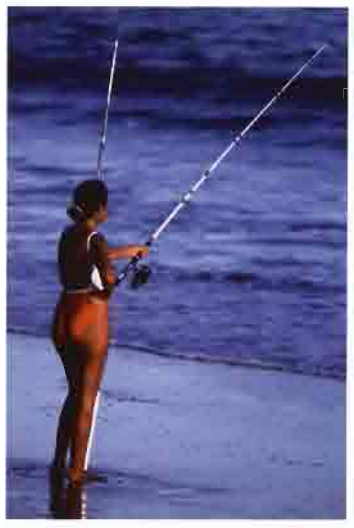
Morphos



Orchidées



Les îles du Salut



Surf casting



Loutre



Navette des îles du Salut



Pirogues businenge



Passage d'un saut



Carbet flottant à Kaw



Gîte d'Amazonie sur l'Approuague



Balade sur les marais de Kaw



Balade sur le fleuve



Canoë dans la végétation inondée



L'accueil de l'atèle ...



Le carnaval à Cayenne



Case créole





Au marché de Cayenne



Jeune créole



Amérindiennes en costume de fête

Ensemble des clichés communiqué par le CTG

CTG : 9, 10
J.P. Forget : 4, 11, 13
T. Montford : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19
V. Trillaud : 7, 20



HISTORIQUE DE LA POPULATION

Au recensement de 1999, la Guyane comptait 157 213 habitants pour un territoire proche de 84 000 km², ce qui représente une densité extrêmement faible de 1,8. On remarque le paradoxe d'une région, qui comme le montre la carte, a été le but pendant trois siècles de migrations, volontaires ou pas, et reste pourtant dramatiquement sous-peuplée.
Certes, une observation attentive montre la faiblesse de certains chiffres, mais tous ne sont pas négligeables. Il s'agit donc de comprendre pourquoi la Guyane est devenue aujourd'hui une terre où accourent des immigrants toujours plus nombreux, alors que pendant trois cents ans toutes les tentatives de peuplement ont échoué à recruter ou à garder les hommes venus de tous les points du globe.
L'Histoire répond à une grande partie de la question mais elle ne la couvre pas toute.

LES AMÉRINDIENS

Elle n'explique pas pourquoi, par exemple, des 500 000 Amérindiens présumés être arrivés sur le plateau des Guyanes une si faible part choisit de s'installer dans ce qui deviendra la Guyane française. On peut évaluer à environ 30 000 leur nombre au moment de l'arrivée des Européens. Ils se répartissent en trois groupes :

- le groupe Arawak (Arawak et Palikur) venu il y a trois millénaires d'Amazonie centrale (Rio Negro), il contourne le plateau des Guyanes par l'Est et par l'Ouest,

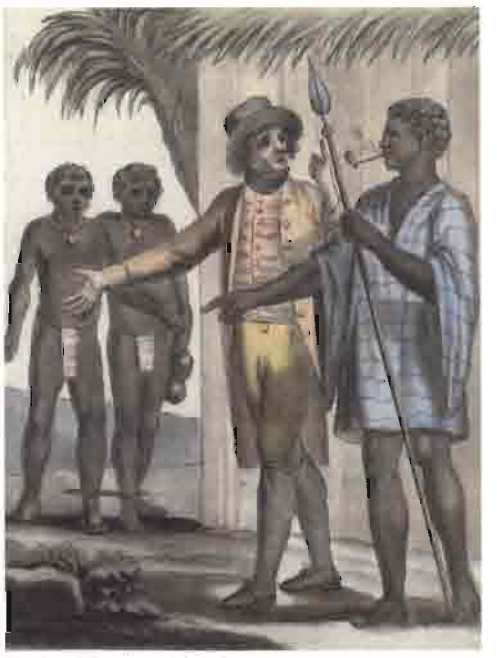
- le groupe Karib (Galibi, Wayana) part aussi de la vallée de l'Amazone mais plus en aval (Rio Madeira, Tapajoz) et se fixe en Guyane il y a environ mille ans,

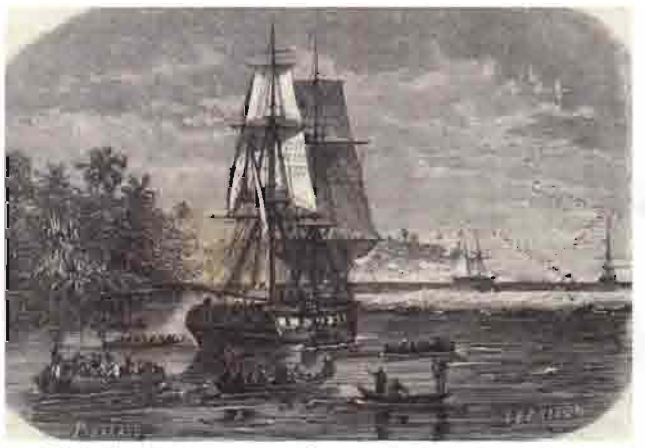
- les derniers arrivants appartiennent au **groupe des Tupi Guarani** (Wayampi, Émerillon) et s'installent peu avant la conquête, venant du Sud.

La rencontre avec les Européens leur est fatale, essentiellement du fait des épidémies et leur nombre diminue tellement, de 30 000 à 3 000, qu'ils sont menacés de disparition. Se repliant vers l'intérieur, certaines ethnies sont oubliées au point d'être "redécouvertes" dans les années 1930 (Wayana, Émerillon, Wayampi).
Si le pouvoir royal les a toujours protégés, interdisant de les réduire en esclavage, il n'en reste pas moins qu'une colonie, doit rapporter à sa métropole. Se pose alors le problème de la main-d'œuvre qui, dans cette partie du monde, fut résolu par la Traite.

LA TRAITE (milieu du XVII° - vers 1830)

Une Traite toujours insuffisante. Plusieurs raisons permettent d'en fournir une explication cohérente, sous forme de cercle vicieux. Tout d'abord, la faiblesse de la population blanche, la seconde arrivée. Ensuite la pauvreté de cette population qu'il s'agisse de colons ou d'engagés. La réputation du pays est telle, que rares sont ceux qui tentent leur chance dans une région réputée si inhospitalière aux blancs. Les textes dénonçant un climat insalubre, malsain, débilitant ne se comptent plus. Il faut y ajouter une végétation luxuriante mais trompeuse (les sols des régions hautes, ferrallitiques sont peu fertiles), apparaissant comme un obstacle à l'agriculture et aux communications.
Tout cela suscite peu de vocations et la population européenne de Guyane passe difficilement de 969 personnes en 1807 à 1 524 en 1847.
En fait, le nombre des Européens ne se maintient que grâce au renouvellement des garnisons, environ 600 hommes. Or, sans colons pas de mise en valeur. Cette déficience du nombre de colons explique que la Traite elle-même ne fut jamais très peuplante. Quelques centaines de planteurs, peu fortunés de surcroît, n'étaient pas un marché très attrayant pour les capitaines négriers.


Marchand d'esclaves de Gorée
(document Musée des Cultures Guyanaises)


Le négrier le "*Bon-Père*" (document Musée des Cultures Guyanaises)

La Guyane était pauvre parce qu'elle n'avait pas de main-d'œuvre et elle ne pouvait acquérir cette main-d'œuvre parce qu'elle était pauvre.
Les prix fixés à l'encan ne montaient guère et le règlement se faisait le plus souvent à terme. Encore les armateurs se plaignent-ils du peu de fidélité des planteurs à tenir leurs engagements, parfois plusieurs années pour payer leurs dettes.


Le marché aux esclaves dans le Golfe de Guinée (document Musée des Cultures Guyanaises)

À cette impécuniosité s'ajoutent des conditions d'accès difficiles à la rade de Cayenne : vent contraire, bancs de sable, courants...
Tous les textes insistent sur la rareté des bateaux négriers accostant à Cayenne :
- en 1738, Chateaugué et d'Albon "*il n'a été introduit que 300 nègres depuis huit ans*",
- en 1756, Lemoyne précise au Ministre : "*depuis seize ans, il n'est pas venu un seul vaisseau directement par Cayenne*",
- en 1764, "*en l'espace de quarante cinq ans, il n'est arrivé à Cayenne qu'un seul envoi de nègres destiné à la colonie*".

Peut-être ne faut-il pas prendre ces chiffres dans l'absolu, cependant ces plaintes traduisent une réalité.
Tandis que, de 1715 à 1775, 301 navires quittaient Nantes pour la Martinique, 187 pour Saint-Domingue, seulement 11 se dirigeaient vers la Guyane. En 1765, la colonie ne compte que 5 728 esclaves. Les choses "s'améliorèrent" un peu par la suite : 2 772 esclaves furent introduits en Guyane de 1766 à 1789 ; 7 172 y débarquèrent entre 1789 et 1808 auxquels il faut ajouter 4 000 captifs supplémentaires amenés par les Portugais durant leur occupation entre 1809 et 1815. Leur nombre atteint alors le maximum de 19 261.
Les chiffres sont "dérisoires", sans commune mesure avec ceux des colonies environnantes, ni avec la main-d'œuvre qui aurait été nécessaire pour s'approprier un territoire aussi étendu et le mettre en valeur.
L'État était cependant conscient de la nécessité de peupler la région. Dans la stratégie française, la Guyane ne fut qu'un enjeu secondaire, simple point de protection des Antilles beaucoup plus rentables et même, espère-t-on, éventuel grenier vivrier.

HISTORIQUE DE LA POPULATION

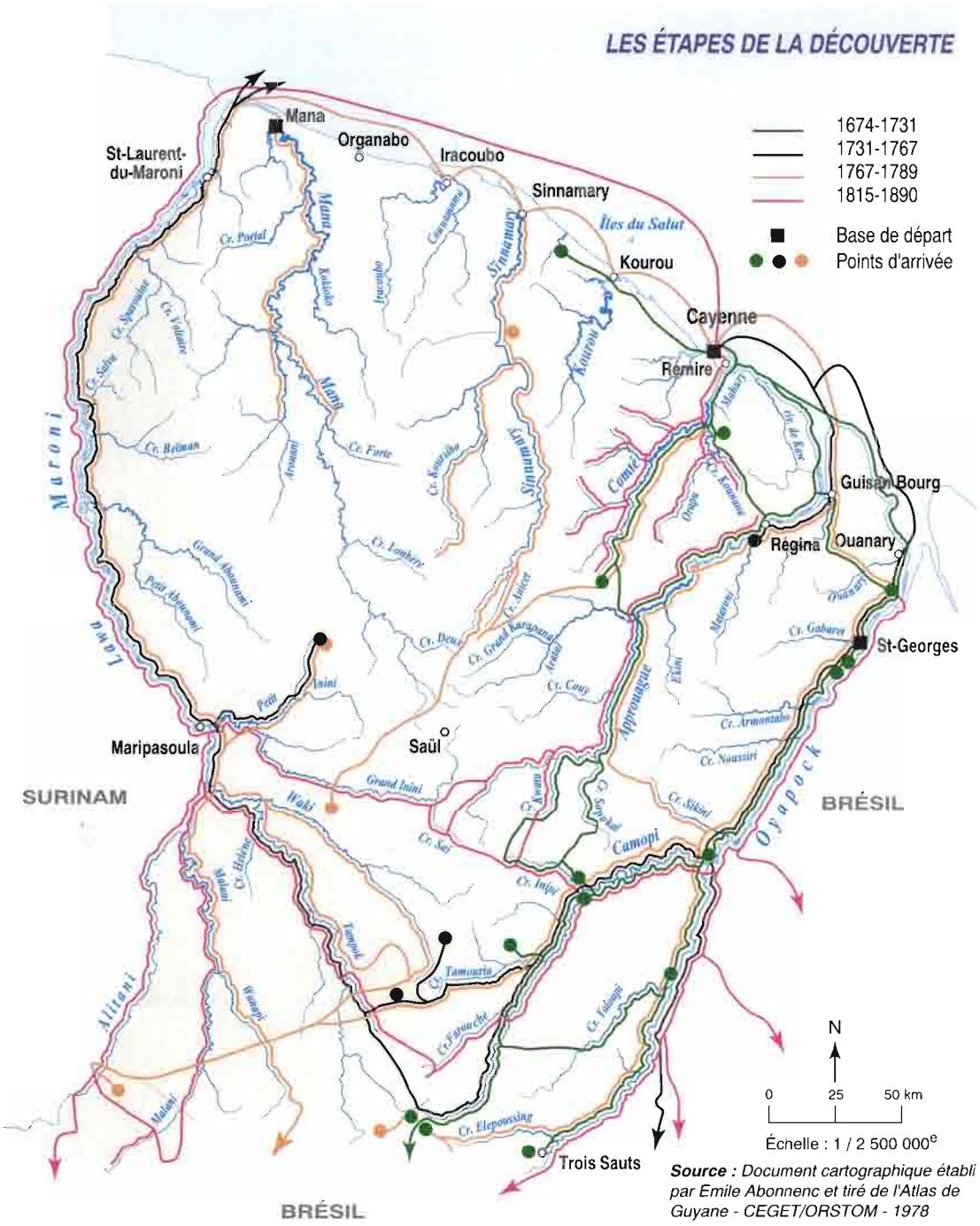
ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 43*



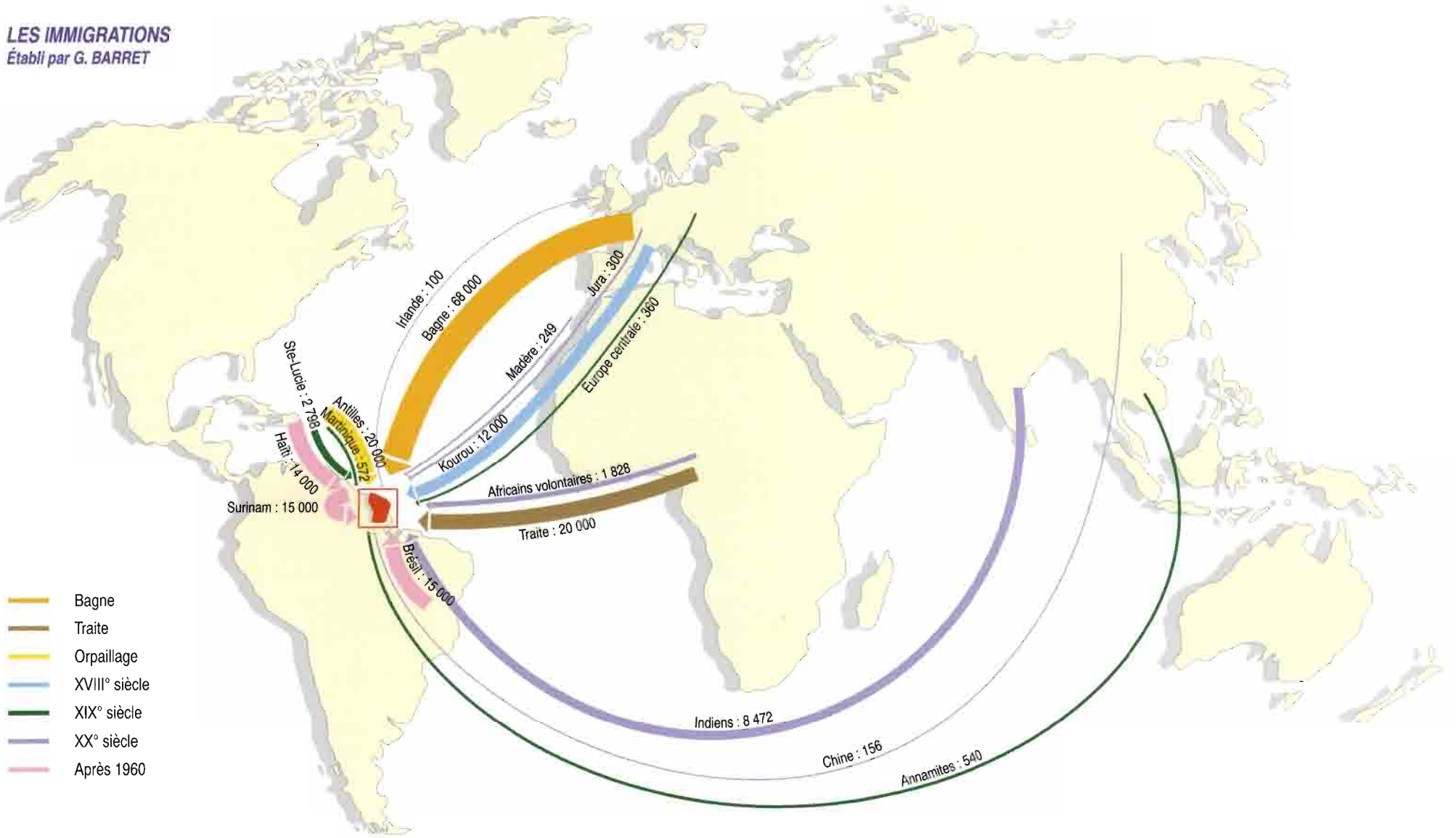
"Verre de l'amitié" tiré de J. Crevaux "Le mendiant de l'Eldorado"



Indiens wayampi
tiré de J. Crevaux "Le mendiant de l'Eldorado"



Source : *Document cartographique établi par Emile Abonnenc et tiré de l'Atlas de Guyane - CEGET/ORSTOM - 1978*



Sources : *Serge MAM-LAM FOUCK - Histoire Générale de la Guyane Française - 1996*
INSEE - 2000

LE PEUPLEMENT BLANC

L'expédition de Kourou (1763)

Instruits des révoltes qui se développent dans la Guyane hollandaise voisine et de l'impuissance des autorités à les réduire, germe, chez les responsables politiques, l'idée d'une colonisation par de "petits colons blancs". **Ce sera la désastreuse expédition de Kourou.**

Initiée par Choiseul, la campagne de recrutement par voie d'affiche en Allemagne et en France remporte un succès inespéré. De nombreux paysans français mais aussi hollandais, autrichiens, suisses et même canadiens chassés par la conquête anglaise se lancèrent dans l'aventure, avec la certitude de disposer d'une terre, des outils indispensables, de la nourriture pendant deux ans, de secours en cas de maladie, du passage sur la Guyane gratuit et de cinquante livres.

L'offre est mirifique, d'autant qu'elle ne discrimine pas les croyances, pas même les juifs.

Sur place, rien n'est prêt pour les accueillir. Aucun des bâtiments prévus n'existe, la nourriture s'entasse à même le sol sans protection contre la pluie et les rongeurs. Les immigrants attendent sur les bateaux ou sur la plage seulement abrités par les lourdes voiles gorgées d'eau sous lesquelles ils étouffent, en proie à la malnutrition, la typhoïde, au typhus, à la dysenterie, à la malaria. La guerre des chefs, Chanvallon et Préfontaine, complique encore les choses. 12 000 personnes ont débarqué, le double des habitants de la colonie, 1 785 survécurent. L'expédition de Kourou, œuvre de grande envergure coûta 35 millions de livres à la couronne, 10 millions de plus que le train de vie de la cour pour un an.

Les causes principales de l'échec furent l'incompétence et la cupidité des chefs mais le peuple ne retint qu'un responsable : la Guyane. Dans l'imaginaire collectif elle fera dorénavant figure de terre maudite. On aurait pu penser que de cette expérience on tirerait des enseignements. Pourtant, les mêmes erreurs vont se répéter avec la deuxième tentative de peuplement blanc : le bagne.

Le bagne

Près d'un siècle après la tentative de Kourou, en 1852, Napoléon III crée l'institution du bagne. Avec le double objectif de débarrasser la métropole de ses plus mauvais éléments et de leur permettre de se racheter en faisant œuvre de peuplement utile.

La Guyane semble la colonie idéale entre toutes pour recevoir les forçats. "*Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus humaine en l'utilisant au progrès de la colonisation française*" déclarait le président Louis Napoléon Bonaparte le 22 novembre 1850. Par ailleurs, le relatif succès du peuplement de l'Australie par les bagnards anglais plaidait en faveur du système.

La mortalité alarmante, 6 806 décès entre 1852 et 1866, justifia la décision de transférer le bagne en Nouvelle-Calédonie au climat réputé plus clément. Ne subsistaient alors en Guyane que les forçats coloniaux. L'idée fut réactivée en 1885 avec la loi sur la relégation. Les baraquements restés vacants après l'évacuation de 1866 et le peu d'enthousiasme des autres colonies à accueillir une telle population, le vide de la Guyane la désigna tout naturellement pour cette nouvelle tentative.

La volonté de peuplement est marquée par la transportation de femmes et les premiers mariages furent célébrés en 1859.

Là encore, l'échec fut patent. La plupart des couples furent stériles ou les nourrissons mourraient en bas âge. La transportation des femmes fut abandonnée en 1903 et avec elle tout réel espoir de peuplement par le bagne. Le flux des bagnards fut constant et important.



Convoi de jeunes filles quittant les prisons françaises pour aller se marier à Cayenne (document Bibliothèque Nationale)

Au total 68 000 personnes séjournèrent en Guyane sans qu'aujourd'hui la trace de ces hommes soit visible. La forte mortalité, le rapatriement des derniers bagnards en 1952, expliquent cela.

Tout comme l'esclavage, le bagne ne survivait que par l'arrivée régulière de nouveaux captifs. Pas plus que lui, il ne pouvait s'autoalimenter. La fin de la transportation en 1938, comme la fin de la Traite, condamnait le peuplement de la Guyane par l'immigration forcée.

La fin de la Traite signifiait la ruine rapide de l'économie de plantations, faute de main-d'œuvre. Plusieurs solutions furent alors envisagées, parfois concomitantes. Le bagne put apparaître comme l'une d'elles. S'il permet de maintenir artificiellement les effectifs globaux de population, il ne peut répondre au manque de travailleurs sur les habitations, aussi les planteurs, en Guyane comme ailleurs, eurent-ils recours aux engagés : africains et indiens.

LES MIGRATIONS VOLONTAIRES

De 1856 à 1877 près de 9 000 Indiens (d'Inde) débarquèrent en Guyane. Il faut y ajouter quelques dizaines de Chinois, aujourd'hui fort bien intégrés, d'Annamites et 1 828 travailleurs africains arrivés entre 1854 et 1859. Leur immigration était contrôlée par l'État. Ils signaient un contrat prévoyant salaire, logement, nourriture et rapatriement en fin de période. L'opération aurait pu réussir et maintenir une certaine activité agricole si une donnée nouvelle n'était venue bouleverser l'ordre des choses : la découverte de l'or en 1855.

L'or

Une grande partie des engagés fut détournée des plantations vers les placers, mais le recours aux bagnards, écarté pour des raisons évidentes de sécurité, seule une immigration spontanée pouvait assurer à la Guyane les travailleurs nécessaires au maintien de sa production d'or.

Les chercheurs affluèrent des Antilles (Sainte-Lucie, la Dominique, Haïti), du Brésil, du Surinam. À la différence de presque toutes les immigrations jusque-là, celle-ci est individuelle, désordonnée. Le but des arrivants est de s'enfoncer le plus rapidement possible dans l'intérieur pour y trouver le précieux métal.

Cela provoque un peuplement sporadique, momentané, parfaitement anarchique, échappant à tout contrôle de l'administration.

C'est aussi une arrivée irrégulière : au plus fort de la ruée entre 1894 et 1901 les arrivées varient entre 12 000 et 20 000 puis s'essoufflent et augmentent à nouveau de 7 000 à 11 000 entre 1906 et 1921. En 1936, il ne reste que 6 000 orpailleurs.

Les chiffres ne doivent pas faire illusion. De cette ruée, il ne reste pas grand chose. D'abord parce que beaucoup sont repartis fortune faite (ils sont rares) ou découragés, sans oublier les nombreux morts que les conditions de vie exécrables ont occasionnés, ensuite parce qu'il s'agit d'une immigration uniquement masculine, qui ne fait pas souche.

Des migrations variées

Toute autre aurait pu être celle des Martiniquais chassés par l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Malgré les projets de l'administration et la volonté des élus guyanais, la réputation de la région est si mauvaise que seules quelques centaines de personnes choisissent de s'y installer. 255 personnes venues en convois organisés s'ajoutent à 317 arrivées individuelles, tous cantonnés sur le domaine colonial de Montjoly.

Tout au long du XX° siècle, l'immigration antillaise alimenta la Guyane.

Après la seconde guerre mondiale, les Sainte-Luciens débarquaient au rythme d'une centaine par an jusque vers 1955. Ils travaillaient comme ouvriers agricoles dans les plantations et les distilleries.

Quelques groupes d'origines variées s'ajoutèrent à ce peuplement déjà hétérogène : Libanais, Chinois, Indonésiens, mais leur nombre ne fut jamais assez significatif, quelques dizaines, pour inverser la tendance.

Subsiste donc la question cruciale : pourquoi malgré deux siècles d'efforts, le peuplement de la Guyane fut-il un échec ?

La réponse ne peut être que partielle :

- En premier lieu, la Guyane est la région qui a reçu le plus faible nombre d'immigrants. Des quelques 500 000 Indiens qui ont émigré vers la Caraïbe, elle n'en accueille qu'à peine 9 000 quand la Guyane anglaise en attire 240 000.
- De même, elle ne capte qu'une faible part du flux esclavagiste, peut-être 50 000 sur deux siècles.

Le déficit naturel constant, le déséquilibre des sexes, permanent pour tous les types d'immigration, la pauvreté du territoire, les conditions de vie déplorables marquées, entre autres, par les carences alimentaires, tant chez les esclaves que chez les bagnards ou les orpailleurs, justifient des taux de mortalité de 34 ‰ en moyenne contre 15 ‰ au Surinam à la même époque.

Le pays ne survit donc qu'avec l'arrivée permanente de populations nouvelles, mais les conditions qu'il offre sont si mauvaises qu'il absorbe les immigrants comme le sable l'eau, sans profit.

Seul, le changement radical de politique démographique, induit par le passage à la départementalisation, brisera le maléfice qui semblait peser sur la Guyane.

Ghislaine BARRET

LA POPULATION

LA POPULATION DE LA GUYANE

En mars 1999, la population de la Guyane s'établissait à 157 213 habitants. Depuis un demi-siècle, elle a connu une vive expansion. En 1954, on n'y dénombrait que 28 000 personnes. L'accroissement de population depuis 1990 est de plus de 43 000 habitants, soit une variation annuelle moyenne de +3,6 %. Un tel rythme de croissance correspond à un doublement de la population en moins de 20 ans. Une projection des tendances observées dans les années 1990 conduit la population de la Guyane à franchir le cap des 200 000 habitants dès 2004 ou 2005.

Cette croissance démographique s'inscrit néanmoins dans un contexte de faible densité de population. Au regard de son vaste territoire, le nombre moyen d'habitants au km² n'est que de 2. En réalité, le peuplement ne touche qu'une fraction réduite du territoire, la forêt occupant plus de 90 % de celui-ci. Rapportée aux seuls 9 % restant, la densité de population est alors de 21 habitants au km². À son échelle, la Guyane connaît en conséquence un phénomène de concentration urbaine.

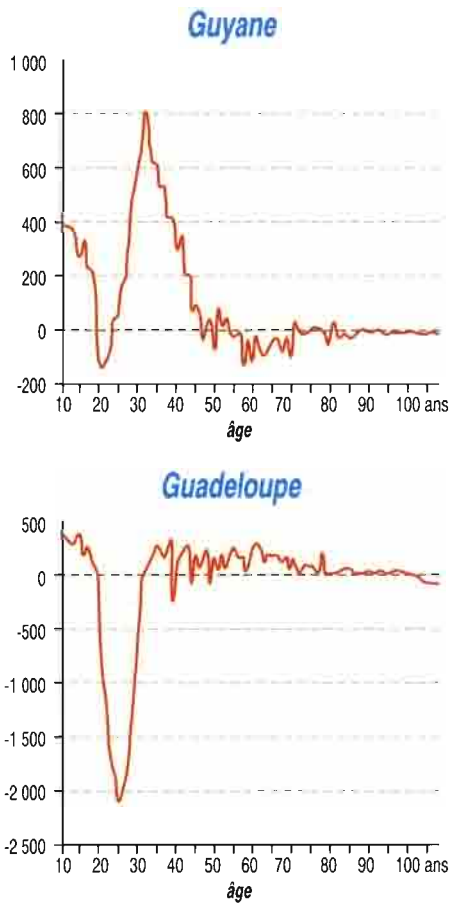
PRESSION MIGRATOIRE ET DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Le nombre d'habitants varie sous le double effet d'un solde naturel résultant des naissances et des décès et d'un solde migratoire traduction des départs et des arrivées sur le territoire. Durant les années 1990, la variation annuelle moyenne de +3,6 % est induite à hauteur de +2,6 % par les mouvements naturels. Les phénomènes migratoires expliquent, quant à eux, un point de croissance annuelle. Cette contribution du facteur migratoire s'est quelque peu atténuée durant les années 1990.

Le contexte

Le contexte migratoire de la Guyane lui est spécifique, comparativement aux autres départements d'Outre-mer. C'est une terre traditionnelle d'accueil et qui le demeure. Des vagues d'immigration se sont succédées tout au long des quarante dernières années et sont venues en particulier renforcer les générations des 25 à 45 ans. Ces afflux migratoires ont eu une intensité particulière à la fin des années 1980 du fait, en particulier, de troubles politiques au Surinam voisin, et des grands travaux liés au développement de la base spatiale de Kourou ainsi qu'à la construction du barrage de Petit Saut.
Le départ des jeunes en fin de scolarité vers la métropole constituent un trait commun à l'ensemble des DOM.
En ce qui la concerne, la Guyane a pour caractéristique particulière de voir ces départs encore compensés par une forte immigration d'adultes en âge de travailler.

Soldes migratoires par génération
de 1990 à 1999



Source : INSEE Première n°747 - novembre 2000

STRUCTURE DE LA POPULATION

La natalité

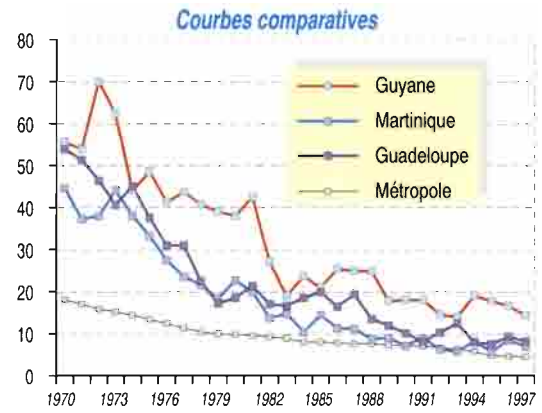
À cette pression migratoire, vient s'ajouter le maintien d'une forte natalité : l'indice conjoncturel de fécondité est de 3,9 enfants par femme en 1997. À titre de comparaison, cet indice est passé aux Antilles françaises de 5,7 enfants à 1,9 enfants par femme en moins de quarante ans de 1961 à 1979.

La Guyane connaît une forte natalité : 37 000 enfants y sont nés entre 1990 et 1999. Pour 1 000 habitants, 31 enfants naissent tous les ans. C'est l'un des taux de natalité les plus élevés d'Amérique du Sud et des Caraïbes. **La Guyane est le seul département français où la part des moins de 20 ans continue à croître.**
Cette caractéristique plutôt positive, est contrariée par une seconde : la mortalité infantile.

La mortalité infantile

La Guyane reste marquée par une sur-mortalité infantile au regard du niveau atteint en métropole et aux Antilles. La bonne qualité des soins dispensés en Guyane, par rapport aux pays voisins, attire les femmes étrangères. Plus de la moitié des femmes qui accouchent en Guyane le sont. En particulier, de nombreuses Surinamaises traversent le Maroni afin d'accoucher sur le territoire français. Pour ces dernières, les carences du diagnostic prénatal augmentent les risques de décès.

Mortalité infantile depuis 1970
(nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes)

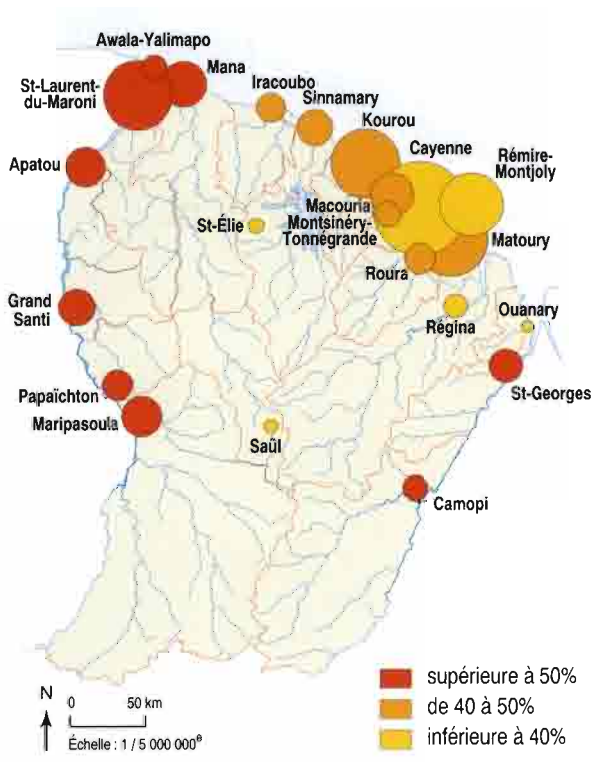


Source : Antiane éco n°47

Indice de jeunesse

Globalement, la population guyanaise est très jeune. En 1999, les moins de 20 ans représentent 46 % de cette population. Cette même tranche d'âge ne constitue qu'un quart de la population en France métropolitaine. Un habitant sur trois de la Guyane a moins de 15 ans et plus d'un sur dix a moins de 4 ans.

Part des moins de 20 ans dans les populations communales en 1999

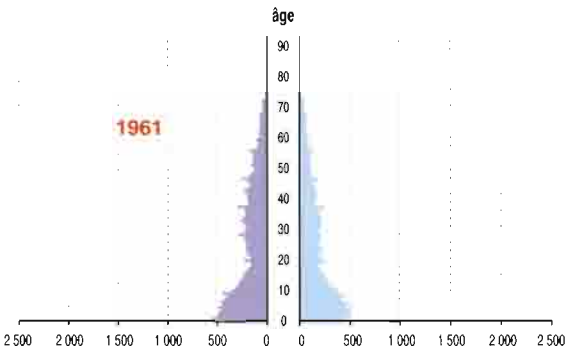


Indice de vieillesse

Le vieillissement de la population caractérise l'évolution démographique récente tant en France métropolitaine - où désormais un

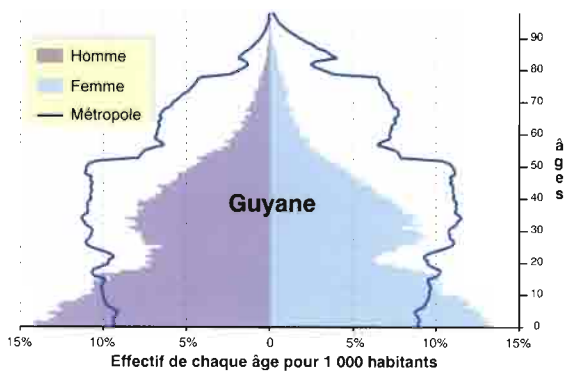
habitant sur cinq a plus de 60 ans - qu'aux Antilles et à la Réunion. La Guyane est le seul département d'Outre-mer qui échappe à ce schéma. Les plus de 60 ans y représentent en 1999 à peine 6 % de la population.

Pyramides des âges en Guyane



Source : INSEE Première n°747 - novembre 2000

Pyramides comparatives des âges
Métropole - Guyane
en 1999



Source : INSEE - Cayenne - 2001

LES DYNAMIQUES LOCALES

L'Île de Cayenne

Des dynamiques particulières de peuplement sont localement à l'œuvre. Le chef-lieu capte depuis longtemps le surcroît de population. 84 000 personnes habitent dans l'agglomération de l'île de Cayenne : Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly, soit près de 54 % de la population de la Guyane sur 207 km² et moins de 0,25 % de son territoire. La part de la population guyanaise résidant sur l'île-de-Cayenne avait atteint son maximum en 1990.

Les fleuves frontières

L'arrondissement de Saint-Laurent-du-Maroni représente désormais près du quart de la population totale. L'explosion démographique est particulièrement vive le long du Maroni et de l'Oyapock. Dans toutes les communes le long de ces fleuves où s'exerce en premier lieu la pression migratoire, la part des moins de 20 ans est supérieure à 50 % ***(voir carte page n°143)***.
Cela se traduit notamment par une très forte progression de la population scolarisée et une augmentation des besoins structurels (construction d'écoles, problèmes de ramassage dus à l'enclavement des communes de ces fleuves...).

LA POPULATION ÉTRANGÈRE

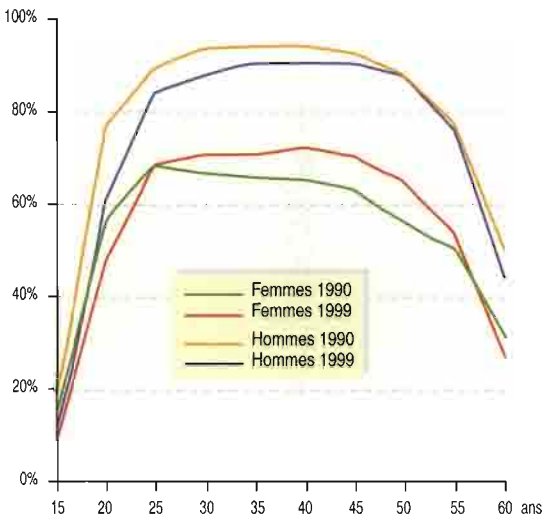
En 1999, pratiquement le tiers des habitants de la Guyane sont de nationalité étrangère soit 46 000 personnes, dont 850 de l'Union Européenne. Cette proportion est restée stable depuis 1990.
Mais à l'inverse de 1990, il y a désormais plus de femmes étrangères que d'hommes.
Parmi ces étrangers, 21 % sont nés dans le département sans pour autant avoir acquis la nationalité française, contre 6 % en 1990. La diversité des origines est forte dans cette population étrangère où l'on dénombre 28 nationalités comptant plus de 50 personnes.
Les résidents Surinamais sont les plus nombreux et représentent 38 % de cette population étrangère. Suivent les Haïtiens avec 30 % et les Brésiliens pour 15 %.

Ces étrangers semblent s'installer pour une longue durée en Guyane, puisque 80 % des étrangers de Guyane présents en 1990 l'étaient encore en 1999. En conséquence, les étrangers nouvellement arrivés ne sont plus majoritaires.

LA POPULATION ACTIVE

La population active est constituée de l'ensemble des personnes ayant un emploi et de celles en recherchant un.
En 1999, la population active s'établit à 62 000 personnes dont 35 000 hommes et 27 000 femmes. Durant les années 1990, cette population active n'a pas connu une croissance aussi rapide que celle du nombre total d'habitants. Son poids relatif dans la population totale diminue. Il y a désormais moins de 4 actifs pour 10 habitants. Parmi les 62 000 personnes actives, 19 000 se déclarent au chômage soit 30 % de la population active. En 1990, la proportion de chômeurs dans la population active guyanaise était de 25 %. Cette moindre croissance de la population active trouve son origine dans une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail. Les taux d'activité féminins progressent. Ainsi le taux d'activité des femmes de 40-59 ans est passé en une décennie de 61 à 68 %.

Taux comparatifs d'activité par sexe et âge
1990 et 1999



Taux d'activité	1990		1999	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population de 15 à 59 ans	79,0	55,5	72,5	57,5
dont moins de 25 ans	47,8	34,4	31,8	25,2

Sont comptés dans les actifs :
les actifs ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent

Source : Premiers Résultats n°5 - octobre 2000

Les indicateurs démographiques comparatifs
(Grande Région et Départements Français d'Amériques)

	Guyane (1996)	Surinam (1997)	Guyana (1997)	Guadeloupe (1996)	Martinique (1996)
Population *(en milliers)*	156	415	775	428	388
Densité de population *(habitants/km²)*	2	3	4	251	352
Répartition par classe d'âge					
Part des moins de 15 ans	36	35	33	24	24
Part des 15-60 ans	59	60	63	61	61
Part des plus de 60 ans	5	5	4	15	14
Indice de fécondité *(naissances par femmes)*	3,5	2,7	2,6	2	1,7
Taux de mortalité infantile *(pour 1 000 naissances vivantes)*	16,9	28	63	9,6	9
Espérance de vie à la naissance *(années)*					
Hommes	73	68	60	73	75
Femmes	79	73	66	81	81

Source : Panorama Économique de la Caraïbe/INSEE - Antilles Guyane - 1999

CONCLUSION

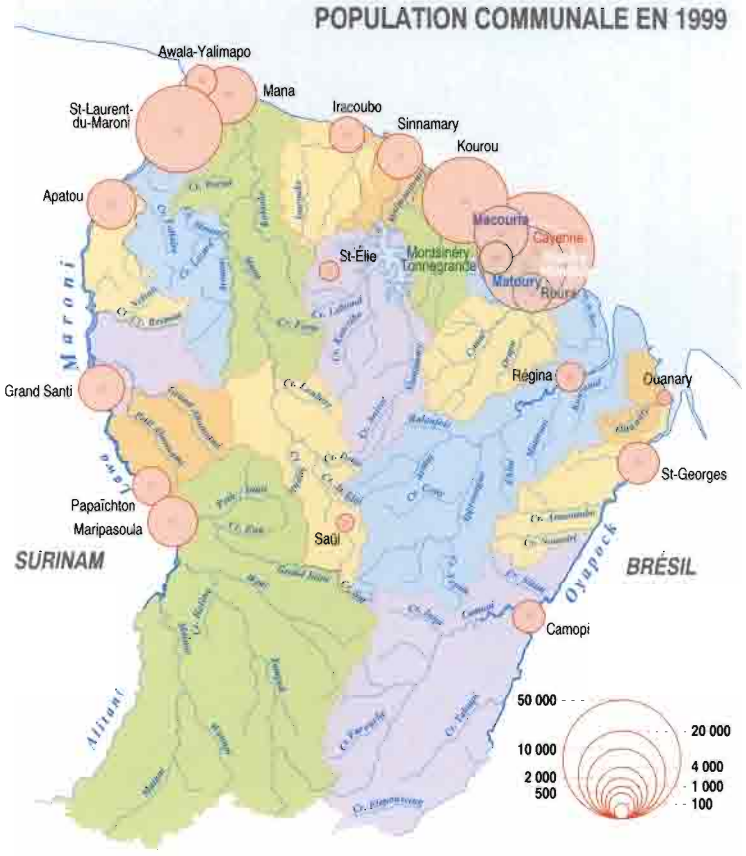
La dimension du marché du travail en Guyane est insuffisante au regard de son potentiel démographique. La faiblesse du tissu économique est en cause. Les secteurs pourvoyeurs d'emplois sont peu nombreux. Les créations d'emploi dans le secteur public, dominant en Guyane, se raréfient. Un développement économique atténuant ce déséquilibre entre offre et demande de travail constitue un enjeu majeur pour la Guyane de demain.

Michel GUILLEMET

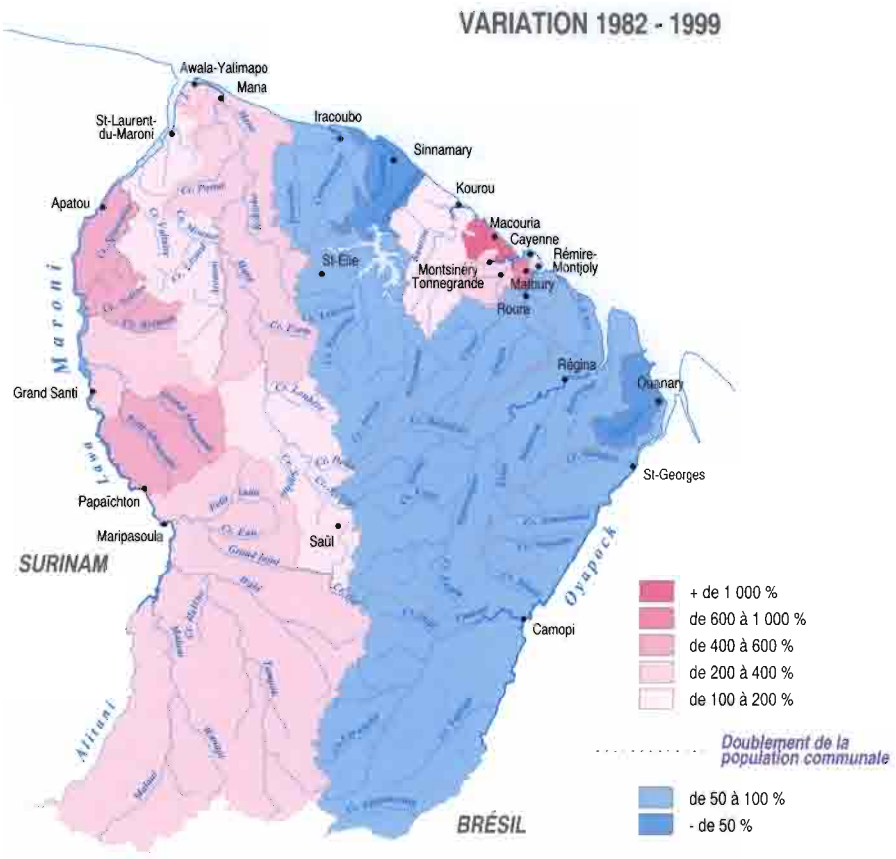
POPULATION

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 44*

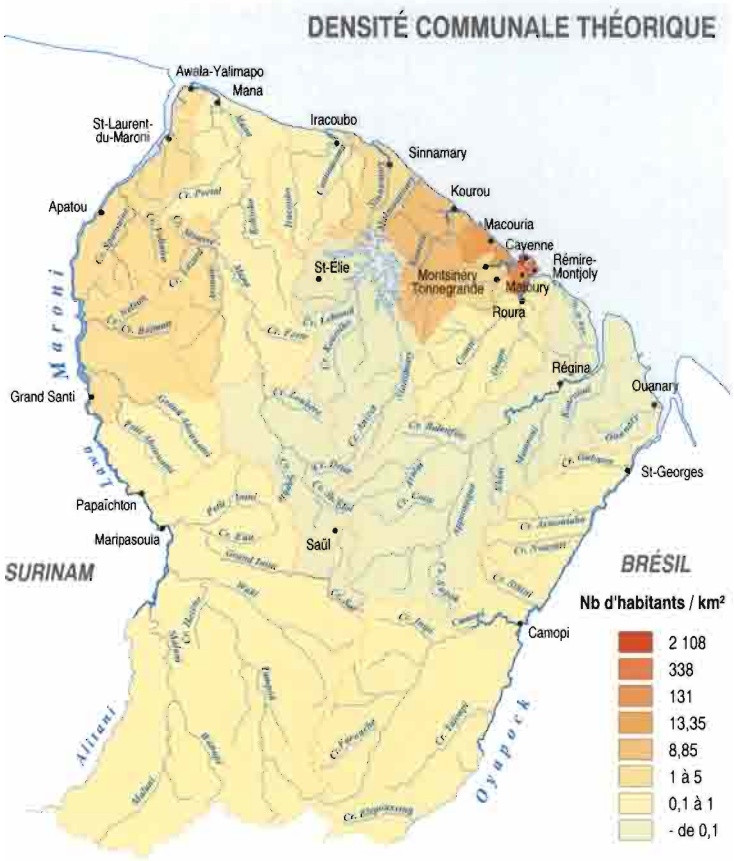
POPULATION COMMUNALE EN 1999



VARIATION 1982 - 1999

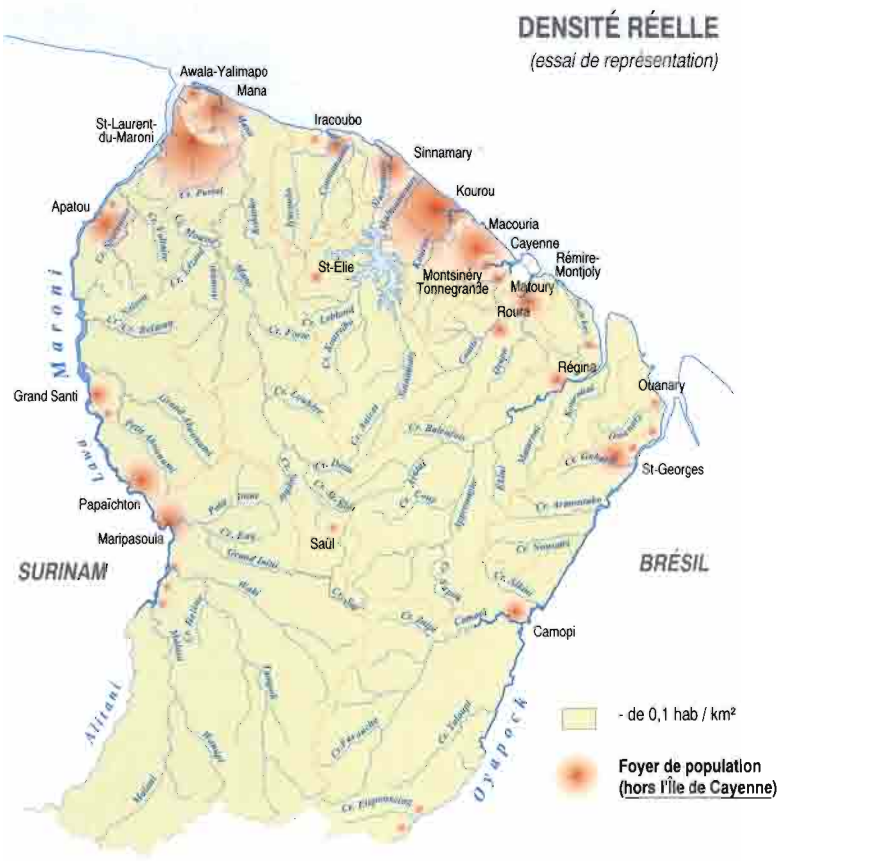


DENSITÉ COMMUNALE THÉORIQUE

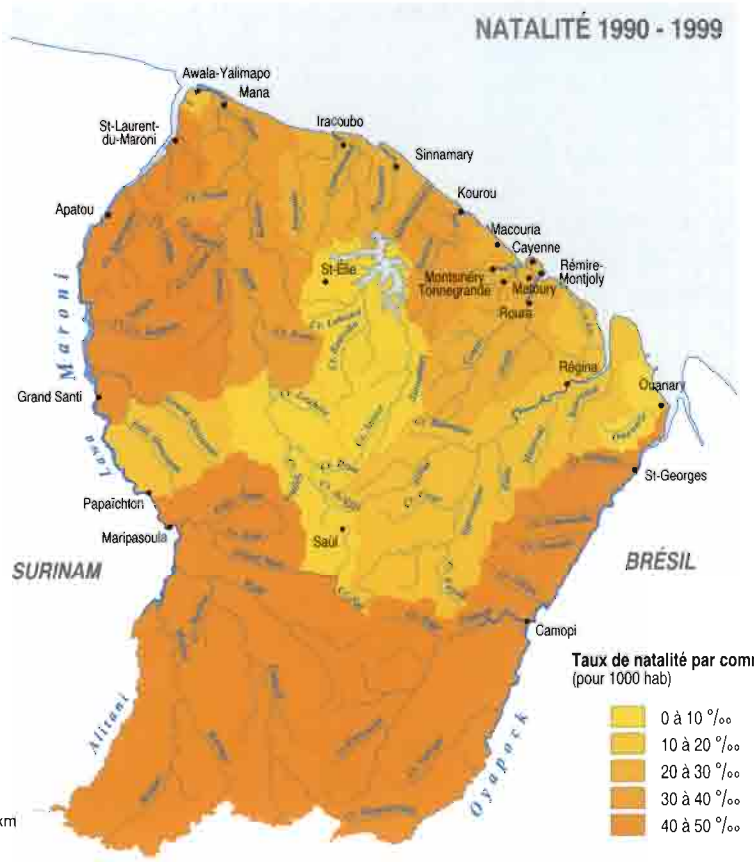


DENSITÉ RÉELLE

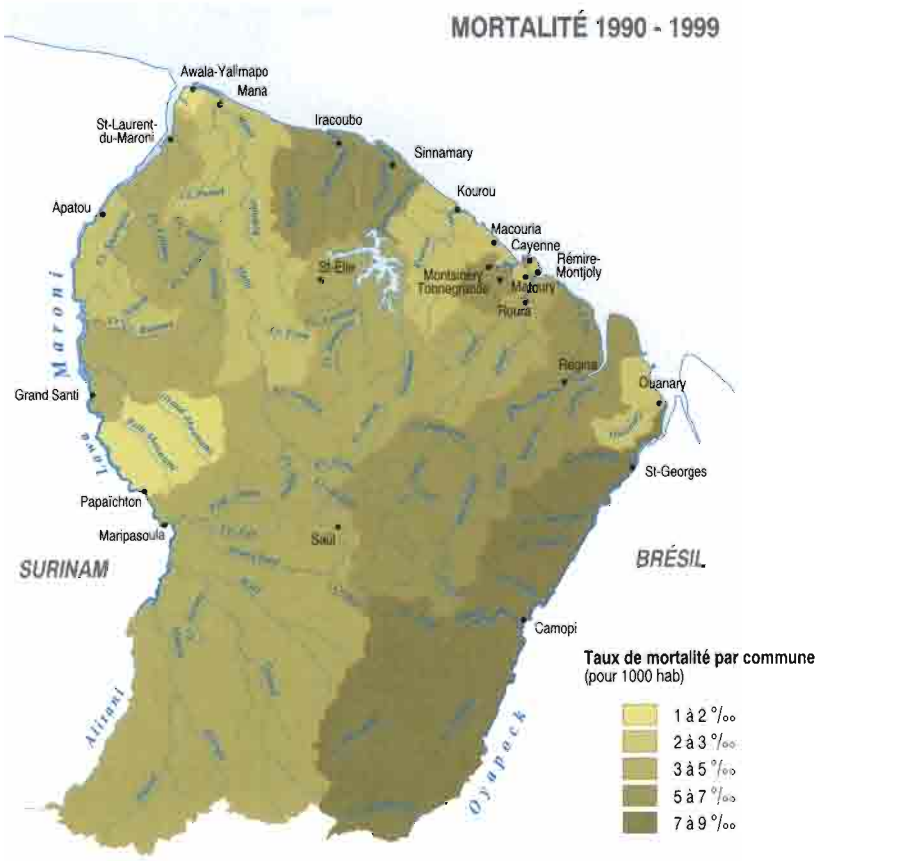
(essai de représentation)

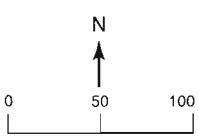


NATALITÉ 1990 - 1999



MORTALITÉ 1990 - 1999





Échelle : 1 / 4 000 000e

Source : *INSEE - 1999*

ÉVOLUTION DE L'URBANISATION SUR L'ÎLE DE CAYENNE

DE LA CROISSANCE DE CAYENNE...

L'île de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury) représente le principal pôle de peuplement de la Guyane. Avec presque 85 000 habitants en 1999, c'est plus de 50 % de la population guyanaise qui se concentre sur 0,3 % de la surface totale du département.

Les raisons de cette distribution sont historiques, comme le montre la ***planche n°43.*** Cayenne devenu chef-lieu de Département en 1946 a ensuite attiré de nombreuses populations issues de l'exode rural dans un premier temps, puis d'une immigration internationale. Siège des administrations nationales, régionales et départementales, Cayenne s'est alors rapidement développée.

Les premières vagues d'immigration haïtienne dans les années 1960, fuyant le régime Duvalier, sont suivies par d'autres de différentes provenances (Brésil, Surinam...).

L'accroissement de la population, qu'il soit naturel ou issu de l'immigration, alimente donc en grande partie les villes de l'île de Cayenne. Même si l'ensemble est formé de trois communes distinctes et que la Communauté des Communes du Centre Littoral est encore à l'état embryonnaire, elles entretiennent des liens étroits engendrés par une unité géographique. Jusqu'à présent, Cayenne joue le rôle de centre attractif et les autres communes de villes dortoirs. Il existe toutefois, depuis 2000, une réelle volonté de décentralisation, entamée par la délocalisation du centre Réseau France Outre-mer (RFO) à Rémire.

Les étapes de l'urbanisation de Cayenne entre 1946 et 1976 ont été synthétisées par Calmont en 1978 et actualisées à partir de photographies aériennes de 1987 et 1998 ***(figure ci-dessous)***.

Cayenne, à l'heure de la départementalisation présentait le même aspect de ville coloniale qu'au début du XX°. Les bourgs de Montjoly et de Rémire alimentaient le marché de Cayenne en produits maraîchers. Le reste de l'île de Cayenne était pratiquement désert (Matoury comptait 229 habitants).

En l'espace de dix ans, les banlieues se développent le long des axes routiers, accueillant ruraux et immigrants. Puis, jusqu'en 1976, l'emprise spatiale de l'urbanisation se densifie entre les axes et s'étend sur des zones basses humides.

Toujours d'après Calmont, les quartiers Sud et Sud-Est de Cayenne sont à l'époque déjà populaires. Il évoque même des poches d'habitat spontané (constituées d'Haïtiens et de Saint-Luciens notamment). Les bourgs de Rémire, Montjoly et Matoury connaissent eux-aussi cette croissance urbaine mais de façon plus dispersée.

Depuis, l'urbanisation s'est développée rapidement sur l'ensemble de l'île de Cayenne mais avec des particularités pour chaque commune.

... À LA CROISSANCE DE L'ÎLE DE CAYENNE

Les cartographies de 1987 et 1998 de la ***planche ci-contre*** font apparaître les grandes tendances de l'urbanisation sur les trois communes de l'île de Cayenne depuis 1987. Elles sont issues d'une étude dont l'objectif était de suivre l'évolution des types d'habitats en 1987, 1992 et 1998 à partir de photographies aériennes. Les croissances les plus fortes ont eu lieu entre 1987 et 1992. Dans l'ensemble et depuis 1987, ce sont les habitats de type individuel (en moyenne et sur les trois années, 67 % de la totalité des habitats) et les habitats spontanés (13 % en 1998) qui consomment le plus d'espace à l'échelle des trois communes.

L'analyse des évolutions par commune fait apparaître des particularités pour chacune.

Pour la commune de Cayenne, entre 1987 et 1998, nous assistons à un accroissement de l'habitat spontané qui se fait essentiellement à flanc de collines (Mont Baduel et Mont Lucas) ce qui entraîne une déforestation importante. Une tendance à l'augmentation de l'habitat collectif semble s'amorcer (avec notamment de grands ensembles comme la cité Mont Lucas et la cité Apounou), faibles consommateurs d'espaces. L'espace disponible est devenu rare sur cette commune. Il faut noter, en revanche, que les habitats de type individuel n'augmentent que très faiblement.

Sur la commune de Rémire-Montjoly, l'habitat individuel dense ainsi que l'habitat individuel diffus sont en forte progression entre 1987 et 1992. Ce sont les habitats les plus nettement visibles sur la commune, aux trois dates, puisque représentant entre 80 et 75 % de l'ensemble des habitats. L'habitat spontané a une croissance constante sur la période.

La commune de Matoury enregistre les plus fortes progressions : les habitats de type spontané, de type individuel (dense et diffus) se sont développés de façon spectaculaire entre 1987 et 1992 (2/3 sur la période totale), mais enregistrent des progressions encore très importantes entre 1992 et 1998.

Une densification des habitats individuels apparaît dans les quartiers de Balata et Cogneau entre 1987 et 1992 ainsi que la création d'une importante poche d'habitat spontané à Cogneau-Lamirande et Combo qui, depuis 1992 se développe sur les terres exondées le long de la crique Fouillée (classés IIND, secteurs protégés en raison de la qualité des sites et des milieux, au Plan d'Occupation des Sols, POS de Matoury).

Un autre phénomène propre à la commune de Matoury est la colonisation spontanée, par des habitats dispersés le long d'axes routiers (Chemin de la Levée, Chemin de Mogès et Chemin de Sainte-Thérèse). Cette colonisation tend à se densifier, pour former des poches d'habitats individuels diffus, mais aussi à s'étendre à des espaces plus éloignés des axes de pénétration. Ces zones correspondent à des zones de type NB, définies comme des zones naturelles à urbanisation diffuse existante, qui dans le POS sont réglementées de manière à poursuivre une urbanisation très peu dense ne nécessitant pas l'intervention de la collectivité en matière d'équipements publics.

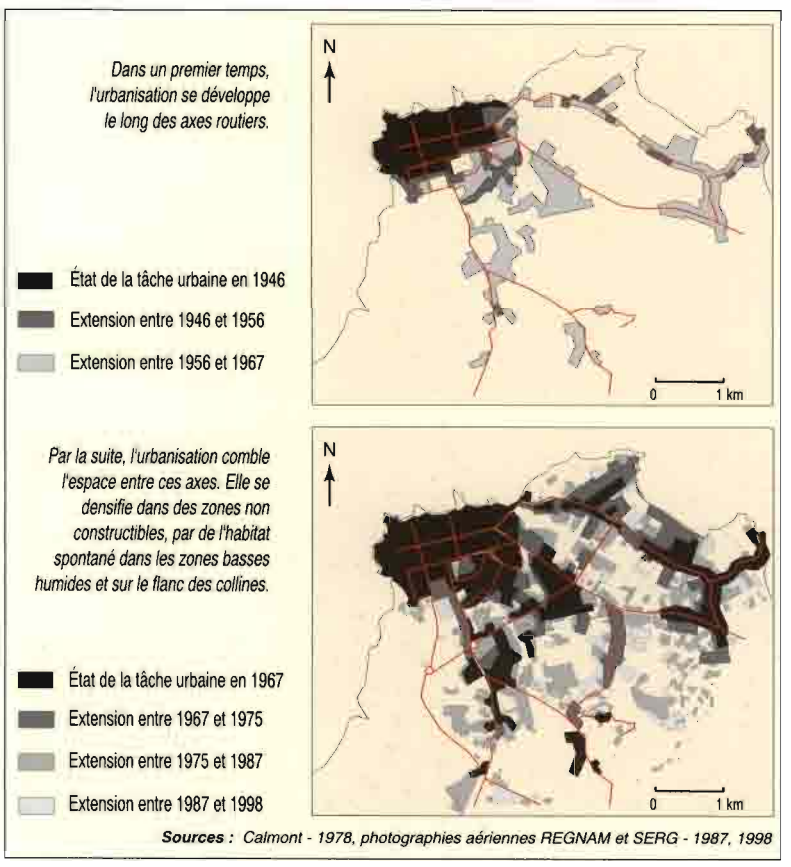
Entre 1992 et 1998, Matoury s'est étendu à travers l'opération "la Barbadine" (logements individuels privatifs et sociaux) et simultanément dans le quartier Concorde, avec un vaste pôle d'habitat collectif. En 2001, Matoury a dépassé 20 000 habitants et est ainsi devenue probablement, la seconde commune du département.

LES ENJEUX DE L'URBANISATION

L'implantation littorale de la ville se justifie à l'époque coloniale où elle jouait le rôle de comptoir. Comme de nombreuses autres villes, notamment d'Afrique de l'Ouest (Cotonou, Abidjan par exemple) cette situation est contraignante face à une explosion démographique et une forte croissance urbaine. Les terres disponibles deviennent rares et la tache urbaine se morcelle pour s'adapter au milieu. Les surfaces des zones humides, auto-épuratrices des eaux urbaines usées, diminuent. Le milieu est dégradé par des rejets sauvages d'eaux usées, d'ordures ménagères et par la déforestation. Les populations défavorisées s'exposent à des risques en s'implantant sur des terres non urbanisables. Les risques d'inondations et de glissements de terrains sont réels mais aussi les risques sur la santé publique. En effet, l'insalubrité est grande dans les quartiers spontanés, non équipés en réseaux d'alimentation et de rejet des eaux usées.

Les enjeux d'aménagement sont donc multiples. Ils visent entre autres à limiter les formes d'habitat spontané et à résorber l'habitat insalubre. Le désenclavement des quartiers, par la construction de voiries mais aussi par l'alimentation et l'évacuation des eaux sont autant de priorités pour les acteurs de l'aménagement. Aussi, on parle aujourd'hui non plus de l'île de Cayenne mais de la Grande Île de Cayenne (regroupant les communes voisines) lorsque l'on évoque les futurs schémas directeurs d'aménagement.

Emprise spatiale de l'urbanisation de Cayenne de 1946 à 1998



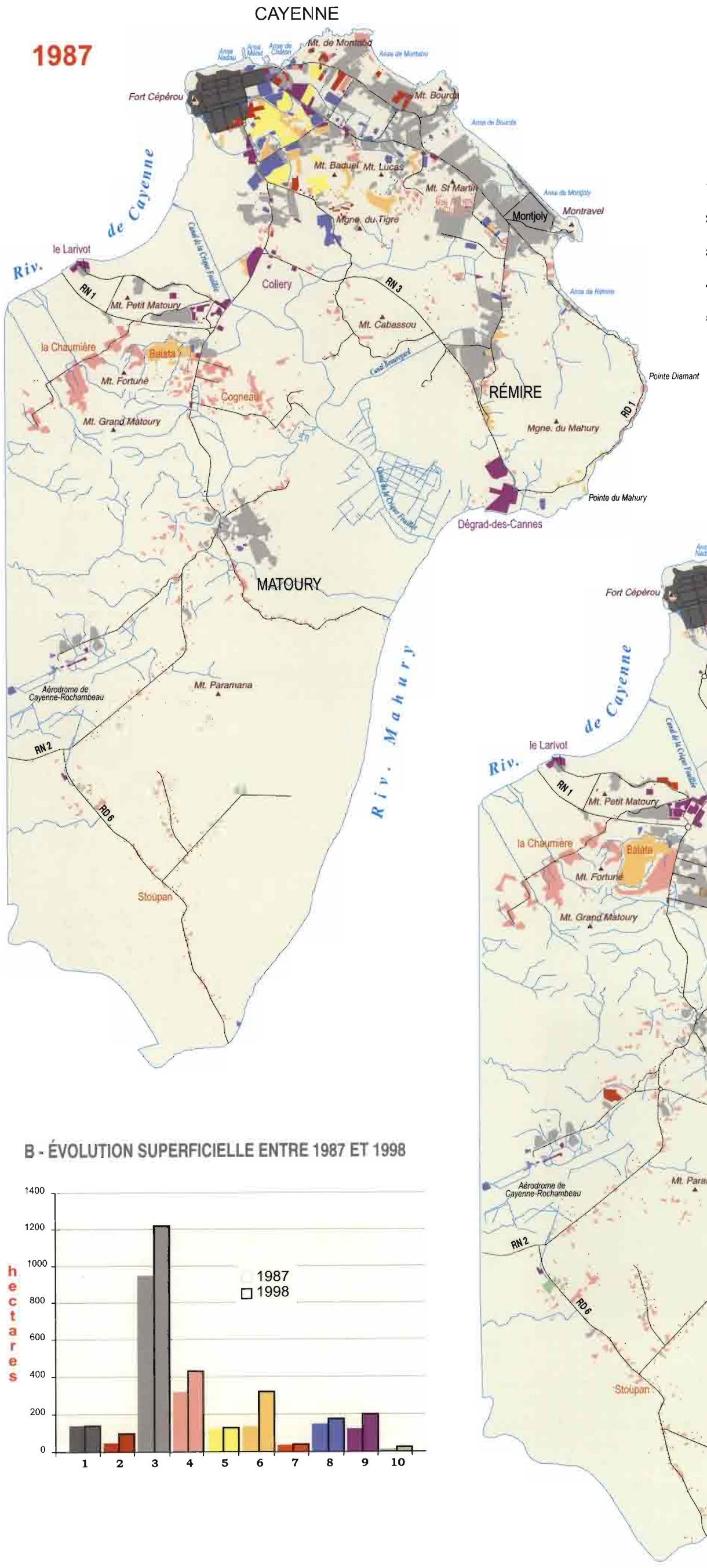
Sources : *Calmont - 1978, photographies aériennes REGNAM et SERG - 1987, 1998*

ÎLE DE CAYENNE : URBANISATION

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 45*

ÉVOLUTION DE L'HABITAT

A - TYPOLOGIE DE L'HABITAT



1. Habitat du centre de Cayenne
2. Habitat collectif
3. Habitat individuel dense
4. Habitat individuel diffus
5. Habitat mixte
6. Habitat spontané
7. Habitat dispersé
8. Emprise des grands équipements
9. Zones industrielles et d'activités
10. Bâtiments agricoles (serres)

Voirie

Réseau hydrographique

B - ÉVOLUTION SUPERFICIELLE ENTRE 1987 ET 1998

N

0 2 4 km

Échelle : 1 / 100 000e

Sources : *IRD Antoine GARDEL - 2000*
Photographies aériennes REGNAM et SERG - 1987, 1998

LES PAYSAGES URBAINS DE L'ÎLE DE CAYENNE

Les paysages urbains résultent de l'interaction de nombreux facteurs historiques, géographiques, socio-économiques. Les étapes de l'urbanisation de l'île de Cayenne se traduisent par des formes d'habitats différentes qui marquent les paysages et qui sont ainsi visibles sur des photographies aériennes. ***La planche ci-contre*** présente des extraits de photographies acquises en 1998 par la SERG (Société d'Études et de Représentations Graphiques), sur des sites significatifs des paysages urbains que l'on retrouve sur l'île de Cayenne. Ces paysages sont bien sûr orientés par le milieu, et notamment par la topographie, mais ils sont pour certains façonnés par les populations et leurs conditions socio-économiques.

a Les paysages hérités correspondent au centre historique de Cayenne. Le centre a gardé l'armature typique des villes comptoirs coloniales. Il est organisé selon un tracé de voiries orthogonales, délimitant des îlots rectangulaires contenant encore quelques vieilles bâtisses créoles. Celles-ci sont souvent démolies pour être remplacées par de petits immeubles. Les jardins, encore visibles par endroits disparaissent avec ces nouvelles constructions (ce qui se voit sur la photographie aérienne).
En périphérie, s'étendent les quartiers Sud/Sud-Est dont la morphologie contraste nettement avec celle du centre. Des maisons individuelles se confondent avec des cases construites en matériaux de récupération pour former des quartiers désordonnés (Cité Thémire, Cité Césaire).
Quelques grands ensembles collectifs sont aussi aisément repérables sur la photographie (Cité Nzilla).



Déforestation et urbanisation du Mont Baduel - novembre 1997 (cliché A. Gardel)

b Le centre de Cayenne et les proches faubourgs étant saturés, l'urbanisation s'étend alors rapidement au Sud et à l'Est. Des ensembles d'habitat collectif sont construits (Cité Mont Lucas bien visible sur la photographie aérienne). Mais cette expansion n'est pas toujours maîtrisée et des sites impropres à l'urbanisation sont investis spontanément. C'est le cas des flancs de colline du Mont Baduel (Louise Elmire, Ploërmel, Calimbe...) que l'on peut observer sur la ***photographie ci-dessous***.

c Le bourg de Rémire s'est étendu vers le Nord et vers l'Ouest, limité à l'Est par la Montagne du Mahury. Ce sont avant tout des habitats individuels qui s'y sont développés. Cependant, une poche d'habitat spontané (peuplée essentiellement de Brésiliens) s'isole du bourg, à proximité de l'ancienne décharge, c'est BP 134.
Sur le passage de la RN 1, qui dessert le port de commerce de Dégrad-des-Cannes et à l'entrée de la Matourienne, route directe qui traverse en longueur une grande partie de l'île de Cayenne, le site devrait évoluer rapidement et voir s'implanter des zones d'activités.

d Construits sur un même modèle, les habitats individuels denses sont typiques de l'urbanisation de Rémire (ici sur la photographie aérienne, quartier des Âmes Claires) et de Matoury (les Jardins de Matoury ou les Moucayas). Ils s'étendent rapidement en gagnant, par remblaiement, sur les zones humides voisines, ici en amont de la crique Cabassou (Beauregard au Sud-Ouest des Âmes Claires).

e Le quartier de Cogneau - Lamirande s'étend non plus à flanc de colline mais à proximité des zones humides de la crique Fouillée, sur une topographie peu élevée.
Son développement a été très rapide et il continue sur des terrains de plus en plus enclavés et impropres à l'urbanisation.
La photographie aérienne montre très bien que l'habitat se développe en s'adaptant au milieu, c'est à dire en contournant les zones marécageuses.
La voirie est aussi composée de pistes latéritiques mais elle a ici un tracé plus sinueux, en forme de réseau hydrographique, ce qui démontre que l'urbanisation s'adapte aux contraintes du milieu.
Surnommé "Little Haïti", le quartier regroupe aussi d'autres populations dont des Brésiliens.
La résidence Maya (en construction ici) contraste nettement avec l'habitat spontané voisin. Elle est un bon exemple d'urbanisation planifiée où les maisons sont construites sur un même modèle en alignement sur des terrains remblayés.

f La Chaumière, sur la commune de Matoury, est un quartier d'habitat résidentiel individuel peu dense. Les terrains, accolés aux flancs du Mont Grand Matoury et du Mont Fortuné, occupent de grandes superficies. Un lotissement d'habitat plus dense était en construction en 1998 (grande surface de remblai sur la photographie aérienne). D'autres devraient se développer dans l'avenir, compte tenu de la forte pression démographique sur le reste de la commune.
Sur l'autre versant du Mont Fortuné s'étend le vaste quartier d'habitat spontané de Balata comparable à celui de Cogneau-Lamirande. Un dédale de rues en latérite plus ou moins orthogonales dessert des habitats très hétérogènes en termes de surface et de composition. Cette poche d'habitat spontané s'est développée rapidement et devrait continuer à s'étendre si aucune mesure n'est prise. Le quartier est constitué en majorité par des populations immigrées dont beaucoup d'Haïtiens.

g L'habitat spontané diffus est précurseur d'une urbanisation anarchique plus intense. Comme pour les fronts pionniers de déforestation en Amazonie, les routes et autres axes de communications facilitent une colonisation qui s'étend au fur et à mesure que de nouvelles routes sont construites. La photographie montre le Chemin de la Levée sur la commune de Matoury, mais d'autres sites ont des situations similaires comme le Chemin de Mogès ou Sainte-Thérèse vers Stoupan.

h La Route des Plages à Rémire rassemble des formes d'habitats très différents. Aux grandes villas luxueuses s'opposent des agrégats de petites cases habitées soit par des populations brésiliennes, soit par des populations haïtiennes. Ces deux populations ont des activités distinctes. Les premières ont une implantation littorale, où elles tirent profit des ressources marines (pêche, ramassage de crabes). Les secondes sont installées à flanc de colline, où elles exploitent des abattis. Ces abattis sont très nettement visibles sur la photographie aérienne (tâches vert-clair et marrons).

L'urbanisation évolue rapidement et il est nécessaire de pouvoir contrôler régulièrement son emprise et sa nature. Pour cela, l'utilisation de photographies aériennes est indispensable.
La lecture des paysages urbains de l'île de Cayenne permet d'identifier les formes d'habitats. Ces formes sont nombreuses et très diversifiées. Elles sont généralement associées à des conditions socio-économiques voire à des populations qui ont des pratiques bien précises.

Antoine GARDEL

PAYSAGES URBAINS DE L'ÎLE DE CAYENNE



Cayenne centre et quartiers Sud-Est



Mont Baduel et Mont Lucas



Bourg de Rémire et BP 134



Les Âmes Claires et le quartier Palika



Cogneau-Lamirande et la Cotonière-Est



La Chaumière et le quartier de Balata-Ouest



Chemin de la Levée

N

0 500 1000 m

Échelle : 1 / 33 000e

Source : *Clichés aériens SERG 1998 - EPAG*



Route des Plages et Pointe du Mahury

LÉGENDE COMMUNE DES VILLES

La présentation communale des pages suivantes suit un ordre démographique décroissant (recensement INSEE 1999).

Communes	Nombre d'habitants en 1999 (1)	Superficie (en km²) (2)	Densité (hab/km²)
Cayenne	50 594	29,21	1732,1
Saint-Laurent-du-Maroni	19 211	4 210,52	4,6
Kourou	19 107	2 297,80	8,3
Matoury	18 032	147,82	122
Rémire-Montjoly	15 555	51,49	302,1
Mana	5 445	6 633,82	0,8
Macouria	5 050	369,52	13,7
Maripasoula	3 710	18 761,21	0,2
Apatou	3 628	2 159,10	1,7
Grand Santi	2 862	2 159,29	1,3
Sinnamary	2 783	1 329,48	2,1
Saint-Georges	2 153	2 882,72	0,7
Roura	1 791	3 659,22	0,5
Papaïchton	1 650	2 685,08	0,6
Iracoubo	1 430	2 564,64	0,6
Montsinéry-Tonnegrande	1 037	633,87	1,6
Camopi	1 032	10 454,34	0,1
Awala-Yalimapo	887	184,91	4,8
Régina	765	11 470,17	0,07
Saint-Élie	239	5 824,06	0,04
Saül	160	4 447,31	0,04
Ouanary	92	1 036,13	0,09
	157 213	83 991,71	1,87

(1) source INSEE
(2) source IGN

Milieu naturel

Relief

- Courbe de niveau — 20
- Cote d'altitude — ▲ 600

Hydrographie

- Fleuve - Canal - Cours d'eau
- Étang - Plan d'eau
- Cours d'eau temporaire

Végétation - Paysage

- Forêt dense
- Forêt dégradée
- Savane
- Marécage
- Mangrove
- Plage
- Terre agricole

Croissance urbaine

- Limite de Commune
- Zone habitée
- Nom de quartier — Carapa
- Opération d'urbanisme - Rénovation
- Poussée d'urbanisation en cours
- Habitat urbain : dense ancien
- : lache récent
- Habitat récent : lotissement existant
- : lotissement en projet
- Habitat collectif : cité

Fonction urbaine

GESTION

Administration

- Préfecture / Sous-Préfecture — P / SP
- Hôtel de Région — HR
- Hôtel de Département — HD
- Hôtel de Ville — HV
- Tribunal — Tr
- Chambre de Commerce et d'Industrie — CCI

Banque

- Agence locale
- Succursale

COMMUNICATION

- Rue, boulevard, avenue
- Route à 2 ou 3 voies
- Route non revêtue
- Route à chaussées séparées
- Échangeur
- Aérogare
- Aérodrome
- Gare routière
- Poste principale — P
- Bureau de poste

PRODUCTION

- Zone portuaire
- Port de commerce
- Port de pêche / débarcadère
- Zone industrielle
- Usine
- Zone artisanale
- Maraîchage
- Serres

COMMERCE

- Commerce de gros
- Grand magasin - Supermarché
- Commerce de détail ponctuel
- Alignement de commerces sédentaires
- Marché
- Marché aux poissons

Équipements

Santé

- Établissement public
- Établissement privé
- Centre hospitalier — CH
- Centre médico-chirurgical — CMC
- Centre de Santé — CS
- Clinique — Cl
- Dispensaire — D
- Pharmacie

Enseignement

- Établissement public
- Établissement privé
- Rectorat — R
- École primaire — Éc
- Collège — Co
- Lycée — Ly
- Établissement d'Enseignement Supérieur — ES

Sports

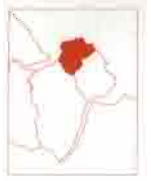
- Aéroclub
- Association sportive
- Bowling
- Centre Hippique — CH
- Centre Nautique — CN
- Gymnase couvert
- Moto-Cross — MC
- Piscine
- Stade
- Stand de tir
- Tennis
- Terrain de sport

Loisirs

- Arboretum — Ar
- Archives Départementales — A.D.
- Bibliothèque — B
- Centre socio-culturel — CSC
- Cinéma — Cin
- Espace vert — J
- Hall d'exposition — H
- Hôtel — H
- Jardin botanique — Jb
- Lieu de détention - Bagne
- Lieu lié à la déportation
- Musée — M
- Parcours de Santé — PS
- Salle de concert — C
- Sentier de Randonnée — SR
- Syndicat d'initiative / Office de tourisme — SI / OT
- Théâtre — Th

Autres

- Caserne — C
- Centrale EDF
- Château d'eau
- Cimetière
- Édifice à caractère religieux
- Église
- Garderie, Crèche — C
- Gendarmerie
- Implantation militaire
- Lieu de culte
- Police
- Pompiers / Centre de secours
- Traitement des eaux



CAYENNE



*Les armes de la ville de Cayenne, **devenues celles de la Guyane**, furent offertes par Paul Merwart, peintre de la marine et des colonies en 1901, frère du gouverneur par intérim Emile Merwart qui imagina la devise : "Fert, Aurum, Industria" (engendre l'or par le travail).*
1643 sur fond bleu à fleurs de lys rappelle la fondation de la ville. Le rouge de la bande centrale symbolise la couleur de la terre de Guyane recelant, fer, alumine, or. Le vert de la dernière bande piquée de nénuphars est une référence aux marécages tandis que la pirogue amérindienne évoque la navigation sur les rivières et l'océan, longtemps seul moyen de communication. Au centre de la pirogue un "moncel d'or" justifie le terme d'El Dorado donné à la Guyane et à tout le moins la ruée vers l'or de la fin du XIX° siècle.
Deux tamanoirs soutiennent l'écu de chaque côté. Animal pacifique, s'il en est, dont les redoutables griffes font fuir l'ennemi, à l'image du guyanais affable, mais capable de se dresser pour défendre sa liberté et ses valeurs.
La couronne murale au sommet rappelle les fortifications dont fut longtemps pourvue la ville tandis que les deux palmiers attestent d'une constante de la végétation guyanaise.



Armoiries actuelles de la ville de Cayenne

* * *

ETYMOLOGIE

Selon Jal (glossaire nautique) le mot Cayenne serait une rectification du vieux français Caenne signifiant maison, comme Caya dont il vient. La ville porta sans doute le nom de Cépérou mais, à la suite des innombrables interruptions de l'occupation française dans les débuts de la colonisation, ce nom s'oublia et on s'habitua à appeler la Caenne ou mieux Cayenne, nom familier aux marins, le lieu où l'on avait abordé et où l'on revenait. Les marins conservèrent cette dénomination et on parlait de faire voile pour la Cayenne. Dans la correspondance de Voltaire on trouve le nom La Cayenne. Le mot caya signifiant maison, chaiz, ouvroir, existe dès 1285. On rectifia le mot suivant le radical et l'on écrivit Cayeane devenu Cayenne. Ce mot était employé dans la marine et avait la signification de maison.

UN DÉBUT CHAOTIQUE

Dire que Cayenne connut des débuts difficiles est un euphémisme. Découverte par Vicente Yanez Pinzon vers 1500, la Guyane passa plusieurs fois entre les mains des Hollandais, des Britanniques et des Français, sans parler accessoirement des Portugais. Les premiers essais de colonisation à Cayenne se situent aux alentours de 1635 date à laquelle des colons français déjà installés en Guyane, sans doute dans l'anse de Rémire, faute d'avoir pu chasser les premiers habitants, ont du se déplacer vers le Mont Cépérou, bientôt fortifié, ce qui n'empêcha pas la ruine de ce premier établissement.
En 1643, Poncet de Brétigny débarque avec 1 200 hommes, reconstruit le fort, le flanque de bastions, autour desquels s'agrègent quelques dizaines de maisons donnant à Cayenne son premier visage. Lequel fut à nouveau détruit par les Indiens lassés des exactions de Brétigny. En 1652, une nouvelle expédition relève le fort, remplace la palissade en bois par des fortifications en pierre, mais faute de renfort et de ravitaillement abandonne la place.
Les Portugais s'y installent puis les Hollandais jusqu'à l'arrivée du Chevalier Lefebvre de la Barre avec 1 200 colons. Cayenne devient une "ville" au pied du fort avec des rues et son église, Saint-Sauveur. On y compte 200 cases où vivent 350 français et 50 esclaves. 220 colons plus une centaine d'esclaves sont dispersés sur l'Île de Cayenne. En 1667, la ville est prise et incendiée par les Anglais, l'année suivante, 200 colons français s'y réinstallent. Les guerres européennes se répercutent jusqu'en Guyane et provoquent une nouvelle occupation des Hollandais, liquidée sept mois plus tard par l'arrivée de l'escadre de l'amiral d'Estrées.
En 1690, on entreprit de fortifier la totalité de la ville au cours de travaux qui durèrent deux ans et demi, avec le concours d'ouvriers venus de France et d'esclaves empruntés aux habitations voisines, ce qui ruina en partie les colons.



Cayenne : vue générale (cliché CTG - T. Montford)

L'ÉCOLE

Le collège de Cayenne, administré par les Jésuites, est créé dès la fin du XVII° siècle. Il atteste l'exigence d'une demande d'éducation de la part de la population blanche. La création du collège traduit un tournant dans la politique coloniale : la volonté du pouvoir royal de relancer l'expansion d'une colonie en voie de dépeuplement dramatique (352 blancs en 1693 contre 842 en 1663) et de surcroît peuplée aux 3/4 de flibustiers, engagés, vagabonds. Il s'agit d'attirer des cadets de familles, des artisans, des commerçants, susceptibles de devenir de véritables habitants et la création d'un collège est un atout indiscutable. Installé à la place actuelle du collège Nonnon, reconstruit en 1748, il fut remanié puis agrandi mais son emplacement n'a jamais varié.
L'externat Saint-Joseph, ouvert en 1727, prend en charge les filles déjà alphabétisées dont on veut renforcer la foi et parfaire l'apprentissage des arts domestiques. Il faut attendre 1822 pour que les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ouvrent un véritable collège.
Sous la monarchie de juillet, les établissements se multiplient dans le but d'alphabétiser les enfants d'esclaves et de les préparer à l'affranchissement. Une salle d'asile (camp Saint-Denis) est ouverte, accueillant orphelins et jeunes esclaves jusqu'à 12 ans, où ils apprennent le catéchisme, lire et écrire et le travail manuel. Si les effectifs croissent régulièrement jusque vers 1870 (les Noirs libérés voulant donner à leurs enfants les mêmes chances qu'aux enfants de colons), la découverte de l'or modifie la volonté de réintégrer la Guyane dans l'économie de plantation et donc de former un réservoir de salariés agricoles. En même temps, la mise en place des lois démocratiques impose une politique scolaire plus vigoureuse visant à alphabétiser les futurs électeurs.
Cayenne concentre les 2/3 des élèves de Guyane. Il est presque impossible pour un élève des bourgs ruraux de devenir instituteur. La plupart des maîtres n'aspirent qu'à regagner le chef-lieu. Cette situation n'évoluera qu'avec la départementalisation et aujourd'hui encore, il y a fort à dire sur "l'école du fleuve".

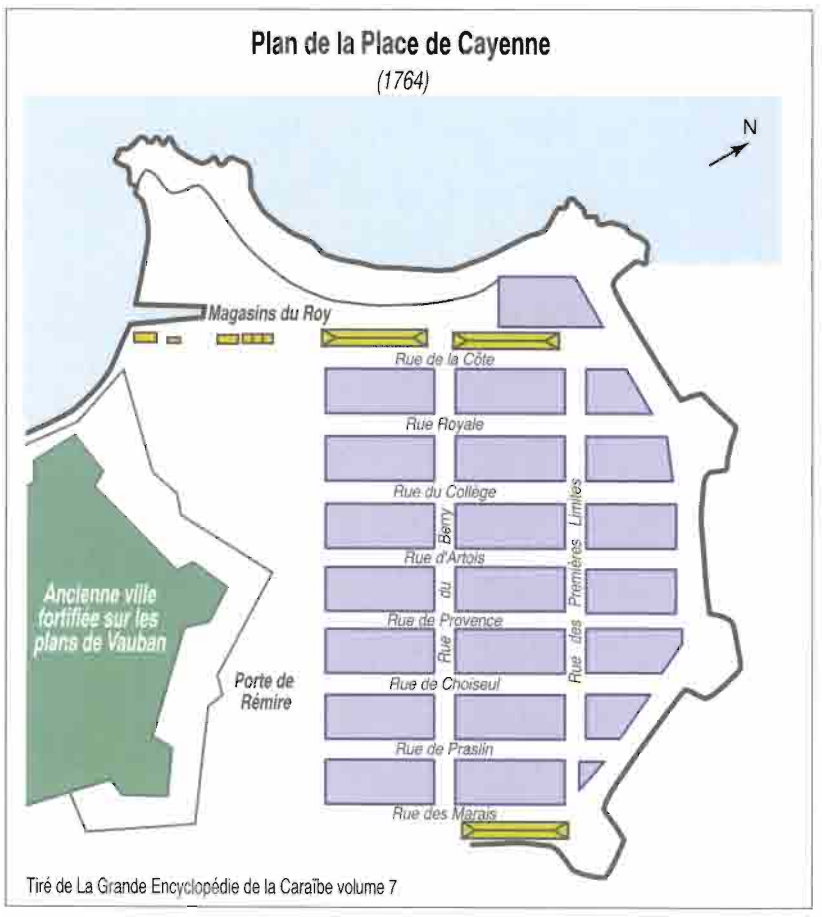
Vers 1750, la ville a l'allure d'un hexagone irrégulier entouré de murailles renforcées de cinq bastions et cerné, vers la terre, d'un fossé. Elle est dominée par le fort Louis, sur le mont Cépérou, renfermant magasin à poudre et citerne tandis qu'au pied sont logées six compagnies (300 soldats). Les bâtiments importants, l'église Saint-Sauveur, la maison du gouverneur, la maison des Jésuites sont situés autour de la place d'armes (aujourd'hui place de Grenoble). L'autre place importante est la place du port qui se termine par un débarcadère près duquel se trouvent l'hôpital et le magasin du roi. Au total, 5 à 6 rues dont l'une ceinture la colline et l'autre longe les fortifications percées d'une seule porte (porte de Rémire) qui donne sur la campagne par un système de pont-levis. Deux cents maisons, quelques-unes à étages, pour environ un millier d'habitants, en bois, en terre et

même en bouse, recouvertes de bardeaux ou de palmes. À cette époque, Cayenne n'est pas un lieu de traite active, plusieurs années peuvent s'écouler sans qu'aucun navire négrier se présente, les navires marchands qui accostent débarquent de grandes quantités de marchandises : vivres (salaisons et farines venues des côtes de Nouvelle-Angleterre et du Canada), plus étonnant des bois des forêts nord-américaines, via Boston ; tissus, poteries, quincailleries, matériaux de constructions viennent de France et, pour les colons les plus aisés, soieries, argenterie, porcelaines.

LES PREMIERS ESSAIS D'URBANISME

L'impulsion du gouverneur Malouet

La nouvelle Ville, appelée aussi la Savane, a été conçue par le chevalier François Etienne Turgot, en 1764. Son plan fixe la trame orthogonale actuelle et son orientation selon deux axes : l'un NE/SO, l'autre NO/SE. À cette époque, de nombreuses maisons ne sont que des cabanes, désertées la plupart du temps par les colons propriétaires résidant de préférence sur leurs habitations beaucoup mieux équipées.



Tiré de La Grande Encyclopédie de la Caraïbe volume 7

Dans le dernier quart du XVIII° siècle, le gouverneur Malouet s'étonnait : "un étranger ne devine pas comment un petit nombre d'hommes, maîtres d'un grand pays, ont pu s'enfermer dans un coin et arrêter par des remparts qui ne sont bons à rien, la circulation de l'air dans un pays brûlant et marécageux". Aidé de l'ingénieur suisse Guizan, il fait assécher les marécages à proximité de la ville et surtout assainit celle-ci en creusant des canaux d'écoulement, par exemple le canal Sartines (aujourd'hui partie terminale du canal Laussat). Il amorce une vraie politique d'urbanisme, perçant de nouvelles rues, prévoyant des promenades publiques. Déjà, on déplore la concentration excessive de la population à Cayenne (1/6 des habitants de la colonie y vivent).
Les guerres révolutionnaires rallumant les conflits européens, la guerre "de course" (corsaires et pirates) se ranime, ce qui amène le gouverneur Victor Hugues, de sinistre mémoire, à démanteler les fortifications côté terre pour les renforcer côté mer.

L'occupation portugaise de 1809 à 1817 vit le démantèlement définitif des murailles de Cayenne et le comblement du fossé avec nivellement du glacis. Il ne reste rien aujourd'hui de la ville fortifiée si ce n'est le tracé de quelques rues.

LA FLIBUSTE 1680-1700

Les pirates que nul ne songe à associer aux côtes de Guyane ont, eux-aussi, écrit une page de l'histoire de Cayenne dans la deuxième moitié du XVII° siècle. Venus des côtes atlantiques, plus ou moins encouragés officiellement et délaissant les abris sûrs de la Tortue ou de la Jamaïque, certains se fixent à Cayenne. L'histoire de la flibuste est une longue succession de coups de force, de retournements, de trahisons. Il y a une certaine connivence entre l'intérêt de la colonie où les gouverneurs aimeraient voir s'installer de nouveaux habitants et les règles officielles qui interdisent toute indulgence envers ces bandits de mer. Néanmoins, Cayenne est un refuge pratique entre la mer du Sud (le Pacifique que l'on atteint par le détroit de Magellan) et les Antilles, espace par excellence de la "course". Pierre Pain (père et fils), Jean Hamlin, Le Sage, Etienne Montauban sont les figures les plus connues. Contrairement aux autres qui fuient la Guyane, trop pauvre pour leur assurer la vie de luxe à laquelle ils aspirent, une partie de l'équipage de Montauban se fixe définitivement à Cayenne : 26 hommes dont on retrouve la trace dans les registres paroissiaux de Cayenne et de Rémire.

Les transformations de Laussat

Le retour de la Guyane à la France fut marqué par l'arrivée du gouverneur Laussat qui devait donner son allure presque actuelle à Cayenne. Il fit prolonger le canal Sartines jusqu'à la mer vers l'Est (à l'emplacement de l'actuel boulevard Jubelin), l'ensemble, inauguré en 1821, prit le nom de Canal Laussat.


Le canal Laussat (cliché J. Barret)

Le plus important fut l'adoption définitive en 1822 d'un plan d'urbanisme à trame orthogonale. Parallèlement, des améliorations étaient réalisées : création d'un jardin botanique, plantation en 1837 de palmiers royaux sur la Savane désormais Place des Palmistes, construction d'une nouvelle église achevée en 1833, puis en 1837 du palais de justice. La ville compte alors 500 maisons, toutes en bois, et plus de 5 000 habitants, à égales parties entre hommes libres et esclaves. Encore composée de nombreuses résidences secondaires, elle incluait de vastes espaces non bâtis. Les habitants se plaignent de l'état déplorable de la ville, qu'ils imputent aux esclaves urbains (en 1836 : 2 379 esclaves, domestiques et enfants, la moitié de la population citadine). Malgré cette saleté, l'animation est permanente dans le centre-ville qui tente de soigner son esthétique. Ce problème d'entretien sera en partie résolu, avec la mise à disposition des bagnards (1854). Comme Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne a vécu de leur travail : gazon tondu, rues jardinées, mobilier urbain soigné, voirie entretenue, services aux particuliers, tout cela justifie son surnom de "petit Paris" bien que des avis divergents se fassent entendre : Albert Londres en 1923 "*Je ne marchais pas depuis cinq minutes, mais j'avais vu le bout de la belle route. J'étais dans l'herbe jusqu'au menton, mettons jusqu'aux genoux...*"


La cathédrale Saint-Sauveur (cliché J. Barret)

Cette évolution qualitative de Cayenne ne s'explique que par un développement économique considérable de l'ensemble de la région. Juste avant l'abolition de l'esclavage, les surfaces cultivées sur l'Île de Cayenne atteignent 1 700 hectares (2/3 dans la région de Rémire, le reste aux environs de Matoury) beaucoup de zones marécageuses ayant par ailleurs été mises en cultures par le système des polders. La principale culture est la canne à sucre mais on trouve du coton, du roucou. Cayenne est un port actif qui exporte le girofle de Roura, le poivre de Tonnegrande, le roucou de Montsinéry et le coton de Macouria.
En 1854, l'éclairage public au pétrole, allumé chaque soir par les militaires de la direction de l'artillerie, est installé. Il est remplacé en 1904 par l'éclairage électrique qui se dégrade rapidement. En 1925, l'Union constate "*que les anciens réverbères subsistants et ceux qui gardent encore une carcasse de lanterne, prennent un air penché et semblent compatir au sort des rues lamentables qu'ils regardent*".

Des efforts d'aménagement continu

Dans la deuxième moitié du XIX° siècle, nombre d'événements allaient désorganiser la vie

CENTRE-VILLE DE CAYENNE : ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Type de commerce (source : ARUAG - 2001)

- Commerce quotidien alimentaire
- Commerce occasionnel divers
- Services
- Bar - restaurant

Anse de Châton
Pointe Buzaret
Anse Méret
Anse Nadau
Pointe des Amandiers
Anse de l'Hôpital
Pointe Saint-Joseph
Buzaret
Châton
Cité Rebard
Carrefour du Petit Monaco
Jardin botanique
Baduel
Carrefour de République
Cité Nzila
Carrefour Jubelin
Cité Medan
Cité Mirza
Carrefour Mirza
Carrefour Galmot
Cité des Palétuviers
Village Chinois
Fort Cépérou
Vieux Port
Digue
Place des Palmistes
Canal Laussat
Canal Leblond
Boulevard
Avenue
Jubelin
Laussat
Général de Gaulle
Rue Lallouette
Rue Christophe Colomb
Rue Lalouette
Rue Lamirande
Rue Lefebvre
Rue Malouet
Rue Molé
Rue Rouget de Lisle
Rue Victor Hugo
Rue Vidal
Rue Voltaire
Institut de Recherche pour le Développement
Météo France
Herbier de Guyane (IRD)
DRAC
CSC
Bibliothèque Universitaire
ES IESG
IUFM
Chambre de Métiers
Institut de Formation aux Soins Infirmiers
Services Techniques Communaux
CDDP
DDJS
Complexe Sportif
France Télécom
DRIRE
INSEE
CGFPT
Institut Pasteur
ASSEDIC
CAIT
CESRG
ADEME
DDASS
Agence d'attention
CAUE
Comité du Tourisme
Ancien hôpital Jean Martial
Trésorerie Générale
CCI
Conseil Général
Conseil Régional
Place Léopold Héder
Douanes
Affaires Maritimes
Abattoir
CODEPEG
DDE Phares et balises
Parc DDE
Gare Routière
Imprimerie Départementale
Place du Coq
EDF
A.D.
HV
OT
CCCL
DIREN
Cin
Tr
C
P
R
B
M
Éc
Co
N
0 125 250 m
Échelle : 1 / 7 000e
Sources : *IGN 1/25 000° - 1996*
ARUAG - 2001

économique : abolition de l'esclavage, installation du bagne, découverte de l'or. La Guyane ne devait jamais retrouver la prospérité qu'elle avait connue dans le deuxième quart du siècle dernier. Néanmoins, un homme allait donner à Cayenne une bonne partie de son visage actuel, François-Jules Lalouette.

En 1861 François-Jules Lalouette, né en 1819 en Lorraine, est nommé Chef du Service des Ponts et Chaussées en Guyane.
Cayenne n'avait alors pas d'eau potable. Il aménage une conduite en fonte de 200 mm de diamètre, depuis les lacs du plateau du Mahury pour amener, sur 12 kilomètres, l'eau jusqu'à un réservoir situé sur le mont Cépérou qui, lui-même alimentait quatre fontaines publiques. Pour enfouir sa conduite, il avait du faire une route de Cayenne au Rorota. Il y ajouta les routes du rond-point de Montjoly au Dégrad-des-Cannes par Rémire et de Montjoly au Dégrad-des-Cannes par la côte ; de Rémire au rond-point de la Madeleine en passant par Cabassou ; de la crique Fouillée, de Montabo, de Cayenne à Baduel, soit 35 kilomètres de routes. Lalouette avait saisi le parti que l'on pouvait tirer de la "roche-à-ravets", une forme de latérite très commune dans la colonie. C'est à lui que l'on doit les grands murs de défense contre la mer du côté Nord, les égouts de la rue chaussée Sartines et de la rue Voltaire, les ponts, ainsi que l'ensemble des fontaines. Le tout fut réalisé avec des moyens puisés dans un budget dérisoire de 800 000 francs annuels, il est vrai avec le concours de la main-d'œuvre pénitentiaire menée dans une discipline rigide par le gouverneur Loubère.

Avec la III° République, certaines rues furent rebaptisées. Le 21 mai 1881 la rue de Berry devient la rue François Arago ; le rue d'Artois la rue Lalouette ; la rue Royale, la rue Nationale.
En 1877, on reprit les travaux d'assèchement des environs (quartier de la Madeleine). À la fin du XIX° siècle l'espace de l'actuel centre-ville est entièrement occupé. Au début du XX° siècle, suite à la ruée aurifère, Cayenne se prolonge au Sud du canal Laussat toujours suivant une trame orthogonale, mais dès la fin de la première guerre mondiale, Cayenne, à l'image de la colonie, s'endort et n'évolue plus jusqu'à la départementalisation de 1946. Il semble même que la ville se dégrade. Albert Londres encore : "*On erre dans ces rues... Il semble que l'on ait tout perdu (...) comme oiseaux, il n'y a que les urubus, et cela se dandine entre vos jambes et refuse de céder le trottoir...*".

LA MUNICIPALISATION

Le décret du 15 octobre 1879, dote, quarante ans après la Guadeloupe et la Martinique, la Guyane d'institutions municipales : maire et conseil municipal bénéficient de l'autonomie financière. La nouveauté de l'institution est à l'origine de dysfonctionnements, tant financiers qu'administratifs, imposant des réformes indispensables. "Le conseil municipal de Cayenne est composé de pauvres gens inconscients du mandat dont ils sont pourvus ; tous sont illettrés sauf un". Confusion entre les deniers publics et personnels, absence de toute gestion comptable, état civil défaillant, clientélisme, la liste est longue des errements municipaux. L'incurie du contrôle de tutelle n'arrange rien. C'est pourquoi le décret du 12 décembre 1889 supprime toutes les communes de Guyane sauf Cayenne, bien qu'elle n'échappe pas à la règle commune de gestion erratique. Cependant, le conseil supérieur des Colonies se prononce en 1892 pour le rétablissement du décret de 1889. Malgré les multiples tentatives et une gestion toujours aussi désastreuse, il ne sera pas remis en question jusqu'à la loi de départementalisation de 1946. La réalité de l'institution communale, incontestable dans certaines communes, Cayenne, Sinnamary, Mana, reste discutable et artificielle pour les autres jusqu'à un passé récent.



La Place des Palmistes ; au centre le Conseil Général et la Préfecture (cliché J. Barret)

Cayenne, à la fin de l'ère coloniale

Pourtant, il apparaît qu'à la veille de la départementalisation, on vivait bien dans cette petite ville de moins de 10 000 habitants, où une véritable culture créole citadine s'était développée, tandis que subsistait une culture créole rurale issue de l'esclavage puis de l'abattis. Une élite créole a permis l'affirmation d'une architecture séduisante et originale dans laquelle s'exprime une culture citadine à travers les espaces publics et privés. La macrocéphalie de Cayenne marque, cependant, la vie du pays. Dans un environnement où la dynamique sociale s'articule autour de la lutte pour le pouvoir politique, l'espace urbain a bénéficié en priorité des manifestations ostentatoires de prestige et de puissance, fussent-elles relatives.

LA DÉPARTEMENTALISATION

Une urbanisation encore maîtrisée

En 1946, la Guyane devient un département français dont Cayenne est le chef-lieu. La fonction de capitale administrative, qu'elle a toujours occupée, se renforce par la création de nombreux services départementaux qui accélèrent son urbanisation. Dix ans après la départementalisation, l'urbanisation s'est développée dans trois directions : quartiers Est, dans la boucle du canal Laussat vers le pont Millon où étaient installés les logements des fonctionnaires (cité Rebard) et les installations de l'administration pénitentiaire, et Sud qui se densifient au-delà du boulevard Jubelin. Naissent un nouveau faubourg vers 1950 dans le Sud-Est (faubourg-l'Abri, quartier Anatole), un début de banlieue le long de la route de Montabo-Bourda. Dans tous les secteurs la densification se poursuit sous des formes variées : habitat précaire, lotissements de diverses qualités et au début des années 1960, sous l'impulsion des pouvoirs publics, construction de cités (cité-jardin des Manguiers, immeubles collectifs de Mirza, Zéphyr...).

Alors que de réels efforts d'aménagement basés sur un plan d'ensemble, ont été faits tout au long de l'histoire de la ville, il semble qu'elle ait été prise de court par la rapidité de l'urbanisation, depuis le début des années 1960, elle-même liée à l'explosion démographique de la Guyane dont l'Île de Cayenne a absorbé l'essentiel. Entre 1946 et 1970, l'espace péri-urbain est occupé de manière anarchique, sous forme de cités (27 recensées en 1969 occupant 40 hectares, souvent peu ou mal viabilisées). Certaines ont été édifiées dans le prolongement direct de la ville, au Sud (cité Mirza), d'autres totalement déconnectées du centre (cité Zéphyr à plus de 4 kilomètres) avec, pour seul équipement, un groupe scolaire et quelques commerces.
En 1974 et 1975, sous l'impulsion énergique du maire Léopold Heder, une politique volontariste se traduisait par la création d'équipements (lycée Félix Éboué, collège Zéphir) de voies et de réseaux divers (rocade primitivement conçue comme une voie avec terre-plein central paysagé) et de restructuration des cités (cité Bonhomme -230 logements, 800 habitants-, cité Césaire, cité Thémire).

Part de la population de l'Île de Cayenne

	1946	1954	1961	1967	1974	1982	1991	1999
Cayenne	10 961	13 362	18 615	24 581	30 461	38 091	41 067	50 294
Matoury	539	748	1 181	2 062	2 950	6 779	11 701	15 555
Rémire-Montjoly	229	285	517	567	1 133	2 532	10 152	18 032
Île de Cayenne	**11 729**	**14 395**	**20 313**	**27 210**	**34 544**	**47 402**	**62 920**	**83 881**
Guyane	25 499	27 863	33 505	44 392	55 125	73 022	114 678	157 213
Rapport Île de Cayenne/Guyane	45,99%	51,66%	60,62%	61,29%	62,66%	64,91%	54,86%	53,35%
Rapport Cayenne/Île de Cayenne	93,45%	92,82%	91,64%	90,33%	88,18%	80,35%	65,26%	59,99%
Rapport Cayenne/Guyane	42,98%	47,95%	55,55%	55,37%	55,25%	52,16%	35,80%	31,99%

CAYENNE : ESPACE COMMUNAL ET ÉVOLUTION



La Commune de Cayenne



Vue de Cayenne au XIX° siècle



Les jardins intérieurs du vieux Cayenne (cliché A. Cercueil)

Évolution de l'occupation de l'espace

Cadre naturel

- Mangrove / Marais
- Zones inondables
- Reliefs protégés
- Plages de sable
- Voirie en 2000
- Limite communale

Occupation de l'espace

- Avant 1864
- de 1864 à 1946
- de 1946 à 1954
- de 1954 à 1970
- de 1970 à 1980
- de 1980 à 1988
- de 1988 à 2000



L'urbanisation incontrôlée

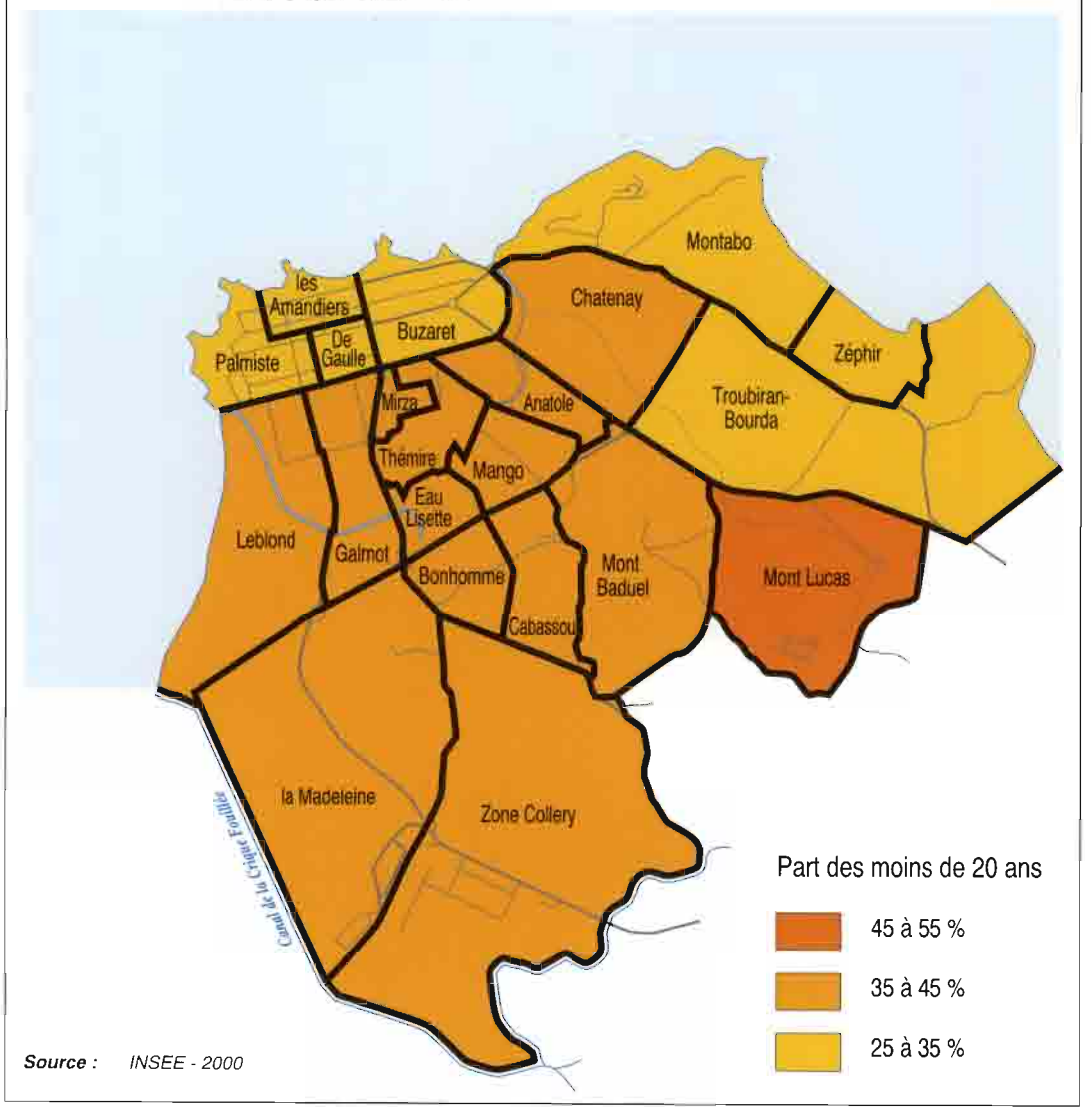
Depuis les années 1970, elle procède par "poches", sous-tendue par l'opportunité foncière et le moindre coût à court terme, se coagulant parfois sans jamais tenir compte des impératifs d'environnement ou de simple sécurité, ou en parcelles effilées perpendiculaires à la pente des reliefs ou à la côte.
Sous forme d'habitat spontané parfois insalubre, ou de villas aisées sans qu'aucun réseau primaire d'équipement n'ait été réalisé, aucune des deux formes ne structure réellement l'espace urbain.
En 1976, deux événements bouleversent la dynamique urbaine, la disparition du maire et le succès des activités spatiales provoquant une immigration massive, souvent incontrôlée, sans que des moyens nouveaux soient dégagés. Cela entraîne la prolifération des bidonvilles, l'occupation sauvage de terrains non viabilisés, inconstructibles parce que dangereux.
Or, depuis les lois de décentralisation de 1982, Cayenne, ville-capitale concentre plus que jamais la presque totalité des équipement administratifs, ainsi qu'une bonne part de l'équipement commercial, sanitaire et culturel de la Guyane. Elle se doit d'offrir, aux usagers comme aux résidents, des conditions de circulation, de stationnement, de vie sociale, de salubrité et de sécurité décentes.
De 1978 à nos jours, les POS (Plan d'Occupation des Sols) sont en retard sur la réalité. Les espaces boisés se rétrécissent comme peau de chagrin, les zones inondables sont comblées et construites, supprimant aux équipements publics.
Le bilan aujourd'hui est lourd. La dispersion de l'habitat, l'éloignement des lieux de travail, la polarisation des équipements publics dans le centre-ville, l'extrême médiocrité des transports en commun, l'insuffisance du réseau routier, la saturation des places de stationnement débouchent sur une situation de moins en moins supportable.

L'INDISPENSABLE AMÉNAGEMENT

Des solutions ? Un relatif optimisme

Cependant, il est évident que l'aménagement de Cayenne doit être pensé dans le sens le plus large du terme c'est à dire pour l'ensemble de l'Île de Cayenne.
Aujourd'hui, les réserves d'espace ne sont plus dans la ville mais sur l'Île de Cayenne, qui déjà constitue l'agglomération. Depuis le début des années 1960, Rémire-Montjoly et Matoury progressent démographiquement beaucoup plus vite que le chef-lieu dont le poids ne cesse de diminuer (91,64 % de la population en 1961 mais seulement 60 % en 1999).

Indice de jeunesse de la population - 1999 -



Source : *INSEE - 2000*

les bassins de rétention qui absorbaient les fortes pluies. Des opérations sociales sont parfois réalisées, au gré d'opportunités foncières. Les promoteurs, pour leur part, utilisant les coefficients d'occupation des sols au maximum autorisé, construisent dans des zones non viabilisées et sans participer naturellement

La macrocéphalie dont a toujours souffert la Guyane reste flagrante : l'agglomération cayennaise regroupe 53,35 % de la population guyanaise et la capitale 32 % à elle seule.
Or, de réelles potentialités existent, qu'il faut saisir et mettre en valeur, mais cela ne se fera pas sans une volonté politique forte et, sans doute, parfois impopulaire. Un site original de collines (mornes) en archipel sur une plaine plus ou moins marécageuse (pripris), drainée par d'innombrables "criques" parfois aménagées en canaux (canal de la Crique Fouillée) offre de larges possibilités. Cet environnement contraignant peut aussi être considéré comme une chance d'aménagement original sur le modèle éloigné des villes bataves alliant avec tant de bonheur l'eau et le milieu urbain.
L'imagination des architectes urbains n'est limitée que par les moyens financiers nécessaires, dépassant très largement les possibilités de la ville et même de la région. On peut classer les mesures qu'ils proposent en fonction des coûts :

FAIBLE	MOYEN	ÉLEVÉ
- Préserver les reliefs collinaires et contrôler leur urbanisation - Préserver le littoral - Regrouper les activités nuisantes au Sud, sous le vent des zones habitées - Aménager des parcours sportifs	- Remblayer les marais à l'Ouest de la ville - Restructurer les cités - Créer des quartiers homogènes	- Réaliser un réseau d'assainissement des eaux usées et construire des stations d'épuration - Percer une nouvelle pénétrante (Suzini-Anse de Chaton) - Aménager des pôles de centralité pour les secteurs éloignés

Il s'agit donc de définir les conditions que tout habitant est en droit d'attendre : trottoirs, pistes cyclables, éclairage, plantations, réseaux de voirie et d'assainissement correctement dimensionnés et hiérarchisés, ce que J.M. Moreau appelle le "banal urbain".
Les actions à entreprendre doivent fédérer l'ensemble urbain de Cayenne en créant des voies transversales qui désenclaveront et ouvriront à une urbanisation mieux maîtrisée les fonds de parcelles, et en améliorant le réseau routier, ce qui permettrait une meilleure desserte par les transports en commun des multiples lotissements jusqu'ici marginalisés.

Un volonté politique forte

L'énormité des investissements ne peut concerner les seules collectivités locales. Une politique, habile, imaginative mais encadrée, doit redonner le goût au secteur privé d'investir non seulement dans le secteur locatif ou marchand mais aussi de participer à la rénovation d'une ville où il fera bon vivre. L'aménagement, aussi bien que la rénovation, passent par une reconquête de la maîtrise de l'espace par la puissance publique.
Mao Zédong disait que "*la façade d'une maison n'appartient pas à celui qui l'habite mais à celui qui la regarde*". De la même manière, la ville appartient à ceux qui y vivent mais aussi à ceux qui viennent y flâner, s'y divertir, y travailler, à ceux qui se l'approprient. Une ville vivante, résolument optimiste quant à son destin, montrerait aux jeunes qui s'ennuient dans les quartiers sans vie, qu'il dépend aussi d'eux de construire l'avenir.
La Guyane s'enorgueillit de son pluralisme ethnoculturel. Or, la dynamique des rapports inter-ethniques passe par l'espace urbain.
La société guyanaise peut, à l'image de certaines régions de la Caraïbe, tirer des leçons de "*ces fédéralismes ethniques où la diversité l'emporte sur l'uniformité et le mythe d'une culture synthétique*" comme l'écrit Bernard Cherubini, et Cayenne, ville de toutes les différences, doit en être le moteur.

Ghislaine BARRET

L'ARCHITECTURE CRÉOLE

Après bien des vicissitudes la maison créole traditionnelle a fini par s'imposer à la fin du XIX° siècle comme symbole de la réussite sociale des orpailleurs et des intellectuels. Ces maisons ont tout au plus un siècle. Gracieuses et légères, largement ornées de nombreux détails architecturaux, elles sont d'autant plus fragiles qu'elles n'ont pas été conçues pour résister au temps. Le problème majeur, aujourd'hui, est la conservation d'un patrimoine en voie de disparition, d'autant plus précieux qu'il est unique, puisque disparu aux Antilles. Certaines maisons traditionnelles sont inscrites aux monuments historiques.

"Cayenne possède à l'heure actuelle, le plus bel ensemble d'architecture coloniale à caractère historique des départements d'Outre-mer" (J.M. Moreau).

C'est un héritage jeune car l'originalité de la ville, bien que basée sur des apports architecturaux anciens, ne s'est imposée que dans la deuxième moitié du XIX° siècle.

À l'origine, la maison traditionnelle est une simple reproduction du carbet amérindien plus ou moins fermé.

À la fin du XVIII°, malgré quelques améliorations, 75 % ont encore une structure porteuse en fourche et 25 % en charpente dont la technique est d'importation européenne.

L'influence de la Haute Normandie est indubitable, ce qui n'a rien de surprenant si on se rappelle que les Normands ont dominé tout le premier siècle de la colonisation.

Cependant, la case urbaine n'est pour les habitants qu'une résidence secondaire laissée à la seule occupation des esclaves et l'on ne s'en préoccupe guère.

Contrairement aux Antilles, la plantation disparaît avec l'abolition de l'esclavage. Tandis que les classes les plus défavorisées sont cantonnées dans la périphérie, la bourgeoisie, les fonctionnaires s'approprient le centre-ville. À côté des belles demeures des riches orpailleurs ou des notables issus de la III° République, l'essentiel des maisons, plus modestes, appartient à la classe moyenne qui consacre la case urbaine comme maison adaptée à la vie locale.

L'architecture guyanaise repose sur des principes universels adaptés aux conditions naturelles. Il ne s'agit jamais de l'imitation servile d'une architecture d'importation sur laquelle on aurait plaqué quelques éléments décoratifs locaux pour faire authentique.

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le plan d'ensemble

Le plan, toujours rectangulaire, est découpé en travées correspondant aux pièces principales. S'y ajoutent une galerie permettant l'accès aux différentes pièces et la desserte de la cour. Les pièces humides : cuisine, salle de bain, buanderie sont reléguées dans les annexes.

Posée sur un socle maçonné afin de l'isoler de l'humidité du sol, la maison cayennaise possède une ossature en bois organisée en formes géométriques et rationnelles, des entretoises garantissant la solidité de l'ensemble. Les matériaux de remplissage varient en fonction des étages, les plus lourds en bas, les plus légers en haut. Briques pleines liées au mortier pour le rez-de-chaussée, galettes de wapa noyées dans un mortier de terre lié à la chaux au premier, bois pour les étage supérieurs.

La plupart des bois guyanais (wacapou, angélique), sont durs et résistent au pourrissement mais se révèlent difficiles à travailler. Néanmoins, la forêt a toujours fourni une source inépuisable de matières premières. Jusqu'à un passé récent, toutes les constructions se faisaient avec les matériaux locaux, sauf pour les produits ferreux, importés.

Le climat : donnée fondamentale

Hauteur décroissante des plafonds à mesure que l'on monte dans les étages mais toujours percement des parties hautes, afin d'assurer la meilleure ventilation possible, auvent ceinturant chaque étage et protégeant le niveau inférieur de la pluie, l'architecture créole se caractérise par une remarquable adaptation au climat ce qui n'interdit pas, parallèlement, une réelle recherche esthétique qui lui donne toute sa grâce et toute sa variété.

La maison traditionnelle ignore les fenêtres vitrées. Les fermetures sont assurées par des volets en bois plein ou à lamelles. Les portes-fenêtres ont une partie basse et une partie haute mobile, ajourée selon des formes diverses. Généralement toutes les ouvertures sont surmontées d'impostes assurant la ventilation même quand fenêtres et portes sont closes. C'est dans les impostes que se manifeste la plus grande fantaisie : lamelles verticales ou horizontales, treillis carrés ou à losanges, certaines ont encore des allures de soleil centré ou rayonnant à partir d'un angle.

Une des principales caractéristiques de la maison cayennaise est la forme de son toit, parfaitement adaptée à la nécessité de protéger à la fois de la pluie et du soleil. La forte pente favorise l'écoulement rapide des précipitations, parfois torrentielles,



Portes et impostes (cliché CTG)

tandis que les "coyaux" jouent un double rôle. D'une part, en accélérant le course de l'eau, ils la catapultent loin en avant pour éviter le déchaussement des fondations qui se produirait si l'eau tombait trop près de la façade, d'autre part ils évitent à la fois des surfaces de toit trop importantes et des débords à rallonge qui masqueraient au regard et au vent une trop grande part de la façade. "Ces débords, coyaux ou auvents structurent la forme de la construction et l'habillent. Ils apparaissent comme des volants qui rendent plus gracieuse la maison" (S.Lebault).

Les éléments décoratifs



Balustrade en fer forgé (cliché CTG)

Bien que n'étant pas spécifique de la Guyane, le balcon est un élément fondamental de la construction. Il occupe une place particulière car il cumule à la fois un rôle de représentation sociale forte et l'expression de la convivialité guyanaise dans une vie qui se déroule pour une bonne part à l'extérieur. Protégé par l'avancée du toit, il est constitué d'un sol presque uniformément en bois posé sur des solives. C'est dans les balustrades que s'exprime la personnalité des propriétaires, la plupart du temps en bois travaillé, elles peuvent être aussi en fer forgé voire en fonte moulée.

La galerie est un des éléments centraux de l'architecture guyanaise. À vocation privée, c'est un espace privilégié où l'on prend ses repas, où l'on reçoit les visiteurs. Elle ouvre l'accès à la cour, second espace privilégié de la maison créole, centre de la vie familiale. Avant l'installation de l'eau courante elle accueillait en général un puits, mais faisait également souvent office de jardin où étaient plantés arbres fruitiers, légumes, fleurs et plantes médicinales.

Délicatement décorée, finement sculptée, particulièrement adaptée à un climat dont chacun vante tour à tour la douceur ou la violence, la maison créole est organisée en deux parties : ouverte sur la rue et la vie sociale par le balcon, tournée vers la cour et le jardin pour la vie familiale.

LE DEVENIR

La maison créole est un élément basique de la culture. Les habitants s'y réfugient, y connaissent joies et peines et y sont profondément attachés, même si parfois, ils la laissent dépérir, souvent faute de moyens financiers.

Cependant aujourd'hui elle n'est plus adaptée aux conditions de la vie moderne et connaît deux types de problèmes de rénovation : mise aux normes du confort moderne et cohabitation entre plusieurs familles. Un autre impératif est celui, plus immédiat encore, de l'entretien général de la construction fragilisée par les aléas climatiques et les termites. La restauration, valorisante, s'avère coûteuse aussi le choix le plus courant est-il celui, radical, de la destruction et d'une reconstruction beaucoup plus économique.

Or, si le recours au béton est justifié quand il s'agit d'édifier des immeubles collectifs voire même des villas individuelles en périphérie, il ne l'est plus quand il investit la ville et en défigure l'aspect. Outre le fait que les cubes, avec toit en terrasses, imposent la climatisation faute d'une circulation convenable de l'air, l'alternance pluies violentes / soleil, fragilise les structures. Sans oublier la laideur de la plupart des constructions qui écrasent de leur masse compacte les fragiles maisons traditionnelles tout en dénaturant l'harmonie des rues.

Sous la double poussée de l'immigration française (métropolitaine et antillaise) et étrangère, la croissance urbaine rapide a changé le mode de vie. La nouvelle génération est plus attirée par les facilités du confort moderne que par l'entretien d'un patrimoine considéré au mieux comme suranné au pire comme encombrant.

En conséquence, la maison la mieux entretenue est celle habitée par ses propriétaires. Souvent héritée des parents, les enfants et les petits-enfants y reviennent. C'est une maison placée au centre de la famille, que l'on entretient ou que l'on restaure. Beaucoup sont cependant abandonnées soit dans l'attente d'une possible valorisation du terrain, soit que les moyens indispensables fassent défaut.

Il semble enfin que les raisons les plus fréquentes soient l'indivision après décès et les désaccords ensuivis et la mentalité des jeunes guyanais tournés vers une culture très différente et volontiers véhiculée par les médias. La nouvelle génération, en pleine crise identitaire, sent confusément la richesse d'un patrimoine architectural synonyme d'un passé occulté ou renié en oubliant qu'il est, en fait, l'expression de la culture créole à son apogée.

En Guyane, et particulièrement à Cayenne, la notion de patrimoine architectural a généralement concerné les seuls monuments (notons toutefois le remarquable effort de la ville de Sinnamary qui offre aux touristes de nombreux exemples de cases créoles rénovées). Aujourd'hui, les Monuments Historiques y intègrent l'habitat, mais si celui-ci éveille la curiosité du visiteur, il est trop familier à la population pour qu'elle en déchiffre l'exacte richesse. Enfin, les maisons traditionnelles ne sont peut-être plus vraiment représentatives des valeurs sur lesquelles veut s'appuyer la nouvelle culture créole.

Ghislaine BARRET

SAINT-LAURENT-DU-MARONI





"Peu me chaud rien ne me cuit"

En haut, à gauche, la balance symbolise la justice et à droite, la grille et les insignes des porte-clés, le bagne. En bas, à droite, la coupe d'un tronc d'arbre symbolise la forêt guyanaise et à gauche, les marsouins avec l'ancre, le corps des troupes de marine. Au centre, une salamandre sur un grill au-dessus d'un brasier ardent symbolise le martyre de Saint Laurent, Saint patron de la commune.



Armoiries actuelles de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni



Saint-Laurent-du-Maroni : au premier plan, le camp de la transportation.

(cliché M. Heller - DRAC Guyane)

* * *

PRÉSENTATION

La Commune de Saint-Laurent-du-Maroni



La commune de Saint-Laurent-du-Maroni, chef lieu du deuxième arrondissement, occupe une situation privilégiée dans l'Ouest guyanais. Commune frontalière du Surinam elle connaît de ce fait une activité intense liée aux divers échanges transfrontaliers qui se traduisent visuellement par un mouvement continuel de pirogues coupant dans les deux sens le Maroni, chargées d'hommes ou de marchandises voire les deux. Un bac international, géré par la sous-préfecture assure deux rotations journalières le matin et le soir, transportant véhicules et objets volumineux.

Les limites administratives de Saint-Laurent-du-Maroni, 4 210 km², sont en majeure partie constituées par les cours de l'Arouani (affluent de la Mana) à l'Est, de la Sparouine à l'Ouest et du Maroni au Nord-Ouest. Le territoire communal est séparé de l'Océan au Nord par une très petite portion (5 km) de la commune de Mana qui borde le Maroni juste avant Awala-Yalimapo où les eaux du fleuve se mêlent à l'Atlantique.

Saint-Laurent-du-Maroni s'enfonce comme un coin dans une direction Nord-Sud jusqu'à la latitude de Grand Santi englobant les massifs aurifères de Découd-Découd et de Lucifer. Là se trouvent les exploitations aurifères de Paul Isnard et Citron qui comptent parmi les plus productives du département.

Le long du Maroni, en remontant vers l'amont, à une quinzaine de km de Saint-Laurent-du-Maroni, se trouve le bourg de Saint-Jean siège d'un Groupement du Service Militaire Adapté (GSMA), formation professionnelle des adultes, du 9° RIMA (groupement Maroni) et d'un village businenge.



Crépuscule sur le Maroni ; à l'horizon le Surinam (cliché J. Barret)

L'HISTOIRE

L'emplacement de la cité actuelle est occupé bien avant l'époque précolombienne par les populations amérindiennes et le petit village qui court des jours tranquilles sur la rive droite du fleuve Maroni porte le nom de son chef "Kamalaguli". C'est une région où tout est eau et forêt avec, comme voie de pénétration naturelle, un réseau fluvial qui est encore le principal moyen de communication vers l'intérieur. De ces populations amérindiennes ne subsistent que deux ethnies différentes réparties dans des villages alentours, les Palikur et les Kali'na qui assurent la gestion commune de leurs terres dans le respect du droit coutumier. Leur intégration se concrétise de jour en jour par une évolution des structures sociales et la diversification de leurs activités : cultures sur abattis et travail salarié.

Dans le courant des XVII° et XVIII° siècles, les berges du Maroni voient affluer de nouvelles populations. Des colons européens et leurs esclaves puis des Businenge descendants des esclaves rebelles fuyant les plantations du Surinam, pays limitrophe. C'est ainsi que se retrouvent, en pleine expansion démographique, quatre grands groupes tribaux, les Aluku, les Ndjuka, les Paramaka et les Saramaka établis dans des quartiers du bourg ou dans les villages qui l'entourent. Grands navigateurs du fleuve, les piroguiers Noirs Marrons sont devenus les spécialistes incontournables, tant dans l'art de fabrication des pirogues, que dans celui de les piloter tout au long des 480 km du Maroni, pour le convoyage du fret ou des passagers jusque sur la Lawa ou Haut-Maroni. Agriculteurs pour leurs besoins personnels, artisans et orateurs de grand talent, les Noirs Marrons font preuve, dans tous ces domaines, d'une approche esthétique incontestable.

La découverte de l'or, quelques années seulement après l'abolition de l'esclavage vers 1850, marque profondément la structuration de la société créole. Non seulement les esclaves libérés quittent les plantations pour la recherche et l'exploitation des mines en forêt, mais ils sont rejoints par les Créoles en provenance des îles de la Caraïbe : Martinique, Guadeloupe, Dominique et surtout Sainte-Lucie. Ces caribéens se fixent dans la région de Saint-Laurent-du-Maroni, dynamisant ainsi l'exploitation aurifère et le commerce. Cette période marque parallèlement la disparition des blancs créoles qui ne pouvaient rétablir une situation compromise par le départ de la main-d'œuvre issue de l'esclavage. Cette disparition contribue à donner à la culture créole guyanaise une plus grande unité due au partage par tous d'une ascendance africaine. Représentant 75 % de la population totale il y a vingt

SAINT-LAURENT-DU-MARONI : ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 49*



ans, le nombre de Créoles diminue en valeur relative par rapport à l'ensemble formé par les autres communautés.
L'exploration du fleuve Maroni se poursuit dans les années 1820-21 à l'initiative du Gouverneur, le Baron de Laussat. Mais c'est en 1852 que le Lieutenant de Vaisseau Carpentier, en mission de reconnaissance, découvre dans cette région du Maroni l'établissement Kappler où vivent, dans un parfait état de santé, une quarantaine de familles venues du Friedland, région de la Mer du Nord. À cette même période, pour pallier le manque de main-d'œuvre nécessaire au développement de la colonie, la colonisation par la déportation est restaurée par l'implantation du bagne et le 31 mars 1852, c'est le premier transport de la deuxième "phase" de l'histoire de la déportation vers la Guyane. Les bagnards sont affectés dans l'Est de la Guyane à la construction d'une infrastructure routière, mais surtout ils sont employés à la création de nouveaux pénitenciers, presque aussitôt abandonnés en raison d'une trop forte mortalité due à l'insalubrité des lieux. Dans ce contexte, le Général Sarda-Gariga se voit confier la mission de rechercher des terres plus hospitalières, et son choix se fixe dans la zone de l'établissement du sieur Keppler, sur la rive droite du Maroni. C'est ainsi que des relégués venant des pénitenciers de Saint-Georges et de la Montagne d'Argent commencent les défrichements qui serviront à l'implantation des futurs pénitenciers du Maroni.


Le camp de la transportation et le débarcadère (cliché M. Heller - DRAC Guyane)

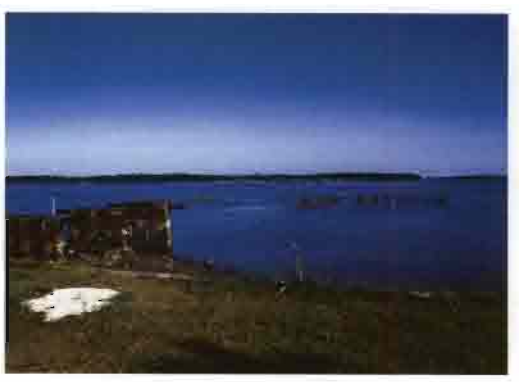

Architecture du bagne rénovée : le collège (cliché A. Cercueil)

Les travaux interrompus reprennent sur l'initiative du Commandant Mélinon qui débarque avec 24 transportés le 23 août 1854. Cet emplacement est définitivement adopté dès que le Contre-Amiral Auguste Laurent Baudin, Gouverneur de la Guyane depuis le 16 février 1856, le baptise Saint-Laurent-du-Maroni le 21 février 1858, en mémoire de ses père et grand-père prénommés Laurent comme lui. Le véritable travail de colonisation commence alors et Saint-Laurent-du-Maroni devient pénitencier agricole.
L'idée de développer l'économie de la Guyane en prenant l'exemple australien prend en effet forme. La région devient un modèle et des concessions où l'on cultive banane et canne à sucre sont mises en valeur par des condamnés. En outre, des chantiers forestiers sont ouverts, en particulier ceux de Saint-Jean et de Sparouine.
Parallèlement, le gouvernement fait appel à des travailleurs portugais, africains et indiens. C'est de cette époque que datent également les premières vagues d'immigration venues d'Asie, dont les Chinois constituent le groupe le plus important. Arrivés de Shangaï et Canton pour relancer l'agriculture, ils se reconvertissent dans les commerces de l'alimentation de détail et d'articles de bazar, marché sur lequel ils sont actuellement - en 2001 - en position de quasi-monopole.
L'année 1859 voit l'arrivée du premier convoi de femmes condamnées, toutes volontaires et choisies parmi celles qui peuvent retrouver une vie normale en fondant un foyer. Devant l'échec de cette tentative, les convois sont interrompus en 1905.
La situation sanitaire des bagnards devient catastrophique. Napoléon III décide en 1867 de ne plus envoyer de condamnés blancs en Guyane et de les diriger vers la Nouvelle-Calédonie où le climat paraît plus sain. Pendant vingt ans Saint-Laurent-du-Maroni ne reçoit plus aucun européen. Mais le bagne de Guyane subsiste. Saint-Laurent-du-Maroni devient le siège de l'administration pénitentiaire. Le 15 septembre 1880 la ville est érigée - exemple unique - en Commune Pénitentiaire Spéciale. Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire s'y installe comme Maire et une commission municipale est nommée.
La reprise de la transportation des relégués européens reprend en 1887. Avec l'arrivée fréquente des convois de condamnés la ville, construite en damier, s'agrandit régulièrement pour s'articuler en trois quartiers :
- **le quartier officiel** qui regroupe la majorité des administrations et les logements des responsables de l'administration pénitentiaire et communale.
- **la ville coloniale** découpée suivant un parcellaire régulier, destinée aux concessionnaires.
- **le quartier du Camp de la Transportation**, de la caserne de gendarmerie et de l'hôpital.
L'architecture de qualité et l'organisation urbaine font que Saint-Laurent-du-Maroni est surnommée le "Petit-Paris" de la Guyane.

Mais cela cache mal l'échec de la colonisation pénale. Dès 1924 une voix s'élève, celle d'Albert Londres. Dans le "Petit Parisien" du 6 septembre le reporter interpelle le Ministre des Colonies, Albert Sarraut en clamant avec force : "Ce n'est pas des réformes qu'il faut en Guyane, c'est un chambardement général". Puis, Gaston Monnerville, député de la Guyane, entame dès son élection en 1932 un combat pour la fermeture du bagne. Avec l'appui de l'opinion publique française, bouleversée par les révélations de la presse, il obtient que les premiers libérés quittent Cayenne pour la France en 1934.

Le 17 juin 1938 un décret-loi met fin au bagne. En 1946 celui-ci est définitivement fermé et c'est en août 1953 que les 132 derniers condamnés quittent cette "terre de la grande punition".

La France panse ses plaies de guerre alors que le décret du 9 novembre 1949 érige en commune de plein exercice Saint-Laurent-du-Maroni. De ce fait, abandonnant son ancien statut de "commune pénitentiaire" le chef-lieu d'arrondissement trouve sa place légitime dans ce département français de l'Outre-mer avec ses droits et ses obligations.


Ruines de l'ancien ponton de débarquement (cliché J. Barret)


La peine du forçat (cliché A. Cercueil)

LA POPULATION

2 000 habitants en 1880, 5 055 en 1914, 6 971 en 1982, 13 616 en 1990, 19 211 au dernier recensement de 1999 et plus de 20 000 en 2001, Saint-Laurent-du-Maroni, sous-préfecture, occupait donc en 1999 la deuxième place des communes de Guyane après Cayenne mais avant Kourou.
Cette progression démographique s'explique par un taux de natalité important (1 400 naissances par an), mais également par une immigration permanente due à sa position de ville-frontière avec le Surinam.
Saint-Laurent-du-Maroni, comme beaucoup de communes du littoral guyanais, est caractérisée par sa mosaïque ethnique. Comme l'ensemble du département l'indice de jeunesse y est fort (plus de 60 % de la population a moins de 25 ans).

Entre les deux agglomérations de Saint-Laurent-du-Maroni et de Saint-Jean la RD 11 sert de départ aux dessertes des villages amérindiens Kali'na : le premier, Village Pierre près de Saint-Louis, est situé sur les bords du Maroni, les autres, Terre Rouge et Espérance sur ceux de la crique Saint-Jean, bras droit du Maroni qui contourne l'île Portal. Enfin, le village Paddock se situe lui à l'extrémité aval du fleuve à la sortie de Saint-Laurent-du-Maroni. Les Amérindiens Locono habitent eux le village de Balaté proche du centre-ville.
Les Noirs Marrons vivent dans les villages de la Charbonnière, des Sables Blancs et aux quartiers Flamboyant et Moucaya proches du bac international.
La crise du logement qu'a connue la commune est en voie de résorption, les zones d'habitat insalubre en voie d'éradication totale.

L'ÉCONOMIE

Le touriste remarquera sans doute, aux alentours de l'agglomération, des paysages liés à une économie agricole. Au départ du carrefour de Mana, le long de la RD 9, se succèdent des parcelles cultivées et quelques troupeaux.


Paysage agricole sur la route de St-Jean (cliché J. Barret)

Ces paysages se retrouvent le long de la RD 11 au Sud, en direction de Saint-Jean. Les croupes des collines y sont habillées de vastes propriétés où

l'habitation principale, parfois visible de la route, est isolée au milieu des cultures. Quelques troupeaux de zébus ajoutent au pittoresque de ces paysages.
Deux projets agricoles structurants vont s'implanter près de la crique Margot au Nord et sur le plateau des Mines au Sud de Saint-Jean. Près de cent parcelles de 20 ares à 50 hectares seront ainsi mises en valeur.

La capitale de l'Ouest guyanais dispose des structures administratives et financières de l'État et du Département ainsi que des organismes de formation, d'une zone franche urbaine et d'un contrat de ville qui permettent le développement de nombreux services et d'activités liées au commerce, services et activités qui se verront prochainement dopés par la réactivation du port en eau profonde sur le Maroni.
En 2001 Saint-Laurent-du-Maroni possède la dernière rhumerie de Guyane qui occupe une dizaine d'ouvriers auxquels s'ajoutent une trentaine de saisonniers en période de coupe, et une scierie avec près de trente employés.
Malgré ces atouts, l'absence d'un véritable tissu industriel entraîne un chômage important, accentué par les carences conjoncturelles de formation et donc de qualification d'une jeunesse de plus en plus nombreuse. La municipalité s'emploie à résoudre cette difficulté en mettant l'accent sur les équipements éducatifs et collectifs structurants (lycée agricole, zones industrielle et artisanale en cours).

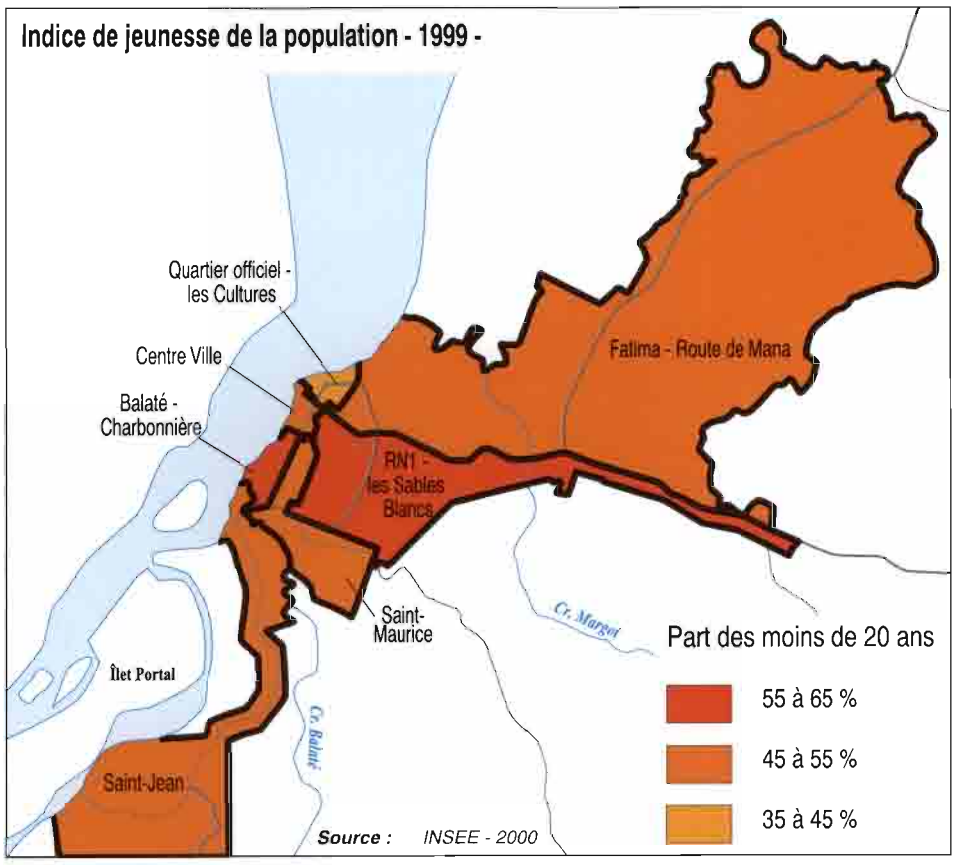
D'autre part, la dimension historique de la ville et sa notoriété internationale liées à une politique volontariste de rénovation du patrimoine et d'embellissement entraînent un flux croissant de touristes qui, annuellement, devrait dépasser très prochainement 30 000.


La sous-préfecture (cliché A. Cercueil)

Les visites des sites classés, le marché pittoresque aux fruits et légumes, l'offre globale touristique de Saint-Laurent-du-Maroni et de ses environs (Saint-Jean, mais également les remontées du fleuve en pirogue), ses animations culturelles et sportives font de la commune une ville "d'Art et d'Histoire" dont les visiteurs attendent qu'elle marie avec bonheur les plaisirs de la découverte d'une histoire difficile mais assumée, à ceux modernes de séjours confortables et accessibles.

Dans ce contexte, Saint-Laurent-du-Maroni affirme son nouveau particularisme, forte de son histoire elle relève les défis du XXI° siècle de vivre une citoyenneté inter-culturelle, berceau indispensable à l'épanouissement de l'ensemble de ses communautés humaines.

Sources : Mairie - LCG



Historique du village de Saint-Jean

À partir de 1859, l'Administration Pénitentiaire installe à Saint-Jean les libérés astreints à résidence temporaire. En 1887 Saint-Jean est définitivement affecté aux ***relégués****. Au-delà de la Balaté s'ouvre le camp composé de grandes cases sur pilotis. L'organisation rationnelle des activités, la présence d'ateliers divers, la canalisation des criques et la culture de 4 hectares de potagers font de Saint-Jean un lieu structuré qui couvre 80 hectares. On rejoint Saint-Laurent à 16 km grâce à un train Decauville qui sert aux familles et aux surveillants ainsi qu'à alimenter les marchés en produits divers.*
À l'origine, la relégation était destinée aux petits délinquants qui devaient peupler la colonie en y créant de plus un embryon d'économie basée sur l'attribution de concessions. La réussite n'a pas été au rendez-vous mais certaines des infrastructures sont encore visibles.
En 1946 le pénitencier est fermé définitivement et le village est livré à l'abandon. Une énième tentative de peuplement est impulsée par le Préfet de l'époque et, en 1949, un premier convoi débarque à Saint-Jean. Hongrois, Polonais, Tchèques, Roumains, Lettons, Grecs, Ukrainiens s'intègrent à la population locale dans une parfaite harmonie. Les activités reprennent : scierie, menuiserie, carrière de granite, mécanique, électricité, transport et travaux publics assurent, non seulement la sauvegarde du patrimoine immobilier, mais aussi le confort et l'équilibre d'un village alors considéré comme un modèle.
La politique préfectorale change après 1956 et Saint-Jean est à nouveau abandonné au pillage et à la végétation. L'arrivée du 9° Bataillon d'Infanterie de Marine en 1976, précédée en 1962 par le GSMA (voir plus haut) permet de relancer une certaine dynamique.
En 2001, le village compte 850 habitants environ dont 550 militaires. Pluriethnique, à l'exception notable des Chinois, des Brésiliens et des Hmongs, Saint-Jean est à l'image de l'Ouest guyanais, voué au tourisme et à l'écotourisme, à l'agriculture et à un minimum d'activités commerciales.

LE CAMP DE LA TRANSPORTATION

Le Camp de la Transportation tel qu'il existe actuellement est un vaste rectangle clos d'une enceinte d'environ 235 mètres de longueur et de 120 mètres de largeur ***(voir photo page n°158)****. Il est composé de cinq parties séparées par de hauts murs : deux d'entre elles étaient destinées à l'organisation du camp et aux cases, trois à la réclusion.*
Situé au sommet d'une boucle du Maroni, on y accédait directement à partir de l'appontement qui était l'accès principal de la ville.
Une seule entrée composée d'un portail couvert d'un arc segmentaire en briques y donnait accès au NE.
Deux cases à étages, de part et d'autre de l'entrée, abritaient les gardes et les surveillants. Le long d'un axe médian étaient distribuées les cases recevant les forçats :
D'abord 6 "cases doubles" à étages, dont 4 dans la première cour, puis 6 "cases simples" à rez-de-chaussée. Ces cases des détenus ont les mêmes formes et structures que celles de l'entrée du Camp.
Au Sud-Est, le quartier de la réclusion est composé de deux corps de bâtiments à étages. Le long des cours, s'étendent les blockhaus qui recevaient la nuit les bagnards enchaînés et les 134 cellules dont 96 dans la plus grande cour. Vers 1936, le quartier disciplinaire aux 96 cellules est séparé en deux parties inégales par une grille. Le projet d'éclairage électrique du Camp, présenté en 1938, n'est pas réalisé. Le Camp de la Transportation, parfaitement entretenu par les forçats jusqu'en 1939, est progressivement abandonné après 1946 avec la fermeture du bagne. D'abord pillés pour récupérer les matériaux, les bâtiments vendus sont envahis par la végétation luxuriante. Le climat corrosif ronge rapidement les charpentes et les couvertures.
Acheté par la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni et nettoyé par l'Armée en 1990, l'ensemble a retrouvé sa composition.
Certaines constructions ont été classées parmi les monuments historiques en 1987. La totalité du Camp de la Transportation est enfin classée en 1994. En 2001, la réhabilitation se poursuit, avec l'implantation d'une médiathèque, d'une école de musique et de danse et d'un centre de culture et de rencontres.

KOUROU



"Courroux passe, malheur finit tout quand on œuvre"

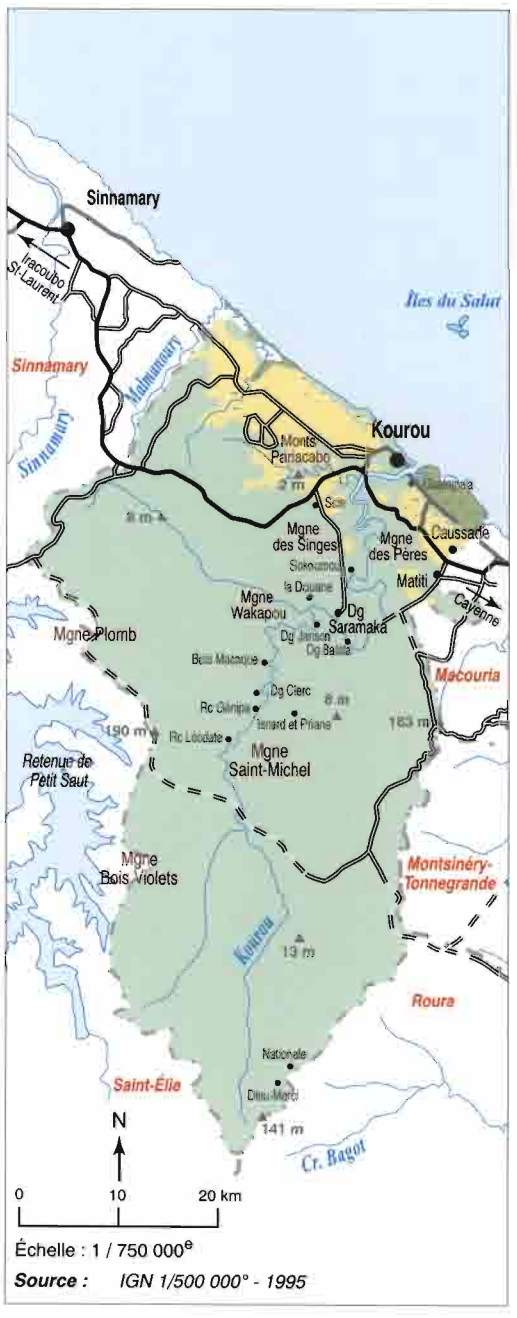


Kourou : vue générale (ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG)

PRÉSENTATION

La commune de Kourou, située sur la façade littorale de la Guyane, est entourée sur sa limite occidentale par les communes de Sinnamary et Saint-Élie et à l'Est par les communes de Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura. Son tracé administratif est lié directement au fleuve Kourou et à l'ensemble de ses affluents puisqu'il les englobe assez exactement.

La Commune de Kourou



La retenue du barrage de Petit Saut affleure sa partie Ouest sur une quarantaine de km, au pied des Montagnes Bois Violets et Plomb. Avec 2 297 km² elle fait partie des "petites" communes guyanaises même si, économiquement, elle se situe en tête.

La forêt couvre 64 % de la surface communale, savanes arbustives, mangroves et zones marécageuses se partageant la partie Nord en bordure d'Océan.

La commune est traversée par la RN 1 dont l'ancien tracé côtier a été abandonné suite à l'installation du CSG au profit d'un tracé plus méridional jusqu'à Sinnamary.

Au large de Kourou, à une quinzaine de km, se trouvent les trois Îles du Salut : Royale, Saint-Joseph et l'île du Diable ***(voir planche n°38)*** ainsi que quelques îlots rocheux de peu d'importance.

L'HISTOIRE

Cette terre ayant abrité des populations amérindiennes il y a plus de mille ans (vestiges des roches gravées de la Carapa, Sablière, polissoirs innombrables etc...), fut choisie par les Pères Lombard et Ramette en 1709 pour évangéliser les quelques tribus Galibi qui habitaient les savanes de la Caronabo. C'est finalement en 1714 que le Père Lombard édifia la première Mission sur la rive droite du Kourou à "une lieue" de la Pointe des Roches.

Très vite la Mission prit de l'importance rassemblant diverses tribus : les Galibi, les plus nombreux, les Coussari venant d'après Oyapock et les Maraone fuyant le bassin de l'Amazone sous la pression portugaise. La Mission devint paroisse vers 1730 et abrita, autour d'un camp fortifié, jusqu'à 600 indiens. Le père Lombard exerça son apostolat jusqu'à sa mort en 1748. En 1751, le père O'Reilly lui succéda. La paroisse prospérait à côté de la deuxième plantation des jésuites en Guyane : la plantation et l'animalerie de Guatemala au pied de la Montagne des Pères.

En 1761, les attaques royales contre l'ordre des jésuites, la suppression de l'ordre et la confiscation de ses biens au profit du Roi allaient inscrire Kourou de façon définitive dans l'histoire de France. Déjà se profilait la funeste expédition de Kourou qui allait donner à la Guyane le surnom de "cimetière des européens".

En 1763, la France avait perdu le Canada et les Antilles. Louis XV et Choiseul décidaient d'établir en Guyane une nouvelle colonie qui servirait de base pour repartir à la conquête des possessions perdues. Choiseul se fait alors concéder le territoire de la France Équinoxiale entre les fleuves Kourou et Maroni. Turgot, de Chanvallon, de Préfontaine allaient être les principaux acteurs de cette expédition.

De 1763 à 1765, plus de 16 000 colons européens, mais en majorité français, débarquèrent à Cayenne, Kourou et aux Îles du Diable ***(voir page n°128)*** amenés par plus de 50 navires. L'impéritie, l'impréparation, les prévarications et les luttes d'influence firent de cette tentative de peuplement un fiasco sanglant. Plus de 10 000 personnes périrent à Kourou et cet échec jeta un opprobre certain sur la terre de Guyane. À la fin de 1765, il ne restait que 685 personnes sur une zone allant de Kourou à Sinnamary. On en était revenu au niveau de la Mission du Père Lombard. Mais le sort devait encore s'acharner sur Kourou et la Guyane.

Les déportés de Fructidor (8 septembre 1797), politiques et prêtres, prirent le relais des colons de 1763 (Ange Pitou et ses compagnons à Kourou) et vérifièrent le dicton que la Guyane était bien le "cimetière des Européens".

Kourou allait dorénavant vivre de l'économie de ses rares plantations et abattis (situés surtout à Guatemala, dans les savanes de Kourou et sur la Route de l'Anse de Kourou à Sinnamary), jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848. Le sort devait encore s'acharner sur elle lorsqu'en 1852, Louis Napoléon Bonaparte décida la fermeture des bagnes de Brest, Toulon et Rochefort.

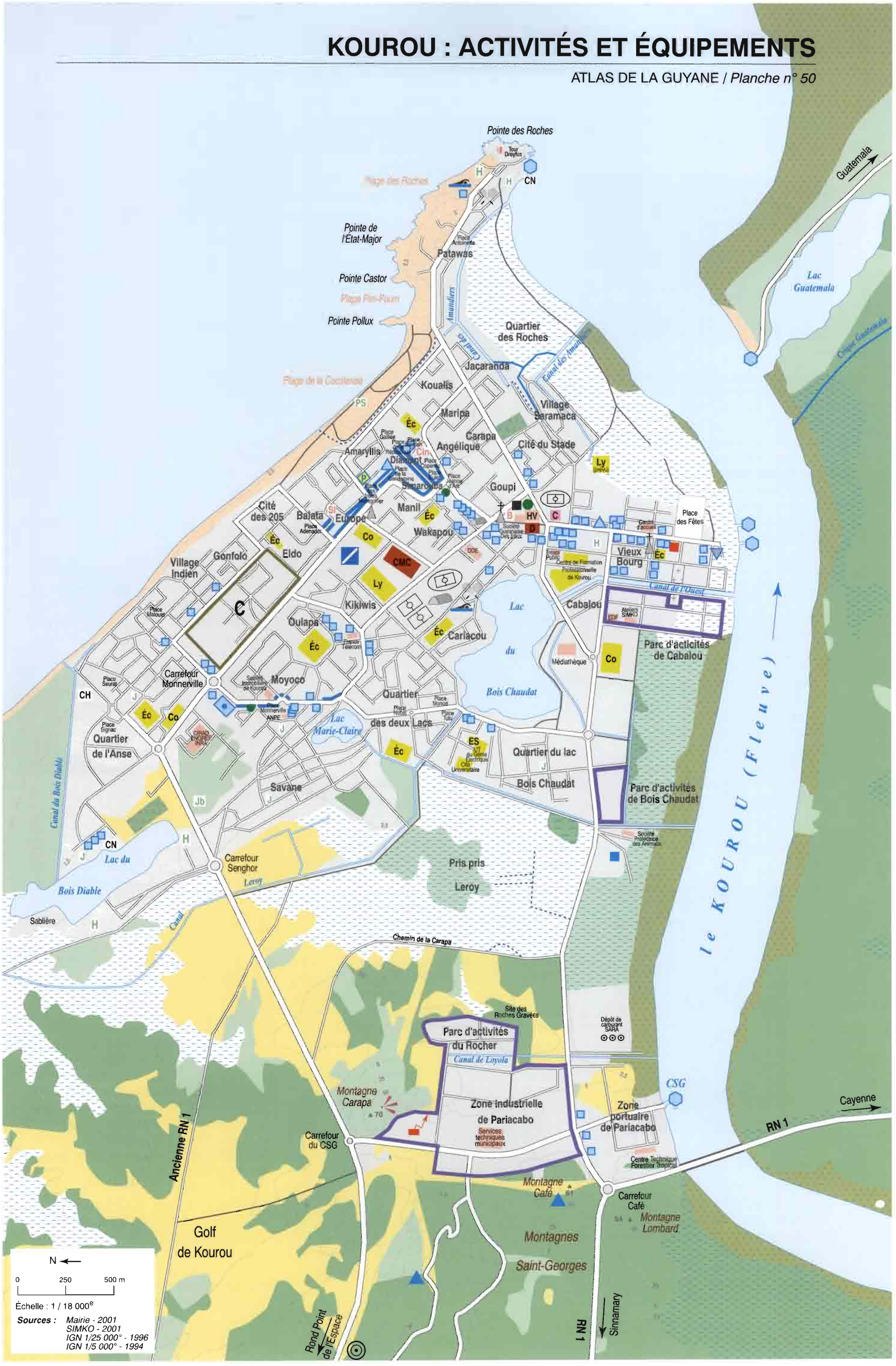


La Pointe des Roches et le bagne en 1958 (cliché IGN - EPAG)

6 000 personnes furent alors transférées en Guyane. Les Îles du Salut et Kourou allaient devenir en conséquence, des lieux de bagne célèbres. En 1867, Saint-Laurent-du-Maroni était choisi comme centre définitif avec Kourou, les Îles du Salut et Cayenne

KOUROU : ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 50*



comme dépôts.
Les Îles accueillirent de 1 200 à 2 000 déportés suivant les époques, avec leur administration. Kourou était le "poumon" des Îles et le pourvoyeur hebdomadaire de leur ravitaillement (bétail, vivres frais, bois etc...).


La Tour Dreyfus (cliché CTG)

Kourou s'accommoda au rythme de l'Administration Pénitentiaire et son évolution s'en trouva ralentie. Vers 1875 furent nommés les premiers Conseils Communaux.
Les "Travaux Forcés" et la "Relégation" n'apportèrent guère de progrès. L'Administration Pénitentiaire implanta dans la zone des Roches un pénitencier et son administration. Cinq sections furent créées sur Kourou : les plantations de la dépression des Roches (zone du polder) souvent submergées par l'Océan ; la zone agricole de Pariacabo avec les plantations de caféiers et cacaoyers de la Montagne Café, Carapa, Pariacabo et Lombard ; les zones d'élevage de la Passoura et des savanes de Carouabo ; la zone de la crique des Singes rouges (exploitation forestière) et la zone agricole de Guatemala. Dans les années 1880, plus de 600 bagnards étaient répartis sur ces différents sites.
Le bagne fermait en 1947 et les installations principales des Roches devinrent le siège de l'Administration des Travaux Publics, du BAFOG et du Génie Rural. La commune avoisinait les 700 habitants au début des années 1960. La population était alors répartie essentiellement dans le bourg (250 habitants), sur la Route de l'Anse de Kourou à Sinnamary (250 habitants) et aux abords de la Route Nationale entre l'école du PK 7 (actuellement le golf) et la crique Carouabo.
1964 annonça une Ère nouvelle : Kourou allait prendre une brillante revanche sur son sombre passé.


Le vieux bourg en 1958 (cliché IGN - EPAG)

LE SPATIAL

Le 16 avril 1964 la France décidait d'implanter à Kourou le Centre de lancement de son programme spatial. Elle fut suivie par les Européens dès 1967. 950 km² allaient être expropriés sur trois communes : Kourou, Macouria et Sinnamary. Cette superficie fut ramenée à 750 km² en 1999 par rétrocession aux communes principalement Kourou et Macouria *(voir page n°121)*.
37 ans plus tard, Kourou devenue 3° agglomération du département avec 19 107 habitants en 1999, se félicite d'être devenue le Port Spatial de l'Europe. Pourtant, ce n'est pas sans mal que cette évolution urbaine extraordinaire a pu s'effectuer.

L'histoire du Centre Spatial Guyanais

Le programme spatial français puis européen avait prévu la création d'une ville pour accueillir 12 000 habitants en deux unités de voisinage à partir d'un Plan d'Urbanisme prévoyant à long terme 50 000 habitants. Programmes "Diamant et Eldo" à partir du bourg de Kourou appelé à devenir "le quartier de l'Hôtel de Ville" de la nouvelle ville. La cité de chantier (prévue en plusieurs étapes pour 3 500 ouvriers) devait être intégrée à cette nouvelle ville et en être l'élément vitalisant. Débutée en octobre 1965 la cité était opérationnelle en juin 1966 et les premiers grands travaux de la ville débutèrent à la saison sèche (remblaiements, réseaux et bâtiments). Ils étaient menés en parallèle avec les travaux des sites techniques. Pour construire sur une alternance de cordons littoraux, il fallut remblayer plus de 10 millions de m³ de sable qui furent "empruntés" aux nombreux lacs qui agrémentent la ville. La ville nouvelle progressa rapidement (3 500 habitants en 1967, 4 400 en 1968 et 6 000 en 1969-70) notamment grâce à la population de chantier (11 nationalités dont des Colombiens, des Brésiliens etc...) et déjà des bidonvilles.
La population créole de Kourou avait difficilement accepté le changement de ses habitudes et surtout le déplacement d'une centaine de leurs familles expropriées afin de dégager les périmètres de sécurité des installations techniques (populations de la Route de l'Anse et du bord de la Route Nationale entre la Carapa et la Malmanoury). Il en fut de même pour une partie de la population de Sinnamary habitant entre la Malmanoury et la crique Paracou. À Kourou, relogées dans la "Cité du stade" en ville, ces familles allaient très difficilement s'adapter aux nouvelles contraintes de la vie citadine.
Après l'échec "Europa II" en 1971 et l'arrêt du programme Diamant, Kourou allait vivre une période délicate jusqu'en 1976 (période appelée "configuration B" du CSG). Après avoir plafonné à plus de 9 000 à la fin des années 1970, la population recensée en 1974 était inférieure à 4 000 habitants.
La décision de démarrer le programme Ariane annoncée en 1976 redonna un nouvel espoir aux kourouciens, un moment effleurés par le découragement. Les chantiers ELA 1 et 2 allaient relancer le développement rapide de la ville. Dès 1985, un nouveau "projet urbain" était mis à l'étude. Déjà, à la Conférence de la Haye en 1987, on arrêtait le programme Ariane 5 qui allait être la cause de l'accélération brutale de la croissance de la ville. Afin de maîtriser cette croissance, le CNES allait rétrocéder à la municipalité plus de 800 hectares de terrains aménageables.
La Société Immobilière de Kourou (SIMKO) était restructurée et le Maire en devenait le Président, à parité avec le CNES. Les travaux Ariane 5 (ELA 3) démarraient dès 1988. Kourou connut des difficultés pour suivre le rythme, notamment pour réaliser infrastructures urbaines et logements. Le statut de "Ville nouvelle" ou de "Grand chantier" en vigueur en métropole ne lui fut jamais accordé.
Avec l'ELA 3 et l'extension de la ville c'est environ 10 milliards de francs qui allaient être investis en 5 ans (avec le barrage EDF de Petit Saut et la déviation de la RN 1). Kourou allait "bondir" à plus de 18 000 habitants dans les années 1990 (dont 5 à 6 000 dans les bidonvilles qui fleurirent dans le quartier du bourg, du village Saramaka et aux abords de la Route de Pariacabo...).


Le quartier Monnerville (clichés A. Cercueil)

La Mairie avec l'aide de la SIMKO créa une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour tenter de maîtriser cette explosion. Avec énormément de difficultés, dès 1992, les premiers bidonvilles étaient résorbés (grâce également à l'action très énergique du Préfet de l'époque).
La création du quartier "Sinnamary 2000" au début des années 1990, allait mettre un frein à cette croissance démesurée. Les activités de chantiers commencèrent à diminuer dès 1993 pour arriver à la récession de 1995 qui allait atteindre l'ensemble de la Guyane.
Kourou, tant bien que mal, avait acquis le statut de troisième ville du département. Des travaux restaient à faire : réaménagement des villages saramaka et amérindien, rénovation de la Cité du stade (dite Cité des relogés) et compléments d'équipements publics. La population a considérablement évolué après le départ des "grands chantiers". Jeunesse, mixité des origines, immigrations constantes et "turn over" rapide des populations métropolitaines, continuent à jouer un grand rôle.
Grâce aux réserves foncières de sa ZAC, au potentiel de développement de la zone agricole dite du "Dégrad Saramaka" et aux zones disponibles le long de la RN 1, la ville dispose des bases indispensables à son développement. La zone industrielle de Pariacabo peut encore accueillir plus d'une cinquantaine d'entreprises.


Le quartier Simarouba (clichés A. Cercueil)

D'autre part, la mise en valeur de la façade maritime et fluviale est encore inexploitée.

Grâce :
- aux 50 000 visiteurs par an aux Îles du Salut (territorialement rattachées à la commune de Cayenne par survivance anachronique de la Loi de 1852 instaurant le Bagne en Guyane),
- au CSG par les visites des installations techniques, du Musée de l'Espace et des campagnes de lancement,
- à la proximité du barrage de Petit Saut,
- et enfin à ses plages,

Kourou dispose d'un potentiel touristique évident.

Pour le moment, la croissance globale de Kourou est axée sur l'activité spatiale et tout échec de celle-ci entraîne des retombées négatives immédiates.
La diversification recherchée par tous est encore en devenir mais le chemin parcouru depuis 1964 est immense. Cela prouve que le sort peut parfois être conjuré et la devise de Kourou n'a jamais été aussi vraie : "Courroux passe, malheur finit, tout quand on œuvre".

Yves DEJEAN

LES HOMMES ET LES RESSOURCES

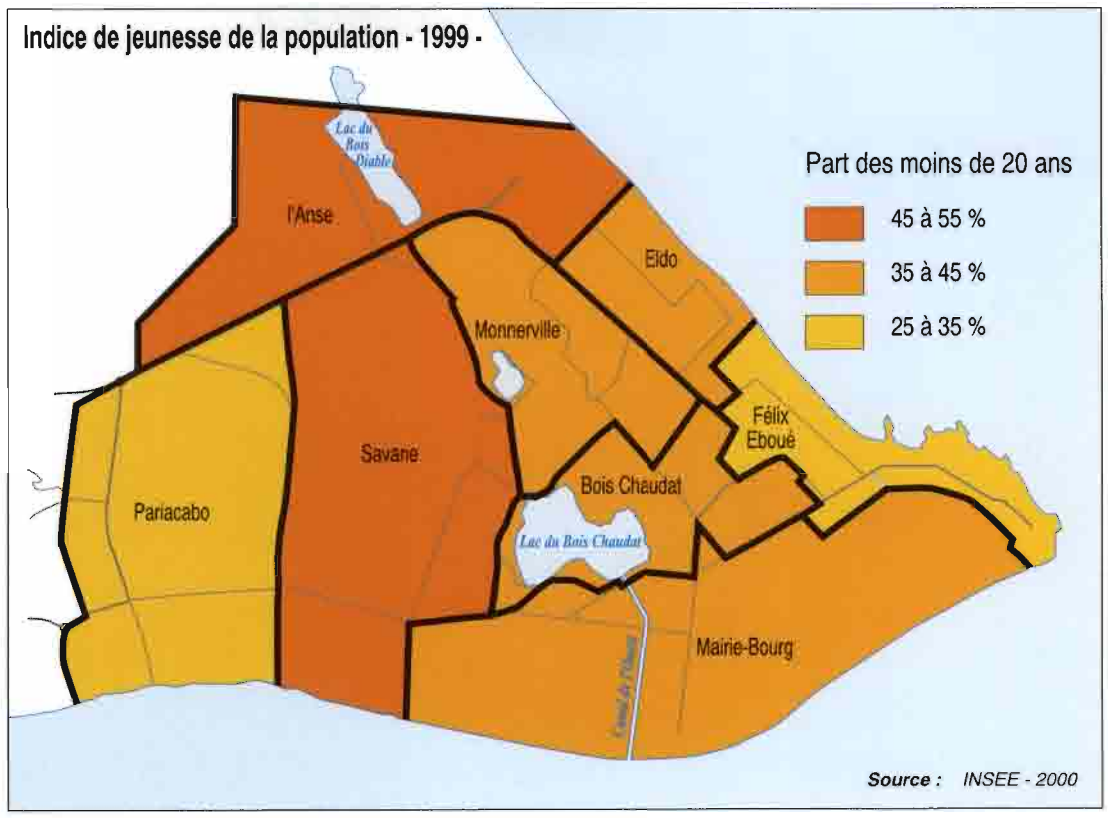
La diversité de la population, déjà décrite, a favorisé l'émergence de pôles identitaires marqués. La différence visuelle principale se situe à la limite du Vieux-Bourg qui marque de façon spectaculaire le départ d'une architecture résolument moderniste avec notamment la Mairie et le Collège Victor Schoelcher.
Les lotissements de maisons individuelles s'étalent autour des deux lacs Marie-Claire et Bois Chaudat et devraient, dans un avenir proche, être enceints par un boulevard extérieur rejoignant à l'Ouest les deux axes d'entrée que constituent l'ancienne RN 1 menant au CSG et l'Avenue Pariacabo qui borde parallèlement le Kourou.



Le collège Kourou III (cliché A. Cercueil)

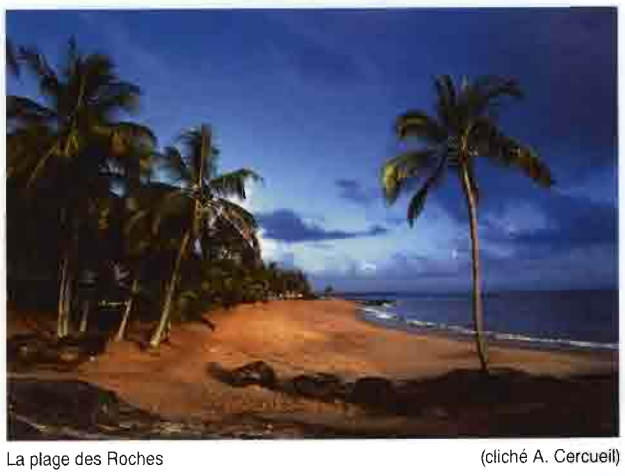
C'est peu dire que l'omniprésence du CSG explique l'activité globale de la commune. Le réseau commercial (gros et détail), les infrastructures administratives (écoles, collèges et lycée mais aussi médico-hospitalières, sportives et culturelles) et de services, en ont découlé au fil des ans. Kourou abrite également depuis 1974 un régiment de la Légion Étrangère avec un effectif d'environ un millier d'hommes pour la protection du Centre Spatial et logés dans une caserne située en centre-ville.

Face à cela, le secteur primaire est à l'image de l'ensemble du département, c'est à dire faible.
Sur une population globale de 19 107 habitants au recensement de 1999, seules 426 personnes sont comptabilisées dans le secteur agricole pour seulement 230 actifs qui mettent en valeur une



Surface Agricole Utile de 1 322 hectares. Le nombre d'exploitations se chiffre à 177 et, hors les brûlis, leurs productions concernent pour 10 % les vergers et 5 % les légumes.
L'élevage en progression, surtout dans le secteur bovin, ne compte cependant que 301 têtes en 2001 contre 317 en 1998. Près d'un millier de porcins et près de 50 ovins participent à l'alimentation du marché local et régional. La modestie des chiffres s'explique par la faiblesse de ces marchés.

Par comparaison, le secteur hôtelier est riche. Sept hôtels totalisent 1 018 lits dont la majeure partie de standing et occupés en permanence par les missionnaires du Centre Spatial. Dans certains cas exceptionnels, l'Hôtel du Fleuve à Sinnamary, lui aussi de standing et géré par le CSG, apporte le complément indispensable.
Les loisirs sont nombreux et variés mais généralement tournés vers les sports aquatiques. Un port de plaisance situé à la Pointe des Roches, près de l'ancien bagne ; une base nautique et un plan d'eau pour le ski au Lac du Bois Diable où il arrive à l'équipe de France de s'entraîner ; une plage de sable fin où la baignade est d'autant plus agréable que l'eau est notablement plus claire qu'à Cayenne sont autant de lieux où les kourouciens trouvent à s'occuper, sans oublier la "pêche au gros" (barracuda, tarpon, espadon) pratiquée aux alentours des Îles du Salut.



La plage des Roches (cliché A. Cercueil)

Dans le secteur des Roches, un centre sportif offre ses courts de tennis et de squash à proximité de la plage. Un aéro-club ainsi qu'un club d'ULM complètent un secteur loisirs de qualité.

Kourou, ville nouvelle sur le point d'effacer les inégalités criantes d'un monde de haute technologie greffé artificiellement sur un espace traditionnellement rural, assume en 2001 son rôle économique majeur au sein du département et international dans un vaste ensemble alliant l'Europe à l'Amérique du Sud par le canal d'une position géographique privilégiée.

LCG

LE CAMPUS AGRONOMIQUE

Le Campus forme un îlot de verdure entre la ville de Kourou et une zone de savane sur la route qui mène au CSG. Trois structures de recherches s'y partagent une superficie de 18 hectares : l'ENGREF (École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts), l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) depuis 1992 et le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) premier installé en 1989 et propriétaire du terrain.
Le Campus constitue avec l'IRD de Cayenne l'une des principales bases de recherche fondamentale et appliquée du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) "Silvolab-Guyane" créé en 1992 pour la recherche sur l'écosystème forestier tropical humide en Guyane. Une soixantaine de personnes travaillent sur le Campus dont une vingtaine de chercheurs.
Le regroupement de ces organismes permet à la recherche forestière en Guyane de disposer de moyens exceptionnels :
- des dispositifs expérimentaux sur le terrain (sites de Paracou et des Nouragues)
- des outils transversaux (herbier de l'IRD à Cayenne et Centre de documentation de l'ENGREF)
- des laboratoires (biologie moléculaire, microbiologie, écophysiologie, chimie des substances naturelles, sciences du bois, télédétection) sur le Campus et à l'IRD de Cayenne
- des infrastructures d'accueil pour les missionnaires, les chercheurs et les étudiants.
L'ensemble de ces équipements a valu, en 1998, la labellisation "Grand Équipement Européen" au GIS Silvolab.

d'après documentation Silvolab

MATOURY





Matoury : le centre-ville (cliché SERG 1998 - EPAG)

Sur le chef sur fond de sable (noir), la dénomination de la commune. Au centre un palmier comou sur pal d'or. Au flanc dextre un agouti sur fond de sinople. Au flanc senestre (1) *en fond de gueule (rouge) le Fort Trio situé à l'embouchure de la crique Fouillée, la tortue qui le soutient était fréquente sur le territoire de la commune. Crevette et poisson sur fond d'azur (bleu) marquent l'activité économique de la commune. Enfin, sur le canton de pointe de senestre, l'aérodrome de Rochambeau sur fond d'azur nébulé.*

* * *

PRÉSENTATION

Le décret du 25 février 1891 officialise la naissance de la commune de Matoury en lieu et place du quartier du "Tour de l'Isle" fondé en 1656. L'île de Cayenne est composée des trois communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury qui sont les trois communes les moins étendues de Guyane. Matoury est cependant la plus grande des trois avec une superficie de 148 km².

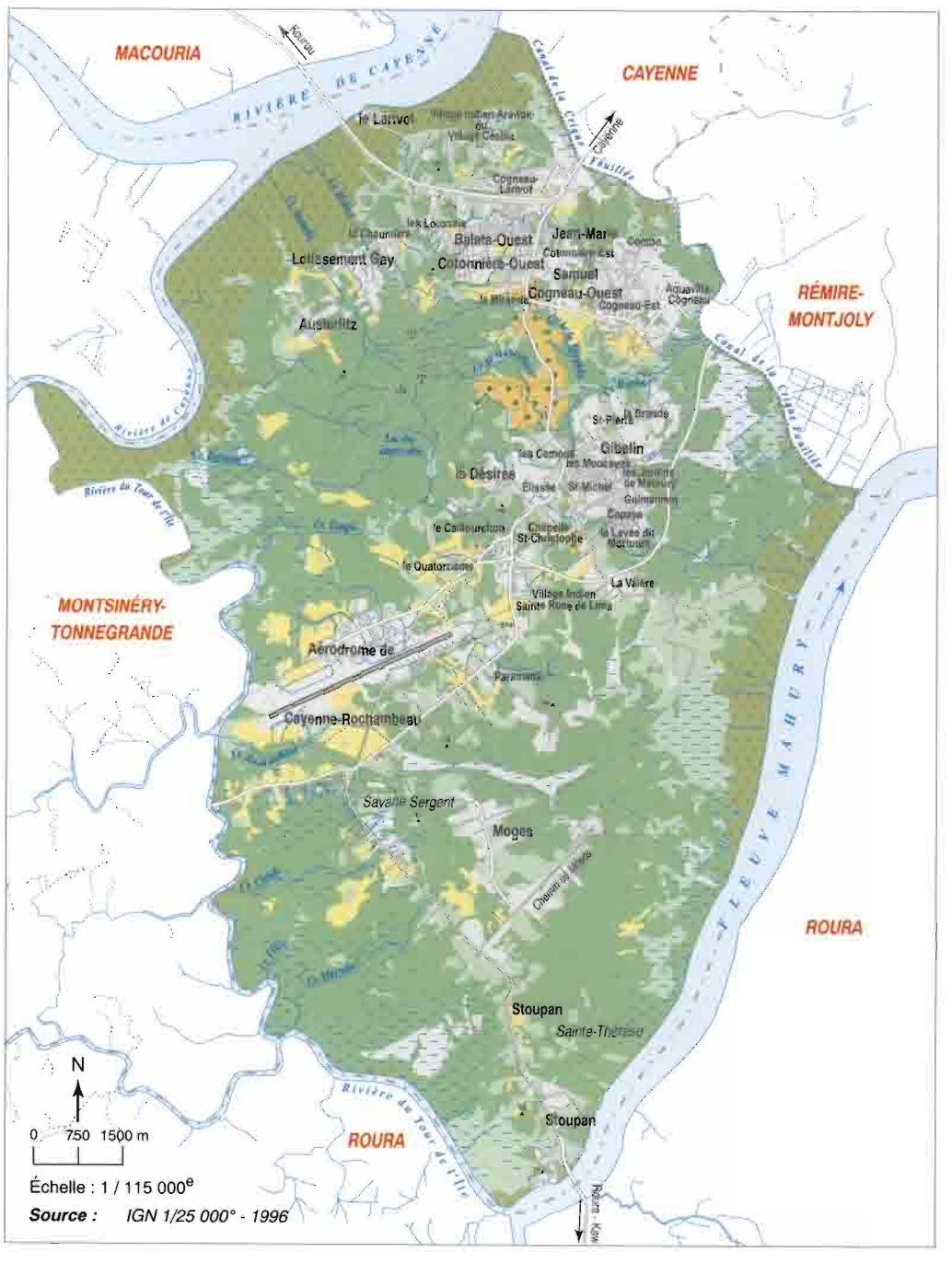
Elle abrite deux des infrastructures les plus importantes du département : l'aéroport de Cayenne Rochambeau et le port de pêche du Larivot. Elle offre par ailleurs, par sa situation géographique, un espace potentiel de développement qui est refusé à Cayenne et dans une moindre mesure à Rémire-Montjoly. Cet espace explique en grande partie la croissance démographique record de la dernière décennie, de nombreux habitants de la commune travaillant au chef-lieu sont à l'origine de ce que les géographes qualifient de migrations alternantes. Les projets structurants sont nombreux et variés, intéressant l'ensemble des activités économiques et administratives de la région.

Le relief de la commune est dominé par le Mont Grand Matoury (234 m) et le Mont Fortuné (151 m). Sur le reste du territoire communal les altitudes varient peu, entre 0 et 20 mètres, avec une majorité de terrains à moins de 5 m inondables et souvent inondés.

Matoury est limité au Nord par la crique Fouillée, au Sud par la rivière du Tour de l'Île, à l'Est par le Mahury et à l'Ouest par la rivière de Cayenne. Soumis à l'action des marées ces divers cours d'eau possèdent des berges basses et marécageuses. De nombreuses criques secondaires assurent d'autre part le drainage des eaux de ruissellement.

La végétation de la commune est très largement dominée par la forêt humide et les "pripris" (marais) qui couvrent collines et terres basses. ***La planche n° 51*** met en valeur des effets anthropiques néfastes, déboisement et habitat sauvage, qui font de Matoury une commune sous la menace d'un développement anarchique, mais menace seulement, car des mesures conservatoires ont déjà été prises et continuent de l'être (le Mont Grand Matoury a été reconnu principal site écologique le 4 juillet 1992, texte renforcé par le Préfet de la Guyane avec un arrêté de biotope en 1994).

La Commune de Matoury



(1) En héraldique le côté senestre est situé à droite, le blason regardant le lecteur.

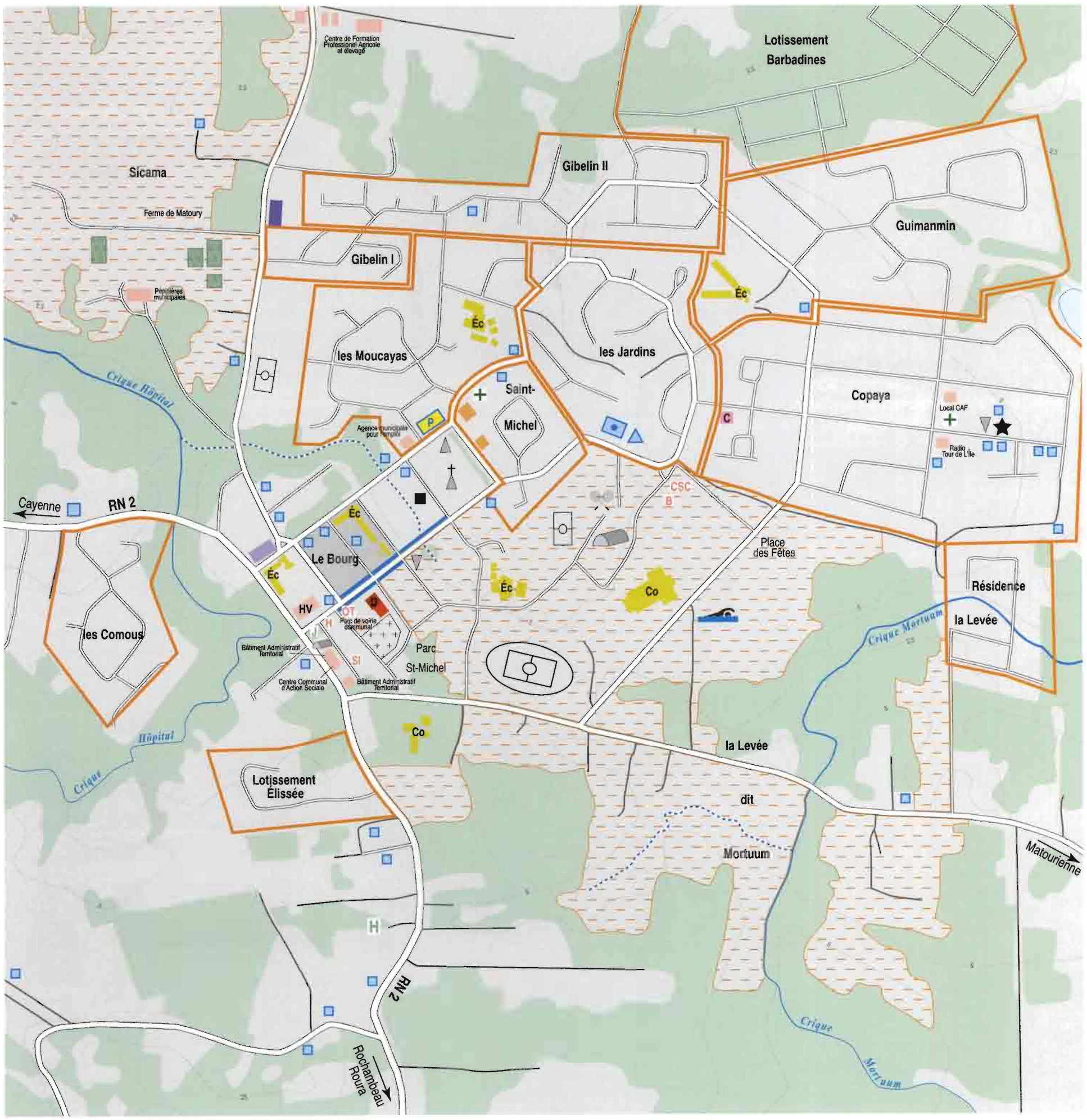
L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE

En raison de sa situation, le quartier du Tour de l'Île a été un des plus anciennement habités et mis en cultures. En 1664, on ne trouve pas encore d'agglomération mais plusieurs habitations

MATOURY : ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS



L'église de Matoury (cliché A.Cercueil)



N

0 150 300 m

Échelle : 1 / 7 800e

Sources : *Mairie - 2001*
IGN 1/5 000° - 1996
LCG - 2001

dispersées au pied du Mont Matoury. L'histoire veut que le principal chef des tribus amérindiennes de l'Île de Cayenne ait eu sa demeure près d'une montagne appelée Mattory au sommet de laquelle on avait vue sur l'île entière.
Les statistiques publiées en 1838 indiquent l'importance des surfaces cultivées et font du quartier le troisième de la colonie après ceux de l'Approuague et de l'Île de Cayenne. Canne à sucre (168 ha), café (16 ha), coton (111 ha), girofle (85 ha), rocou (155 ha), poivre (30 ha) vivriers (349 ha) sont présents sur l'ensemble des plantations et indiquent qu'il n'y a pas de réelle spécialisation.
L'ancrage de Matoury dans l'histoire de la Guyane est visible en 2001 à travers de multiples témoignages qui enrichissent son patrimoine culturel.
Citons, sans ordre préférentiel :

- **les vestiges du Fort Trio** sur le "chemin de la Levée". Construit sur les plans de Vauban, il assurait avec le Fort Cépérou de Cayenne et le Fort Diamant sur la commune de Rémire-Montjoly la ceinture défensive de l'Île de Cayenne.
- **les vestiges de l'Habitation Macaye-Duchassis** qui datent de 1725 et dont la principale activité était la production de cacao et de sucre.
- **les restes des imposants bâtiments de l'ancienne "Société Sucrière et Agricole de la Guyane Française"** plus connue sous le nom "d'usine de Lamirande", du nom d'un ancien capitaine de vaisseau qui en posséda les terres et qui fit creuser, en tant que Gouverneur, la Crique Fouillée, voie de communication majeure à l'époque. Cette usine ouverte en 1927 fonctionna jusque dans les années 1950 produisant sucre et rhum. En 2001, des travaux de consolidation et de restauration ont débuté dans le but d'en faire un musée régional.

LA POPULATION

En 1837 la population de "libres" sur le quartier du Tour de l'Île s'élève à 82 personnes, les esclaves sont au nombre de 1 357, soit 8 % de la population servile de la colonie. En 1864 la localité ne possède encore ni bourg ni paroisse et sa population a décru avec 909 habitants. Peut-être un déclin de la culture du coton explique-t-il cela. On note également une multiplication de petites exploitations créoles qui justifie un moindre recours aux immigrants.
Après une période de stagnation démographique, voire de diminution, qui va durer sensiblement un siècle, la commune de Matoury va entreprendre une profonde mutation à partir de 1960. Les chiffres seront en constante augmentation, signe évident des retombées dues à la croissance parallèle de l'agglomération de Cayenne et de ses activités. Matoury est en effet le lieu de passage obligé entre le chef-lieu et l'intérieur, notamment Roura (qu'on atteint alors grâce au bac de Stoupan) et Kourou en empruntant la route de Montsinéry.
Le recensement de 1999, dernier chiffre officiel, attribuait 18 032 habitants à la commune de Matoury ce qui en faisait la quatrième du département. En 2001, un comptage intermédiaire fait état de plus de 20 000 habitants, Matoury serait donc devenu le deuxième pôle démographique de Guyane. Déjà, l'étude détaillée des migrations alternantes montrerait sans doute, par le canal des fréquentations routières, un accroissement très net de la population active travaillant au chef-lieu et demeurant "en banlieue", prioritairement à Matoury.
La structure de cette population est d'autre part le reflet d'un fort brassage ethno-culturel. Deux villages arawacks et deux villages palikours amérindiens sont implantés sur la commune (quartiers Sainte-Rose-de-Lima, Cécilia et Petit-la-Chaumière). De nombreuses communautés s'ajoutent aux Créoles et aux Métropolitains ; Haïtiens, Brésiliens, Surinamais, Javanais, Chinois sans oublier les Businenge (Aluku, Saramaka, Ndjuka). D'autres encore, originaires de la Caraïbe anglaise participent au rayonnement culturel de la commune avec, par exemple le seul "steel band" de la Guyane qui s'illustre lors du Carnaval de Cayenne.

INFRASTRUCTURES SPÉCIFIQUES

Le port du Larivot, sur la rive droite de la rivière de Cayenne, pratiquement au pied du pont de la route de Kourou, sert de port d'attache aux chalutiers-crevettiers japonais, surinamais, nord-américains, coréens ***(voir planche n°23)***. Il est en 2001 le 9° port de pêche français.



Le port du Larivot (cliché CCIG)

La construction au début des années 1940 sur la commune de Matoury de **l'aéroport de Rochambeau**, à 17 km de Cayenne, en fit une véritable base aérienne américaine après le ralliement de la Guyane à la France Libre en 1943. Dès lors, tous les avions décollèrent et atterrirent sur cet aéroport géré par la Pan American Airways depuis le 20 décembre 1943. Après sa cession à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane en 1971, Air France y organisa le 4 avril 1972 son premier vol commercial avec un Boeing 747. L'aérogare, inaugurée le 2 mai 1976, a fait place en 1998 à un aéroport moderne, doté de moyens techniques et de structures architecturales de pointe, qui assure aux passagers des conditions d'utilisation optimales.



L'aéroport de Rochambeau en 1999 (cliché CCIG)

Le pont du Larivot est l'ultime avatar d'une histoire commencée en 1850 lorsque fut décidée la construction d'un lazaret, c'est à dire d'un établissement où les arrivants en Guyane étaient mis en quarantaine par mesure sanitaire. Le passage de la rivière de Cayenne commença à être résolu grâce à un bac à vapeur acquis en 1932.
La construction du pont actuel, le plus long du département avec ses 1 800 m, s'effectua entre 1974 et 1976.

La "Matourienne" ou RN 4 est une voie rapide inaugurée en 1994 qui permet :

- l'allégement du trafic routier entre le carrefour des Maringouins et celui de Balata à la sortie de l'agglomération de Cayenne puis ensuite de la RN 2 vers Matoury. Cela est particulièrement sensible aux heures de pointe,
- l'accès direct, pour les habitants de Rémire-Montjoly à l'aéroport de Rochambeau en évitant la traversée de Cayenne,
- de relier le port de commerce en eau profonde de Dégrad-des-Cannes à l'aérogare de Rochambeau en évitant, là encore, l'ensemble de l'agglomération.
- enfin, l'accès plus facile à la RN 2 en direction de Roura, Cacao et Régina.

La ***planche n°30*** y indique d'ailleurs un trafic journalier de presque 5 000 véhicules.

La zone artisanale et industrielle de Cogneau-Larivot en réel développement, à la fois proche du port de pêche et des Zones Industrielles de Collery Ouest et Est.

MATOURY EN 2001

Afin de maîtriser son urbanisation, la commune de Matoury a été la première en Guyane à se doter d'un Plan d'Occupation des Sols en 1974. Confrontée à l'éparpillement des implantations de populations sur des zones d'habitat épars, elle adopta en novembre 1989 le Plan Urbain de Matoury qui constitue le cadre de référence de l'aménagement du territoire communal jusqu'à l'horizon 2024. Ce Plan assure une meilleure organisation de l'espace communal en permettant :

- une délimitation plus fine des zones d'urbanisation,
- une protection renforcée des zones naturelles,
- une prévision adaptée des grands axes de circulation et des liaisons inter-quartiers.

Depuis 1995, plus de 1 300 logements neufs ont été édifiés ainsi que des lotissements qui ont structuré de fait des quartiers jusque là sans unité : Concorde à Rochambeau, Zénith au Larivot, Barbadine au bourg, Maya dans le secteur de Lamirande et Sabrina à Stoupan.
Les retombées démographiques ont suivi, expliquant la forte croissance.



Lotissement des Barbadines (cliché A.Cercueil)

Le secteur agricole comprend une importante surface consacrée aux cultures fruitières et légumières (principalement des tomates) sous serres notamment sur la route de Roura, dans les quartiers de Savane Sergent et de Stoupan. Dans le même secteur géographique, au bout du Chemin de Mogès ainsi qu'au carrefour du Chemin de Sainte-Thérèse, se trouvent des élevages avicoles.

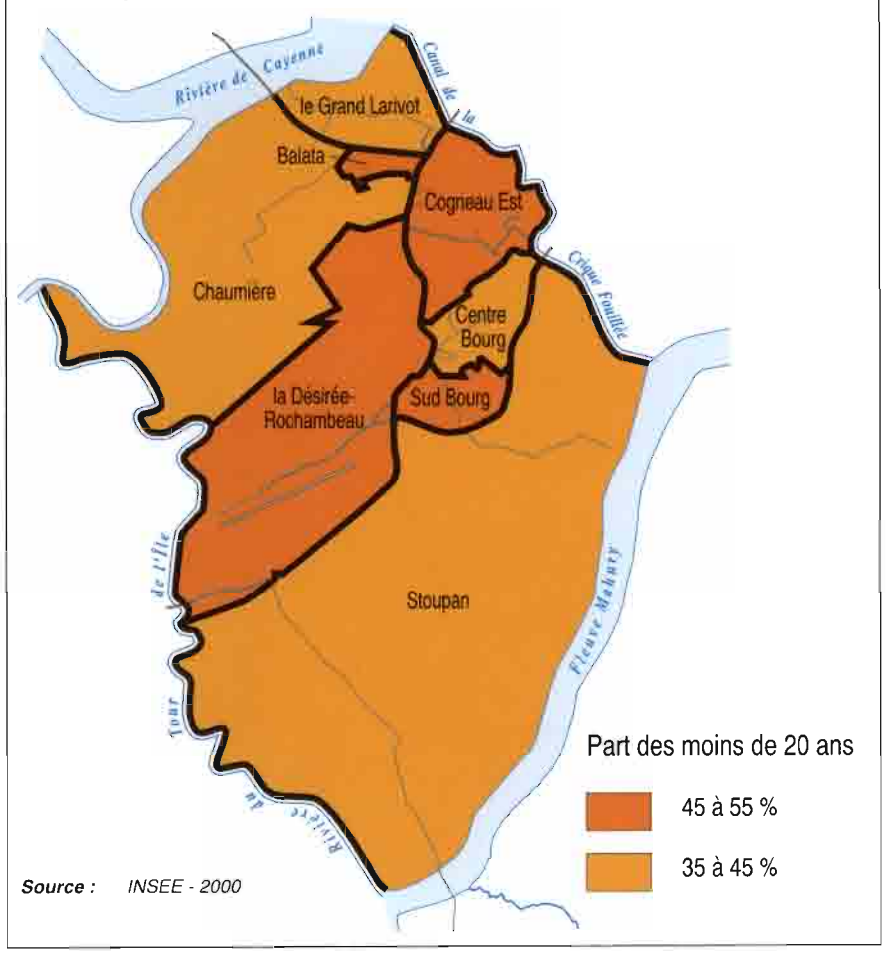
Dans le domaine du tourisme la commune possède :

- un village de vacances famille (VVF) de 15 chambres sur le domaine du Lac Maran, mais aussi 3 hôtels restaurants qui offrent un parc hôtelier de 85 chambres.
- deux lacs, le Lac des Américains près du Mont Grand Matoury, appelé ainsi lorsqu'il servait à ravitailler l'aéroport de Rochambeau pendant la seconde guerre mondiale, et le Lac Maran à la pittoresque végétation, visible de la RN 2.

Début 2001, l'inauguration du très beau Palais des Sports Régional confirme le nouveau positionnement de la commune sur le territoire de l'Île de Cayenne. Pendant du chef-lieu, Matoury devrait, dans les années à venir, abriter de nouvelles structures administratives et de formation qui lieront cette proche banlieue à Cayenne, mais les voies de communication entre les deux agglomérations devront être améliorées afin que le facteur temps de déplacement n'obère pas l'avantage d'espace nouveau.

Sources : Mairie - LCG

Indice de jeunesse de la population - 1999 -

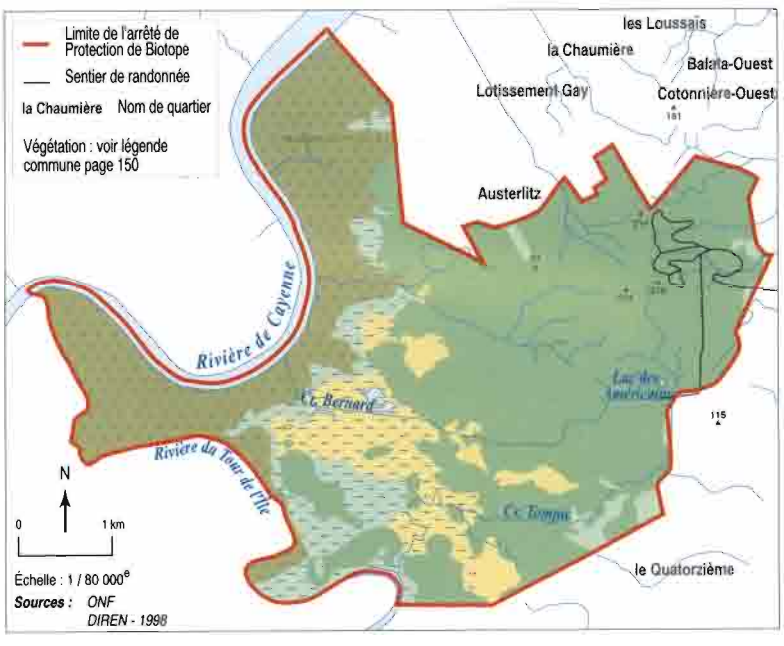




Sentier de Lamirande : cascades (cliché A.Cercueil)

LE MONT GRAND MATOURY

Arrêté de Protection de Biotope du Mont Grand Matoury



Une récente démarche administrative propose que le Mont Grand Matoury soit classé "réserve naturelle". L'intérêt de cette reconnaissance devient évident dès lors que l'on considère ses différents critères de classement.

En premier lieu, traditionnellement considéré comme le point le plus haut, bien que modeste (234 mètres), d'un relief côtier de faible envergure reliant les berges de l'Orénoque à celles de l'Amazone, ce ***morne****, par sa situation géographique privilégiée, est un magnifique observatoire naturel.*

La richesse de sa végétation, la grande diversité de ses essences et de ses plantes, mais aussi le fait que certaines d'entre elles soient inféodées au site, expliquent l'intérêt que le monde savant n'a cessé d'apporter à cette zone du littoral guyanais. Dès les débuts de l'exploration européenne, au XVII° siècle, les scientifiques ont trouvé là un terrain déjà jugé par eux riche en espèces animales et végétales. Même si, sur le bassin amazonien, les arbres de la forêt primaire sont moins imposants que ceux de la forêt jumelle du bassin du Zaïre (ex Congo) en Afrique, ils n'en demeurent pas moins les acteurs passifs d'une vie exceptionnellement riche, notamment au sommet du Mont. La forêt primaire, à moins de 15 km du centre de Cayenne, offre au visiteur attentif une étonnante palette de verts, parsemée de teintes plus vives comme les fleurs rose vif du mapa (Couma guianensis) ou la somptueuse coupole dorée de l'ébène vert (Tabebuia serratifolia). Les festons des lianes, à la recherche de leur essence favorite - chacune d'entre elles se fixe prioritairement sur un type d'arbre - sinuent entre les troncs, s'élèvent, s'accrochent et retombent ajoutant leurs arabesques au couvert végétal déjà riche.

Arrosé par près de 4 mètres de précipitations annuelles, l'ensemble de la future réserve englobe de fait une grande variété de types de végétation. Forêt primaire au sommet, forêt secondaire ou dégradée, résultat d'une agression anthropique passée sur certains de ses flancs, forêt marécageuse ou forêt galerie sur les abords des criques des terres basses mais aussi quelques arpents de savanes herbeuses ou arbustives et enfin une mangrove d'estuaire constituée par les Avicennia et les palétuviers rouges (Rhizophora racemosa).

Un véritable écosystème est donc en place ici depuis longtemps mais est, depuis peu, fragilisé par les agressions multiples des hommes qui s'ajoutent à celles plus naturelles du climat et de l'érosion.

Il en est de même d'ailleurs de l'ensemble des collines littorales guyanaises qui, vues de la mer ou des terres basses proches, sont autant de sites exceptionnels, donc à protéger. Le phénomène d'agression que subissent les pentes du Mont Grand Matoury et ces autres mornes n'est pas sans rappeler l'infatigable assaut que les vagues portent aux falaises crayeuses de la Manche, mais là, en Guyane, l'homme y ajoute ses ambitions de conquête qu'il convient de canaliser par tous les moyens disponibles. Et le classement en Réserve Naturelle est le principal.

Le classement proposé par la DIREN dans son rapport de 1993 couvre une surface de 2 700 ha environ, entièrement situés sur la commune de Matoury et estimés entre autres de la manière suivante : 950 ha sur le Mont lui-même, 65 ha sur les rivières du Tour de l'Île et de Cayenne, 600 ha de mangroves.

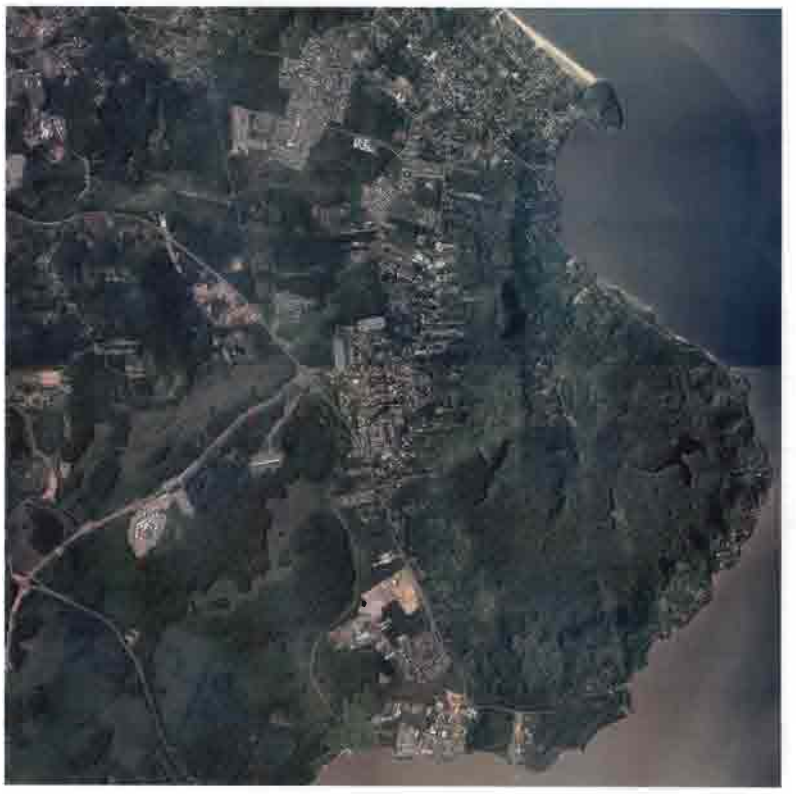
Des sentiers aménagés permettent au visiteur une première approche de la diversité locale et la révélation, une fois le sommet atteint, de l'ensemble de l'Île de Cayenne.

Ce site, exceptionnel par ses caractères bio-géographiques, semble être, entre océan et forêt, une sorte de relais incitatif à la découverte plus volontariste d'un milieu naturel - l'Amazonie - aussi proche réellement que lointain par ses difficultés d'accès et ses légendes.

LCG d'après documentation Mairie

RÉMIRE-MONTJOLY





Rémire-Montjoly : vue générale (cliché SERG 1998 - EPAG)

"N'est beau regard sans âme claire"

Le tapir est le symbole de la richesse giboyeuse de la commune.

La tortue marine indique que la plage de Montjoly est un lieu de ponte privilégié.

La canne à sucre rappelle que Rémire-Montjoly fut une commune agricole, un temps considérée comme le grenier de la Guyane.

L'œil est celui du seigneur de Beauregard sur les terres duquel se trouve le bourg de Rémire.

* * *

PRÉSENTATION

Rémire-Montjoly occupe la partie Est de l'Île de Cayenne. Ses 51,5 km² sont bordés, toujours à l'Est, par une suite de plages tour à tour rocheuses et sableuses qui entourent le massif forestier de la Montagne du Mahury. Ces plages sont accessibles à partir d'une route, la RD 1, dite "Route des Plages" qui serpente le long du littoral.

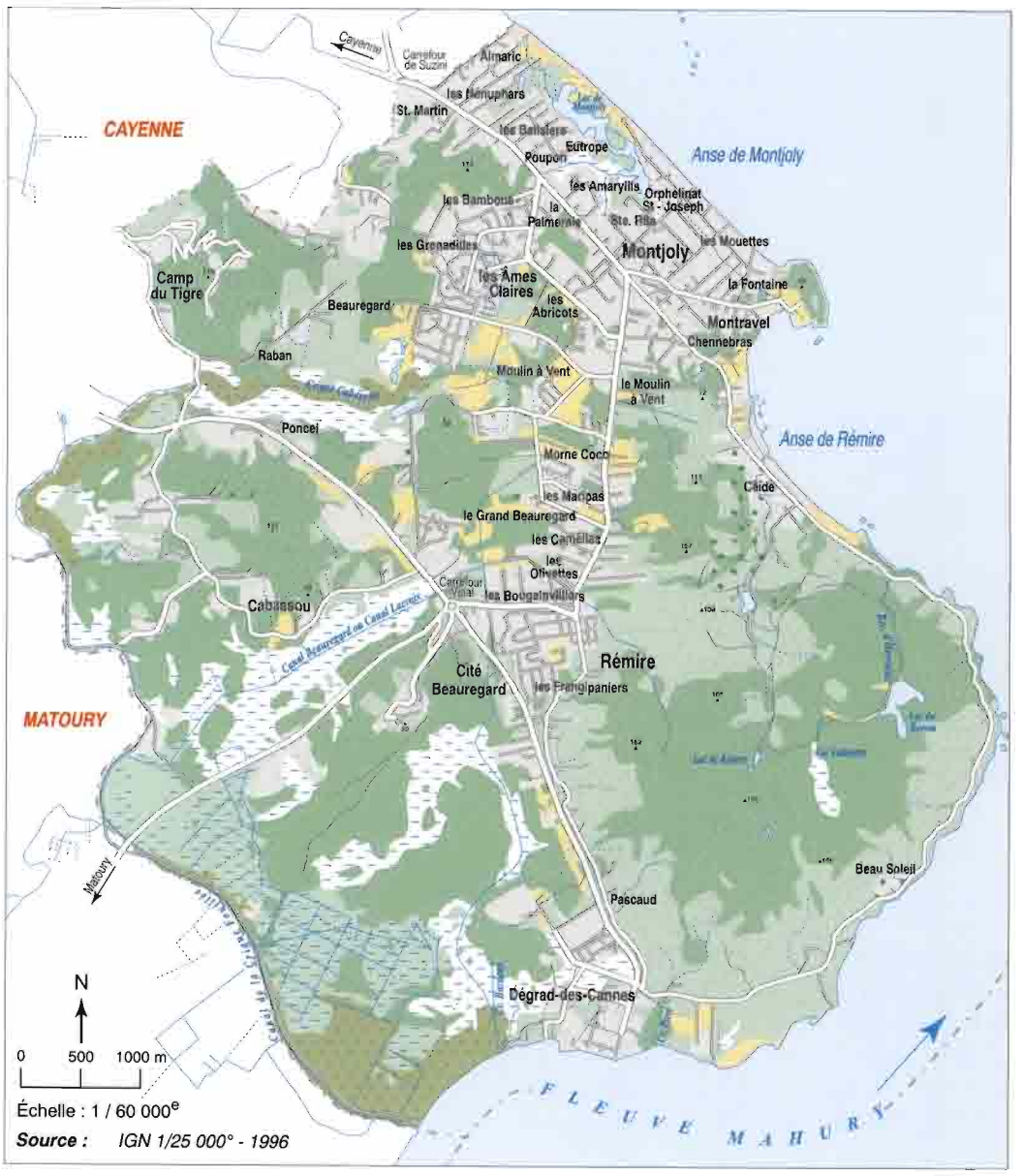
Le Mont Mahury relief de faible altitude, 162 mètres en son point dominant, est couvert d'une végétation dense, protégée, qui abrite entre autres le lac du Rorota, réserve d'eau de l'agglomération cayennaise.

Autrefois exclusivement agricole, la commune est devenue résidentielle autour d'un axe qui, pour peu que l'on regarde une carte topographique, est précisément orienté Nord-Sud et partage le territoire communal en deux parties. À l'Est les plages et la réserve du Mahury, à l'Ouest des paysages nettement plus plats, moins de 20 m d'altitude, d'où émergent cependant deux collines, la Montagne du Tigre et le Mont Cabassou.

Cet axe urbanisé se termine au Sud par la zone portuaire de Dégrad-des-Cannes construite entre 1969 et 1974 et située à l'embouchure du Mahury, court mais large fleuve formé par la réunion de la Rivière du Tour de l'Île et de l'Oyak en aval de Roura.

À moins de 7 km au large se trouvent l'îlet "le Père" et l'îlet "la Mère" ainsi que deux amas rocheux les "Mamelles".

La Commune de Rémire-Montjoly



L'HISTOIRE

Découverte au XVI° siècle par les européens, Rémire (anciennement appelée Armire d'après un toponyme amérindien) est alors occupée depuis des milliers d'années par des populations précolombiennes qui seront repoussées par les vagues successives de colons français, hollandais et anglais.

En 1625 des Anglais sont signalés à Rémire.

Fondée en 1652 par les responsables de la "Compagnie de Paris" ou "Compagnie des Seigneurs associés" Rémire connut des fortunes diverses.

Trois ans après, en 1655, des juifs hollandais colonisent Rémire, y fondent la première sucrerie de Guyane et y construisent une synagogue.

Avant sa restitution aux Français en 1676 par le vice-amiral d'Estrées, les jésuites s'y installent en 1667.

Cette région, dominée par le Mont Mahury sera un temps la capitale de la Guyane en effet, à la fin du XVII° siècle, Rémire est le principal quartier de la colonie. Une quinzaine d'habitations dont 4 sucreries y sont mises en valeur. En 1730 l'habitation des jésuites dite "Loyola" connait son apogée avec 1 500 hectares cultivés.

Les colons nobles ont pour résidence la "Côte au vent" ou "Quartier de la Coste" bordé des plages, et la paroisse de Rémire est alors située dans l'anse actuelle de Montravel.

Avec le départ en 1763 des jésuites qui avaient fondé

RÉMIRE-MONTJOLY : ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 52*



la paroisse, s'amorce le déclin accentué par la Révolution française de 1789.
Cependant, à la fin du XVIII° siècle, la population de Rémire était de 1 680 habitants avec une écrasante majorité d'esclaves : 1 592 personnes.
En 1800 Jean Vidal crée le domaine de Montdélice qui sera la plus grande sucrerie de Guyane en 1830, après l'installation en 1822 de la première machine à vapeur de la colonie. 75 hectares de polders (traversés par la crique Fouillée) sont consacrés à la monoculture de la canne à sucre. Les derniers vestiges de l'Habitation Vidal sont visibles en 2001 à l'extrémité d'un sentier proche du Lycée L.G. Damas.
Cependant, l'abolition de l'esclavage en 1848 confirme la décadence de l'ensemble des habitations.
Achevé en 1849, le nouveau Fort Diamant remplace le précédent fort qui n'avait pu résister aux attaques portugaises de 1809. Situé à l'embouchure du Mahury il devait en contrôler l'accès qui commandait les "arrières" de l'agglomération de Cayenne.
L'habitation Beauregard devient le noyau du nouveau bourg de Rémire avec la consécration de l'église en 1851. À la même époque, en 1852, mais dans un autre registre, un bagne est installé sur l'îlet "la Mère". Ce bagne sera abandonné en 1875 à la suite d'épidémies.
En 1867 se terminent, sur les hauteurs du Mahury, les travaux d'adduction d'eau du Rorota en direction de Cayenne puis, après la fondation officielle de la commune en 1879, l'élection du premier Maire en 1880, précède la construction de la mairie en 1892.
La culture de la canne à sucre et la production de rhum sont encore les principales activités communales de l'époque.
En 1902 la commune accueille sur le domaine de Montjoly 317 personnes sinistrées par l'éruption de la Montagne Pelée en Martinique.
Vers 1930, à la suite de l'expansion de la culture de canne à sucre, plusieurs distilleries (parmi lesquelles Saccharin dont le nom est à l'origine de la "saccharine") s'installent dans l'Anse de Montravel. Un moulin hydraulique est construit dont la grande roue est encore visible. À cela s'ajoutent des plantations de bananes et le tout justifiera l'arrivée d'une importante main-d'œuvre étrangère : Javanais, Saint-Luciens, Haïtiens, Brésiliens (depuis, cette main-d'œuvre s'est spécialisée : les Saint-Luciens sont encore agriculteurs, les Haïtiens sont plutôt ouvriers et les Brésiliens pêcheurs).
La départementalisation de 1946 marque le déclin de l'agriculture au profit des activités tertiaires de l'agglomération voisine de Cayenne.

La commune de Rémire-Montjoly possède un des plus riches patrimoines archéologique et historique du département.
Les Amérindiens, premiers habitants de la région, y ont laissé de nombreuses traces tout au long de la côte ***(voir planche n°6)***. Des milliers de tessons de poteries amérindiennes, aux roches gravées (dessins réalisés par piquetage sur des roches à l'aide d'un percuteur en pierre dure) du Mont Mahury - roche de la crique Pavée - rocher de Pascaud - roche Pallulu - ou encore les plus de mille "polissoirs" utilisés pour affûter les haches et qui ont laissé des empreintes profondes sur les barrières rocheuses des plages, en sont les exemples les plus connus.
Parmi les vestiges de l'ancienne colonie on recense : Le Fort Diamant, les habitations Montdélice et Loyola, (déjà citées) mais également Macaye, le Moulin à Vent, et encore les ruines du bagne sur l'îlet "la Mère"... autant de sites d'un intérêt historique de premier plan, certains étant classés au titre des Monuments Historiques de France.
En 1969 la commune prend le nom de Rémire-Montjoly ce qui officialisa l'existence de deux bourgs dont la réunion s'imposait. Par la suite, un troisième îlot d'habitations, les "Âmes Claires" va venir s'agglomérer aux deux premiers et recentrera l'ensemble autour de la nouvelle mairie.
Administrativement, Rémire-Montjoly est un canton autonome de Matoury depuis 1984.


Le Fort Diamant (cliché M. Heller - DRAC Guyane)

LES HOMMES ET LES RESSOURCES

Le recensement de 1999 attribue 15 555 habitants à la commune de Rémire-Montjoly en augmentation de 3 854 personnes depuis 1990 soit une croissance annuelle moyenne de +3,22 %.
Sa situation géographique privilégiée en fait la zone résidentielle la plus prisée de l'Île de Cayenne. Bordée d'un pittoresque rivage maritime et fluvial dominé par des collines forestières, elle forme naturellement un espace avantageux où les hommes trouvent les meilleures conditions d'installation à peu de distance du centre-ville de Cayenne.


La plage de Montjoly (cliché P. Bodereau)

Grâce à un souhait constant dans le temps, les deux bourgs de Rémire et de Montjoly sont à présent reliés par un chapelet ininterrompu de lotissements, maisons individuelles et équipements.
Autrefois, et comme décrit plus haut, la commune avait une vocation essentiellement agricole. Cela a changé et en 1999 la population agricole active représentait 51 personnes sur 29 exploitations pour une Surface Agricole Utile de 89 hectares que les vergers occupent à plus de 30 %. Très peu d'élevage (103 porcins et 10 ovins en 2000) ce qui confirme le changement social radical subi par la commune au cours de la seconde moitié du XX° siècle.
Autour des deux bourgs anciens de Rémire et de Montjoly l'urbanisation de la commune a été un contrepoids à la pression foncière qui s'exerçait sur Cayenne. Rémire-Montjoly a vu ainsi favorisée sa vocation de commune résidentielle. Développer l'aménagement dans la zone du Moulin à Vent a été la réponse au vœu de la population d'une préservation de son cadre de vie. C'est ainsi que les lotissements composant le quartier des "Âmes Claires" se sont succédés : Grenadilles, Beauregard, Parc Lindor, les Bambous, les Abricots. L'inauguration dans cette zone de la nouvelle mairie le 3 avril 1993 a conforté son nouveau rôle de centre de la commune.
Près des plages de Montjoly d'autres lotissements ont structuré une zone allant de la colline de Montravel aux Salines : les Mouettes, les Amaryllis, les Balisiers, les Nénuphars, Almaric...
Enfin, en bordure de plage, des villas individuelles se succèdent au milieu d'une végétation fleurie.

Par ailleurs, certaines infrastructures administratives ont conforté ce mouvement en s'installant non loin de la mairie : gendarmerie, poste, mutuelle des collectivités territoriales, enfin récemment, la construction de la nouvelle et futuriste station de radio-télévision RFO.
L'intérêt pour Rémire-Montjoly est encore confirmé par le souhait de la Chambre d'Agriculture d'y construire son futur siège et par le Conseil Régional d'y implanter l'abattoir régional.
Parallèlement, on a souhaité voir s'installer sur le territoire communal des établissements industriels et commerciaux en pratiquant une politique fiscale modérée. Ainsi dans la zone du port international du Dégrad-des-Cannes qui regroupe les services liés à l'activité portuaire, une zone industrielle a été mise en place permettant l'installation de diverses entreprises (menuiseries, bâtiments-travaux publics, cimenterie, dépôts de carburant, centrale EDF...). Un partenariat a également été signé avec la Chambre de Commerce pour l'aménagement dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'un parc d'activités économiques de 57 hectares dans la zone du Dégrad-des-Cannes bénéficiant d'une bonne desserte routière, de la proximité de Cayenne et du port, et des avantages de la défiscalisation.
À hauteur du bourg de Rémire la zone de Vidal est la dernière en date à faire l'objet d'un aménagement planifié.
Le Lycée, fut le premier à y voir le jour. Long bâtiment moderne et fonctionnel il y est isolé des tumultes de la circulation. Bientôt le complexe sportif "Montdélice" le flanquera à l'Est dans ce qui était le début de l'ancienne habitation Vidal. Enfin, non loin de là, au début de la RN 4, se trouve depuis 1998 le nouveau centre de détention régional.

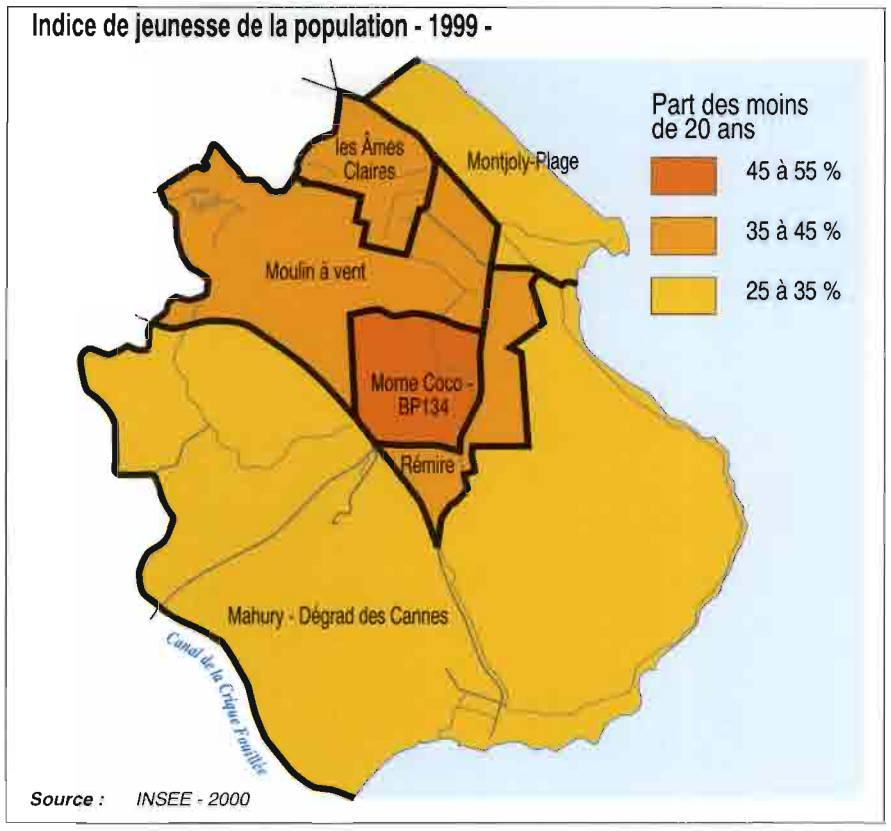
Les équipements collectifs, outre les écoles, ont largement progressé. En matière de sports on trouve une piscine municipale, un hall couvert, un dojo mais également des structures où diverses disciplines peuvent être pratiquées : football et basket-ball, tennis, athlétisme.
La bibliothèque municipale fut la première de Guyane à être informatisée. Comptant près de 2 000 lecteurs inscrits elle possède près de 8 000 ouvrages. La mairie offre quant à elle un auditorium où ont lieu de nombreuses conférences et des expositions y sont organisées.


Le lycée L. G. Damas (cliché G. Caristan)

Le tourisme occupe naturellement une place importante. Sur les 14 km de plages, de nombreuses possibilités s'offrent aux baigneurs et aux pêcheurs. Un centre nautique abrite une école de voile dans l'anse de Rémire. Sur les hauteurs de ce club de voile, le sentier pédestre du Rorota entoure le Mont Caïa et permet la découverte du lac de retenue alimentant en partie Cayenne. Il n'est pas rare, entre deux massifs de balisiers d'y faire la rencontre de singes, paresseux et autres iguanes. La vue sur les

Îles de Rémire (le Père et la Mère) est splendide de même qu'à deux pas de là, au sommet de Montravel où un observatoire explicatif sur la faune et une aire de loisirs ont été aménagés.
Sur la route des Plages, le Fort Diamant précède la découverte des roches gravées Arawak près de l'entrée de la zone portuaire.
L'hébergement est assuré par plusieurs établissements. Trois motels et leurs 224 lits mais également 16 gîtes avec un total de 44 lits et les 30 lits de la Fédération des Œuvres Laïques. En outre, de nombreux restaurants offrent aux gourmets leur cuisine spécialisée notamment la gastronomie créole.
Dans un avenir proche, la commune devra assumer son rôle de pôle de détente privilégié, proche de Cayenne. Elle s'y prépare avec sérieux et méthode en complétant ses infrastructures et en favorisant une occupation intelligente de ses secteurs urbanisés, tout en encourageant l'arrivée d'activités nouvelles.

Mairie - LCG



LES SALINES DE MONTJOLY

Situées au Nord-Est de la presqu'île de Cayenne, les "Salines de Montjoly" forment un complexe lagunaire d'une superficie en eau estimée à 20 ha. Leur bassin versant qui s'étend sur 250 ha a été profondément modifié par une urbanisation qui s'est développée rapidement au cours des dernières années avec comme axe principal la Route Départementale 1.
Cet écosystème littoral regroupe divers habitats qui lui confèrent un grand intérêt écologique et, par son insertion au sein du contexte urbain de l'Île de Cayenne, récréatif et pédagogique. Il comprend parallèlement au trait de côte :

*· **Une plage sableuse en bord de mer** soumise à une forte dynamique sédentaire avec au cours d'une même période, des alternances de phases et de secteurs :*
- érosifs (car soumis à l'action de la houle et des courants littoraux qui génèrent un courant de dérive portant globalement vers le Nord-Ouest),



Destruction d'une villa due à l'attaque frontale de la houle - 2000 (cliché Mairie)

- de protection du cordon sableux (par la sédimentation temporaire à la côte de bancs de vase issus de l'embouchure de l'Amazone).
*À l'opposé des apports sédentaires vaseux amazoniens, les sables ont une origine locale liée à la proximité de l'estuaire du Mahury. Piégé entre les deux pointes rocheuses de Montravel et Bourda, le stock de sable est resté relativement constant depuis la stabilisation du niveau marin au milieu du quaternaire (hors l'extraction pour la construction, devenue illégale). Cette plage longue de 3,5 km est très fréquentée par le tourisme balnéaire, mais est aussi l'un des lieux de ponte les plus importants pour les tortues marines dans la partie Est des côtes de la Guyane. Cependant, en liaison avec la position des bancs de vase en transit, la plage est soumise à des re-mobilisations et des déplacements internes de sable importants (en janvier 1999, une attaque frontale des houles dans le secteur Nord-Ouest s'est traduite par une érosion brutale de la plage atteignant des niveaux de sol non remanié depuis la fin du tertiaire et du cordon dunaire causant des dégâts considérables dont la destruction de villas riveraines - **voir cliché ci-contre** - ; les sables re-mobilisés et les matériaux arrachés, entraînés par des contre-courants liés à la dissipation de l'énergie de la houle, se sont alors re-déposés dans le secteur central de la plage).*

*· **Un cordon dunaire** colonisé par une végétation typique de milieu sableux mais qui, compte tenu des fréquents remaniements, présente de multiples faciès allant de formations pionnières à végétation rampante (où prédominent le genre Ipomea et des légumineuses) à des formations caractéristiques des cheniers (forêt xéro-mésophile) avec la présence de divers palmiers dont l'awara (Astrocaryum vulgare).*

*· **Une zone humide** en arrière du cordon dunaire. Formées au creux d'une dépression qui s'intercale entre le cordon dunaire actif du bord de mer et d'anciens cordons aujourd'hui stabilisés, les Salines constituent, en fonction de leur connexion avec l'océan, soit un marais tourbeux soit une lagune plus ou moins saumâtre. Cette dépression s'est progressivement remplie avec des matériaux vaseux et de la matière végétale en décomposition qui résulte de la forte richesse biologique du milieu. Actuellement, cette productivité naturelle est exacerbée par des rejets domestiques et des apports fertilisants venus des eaux de ruissellement. Plusieurs types de végétation colonisent cette mosaïque d'écosystèmes comprenant des zones :*
- d'eau libre totalement recouverte par des nénuphars en saison de pluie,
- de marais tourbeux à végétation herbacée disparaissant partiellement en saison sèche,
- de mangroves.
Antérieurement à l'urbanisation, l'ouverture spontanée du cordon dunaire permettait l'évacuation des eaux douces en période de pluie et son éventuelle ré-alimentation en eau par la mer à l'occasion des marées de vive eau en saison sèche. En fonction de l'importance de cette passe temporaire les Salines sont caractérisées par de fortes variabilités de la composition chimique de leurs eaux (en période de pluie elles sont strictement douces et en saison sèche, suite aux intrusions marines et en fonction de l'évaporation, elles sont saumâtres voire hypersalines). Le cordon dunaire, dont l'épaisseur varie en fonction de la dynamique littorale, est plus ou moins étanche avec des pertes d'eau qui, combinées à l'évaporation, peuvent conduire à un assèchement complet en fin de saison sèche. Dans ce contexte, des évaporites de sel forment des croûtes de surface plus ou moins rougeâtres, en fonction de leur richesse en fer. Cette présence d'efflorescence est certainement à l'origine du terme de "Salines". La reprise des précipitations au début de la saison des pluies permet une ré-alimentation en eau mais s'accompagne d'une hyperacidification temporaire rendant les Salines impropres à toute vie autre que bactérienne.
Dans un contexte d'extension urbaine cette variabilité des niveaux d'eau est devenue une source majeure de difficultés pour les riverains et pour la municipalité. En effet, les périodes sèches s'accompagnent de prolifération de moustiques et de dégagement d'odeurs nauséabondes alors que la saison des pluies entraîne une brutale augmentation des eaux avec des risques d'inondation importants. Ces phases d'inondations sont encore accrues par le déversement d'une partie d'un aquifère pouvant correspondre à un ancien cours terminal du fleuve Mahury dont le tracé devait passer entre le Mont Saint-Martin et le Mont Mahury. En outre, l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols contribuent à aggraver une situation naturelle complexe et très évolutive compte tenu de l'instabilité du trait de côte. Ainsi, divers aménagements ont été successivement réalisés avec comme finalité première une limitation des périodes de crue.
Dès 1939 un premier canal a été construit par des religieux pour assurer un drainage des Salines vers l'anse de Montravel, moins soumise aux cycles érosion/envasement que la plage de Montjoly. Cet ouvrage a été réhabilité en 1981 et complété par l'installation d'un barrage à clapets évitant les remontées d'eau marine en période de haute mer. Enfin, un réseau de fossés (3 m de large pour 1 m de profondeur) a été creusé au sein des Salines en 1992 pour faciliter le drainage de la zone humide et créer des zones refuges pour la faune aquatique au cours des périodes d'assec.
Cependant ces travaux, dans le contexte actuel d'urbanisation de l'ensemble du bassin versant, apparaissent insuffisants et des ouvertures artificielles sont périodiquement pratiquées, dans l'urgence, au niveau du cordon dunaire. Ces interventions contribuent largement à accroître l'instabilité de ce milieu remarquable au risque d'en altérer irrémédiablement l'intérêt écologique et scientifique. Cette richesse biologique est reconnue et attestée par :
- en 1981, délimitation du Domaine Public Lacustre et premières acquisitions de parcelles par le Conservatoire du Littoral ;
- en 1992, le classement de ce site comme zone à préserver dans le POS de la commune de Rémire-Montjoly ;
- en 1994, un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- en 1998, l'inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique et Floristique de type 1 (secteurs présentant un intérêt biologique remarquable) de l'ensemble de la zone humide.
Il importe donc maintenant de tout mettre en œuvre pour assurer une gestion hydraulique et foncière de cet environnement, îlot de nature en zone urbaine, dans le but d'en conserver la diversité et la richesse patrimoniale.

Daniel GUIRAL

MANA





"Magne caritas mala pessima curat"

PRÉSENTATION

La commune de Mana, fondée en 1828, est l'un des territoires les plus importants de l'Ouest guyanais. S'étendant sur 6 633 km² environ, dont 92 % couverts par la forêt, elle comptait 5 445 habitants au recensement de 1999 avec un taux de croissance annuel de + 1,08 %.

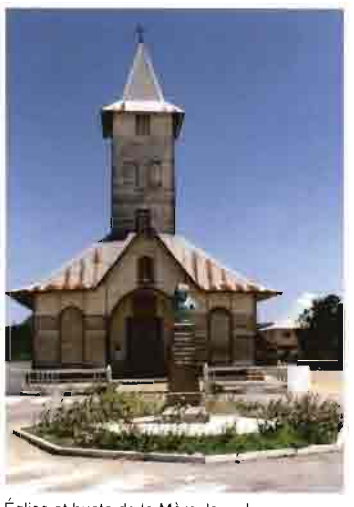
Elle se caractérise par une fragmentation de ses lieux de vie en 5 pôles distincts :

- le bourg - 1 550 habitants,
- le village de Javouhey situé à 40 km du bourg - 945 habitants,
- la "zone" de Charvein sur les RD 9 et RD 10 - 1 150 habitants,
- le secteur de la RD 8 - 997 habitants,
- le secteur de la RN 1 - 803 habitants.

Cette occupation éclatée est le fruit d'une histoire récente ayant conduit à l'installation de différentes communautés dans l'espace rural.

Les secteurs les plus étendus sont les suivants :

- le secteur de la RD 8 qui débute au carrefour de la RN 1 et finit avant le pont de Mana soit 34 km,
- le secteur de la RN 1 débute avant le pont d'Organabo se termine près du pont de l'Acarouany soit 100 km environ et comprend notamment le Village Saramaka de l'Acarouany qui regroupe plus de 400 personnes,
- la zone de Charvein qui débute à 10 km du bourg et se poursuit sur 20 km en direction du village de Javouhey.



Église et buste de la Mère Javouhey (cliché J. Barret)

L'HISTOIRE

Mana fut marquée par la congrégation Saint-Joseph de Cluny et la recherche de l'or. Au début du XIX° siècle, l'échec de la colonisation s'avérant patent, l'État décide d'encadrer les immigrants en envoyant la Mère Javouhey, supérieure fondatrice de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph. En 1828, après un séjour au Sénégal, la Mère Javouhey accompagnée de 34 paysans, quelques orphelins et une poignée d'ouvriers est chargée de reprendre en main la colonisation de la région de Mana. Sous son autorité, très vite, des bâtiments voient le jour : école, maisons, église, hôpital. Des cultures sont implantées et les surfaces et rendements progressent. Renforcé par des Noirs Marrons réfugiés qui ont l'entier soutien de la Mère, le développement de Mana crée vite des jalousies. Les appuis politiques ajoutés à la loi de 1831 qui libère les Noirs saisis lors des prises de bateaux négriers, assurent à la Mère Javouhey une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. En 1838 Mana compte près de 500 habitants. Hors les cultures qui couvrent 225 ha, l'élevage est aussi présent sur les savanes voisines. À la mort de la Mère Javouhey en 1851, Mana perd son guide. Les Noirs, protégés jusque-là, ne font rien pour stopper une lente régression des activités. Heureusement l'or va prendre le relais à la fin des années 1890 et au début du XX° siècle. En 1891 plus de 700 ouvriers travaillent sur les placers. Après une période d'activités entraînant une hausse du coût de la vie, Mana est victime du recul de l'activité aurifère et sa population décroît passant de 2 400 habitants en 1911 à 1 040 en 1967. La réactivation de la riziculture et l'arrivée de la communauté hmong ont, dans les années 1980, relancé la vie économique de la commune.

L'ÉCONOMIE

L'activité économique de la commune de Mana est dominée par le secteur agricole qui s'exprime sous toutes ses formes : agro-industrie, agriculture familiale maraîchère, vivrière, élevage, arboriculture.

Dans le cadre du prochain Plan, Mana présente par sa configuration géographique toutes les potentialités pour devenir un pôle économique important dans l'Ouest guyanais.

La population agricole totale est en 2000 de 966 habitants. Les actifs du secteur, 565, étaient répartis sur 512 exploitations ce qui démontre à l'évidence une structure familiale très enracinée. La Surface Agricole Utile totale de 6 939 hectares en fait la SAU la plus importante des communes du département. Toujours en 2000, les rizières occupent environ 3 700 ha, surface cependant fluctuante, soit 54 % de la SAU.

Le reste est constitué d'abattis, de vergers et de cultures légumières, essentiellement produits par les Hmongs de Javouhey.

La mise en valeur agricole des bordures de la RN 1 et des RD 8 et RD 9 est l'œuvre de quelques gros éleveurs bovins et surtout de familles businenge déplacées, qui y pratiquent une agriculture vivrière basée sur le manioc.

En ce qui concerne l'élevage, on trouve, en 2000, 1 127 têtes de bovins, 382 porcins, 220 ovins, 60 caprins et 6 670 volailles. L'élevage des bovins s'est intensifié sur les dernières années, profitant de zones herbeuses en bordure de la RD 8 face aux rizières, notamment au lieu-dit "Terre Rouge".

La riziculture

La culture du riz en Guyane a fait l'objet d'essais à partir du XVIII° siècle, depuis Guisan et les polders de l'Approuague jusqu'à Mana dans les années 1950. Ces premières tentatives n'ont pas été couronnées de succès. Le Plan Vert de 1976 a permis d'ajouter aux polders des cultures pluviales ce qui, malgré tout, n'a pas réussi à donner une impulsion décisive à la riziculture (500 tonnes de paddy en 1980).

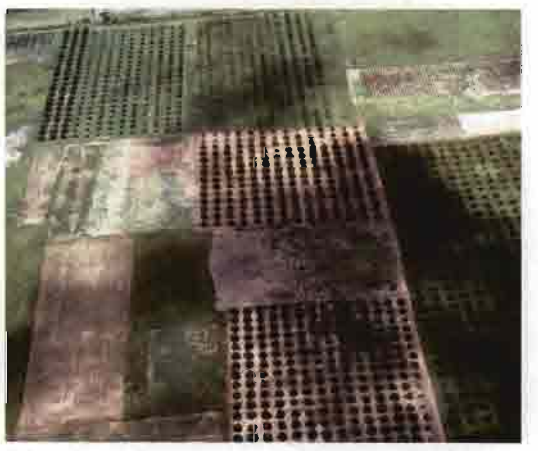
Le but était, et demeure, l'autosuffisance des populations guyanaises. À partir de 1981 deux groupes d'exploitants se sont installés sur la commune de Mana : la Société Agricole de Mana d'origine surinamaise, sur la rive gauche de la Mana et Van Uden SA, d'origine néerlandaise, sur la rive droite à la pointe de la "Savane Sarcelles". Puis en 1995 une restructuration eut lieu avec la création de la Compagnie Rizicole de l'Ouest Guyanais et le Groupe Bourdillon. En 2001 ce sont donc 4 sociétés qui exploitent le riz sur la commune.

Le tissu économique local profite bien entendu de l'accroissement de la production. Avec 300 employés, la riziculture de Mana est l'activité la plus importante de l'Ouest du département. La production annuelle se situe autour de 20 000 tonnes ce qui représente la moitié de la production camarguaise ***(voir page n°83)***.

Le problème de l'écoulement qui s'effectue actuellement par le port de Cayenne devrait se simplifier dans un futur souhaitable, par l'installation de structures adéquates au port de Saint-Laurent-du-Maroni ce qui réduirait les distances de 250 km à 40 km.

Les cultures maraîchères

Les Hmongs de Javouhey exploitent, en 2000, près d'une centaine d'hectares de maraîchage. L'évolution de ces surfaces est régulière - 35 ha en 1996, 45 ha en 1997, 70 ha en 1998, 78 ha en 1999. Agrumes doux, ananas, corossol, grenadille, lime, longan, papaye, pomme cannelle, ramboutan et tout un ensemble de légumes et de fruits alimentent les marchés de Saint-Laurent-du-Maroni et de Kourou.



Cultures hmongs à Javouhey (cliché M. Heller - DRAC Guyane)

LE TOURISME

Le secteur touristique profite de la proximité de la plage des Hattes, sur la commune voisine d'Awala Yalimapo, qui reçoit, de Pâques à juin, la visite des tortues marines luth qui en ont fait un de leurs sites de ponte privilégiés. Le passage des touristes est alors important et l'activité s'en trouve renforcée surtout dans le domaine de la restauration. La capacité d'hébergement de la commune est proche de 100 lits dont 30 au Gîte Départemental. D'autre part, une centaine de hamacs sont disponibles dans des campements, notamment sur la zone d'Acarouany.

Du bourg, des remontées de la Mana en pirogue sont possibles, ainsi qu'au départ du débarcadère de Saut Sabbat à hauteur de la RN 1.

La richesse faunistique et floristique de la Savane Sarcelle qui s'étend du RD 8 à l'Océan après les rizières devrait, dans un proche avenir, constituer un pôle de développement touristique important pour peu que des aménagements indispensables soient réalisés - par exemple la création d'une base nautique.

Enfin, il convient de noter l'existence du Musée de la mère Javouhey.

Sources : Mairie - LCG



Végétation inondée sur l'Irakompapi (clichés J. Barret)





Mana : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Rizières sur la rive droite du fleuve Mana. Image SPOT 4 copyright CNES - 1999 (traité par IRD 2001)

Cité Ananas
Awala - Yalimapo
RD 22
Cité Javouhey (village amérindien)
Co
Lotissement les Koulans
Batimaso
CS
Canal
Lotissement les Sarcelles
Lotissement Soucourou
RIZIÈRES
HV
Éc
Éc
Éc
Lotissement Dessèchement
la MANA (Fleuve)
Zone Artisanale
RD 8
St - Laurent
Cayenne
N
0 100 200 m
Échelle : 1 / 5 500e

Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000
LCG - 2000

Quartier existant **Soucourou**

Infrastructures et équipements **existants**

1. *Place des Fêtes*
2. *Salle polyvalente du Conseil Général*
3. *Restaurant*
4. *Cabinet médical*
6. *Jardin d'enfant*
6. *Hébergement des personnes âgées*
7. *Lieu de culte*
8. *Relais TV*
9. *Canal d'évacuation*
10. *Lagune de récupération des eaux*
11. *Carbet de l'artisanat*
12. *Gîte départemental d'hébergement*
13. *Annexe sportive*
14. *Parc de voirie*
15. *Comité des Communes de l'Ouest Guyanais*
16. *Gîte de France*
17. *Ambulance privée*
18. *Cabinet dentaire*
19. *Radio libre*
20. *Presbytère*
21. *Maison de l'agriculture*

Infrastructures et équipements **projetés**

22. *Place des Fêtes*

Autres : voir légende commune page 150

MACOURIA



"Culture - Progrès"

PRÉSENTATION

En dehors des trois communes qui forment l'Île de Cayenne, Macouria est avec 370 km² la plus petite des communes guyanaises avec celle d'Awala-Yalimapo.
Elle commence dès le pont du Larivot franchi, à la limite de Matoury et suit dans sa partie Sud la rive gauche de la rivière Montsinéry qui devient, à son embouchure, rivière de Cayenne.
La suite de la limite Sud est constituée par la ligne de partage des eaux du bassin de la crique Macouria qui draine la majorité de l'espace communal. Au Sud-Est, d'autres criques secondaires se jettent dans la rivière de Montsinéry aux lieux dits Soula et Carapa. L'agglomération de Macouria se situe sensiblement à mi-chemin entre Cayenne et Kourou.
De Cayenne au bourg, sur 28 km, une suite quasi ininterrompue de villages s'égrainent de part et d'autre de la RN 1. Ensuite, en direction de Kourou, l'habitat rural se raréfie, excepté dans les zones agricoles de la Césarée et de Matiti. Au Nord, entre la RN 1 et l'Océan, une bande littorale de 2 km de large en moyenne est en grande partie occupée par la mangrove dont le trait de côte évolue rapidement ***(voir planche n°19)***.
Globalement, la végétation de la commune est à dominante de savanes herbacées exondées en saison sèche, parfois traversées de forêts-galeries bordant quelques criques. Des palmiers "bâche" et des "moucous-moucous" occupent les fonds inondés. Macouria, commune littorale, a une altitude moyenne faible. Son point culminant, situé sur la piste de Saut Léodate, est à 183 m seulement.
Ville à l'urbanisme moderne, le bourg de Macouria offre au visiteur l'aspect d'une suite de lotissements de maisons individuelles entourées de jardins organisés autour d'une voirie en damier.

L'HISTOIRE

Au milieu du XIX° siècle, Macouria fait partie du canton de Cayenne. Les 1 488 esclaves qui y travaillent représentent 93 % de la population du "quartier" dirigé par un "commissaire-commandant" : Jean-Baptiste Tonat qui fait également office de maire. L'activité est agricole essentiellement sur une habitation appelée "la Béarnaise" : 25 ha de canne à sucre, 8 ha de café, 60 ha en roucou et 346 ha en "vivres" mais surtout 1 100 ha de coton. À sa mort en 1837 le domaine sera baptisé "bourg de Tonate", et remis à l'État. L'église sera, elle, placée sous la protection de Saint-Jean-Baptiste en mémoire du maire.
L'abolition de l'esclavage en 1848 entraîne l'arrivée de quelques africains libres et de 55 immigrants indiens qui y font souche. Travaillant sur de modestes habitations, ils s'ajoutent aux bagnards qui, ponctuellement, viennent prêter main forte à la commune. En 1864 Macouria compte 986 habitants mais, sans doute, Cayenne attire les hommes et en 1911 la commune de Macouria ne dénombre plus que 790 âmes. Le bourg de Tonate est alors un petit groupe de maisons d'où émergent l'église, le presbytère, la mairie et l'école. La population décroît régulièrement jusqu'à 1970. En 1974 quelques Réunionnais s'installent à la Carapa et contribuent à redynamiser la commune. La situation administrative de Macouria a évolué avec le décret du 17 mars 1969 qui lui attribue également le statut de canton.
Depuis une dizaine d'années des implantations nouvelles ont transformé le paysage communal en particulier au bourg (quartier de Sainte-Agathe) mais également sur de nombreux écarts.

LE CADRE DE VIE ET LES RESSOURCES

À l'opposé de communes comme Sinnamary ou Mana, Macouria ne possède que très peu d'habitations créoles traditionnelles. Quelques-unes ont été réhabilitées, notamment la Mairie, mais cela demeure exceptionnel. À côté de cela, on trouve quelques maisons réalisées par les populations indiennes qui résident au lieu-dit "Maillard".
Il n'existe aucun patrimoine architectural protégé sur le territoire de la commune.
La quasi-totalité de l'habitat résulte d'opérations effectuées par des sociétés immobilières ou par des propriétaires privés. Cela explique le faible nombre de constructions à étages et la prédominance de villas au sein de lotissements.
La présence de zones marécageuses au Nord de la RN 1 a obligé cette extension à se situer au Sud sur des parcelles loties de 600 à 800 m². En 2001 le bourg regroupe tous les équipements publics nécessaires.
La population communale se distribue entre le bourg de Tonate et des écarts relativement structurés.

Le secteur de "Maillard" tout d'abord, à une dizaine de kilomètres après le pont de la rivière de Cayenne est un pôle de développement établi autour d'un lac créé artificiellement par extraction de roches massives : le Lac Bleu. Il s'agit de l'implantation de lotissements destinés à des constructions individuelles autour desquels le promoteur réalisera les équipements. Ce sont 600 logements qui seront à terme construits sur 60 hectares. Actuellement, une première tranche de 108 logements est pratiquement achevée.

L'aménagement du secteur de "Soula" ensuite qui repose sur les initiatives de propriétaires fonciers importants. Les opérations en cours conduiront, là aussi, à la réalisation de plus de 600 logements sur divers lotissements, tous situés à proximité de la RN 1, ainsi que l'aménagement d'une zone artisanale comportant 69 lots et d'une zone industrielle de 12 lots.

Enfin, **le pôle de développement rural de "Matiti"** situé à une quinzaine de km du bourg en direction de Kourou, sur des terrains rétrocédés par le Centre Spatial Guyanais. Il s'agit là d'un vaste espace de savanes exondées de 3 850 hectares sur lequel plus de 150 parcelles agricoles vont être mises en valeur. L'élevage y est d'ores et déjà pratiqué à bonne échelle. L'ensemble est accessible de la RN 1 et se situe à environ 3 km de celle-ci.
De plus, un lycée agricole qui doit répondre aux besoins d'une population scolaire motivée qui ne trouve pas de possibilité d'emplois dans un cursus plus classique, a été construit sur le domaine. Cette infrastructure devrait être la première dans un ensemble à construire qui regrouperait des commerces de proximité et autres services au sein d'un hameau rural fixant la population, active ou non, vivant sur les parcelles. Population qui, à terme, devrait se composer de 200 familles environ soit un minimum de 700 personnes.
Après avoir été le grenier de la Guyane, Macouria est, en 2000, une commune d'élevage : 3 556 bovins, 3 500 porcins et près de 500 ovins. L'aménagement de zones de vergers, parallèlement aux zones d'élevage et de cultures, devrait, à travers la construction d'unités de transformation (jus de fruits ou conserveries par exemple) faire progresser le secteur de l'agroalimentaire.
Quant aux Bâtiments et Travaux Publics, la demande forte liée à la construction des logements et des terrains équipés devrait favoriser leur implantation sur la commune tout en apportant des emplois.
Le tourisme, quant à lui, se résume à la fréquentation de la "Réserve animalière de Macouria", zoo privé situé sur la RD 5 au lieu-dit "Quesnel" en direction de Montsinéry.

Sources : ARUAG - LCG



Tonate : savane inondée (cliché A. Cercueil)

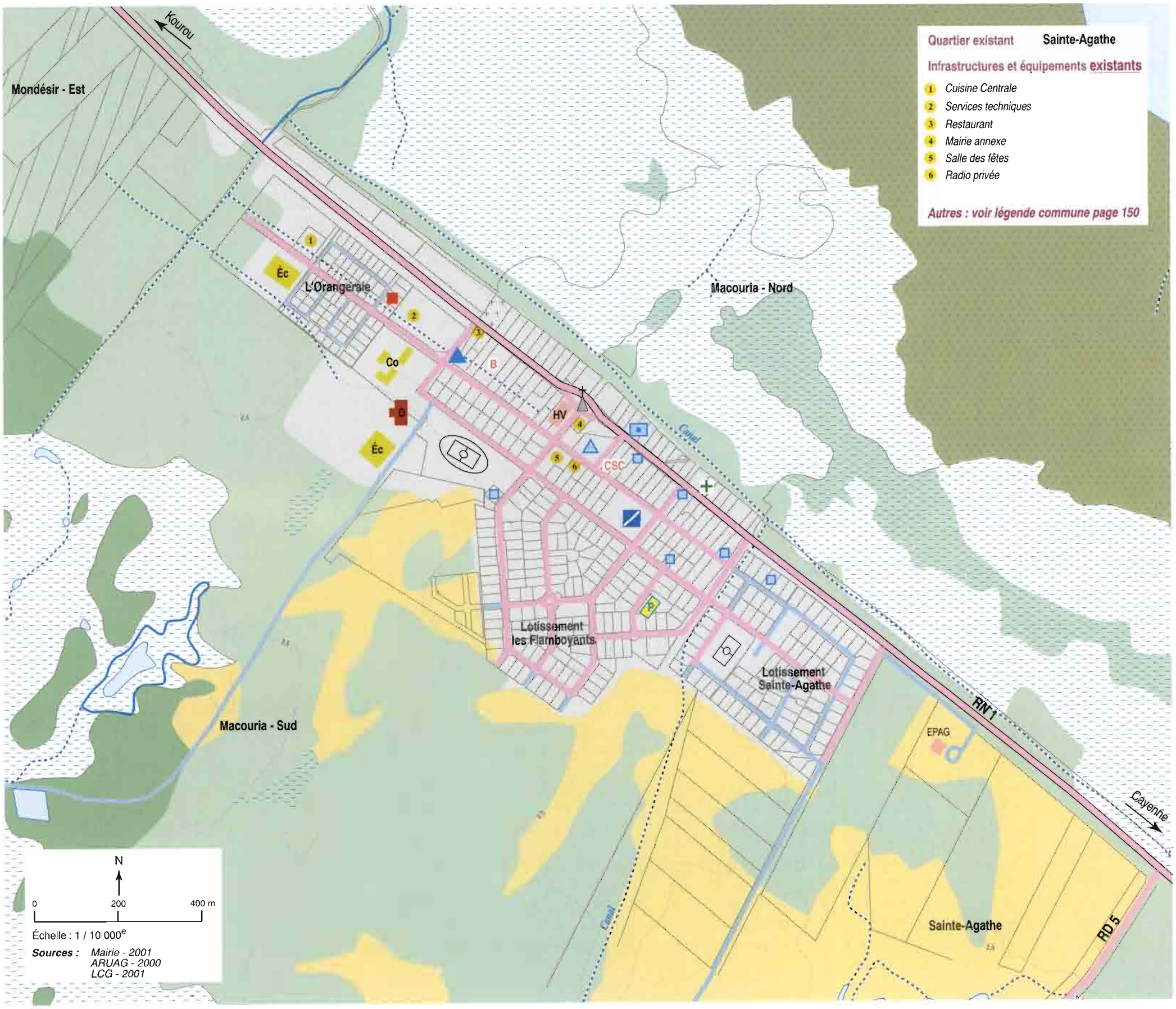
MACOURIA



Macouria : l'église (cliché A. Cercueil)



Macouria : vue générale (cliché T. Montford)



MARIPASOULA



PRÉSENTATION

Avec un territoire de 18 761 km² la commune de Maripasoula est la plus vaste de Guyane et de France. Située au Sud-Ouest du département elle est à la fois limitrophe du Surinam à l'Ouest et du Brésil au Sud et partage avec Camopi la frontière méridionale guyanaise. Cette immense commune rassemble la plupart des formateurs des cours moyen et supérieur du Maroni. En partant de l'amont, la rivière Alitani qui prend sa source au Surinam, non loin de la frontière Sud-Ouest, borde une grande partie de la limite Ouest de la commune. L'Alitani reçoit ensuite les eaux du Malani, du Tampok et de la Waki en rive droite ainsi que des criques Oulémali, Loë en rive gauche, mais ce n'est qu'après avoir reçu celles du Petit et du Grand Inini que commence le Lawa. Les rapides peu nombreux aux alentours du chef-lieu se font plus fréquents sur les différents affluents. Le village d'Antécume Pata, établi sur le cours inférieur de l'Alitani, est implanté au milieu d'un complexe de rapides, sur l'une des rares îles que l'on rencontre dans cette partie méridionale du fleuve.

À propos du relief, la partie septentrionale de la commune est marquée par la chaîne Inini-Camopi, qui sépare le Massif Central guyanais au Nord, de la Pénéplaine Méridionale. Ce couloir montagneux aux sommets culminant parfois à plus de 800 m coupe la Guyane en deux, selon un axe Ouest-Nord-Ouest / Est-Sud-Est. Dans les limites de la commune on peut citer : la montagne Bellevue de Maripasoula (647 m), les Monts Atachi-Baka (782 m), les montagnes Bellevue de l'Inini (841 m), les sommets compris entre le Petit et le Grand Inini, ainsi que le Massif Tabulaire (850 m), le Massif des Émerillon (650 m)... qui forment la jonction entre les communes de Maripasoula, Saül, Régina et Camopi.
Passé ces massifs qui ceintrent la partie Nord et Nord-Est de la commune, la majeure partie du territoire est recouvert par la Pénéplaine Méridionale, entité géomorphologique qui recouvre environ 20 % du département et s'étend sur une grande partie des communes de Maripasoula et Camopi. Le relief y est assez monotone avec un modelé collinaire peu élevé, mais aux flancs abrupts. Par endroits, quelques sommets et inselbergs, comme la Roche Koutou (560 m) sur le Moyen Malani, le Mont Arawa, entre le Tampok et la Waki, ou encore les Monts Maunoir et Gauthiot non loin de la rive gauche de la Yaloupi, viennent rompre cette uniformité. À l'extrême Sud, la ligne de partage des eaux entre les bassins des fleuves guyanais et les tributaires de l'Amazone est assez imprécise. Toutefois, la limite Sud-Ouest de la commune est marquée par le Massif du Mitaraka, le Pic Coudreau et le Mont Amana dont les sommets à plus de 600 m ont longtemps contribué à entretenir la légende géographique fantaisiste de la chaîne des Tumuc-Humac.

L'HISTOIRE

En l'état actuel des connaissances archéologiques, on ne dispose que de peu d'information sur ce que pouvait être le peuplement de cette région avant l'arrivée des Européens. Toutefois, dès la seconde moitié du XVIII° siècle avec l'ouverture de la jonction Tampok-Lawa, les voyageurs tels que Mentelle ou Patris notent entre autres, la présence des Émerillon, des Kaikushiana, des Aramakoto, des Aramisho et des Wayana. Néanmoins, dès la fin du XVIII° siècle, l'implantation des Noirs Marrons Aluku va modifier la répartition du peuplement indigène, en repoussant notamment les Émerillon jusqu'aux sources de l'Inini ***(voir planche n°8)***.
Comme précisé dans le commentaire de la ***page n°190***, les Aluku se sont installés dès le début du XIX° siècle sur le cours supérieur du Lawa. Cependant, dès les années 1870, la diversité ethnique de la région va, suite aux découvertes des placers du Maroni - Tapanahoni, puis, plus tard, de l'Inini et du Tampok, s'enrichir d'une population d'orpailleurs majoritairement originaires des Antilles anglophones. Ces derniers vont, durant la première moitié du XX° siècle, créer des villages sur le Lawa, en amont des implantations aluku et surtout sur le Petit et le Grand Inini, ainsi que sur le Tampok et la Waki. Afin de taxer autant que faire se peut les productions aurifères du Haut Maroni, des postes de douanes sont installés à la confluence de la Waki et du Tampok, ainsi qu'en aval de l'embouchure de l'Inini, au niveau du saut Maripa (à l'emplacement de l'actuel bourg de Maripasoula).
Des nombreuses ethnies amérindiennes peuplant la région, il ne reste alors que les Wayana, localisés sur le Moyen Alitani, et les Émérillon sur le Moyen Tampok.

POPULATION ET ACTIVITÉS

Comme dans le cas de la commune de Grand Santi, les orpailleurs créoles vont, à partir de la seconde moitié du XX° siècle, abandonner progressivement les villages miniers du Haut Maroni. La création, à la fin des années 1960, de la commune de Maripasoula et l'installation d'un poste de santé vont d'abord favoriser le regroupement des Créoles dans le bourg, mais cette implantation ne sera que temporaire. En effet, comme dans les autres secteurs miniers de la Guyane, cette communauté connaîtra un inexorable exode rural en direction des agglomérations du littoral. Toutefois, ce flux sera contrebalancé par la migration d'une partie des Aluku de la commune de Papaïchton, sensibilisés par la polarisation des équipements et des infrastructures dans le bourg de Maripasoula, et plus tard par la construction de l'aérodrome. Quant aux Amérindiens, suite aux campagnes de francisation précédant la création des communes de l'intérieur, ils vont progressivement se rapprocher du bourg, pour se fixer sur deux secteurs. Le premier, de loin le plus important en nombre d'habitants, se situe sur le cours inférieur de l'Alitani, de part et d'autre de la confluence avec le Malani (Twenké, Taluen, Antécume Pata...) et le second, sur le cours inférieur du Tampok (Élaé, Kayodé et Édouard).

Au recensement de 1999, l'INSEE comptabilisait 3 710 habitants sur la commune de Maripasoula, dont plus des deux tiers pour le seul chef-lieu. Comme dans les autres communes du Maroni, la part des moins de vingt ans est pour Maripasoula supérieure à 50 %. Cette commune, qui à présent a perdu l'essentiel de sa population créole, est majoritairement peuplée par les Aluku auxquels se sont joints quelques Noirs Marrons Ndjuka et Paramaka. Ceux-ci sont localisés dans le bourg et les villages alentour (Nouveau Wacapou, Machine, Adala) tandis que les Amérindiens qui forment le second groupe ethnique en terme d'effectifs, sont installés en amont. À ces deux groupes, il faut ajouter les quelques fonctionnaires détachés par les services publics. Toutefois, le fait le plus marquant au niveau du peuplement est à mettre en relation avec la reprise de l'activité aurifère qui depuis les dix dernières années a drainé dans cette commune nombre de "garimpeiros" (1) arrivant directement du Brésil ou transitant par le Guyana puis le Surinam et travaillant pour le compte des Aluku, sur les placers du Haut Maroni. Cette activité qui s'inscrit pourtant en partie dans le secteur informel représente aujourd'hui (2001), l'activité économique majeure de la commune, entraînant dans son sillage le commerce et les transports. Parmi les activités traditionnelles, la chasse et la pêche sont en nette régression dans le bourg, mais elles restent prépondérantes dans les villages amérindiens. Quant à l'agriculture sur brûlis, si sa pratique reste générale, elle commence, compte tenu des effets conjugués de la sédentarisation, de la concentration et de l'augmentation de la population, à poser des problèmes en terme d'extension des surfaces cultivées et de régénération des sols. Les services publics complètent le panorama des activités économiques de la commune.

Maripasoula, par sa liaison aérienne régulière avec Cayenne, reste, exception faite de Saint-Laurent-du-Maroni, le pôle d'échange économique majeur du Maroni. Toutefois, du fait de l'activité aurifère et de ses impacts environnementaux et sociaux, les médias renvoient plus volontiers l'image d'une commune échappant à l'état de droit républicain, que celle d'un carrefour économique et culturel.

Jean-François ORRU

(1) garimpeiro : orpailleur brésilien

MARIPASOULA



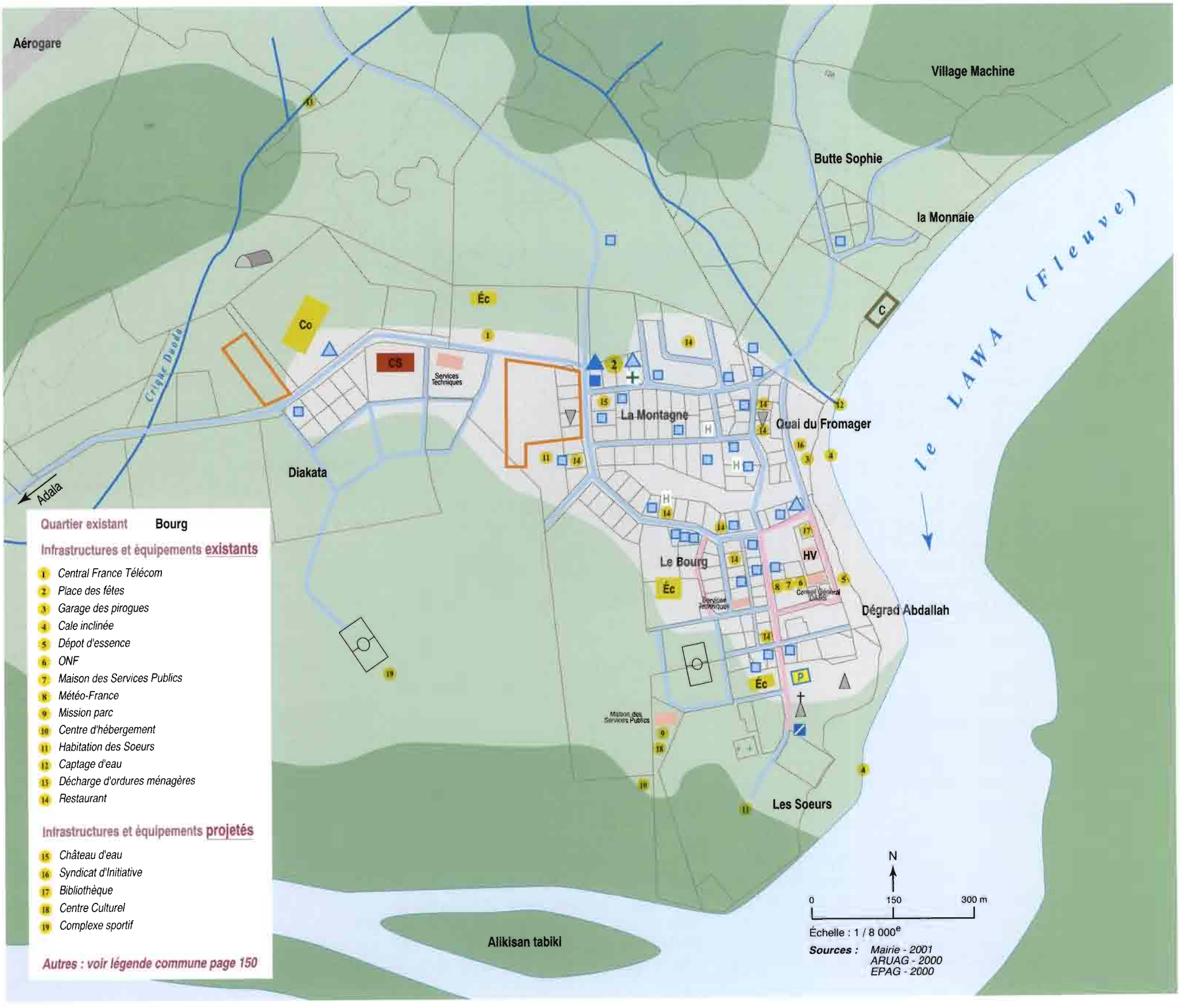
Twenké : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Antécume Pata : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Maripasoula : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Quartier existant **Bourg**

Infrastructures et équipements **existants**

1. *Central France Télécom*
2. *Place des fêtes*
3. *Garage des pirogues*
4. *Cale inclinée*
5. *Dépot d'essence*
6. *ONF*
7. *Maison des Services Publics*
8. *Météo-France*
9. *Mission parc*
10. *Centre d'hébergement*
11. *Habitation des Soeurs*
12. *Captage d'eau*
13. *Décharge d'ordures ménagères*
14. *Restaurant*

Infrastructures et équipements **projetés**

15. *Château d'eau*
16. *Syndicat d'Initiative*
17. *Bibliothèque*
18. *Centre Culturel*
19. *Complexe sportif*

Autres : voir légende commune page 150

APATOU





En haut, au centre le lieu de prières (faka tiki). De part et d'autre un tembé symbolisant l'amour du village : vert, la femme ; rouge, l'homme ; bleu, l'enfant ; jaune, le banc ; noir, la chance. En bas à gauche, un acoupa (koubi), l'île proche de Lakoula ; un bâton et un pilon (mata tiki et mata) ; une pagaie (pali) ; un oiseau (mama fo).

* * *

PRÉSENTATION

La commune d'Apatou couvre une superficie de 2 159 km². Elle est localisée au Nord-Ouest du département en bordure du Bas Maroni et du Surinam. Elle n'est distante que d'une cinquantaine de kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni, à deux heures de pirogue. Parmi les communes isolées de Guyane, Apatou est, par voie fluviale, la plus proche du réseau routier du littoral. Ce réajustement des distances en terme de temps nécessaire pour les parcourir est essentiel dans la représentation des communes isolées dans l'espace. Ainsi, une distance de 50 kilomètres, somme toute négligeable sur un parcours routier effectué en automobile, devient beaucoup plus longue à effectuer par voie fluviale et reste fonction de la puissance du moteur et surtout, de la qualité de navigabilité du cours d'eau.

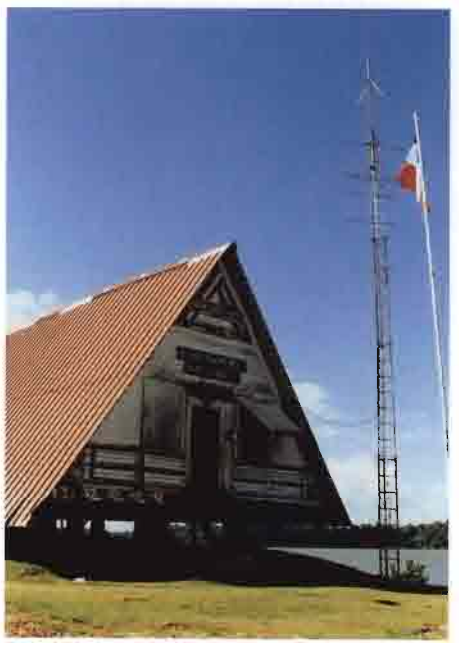
Le fleuve Maroni qui détermine la limite Ouest de la commune reçoit les eaux des criques Sparouine au Nord et Beiman au Sud. Celles-ci sont complétées par de nombreux cours secondaires (criques Cassagnac, Mouchounga, Salva...) et l'ensemble de ce dense réseau hydrographique alimente le Maroni. Plusieurs îles (Landina tabiki (1), Langa tabiki...) ponctuent le secteur couvert par la commune, de même que les sauts, de plus en plus nombreux et rapprochés à mesure que l'on se dirige vers le Sud. C'est d'ailleurs à l'intérieur des limites de cette commune que se trouve le premier saut du fleuve, saut Hermina, situé légèrement en amont du bourg et qui constitue la limite amont de l'influence marine.

Au Nord de la commune d'Apatou, la Chaîne Septentrionale imprime un modelé collinaire régulier. Bien que l'altitude moyenne soit généralement comprise entre 20 et 50 mètres, le Sud de la commune présente déjà les signes d'un relief plus prononcé et annonce le Massif Central guyanais.

L'HISTOIRE

C'est le 12 novembre 1976 que la commune d'Apatou fut officiellement détachée de celle de Grand Santi/Papaïchton avec laquelle elle partageait, depuis 1968, la gestion administrative d'un territoire de plus de 8 000 km². Néanmoins, avant de devenir une commune, le secteur d'Apatou fut, dès la fin du XIX° siècle, peuplé par une fraction des Noirs Marrons Aluku. En effet, le village d'Apatou, nommé aussi Moutendé, a été créé par un Aluku nommé Joseph Pakiséli Apatou, membre du lô (clan) Dipelu et originaire de l'îlet "l'Enfant Perdu" situé sur le Lawa (2). Jeune homme, Apatou servit de guide aux explorateurs français : Crevaux puis Coudreau lors de leurs missions sur le cours supérieur du Maroni, dans les années 1870 à 1880. Aussi, en remerciement de ses services, il fut nommé "capitaine" par l'administration coloniale. Toutefois, cette nomination, arbitraire, supplantant l'avis des instances coutumières, ne fit pas l'unanimité et provoqua une scission au sein de l'ethnie. Apatou, suivi de sa parentèle, choisit alors l'exil et s'installa sur le bas du fleuve, sur une concession qui lui fut officiellement attribuée par le gouvernement, au lieu-dit "Hermina", où il créa son propre village en 1882. Cette implantation privilégiée, aux abords des établissements pénitenciers, va se pérenniser à la fin du XIX° siècle et devenir un poste avancé Aluku auprès des Français et surtout des commerçants de Saint-Laurent-du-Maroni pour le compte desquels ils se chargeront du transport fluvial à destination des placers.

POPULATION ET ACTIVITÉS



La gendarmerie (cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)

Depuis le milieu des années 1980, la commune connaît une expansion démographique importante liée aux répercussions de la guerre civile surinamaise. Durant ce conflit, les combats tout proches provoquèrent l'exil des populations civiles vers les villages français du Bas Maroni. Exil qui se transforma bientôt en une installation définitive d'une partie des réfugiés dans les villages de la commune d'Apatou. Car, compte tenu des liens culturels (unité linguistique, appartenance au même groupe ethnique) qui existaient entre les Aluku de la commune d'Apatou et les réfugiés surinamais, ex-voisins de l'autre rive du Maroni, l'accueil et l'assimilation des victimes de la guerre civile se sont opérés naturellement, contribuant ainsi à une augmentation substantielle des effectifs et de la diversité ethnique. De fait, le peuplement se partage aujourd'hui, entre Aluku, Ndjuka et Paramaka, faisant de cette commune, un avant-poste du groupe ethnique des Noirs Marrons du Maroni et une zone résidentielle très prisée pour ceux qui ont adopté un mode de vie plus ou moins urbain dans les faubourgs de Saint-Laurent-du-Maroni. Le recensement de 1999 indique une population communale de 3 628 habitants qui se répartit le long du fleuve en quatre villages principaux : Sparouine, Patience, Mayman et Apatou-bourg ; et de nombreux hameaux : la Forestière, Sania, Bois Martin, Ponta, Nasson, Providence. Le taux de variation annuel dû au mouvement naturel a été, entre 1990 et 2000 supérieur à 4 % (moyenne guyanaise : 2,6 %). Si la population est en nette augmentation elle le doit à un taux de natalité important ajouté à une baisse sensible de la mortalité ; mais aussi et surtout à l'effet rebours de l'installation des immigrés surinamais durant les années 1980 à 1990. Ce qui explique que la population de cette commune comprenait en 1999 près de 60 % d'étrangers avec plus de 50 % de moins de 20 ans et seulement moins de 5 % de plus de 60 ans.

Comme dans les autres communes du fleuve, la population active d'Apatou se partage entre les quelques emplois du secteur public, essentiellement occupés par des personnes étrangères à la commune (agents de la Fonction Publique, militaires), les activités relevant de l'autosubsistance (agriculture sur brûlis, chasse, pêche...) et les emplois du secteur privé qu'ils soient informels ou déclarés. Toutefois, compte tenu de la jeunesse de la population, le nombre d'actifs inoccupés est important et les revenus sociaux constituent, du moins pour les ressortissants français, une source de revenus non négligeable.

La voirie dans le bourg se limite à des voies piétonnes dont quelques sections sont revêtues de béton. Très ouvert sur le fleuve, le bourg dispose de plusieurs dégrads. La structure du bâti, très dense, s'est développée de manière anarchique et spontanée. La propriété foncière du bourg est communale et départementale, les parcelles privées inexistantes. En fait, c'est le droit coutumier qui, comme dans les autres communes habitées par des populations traditionnelles, régit la répartition et l'exploitation foncière, ce qui pose des problèmes certains en terme de rationalisation de l'expansion des aménagements. Deux projets de liaison routière Apatou/Saint-Laurent-du-Maroni sont envisagés depuis de nombreuses années. Il s'agit d'une part, d'une extension vers l'Est à partir de la piste forestière de la mine Paul Isnard qui relie d'ores et déjà la crique Voltaire et d'autre part, d'un tracé qui suivrait le cours du Maroni.

Jean-François ORRU

(1) Tabiki signifie "île" dans la langue véhiculaire des Noirs Marrons.

(2) Cette petite île est située sur l'actuelle commune de Papaïchton, en aval d'Agodé (Boniville).

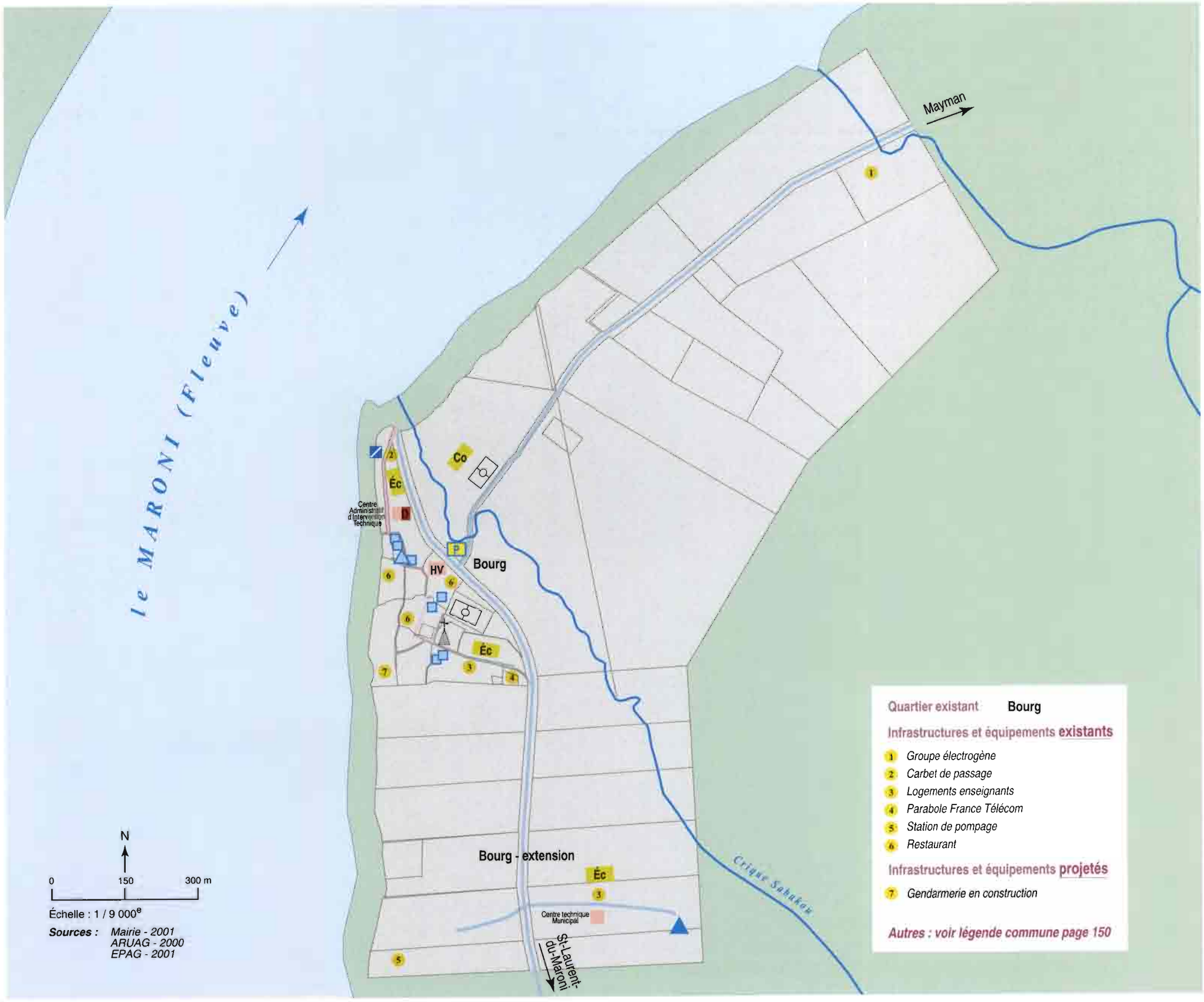
APATOU



Case boni (cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)



Apatou : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



GRAND SANTI



PRÉSENTATION

Tout comme Apatou sa voisine, la commune de Grand Santi couvre une surface de 2 159 km². Cette commune est traversée par une partie du cours inférieur du Maroni et son cours moyen appelé Lawa. Celui-ci ne devient Maroni qu'une fois grossi par les eaux du Tapanahoni (1) et de nombreux autres affluents dont, sur la rive droite, de l'aval vers l'amont : les criques Beïman, Abounami, Awa et Niama et en rive gauche, la crique Gonini. À hauteur du bourg de Grand Santi, le Maroni se trouve à 325 km de sa source et à 195 km de l'estuaire. Cette portion de fleuve est jalonnée par de nombreuses îles. Parmi les plus vastes, de l'aval vers l'amont, on peut citer Gaan tabiki, Mata tabiki, Stoelmans tabiki, Langa tabiki... Par ailleurs, dans les limites de la commune, les sauts se succèdent les uns après les autres (Goni Sountou soula (2), Codio Bafou soula, Gaa Kaba soula Léssé Dédé, Singa Tétéï, Abounasounga...). Toutefois, c'est le complexe de rapides qui se trouve directement en aval de l'île de Stoelmans qui est de loin le plus imposant. Le dénivelé du fleuve entre le bourg et la crique Beïman est de vingt mètres contre deux mètres entre le bourg et la limite Sud de la commune qui se termine par les rapides des Abattis Cottica. Les sauts particulièrement nombreux dans la section du Maroni couverte par la commune, constituent une difficulté certaine pour le transport fluvial. Ainsi, le trajet Saint-Laurent-du-Maroni / Grand Santi nécessite, lorsque les conditions de navigation sont optimales (hautes eaux durant la saison des pluies) un voyage d'une journée et tout autant pour relier Maripasoula en amont.
La remise en état de l'aérodrome existant permettrait de réduire l'isolement du bourg notamment pour les évacuations sanitaires.

D'un point de vue géomorphologique, c'est le Massif Central guyanais, appelé aussi Bande Médiane qui imprime à cette commune un relief essentiellement composé de collines granitiques dont l'altitude varie généralement entre 50 et 250 mètres. Les Montagnes Françaises, appelées aussi Gaa Kaba y constituent le point culminant (552 mètres).

L'HISTOIRE

Bien après la création d'Apatou (1976), ce n'est qu'en 1992 que le secteur de Grand Santi devint une commune de plein exercice, suite à la scission de la commune de Papaïchton - Grand Santi. Cette séparation qui reflète le découpage territorial ethnique actuel entre les Ndjuka à Grand Santi et les Aluku à Papaïchton, masque cependant le peuplement plus ancien des orpailleurs créoles qui de la fin du XIX° siècle jusqu'à la seconde moitié du XX° siècle, a occupé cette portion du territoire. D'ailleurs, les manguiers qui bordent le Maroni, notamment à la hauteur de Grand Santi, attestent de cette présence passée. Avec l'épuisement des placers, les accords de Bretton Woods qui ont imposé dès les années 1940 une parité fixe du cours de l'or, la départementalisation et la promesse de meilleures conditions d'existence dans les agglomérations du littoral, les anciens orpailleurs créoles ont progressivement quitté la région.
Parallèlement, les Ndjuka, originaires du Tapanahoni, vont d'abord étendre leur activité d'autosubsistance à la rive droite du Moyen Maroni et de ces affluents avant de s'y fixer progressivement.

POPULATION ET ACTIVITÉS



Habitat traditionnel au bourg (cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)



Lotissement moderne du bourg (cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)

Au recensement de 1999, l'INSEE comptabilise pour la commune de Grand Santi une population de 2 862 habitants. Cette commune se compose aujourd'hui d'un peuplement monoethnique que l'on retrouve dans la toponymie des villages et hameaux qui se succèdent entre les limites aval et amont de la commune (Martin, Almice, Dada...). Car, parmi les communes isolées, Grand Santi est celle qui compte le plus grand nombre de foyers de peuplement. La population est ainsi distribuée en petits regroupements le long des berges du Maroni, de ses îles et principaux tributaires. Le bourg de Grand Santi et les villages de Mofina (à 45 minutes de pirogue en amont) et d'Apagui (à 2 heures de pirogue en aval) sont les principaux pôles de peuplement. D'ailleurs, en dehors du bourg, seuls ces deux villages disposent d'écoles qui accueillent les enfants des villages alentour grâce à un service fluvial de ramassage scolaire ***(voir cliché page n°118)***.

À l'image des autres communes du Maroni, la population de Grand Santi est jeune à très jeune, plus de la moitié des habitants ont moins de 20 ans et le taux de variation annuel moyen est supérieur à 5 % au cours des dix dernières années 1990 - 2000. Toutefois, c'est surtout au cours de la décennie précédente que l'augmentation a été la plus substantielle. En effet, le leader des "jungle commando" surinamais appartenant à l'ethnie Ndjuka, les foyers de peuplement originels de son ethnie répartis sur le Tapanahoni, vont souffrir des combats puis d'une récession économique et d'un abandon structurel des équipements et des aménagements. Aussi, de nombreux Ndjuka vont choisir de s'installer sur la rive droite du Maroni afin de profiter de la stabilité politique de la Guyane, tout autant que des avantages sociaux qu'elle propose en tant que département français.

Comme dans les autres communes du Maroni, les activités économiques se partagent entre tradition et modernité. Ainsi, outre l'autosubsistance garantie par l'agriculture sur brûlis, la chasse et la pêche, les Ndjuka sont aussi impliqués dans le transport fluvial, une exploitation forestière qui reste de petite envergure et fournit essentiellement le marché local, ainsi que quelques activités commerciales de proximité. Depuis le début des années 1990, certains se sont engagés dans l'exploitation aurifère en tant que patrons de chantier, mais cette dernière activité reste négligeable comparée aux communes de Papaïchton et surtout de Maripasoula. Enfin, le tourisme reste marginal et encore peu organisé. Quant aux emplois du secteur public, ils sont comme dans les autres communes du fleuve, surtout occupés par des personnes étrangères à la commune.

C'est dans le bourg que se concentre la majeure partie de ces emplois publics. On retrouve d'ailleurs ce centralisme au travers la structure du bâti du bourg qui présente un secteur administratif spécifique, tranchant avec les autres quartiers d'habitation et les autres villages et hameaux de la commune où le regroupement des habitations correspond aux unités familiales.

Jean-François ORRU

(1) Le Tapanahoni qui draine une grande partie du Sud du Surinam sur 18 150 km² coule selon une direction SW / NE sur environ 300 km.

(2) Soula signifie "saut" dans la langue véhiculaire des Noirs Marrons.

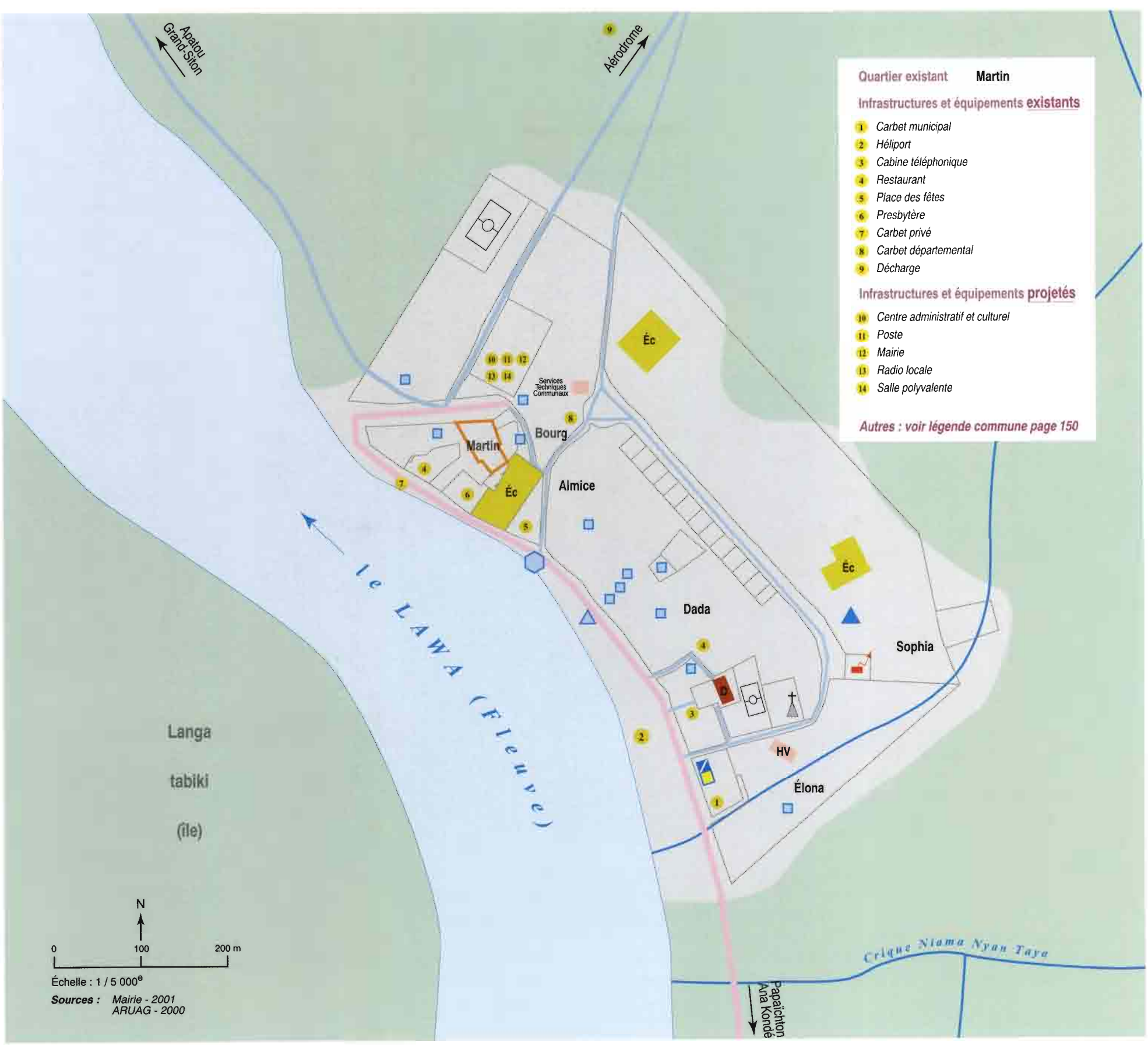
GRAND SANTI



L'école d'Apagui
(cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)



Grand Santi : vue générale
(cliché OPSIA 2000 - EPAG)



SINNAMARY





"Dieu nous donne bœuf, faisons-lui cornes"

PRÉSENTATION

À équidistance de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni sur le littoral, limitrophe des communes de Kourou, Iracoubo et Saint-Élie, Sinnamary, des "Grand Bois" de l'arrière-pays aux savanes, "Pri-Pri" et mangroves à palétuviers de sa frange côtière, s'étend sur 1 329 km².

Ce vaste territoire, délimité au Nord par l'Océan Atlantique, au Sud par les criques Tigre et Plomb, à l'Ouest par la crique Yiyi prolongée par la grande crique de Counamama jusqu'au bassin versant de la crique Tigre, à l'Est par la crique Malmanoury, est traversé par la rivière Sinnamary sur le cours de laquelle est implanté le barrage hydroélectrique de Petit Saut exploité par EDF et dont la retenue a une superficie de près de 310 km². Vu du ciel, il se présente comme un vaste moutonnement de collines basses uniformément revêtu d'un manteau de forêt primaire, interrompu çà et là par les méandres limoneux de nombreuses criques et rivières. À l'approche du littoral, la forêt cède progressivement sa place à de vastes savanes herbacées, inondées en saison des pluies, que l'étroite et mouvante bande forestière de la mangrove à palétuviers protège des humeurs de l'océan. Le relief est celui d'un vieux socle usé n'offrant aucun plissement, mais seulement des zones de plus ou moins grande décomposition physico-chimique assorties de quelques pointes de grande dureté et frangé d'une côte de remblaiement plus ou moins récent.

L'HISTOIRE

De nombreux polissoirs attestent d'un peuplement précolombien très ancien, notamment de l'ethnie amérindienne Galibi. L'initiative d'une colonisation durable intervint dans le premier tiers du XVII° siècle du fait d'un petit nombre de familles de colons antillais révoltés, en provenance de Saint-Christophe. Quelques établissements missionnaires, et autres rescapés de l'expédition de Kourou (1763) et déportés de la Révolution (politiques et prêtres réfractaires) formèrent le premier noyau de la population coloniale. Après plus d'un demi-siècle de stagnation démographique et tandis que l'abolition définitive de l'esclavage en 1848 avait provoqué la constitution de plusieurs hameaux ruraux, la commune connaîtra son âge d'or après la découverte des importants gisements aurifères du bassin versant du Sinnamary et de son affluent Courcibo. Avec l'exploitation des grands placers d'À Dieu Vat, Dieu Merci, Vitalo et Saint-Élie, la population et l'activité économique vont connaître, du fait notamment d'une forte immigration antillaise en provenance de Sainte-Lucie et des Antilles françaises, un important développement. En 1955, l'implantation de 40 familles indonésiennes en provenance du Surinam voisin est favorisée pour mettre en valeur les terres par la culture du riz. Une majorité d'entre eux se fixera plus tard sur l'Îlet Awara à l'Ouest du bourg. Jusqu'aux années 1960, l'activité et la population seront partagées entre une économie agricole, maraîchère et d'élevage dans les zones littorales et les savanes, et l'exploitation aurifère et de certaines essences forestières, comme le bois de rose et le balata, dans la forêt primaire de l'arrière-pays. Cette période est également marquée par la présence de l'administration pénitentiaire et notamment du Bagne des Annamites à Saut-Tigre.

En 1965, le Centre Spatial Guyanais, bien que déplaçant les hameaux de Malmanoury et Renner, apporte une économie nouvelle à la commune. En 1994 la mise en eau du barrage hydroélectrique de Petit Saut modifie la morphologie du territoire communal en créant, à une soixantaine de kilomètres du bourg, un vaste plan d'eau.

POPULATION ET RESSOURCES

Au recensement de 1999 Sinnamary accusait une baisse de 648 habitants par rapport à 1990 avec une population de 2 783 personnes, soit -18,9 %. Cela peut s'expliquer par l'attrait de la ville voisine de Kourou et ses possibilités d'emploi mais aussi et surtout par le départ des ouvriers de Petit Saut à l'issue de la construction du barrage et qui y avaient été recensés en 1990.



Moucou-moucou (*Montrichardia arborescens*)
(cliché CTG - T. Montford)

La population active est essentiellement agricole sur une commune recouverte par seulement 58 % de forêt.

Le récent rapport du Conseil Général annonce 142 exploitations où vivent 518 personnes dont 250 actifs sur une Surface Agricole Utile de 1 235 hectares. L'élevage compte en 2000, 1 671 têtes de bovins (notamment sur la route de Saint-Élie) 725 porcins, 71 ovins et 20 caprins. Les chiffres sont modestes et démontrent de nettes possibilités d'extension. Dans le secteur purement cultural, notons le projet sucrier actuellement en discussion. En effet ce sont 3 000 hectares de cultures de canne à sucre qui sont prévus sur les savanes de Corossony et Garré.

En 2001, à côté des technologies de pointe qui caractérisent les deux infrastructures de Petit Saut et surtout du CSG, Sinnamary reste fidèle à sa devise : "Dieu nous donne bœuf, faisons-lui cornes" en développant prioritairement les productions agricoles. La présence de plusieurs institutions vouées à la recherche contribue également au développement des économies forestières et piscicoles. Au-delà du charme de son bourg avec ses nombreuses maisons créoles traditionnelles, Sinnamary est réputé pour son artisanat de qualité et sa gastronomie originale ainsi que par la diversité de milieux naturels riches et surprenants source d'un tourisme de nature en plein essor.

Sources : Mairie - LCG

LA MAISON DE LA NATURE

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est l'organisme chargé de la préservation de 10 000 hectares des "Grands Pripris de Yiyi". Ce marais, situé à une dizaine de km de Sinnamary en direction d'Iracoubo, abrite de nombreuses variétés d'animaux au sein d'un biotope particulier où plantes aquatiques et forêt se côtoient harmonieusement.

De vastes étendues de "moucou-moucou", (Montrichardia arborescens), émergent d'une eau claire d'où les algues aquatiques ne sont pas absentes. Deux observatoires ont été édifiés afin de permettre aux touristes la découverte de ces richesses naturelles. Une tour, tout d'abord, offre une vue générale sur l'ensemble du site jusqu'à l'horizon de la forêt. Puis une digue artificielle, supporte un cheminement de palissades de bois qui amène à un deuxième point d'observation juste au-dessus de la surface du marais. Là, avec un peu de chance, le touriste pourra découvrir Buse à tête blanche, Balbuzard, Jacana, Martin-Pêcheur, Ibis ou Héron mais aussi Cabiai et Loutre géante. Cette faune a malheureusement été largement décimée par la chasse sauvage avant que le Conservatoire n'y mette bon ordre. Une Maison de la Nature héberge un musée présentant faune et flore du littoral guyanais grâce à des panneaux explicatifs et une bibliothèque spécialisée. Des visites guidées par des Animateurs Nature sont également possibles.



Rainette (Phyllomedusa vaillanti)
(cliché CTG - T. Montford)



Ibis rouge (*Eudocimus ruber*) (cliché CTG - T. Montford)

SINNAMARY

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 58*



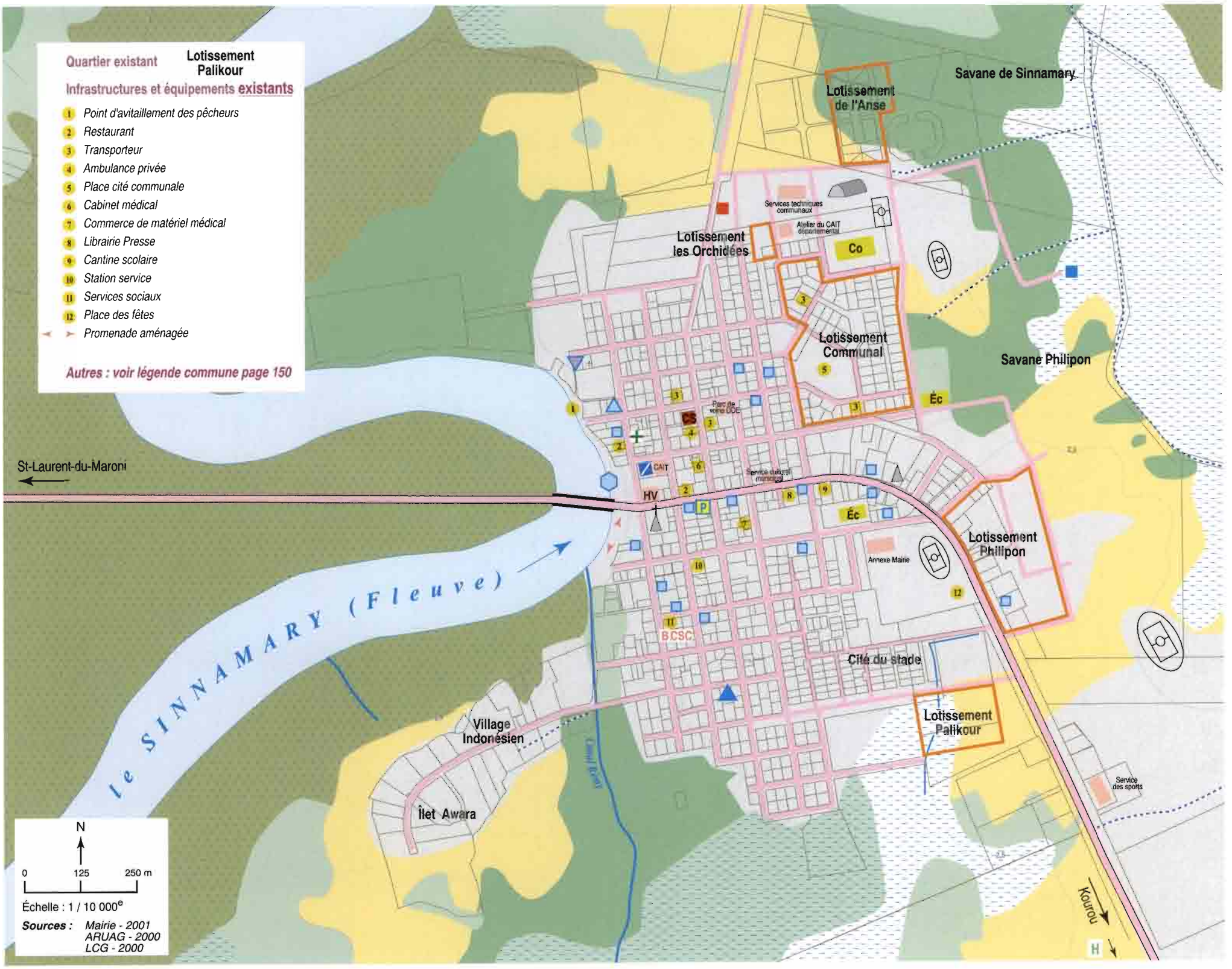
Sinnamary : le débarcadère

(cliché A. Cercueil)



Sinnamary : vue générale

(cliché M. Heller - DRAC Guyane)



SAINT - GEORGES





"M'arc boute poc à poc"

PRÉSENTATION

Saint-Georges, couramment dénommée "de l'Oyapock", est bordée à l'Est par le fleuve Oyapock, et a pour voisines Ouanary au Nord, Camopi au Sud et Régina à l'Ouest. Frontalière du Brésil elle couvre 2 883 km² d'une forêt primaire seulement amputée des quelques endroits où les hommes se sont implantés au fil de l'histoire.

Les affluents de la rive gauche de l'Oyapock la drainent dans une direction Ouest-Est, notamment les criques Gabaret, Armontabo et Noussiri. Les reliefs y sont constitués de croupes collinaires d'altitude inférieure à 400 mètres. Par sa pointe Nord elle s'ouvre à l'Océan au niveau de l'embouchure du fleuve frontière. D'ailleurs, les liaisons maritimes et fluviales lui permettent d'échapper à l'enclavement qui, par exemple, isole sa voisine Camopi.

L'ouverture de la route la reliant à Régina va, sans aucun doute, bouleverser l'existence de ses habitants en leur permettant de rejoindre aisément Cayenne. Longtemps attendue cette liaison routière doit faire partie d'un futur axe Cayenne - Macapa lorsque le pont sur l'Oyapock, dont le projet avance, surplombera les eaux du fleuve ***(voir page n°211)***.

La liaison aérienne est actuellement la plus utilisée car rapide (20 mn de vol) et quotidienne.

Une piste relie d'autre part le bourg au site touristique de Saut Maripa en amont.

Saint-Georges est la seule agglomération sur le bas Oyapock. En amont, il faut plus de cent kilomètres avant d'atteindre le bourg de Camopi et ses 700 habitants, en aval quelques hameaux se succèdent comme Tampak et Trois Palétuviers qui fixent quelques dizaines d'habitants.

Historiquement, le bourg s'est implanté sur un endroit exondé du fleuve, stable et défriché. Actuellement son extension semble délicate entre l'Oyapock à l'Est, l'aérodrome à l'Ouest, les marais au Nord et un domaine militaire au Sud. Cela explique qu'en dehors du plan en damier du centre-bourg, les extensions sont anarchiques par exemple au Nord le village "l'Espérance".

L'HISTOIRE

À l'image de l'ensemble du territoire guyanais, la présence amérindienne est avérée sur la commune à l'époque précolombienne. Des vestiges, polissoirs et tessons, ont été retrouvés notamment aux abords du Saut Maripa ainsi que sur la Montagne Bruyère, territoire partagé avec Ouanary, mais aussi des abris sous roche et des poteries.

Au XVIII° siècle la Pointe Vigie, sur le site actuel de Trois Palétuviers, abritait un Fort, une mission jésuite et une quinzaine d'habitations. Plus tard, le nombre de ces habitations va augmenter entre la Pointe Vigie et l'emplacement actuel du bourg de Saint-Georges.

C'est sur ce futur bourg qu'un pénitencier fut installé en 1853 pour être abandonné sept ans plus tard en 1860. Les bagnards qui étaient au nombre de 310 et encadrés par quelques dizaines de surveillants furent décimés par de mauvaises fièvres et transportés vers les Îles du Salut. Ils furent remplacés par des Africains qui subirent à leur tour les mauvaises conditions climatiques et sanitaires. La faible population et la courte période d'occupation de l'Administration Pénitentiaire firent que peu de vestiges significatifs demeurent.

À cette période des tentatives de mise en valeur des terres débouchèrent sur la culture de plantes vivrières - maïs et canne à sucre notamment - et une usine produisit même en un an 18 tonnes de sucre.

Une briqueterie approvisionnait les chantiers de construction et on exploitait également le bois.

Après l'abandon du bagne, la population va naturellement décroître avant d'augmenter de nouveau à la période de la ruée vers l'or. C'est ainsi que depuis le début du XX° siècle Saint-Georges fut érigée en "tête de pont" aussi bien pour les hommes remontant le fleuve que pour les aménagements qui en découlèrent.

POPULATION ET RESSOURCES

Au recensement de 1999 Saint-Georges comptait 2 153 habitants en hausse de près de 4 % par rapport à 1990. Cette augmentation légèrement supérieure à la moyenne guyanaise s'explique, outre l'accroissement naturel classique, par le fort taux de natalité des populations amérindiennes Palicour, Marouane et Tocoyène (villages regroupés au Nord et au Nord-Est du bourg ainsi qu'à Trois Palétuviers) et l'immigration essentiellement brésilienne. Près du tiers des habitants sont étrangers.

La position géographique de Saint-Georges fait que la part des actifs des secteurs primaire et secondaire est supérieure à la moyenne du département.

Le secteur agricole concerne 321 actifs pour 80 exploitations recensées en 2000 sur une Surface Agricole Utile de 207 hectares. Les cultures sont essentiellement consacrées à la consommation locale du fait des difficultés à les expédier hors de la commune. L'élevage est faible mais suffisant aux besoins locaux. En 2000 on comptait 109 bovins.

La pêche fluviale est elle aussi tributaire des besoins locaux et demeure artisanale. Tant qu'à l'artisanat traditionnel amérindien (poteries et vanneries) il est concurrencé par les productions brésiliennes voisines moins chères.

Les professions libérales sont rares et les fonctionnaires peu nombreux.

Inversement, les activités commerciales prennent une part majeure dans l'économie locale. Les échanges transfrontaliers, cependant difficilement quantifiables au regard de la perméabilité de la frontière, et la restauration due au tourisme devraient encore accroître cette prééminence dans les années à venir.

Les équipements sont surtout constitués de deux "pôles" d'activité, le quai fluvial qui reçoit les bateaux et barges venant de Cayenne avec les cargaisons lourdes, et l'aéroport où arrivent quotidiennement habitants et touristes.

Actuellement plusieurs restaurants sont en activité dans le bourg auxquels il convient d'ajouter deux hôtels d'une quinzaine de chambres chacun.

Reste le tourisme qui représente à moyen terme les meilleures chances de développement et, en conséquence, d'aménagement territorial.

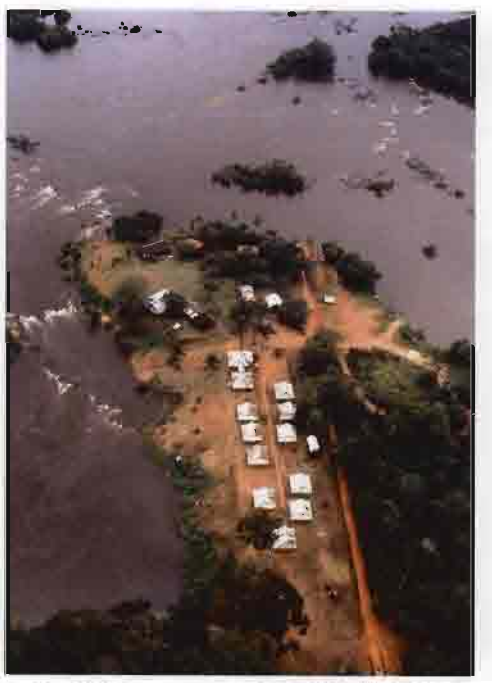
Saut Maripa en constitue le principal atout et quelques bungalows y ont été construits dans un paysage grandiose.

Sources : ARUAG - LCG

SAUT MARIPA

Le Saut Maripa est le premier obstacle sérieux lors de la remontée de l'Oyapock. Huit mètres de dénivellation séparent le pied et le haut du saut. Situé à une demi-heure de pirogue du bourg il voit passer en période de crue jusqu'à 3 800 m³ d'eau à la seconde. On peut l'atteindre également par une piste assez délicate de 22 km. Arrivé au pied du saut, on emprunte un chemin de 2 km qui suit une ancienne voie ferrée pour arriver au point haut. Cette voie ferrée a été construite pour permettre aux pirogues de décharger les produits lourds afin de passer le saut, avant de les reprendre. Le spectacle que l'on découvre à Pointe Maripa est étonnant mais également le bruit qui provient du saut. De là, part un sentier botanique en forme de boucle de 2,5 km qui permet une agréable promenade mais qui ne livre que rarement le plaisir d'une rencontre animale inopinée.

Un projet récent du Comité du Tourisme de la Guyane propose une remise en état des bungalows abandonnés mais également la construction d'un hôtel d'une quarantaine de chambres qui disposerait en outre d'une salle de restauration. Les abords du site seraient aménagés pour permettre la baignade et les activités nautiques. Cela confirme la volonté des autorités de mettre en valeur l'un des plus beaux et accessibles sites de Guyane, qui sera certainement l'un des plus fréquentés si le projet aboutit.



La pointe Maripa (cliché M. Heller - DRAC Guyane)

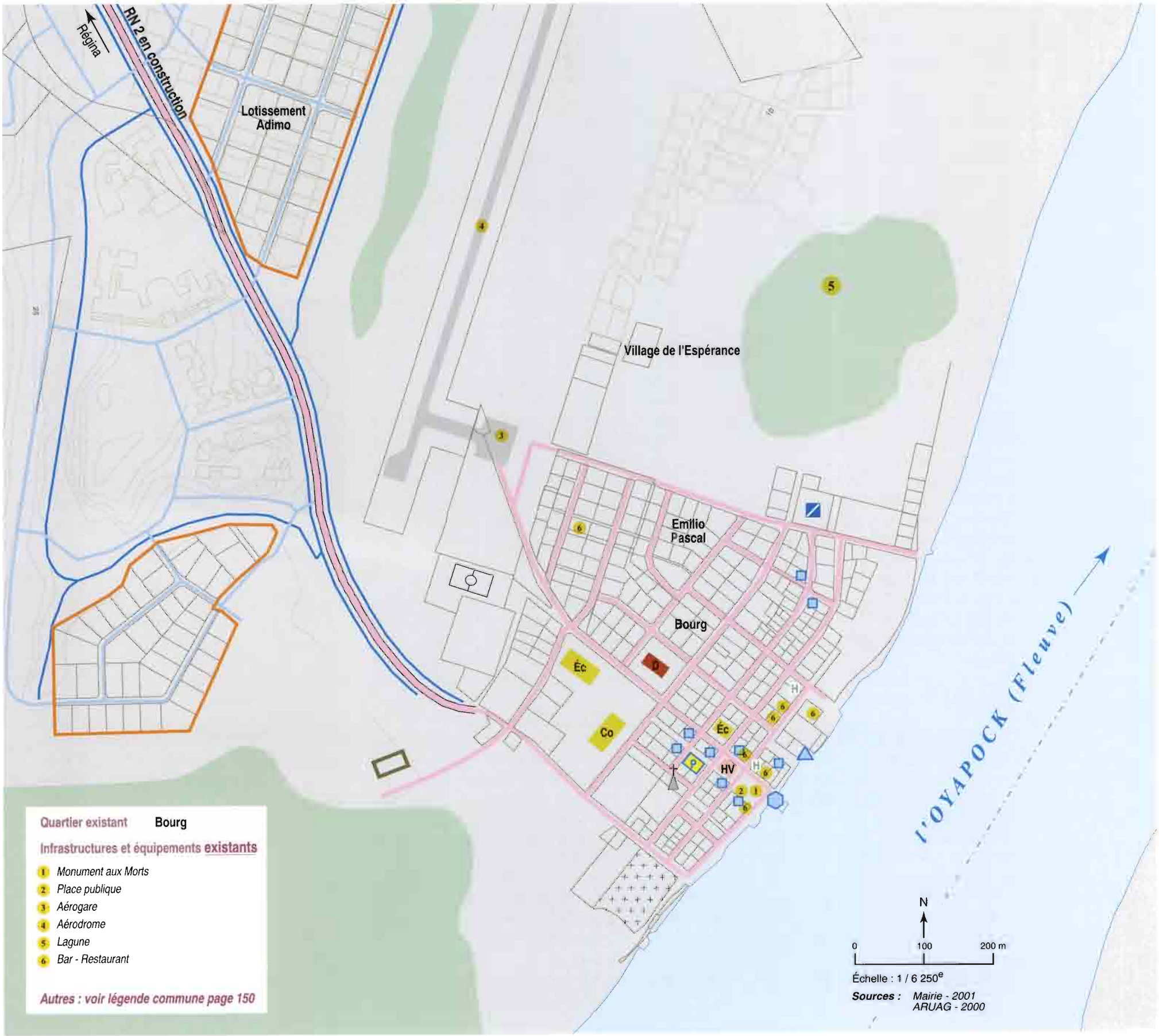
SAINT - GEORGES



Tampak : vue générale
(cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Saint-Georges : vue générale
(cliché M. Heller - DRAC Guyane)



ROURA





"Le plus roué rouera toujours les autres"

Comme l'indique ses armoiries, la commune de Roura est une région fertile, giboyeuse, poissonneuse, aurifère, forestière et pluri-ethnique. Elle affiche la fleur de Lys qui indique le passage du Frère du Roi Louis XIV. La branche de giroflier représente les plantations de cette épice aux XVII° et XVIII° siècle. La couleur bleue, ses nombreux cours d'eau, sa richesse en faune, et comme l'indique la partie jaune-or, le minerai qui existe dans le sol.

* * *

PRÉSENTATION

Roura, commune couvrant une superficie totale de 3 659 km², s'étend au Sud de Cayenne et englobe la totalité du bassin versant de la Comté. Cette dernière devient l'Oyak à environ 7 km en amont du bourg, à sa confluence avec l'Orapu avant de prendre le nom de Mahury immédiatement en aval de ce même bourg.
Administrativement, la commune est bordée au Nord par celles de Matoury et Montsinéry-Tonnegrande, à l'Est par Kourou et Saint-Élie, enfin au Sud et à l'Ouest par l'immense commune de Régina. Elle est, en fait, limitée par les lignes de crêtes des Montagnes de Kaw, Tortue et Balenfois et ne possède nul relief important. Seul un moutonnement de collines atteste de son lointain passé montagneux. Elle possède un débouché sur l'Océan par la rive droite du fleuve Mahury, qui couvre une vaste étendue marécageuse où l'on peut observer encore les restes des anciens polders Marianne. Cette zone commence approximativement à la Montagne Gabrielle au Sud et, le long du fleuve, après la confluence avec la crique Gabrielle et les Montagnes Anglaises.
Partant du croisement de Stoupan, la RD 6 atteint le bourg après la traversée du Mahury grâce à un pont mis en service en 1992, avant de rejoindre le débarcadère de Kaw au bout de 70 km. Cette route revêtue serpente de colline en talweg à travers une très belle forêt primaire. Au Sud de la RD 6 se trouve la RN 2 dite route de l'Est, qui rejoint Régina, passant à proximité du bourg de Cacao, de la mine d'or Boulanger et des bassins de culture de **chevrettes*** alimentés par les eaux de la Comté.

LE BOURG

On y accède par le **dégrad*** Stoupan mais il est plus agréable de découvrir l'église datant du XIX° siècle, juchée sur les hauteurs et les marches majestueuses qui en ouvrent l'accès, en arrivant en pirogue. Le bourg, pittoresque et fleuri domine l'Oyak et ses berges silencieuses. Une piste de deux kilomètres dessert le village laotien de Dacca, situé sur la rive gauche de la crique Racamont (ancien nom de la crique Gabrielle). Cette crique offre sans doute l'une des plus belles promenades possibles en pirogue au sein de ce que l'on appelle les rivières-galeries, où se mêlent lianes, eaux, racines aériennes... et voûtes de végétation qui tamisent les rayons du soleil. Plus loin, sur la savane Gabrielle, fut érigée une habitation royale, appartenant à Monsieur le Frère du Roi Louis XIV, la plantation de girofliers, "la Gabrielle" appelée ainsi en souvenir d'un esclave Noir Marron évadé qui s'y était réfugié. Le marquis de La Fayette y fit l'acquisition de terres avant la Révolution française. Proche de la source Dégrad Eskhol, petit village créole, est déserté de nos jours mais agréable à visiter. On y trouve une grande variété de fruits.
La crique Gabrielle est délicate à remonter en saison sèche, aussi est-il préférable de le faire en saison des pluies. Un relais de chasse y sert d'étape et la cascade de la montagne Gabrielle de... rafraichissement. Cette crique débute d'abord comme une véritable galerie végétale, striée par les vols bleutés des **morphos*** et d'autres volatiles, puis se transforme après vingt minutes de navigation, en un canal entouré de marais. L'eau particulièrement claire laisse apercevoir une faune et une flore aquatiques d'une extrême richesse. Ici, la nature reprend ses droits et le silence aussi...
Le premier embranchement de la route de Kaw mène aux chutes Fourgassié auxquelles on peut également accéder par le fleuve. De nombreux visiteurs s'y retrouvent les week-ends pour de rafraichissants pique-niques. Véritable saignée en pleine forêt, la piste de latérite qui y mène nécessite de la prudence. Un hameau haïtien d'une dizaine de maisons y est entouré de champs agricoles sur 180 hectares. Les familles se sont constituées en association dénommée "Saint-Paul de Fourgassié" avec une remise de cessions gratuites de terres par le syndicat ecclésiastique de la Guyane.
Entre le placer Trésor et le camp Caïman se situe la mine aurifère ASARCO. Le placer Trésor est devenu depuis 1998 une réserve naturelle sous l'égide de la fondation hollandaise de l'université d'Utrecht.
L'étape suivante, avant Kaw, est camp Patawa. Ces différents arrêts offrent des possibilités de restauration (cuisine créole, hmong ou métropolitaine) et de couchage souvent sommaire. Il est conseillé de se munir d'un hamac.

LA ROUTE DE L'EST

Le Relais du Galion première infrastructure d'accueil possède le seul mini-golf de Guyane. À vingt minutes, près de la Comté, se trouve la station d'épuration d'eau desservant le centre littoral (Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Montsinéry) et un débarcadère très fréquenté par les Cayennais les week-ends. Un banc de sable se découvre à marée basse non loin du pont, face aux îlets Saint-Régis. La seconde étape peut être la crique des Trois Marguerites (zone agricole d'environ 1 600 hectares). Enfin, sur la route menant à Cacao, le lieu-dit "Belle-Vue" offre un magnifique point de vue sur la forêt et les plantations hmongs de Cacao.
Cacao, village hmong créé en 1977 avec l'accord de la municipalité, transporte le visiteur dans un univers totalement dépaysant, celui des champs, des visages tannés, de la cuisine asiatique, tout cela dans une atmosphère qui n'a rien perdu d'une authenticité venue des hauts plateaux laotiens. L'artisanat et les broderies aux couleurs vives, mais aussi les collections d'insectes exposées étonnent (la commune de Roura est le rendez-vous des entomologistes du monde entier).
Des ballades en pirogue au départ du dégrad de Cacao permettent la découverte de la Comté et de nombreuses criques, telle que la crique Bagot. Des gîtes ruraux y sont installés qui proposent promenades en forêt, en pirogue et chasse de nuit... parfois même des stages d'orpaillage.
La route qui mène aux bassins de chevrettes (aquaculture) et d'élevage de poissons (pisciculture) ouvre l'accès à Saut-Bief. Spectacle insolite, un îlot rocheux et gazonneux trône dignement en son centre.
La Comté : quel nom insolite, si loin de ce qu'a été la Cour de France. Ce fut pourtant l'ancien nom de ce territoire qui appartenait, jadis, à Jean-Baptiste de Gennes. Ce dernier obtint la dignité de Comte et reçut 100 pas de terre du Roi Louis XIV.
Ainsi, l'histoire de cette commune, débutée dès les premiers temps de la colonisation, la montre comme riche en plantations et habitations. Pourtant, peu de sites ont été fouillés, ce qui laisse espérer beaucoup de découvertes potentielles...
Actuellement, on peut visiter les ruines du bagne de Sainte-Marie (1853), encore intactes. Favard, situé plus en aval sur la Comté est un village d'Amérindiens. Il est accessible par le fleuve, bientôt par la route, et est équipé d'une centrale solaire et d'un réseau d'eau potable.
La pluri-ethnicité de Roura est son caractère premier. Créoles, Hmong, Vietnamiens, Haïtiens, Amérindiens, Saramaka, Métropolitains... s'y côtoient quotidiennement. C'est peut-être grâce à celà que Roura reste, aujourd'hui encore, le "grenier" de la Guyane.

Source : Mairie

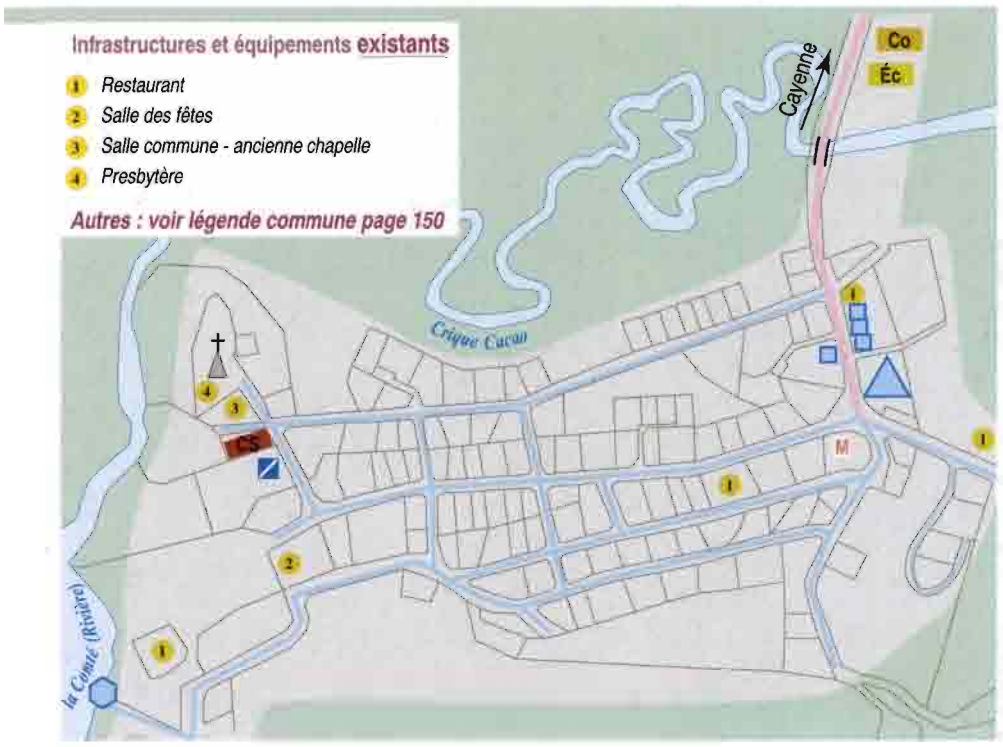


Famille Hmong en habits de fête (cliché J. Barret)

CACAO

Cacao est une étape incontournable pour qui veut connaître les capacités de la Guyane à s'autosuffire. Installés en 1977 par la volonté de l'État français sur des terres allouées par la commune de Roura, les Hmong originaires du lointain Laos y ont trouvé matière à défricher et cultiver des terres vierges, fertiles, mais soumises aux aléas climatiques. En vingt-cinq ans, la superficie maraîchère a crû considérablement, alimentée par les efforts incessants de près de cinq cents personnes, jusqu'à devenir indispensable à l'alimentation de l'Île de Cayenne. Un marché hebdomadaire se tient dans le chef-lieu qui a, en quelques années, pris une ampleur étonnante. Toutes sortes de fruits et légumes locaux marient leurs couleurs aux fragrances des nombreuses fleurs qui ornent les tables locales. Sur place à Cacao, un marché dominical attire les touristes mais aussi des Cayennais venus savourer une soupe chinoise avant d'acquérir les étincelants papillons Morpho bleu électrique, ou les broderies typiques qui, comme des oriflammes, décorent les structures du petit marché.

CACAO



N

0 50 m

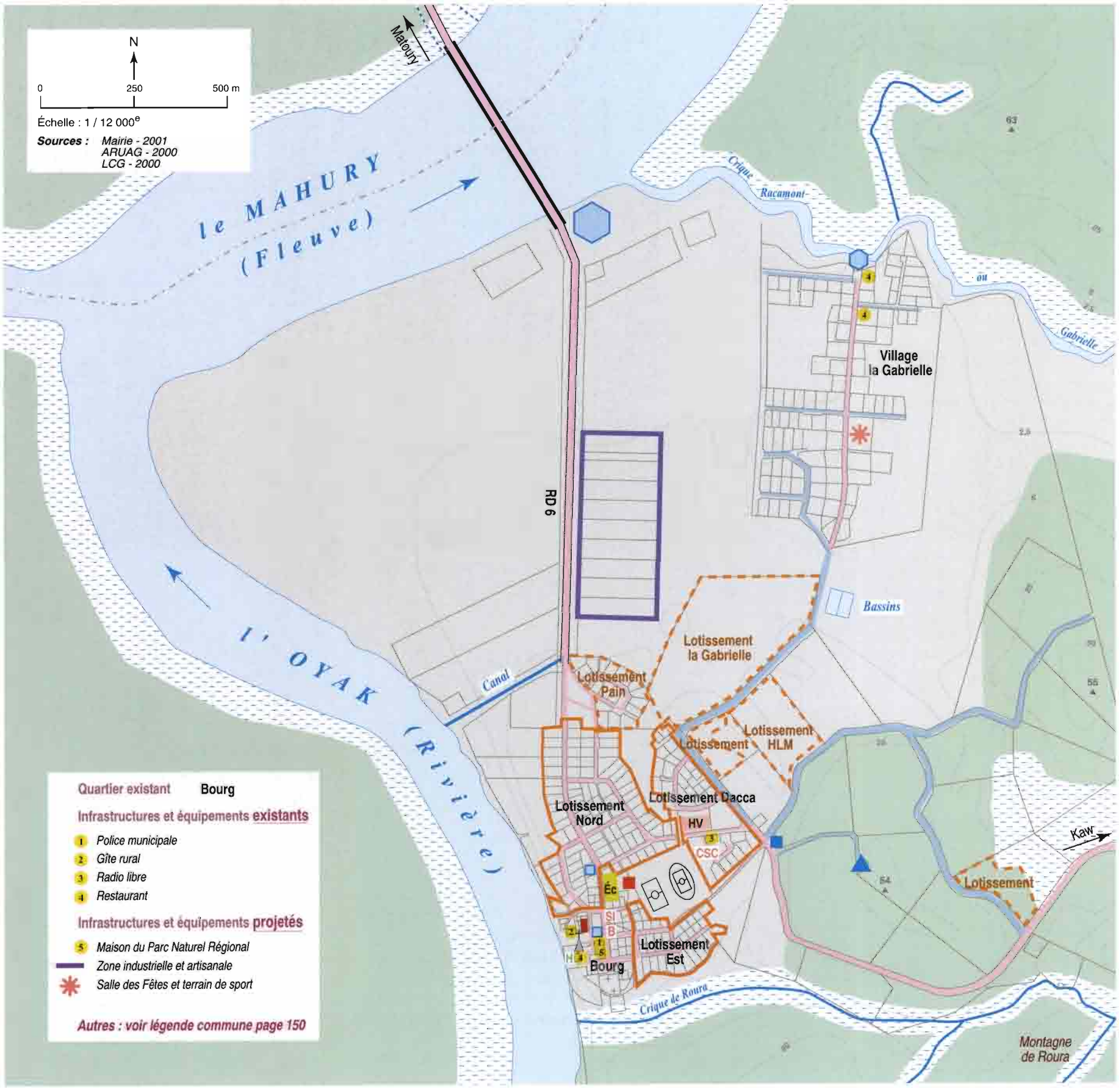
Échelle : 1 / 25 000e

Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000



Roura : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)

ROURA



PAPAÏCHTON



PRÉSENTATION

Localisée entre les communes de Grand Santi au Nord et de Maripasoula au Sud, la commune de Papaïchton couvre une superficie de 2 685 km². Tout comme ses voisines, cette commune est délimitée à l'Ouest par le Maroni ou plus spécifiquement par le Lawa qui dans cette section n'est alimenté que par quelques criques mineures. De l'aval vers l'amont, on peut citer les criques Likanon, Amadou, Bamba et Bellevue pour la rive droite et la crique Assissi un peu plus importante en rive gauche. Le petit Abounami dans son ensemble et le cours supérieur du grand Abounami sont bien dans les limites administratives de la commune, mais leur confluence avec le Maroni se situe sur celle de Grand Santi. La série de sauts qui caractérise la commune de Grand Santi se termine dans le Nord de la commune de Papaïchton par le complexe des rapides des Abattis Kotika, longs de 17 km pour un dénivelé de 30 m et qui forment le principal accident géologique perturbant l'écoulement du fleuve sur cette commune. En outre, les îles sont aussi beaucoup moins nombreuses.
Exceptée la Montagne Kotika qui culmine à 730 m, le territoire de Papaïchton présente, comme dans le cas de la commune de Grand Santi, un relief collinaire en demi-oranges, caractéristique du Massif Central guyanais.

L'HISTOIRE

L'histoire de la commune de Papaïchton, comme celle d'Apatou et de Grand Santi, est liée à celle des Noirs Marrons qui s'implantèrent dès la fin du XVIII° siècle sur le Maroni. Dans le cas des Aluku, après leur défaite contre les Néerlandais et les Ndjuka, ils restèrent auprès des Wayana durant une vingtaine d'années, puis se réinstallèrent en 1815 sur le cours supérieur du Lawa où ils établirent le village de Kotika en rive gauche. En 1860, les implantations des Aluku comprennent sept villages : Pobiansi, Kotika, Lapé (la Paix), Sayssi, Kormontibo (Kromontibo Pous), Assissi et Cursi Alera (Crassiaba). Toutefois, ce n'est qu'à la fin du XIX° siècle, avec le règlement du contesté sur la frontière occidentale de la Guyane que les villages existants situés en rive gauche sont déplacés en rive droite. Ils sont complétés par ceux de Loka, Agodé (Boniville), Tabiki (l'Enfant Perdu), et plus tard, Papaïston (vieux Papaïchton). Dès lors, la fixité des villages va demeurer pratiquement inaltérée.
Ce rapprochement de la France se concrétisera en 1968, par la création de la commune de Grand Santi / Papaïchton, avec sous l'impulsion du Gran Man Aluku Tolinga la création ex nihilo d'un chef-lieu, ainsi que la francisation de la majorité de l'ethnie. À cette époque, le nouveau bourg prit la double appellation de Pompidou et Papaïchton, une manière pour les Aluku de confirmer leur attachement à la France.

POPULATION ET ACTIVITÉS

Actuellement les foyers de peuplement se limitent dans cette commune à quelques villages implantés sur les berges hautes du Maroni (1) ainsi qu'à quelques îles occupées saisonnièrement (2).
Le recensement de l'INSEE effectué en 1999 comptabilise pour cette commune, une population de 1 650 habitants. Or, si comme dans les communes d'Apatou et de Grand Santi, les vingt dernières années montrent une forte croissance de la population, celle-ci est plus certainement due à l'accroissement naturel qu'aux mouvements migratoires.
Concernant les activités économiques, les habitants de cette commune qui bénéficient, compte tenu de leur nationalité française, d'un large accès aux revenus sociaux, semblent s'éloigner progressivement des valeurs traditionnelles et remplacent volontiers les produits de la chasse et de la pêche, par des aliments conditionnés. Pour les mêmes raisons et hormis quelques patrons orpailleurs, les initiatives professionnelles sont restreintes.
Une piste longue d'une trentaine de kilomètres relie le bourg de Papaïchton à celui de Maripasoula, mais n'est guère pratiquable excepté par des véhicules tout terrain par ailleurs inexistants à Papaïchton. Une seconde piste relie le bourg aux villages aval de Nouvel-Assissi, Loka et Agodé, mais elle n'est guère plus entretenue et permet au mieux le passage à pied. En fait, la voirie de la commune se résume à une bande bétonnée parallèle au fleuve dans le bourg, et à quelques chemins de terre battue.

Jean-François ORRU

(1) Pompidou - Papaïchton, Loka, Nouvel Assissi et Agodé.
(2) Durant la saison des pluies, lorsque le fleuve atteint son niveau le plus haut, l'île d'Assissi est immergée et, bien que la plupart des construction soient sur pilotis, les habitants préfèrent se déplacer dans le village de Nouvel Assissi, situé sur la terre ferme, dans la continuité du village de Loka, légèrement en amont de l'île.

LES NOIRS MARRONS

Le terme "Marron" vient de l'espagnol "cimarrón" qui désignait le bétail fugitif (bovins et chevaux) formant des troupeaux sauvages. Par extension, cette expression fut étendue aux esclaves des plantations, ainsi :
- "faire marron" était employé pour désigner l'action de fuite des esclaves,
- la dénomination "Noir Marron" désignait les esclaves fugitifs.
Les Noirs Marrons originaires des plantations de la Guyane néerlandaise se sont rassemblés en groupes puis ont constitué des ethnies. Celles-ci sont au nombre de six : Saramaka, Njduka, Aluku, (on trouve aussi la dénomination Boni, mais celle-ci est tombée en désuétude), Matawaï (autrefois nommés Matuari), Kwinti et Paramaka.
En Guyane, seuls les trois premiers groupes sont représentés. Dans la littérature, outre la dénomination "Noirs Marrons", on rencontre également les termes "Bush-Negroes", d'origine néerlandaise, "Noirs Réfugiés" ou plus récemment, "Bushi-Nengue" - Businenge chez S. Mam-Lam Fouck - qui correspond à l'autodénomination de l'ethnie (de "Bushi" : forêt et "Nengue" : personne).

Si en Guyane française le marronage fut limité, à l'image de son développement agricole et des effectifs de population serviles, dans la colonie voisine du Surinam le phénomène fut tout autre. En effet, les colons néerlandais parvinrent rapidement, grâce à leur expérience de la technique de poldérisation, à assécher les terres basses ennoyées pour y développer la culture de la canne à sucre. Aussi, pour entretenir les polders et pourvoir au fonctionnement des vastes plantations, celles-ci disposaient de nombreux esclaves.
Toutefois, les implantations coloniales étaient, comme sur le reste des côtes du plateau des Guyanes, positionnées sur la façade littorale, tournées vers l'océan et leurs lointaines métropoles. De l'autre côté de ces établissements côtiers commençait la grande forêt, un espace peu connu, certes pénétrable par de larges cours d'eau, mais si étendu qu'il était alors inenvisageable d'y exercer un contrôle. Or c'est cette proximité de la forêt et le fait qu'elle représente un espace de liberté qui va stimuler les évasions d'esclaves des plantations néerlandaises.

À partir du début du XVIII° siècle, les esclaves fugitifs qui s'étaient rassemblés en petits groupes menaient des razzias sur les plantations néerlandaises, y volaient les outils et libéraient les esclaves puis, repartaient se cacher dans la forêt où il était impossible, voire même dangereux d'aller les déloger. Le phénomène prit une telle ampleur que le gouverneur dut bientôt opter pour la pacification des Marrons, afin de ne pas mettre en péril la stabilité économique de la colonie. C'est ainsi que des accords de paix furent passés en 1761 avec les Ndjuka, puis l'année suivante avec les Saramaka et enfin, en 1767 avec les Matawaï (les Kwinti et les Paramaka se formeront ultérieurement).
Néanmoins, ces pourparlers ignorent quelques petits groupes pourtant particulièrement véhéments qui, dès la fin des années 1760, vont se rassembler sous la conduite d'un chef de guerre nommé Boni. Pendant six ans, ils vont mener des raids particulièrement violents contre les plantations et les postes militaires isolés, et les renforts envoyés par les Pays-Bas en 1773, n'auront jamais l'avantage dans une guérilla forestière, où leurs seules victoires seront les conquêtes de villages abandonnés.
Toutefois, les fugitifs Aluku, sans doute las de se battre choisirent, en 1776, de s'éloigner des plantations et de la zone d'influence néerlandaise et vinrent s'installer sur le Bas Maroni. La situation aurait peut-être pu se stabiliser, mais une fraction du groupe recommença les pillages des plantations néerlandaises et les combats reprirent. Les Néerlandais en appelèrent alors aux traités passés avec les Ndjuka, établis sur le Tapanahoni. En leur offrant la vassalité des Aluku contre leur collaboration militaire, ils s'en firent des alliés et finirent, à la fin du XVIII° siècle, après avoir repoussé les Aluku jusque sur le cours supérieur du Lawa, par les écraser dans une dernière bataille, tuant leurs principaux chefs. Les rescapés se réfugièrent auprès des Amérindiens Wayana alors établis aux sources du Malani et ne revinrent s'établir sur le Lawa qu'en 1815.
Bloqués sur le cours supérieur par le barrage des Ndjuka, établi au niveau du saut Poligoudou, les Aluku resteront isolés jusqu'en 1861 (1), date à laquelle, avec l'installation des établissements pénitentiaires du Bas Maroni, le cours du Maroni sera de nouveau ouvert à la navigation et les Aluku libérés de leur vassalité. Toutefois, ce n'est qu'à la fin du XIX° siècle qu'ils vont définitivement s'installer dans les limites territoriales actuelles de la Guyane française. En effet, en 1895, suite à l'arbitrage rendu par le Tsar Alexandre III, le Lawa sera reconnu comme le principal formateur du Maroni. Les Aluku, qui jusqu'alors avaient leurs villages implantés sur la rive gauche du fleuve, décidèrent de les déplacer sur la berge opposée, sans doute plus par rancune envers les Néerlandais, que par attachement à la France.
Les Saramaka constituent un groupe spécifique qui se différencie des Noirs Marrons du Maroni, par la langue d'abord, fort différente du "Sranan tongo", appelée aussi "Taki-taki" (langue véhiculaire du Surinam), pratiquée sur le Maroni, mais aussi par l'origine de leur implantation en Guyane. En effet, ce n'est qu'à partir de 1883 et de manière très officielle, que le gouverneur de Guyane demanda, par l'entremise de son homologue néerlandais au Surinam et du Gran Man (autorité spirituelle, guide, juge et arbitre de l'ethnie) des Saramaka, d'autoriser la migration économique de jeunes hommes de cette ethnie, pour les employer en Guyane pour les travaux forestiers (collecte de bois de rose et de gomme de balata, coupe de bois) et le transport fluvial à destination des placers en exploitation. Alors que les Ndjuka et les Aluku se partagent le monopole de cette activité sur le Maroni, les Saramaka s'établissent en petits villages sur la plupart des fleuves desservant les autres bassins miniers (Mana, Sinnamary, Comté, Approuague, Oyapock). De ces modestes mais nombreuses implantations et de cette migration a priori temporaire, n'a survécu que le village de Tampak, situé en aval de Saint-Georges.

Jean-François ORRU

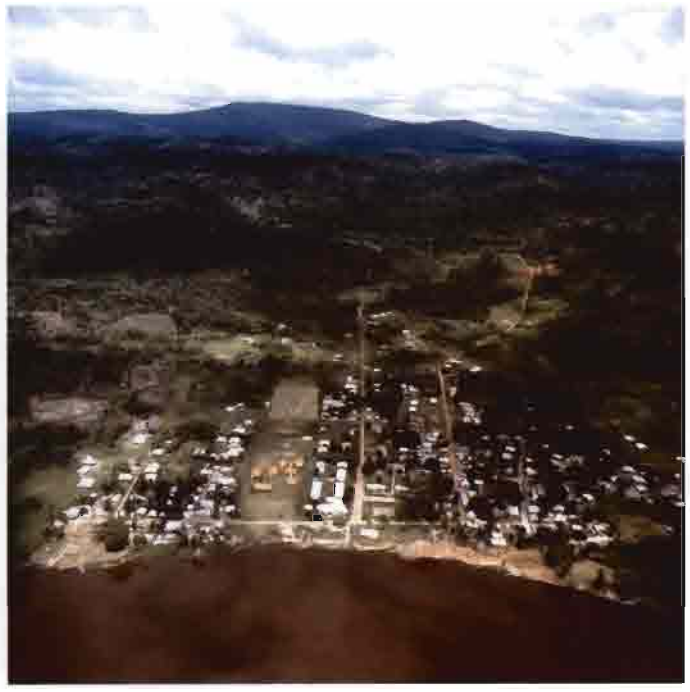
(1) Entre 1815 et 1861, les Aluku essayeront à plusieurs reprises de se rapprocher des Français, mais ces tentatives se solderont par des échecs.

PAPAÏCHTON

ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 61*



Papaïchton : le débarcadère (cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)



Papaïchton : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Case boni à Loka (cliché M.P. Mallé - DRAC Guyane)

IRACOUBO





"Aux propos enflammants, les bœufs restent sourds"

PRÉSENTATION

Iracoubo, commune du littoral guyanais a une superficie de 2 565 km². Elle est entourée à l'Est par la commune de Sinnamary, au Sud par celle de Saint-Élie et à l'Ouest par la commune de Mana.
Géographiquement elle est traversée par l'Iracoubo (fleuve) qui, alors qu'il s'apprête à rejoindre l'Océan, est rejoint par une autre rivière, la Counamama. L'intégralité des bassins hydrologiques de ces deux cours d'eau se situe sur le territoire de la commune.
La limite communale occidentale sert également de limite administrative entre l'arrondissement de Cayenne et celui de Saint-Laurent-du-Maroni.
Bâtie comme la plupart des villes guyanaises suivant un plan en damier, elle est située sur la rive gauche de l'Iracoubo.
Le Nord de la commune, entre la RN 1 et l'Océan, est couvert de zones marécageuses ou "pripris", de mangroves, et de quelques savanes isolées dans un vaste ensemble forestier.
Depuis 1970 un pont franchit le fleuve et permet un accès aisé au centre.

L'HISTOIRE

À l'arrivée des Européens au début du XVI° siècle les Galibi constituaient la principale ethnie côtière de la région. La première trace avérée d'implantation de colons sur le territoire d'Iracoubo date de 1628 mais cette tentative échoue face à la défense acharnée des Galibi. Après différents épisodes assez misérables, dont la tristement célèbre "expédition de Kourou", la région des savanes de Sinnamary - Iracoubo est employée à développer un élevage de bovins. Cette expérience réussit et juste avant la Révolution française, de brillantes perspectives se font jour pour implanter d'immenses troupeaux à cet endroit.
À la fin du XVIII° siècle les déportations ordonnées par le Directoire de prêtres réfractaires, de certains députés et autres condamnés de droit commun, furent à l'origine de la venue dans le "quartier de Sinnamary - Iracoubo", plus précisément au lieu dit Counamama de près de 300 personnes qui devaient y former des "établissements de culture et de commerce". Le lieu, s'il convenait à l'élevage, interdisait les cultures et les cases construites rapidement par les indiens Galibi pour accueillir les nouveaux venus n'abritèrent rapidement que des pauvres hommes décimés par les maladies et les conditions climatiques difficiles.
Plus de vingt ans plus tard, une population clairsemée s'évertue à survivre sur des terres allant de Kourou à Organabo. L'apport de colons venus de France continue vaille que vaille à maintenir un élevage qui, ajouté aux efforts de mise en cultures de lopins plus fertiles, contribue à développer très sommairement la région.
La mère Javouhey, arrivée en 1828, y fut pour beaucoup qui structura par la discipline et la foi des exploitations jusque là assez anarchiques.
La période postesclavagiste se déroula sans problème majeur car la richesse des colons était faible. Leurs conditions de vie étaient semblables à celles des esclaves qui profitaient d'autre part d'une relative liberté de mouvement. Aussi la disparition de l'esclavage ne bouleversa pas des quartiers qui ne subirent nulle transformation fondamentale.
La volonté affichée d'un père missionnaire ajoutée à la compréhension de la propriétaire des lieux où se situe actuellement le bourg, fit qu'à la fin du XIX° siècle les familles s'agrégèrent en quelques lieux assez éloignés les uns des autres pour éviter les heurts éventuels. Trou Poisson, Counamama, Organabo et les savanes alentours virent ainsi s'implanter des lignées d'hommes dont les descendants survivent de nos jours, heureusement dans de meilleures conditions encore. Pendant ce temps, les indiens Galibi s'établissaient à Rococoua mais également sur les lieux où ils se trouvent encore tout au long de l'actuelle RN 1.
Au début du XX° siècle, éloignée des régions aurifères voisines, Iracoubo vit paisiblement de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche et de la chasse. Cependant une nouvelle richesse apparaît un peu avant les années 1920 avec l'exploitation du balata et du bois de rose. Comme souvent en pareil cas, ce commerce prospérant entraîna des dérives qui débouchèrent sur quelques assassinats et agressions jugulées par l'armée. La quiétude traditionnelle d'Iracoubo avait été rompue mais revint avant 1930. Depuis, le bourg vit notamment du passage des touristes venus admirer les fresques du bagnard Huguet qui couvrit les 600 m² de l'intérieur de l'église de peintures naïves avant de se noyer au large des côtes vénézuéliennes au cours de son évasion.

POPULATION ET ACTIVITÉS

Le recensement de 1999 fait apparaître une population communale de 1 430 personnes soit une baisse de 1,09 % par rapport à celui de 1990 (1 578 habitants). Une seule commune du département est dans ce cas : Sinnamary. Ces deux communes, géographiquement voisines, sont peut-être la preuve d'un début d'exode rural au profit des villes voisines de Kourou pour Sinnamary et Saint-Laurent-du-Maroni pour Iracoubo. Exode facilité par la présence de la Route Nationale 1 qui, contrairement aux communes isolées de l'intérieur et tout en structurant le littoral, a permis aux populations concernées de migrer plus facilement vers des bassins d'emploi potentiels. Cela se traduit également par un taux de variation annuel dû au solde migratoire négatif de -3,23 %. Comme dit plus haut, les villages amérindiens Galibi s'égrainent tout au long de la traversée de la commune. Bellevue en est le principal regroupement. Situé sur une petite colline dominant la nationale, il offre au touriste un splendide aperçu des "autos" ou carbets galibis ***(voir page n°132)*** dont un regroupe l'artisanat d'art des villageois et sert de point de vente.
Quelques familles hmongs se sont récemment installées sur des périmètres agricoles où ils poursuivent une implantation littorale vouée aux cultures vivrières.
Les activités agricoles traditionnelles de la commune se développent modérément alors qu'un projet d'implantation d'une agro-industrie liée à la canne à sucre pourrait développer ce secteur, sur les savanes de Trou Poisson. En 2000 il a été recensé une population agricole active de 217 personnes sur 109 exploitations et 479 hectares de Surface Agricole Utile.
Au secteur agricole vient s'ajouter la pêche en mer. Une poignée de pêcheurs sortent 2 à 3 fois par semaine et alimentent en poisson frais les habitants du bourg. Enfin, la forêt offre, comme partout dans le département, un potentiel commercial énorme qui passe cependant par une expérimentation des aménagements.

Source : LCG

LE CAMP DE COUNAMAMA

Tiré de " Counamama - Camp de la mort en Guyane" par M.Barbotin

Le 12 juillet 1790 l'Assemblée Constituante vota la Constitution Civile du Clergé. Désormais évêques et curés seront élus par la population. Le Pape perdait le pouvoir de nommer les premiers qui ne pouvaient plus choisir les seconds. Considérés comme des fonctionnaires ils durent prêter serment obéissant à un vote de l'Assemblée de novembre 1790. Les religieux se divisèrent en deux clans. Ceux qui, pour des raisons diverses, obéirent et abjurèrent leur foi et ceux qui refusèrent : les prêtres réfractaires qui furent condamnés à la prison. Le 8 novembre 1797 le Directoire ordonne la déportation en Guyane des prêtres condamnés. D'abord prisonniers à bord des cales de bateaux qui devaient les exiler en Guyane, beaucoup moururent dans des conditions atroces sur les pontons du port de Rochefort. Ceux qui survécurent débarquèrent à Cayenne pour être transférés à Sinnamary puis sur les bords de la Counamama (1) *où ils s'installèrent en août 1798 dans des conditions précaires. Mal nourris, ils durent leur survie temporaire aux indiens qui leur apportaient quelques vivres. Très rapidement la mort faucha la majorité des exilés. Des carbets de fortune et des hamacs rustiques : les difficiles conditions climatiques eurent des alliés. Dès novembre une véritable hécatombe frappa les prêtres, plus de trente moururent. Les autorités et l'opinion publique prirent conscience de la gravité des conditions de vie à Counamama et décidèrent le retour à Sinnamary où n'arrivèrent que des hommes épuisés. En 1799 ordre fut donné de rapatrier en France les rares survivants. Au total 276 religieux ou prêtres furent déportés en Guyane, 151 y moururent, 4 y demeurèrent, les autres furent rapatriés ou terminèrent leur vie aux Antilles ou au Surinam.*

(1) On emprunte le chemin des Pères qui mène au site en partant du lieu-dit "Trou Poisson".



Enterrement d'un prêtre au cimetière de Counamama - 1798

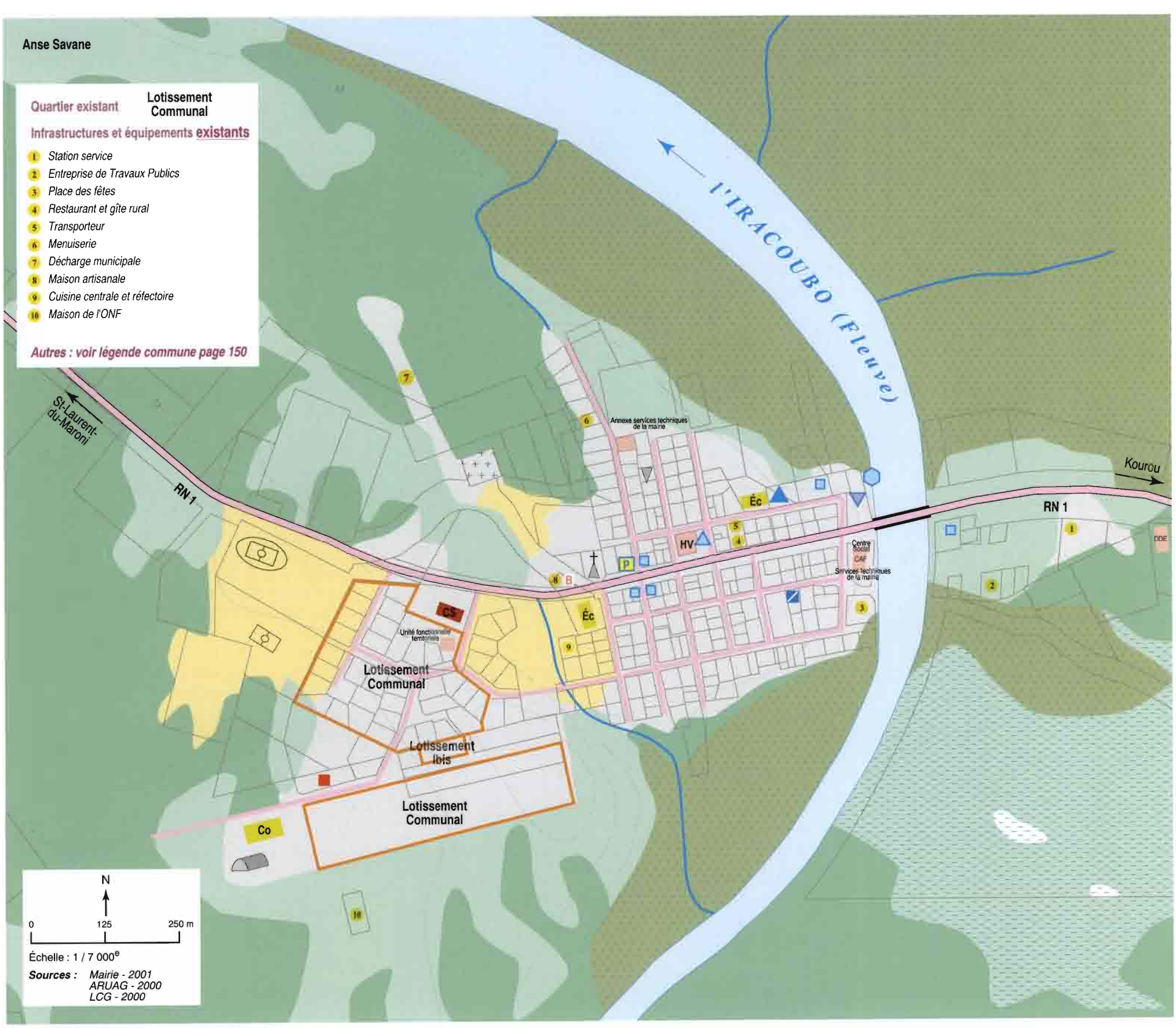
IRACOUBO



Intérieur de l'église : peintures naïves de Huguet (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



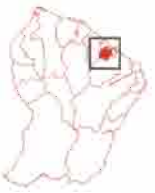
Iracoubo : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



MONTSINÉRY-TONNEGRANDE



"Il n'est bois tordu qui ne flambe droit"





La station TDF et, en bas à droite le bourg de Monsinéry (cliché IGN 2000 - EPAG)

PRÉSENTATION

"Entre terre et eau", l'expression officieuse est belle. Elle recouvre en vérité une réalité qui n'est pas aussi tranchée qu'elle semblerait vouloir dire.
Géographiquement, Montsinéry-Tonnegrande ne fait pas partie des treize communes qui ont un débouché sur l'Océan. Cependant, les deux rivières principales qui la traversent se rejoignent à une dizaine de kilomètres de la côte pour former la rivière de Cayenne qui elle, après un bref et large écoulement se jette à son tour dans l'Atlantique. C'est dire que si la commune n'est pas bordée par la mer elle n'en est pas loin.
Hydrographiquement et comme l'ensemble de la Guyane, le territoire communal est parcouru par un faisceau assez dense de criques et de rivières. Entre terre et eau n'est donc pas un qualificatif usurpé.
La division administrative est composée de deux bourgs distants l'un de l'autre de 22 kilomètres et s'étend sur une superficie de 634 km².
Longtemps isolée de Cayenne dont elle est pourtant très proche, elle est à présent reliée à la RN 1 et à la RN 2 par une route départementale qui enceint sensiblement la moitié de son territoire : la RD 5. Deux dessertes partant de la RD 5 rejoignent les deux bourgs après 3 km pour Montsinéry et 7 km pour Tonnegrande. Ces deux liaisons sont récentes, 1962 pour la première, 1972 pour la seconde.
Montsinéry littéralement entourée de rivières et de zones inondées, est un bourg tranquille où l'on apprécie le calme et la douceur de vivre. Située à la confluence de la rivière Timouthou et de la rivière éponyme, elle voit s'étaler devant la place de la Mairie un vaste plan d'eau amorce de ce qui deviendra, en aval, la rivière de Cayenne.
Tonnegrande n'est pas exactement dans la même configuration puisqu'elle borde sur sa rive gauche la rivière de Tonnegrande qui rejoint à environ un kilomètre en aval la rivière des Cascades. Par contre, ce bourg semble lui aussi protégé de toute nuisance, bruit notamment. Ce qui en fait un lieu de retraite idéal pour les week-ends.

L'HISTOIRE

Bien que non littoral, le territoire de Montsinéry-Tonnegrande a été occupé par les colons assez tôt.
La carte de 1729 dressée par le Sieur d'Anville, géographe du Roi, révèle la présence de sucreries et de cultures d'épices aussi bien le long de la rivière de Montsinéry que sur les berges de celles de Cayenne et de Tonnegrande.
À cette époque et même très antérieurement, la présence amérindienne est notable avec quelques traces de sites de plein air.
Les deux bourgs se développent par la construction de nombreuses maisons créoles et en 1836 Montsinéry compte 1 269 habitants (1 102 esclaves et 167 personnes libres). Ces populations vivent essentiellement de la pêche.
Le décret du 15 octobre 1878 organise les municipalités en Guyane et, à cette occasion, les deux bourgs sont rassemblés en une même entité municipale. Il faut attendre 1941 pour que Montsinéry-Tonnegrande soit érigée en commune.
Après 1848, un pénitencier est installé à Tonnegrande qui ne sera fermé qu'à la fin du siècle. En 1931 un autre pénitencier est construit à Crique Anguille, le "Bagne des Annamites", dont les 330 condamnés indochinois construisent entre autres la route vers Cayenne. Ce Camp sera fermé en 1943. Il convient de s'attarder quelque peu sur l'histoire de ce pénitencier.
Au début des années 1830, l'Indochine, placée sous le protectorat de la France, connaît quelques mouvements indépendantistes. Les éléments subversifs de ces manifestations appréhendés furent expédiés loin de leurs terres, plus précisément en Guyane. Là, on les fixa en trois endroits : Crique Anguille (du nom du petit cours d'eau temporaire qui court non loin du Camp), Saut Tigre (sur la commune de Sinnamary, à présent sur la berge de la retenue du barrage de Petit Saut) et enfin au Camp de la Forestière sur le fleuve Maroni.
Le projet de relier les trois camps aux placers de la zone des Monts Décou-Décou, et à ceux de la région de Saint-Élie fut à l'origine de la création du "Territoire de l'Inini" bien connu par ailleurs des philatélistes. Parfaitement utopique il ne demeure de ce projet que quelques centaines de mètres de rail du chemin de fer qui devait à terme servir l'économie de cette région.
Les bagnards libérés devaient, suivant les règles appliquées aux autres condamnés, doubler leur peine en exploitant une concession agricole. Le but étant de développer autant que faire se peut le secteur primaire et plus généralement l'ensemble de l'économie de la Guyane. Le climat difficile et les maladies eurent raison de cette tentative.

LES ACTIVITÉS ET L'ÉCONOMIE

Malgré le fait que 78 % de la surface communale soit occupé par la forêt, la commune de Montsinéry-Tonnegrande a depuis toujours une vocation agricole. Située non loin du chef-lieu elle offre à ses habitants et à ceux de l'Île de Cayenne la possibilité d'y exploiter des parcelles dans le cadre d'un Plan d'Occupation des Sols. Sur les 1 037 habitants recensés en 1999 la population agricole totale est de 306 soit près du tiers. La population agricole active est de 190 personnes pour 162 exploitations en 2000 et la Surface Agricole Utile de 1 461 ha. Les vergers représentent 17,4 % de l'ensemble des productions. Auparavant cantonnée le long de la RD 5 la surface agricole conquiert de nouveaux morcellements (Banane, Risquetout, Quesnel...).
Pour ce qui concerne l'élevage, en dehors des presque 21 000 volailles recensées en 2000, Montsinéry à la même date affichait un cheptel bovin de 1 103 têtes, porcin de 700 têtes et ovin de 200 têtes.
La vocation agricole de la commune s'en trouve donc confirmée.
Montsinéry connaît par ailleurs la présence sur son territoire, fait unique dans le département, de l'huître de palétuviers (*Crassostrea rhizophorae*). La mangrove fluviale est un milieu relativement pauvre à la fois en matière de flore (essentiellement *Avicenia et Rhizophora*) et de faune (crabes et huîtres) tout au moins en Guyane, aussi cette singularité se retrouve t-elle sur le blason de la commune.

Une infrastructure futuriste domine la canopée lorsqu'on vient de Macouria : la colossale toile d'araignée des antennes de Télédiffusion de France qui couvre, sur le côté gauche de la RD 14, une surface de savane de 25 hectares. Cette installation, qui dépend du groupe France Télécom, permet de retransmettre les émissions radio en ondes courtes, en provenance du monde entier, vers les continents américain et africain.

LE TOURISME

Le tourisme représente sans doute, comme partout en Guyane, la potentialité la plus évidente de développement. En effet Montsinéry-Tonnegrande n'a pas encore connu, contrairement à Matoury et Macouria proches, l'explosion démographique de ces dernières années. Le touriste visitant la Guyane peut en effet, sans trop s'éloigner de Cayenne, découvrir les paysages dont il rêvait, la savane, les eaux sombres des criques, la forêt inondée, celle appelée secondaire qui s'installe après l'exploitation des brûlis, la forêt primaire avec ses frondaisons ornées de lianes et enfin les zones marécageuses et la mangrove bordant le magnifique plan d'eau qui s'étale devant la mairie de Montsinéry.
Ce tourisme "vert" à la mode depuis une dizaine d'années, peut attirer de nombreux visiteurs pour peu que les structures d'accueil existent et soient entretenues.
C'est ainsi que le "Bagne des Annamites" déjà décrit peut être rejoint en canoë jusqu'au débouché du sentier, après une mise à l'eau au bourg de Tonnegrande et une remontée de la rivière. La rivière des Cascades et son bassin offrent également des possibilités de randonnée nautique, quelques habitants de Tonnegrande louent à l'occasion leurs services et leurs pirogues.
Toujours à Tonnegrande, fonctionne un Centre d'Initiation aux Activités de Pleine Nature qui possède une capacité d'accueil de 60 personnes.
Les passionnés d'équitation peuvent s'adonner à leur sport dans trois fermes équestres (le Royal Ranch, le Ranch Kikinon et la base Équateur). Il est également loisible aux propriétaires de chevaux de les y laisser en pension.
L'hébergement et la restauration sont possibles. Un gîte d'accueil offre 4 lits et un mini-hôtel ses 12 lits près de la rivière des Cascades. Les tables de cinq restaurants, faciles d'accès, sont souvent garnies le week-end.
Montsinéry-Tonnegrande est en résumé une commune en devenir, proche de Cayenne tout en étant à l'écart de la RN 1. Elle possède d'incontestables atouts dont le principal est une douceur de vivre surannée. Le silence règne sur les deux bourgs, la tranquillité est omniprésente, la sécurité pas encore un problème ce qui devrait inciter dans un avenir proche les citadins à venir s'y installer dans un premier temps le week-end, puis plus tard définitivement.

Sources : Mairie - LCG

MONTSINÉRY - TONNEGRANDE

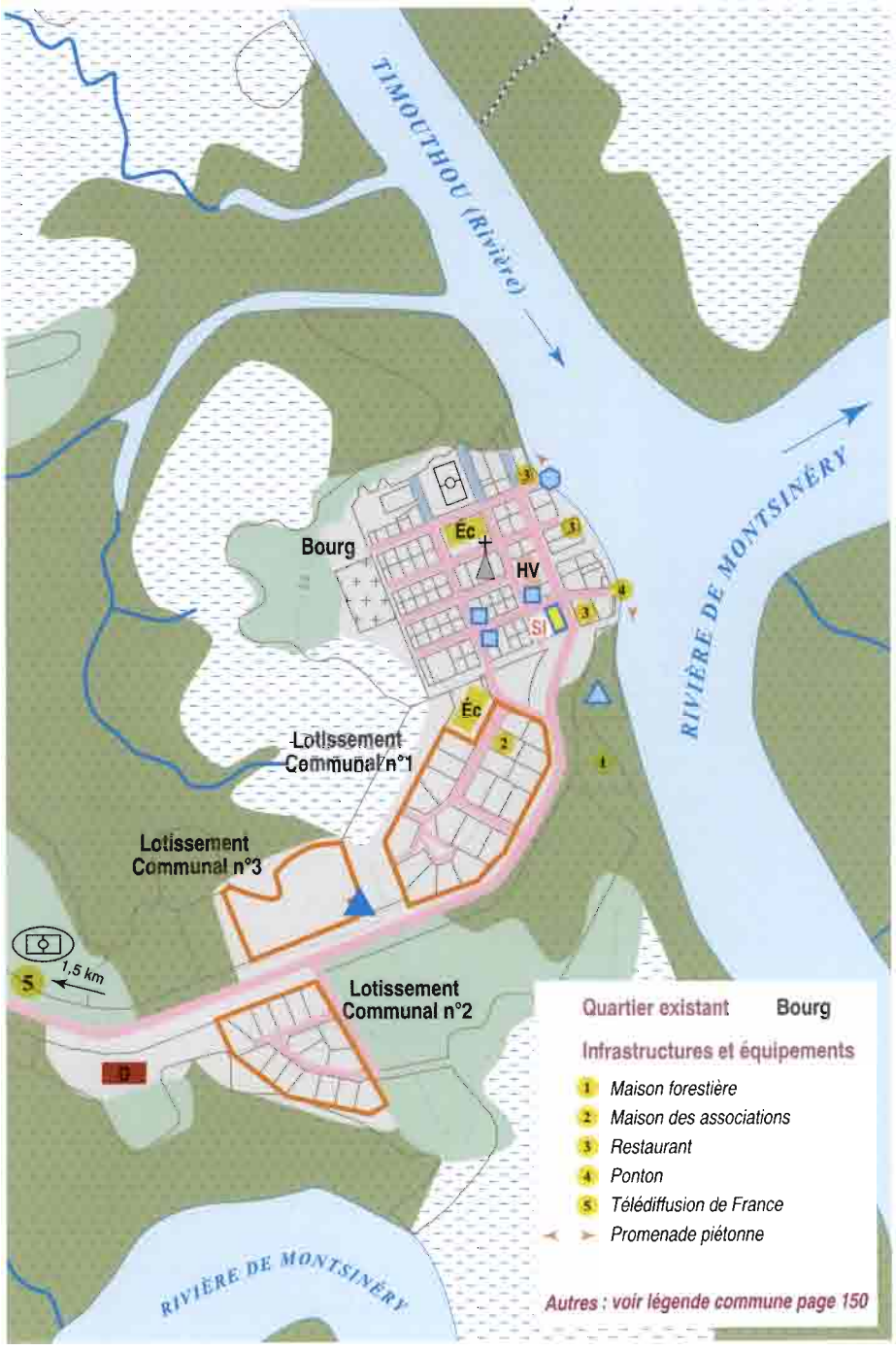


Montsinéry : vue générale (cliché T. Montford)



Tonnegrande : vue générale (cliché T. Montford)

MONTSINÉRY



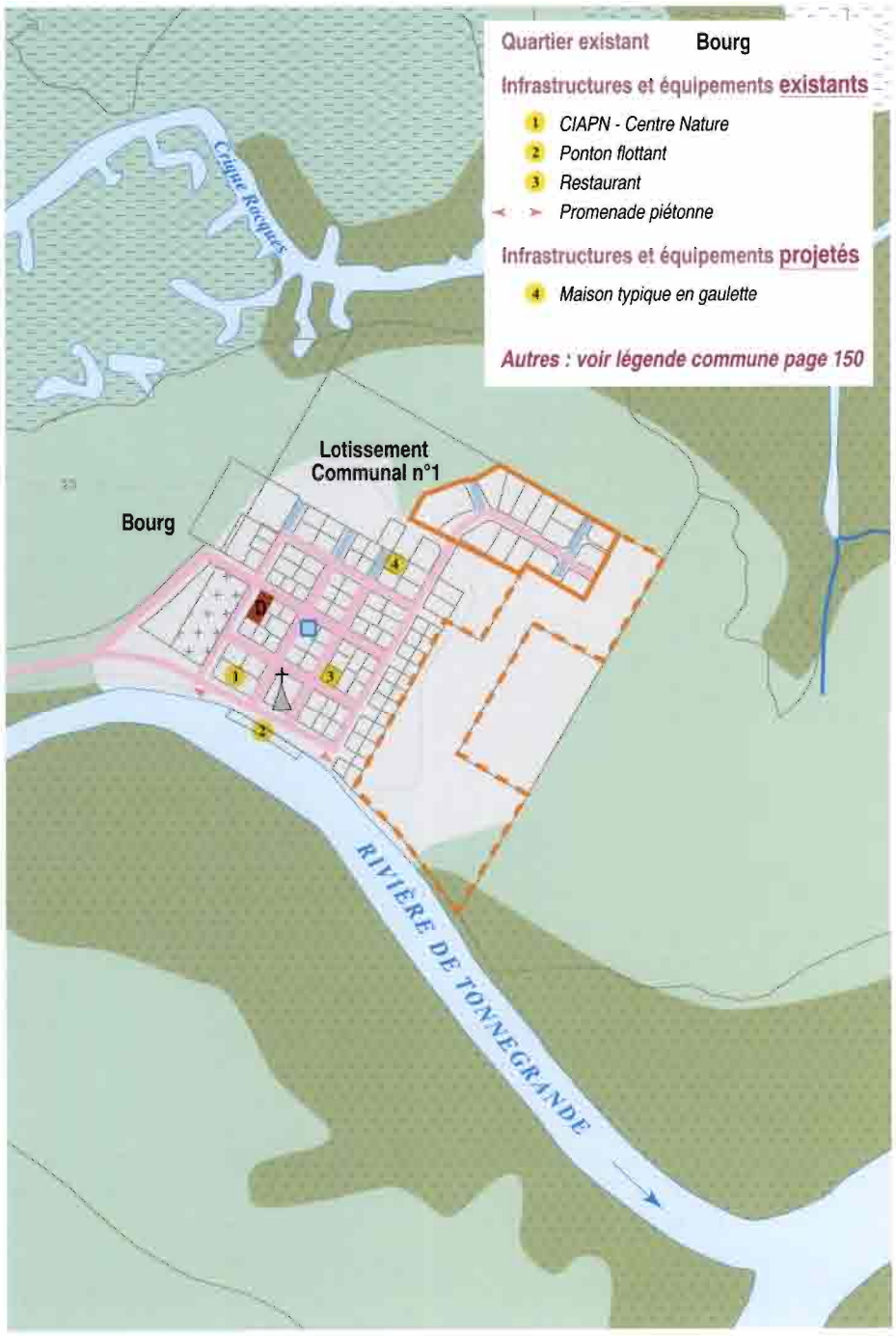
N

0 125 250 m

Échelle : 1 / 12 000e

Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000
LCG - 2000

TONNEGRANDE



N

0 125 250 m

Échelle : 1 / 9 000e

Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000
LCG - 2000

CAMOPI





Partie gauche wayampi : en haut, "casse-tête" de combat ; en bas, "couleuvre" ou tamis.

Partie droite émerillon : en haut, "couronne de fête" et "maracas" ; en bas, pirana.

* * *

HISTOIRE

La recherche de cacao sauvage fut une des raisons qui ont entraîné les premières expéditions sur le haut cours du fleuve Oyapock et le haut de la rivière Camopi, dans les années 1720-1742 (Mazière 1994). Les conséquences qu'ont eu ces diverses reconnaissances sur le peuplement indien furent désastreuses pour celui-ci. La propagation d'épidémies diverses dépeupla quasi totalement le cours de la Camopi. La population estimée à 15 000 personnes vers 1675, s'éteignit progressivement en moins de deux siècles et des 13 tribus connues du bassin de l'Oyapock il ne reste aucun survivant.
En 2001 Camopi et sa région sont peuplés par les Wayampi et les Émerillon. Les Émerillon sont avec les Galibi et les Palikur les indiens les plus anciennement implantés en Guyane (Mazière). Descendants de peuples "Teko" ils composent la plus petite ethnie du département. Les Wayampi sont une population appartenant à la famille linguistique tupi-guarani qui a émigré de l'Amazone, du Bas Xingu, au XVIII° siècle suite à l'occupation portugaise. Depuis le XIX° siècle ils sont installés sur le Moyen et Haut Oyapock (Grenand). Le décret de création de la commune date de 1969.

GÉOGRAPHIE ET POPULATION

Camopi, commune située au Sud-Est de la Guyane est, avec Awala-Yalimapo la deuxième commune amérindienne du département.
Ses 10 454 km² en font la troisième en superficie après Maripasoula et Régina. Placée à la confluence de la rivière Camopi et du fleuve Oyapock elle est séparée de Saint-Georges par environ 100 km d'un parcours fluvial entrecoupé de sauts assez sévères au départ de Saint-Georges et du Saut Maripa. Ce dernier a constitué pendant longtemps un obstacle quasi infranchissable pour les pirogues lourdement chargées. En effet, 8 mètres de dénivelé séparent le bas du saut, du haut. À cela s'ajoute un débit de crue pouvant atteindre 3 800 m³/seconde. D'où les nombreux accidents de navigation et les décès. Une voie de chemin de fer a été construite qui contourne ce saut. Une des particularités de la commune est d'être constituée de deux concentrations de population : Camopi-bourg (658 habitants en 1999) et Trois Sauts à 120 km au Sud, sur le Haut Oyapock (374 habitants en 1999).
La totalité de la population est autochtone amérindienne et appartient à trois ethnies :
- Émerillon (250 à 300) à Camopi-bourg
- Wayampi (700 à 750) à Camopi-bourg et Trois Sauts
- Palikour (quelques unités) à Camopi-bourg.

Il faut y ajouter les fonctionnaires : gendarmes, enseignants, médecin, infirmiers et agents administratifs divers.
Le recensement de 1999 fait ressortir une augmentation de 284 personnes, de 748 (en 1990) à 1 032 soit une progression de 37,97 %.
En réalité, la population de Camopi-bourg est répartie entre le bourg lui-même et ses 309 habitants et 10 lieux secondaires ***(Îlet Moula, Saint-Soi, Wakarayou, Capou, Soulou, Jeunes Gens, Civette, Saut Mombin, Saut René, enfin Village Monpéra).***
Celle de Trois Sauts en 4 lieux : ***Zidoc, Roger, Yawapa et Pina.***
Cette population reflète assez bien la structure globale de la Guyane avec une forte proportion de jeunes de moins de 18 ans (56,40 %) soit 31,98 % de la population totale qui est scolarisée. Par contre, énorme part de la population active sans emploi : 95,45 %. Enfin, pour clore la rubrique démographie, le taux de natalité est de 30,91 ‰ avec une première maternité de plus en plus précoce qui est passée de 22 ans en 1950 à 18 ans dans les années 1960 pour atteindre 15 ans en 1980 ; le taux de mortalité quant à lui se situe à 4,75 ‰, le rapport des deux expliquant la croissance.
L'avenir de la population de Camopi est lié à la ligne de conduite que se donnera sa jeunesse, partagée pour l'heure entre la vie coutumière et les aspirations à la société moderne.

HANDICAPS NATURELS

La commune de Camopi ressent de plus en plus difficilement les effets d'une situation géographique particulière qui résulte d'un enclavement naturel. L'éclatement de ses différentes composantes le long de l'Oyapock implique des durées de liaisons fluviales entre elles longues, parfois dangereuses et toujours coûteuses.
C'est notamment sensible en matière d'éducation puisque certains élèves de Trois Sauts sont scolarisés à Saint-Georges soit, pour 220 km, de 14 à 72 heures de pirogue suivant la saison pour un coût de déplacement de 4 000 à 6 000 F suivant la pirogue. Ce coût s'explique en grande partie par celui du litre de carburant (12 F) et la difficulté d'approvisionnement (fûts transportés par pirogues). Pour ce qui concerne les liaisons avec Cayenne, les tarifs sont quasi exorbitants avec un affrètement par avion taxi à 7 650 F et par hélicoptère à 24 000 F pour 9 personnes entre Cayenne et Camopi et 36 000 F entre Cayenne et Trois Sauts, en 2001.

LE TOURISME

Par délibération municipale de mars 1999, la commune de Camopi s'est déclarée favorable à la création du futur Parc du Sud, à sa délimitation géographique à l'intérieur des limites communales et à l'implantation d'un Centre d'Hébergement Touristique à Saut Kwatchitambe. Ce centre devrait comprendre à terme :
. 1 bâtiment centre de vie avec salon, restauration, salle d'exposition et d'animation,
. 8 bungalows de 4 lits chacun,
. 1 bungalow gîte collectif en hamacs équipé d'un bloc sanitaire,
. 1 carbet artisanal,
. 1 carbet d'accueil pour le Parc, la Gendarmerie et les secours,
. des moyens de communications - radio, téléphone, télévision.
Les activités touristiques sont nombreuses et variées mais dépendent cependant étroitement de l'aval préfectoral lié à la situation administrative spécifique de la commune :
. expéditions en forêt,
. découverte de la faune et de la flore,
. sentiers botaniques,
. ballades sur les rivières et les criques environnantes,
. circuits touristiques,
- la roche Touatou : faune et vestiges amérindiens, alignements de pierres sur le fleuve Oyapock,
- la remontée de la Yaloupi : présence de caïmans, vestiges amérindiens, polissoirs sur le fleuve Oyapock,
- le chemin des Émerillon reliant Camopi à Maripasoula (minimum 7 jours en période de pleines eaux).
Le tourisme représente sans doute une des voies les plus fiables pour assurer le développement et le désenclavement à terme de la commune. De plus, les activités induites - artisanat d'art, guides d'accompagnement, cuisiniers, serveurs, accueil et animateurs - doivent permettre la création de nombreux emplois favorisant l'ouverture économique de Camopi et son intégration réelle dans la communauté guyanaise tout en sauvegardant intégralement son identité culturelle et ses spécificités.

L'ORPAILLAGE SAUVAGE

L'exploitation clandestine de l'or, principalement sur la zone de l'Alikéné (rivière Camopi) et de la Sikini (fleuve Oyapock) est une source de conflit quasi permanent entre les deux communautés frontalières. Les Brésiliens de Villa Brazil, pour qui le fleuve n'est en aucun cas une limite administrative significative, ont aboli de fait l'espace qui les séparent de la communauté amérindienne de Camopi et les conséquences conflictuelles fréquentes et quelquefois dramatiques ont nécessité l'installation d'un cantonnement de la Légion Étrangère pour seconder l'action de la Gendarmerie Nationale.
Destruction de l'environnement, pollution des rivières par l'utilisation du mercure, braconnage intensif, vols, vandalisme, criminalité, prostitution, alcool et drogue représentent pour la municipalité de Camopi un défi général que l'éloignement des Autorités Départementales n'aide pas à solutionner.

L'AVENIR

Jusque dans un passé récent, les communautés amérindiennes et les communes qui les abritent n'ont pas profité des retombées économiques qui ont pu alimenter le progrès des autres populations. De plus, l'isolement géographique de Camopi ne les a pas favorisé. Depuis quelques années, la volonté clairement affichée d'une reconnaissance, d'autant plus souhaitée qu'elle fut tardive, de la culture amérindienne est une constante dans les divers cénacles politiques et économiques. Le retard accumulé sera difficile à combler. La transition brutale qui amènerait un monde traditionnel aux valeurs identitaires fortes vers un monde moderne imposé fut un échec patent partout où l'on a voulu la faire prévaloir. Les exemples ne manquent pas. Il faut au contraire faire précéder cette évolution d'une prise en compte permanente des spécificités "ethno-linguistiques" de sorte qu'elles ne disparaissent pas mais qu'elles se fondent dans un territoire partagé et non revendiqué.

Sources : Mairie - LCG

CAMOPI



Jeune chasseur sur l'îlet Moula (cliché A-G. Renaut 1996)



Camopi : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Trois Sauts (cliché S. Huet 2000)

AWALA-YALIMAPO



Tradition et Modernité

En chef, sur un bandeau blanc une poignée de mains entre le village d'Awala et celui de Yalimapo, surmontée du fruit d'awara. Sur un fond sable (noir) quatre quartiers trèflés sur sinople (vert). En haut, le carbet galibi recouvert de feuilles de palmier pinot ; en bas, la jarre à cachiri entourée d'un collier à dents de jaguar ; à gauche, l'ibis rouge ; à droite, le tambour de fête en peau de biche et le tibia et les maracas du chamane ; au centre la tortue Luth.

* * *

PRÉSENTATION

En Guyane, seules les trois communes de l'Île de Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly et Cayenne bien sûr, sont plus petites qu'Awala-Yalimapo.
Ses 185 km², bordés au Nord par l'Océan Atlantique, et à l'Ouest par le Maroni lui confèrent une situation très particulière sur le littoral. Angle Nord-Ouest du département, Awala-Yalimapo est située comme toutes les communes du littoral guyanais sur une zone alluvionnaire ou sédimentaire. De plus, l'embouchure de la Mana, pratiquement parallèle à la côte, est appelée, dans un avenir proche, à effacer sur sa rive droite une bande de terre de plus en plus fine et a, d'ores et déjà, transformé la Pointe Isère en île.
Cela fait d'Awala-Yalimapo une commune au trait de côte fluctuant au gré non seulement d'une dynamique côtière due à l'Amazone ***(voir planches n°18 et n°19)*** mais également à l'érosion fluviale des rives de la Mana.
La population de la commune se partage sur deux sites principaux le long de la RD 22. En venant de Mana, Awala est la première des deux, puis 3 km après, Yalimapo s'étale à la confluence du Maroni qui portait le nom de Pointe française, devenue ensuite Pointe des Hattes.
Il faut ajouter le petit hameau de Kunawayalé qui précède Awala et, sur la crique Coswine, Ayawandé à une heure de pirogue de Yalimapo.

L'HISTOIRE

La population de la commune d'Awala-Yalimapo est presque exclusivement amérindienne. Les tribus Galibi et Wayana, faisant partie d'un même grand groupe occupent depuis trois siècles un vaste territoire allant du fleuve Orénoque au Venezuela à l'Amazone au Brésil.
Si l'inquiétude a pu se faire jour à une époque récente, concernant la survie du groupe, ce problème ne se pose plus, en particulier en Guyane, où sa croissance démographique est largement positive, renforcée de plus par une action sociale et médicale exemplaire, mais également par une immigration en provenance du Surinam voisin.
Les Amérindiens d'Awala-Yalimapo vivaient au début du siècle près de Saint-Laurent-du-Maroni et sur la Pointe Isère déjà citée avant que des difficultés d'ordre domestique (approvisionnement en eau potable notamment) ne les incitent à migrer sur le site actuel d'Awala. Les premiers occupants s'installèrent sur le lieu de l'ancienne mairie. Puis, suivirent quelques implantations à la Pointe des Hattes qui prirent le nom de Yalimapo.
Rattachées administrativement à la commune de Mana, malgré la vingtaine de kilomètres qui les séparaient, les populations amérindiennes n'étaient que peu prises en compte dans les délibérations des édiles. En conséquence, se sentant mis à l'écart, les deux bourgs demandèrent à l'État la création d'une commune indépendante et l'obtinrent le 31 décembre 1988.
Depuis cette date, les conditions de vie de la population se sont très largement améliorées avec notamment le revêtement de la piste Mana-Yalimapo, l'alimentation en électricité et surtout, depuis mars 1999, la desserte en eau courante par le biais de la station de traitement des eaux de "la Bouverie".
Le bourg d'Ayawandé, sur la crique Coswine, reste à l'écart de toute amélioration notable du fait de son éloignement et de sa faible population (40 personnes environ) et vit en quasi autarcie.
Afin de faciliter les projets de voirie il a été procédé récemment à l'élaboration d'un plan sommaire de parcellisation.
L'État possède la majorité des parcelles par l'intermédiaire de la Direction Générale des Impôts. Huit parcelles ont été concédées à la commune et à des agriculteurs sous forme de concessions pour 5 ans après quoi elles leur seront attribuées gratuitement. Ces concessions se situent dans le bourg d'Awala à proximité immédiate de la RD 22, une seule étant située à Yalimapo.
Le Conseil Général entretient quant à lui la RD 22 et possède une assez vaste parcelle à l'Ouest du bourg de Yalimapo, le long du rivage. La propriété communale est au total de 4 hectares.

POPULATION

L'urbanisation d'Awala et de Yalimapo s'est effectuée de manière semblable c'est à dire sans plan préconçu. Le seul critère de rapprochement des habitations est le facteur familial. Cela se traduit sur le terrain par des concessions vastes, éloignées les unes des autres par des étendues couvertes de fleurs et plantes diverses.
L'aspect visuel qui en résulte, est celui d'une communauté vivant en symbiose avec un environnement calme et dégagé.
Un droit d'usage collectif du sol interdit les propriétés privées aux habitants.
L'habitat traditionnel amérindien est constitué par un "carbet". Il s'agit d'une structure de bois recouverte d'un toit de palmes. Espace ouvert il a pour fonction principale d'abriter la population en la protégeant à la fois des pluies et du soleil.
Cependant, une évolution des techniques de construction apparaît depuis quelques années. Les besoins modernes d'isolement poussent certaines familles à fermer plus qu'auparavant les issues des carbets par des cloisons de briques ou d'agglomérés. Pour les nouvelles constructions, les murs ne sont pas rares, notamment dans les quelques gîtes ruraux qui proposent l'hébergement aux touristes venus assister aux pontes des tortues luth.
La voirie est réduite à la simple desserte des carbets, à Awala entre l'estuaire de la Mana et la RD 22 par des pistes latéritées, à Yalimapo autour d'une boucle revêtue d'une centaine de mètres qui englobe le carbet municipal.



Construction d'un carbet Galibi à Awala (cliché J. Barret)

LE TOURISME

Awala-Yalimapo est principalement connue pour son site des Hattes. Les scientifiques du monde entier et les touristes de passage fréquentent cette plage de sable fin où les tortues luth ***(voir page n°64)*** viennent pondre en masse de Pâques à la fin juillet de chaque année.
Il ne s'agit pas du seul endroit (on en trouve de l'autre côté de l'Océan, à la même latitude, sur les plages africaines) mais il est de loin le plus fréquenté par ces monstrueux chéloniens.



Tortue Luth (ESA - CNES - ARIANESPACE / Photo Service Optique CSG - 2001)

La commune ne bénéficie guère cependant des retombées économiques de cette attraction mis à part un restaurant à Yalimapo.
L'aménagement d'une Maison de la Réserve prévue entre les deux bourgs doit constituer un pôle d'accueil touristique avec hôtel, restaurant et surtout un écomusée des tortues marines.
D'autre part, au même endroit, au lieu-dit Chimily, est prévu la construction d'un carbet réservé à l'exposition d'artisanat local amérindien. Les deux réalisations devraient permettre l'embauche de main-d'œuvre locale et d'en mieux faire connaître les spécificités.

Sources : EPAG - LCG

AWALA - YALIMAPO



L'école d'Awala (cliché J. Barret)



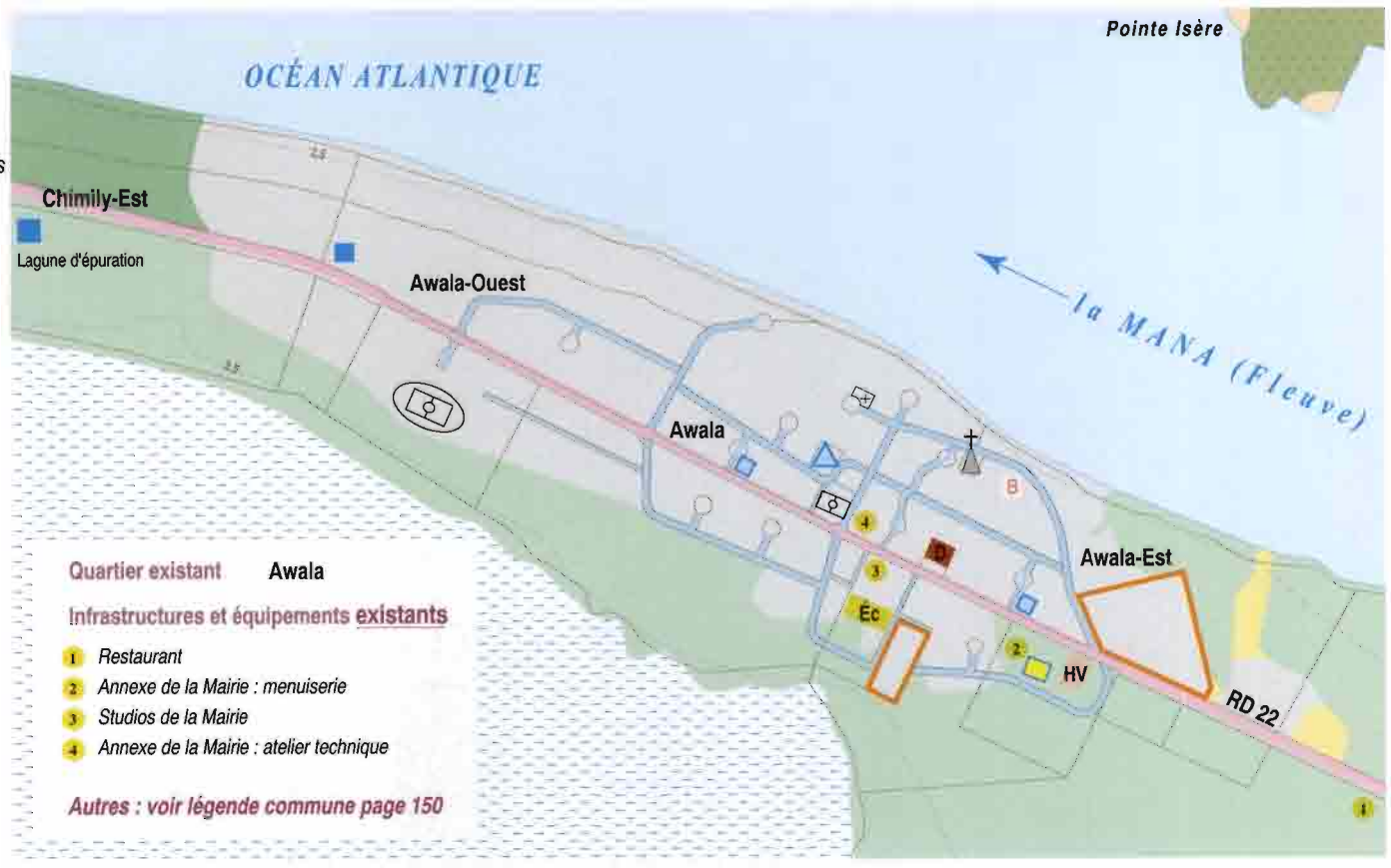
Yalimapo



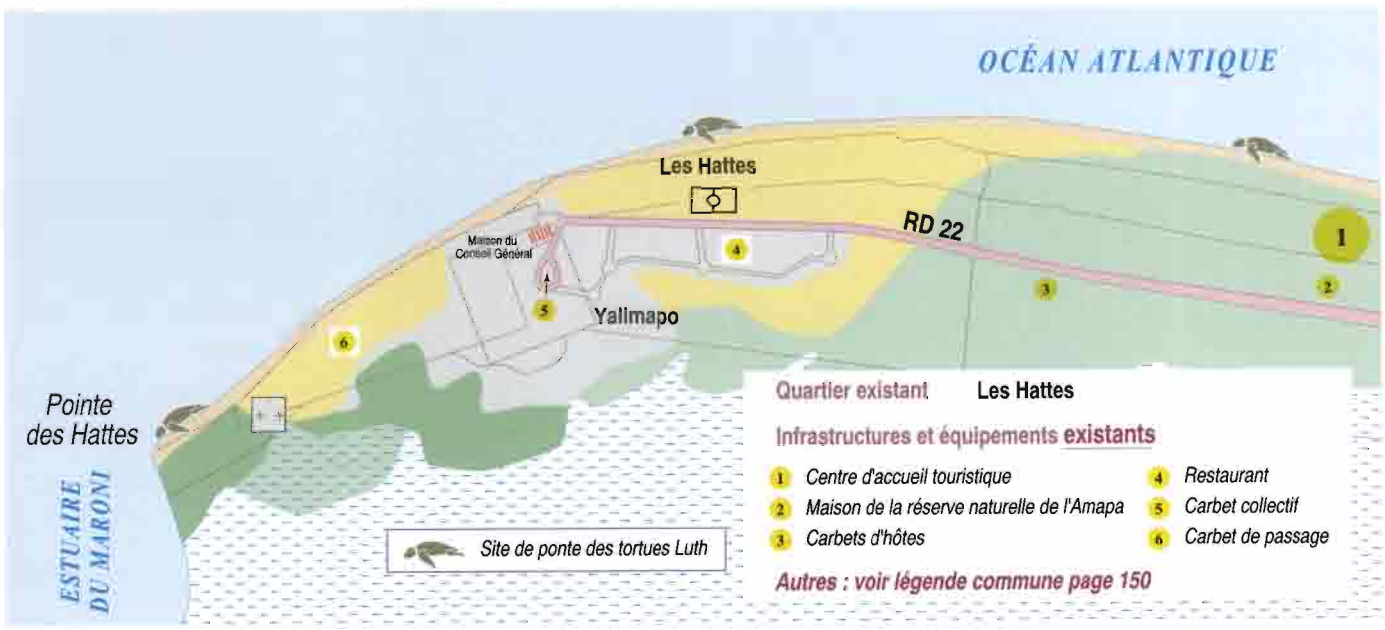
Awala

vues générales
(clichés IGN 2000 - EPAG)

AWALA



YALIMAPO



N

0 200 400 m

Échelle : 1 / 12 500e

Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000
LCG - 2000

RÉGINA





"Prime or la proue, la rose sans épine, agrafe la poupe"

PRÉSENTATION

11 470 km² font de Régina la deuxième commune en superficie de la République Française après Maripasoula. Sa configuration actuelle date de 1964 où fut ajoutée à la bande littorale précédemment définie, l'ensemble du bassin fluvial de l'Approuague.

Drainée par les cours de l'Approuague et de ses nombreux affluents, elle plonge au cœur du département, au Sud de Saül, et pratiquement jusqu'au cours du Camopi vers l'Est.

Son ouverture sur l'océan se fait par les flots majestueux de l'Approuague qui étire ses dix kilomètres de large de la côte de Kaw à la Pointe Béhague. La liaison de Régina à Cayenne s'effectue grâce aux 116 km de la RN 2 à travers les croupes habillées de forêt primaire des montagnes Serpents, Maripa et Tortues. Cette voie, désenclavant l'Est du département fut tracée avec difficulté par l'armée qui paya cela d'un lourd tribut.

L'HISTOIRE

Historiquement, dès le XVII° siècle, la commune fut réputée pour la fertilité de ses terres. Guisan, un ingénieur suisse, les mit en valeur par un ensemble de polders, au sein d'un ensemble plus vaste reliant le fleuve Mahury à l'Oyapock. Ces terres basses portaient de riches cultures vivrières : canne à sucre, cacao, café, riz, roucou, indigo, coton, girofle, cannelle, poivre. À la fin du XVIII° siècle 25 grandes habitations s'étendaient sur les terres bordant les cours moyens et inférieurs de l'Approuague. La plus importante était celle du "Collège" où l'ensemble des cultures étaient présentes. Un bourg, situé entre la crique Inéry et l'embouchure, appelé Bourg-de-Villebois possédait marché, église, hôpital, casernes et plusieurs maisons à étages. De nombreuses goélettes fréquentaient la côte, colportant les denrées vers les Antilles et la France. L'importance du "quartier de l'Approuague" était telle que la construction d'une ville sur les pentes du Mont Carimare communiquant avec l'Approuague par un large canal fut envisagée. Anglais et Portugais, pendant les guerres napoléoniennes, portèrent un coup fatal à ces magnifiques projets.

Vers le milieu du XIX° siècle, en 1855, alors que les plus de mille habitants de Guisanbourg, sur la rive droite du fleuve, acquéraient par leur dynamisme le droit de construire leur église, un "caboclo", Paoline, découvrait dans les eaux de l'Approuague quelques pépites qui allaient entraîner l'arrivée de nombreux aventuriers chercheurs d'or. Parmi ceux-ci, des Saramaka du Surinam voisin qui ont été la cause pendant longtemps d'un net déficit d'équilibre démographique (au recensement de 1982 on retrouvait 70 % d'hommes), mais aussi des hommes d'affaires, comme le futur député de la Guyane Jean Galmot. Ce fut à cette époque, au début du XX° siècle, que se situa le point d'orgue des activités de la région qui, en l'an 2000, n'en conserve aucune trace visible, mis à part quelques pans vermoulus de constructions abandonnées.

LE TOURISME

Régina et les 270 km de son fleuve ne sont pas avares de richesses qu'il faut malgré tout conquérir après quelques efforts. Les adroits piroguiers font découvrir aux curieux les célèbres sauts "Athanase", "Grand Machicou" et surtout "Grand Kanori" chutes les plus importantes de Guyane avec 19 mètres de dénivelé. La pêche sportive est possible avec la présence fréquente des énormes et appréciés Tarpons argentés. La faune sauvage, difficilement visible, procure parfois le rare plaisir d'un tête à tête imprévu avec un jaguar ou un grand fourmilier. Les tribus de singes tamarins, omniprésents dans les massifs forestiers qui bordent la route, agrémentent fréquemment celle-ci de leurs fugaces silhouettes.

Au Nord de la commune, la rivière de Kaw traverse un vaste territoire marécageux. Ce site protégé abrite, au sein d'un biotope fragile, une faune riche en espèces rares. Le petit village de Kaw est le départ obligatoire pour les amoureux de découvertes colorées de dizaines d'espèces d'oiseaux, des fameux caïmans noirs dont certains spécimens frôlent les six mètres, et plus généralement de paysages silencieux et troublants.

Kaw, peut préfigurer localement ce que devrait être une relation homme - nature exemplaire dans un pays jusque-là préservé.

Il est également intéressant de visiter la petite colonie hmong de Corossony, qui a, depuis peu d'années, assuré son emprise maraîchère sur les centaines d'hectares qui couvrent de basses collines peu avant Régina. Ils se joignent chaque semaine aux Hmong de Cacao pour alimenter en fruits et légumes frais le marché de Cayenne. Une usine de jus de fruits doit y être construite d'ici peu, ainsi qu'une unité de fabrication de fruits secs.



Culture d'ananas à Corossony (cliché J. Barret)

Afin de concourir au désenclavement de l'Est guyanais il paraîtrait souhaitable que la reprise des dessertes aériennes, commencée dans les années 1960 à raison de deux vols hebdomadaires, s'effectue rapidement. Les infrastructures existent et le potentiel de clientèle n'a dû qu'augmenter.

Régina est actuellement un bourg tranquille, en devenir, à la fois proche et éloigné de Cayenne, attendant sereinement et avec beaucoup d'espoir que la liaison Saint-Georges - Brésil soit effective. Le flux de touristes ajouté à celui des transfrontaliers pourra alors apporter à la commune l'activité qu'elle connaissait à son apogée et l'ouvrir sur le vaste et voisin État brésilien de l'Amapá, servant ainsi d'interface entre le Marché Commun lié à la Métropole et le Mercosul sud-américain.

Sources : Mairie - LCG

LE MARAIS DE KAW

La plaine marécageuse de Kaw, s'étendant au Sud-Est de Cayenne, est localisée le long de la bande côtière sur des alluvions d'origine marine quaternaire. Ces dépôts littoraux, correspondent essentiellement à des argiles issues de la sédimentation des apports terrigènes de l'Amazone transportés jusqu'aux côtes de la Guyane par les courants océaniques. Diverses formations végétales plus ou moins directement liées à l'eau colonisent ce milieu. Leur répartition spatiale est déterminée par la salinité des eaux et des sols (dépendante du niveau moyen de l'océan Atlantique et, à plus courte échelle temporelle, des intrusions marines déterminées par les cycles de marées) et secondairement, pour les zones secteurs sans contact avec l'océan, par les niveaux et la durée de submersion des sols (variable en fonction du régime des précipitations et de la configuration des secteurs estuariens des criques drainant le marais). Ce vaste marais correspond ainsi à une mosaïque d'écosystèmes regroupant des formations de mangroves, des forêts marécageuses, des prairies flottantes à Cypéracées, des savanes basses à Graminées et des formations arbustives. Avec une superficie d'environ 100 000 ha elle correspond à la plus vaste zone humide de France (Camargue 60 000 ha). Cette diversité de paysage permet la coexistence de nombreuses espèces animales, en particulier pour l'avifaune et l'herpétofaune, dont certaines sont endémiques (Typhlonectes compressicaudus, un batracien aquatique sans pattes). Cette grande richesse faunistique s'explique par la position du marais en limite de répartition Nord de diverses espèces caractéristiques du bassin amazonien. Dans le contexte actuel d'exploitation de cette zone biogéographique, ces espèces trouvent dans le marais de Kaw les derniers environnements propices à leur survie et à priori exempts de chasse. Ainsi, compte tenu de sa superficie, de sa localisation biogéographique et de sa relative inaccessibilité, le marais de Kaw constitue un réel et parfois ultime sanctuaire pour diverses espèces et populations animales (cas des caïmans noirs, Melanosuchus niger et de la tortue matamata, Chelus fimbratus).

La gestion de cet espace naturel confère ainsi à la France une responsabilité importante au plan international. En effet, le marais de Kaw est depuis novembre 1993 inscrit sur la liste des sites Ramsar. En outre, il a été classé par décret ministériel le 13 mars 1998 comme réserve naturelle et regroupe des espaces inscrits sur la liste des ZNIEFF de type 1 et 2.

Cette zone humide est principalement alimentée au Sud par la montagne de Kaw (point culminant 333 m) formant une large crête en arc de cercle de plus de 40 km de long (entre Roura et la rivière de Kaw) orientée sensiblement parallèlement au trait de côte. Cette montagne repose sur des matériaux volcaniques d'âge primaire qui ont été profondément altérés en surface. Le sommet se présente maintenant sous la forme d'une cuirasse tabulaire, indurée et épaisse recouvrant des formations d'altération dont l'épaisseur peut atteindre plus de 100 m. Faisant face aux alizés marins la montagne de Kaw est l'un des sites les plus pluvieux de la Guyane (précipitations annuelles supérieures à 6 m). L'existence en surface de la cuirasse latérito-bauxitique limite considérablement les infiltrations et la forêt qui se développe sur cette formation présente un très grand intérêt au plan floristique. L'ensemble des précipitations alimente la zone humide soit par ruissellement direct pour le versant Nord de la montagne soit indirectement par la rivière de Kaw qui draine l'essentiel du versant Sud de la montagne de Kaw. Ainsi les relations sont très étroites entre les précipitations et le niveau des eaux dans le marais.

Le marais de Kaw est généralement perçu comme un milieu naturel exempt de toute influence humaine. Cependant, ses paysages, en particulier le long des rivières de Kaw et de la Gabrielle (correspondant aux deux axes majeurs de drainage du marais) montrent des traces d'activité humaine plus ou moins anciennes :

- *pétroglyphes d'âge indéterminé, sur la montagne Favard,*
- *vestiges de travaux de poldérisation, et creusement du canal de Kaw reliant le marais à l'Approuague, qui attestent d'une importante activité agricole à l'époque de l'esclavage.*

Le village de Kaw regroupe actuellement environ une quarantaine de personnes qui pratiquent une pêche saisonnière ciblant un poisson très apprécié au plan local l'atipa (Hoplosternum littorale). Dans la partie de savane inondable existe un élevage extensif de zébus associé à des brûlis, au cours de la saison sèche, pour un rajeunissement du couvert végétal. Enfin, ce milieu dont la valeur écologique est reconnue au plan national et international, attire de plus en plus de touristes pour découvrir un milieu particulièrement original mais aussi très fragile.

Le défit pour les gestionnaires est donc de concilier les divers usages et fonctions de ce marais tout en pérennisant son statut de sanctuaire pour diverses espèces remarquables au plan écologique.

Daniel GUIRAL

RÉGINA



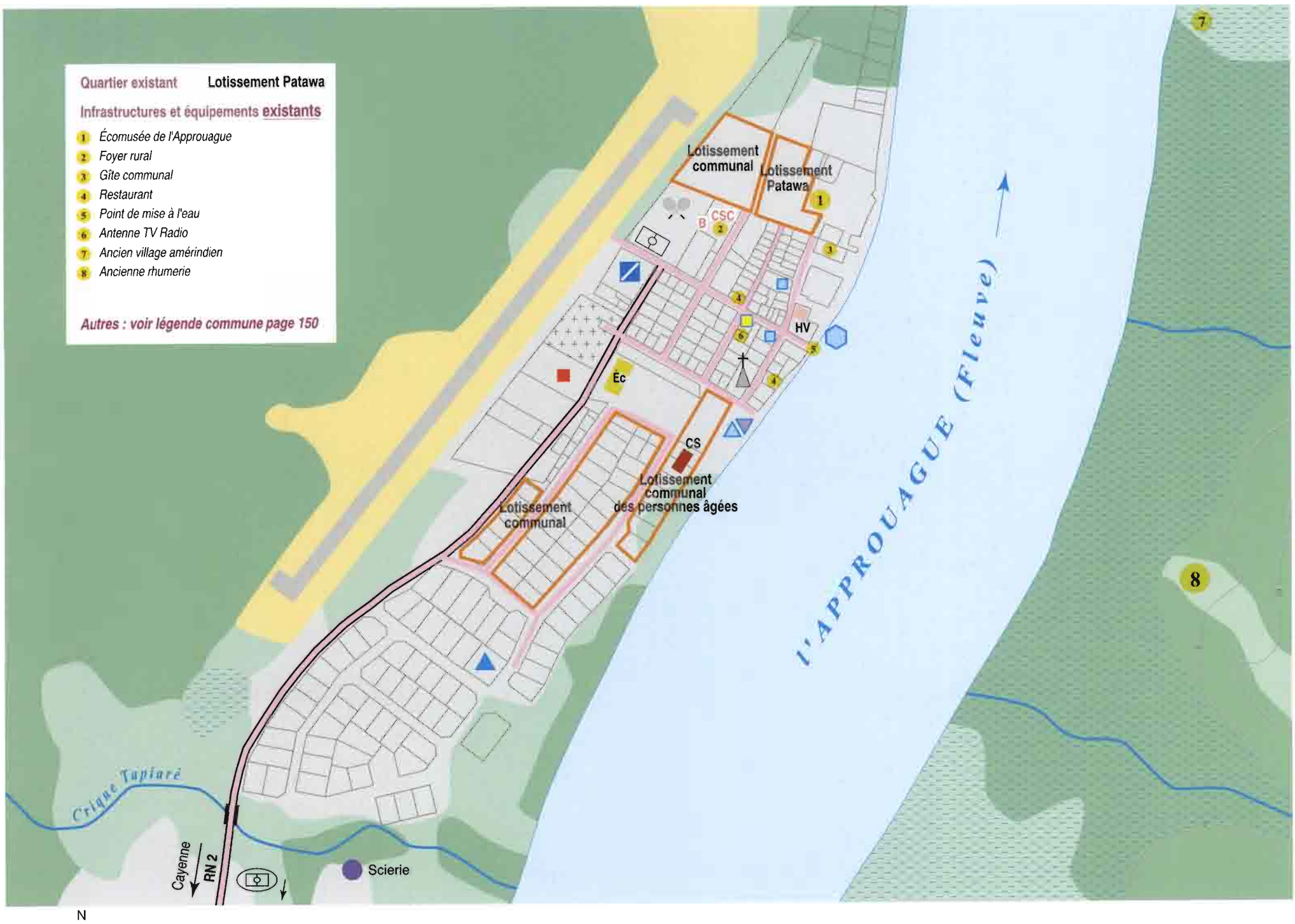
Les bords de l'Approuague à Régina (cliché J. Barret)



L'église de Kaw (cliché A. Cercueil)



Régina : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000
LCG - 2000

SAINT-ÉLIE



PRÉSENTATION

La commune de Saint-Élie fait partie de l'arrondissement de Cayenne et constitue un canton avec sa voisine Sinnamary.
Ses 5 824 km² en font un des territoires communaux les plus étendus du département. C'est également une des moins peuplées avec 239 habitants recensés en 1999.
Englobant presque entièrement la retenue du barrage de Petit Saut, elle est orientée Nord-Sud et sa pointe Sud n'est qu'à une trentaine de kilomètres de Saül, pratiquement aux sources du Sinnamary dont elle englobe le bassin ainsi que celui du Koursibo.
Le bourg lui-même se trouve dans la partie Nord-Ouest de la commune à une altitude de 125 m, entouré de quelques reliefs (Montagnes Devis, Tizozo, Couasse, Espérance, Coupart, Patawa) dont aucune ne dépasse 280 m. Situé en pleine forêt équatoriale, en fond de vallée, sa position géographique constitue un handicap à son désenclavement.
Les Montagnes de la Trinité (636 m) classées Réserve Naturelle à moins de 30 km au Sud du bourg sont le seul endroit couvert par la forêt dite "de montagne" ***(voir planche n°16)*** et la végétation située sur les inselbergs d'altitude.
Il est difficile de rejoindre le bourg de Saint-Élie car aucune liaison routière fiable toute l'année n'existe. En 2001, seule une piste délicate ouverte par les miniers et renforcée à l'aide des militaires sous une maîtrise d'ouvrage communale le relie à la retenue de Petit Saut, plus précisément à la nouvelle Gare Tigre d'où les pirogues rejoignent la route du barrage à la RN 1. Les liaisons rapides doivent s'effectuer par hélicoptère, mais il est également possible à des pilotes confirmés d'y atterrir sur une piste "hors normes".
À la fin du siècle dernier, une voie de chemin de fer "Decauville" de 34 km, terminée en 1898, fut construite qui aboutit à "Gare Tigre", actuellement située sur la retenue du barrage. Destinée à transporter les colis et les ouvriers des mines de la Société Anonyme des gisements d'or de Saint-Élie, cette voie est abandonnée depuis les années 1950.

L'HISTOIRE

Si les traces d'occupation amérindienne ne manquent pas, notamment la présence de polissoirs sur les rochers de la crique Tigre et si le Sinnamary et le Koursibo servirent de pénétrantes à quelques explorateurs de la fin du XVIII° siècle, l'histoire de Saint-Élie est essentiellement liée à l'exploitation de l'or découvert en 1873 sur la rive gauche du Sinnamary par un guyanais du nom de Vitalo.
À l'origine, la recherche s'effectuait de façon artisanale grâce à la "batée", puis, lorsque la richesse du gisement était prometteuse des méthodes plus industrieuses étaient employées. On construisait alors des "sluices", canaux longs de plus de 20 m constitués d'une série d'auges s'emboîtant les unes dans les autres.

L'EXPLOITATION DE L'OR AU DÉBUT DU SIÈCLE

(par Fernand HUË et Georges HAURIGOT)

La batée :

"La prospection se fait à l'aide de la batée, une sorte de plat rond, évasé, fabriqué avec des côtes ou "arcabas" de certains arbres légers, aux tissus fibreux, comme le bois de papaye. La batée remplie de terre supposée contenir de l'or est plongée dans le cours d'eau pour éliminer progressivement les éléments les plus grossiers par un mouvement de rotation contrarié : c'est le "débourdage" auquel fait suite le lavage. Au terme de ces opérations, la batée ne contient plus que de l'or mélangé à quelques graviers qui sont éliminés avec le doigt."

Le sluice :

"Des auges sont placées les unes au bout des autres de manière que la première forme une cascade sur la seconde, la seconde sur la troisième et ainsi de suite. Sur chaque cascade on plaque un "rifle", une petite caisse de fonte divisée par des nervures placées en travers du courant et destinées à arrêter l'or au passage. Un courant d'eau alimenté par un barrage s'écoule dans le sluice, dans lequel sont jetées des pelletées de terre. Au terme d'opérations complexes, qui durent plusieurs heures, on recueille un volume plus ou moins considérable d'or ".

À côté de ces méthodes on a utilisé l'extraction proprement dite en creusant des galeries souterraines pour atteindre les filons. À Saint-Élie, une galerie creusée dans le roc a permis d'atteindre ce filon à 34 m de profondeur.
Les gisements de Saint-Élie et de "Dieu Merci", au nom si évocateur, étaient parmi les plus riches de la Guyane. La main-d'œuvre spécialisée et cosmopolite se composait d'Indiens, d'Annamites, d'Européens libérés du bagne. En 1919, la Société dénommée plus haut fut mise en liquidation et remplacée par plus de 500 orpailleurs indépendants.
En presque un demi-siècle d'exploitation elle avait officiellement produit 13 tonnes d'or, chiffre sans doute assez largement sous-estimé du fait de la contrebande (ce phénomène perdure aujourd'hui).

Actuellement, la commune de Saint-Élie est toujours un des plus importants pôles aurifères du département. Les différents **placers*** appartiennent à trois sociétés industrielles qui sont à l'origine d'une réactivation sensible de l'exploration et de l'exploitation.

LES HOMMES, LES RESSOURCES

La population communale a fortement varié depuis l'arrivée des premiers orpailleurs.
- 600 personnes en 1884, époque à laquelle l'immigration des Indes orientales s'arrête et celle des Antilles anglaises débute,
- 520 personnes en 1900, plus de 600 de nouveau en 1906 date du maximum de rentabilité pour la Société,
- 200 en 1919 date à laquelle la Société est dissoute.

En 1923 Saint-Élie ne compte plus que 80 habitants. Après la création d'une nouvelle Société et la découverte du gisement de Devis en 1931, la population remonte à 220 personnes grâce à l'embauche de mineurs italiens et à l'ouverture de nouveaux puits pour, à nouveau, décroître en 1959 avec l'abandon définitif de l'exploitation de la mine par la nouvelle société.
C'est à cette époque, le 19 mars 1969, que Saint-Élie qui faisait jusqu'alors administrativement partie du territoire de l'Inini fut déclarée commune.
En 1990 elle comptait officiellement 123 habitants pour 239 aujourd'hui.
Sa structure démographique se caractérise par une tranche de population majoritairement située entre 20 et 39 ans (49,2 %). Cela s'explique car ce sont des hommes en âge de travailler pour l'industrie aurifère qui demeure la seule activité de la commune.
La seconde caractéristique de la population est un corollaire de la première. Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes. Enfin, presque 70 % de la population est d'origine étrangère, Antillais, Brésiliens et Haïtiens.
La voirie du bourg se résume à trois cheminements qui se rassemblent au Sud et dont deux sont bétonnés. De part et d'autre de ces voies, des habitations éparses se sont implantées au gré des habitants, sans aucune notion structurante préalable. Ces constructions d'origine relativement récente (près de la moitié sont postérieures à 1985) sont des cases ou des maisons traditionnelles au confort relatif.
En dehors des ouvriers mineurs, de rares habitants exploitent quelques parcelles agricoles et élèvent quelques volailles. 4 exploitations sont ainsi recensées en 2000 pour une Surface Agricole Utile de 3 hectares. Les produits vivriers qui en proviennent assurent le ravitaillement du village sans atteindre la commune proche de Sinnamary par manque de moyen de communication.
Le tourisme, comme partout en Guyane, est largement sous exploité. Les sites potentiels sont nombreux qui pourraient attirer les visiteurs. Vestiges précolombiens (crique Maroni, Saut l'Autel, Saut Taparoubo sur le Koursibo, près de la crique Latidine), mais aussi vestiges de l'exploitation aurifère avec la découverte de l'ancienne voie ferrée Decauville et la création d'un musée de l'orpaillage avec la visite possible d'un placer.
Certes, cela reste hypothétique, mais les retombées financières du barrage de Petit Saut et de son exploitant Électricité de France devraient apporter à la commune les fonds nécessaires au développement de ce type de tourisme. On note déjà des prémices de réussite avec des visiteurs trouvant dans la découverte de la piste partant de Gare Tigre, la suite terrestre naturelle et logique d'une promenade sur le lac de retenue.

Sources : ARUAG - LCG

SAINT-ÉLIE



Mairie (cliché DAF)



Saint-Élie : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Chemin de fer "Decauville" vers Gare Tigre (cliché DAF)

SAÜL



PRÉSENTATION

Saül est, avec Saint-Élie, la seule commune de Guyane a être totalement isolée à la fois des fleuves frontières et de l'Océan. Le bourg est à peu de chose près au centre géographique du département. C'est au Sud des 4 447 km² de sa superficie que le fleuve Mana prend sa source et y déroule ses quatre-vingt premiers kilomètres.

Le bourg est implanté au pied du Mont Bœuf-Mort, sur le replat d'un éperon à une altitude moyenne de 200 mètres. Sa situation centrale offre pour avantage à Saül de jouir d'un climat nettement plus doux que les communes du littoral par exemple. Il y pleut moins (2 300 mm/an) et la température nocturne moyenne est plus faible (20°C).

La végétation est d'une grande diversité, car les conditions physiques (hydrologie, géologie, climat, relief) y ont multiplié les biotopes. Forêt de basse ou de moyenne altitude, de pentes ou de crêtes, forêt inondée et cambrouses ***(voir planches n°16 et n°17)***.

À cela s'ajoute la végétation spécifique qui couvre les inselbergs.

Schématiquement, les limites forestières du bourg de Saül comprennent d'abord une forêt secondaire jeune (50 ans) qui s'est établie à partir d'anciens abattis abandonnés et où s'élèvent des essences de substitution, une forêt primaire sur les plateaux voisins et les contreforts du Mont Bœuf-Mort et une forêt secondaire le long des criques et des flats exploités par les orpailleurs qui y ont tracé des layons.

L'HISTOIRE

D'après Petot dans "l'or de Guyane" Saül tire son nom du patronyme d'un Saint-Lucien dénommé Sahul qui, en 1910, fonda un village en ces lieux. C'était l'époque de la ruée vers l'or qui vit les chercheurs atteindre la région de la Haute Mana et du Haut Approuague.

Déjà, les potentialités aurifères du Mont Bœuf-Mort avait attiré ces aventuriers et quelques carbets les abritaient. Cet embryon de village progressa et attira les orpailleurs des modestes mais nombreux placers qui se succédaient le long de la Haute Mana.

Jusqu'en 1920, les législateurs miniers censés délivrer des permis officiels tinrent compte de la pauvreté des orpailleurs et remplacèrent ces actes par des contrats passés entre les concessionnaires et les orpailleurs en échange de redevances.

La crise économique des années 1930 poussa certains antillais (Saint-Luciens, Dominicains) à quitter leurs îles pour venir chercher fortune en Guyane et de ce fait participèrent à la croissance du bourg de Saül.

On ne peut parler de l'histoire de la commune sans évoquer rapidement la personnalité d'un homme qui transforma peu à peu une société où seule s'exerçait la loi du plus fort.

Le Père Didier, de la Communauté du Saint-Esprit, mit de l'ordre là où il n'y en avait pas, édifia deux églises (l'une à Coco au confluent des criques Ipoucin et Sébastopol et l'autre à Saül), organisa un enseignement pour les enfants en construisant des écoles, ouvrit même un État Civil.

Le commerce, qui jusque-là obéissait aux seules lois de l'offre et de la demande c'est à dire qui voyait sa mercuriale progresser sans arrêt, fut contrecarré par les méthodes du Père qui essaya de contrôler les circuits de distribution de denrées afin de faire baisser des prix prohibitifs.

Ce rôle d'organisateur et de gérant des affaires communales eut entre autres, comme répercussion de structurer une population croissante qui passa de 47 habitants en 1936 à 153 en 1944. Mais à partir des années 1950 la population commença à diminuer. L'amorce de désenclavement du bourg avec l'ouverture de la piste de Bélizon incita quelque peu les habitants à quitter la commune pour s'installer sur le littoral où les conditions de vie étaient considérées comme meilleures. À cela s'ajouta l'aménagement de la piste d'aviation.

À partir de 1965 la décroissance s'accélère, le Père Didier est rappelé par son évêque. On ne compte plus que 70 habitants en 1975, 42 en 1979 et 40 en 1982.

Depuis, les chiffres s'améliorent puisque en 1990 on comptait 63 habitants et en 1999, 160 soit le record du pourcentage d'augmentation entre les deux derniers recensements avec 254 %.

LES HOMMES ET LES RESSOURCES

En 2001 la population de Saül peut être regroupée en quatre groupes.

Les Créoles, majoritairement issus des descendants des premiers Saint-Luciens. Ils travaillent pour la commune et accessoirement à des activités liées au tourisme. Les anciens entretiennent de petites parcelles d'abattis ou exploitent de modestes commerces de proximité.

Les Européens, de plus en plus nombreux, qui ont choisi là un certain art de vivre, loin des contraintes des villes, en accord étroit avec la nature. Ils vivent d'activités diverses dont la restauration et l'accueil des touristes de plus en plus nombreux.

Les Hmong, originaires du village de Javouhey, ils sont arrivés à Saül en 1994, pour faire souche sur une terre réputée fertile. Ils desservent un petit marché de produits vivriers, légumes et fruits.

Les Saramaka originaires du Surinam voisin sont arrivés à Saül en 1996 employés par le Conseil Général d'abord sur le site de Saint-Élie puis à Saül où ils effectuent des travaux d'abattage et de constructions de bois pour le compte du département.

La structure familiale préside à l'organisation générale de la communauté créole. Chaque famille possède une parcelle de terrain où sont édifiées les cases d'habitation. Ce mini territoire est complété par un jardin et des abattis. Non loin de ces abattis se situent les périmètres de chasse et de cueillette. Cette dernière consiste à un ramassage, selon les stricts besoins de la famille, des ressources naturelles telles que bois, plantes et fruits. La chasse est elle pratiquée au fusil par groupes de deux ou trois personnes et sert à compléter l'alimentation quotidienne par l'apport de gibier. Le tout sans excès, ce qui ne nuit pas à l'équilibre naturel du secteur.

Les Hmong, inversement, ont une structure plus communautaire. Ils vivent repliés dans leur village et sur leurs abattis, même si certains jeunes ont des velléités de participer à l'organisation de la vie politique de la commune.

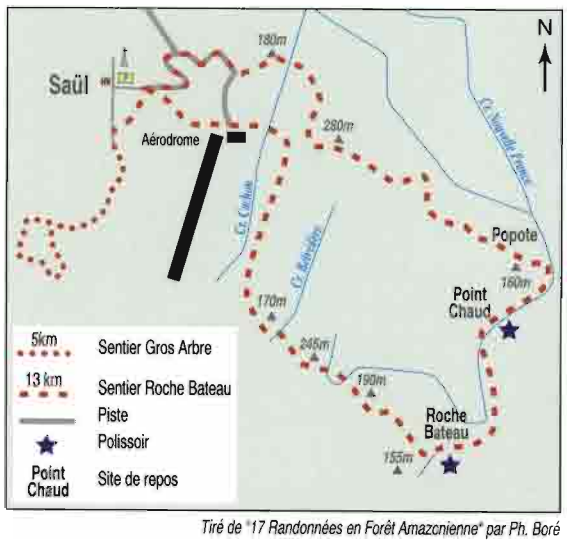
L'économie de la commune est forcément réduite de par la faiblesse de la population. Des activités embryonnaires existent cependant, notamment dans le domaine touristique avec quelques restaurants, gîtes d'accueil et chambres d'hôtes.

Mais le projet régional d'implantation d'un Parc Naturel dont Saül serait l'un des points centraux semble représenter à terme une véritable seconde chance de développement durable, la première ayant été l'orpaillage. Cependant, certaines réticences se font jour, localement expliquées par les apparentes contradictions entre une libre exploitation quasi ancestrale d'un milieu naturel considéré comme propre, et les contraintes qui s'appliqueraient suite à la gestion administrative d'un espace classé et protégé. Les habitudes, pratiquement devenues des droits d'usage sont indiscutables au niveau des habitants créoles et tout ce qui paraît obligatoire sera perçu comme une atteinte restrictive. Il faudra transitoirement une certaine période d'adaptation pour que la greffe d'une structure imposée puisse prendre. Mais il est certain que ce projet est le seul véritablement viable, et le seul aussi à pouvoir entraîner Saül sur la voie du concept nouveau de développement durable.

Sources : OGEFA CONSEIL - LCG

LES SENTIERS DE SAÜL

Saül offre aux promeneurs un réseau de quatre sentiers pédestres balisés à travers un paysage vallonné et sillonné de criques.
Deux sont représentés ci-dessous.
Leur intérêt floristique et faunistique est enrichi de sites archéologiques amérindiens.



Tiré de "17 Randonnées en Forêt Amazonienne" par Ph. Boré

SAÜL

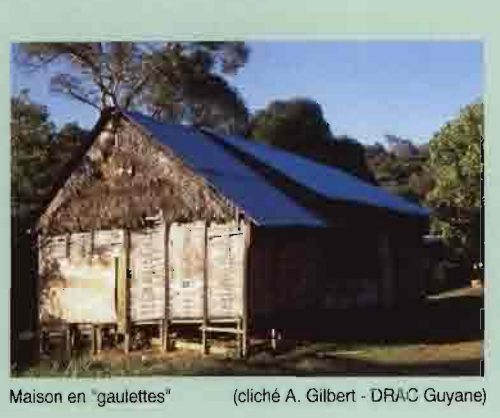
ATLAS DE LA GUYANE / *Planche n° 68*



Saül : la cathédrale (J. Salaud)



Saül : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Maison en "gaulettes" (cliché A. Gilbert - DRAC Guyane)

Village hmong

Les abattis

Bourg

Bâtiment administratif

Hangar communal

Mairie annexe

Éc

HV

Atelier communal

Aéroport

Quartier existant **Bourg**

Infrastructures et équipements **existants**

1. *Restaurant*
2. *Antenne TDF*
3. *Terrain de jeu*
4. *Héliport*
5. *Gîte communal*
6. *Gîte rural*

Infrastructures et équipements **projetés**

7. *Groupe scolaire*
8. *Bibliothèque*
9. *Plateau sportif*
10. *Carbet d'accueil touristique*

Autres : voir légende commune page 150

N

0 100 200 m

Échelle : 1 / 8 100e

Sources : *Mairie - 2001*
ARUAG - 2000

OUANARY



PRÉSENTATION

La commune de Ouanary est la plus orientale des communes guyanaises. Située sur la rive gauche de l'embouchure du fleuve Oyapock elle fait face au Cap d'Orange pointe extrême de l'État géant voisin du Brésil. Elle est constituée en fait du bassin de la rivière Ouanary, qui lui a donné son nom, et de ses affluents. Ses 1 036 km² la font paraître modeste à côté de ses grandes voisines Saint-Georges et surtout Régina. Elle est en majeure partie recouverte de terres inondables et de zones marécageuses.

Le bourg de Ouanary est situé à l'embouchure de la rivière au pied des Monts de l'Observatoire. Comme la Montagne d'Argent, à 20 km au Nord du bourg, fait face au Cap d'Orange, le bourg lui-même fait face à la Pointe Moustique côté Brésil.

Arrivé au débarcadère de la rivière on le rejoint grâce à une digue piétonne bétonnée, de 800 mètres de long. Cette digue est elle-même doublée par un canal navigable qui accepte des embarcations légères pour peu que la hauteur des eaux le permette. Une piste d'aviation, malheureusement abandonnée, existe à proximité. La réouverture de cette piste réglerait le problème de l'isolement du bourg.

En 2001, on ne peut en effet le rejoindre que grâce aux pirogues d'un transporteur local privé, ou par celle appartenant à la commune. En général, la liaison s'effectue depuis la ville de Saint-Georges. Pour le touriste, la descente de l'Oyapock peut revêtir un intérêt certain, puisqu'au cours des deux heures nécessaires, l'observation d'oiseaux est fréquente. Le cours du fleuve est tranquille sauf dans la dernière partie où l'influence de l'Océan peut apporter quelques vagues pouvant causer de légers désagréments.

L'HISTOIRE

L'histoire de la commune est d'abord liée à la présence des Amérindiens. De nombreuses traces de leur ancienne présence ont été retrouvées dans les grottes de la montagne des Trois Pitons à environ quinze kilomètres à l'Ouest du bourg, en amont de la rivière notamment des poteries et des urnes funéraires ***(voir illustration page n°14)***. Après des tentatives infructueuses de colonisation par les Anglais, ce sont les Français qui réussirent à s'implanter dans la région.

À partir de 1726, les jésuites s'installèrent dans quatre missions dont le Fort Saint-Louis-de-l'Oyapock. Leur but était l'évangélisation des Amérindiens. Les batailles locales entre Anglais et Français firent fuir ceux des Amérindiens qui avaient été regroupés près du Fort pour débuter une agriculture vivrière. Ils furent remplacés par des esclaves venus d'Afrique qui virent leur nombre croître régulièrement jusqu'au début du XIX° siècle.

Les techniques culturales étaient frustres, basées sur la pratique de l'abattis, itinérantes et uniquement sur les terres hautes.

À la fin du XVIII°, l'intendant Malouet, s'inspirant des idées qui prévalaient au Surinam voisin, fit venir l'ingénieur suisse Guisan, qui développa sur les terres basses de l'Approuague et dans la baie de l'Oyapock le concept des polders afin de mettre en cultures les marécages jugés plus fertiles que les arides terres hautes ***(voir page n°200)***.

À Ouanary deux grandes plantations virent ainsi le jour, l'une au pied de la montagne Lucas face au bourg actuel de Ouanary, l'autre au pied de la montagne d'Argent, au Nord. Les travaux de drainage et l'extension des surfaces cultivées nécessitèrent l'apport de main-d'œuvre servile. Jusqu'à 300 esclaves cultivaient la canne à sucre sur la plantation de Montagne Lucas et alimentaient ainsi une distillerie de rhum (sur la photographie aérienne ci-contre les terrains drainés sont encore visibles près de la montagne Bruyère).

En 1848, l'abolition de l'esclavage n'avait pas été prévue par les colons, tout au moins pas si rapidement. Aussi, afin de sauver la dernière récolte le planteur de la Montagne Lucas proposa-t-il à ses esclaves de leur donner les parcelles où ils avaient déjà le pouvoir de faire fructifier des abattis personnels. Beaucoup acceptèrent et se fixèrent sur ces abattis qui devinrent de fait le berceau de ce qui devait devenir le village de Ouanary.

Par la suite, dans la seconde moitié du XIX° siècle, l'habitation fut vendue en deux lots dont l'un s'étendait sur 36 km le long de la rive gauche de la rivière Ouanary. Puis de multiples, complexes et incertaines ventes et reventes se succédèrent jusqu'à l'appropriation contemporaine de la quasi totalité de la commune par l'État.

Actuellement, le bourg de Ouanary occupe une superficie de 5 hectares et les parcelles figurant sur la carte ci-contre sont les parcelles qui furent attribuées aux esclaves. La municipalité actuelle a demandé à l'État l'attribution de 300 hectares afin de gagner aux cultures, voire au tourisme, des terres jusque-là interdites d'exploitation.

L'AVENIR

L'avenir de la commune de Ouanary passe par une augmentation des surfaces cultivées, entraînant elle-même des échanges commerciaux nouveaux sur Cayenne et Saint-Georges, ainsi que par la mise en valeur d'un potentiel touristique riche et à l'écart des circuits de découverte actuels du fait du manque de dessertes régulières.

On peut espérer que la mise en service de la route Régina / Saint-Georges et du pont sur l'Oyapock amènera une partie des touristes à séjourner temporairement sur la commune de Ouanary avant de rejoindre le Brésil.

Sources : Mairie - LCG



La montagne d'argent (cliché M. Heller - DRAC Guyane)

LA MONTAGNE D'ARGENT

Comme dit plus haut, la Montagne d'Argent est une presqu'île située au Nord du bourg face au Cap d'Orange, dernière pointe brésilienne de la baie de l'Oyapock.

Fréquenté dès l'époque précolombienne qui laissa de nombreuses traces d'occupation amérindienne, ce site considéré comme stratégique, vit se succéder sans interruption au fil des siècles, diverses populations (Anglais, Français et Hollandais). La baie de l'Oyapock commandait de fait l'accès à des territoires méridionaux que l'on supposait riches en minéraux précieux.

À la période coloniale, l'arrivée de main-d'oeuvre servile contribua à maintenir la présence des hommes sur son rivage. Plus tard, dans la seconde moitié du XIX° siècle, l'administration du bagne construisit un pénitencier autonome sur la presqu'île, en vue de l'implantation, sur les flancs de la Montagne d'Argent, de champs de café et de cacao. Les conditions sanitaires déficientes des quelque 300 bagnards et des sols à la fertilité surestimée firent que cette tentative de mise en valeur échoua 12 ans après ses débuts. En 1865, le bagne de la Montagne d'Argent fut fermé.

Actuellement, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres a construit un carbet d'accueil près du rivage, au pied des vestiges du bagne.

L'intérêt botanique se situe dans la combinaison de deux types de végétation : la première, naturellement implantée, riche des essences classiques de la forêt tropicale humide, la seconde, anthropique, dégénérée, découle des tentatives de cultures vivrières (caféiers et cacaoyers).

Dès le début de la grande saison sèche, en juin, des centaines de perruches (Aratinga), d'amazones et d'aras (Ara macao, Ara ararauna) envahissent les arbres fruitiers (palmiers, manguiers) de la presqu'île. En toute saison, les ibis rouges décorent de leur livrée écarlate les marais et les vasières alentour.

Des sentiers de promenade balisés ont été aménagés en 1998. La prudence est malgré tout de rigueur du fait de l'isolement.

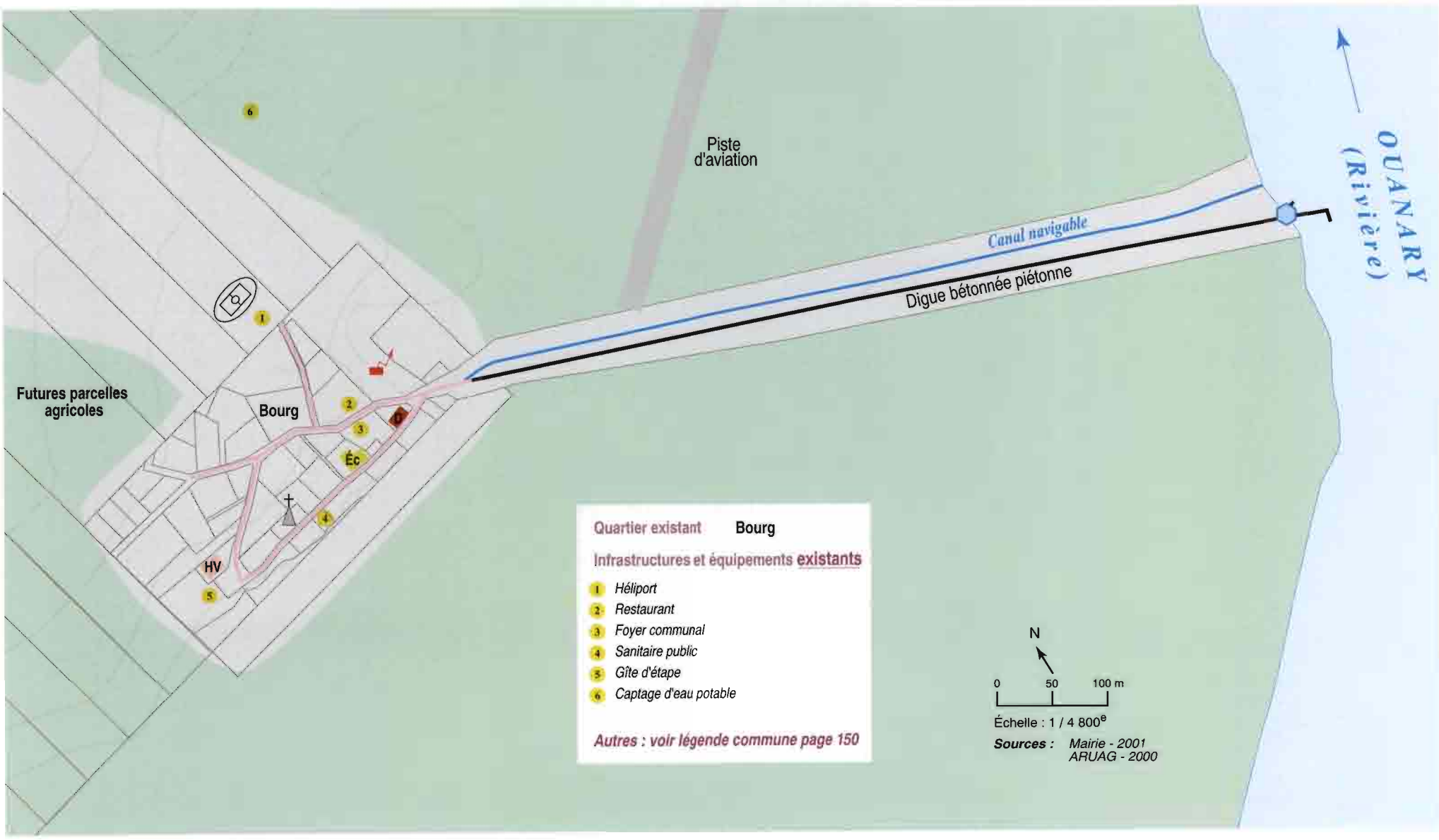
OUANARY



Ouanary : les anciennes cultures (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



Ouanary : vue générale (cliché M. Heller - DRAC Guyane)



VERS UN PROJET D'ORGANISATION TERRITORIALE

PRÉAMBULE

Il n'est de développement que d'hommes. Tous les aménagements : aéroports, ports, routes, ponts, zones industrielles ; toutes les constructions : université, lycées, écoles, dispensaires, voire usines ne servent à rien si l'ensemble de ces infrastructures indispensables et coûteuses n'est pas précédé, accompagné, encadré par une stricte formation des hommes appelés à les élaborer et à les utiliser.
C'est pourquoi, ce bref commentaire de la carte prospective de la Guyane, s'il se borne aux aspects les plus concrets de l'aménagement du territoire, porte en filigrane l'éducation, l'élévation du niveau de vie et de compétence de l'ensemble de la population du département.
Le respect et la valorisation de l'environnement sont le second préalable qui s'impose, sous-tendant toutes les prévisions et toutes les actions. L'environnement représente un double enjeu : il constitue une des originalités majeures de la Guyane, facteur de développement et de cohésion sociale mais il est en même temps d'une extrême fragilité.

Seul territoire "européen" à posséder une forêt équatoriale (7,5 M ha) et pratiquement seule forêt de ce type au monde peu ou pas soumise aux pressions économiques, la Guyane possède les hommes et les savoir-faire pour une mise en valeur respectueuse des équilibres écologiques tout en ayant les moyens, si elle le désire, de faire appliquer les lois.
La forêt guyanaise place donc la France et l'Union Européenne, signataires du protocole de la conférence de Rio de Janeiro, dans une position emblématique : la possibilité de devenir la référence en matière de gestion durable des ressources dans l'ensemble amazonien et même des forêts tropicales du monde.

ÉTAT DES LIEUX

La dualisation du territoire est éclatante (80 % de la population concentrée sur une étroite bande littorale) et minimise les richesses de l'intérieur. Le mode de mise en valeur au coup par coup, l'économie de cueillette y compris aurifère fortement prédatrice, l'urbanisation anarchique parfois dangereuse, gaspillent et fragilisent un territoire potentiellement riche.
Le rééquilibrage progressif vers l'Ouest du département ne comble pas la césure entre l'intérieur et le littoral. Les contraintes naturelles, flagrantes sur la côte, en accentuant les difficultés d'accès renforcent l'isolement de l'intérieur.
La position stratégique de la Guyane à l'interface de l'Union Européenne, du MERCOSUR et du CARICOM implique un ancrage dans l'environnement régional.
L'aménagement du territoire se fixe donc plusieurs objectifs :
- la création de la richesse et de l'emploi,
- le renforcement de la cohésion sociale,
- la réhabilitation du patrimoine,
- le développement des infrastructures visant à désenclaver les zones isolées,
- la promotion d'une politique d'aménagement valorisant l'environnement.

DÉSENCLAVER LE TERRITOIRE

Cela passe par une amélioration de l'état des routes existantes et la création d'axes structurants et pénétrants. La carte présente trois niveaux plus ou moins parallèles de réseaux routiers :
- le premier ***(en noir)*** existant au plus près de la côte, constitué par la RN 1 et à améliorer ;
- le second ***(en rouge)*** en grande partie à créer, plus en retrait, relierait directement une ligne Saint-Georges/Roura/Petit Saut/Saint-Laurent-du-Maroni ;
- enfin, le troisième, serait un vaste demi-cercle passant par Bélizon/Saül/Maripasoula/les berges du Maroni/Saint-Laurent-du-Maroni.



Déforestage sur la route Régina/Saint-Georges (cliché A. Cercueil)

Il reste à apprécier le coût et le ratio économique de la troisième option dont l'alternative pourrait être une mise aux normes ITAC des aérodromes des bourgs concernés et une desserte aérienne régulière.
La création de ports dotés de cales de réparation et permettant l'avitaillement en carburant, en glace, en eau, pourrait constituer une quatrième liaison tout au long du littoral, dont l'activité serait soutenue par une optimisation de la gestion des ressources halieutiques et une valorisation de la production, grâce à des moyens de traitement et de stockages appropriés. Cette option aurait en outre, le mérite d'offrir une plus grande attractivité à la filière pêche, dont les navires devraient être modernisés et les salaires relevés, attirant ainsi une population locale aujourd'hui découragée par la dureté des conditions de travail.
Les fleuves, et plus précisément le Maroni, constituent pour longtemps encore le seul moyen de pénétration. Il est donc indispensable de prévoir dans les villes qui l'émaillent cales et appontements, quais pourvus de moyens de levage, hangars et, dans la mesure du possible, des travaux facilitant le passage des sauts.
La libre circulation des hommes est une liberté fondamentale et on ne saurait imaginer un territoire français sur lequel elle ne serait pas assurée.

VALORISER LE TERRITOIRE ET CRÉER DE L'ACTIVITÉ

Les deux directions s'imposent et induisent donc quatre types d'espaces à forte vocation.

Les espaces agricoles

Il importe de revivifier l'agriculture, d'améliorer la qualité du produit fini afin de lui permettre la conquête des parts de marché intérieur.
À terme, c'est l'autosuffisance alimentaire qu'il faut assurer, et même, pour des produits spécifiques, exporter.
Il ne convient sûrement pas de substituer aux petites exploitations (90 % ont moins de 5 ha) de grandes surfaces dominées et gérées par les firmes multinationales, mais il faut impérativement renforcer l'appui technique au développement agricole, assurer des services d'aide comptable, encourager la diversification des revenus (maraîchage, productions végétales spécifiques telle que les fleurs, l'artisanat, l'agrotourisme), rationaliser les circuits de ramassage, de stockage et de conditionnement.
Les espaces agricoles sont connus : maraîchage et vergers de Cacao et Javouhey, élevage entre Kourou et Montsinéry-Tonnegrande, riziculture de Mana. Au total 24 500 ha pour 4,4 % de l'emploi salarié alors que 200 000 ha sont potentiellement disponibles sous réserve de travaux d'assainissement, de drainage, de lotissements.
Il y a là un réel gisement d'emplois pour peu que les filières de formation (Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole, Baccalauréat Professionnel Agricole, Brevet de Technicien Supérieur Agricole) soient mises en place et qu'une véritable action d'aide au démarrage des exploitations incite la jeunesse guyanaise à investir dans une activité qu'elle a depuis trop longtemps négligée : la terre.

Les espaces forestiers

Cette dénomination est, en Guyane, immédiatement ambiguë car on ne peut dissocier trois activités agissant sur le même territoire : l'exploitation forestière, l'activité minière et l'activité touristique. Or, à l'heure actuelle, loin d'être complémentaires elles apparaissent souvent comme contradictoires pour ne pas dire répulsives les unes par rapport aux autres. Sur la carte, elles apparaissent scindées en trois ensembles, cela ne peut traduire qu'une orientation forte mais il demeure évident que les trois activités devraient être interactives.

L'exploitation forestière

La forêt guyanaise en tant que telle est largement sous-exploitée (50 à 70 000 m^3 récoltés sur 12 000 ha) dans des conditions d'exploitation difficiles et avec des rendements faibles (2 à 12 m^3/ha contre 30 à 40 en Afrique ou en Asie). S'appuyant sur un centre technique du bois à créer dans le prolongement de l'antenne de Kourou, la mise en valeur visera donc à orienter la production vers une gamme plus large d'espèces et vers une plus grande valeur ajoutée par transformation locale ce qui ouvrira des débouchés tant sur place qu'à l'exportation.
Cette action doit s'articuler avec l'activité touristique, qui relativement peu tournée vers les joies balnéaires, fait ici de l'écotourisme son principal atout.


Awala-Yalimapo
St-Laurent-du-Maroni
Mana
Moengo
Paramaribo
Javouhey
Albina
St-Jean
Iracoubo
Sinnamary
Îles du Salut
Kourou
Cayenne
Macouria
Rémire-Montjoly
Montsinéry
Tonnegrande
Matoury
Roura
Cacao
Kaw
Régina
Ouanary
St-Georges
Oiapoque
Macapá
Apatou
St-Élie
Grand Santi
Papaïchton
Maripasoula
Saül
Antecume Pata
Camopi
Trois Sauts
SURINAM
BRÉSIL
Maroni
Oyapock
Litani
Cr. Balate
Cr. Serpent
Cr. Portal
Cr. Mousse
Kokioko
Sinnamary
Kourou
Comté
Orapu
Ekini
Mataroni
Cr. Bagot
Cr. Gulibi
Cr. Konnabo
Cr. Kourouaï
Cr. Kaw
Cr. Kaw Claire
Cr. Limonade
Cr. Lézard
Cr. Lucifer
Cr. Lunier
Cr. Mahury
Cr. Mapaou
Cr. Mapaoura
Cr. Marsolle
Cr. Matiti
Cr. Mélanie
Cr. Mitaraka
Cr. Mont Cabassou
Cr. Mont Galbao
Cr. Mont Lucifer
Cr. Mont Mahury
Cr. Mont Mapaou
Cr. Mont Mélanie
Cr. Mont Mitaraka
Cr. Mont Tigre
Cr. Mont Tortue
Cr. Mont Trois Sauts
Cr. Mont Tumuc-Humac
Cr. Mont Yaou
Cr. Mont Yaoupi
Cr. Mont Yaoupi Claire
Cr. Mont Yaoupi Noire
Cr. Mont Yaoupi Rouge
Cr. Mont Yaoupi Verte
Cr. Mont Yaoupi Violette
Cr. Mont Yaoupi Jaune
Cr. Mont Yaoupi Orange
Cr. Mont Yaoupi Bleue
Cr. Mont Yaoupi Grise

L'activité minière : l'or

Deuxième poste exportateur du département avec une production réelle d'environ 5 tonnes, elle n'en est pas moins accusée de tous les maux : insécurité, violences, pollution, immigration clandestine etc... Aujourd'hui exclusivement artisanale ou semi-industrielle, elle requiert une réorganisation du secteur afin de prendre en compte à la fois, les nécessités de préservation de l'environnement par des méthodes d'extraction moins dégradantes, et une réglementation minimum indispensable à un État de droit.
À une activité minière pour l'heure uniquement aurifère, peut éventuellement s'ajouter l'exploitation du diamant ou du kaolin pour peu que les marchés mondiaux l'autorisent et encouragent l'installation de grandes sociétés.
De plus, elle peut occasionnellement être une étape au cours de certains circuits touristiques.
Dans tous les cas, elle doit s'effectuer dans une logique de développement durable.

L'activité touristique

La Guyane n'est pas la Barbade, tout le monde le sait. La proximité de l'Amazone et les énormes quantités d'alluvions qu'elle charrie, interdisent à tout jamais aux eaux guyanaises la transparence bleutée des Antilles.
Le tourisme s'appuie donc sur la découverte d'un espace exceptionnel, difficile d'accès et dont la conquête est souvent onéreuse, trop d'ailleurs pour s'ouvrir au tourisme de masse, ce qui de toute façon, n'est ni souhaité ni souhaitable.
Le tourisme doit être appréhendé comme un facteur de cohésion du tissu social et d'aménagement de l'espace régional. Il peut constituer un revenu d'appoint (guide, hébergement, pirogue) pour les habitants extérieurs à la filière mais qui doivent y être associés.
Le but avoué de 100 000 touristes à l'horizon 2006-2007 nécessite une révision de l'image de la Guyane, une promotion intensive de la variété de ses sites et passe par une meilleure qualification de l'offre d'information, de l'accueil et de l'hébergement.
Ce dernier doit être particulièrement diversifié : campements sur le mode des "lodges" de l'Afrique de l'Est, hôtels, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, tout ceci assurant un confort allant du rustique au luxueux mais toujours dans une impeccable propreté.
Le respect de cette dernière notion est indispensable pour séduire une clientèle dépassant les seules familles des "guyanais d'adoption" et des techniciens venus pour un lancement d'Ariane.
Une juste adéquation des services et des prix peut séduire une large clientèle, tant la variété des activités est grande. Elle ne se fera pas sans une implication lourde des collectivités et de l'État pour l'aménagement des grands sites, la revitalisation du patrimoine et des traditions, le développement des activités ludiques et sportives, l'aménagement de villages à thèmes comme il est proposé sur la ***planche n°70***, l'utilisation des NTIC (Nouvelles Techniques d'Information et de Communication) dans les offices de tourisme des principales villes, la synergie avec la recherche scientifique des nombreux instituts présents dans le département.
Enfin, la dimension environnementale et patrimoniale doit être un argument de vente et concourir à la protection et à la valorisation des espaces fragiles. La Guyane a la possibilité d'inventer un tourisme inédit et créatif, écologique et interactif, d'offrir la découverte originale d'un espace varié alliant les technologies les plus modernes (Ariane) à des comportements immémoriaux (tortues luths) déroulant ainsi la longue chaîne de l'Évolution.

Les espaces protégés

La forêt guyanaise recèle plus de 400 000 espèces animales et végétales. Les marais de Kaw sont répertoriés parmi les espaces humides remarquables, et reconnus depuis 1993 lors de la Conférence Internationale de Ramsar (Inde) comme site exceptionnel.
C'est dire l'importance de la biodiversité régionale et l'impératif absolu de sa protection jalouse et sourcilleuse.
Les 2,5 millions d'hectares d'accès protégés font du département et malgré bien des réticences, une extraordinaire réserve scientifique attirant des chercheurs du monde entier ce dont la Guyane peut s'enorgueillir.
Cela ne doit pas signifier un abandon total à la nature mais une mise en valeur prudente, ménageant le long terme, préservant aussi bien les sites naturels que les modes de vie traditionnels. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les "espaces de protection forte" figurant sur la carte sur lesquels les activités prédatrices doivent être bannies mais où l'homme exercera intelligemment son action.

Les espaces urbains

L'intégration urbaine est déficiente, l'urbanisation anarchique, le problème foncier récurrent tant au niveau des équipements qu'à celui des prix dont l'excessive élévation interdit l'accès à la propriété pour une grande partie de la population et des acteurs économiques. Les espaces publics souffrent d'un déficit d'entretien, les réseaux d'assainissement de tous ordres sont insuffisants et souvent archaïques.
L'amélioration du cadre de vie passe par une politique d'éducation à l'environnement mais aussi par un volonté politique forte orientée vers 4 problématiques prégnantes :

- le triptyque développement / emploi / insertion,
- la rénovation urbaine et la mise en valeur du patrimoine,
- la lutte contre l'insécurité,
- l'accès aux services publics basé sur une décentralisation de bon nombre d'entre eux.

Des logiques spatiales cohérentes et des contrats de ville favorisant la mutualisation des moyens doivent être développés.
L'élaboration de Plans d'Occupation des Sols, au moins pour l'ensemble de l'Île de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, s'impose, impliquant des règles strictes de construction, garantissant la normalité des bâtiments et protégeant les espaces verts.
Le traitement des eaux usées et des eaux pluviales, voire la simple alimentation en eau potable, est une priorité tant dans les villes que dans les communes rurales.
La revitalisation des bourgs ruraux passe également par une valorisation de leur patrimoine architectural, témoin d'une époque pionnière, point d'ancrage du tourisme et de conservation des savoir-faire traditionnels, mais aussi par une réhabilitation lourde de la voirie et l'aménagement de lots agricoles.

La Guyane vit aujourd'hui une période charnière. Succédant à de longues années d'atonie démographique, le dernier quart de siècle a vu une croissance exponentielle de la population dans un département peu préparé à gérer une telle accélération.
La relative richesse de la Région, dans un environnement régional peu développé, attire des populations étrangères dont il ne faut pas faire les boucs émissaires du mal développement.

Pour reprendre la première phrase de ce texte, il n'y a de richesses que d'hommes. Au-delà de tous les plans de développement et d'aménagement c'est à la société guyanaise toute entière de décider dès à présent son avenir.

Jacques BARRET

Tableau général d'investissement Plan État / Région 2000 - 2006 Source : DOCment Unique de Programmation - 2001

Structure	Coût total	Participation Communautaire						Contreparties Nationales			Privé	% P
		Total	% E	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP	Total	% N	État		
Créer de la richesse et de l'emploi	132 660 569	47 489 869	35,8	9 451 839		30 413 579	7 622 451	35 468 985	26,6	35 468 985	49 703 715	37,5
Financement et émergence de projets économiques	64 470 696	14 330 208	22,2	14 330 208				24 757 726	38,4	24 757 726	25 382 762	39,3
Promotion de la coopération régionale	3 947 453	1 585 470	40,2	1 585 470				913 717	23,1	913 717	1 448 266	36,6
Équipement de formation	87 216 087	43 066 848	49,3	43 066 848				42 990 626	49,2	42 990 626	1 158 613	1,3
Formation professionnelle	32 180 464	24 086 945	74,8		24 086 945			8 093 519	25,1	8 093 519		
Recherche et création d'un pôle universitaire	50 414 892	17 638 351	34,5	17 638 351				32 776 541	65,5	32 776 541		
Intégration sociale	17 226 729	10 366 533	60,1	10 366 533				6 860 196	39,8	6 860 196		
Promotion de l'emploi Lutte contre l'exclusion	68 906 954	51 375 319	74,5	51 375 319				16 007 145	23,2	16 007 145	1 524 480	2,2
Action culturelle	15 125 991	7 774 899	51,4	7 794 899				4 149 653	27,4	4 149 653	3 201 429	21,2
Désenclavement du territoire	133 649 007	69 669 201	52,1	69 669 201				63 168 177	47,3	63 168 177	811 029	0,6
Aménagement du territoire et environnement	115 761 940	77 062 979	66,5	44 972 459		32 090 520		35 710 960	31	35 710 960	2 988 001	2,5
Rééquilibrage territorial	3 910 323	2 286 736	58,4	2 286 736				1 623 587	41,5	1 623 587		
Assistance technique	4 977 782	3 850 642	77,3	3 088 399	457 347	304 896		1 127 140	22,6	1 127 140		
Total Général	**730 448 887**	**370 582 000**	**50,7**	**224 230 943**	**75 919 611**	**62 808 995**	**7 622 451**	**273 648 582**	**37,5**	**273 648 582**	**86 218 305**	**11,8**

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole FSE : Fonds Social Européen
IFOP : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche

UN EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT ROUTIER EN FORÊT DENSE : LA ROUTE RÉGINA - SAINT-GEORGES

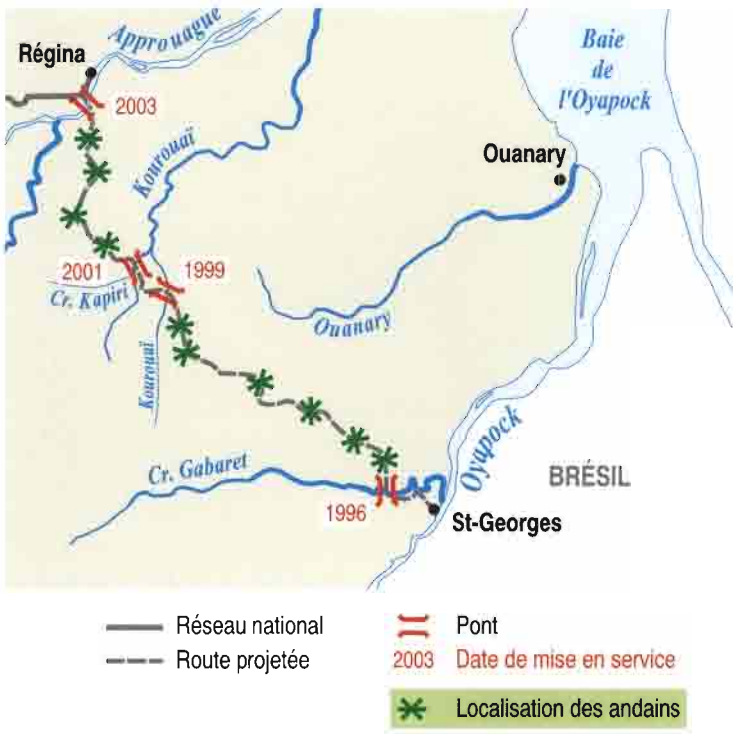
Tiré du Document Unique de Programmation 2000 / 2006 VII - Annexe 2 - Septembre 2000
Préfecture de la Région Guyane

Les enjeux stratégiques

La construction de la section Régina - Saint-Georges de la Route Nationale constitue à la fois l'achèvement de l'axe côtier guyanais Est / Ouest et de la panaméricaine Nord. Elle a été entreprise au cours du Contrat de Plan 1994-1999. Au-delà du trafic attendu, cette voie représente un enjeu immédiat en terme de coopération régionale avec le Brésil ***(voir page n°99)*** et, à plus longue échéance, une liaison indispensable Brésil-Guyane-Surinam.

Les contraintes environnementales

La Commission de Bruxelles a, dans sa séance du 4 avril 2000, exprimé le souhait de connaître :
- les mesures environnementales appliquées lors de la construction de la voie routière ainsi que
- la complémentarité du projet avec le fonctionnement de l'aérodrome de Saint-Georges.



L'opération technique

L'ouverture officielle de cette liaison routière n'aura lieu qu'après la construction de l'ensemble des ouvrages, notamment des ponts, la pose des équipements de sécurité : glissières, signalisation, et finalisation des aménagements environnementaux : corridors écologiques, passage de la faune.
Les véhicules circuleront sur un revêtement posé sur une couche de latérite par enduits superficiels.

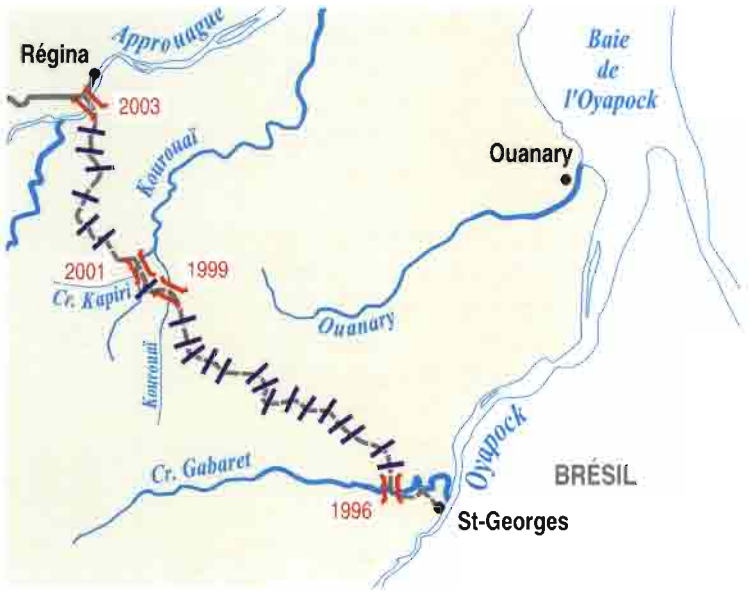
les mesures environnementales :

Compte tenu de l'effet de coupure redouté par les scientifiques et les techniciens un premier Comité scientifique et technique a été mis en place dès 1994. Il a été remplacé en 1998 par un Comité d'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques.
Les préconisations de ce Comité ont été :

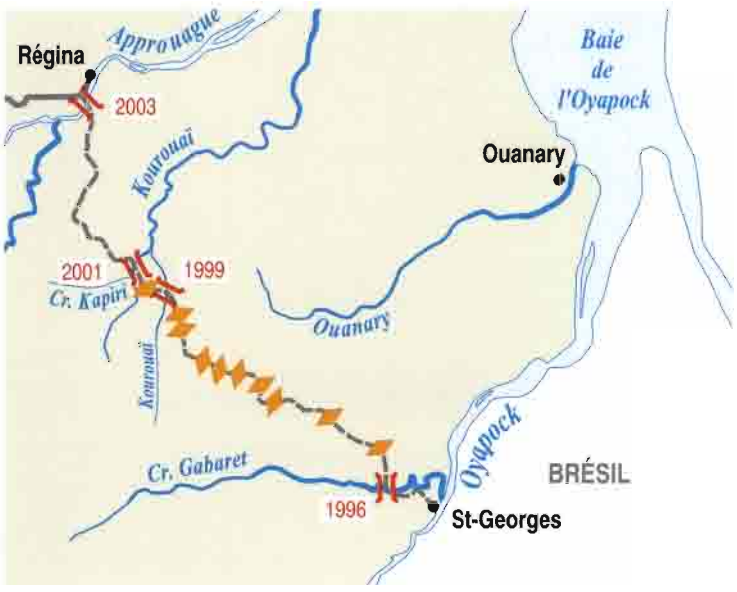
- dès la conception de l'opération la question de la largeur à déforester a été abordée en rupture avec ce qui se pratiquait traditionnellement pour les grandes infrastructures routières amazoniennes. La largeur a ainsi été réduite à 80 mètres sur la majeure partie du tracé contre 100 mètres auparavant.

- le rassemblement et l'ouverture des andains (arbres et branchages divers, résultats du déforestage et repoussés en bordure de piste) ménageant des passages pour la faune à intervalles réguliers (une ouverture de 20 mètres tous les 200 mètres).

- une déforestation de moindre largeur (30 mètres) à proximité des cours d'eau, de façon à maintenir le tracé naturel des rives jusqu'au pied des talus.



- la création de buses sèches à proximité des ouvrages hydrauliques pour le passage de la petite faune et des batraciens.



- La création de corridors écologiques sur dix tronçons du tracé. Il s'agit de zones où la déforestation sera réduite au minimum de manière à maintenir une continuité de la canopée (voûte forestière) et permettre ainsi le transit de la faune sans la perturbation due à l'effet de coupure (les premières mesures effectuées démontrent que 98 % des franchissements par les différentes espèces se font à travers ces corridors).

la complémentarité du projet :

La réalisation de la route Régina - Saint-Georges ne remet aucunement en question le principe d'une liaison aérienne entre Cayenne et Saint-Georges. En effet, la distance entre ces deux villes est de 200 kilomètres, soit 4 heures de route dans le meilleur des cas. Par comparaison, dans l'Ouest guyanais, on constate que Saint-Laurent-du-Maroni, bien qu'à la même distance de Cayenne et bien que relié par une route de très bonnes caractéristiques (ce qui n'est pas le cas du tronçon Cayenne - Régina), mise sur une réactivation de son aéroport.
De plus, il est parfaitement envisageable d'organiser une escale à Saint-Georges pour desservir la ville frontalière d'Oiapoque (Brésil) et au-delà, l'agglomération de Macapá.

LEXIQUE

Accrétion : Augmentation de la masse ou du volume d'un corps par addition ou accumulation. Plus simplement l'accrétion est la réunion de petits corps pour former de plus gros.

Acrotère : Piédestal au sommet d'un fronton.

Adornos : Éléments de poterie fréquemment zoomorphes ou anthropomorphes appliqués sur une céramique amérindienne.

Altération : Changement des propriétés physico-chimiques des minéraux et par voie de conséquence, des roches qui les contiennent, à la suite de l'action d'agents atmosphériques ou des eaux souterraines.

Amer : Point servant de repère.

Anastomosés : Qui se divisent et se rejoignent à l'occasion.

Anomal : À caractère exceptionnel.

Arouman : (*Ischnosiphon arouma*) marantacae - Plante herbacée des zones humides dont la tige est utilisée dans l'art de la vannerie.

Bouclier : Vaste portion de socle plus ou moins dégagée des sédiments de couverture où les roches sont surtout granitiques et métamorphiques ; l'induration est très ancienne ; on dit aussi craton.

Chevelu : Comme substantif, image de l'ensemble des affluents d'un cours d'eau, ramifié comme une chevelure.

Chevrette : *(Macrobrachium rosenbergii)* - Crevette d'eau douce.

Claustra : Clôture ajourée d'une baie.

Colombin (technique du) : Mode de fabrication des céramiques par le façonnage de boudins de terre liés à la barbotine.

Commandement : Hauteur d'un talus.

Cratonisé : Voir ci-dessus bouclier.

Crique : Localement, petit cours d'eau.

Dalot (ou daleau) : Petit canal dallé sous une route, de section carrée ou rectangulaire.

Dégrad : Mot créole désignant une berge, naturelle ou aménagée, permettant l'accostage des pirogues.

Déporté : Politique, condamné à la déportation simple ou en enceinte fortifiée, c'est à dire à l'obligation de résidence plus ou moins surveillée (sans travail forcé). La déportation est en principe perpétuelle. Seul un armistice peut y mettre fin (loi du 8 juin 1850).

Distale : Éloignée d'un lieu pris comme référence. Par exemple : turbidités distales, déposées loin des sources d'apports terrigènes.

Dulçaquicole : Des eaux douces.

Engobe : Enduit argileux, fluide et coloré qui sert à recouvrir avant cuisson la surface d'une poterie, à des fins décoratives.

Épiphyte : Qui utilisent d'autres plantes comme support sans les parasiter.

Espèce d'intérêt patrimonial : Désigne une espèce d'arbre rare ou menacée à l'échelle de la région ou du massif forestier. Peut également désigner un arbre ayant des usages à caractère social : rituel, culturel, cultuel ou symbolique.

Étiage : Niveau le plus bas atteint par un cours d'eau.

Euryhaline : Supportant des salinités variables.

Ferrallitique : Ayant subi une altération qui libère les oxydes de fer et surtout d'alumine.

Fines : Éléments minéraux de très petite dimension.

Géoglyphes : Fragments de dalle rocheuse disposés au sol de manière à former des alignements, des formes géométriques, des figures anthropomorphes, zoomorphes ou anthropozoomorphes.

Gruminette : Ensemble composé d'une tronçonneuse et de guides de sciage permettant de débiter des planches sur le lieu même d'abattage.

Habitation : Sous l'ancien Régime, un colon qui s'installe aux colonies part "s'habituer". Par extension : les terres mises en valeur et les bâtiments de la propriété sont appelés "habitation".

Halomorphie : Ensemble des caractères attestant qu'un sol s'est formé dans un milieu riche en électrolytes, généralement en chlorure de sodium et/ou de magnésium.

Imposte : Ouverture souvent ornementée placée au-dessus d'une porte.

Indéhiscent : Se dit d'un fruit qui se détache en entier de la plante sans s'ouvrir.

Infratidal (espace infratidal) : Zone située au-dessous du niveau de la basse mer.

Inselberg, "montagne île" ou "savane roche" : Butte, relief résiduel à fortes pentes s'élevant au-dessus d'un aplanissement ou d'un plateau et qui a résisté à l'érosion aréolaire en raison de sa situation ou de sa dureté.

Intertidal (espace intertidal) : Espace compris entre le niveau des plus hautes et celui des plus basses mers. Zone de battement des marées, ou estran.

Katouri : Mot créole désignant une hotte.

Métamorphisme : Processus menant à un changement de forme : roche transformée au contact du magma ; les roches se différencient parfois en auréoles concentriques autour du foyer de transformation.

Monoxyle : Taillé dans une seule pièce de bois.

Morne : Mot créole désignant une colline isolée.

Morpho : *(Menelaus guianensis)* - Papillon bleu métallique emblématique de la Guyane.

Ombrophile : Qui aime la pluie.

Orogenèse : Processus conduisant à la formation des montagnes ou, plus largement, des volumes du relief.

Paramaca : Série métamorphique antécambrienne (environ 2 500 Ma) composée de terrains d'origine sédimentaire (partie inférieure) et volcanique (sommet).

Pédogenèse : Processus conduisant à la formation d'un sol à partir d'une roche mère. La pédogenèse fait intervenir les facteurs climatiques et donc physico-chimiques d'altération des roches et les facteurs biologiques.

Pédologie : Science qui étudie les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des sols et les modalités de leur évolution.

Pégasse : Dépôt de matière végétale pouvant dépasser 1 mètre d'épaisseur, constituant les sols tourbeux.

Pétroglyphe : Du grec petros (pierre) et gluphê (ciselure) ; désigne les gravures effectuées sur une roche.

Pinotière : Peuplement forestier exclusivement composé de palmier pinot (*Euterpe oleracea)*.

Piscivore : Qui se nourrit de poissons.

Placer : Gisement aurifère.

Plumasserie : Art d'utiliser les plumes à des fins de parures.

Podzol : Sol lessivé, très évolué, dont l'évolution est conditionnée par la présence d'un humus brut très acide à décomposition lente, à partir d'une roche mère siliceuse (sable, grès).

Progradation : Phénomène de l'avancée progressive vers le large du talus, d'une marge continentale, du front d'un delta ou d'une zone littorale du fait, en général, d'une importante sédimentation.

Ramendage : Réfection des mailles d'un filet de pêche.

Relégué : Petit délinquant multirécidiviste. Ayant accompli sa peine de prison en métropole, il est exilé au bagne pour le restant de ses jours (loi du 27 mai 1885).

Ripicole : Forêt ripicole : végétation de bord de rivières.

Roche acide : Roche où la silice entre au moins pour 65 %. Exemple : les granites, les grès siliceux. Parmi les roches éruptives, roche qui présente un excès de silice libre se matérialisant par la présence d'au moins 20 % de quartz parmi les minéraux blancs.

Roche basique : En pédologie, roche éruptive riche en plagioclases (plus de 60 %) qui contient donc beaucoup de calcium. Il y a, avec ces plagioclases, une assez forte proportion de minéraux ferro-magnésiens (amphiboles, pyroxènes...).

Roche mère : En pédologie, roche dure ou meuble qui à la suite d'une altération physico-chimique et/ou biologique, s'est plus ou moins désagrégée et a fourni les éléments constitutifs d'un sol.

Sédiment : Dépôt abandonné par les eaux ou le vent.

Semencier : Désigne un arbre adulte capable de produire des graines.

Sempervirente : Toujours verte, en toute saison.

Taxonomique : Qui se rapporte à la classification des êtres vivants. La taxonomie obéit à des règles strictes définies par un code international (syn. taxinomie).

Talweg : Ligne formée par les points les plus bas des profils en travers successifs d'une vallée. C'est donc le creux de la vallée.

Transporté : Criminel de droit commun condamnés aux travaux forcés à effectuer hors de la métropole, dans une colonie pénitentiaire (loi du 30 mai 1854).

Xérophyle : Qui aime la sécheresse.

Zoomorphe : En forme d'animal.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE

ABONNENC, E., 1952 - "Inventaire et distribution des sites archéologiques en Guyane française". Journal de la Société des Américanistes , tome XLI, p. 43-63.
CORNETTE, A., 1989 - Le site archéologique de Montjoly : étude comparative avec les sites Carib de la basse Mana. Communication au Symposium International de Sao Paulo - Brésil, 8-12 mai 1989.
CORNETTE, A., 1990 - "Archéologie et Histoire amérindienne" in Version Guyane n° 1, mars 1990, pps. 37-41.
DOYLE Mc KEY ET AL., 1996 - "Ressources alimentaires tropicales : une mise en perspective des tendances évolutives et de l'impact du peuplement humain." in Hladik et al., 1996.
GRENAND, P., 1982 - Ainsi parlaient nos ancêtres, essai d'ethnohistoire Wayãpi. Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 148.
GROUARD, S., 1996 - "Matoury. Mont Grand Matoury." in Bilan scientifique de la région Guyane 1996, pps. 18-28.
HLADIK, C. M. (sous la dir. de), 1996 - L'alimentation en forêt tropicale : interactions et perspectives de développement, Paris, Unesco, 1996.
HILDEBRAND, M., 1999 - L'ensemble Arauquinoïde ; tradition ou Complexe Culturel ? (essai d'analyse critique sur la formation d'un ensemble culturel de la zone Orénoquo-guyanaise). Mémoire de Maîtrise. Université de Paris I, 1998-99.
HURAULT, J. M., 1957 - Mission de délimitation de la frontière Guyane française-Brésil. Frontière Sud (Bassin du Maroni) Octobre 1956 - Février 1957. Rapport de fin de mission, IGN 1957.
HURAULT, J. M., FRENAY, P. et RAOUX, Y., 1963 - "Pétroglyphes et assemblages de pierres dans le sud-est de la Guyane française" in Journal de la Société des Américanistes. Tome LII, Musée de l'Homme, Paris. pages 157 à 166.
LAVALLEE, D., 1995 - Promesse d'Amérique - La préhistoire de l 'Amérique du Sud. Collection "La Mémoire du Temps", Hachette, 1995.
LE ROUX, Y., 1990 - "L'Archéologie coloniale" in Version Guyane n° 2, avril 1990.
LE ROUX, Y., 1994 - L'Habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, étude de la culture matérielle. Thèse de doctorat EHESS, Paris, 1994, 3 tomes.
LEZY, E., 2000 - Guyane, Guyanes. Une géographie "sauvage" de l'Orénoque à l'Amazone. Mappemonde, Belin, Paris 2000.
MAZIERE, G. & M., 1997 - "La recherche archéologique en Guyane" in L'archéologie en Guyane. Catalogue d'exposition. APPAAG, Cayenne, 1997.
NOWACKI-BRECZEWSKI, P., PHILIPPE, M., PICAVET, R. & PUAUX O., 1997 - Archéologie et histoire du Sinnamary du XVII° au XX° s. (Guyane). Documents d'Archéologie Française n° 60. Maison des Sciences de l'Homme, Paris 1997.
PEREIRA, E., 2000 - "Gravures rupestres du Mont d'Argent, Guyane française. Notes à propos d'un manuscrit." Bilan scientifique de la Région Guyane 1997, pps. 42-44.
REICHLEN, H. et P., 1946 - "Contribution à l'archéologie de la Guyane française". Journal de la Société des Américanistes, Tome XXXV, Musée de l'Homme, Paris, p. 1-24.
ROSTAIN, S., 1994 - L'occupation amérindienne ancienne du littoral de la Guyane, thèse soutenue à l'université de Paris I / Panthéon-Sorbonne sous la direction de José Garanger, éd. ORSTOM, coll. Travaux et Documents Microfichés, n°129, 2 tomes.
VACHER, S., JEREMIE, S., BRIAND, J., 1998 - Amérindiens du Sinnamary (Guyane). Archéologie en forêt équatoriale. Documents d'Archéologie Française n° 70. Maison des Sciences de l'Homme, Paris 1998.

HISTOIRE

ALEXANDRE, R., 1999 - Gaston Monnerville et la Guyane, 1897-1948, Guadeloupe : Ibis Rouge Editions.
GRENAND, P. et F.,1997 - L'occupation amérindienne : ethnoarchéologie, ethnohistoire in L'archéologie en Guyane, Editions APPAAG, 55-71.
COLLOMB, G., TIOUKA F., 2000. Na'na kali'na. Une histoire des kali'na en Guyane, Petit-Bourg, Guadeloupe : Ibis Rouge Editions.
CARDOSO, C. F., 1999. La Guyane française (1715-1817) : aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique, Petit-Bourg, Guadeloupe : Ibis Rouge Editions.
LE ROUX, Y., 1994. L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime. Étude de la culture matérielle, Thèse de doctorat, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
MAM LAM FOUCK, S., 1992 - Histoire de la Guyane contemporaine, 1940-1982, Paris : Editions Caribéennes.
MAM LAM FOUCK, S.,1996 - Histoire générale de la Guyane française, Cayenne : Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC.
MAM LAM FOUCK, S.,1999 - La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation 1802-1946, Petit-Bourg Guadeloupe : Ibis Rouge.
PIERRE, M., 1982 - La terre de la grande punition, Paris : Ramsay.
SAINT-MARTIN, J- M., 1989 - Le sang de l'arbre. Le roucou dans l'économie de la Guyane et des Antilles du XVII° siècle à nos jours, Paris : Editions Caribéennes.
STROBEL, M-B., 1998 - Les gens de l'or. Mémoire des orpailleurs créoles du Maroni, Petit-Bourg : Ibis Rouge Editions.

LES GROUPES HUMAINS

HURAULT, J.-M., 1989 - Français et Indiens en Guyane, Guyane Presse Diffusion, Cayenne.
HURAULT, J.-M., GRENAND, F. & GRENAND, P., 1998 - Indiens de Guyane : Wayana et Wayampi de la forêt, coll. Monde/ Photographie, Autrement, Paris.
JOLIVET, M.-J., 1982 - La Question Créole : essai de sociologie sur la Guyane Fran aise, ORSTOM, Paris.
MAM-LAM-FOUCK, S., (éd.), 1997 - L'identité guyanaise en question : les dynamiques interculturelles en Guyane française, coll. Espaces Guyanais, Ibis Rouge Editions, Kourou.
MARTRES, J.-P. & LARRIEU, J. (éds.), 1993 - Coutumes et Droit en Guyane, coll. Caraïbe-Amérique Latine, Economica, Paris.

HYDROLOGIE

Annuaire hydrologique de la Guyane, Conseil Général de la Guyane & IRD/Orstom, ISSN 0988-4904.
DUBREUIL, P., HIEZ, G., (1964) - Les régimes hydrologiques en Guyane Française. Mémoire ORSTOM. n°3.
GAUCHEREL, C., CARMOUZE, J.P., 2000. - Help of wavelet transform for temporal characterisation of watersheds, (à paraître).
LOINTIER, M., PROST, M.T., (1988) - Coastal sedimentation and local rivers supply in French Guiana : comparisons with the Amazon. Chapman Conference on the fate of particulate and dissolved components within the Amazon Dispersal System : River and Ocean. Nittrouer & DeMaster Ed. Charleston. Wild Dunes. USA.
LOINTIER, M., (1994) - Variations saisonnières et flux de quelques éléments majeurs dans trois rivières de Guyane Française. Colloque Grands bassins fluviaux péri-atlantiques Cnrs-Insu-Orstom. Col. "Colloques et Séminaires". Orstom éd. pp. 391-410.
ROCHE, M., (1963) - Hydrologie de surface. Gauthier-Villard éd., Paris.

GÉOLOGIE

BRGM (1996) - Inventaire minier du département de la Guyane. Bilan des travaux et résultats. Rapport BRGM R38 633.
CHOUBERT, B., (1960) - Carte géologique de la Guyane française à 1/500 000. Serv. Carte géol. France.
DELOR, C., PERRIN, J., TRUFFERT, C., (1997) - Campagne de géophysique aéroportée en Guyane française. Magnétisme et radiométrie spectrale. Rap. BRGM R 39 625.
DELOR, C., LAHONDERE, D., EGAL, E., MARTEAU, P., (2001, sous presse) - Carte Géologique de la France à 1/500 000. Département de la Guyane. 2° Edition.
EGAL, E., MILÉSI, J.P., LEDRU, P., CAUTRU, J.P., FREYSSINET, P., THIÉBLEMONT, D., VERNHET, Y., (1994) - Ressources minérales et évolution lithostructurale de la Guyane. Carte thématique minière à 1/100 000 - feuille Cayenne. Rapport BRGM R38 019.
EGAL, E., et al. (1995) - Ressources minérales et évolution lithostructurale de la Guyane. Carte thématique minière à 1/100 000 - feuille Régina. Rapport BRGM R38 458.
LASSERRE, J.L., LEDRU, P, MANIER, E., MERCIER, D., (1989) - Le Protérozoïque de Guyane. Révision lithostructurale. Implications pour la formation détritique Orapu et la gîtologie de l'or. Rapport BRGM 89 GUF 32.
MAROT, A., (1989) - Carte géologique de la France à 1/500 000 : département de la Guyane. Feuille Guyane sud et notice. BRGM, Orléans.
MILÉSI, J.P., EGAL, E., LEDRU, P., VERNHET, Y., THIÉBLEMONT, D., COCHERIE, A., TEGYEY, M., MARTEL-JANTIN, B., LAGNY, P., (1995) - Les minéralisations du nord de la Guyane française dans leur cadre géologique. Chron. Rech. Min. n° 518.
ROBELIN, C., avec la collaboration de FARJANEL, G., (1997) - Evolution géologique et sédimentologique du littoral guyanais. Rapport BRGM R39 883.
ROSSI, Ph., DELOR, C., LAHONDÈRE, D., TRUFFERT, C., CAPDEVILA, C., LAFON, J.M. (sous presse) - The new " 2000 " geological map of French Guiana at 1 : 500 000 scale. 31° international geological congress. Rio de Janeiro.
ROSSI, Ph., MARTEAU, P., (2001) - Note de présentation de la carte géologique à 1/500 000 de la Guyane. 2° édition.
THÉVENIAUT, H., FREYSSINET, Ph., (1999) - Paleomagnetism applied to lateritic profile to assess saprolite and duricrust formation processes : the example of Mont Baduel profile (French Guyana). Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology 148, 209-231.

ÎLE DE CAYENNE : LITHOLOGIE

CAUTRU, J.P., (1992) - L'altération du socle ancien de la région de Cayenne (Guyane Française). In Prost M.T. Ed. Symp. PIGC 274/ORSTOM. Coll. Colloques et séminaires, pp 49-59.
CAUTRU, J.P., POINTET, T., LANGEVIN, C., CHALIVAT, P., ALAMY, Z., PASQUET, R., (1993). Aménagement de la région Guyane. Feuille Cayenne nord-ouest à 1/50 000. Rapport BRGM R37 819.
CHOUBERT, B., (1956) - Carte géologique à 1/100 000, feuille de Cayenne. Imprimerie Nationale. Paris.
EGAL, E., MILÉSI, J.P., LEDRU, P., CAUTRU, J.P., FREYSSINET, P., THIÉBLEMONT, D., VERNHET, Y. (1994) - Ressources minérales et évolution lithostructurale de la Guyane. Carte thématique minière à 1/100 000 - feuille Cayenne. Rapport BRGM R38 019.
MARTEAU, P., (2000). Site d'exposition de la géodiversité guyanaise et support pédagogique sur la Géologie de la Guyane. Rapport BRGM RP-50129 - Mars 2000.
ROBELIN, C., avec la collaboration de FARJANEL, G., (1997) - Evolution géologique et sédimentologique du littoral guyanais. Rapport BRGM R39 883.
ROSSI, Ph., DELOR, C., LAHONDÈRE, D., TRUFFERT, C., CAPDEVILA, C., LAFON, J.M., (sous presse). The new "2000" geological map of French Guiana at 1:500 000 scale. 31° international geological congress. Rio de Janeiro.
THÉVENIAUT, H., FREYSSINET, Ph., (1999). Paleomagnetism applied to lateritic profile to assess saprolite and duricrust formation processes : the example of Mont Baduel profile (French Guyana). Palaeogeography, Palaeoclimatology, Palaeoecology 148, 209-231.

MINÉRALOGIE/ MINES ET CARRIÈRES

BRGM (1996) - Inventaire minier du département de la Guyane. Bilan des travaux et résultats.
Rap. BRGM R 38633, 112 p., 15 fig., 8 tabl., 1 ann., 6 pl.
CAPDEVILA, R., AMDT, N., LETENDRE, J., SAUVAGE, J-F., (1999) - Diamonds in volcanoclastic komatiite from French Guiana, Nature, Vol 399, pp. 456-458, 3 fig.
DEGAY, E., NAGEL, J-L., JOSEPH, B., (1997) - Carte des minéralisations du département de la Guyane.
Rap BRGM R 39355.
MILÉSI, J-P., EGAL, E., LEDRU, P., VERNHET, Y., THIÉBLEMONT, D., COCHERIE, A., TEGYEY, M., MARTEL-

JANTIN, B., LAGNY, Ph., (1995) - Les minéralisations du nord de la Guyane française dans leur cadre géologique. BRGM, Chronique de la recherche minière, n° 518, pp 5-58, 23 fig., 6 tabl.
MOURON, R., MICHEL, J-C., VAZQUEZ LOPEZ, R., (2001) - Panorama des activités minières en France en 1999, Chronique de la Recherche Minière, N°....(à paraître)
NAGEL, J-L., (1996) - Évaluation du potentiel minier du Sud du département de la Guyane.
Rap. BRGM R 38904 SMN-GUY, 22 p., 3 ann., 10 fig.
PICOT, J., BORUNAT, M., HOCQUARD, C., MILÉSI, J-P., ZEEGERS, H., (1995) - L'or en Guyane, géologie, gîtes, potentialités. Quel avenir pour l'an 2000 ?. Edition BRGM-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, 116 pages, 28 fig., 6 tabl.
VERNHET, Y., MILÉSI, J-P., LEDRU, P., PLAT, R., EGAL, E., (1992) - Carte des minéralisations du nord de la Guyane française. BRGM.

LA FORÊT GUYANAISE VUE PAR SATELLITE

ENGREF, FARRUGIA, D., LEMÉNAGER, B., GIROU, D., (1995, 1997, 2000) - Rapports intermédiaires et rapport final du projet de cartographie des forêts de terre ferme de Guyane et Amapa.
GRANVILLE, J.J., (1993) - Les formations végétales primaires de la zone intérieure de Guyane, IRD, ref. doc Silvolab : 187 (882) GRA.
LASSERE, G., (1979) - Atlas des départements français d'outre-mer : La Guyane, IRD, ref doc Silvolab : B10(882)(084.4) ORS.
LEMENAGER, B., (1997) - Méthodologie et premiers résultats de la cartographie des paysages naturels de Guyane et d'Amapá, ref. doc Silvolab : 98 N 216 LEM.
SANITE, L., (1994) - Conservation et gestion du patrimoine naturel Guyanais, DIREN, ref. doc Silvolab : L203 (882) SAN.
VEDEL, S., (1995) - Le système d'information géographique du parc de la forêt tropicale Guyanaise, ENGREF, ref. doc Silvolab : 585 (882) VEDEL.

LE SYSTÈME DE DISPERSION AMAZONIEN

ALLISON, M.H., 1993 - Mechanisms of coastal progradation and muddy strata formation adjacent to the amazon river. A dissertation to The Graduate School in Partial Fulfillment of the Requirements for the degree of Doctor of Philosophy in Coastal Oceanography. State University of New York at Stony Brook.
ATLAS DES DOM : LA GUYANE, 1978. CNRS/ ORSTOM/ CEGET. 36 planches. Ed. CNRS. Paris. France.
AUGUSTINUS, P.G.E.F., 1978 - The changing shoreline of Surinam (South America). Thèse Univ. Utrecht. 95, Utrecht. Pays-Bas.
BOYE, M., 1965 - Les palétuviers du littoral de la Guyane française. Ressources et problèmes d'exploitation. "Les Cahiers d'Outre-Mer". Tome XV : 271-290
CHARRON, C., LOINTIER, M., PROST, M.T. et RUDANT, J.P., 1990 - Etude du littoral et des estuaires guyanais utilisant l'imagerie SPOT et LANDSAT. In, "Evolution des littoraux des Guyanes et de la zone Caraïbe Méridionale pendant le Quaternaire". Textes selectionnés du Symposium International PICG 274/ORSTOM. M.T.Prost Publ., avec la collaboration de C. Charron. N° spécial de la série "Colloques et Séminaires": 61-72. ORSTOM Ed. Paris. Novembre 1990.
COLIN, C. et BOURLES, B., 1992 - Western Bouandary currents in front of French Guiana.
Symposium International PICG 274/ORSTOM. M.T. Prost Publ., avec la collaboration de C. Charron. N° spécial de la série "Colloques et Séminaires": 73-91. ORSTOM Ed. Paris. Novembre 1990
GRANVILLE, de J.J., 1976 - Un transect à travers la Savane Sarcelle (Mana-Guyane française). Cahiers ORSTOM, série Biologie, 11 (1) -3-21. Paris.
LESCURE, J.P., 1977 - La mangrove guyanaise : architecture des jeunes stades et vie avienne. Cah. ORSTOM, Série Biologie, 12 (4) : 361-376. Paris.
LOINTIER, M. & PROST, T.M., 1988 - Environnement cotier des Guyanes. Rapport intermédiaire. Centre ORSTOM Cayenne et Conseil Régional de la Guyane.
PROST, M.T., - Sédimentation côtière et formation de cheniers en Guyane : La zone de Cayenne. p. 397-414. In, Évolution des littoraux de Guyane et de la zone caraïbe méridionale pendant le Quaternaire. Textes réunis et présentés par M.T. PROST. Symposium PICG 274/ORSTOM Cayenne (Guyane) du 9 au 14 novembre 1990.
PROST, M.T., 1990 - L'environnement côtier actuel de la Guyane et quelques aspects de son analyse par télédétection. Série Géomorphologie cotière. Centre ORSTOM de Cayenne.
PROST, M.T., 1990 - Les côtes des Guyanes. Série Géologie-Géomorphologie. Programme Environnement côtier. Centre ORSTOM. Cayenne.
PROST, M. T. et CHARRON, C., 1992 - Modern effects of the Amazon Dispersal System on the multitemporal variations of the French Guiana coast by remote sensing imagery: optical and radar (ERS-1). Anais do Simpósio Intenacional sôbre o Quaternário da Amazônia. Novembro 1992. Universidade do Amazonas. Manáus. Brésil.
PROST, M.T., CHARRON, C., LOINTIER, M., RUDANT, J.P., DECHAMBRE, M. et TOLLET, A., - Contribuição das imagens SAR ERS-1 no monitoramento das transformações costeiras na Guiana francêsa. Contribution of the SAR ERS-1 imagery to monitor coastal changes in French Guiana. Actes du VII Simpósio Brasileiro de Sensoriamento Remoto. Vol III : 470 - 472. 10-14 Mai. 1993. Curitiba. Paraná. Brésil.
PUJOS, M. & ODIN, G.S., 1986 - La sédimentation au Quaternaire Terminal sur la plate-forme continentale de la Guyane française. Oceanologica Acta, vol 9., : 363-382. France.
TURENNE, J.F., 1973 - Carte pédologique de la Guyane: Mana/Saint Laurent SE. 1/50 000.ORSTOM. Notice explicative 49, II. PARIS.
TURENNE, J.F., 1978 - Sédimentologie des plaines côtières (Guyane française). In Atlas de la Guyane, CNRS. ORSTOM, pl.6.

FAUNE

Conserver, gérer la biodiversité :quelle stratégie pou la Guyane ?,vol. XL (1/2), Paris, JATBA-Revue d'ethnobiologie, 1999.
EMMONS, L.H., FEER, F., - Neotropical rainforest mammals, Chicago, University Chicago Press, 1997.
HANSEN, E., RICHARD-HANSEN, C., - Faune de Guyane, Garies, Editions Roger Le Guen, 2000.
PLANQUETTE, P., KEITH, P.H., LE BAIL, P.-Y., - Atlas des poissons d'eau douce de Guyane, Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle, 1996.
STARACE, F., - Guide des serpents et des amphisbènes de Guyane, Guadeloupe et Guyane, Editions Ibis Rouge, 1998.
TOSTAIN, O., DUJARDIN, J.-L., ERARD, Ch., THIOLLAY, J.-M., - Oiseaux de Guyane, Paris, Société d'Etudes Ornithologiques, 1992.

REPTILES ET AMPHIBIENS DE GUYANE

CHIPPAUX, J.P., 1987 - Les serpents de la Guyane française. Paris, ORSTOM, Faune tropicale, 17.
CUNHA, O.R. (da), NASCIMENTO, F.P. (do), 1978 - Ofidios da Amazonia. X -Ofidios da regiao leste do Para. Public. Avuls. Mus. Paraense E. Goeldi, n°31.
DAVID, P., INEICH, I., 1999 - Les serpents venimeux du monde : systématique et répartition. Dumerilia, vol 3.
GASC, J.P.,1990 - Les lézards de Guyane. Paris, Ed. R. Chabaud.
GASC, J.P., RODRIGUES, M.T., 1980 - Liste préliminaire des serpents de Guyane française. Bull. Mus. Natn. Hist. Nat., Paris, 4è série, 2,A(2) : 559-598.
FRETEY, J., 1981 - Les tortues marines de Guyane. Paris, Ed. léopard d'Or.
FRETEY, J.,1987 - Les tortues de Guyane française. Cayenne, Nature guyanaise, Sepanguy.
LE GRATIER, G., METRAILLER, S., 1996 - Tortues continentales de Guyane française, Pillet SA, Suisse.
LESCURE, J., MARTY, C., 2001 - Atlas des amphibiens de Guyane. Paris, Mus Natn Hist Nat.
STARACE, F., 1998 - Guide des serpents et amphisbènes de Guyane. Guadeloupe-Guyane, Ibis Rouge Edition.

LE SECTEUR DE LA PÊCHE

ABBES, R., Y. ALDEBERT, D, DOREL, C. LEROY, R. LE MEN, J. PRADO, C. SAINT-FÉLIX, 1972. Reconnaissance des fonds de pêche de la Guyane française. Science et pêche, Bull. Inst. Pêches marit.
Anonyme, 1983. Report of the resource survey on the deep sea shrimps and bottom fishes in the waters off Surinam and French Guiana, 1981-1982. JAMARC Report, 19.
BELLAIL, R., C DINTHEER., 1992. La pêche maritime en Guyane française, flottilles et engins de pêche.
BLANCHARD, F., et al. (1998) Analyse de la structure du système de pêche artisanal guyanais. Introduction à sa dynamique. Contrat d'étude IFREMER.
DINTHEER, C., B. GILLY, J.Y. LE GALL, M. LEMOINE et J.ROSÉ, 1989. La recherche et la gestion de la pêcherie de crevettes pénéides en Guyane Française de 1958 à 1988 trente années de surf. Equinoxe, 28.
PAULMIER, G., C. DINTHEER, J. ROSÉ 1984. Les pêcheries et les ressources marines de la Guyane française de 1976 à 1979. Rapport interne, Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes, département Ressources halieutiques.
PÉRODOU, J.B., E. PRÉVOST, 1989. The Fishery of the southern red snapper (Lutjanus purpureus) in French Guiana : analyses and processing of fishery statistics. Bol. Inst. Oceanogr. Venezuela Univ. Oriente, 28.
VENDEVILLE, P., 1984. La pêcherie de crevettes tropicales de Guyane française. Le problème des captures accessoires : estimation et implications. Thèse de docteur-ingénieur de l'institut National Polytechnique de Toulouse.
Second CFRAMP/FAO/DANIDA Stock Assessment Workshop on the Shrimp and Groundfish Fisheries of the Brazil-Guianas Shelf in Georgetown, Guyana, (18-29 May 1998).
Fourth CFRAMP/FAO Stock Assessment Workshop on the Shrimp and Groundfish Fisheries of the Guiana-Brazil Continental Shelf in Cumana, Venezuela (2-13 October 2000).

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

DAVOULT, G., - L'agriculture en Guyane 1993/1995. Agreste données N° 1 octobre 1996. Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DAVOULT, G., L'agriculture en Guyane. Faiblesse et originalité Antiane Éco N° 33, novembre 1996
ROBINEAU, P., DAVOULT, G., - Recensement agricole 1988-1989. Guyane principaux résultats. Agreste analyses et études N° 1 juillet 1993. Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

HISTORIQUE DE LA POPULATON

ATLAS DES DOM : LA GUYANE, 1978. CNRS/ ORSTOM/ CEGET. 36 planches. Ed. CNRS. Paris. France.
MAM LAM FOUCK, S., 1996 - Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution, Cayenne : Ibis Rouge Editions, PUC/GEREC.
MAM LAM FOUCK, S.,1999 - La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation 1802-1946, Petit-Bourg Guadeloupe : Ibis Rouge.

ÉVOLUTION DE L'URBANISATION SUR L'ÎLE DE CAYENNE

BOURGAREL, S., (1993) - Santé, Espaces et Transition en Guyane. Thèse de doctorat de Géographie de l'Université Paul VALERY - Montpellier III.
CALMONT, A., (1978) - Cayenne, la ville et sa région. Travaux et Documents n°32, Centre d'Etudes de Géographie Tropicale, Talence.
GARDEL, A., (2000) - Télédétection et enjeux d'aménagement en contexte urbain tropical : application à l'Ile de Cayenne, Guyane. Thèse de doctorat de Géographie de l'Université du Littoral Côte d'Opale.
GARDEL, A., HUYNH, F., CHARRON, C., ANDRE, S. (1998) - Évolution de l'urbanisation de l'Ile de Cayenne par Télédétection. Rapport. Convention ORSTOM/DDE.

CAYENNE

BÉGOT, D., - (sous la direction de) La grande encyclopédie de la Caraïbe : l'architecture.
BRUNE, P., - Demeures traditionnelles de Guyane, la réalité, 1987.
CALMONT, A., - Cayenne, la ville et sa région, CEGET, Bordeaux, 1978.
Catalogue et brochure de l'exposition organisée dans le cadre du bicentenaire de la révolution française par les Archives Départementales et comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement avec le concours de l'inspection académique, juin 1889, Cayenne. Plan relief, Yannick Leroux.
CHERUBINI, B., - Cayenne ville créole et polyethnique Khartala Cennadom.
Commune de Cayenne, étude urbaine : barreau des quartiers Sud - artère urbaine Est, l'Atelier urbain, Août 1999.
Contribution au développement urbain de l'Ile de Cayenne, groupement des S.E.M., agence TER, juin 1994.
HENRY, Dr., - Guyane française : capitale Cayenne Gallimard.
HENRY, Dr., - La Guyane française, son histoire 1604-1946,
HUYGUES BELROSE, V., - (sous la direction de) La grande encyclopédie de la Caraïbe : Histoire de la Guyane.
Les encyclopédies d'outremer : Encyclopédie de la Guyane Tome 1 (A-C) Article Cayenne 1998.
LEBAULT, S., - Les maisons traditionnelles de Cayenne : un patrimoine en voie de disparition. Mémoire de maîtrise, Paris IV 1998.

